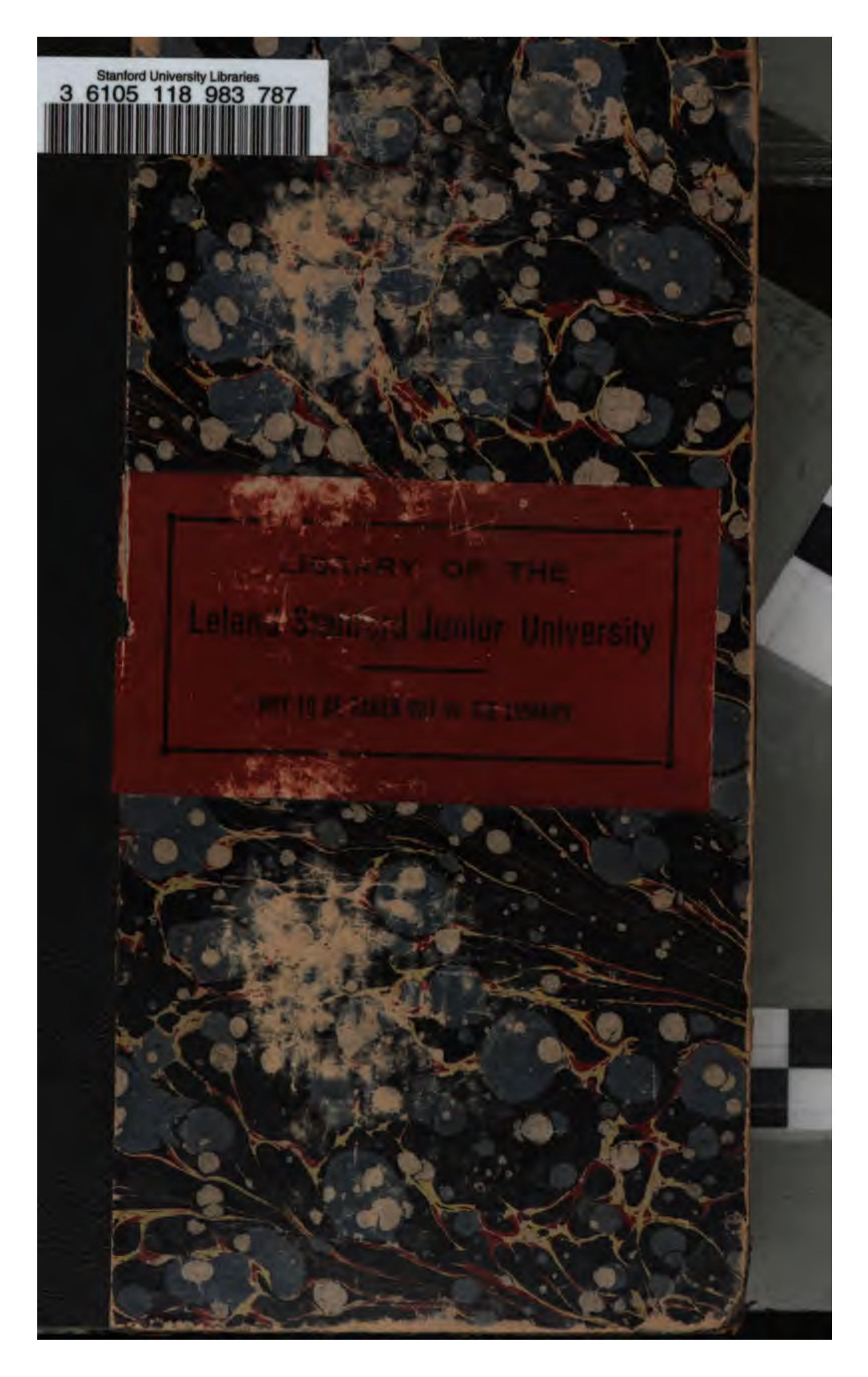
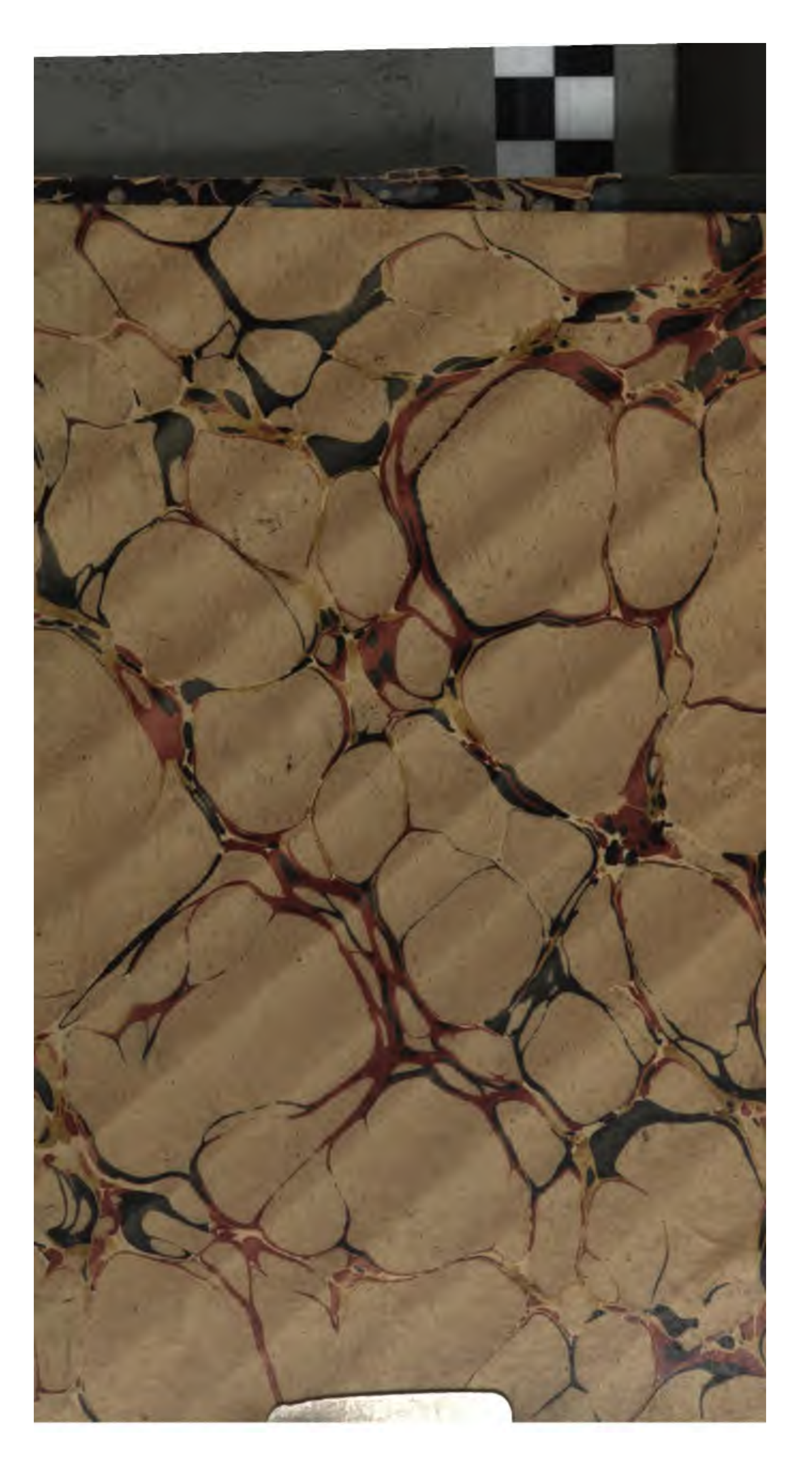

Stanford University Libraries
3 6105 118 983 787
LIBRARY OF THE
Leland Stanford Junior University
NOT TO BE TAKEN OUT OF THE LIBRARY





HISTOIRE

DE LA

LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE

FRANÇAISES

HISTOIRE

DE LA

LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE

FRANÇAISES

AU MOYEN AGE

D'APRÈS LES TRAVAUX LES PLUS RÉCENTS

PAR

M. CHARLES AUBERTIN

ANCIEN MAITRE DES CONFÉRENCES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, RECTEUR HONORAIRE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

DEUXIÈME ÉDITION

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE CLASSIQUE EUGÈNE BELIN

V^VE EUGÈNE BELIN & FILS

RUE DE VAUGIRARD, N° 52

1883

Tout exemplaire de cet ouvrage non revêtu de ma griffe sera réputé contrefait.

Eug. Belin

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE Ve EUG. BELIN ET FILS.

AVERTISSEMENT

Ce second volume comprend la fin de notre étude sur la poésie du moyen âge, et l'histoire entière des genres en prose. Il termine le travail dont nous avons précédemment expliqué le dessein et la méthode.

Ici, comme dans le premier volume, l'érudition contemporaine nous a fourni des indications et des secours que nous aimons à déclarer et à reconnaître. Pour achever l'analyse de la poésie, nous avons pu consulter les savants articles de MM. Paulin Pâris et J.-V. le Clerc sur les genres satiriques et didactiques : nous nous sommes aidé, pour la prose, des beaux travaux critiques de MM. Natalis de Wailly et Siméon Luce, sur nos historiens, et du remarquable ouvrage de M. Lecoy de la Marche, sur les sermonnaires du XIIIe siècle.

Certaines questions, dans cette partie de notre sujet, restaient entières et n'avaient pas encore été, sinon traitées, du moins approfondies; par exemple, l'explication des origines de l'éloquence politique et de l'éloquence du barreau. Nous avons essayé de combler, par nos recherches personnelles, ces regrettables lacunes.

Un examen des causes qui ont ralenti les progrès et pré-

cipité le déclin de notre ancienne littérature complète cet exposé. Nous avons saisi l'occasion de faire connaître le système d'enseignement public qui fut en vigueur jusqu'au temps de la Renaissance, et d'apprécier l'effet des méthodes scolastiques sur l'esprit français.

Ainsi se trouve rempli, dans notre pensée du moins et selon nos forces, le dessein annoncé par nous de résumer et de mettre en ordre, sous une forme précise, les plus solides résultats des travaux dont le moyen âge a été récemment l'objet en France et en Europe, et qui sont l'honneur de la science contemporaine.

C. A.

HISTOIRE

DE LA

LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISES

DEUXIÈME PARTIE

(SUITE)

TROISIÈME ÉPOQUE

LA POÉSIE SATIRIQUE, MORALE ET DIDACTIQUE. — LES DERNIERS POËTES LYRIQUES

CHAPITRE PREMIER

LA POÉSIE SATIRIQUE

Les Fabliaux; leurs origines et leurs espèces diverses. — Tableau satirique de la société française au moyen âge. — Autres petits poëmes satiriques : Débats, Dits et Disputes. — Rutebœuf et les principaux auteurs de satires. — Les grands poëmes satiriques. Les deux parties du *Roman de la Rose.* Guillaume de Lorris et Jean de Meung. — Les branches multiples du *Roman du Renart.* — *L'ancien Renart, Renart le Novel* et le *couronnement de Renart; Renart le Contrefait.* — Diffusion de notre poésie satirique dans la littérature de l'Occident.

Presque toutes les formes de l'inspiration poétique ont paru ou se sont annoncées dès la naissance de notre littérature. On peut citer des satires, des poésies morales ou didactiques, contemporaines des premières chansons de gestes et de nos anciennes romances et pastourelles. La société française du moyen âge étant composée de classes distinctes, dont les mœurs, les opinions et les sentiments différaient en plus d'un point essentiel, rien d'étonnant que la poésie nais-

sante, soumise à cette variété d'influences, ait exprimé, avec tous leurs contrastes, les impressions qu'elle recevait. Mais autre chose est l'apparition d'une forme poétique, autre chose son développement et sa prédominance. Si les genres les plus opposés peuvent éclore et se montrer à l'origine des littératures, ils ne fleurissent pas dans le même temps; leur règne est successif, chacun d'eux a son heure et sa saison pour charmer les esprits et s'élever à l'empire. Évidemment, lorsqu'au XIII[e] siècle les chansons de gestes et les chansons lyriques jetaient leur plus vif éclat; lorsque la faveur publique accueillait avec transport une poésie fière et gracieuse, expression des plus généreux et des plus doux sentiments, les autres formes poétiques, qui dès lors existaient, ne pouvaient lutter contre ce victorieux ascendant; elles disparaissaient en quelque sorte dans cette gloire.

On ne saurait soutenir non plus, malgré la vogue rapide des fabliaux, que le genre satirique ait exercé une action plus prompte et plus puissante que le drame, notamment que le drame liturgique, dont le prestige sacré captivait les imaginations populaires longtemps avant la naissance de notre littérature nationale. Nous devions donc commencer par faire l'histoire de ces genres antérieurs et supérieurs où l'âme de la France féodale, chrétienne et chevaleresque parle avec éloquence et se produit avec énergie; tel a été l'objet principal de notre premier volume. Nous arrivons maintenant à cette autre poésie moins magnanime qui nous présente la même société sous de plus vulgaires aspects. Si nous avons réservé pour la fin l'étude de ces genres inférieurs, en les réunissant dans une troisième époque de notre histoire littéraire, bien qu'ils aient donné signe de vie dès le XII[e] siècle, c'est parce que leur plein épanouissement a été plus tardif; c'est aussi parce que l'esprit général dont ils s'inspirent, l'esprit de moquerie sceptique et frondeuse, n'a pris toute sa force et n'a vraiment dominé que dans le déclin des mœurs, des croyances et des institutions du moyen âge.

§ Ier

Les Fabliaux. — Tableau satirique de la société du moyen âge.

La poésie des fabliaux est l'expression la plus ancienne et la plus populaire de l'esprit satirique en France. *Fabliau* veut dire : petit récit fictif; ce mot, à peu près synonyme de *conte* et de *nouvelle*, vient du latin *fabula*, *fabella*, qui a donné *fable*, *fableau*, *fabliau*. C'est la narration plaisante et légère, en regard des longs récits de l'épopée et de l'histoire, sérieux et vrais, ou prétendus tels. Entre la fable ou apologue et le fabliau, il y a cette différence que l'apologue, borné au choix de certains sujets et de certains acteurs, n'est qu'une variété de ce genre poétique ; il occupe un domaine à part dans les limites plus larges où se déploie librement le fabliau. L'origine de ce petit poëme remonte fort loin ; nul doute qu'il n'ait figuré, à côté de la cantilène épique et de la légende pieuse, parmi les pièces qui composaient le répertoire primitif des jongleurs populaires[1], ces devanciers des trouvères et des troubadours. Il est, chez nous, aussi ancien que la verve même de l'esprit gaulois[2]. Où l'imagination française a-t-elle

1. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 112. — Voir notre premier volume, p. 260-263, 388-394.

2. L'antiquité grecque et romaine a connu le fabliau ou quelque chose d'équivalent. Quelques épisodes de l'*Odyssée*, par exemple, le récit des mésaventures de Vulcain, peuvent rivaliser avec les narrations les plus gaies de nos conteurs. Les Nymphes ou Naïades qui au fond des eaux, dans leurs palais de cristal, charmaient d'éternels loisirs en racontant, comme Clymène, les petits scandales de l'Olympe, ressemblaient fort aux interlocuteurs du *Décaméron* ou des *Cent Nouvelles nouvelles :*

Aque Chao densos Divum numerabat amores.
VIRG., *Géorg.*, IV, 347.

Un Grec, du IIe siècle avant notre ère, Aristide de Milet, avait composé, à l'imitation des Orientaux, un recueil de contes licencieux, les *Fables milésiennes*, qu'on traduisit en latin au temps de Sylla et qui eurent un prodigieux succès. Dans la préface de l'*Ane d'or*, Apulée, deux siècles après notre ère, voulant amorcer le lecteur, déclare qu'il va écrire des contes *à la milésiaque*.

pris la matière de ces piquants récits? Elle l'a puisée à des sources fort diverses : en elle-même, d'abord, dans sa fécondité inventive, puis dans les inventions d'autrui, dans la société et dans les livres. La Bible, la littérature sacrée, les poëtes et les historiens anciens, quelques épisodes des chansons de gestes et des romans d'aventures, certains recueils de narrations orientales, importés en occident et traduits de l'hébreu ou de l'arabe en latin, ont fourni beaucoup de sujets à nos conteurs[1] ; mais les mille incidents de la vie sociale et l'observation des mœurs contemporaines les ont plus souvent et plus heureusement inspirés.

Beaucoup de ces petits drames, où agissent et parlent les bourgeois et les vilains, sont le produit du sol de la France ; on y reconnaît aussitôt la physionomie du pays. Quand ils ont fait le tour de l'Europe, comme nos grands poëmes de chevalerie, quand on les a reproduits en prose dans les langues étrangères, les imitateurs, même les imitateurs italiens, n'ont pas toujours surpassé le naturel, l'abondance, la facilité, l'enjouement, l'esprit vif et libre qui sont les qualités originales d'une poésie éminemment française. Les fabliaux, en général, sont composés sur le même rhythme, en vers de huit syllabes; ils comptent plusieurs centaines de vers. Ce vers octosyllabique, à rimes plates, qui fut nommé longtemps le vers burlesque, comme le vers de dix ou de douze syllabes était le vers héroïque, nous paraît monotone aujourd'hui; mais il était animé par la récitation dramatique des jongleurs, et il faut qu'il ait eu quelque attrait pour l'oreille de

1. Les principaux recueils orientaux importés en Europe par les Juifs, les Sarrazins d'Espagne et les Croisés sont: *Calila et Dimna* ou le livre de Bidpaï, d'origine indienne, traduit de l'hébreu en grec au XI[e] siècle, puis en arabe, en latin, en espagnol; le roman de Sendabad, l'*Histoire des sept Sages*, de même provenance, traduit du syriaque en grec sous le titre de *Syntipas*, puis imité en latin et en français à la fin du XII[e] siècle sous le titre de *Dolopathos*. D'autres collections latines formées un peu plus tard, comme les *Gesta Romanorum*, les *Historiæ latinæ* ont pu faire connaître en France, du XI[e] siècle au XIV[e] siècle, les contes de l'Orient. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 76-79.

nos pères, puisque, déjà employé dans les poëmes de la *Table ronde* et dans beaucoup d'autres poëmes d'aventures, adopté aussi fort souvent par les imitateurs allemands et anglais des trouvères conteurs, nous le voyons transmis de poëte en poëte, comme un apanage de la littérature légère, jusqu'au XVIIe siècle, où il se retrouve, après cinq cents ans de popularité, dans les bouffonneries de Scarron, dans un grand nombre de mazarinades, et dans quelques poésies de la Fontaine[1].

Le premier caractère, le trait le plus frappant de la poésie satirique primitive qui a pris la forme de contes et de récits, est de s'attaquer à toutes les conditions sociales et de n'épargner aucune classe, si puissante qu'elle soit. Elle nous présente un tableau fidèle et complet des mœurs du temps. Nous pouvons donc distinguer en plusieurs classes ces poëmes eux-mêmes, selon la nature particulière des sujets qu'ils traitent et des ridicules dont ils font la peinture : nous aurons ainsi les fabliaux qui s'occupent du clergé, ceux qui mettent en scène des personnages nobles, ceux enfin, et ce sont les plus nombreux, qui se moquent des bourgeois et des vilains. Nous allons parcourir successivement, ces contes à la main, tous les rangs de la société.

Les fabliaux où le clergé paraît sont de deux sortes : les uns, sans intention méchante, développent de pieuses histoires entremêlées d'incidents fort libres ; ce sont les *Contes dévots ;* les autres font la satire des mœurs ecclésiastiques. Les contes dévots ont commencé, dès les premiers siècles du christianisme, par ces ouvrages apocryphes qu'on écrivait pour l'amusement et pour l'édification des fidèles : le *Pasteur* d'Hermas, gracieuse alliance du génie grec et de l'inspiration orientale, l'*Itinéraire* ou le voyage de saint Pierre, les *Traditions orales* des temps apostoliques recueillies par Hégésippe et Papias, les *Narrations* d'Aristée, d'Abdias, les *Actes* de saint Paul et de sainte Thècle, les *Aventures* de Barlaam et de Josaphat,

1. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 80.

les légendes douteuses de saints et de martyrs non reconnus par l'Église sont des contes dévots[1].

On peut y joindre quelques poésies dont les auteurs appellent au secours de la prédication chrétienne les *Visions*, les *Songes*, les *Voyages dans l'autre monde;* classe abondante et variée à laquelle appartiennent la *Voie de Paradis* par Rutebeuf, la *Cour de Paradis*, le *Verger de Paradis*, le *Songe* et le *Salut d'Enfer* par Raoul de Houdenc le *Mariage des filles du Diable* par un trouvère anonyme. Un auteur fécond de ces romans de spiritualité, souvent blâmés pour leurs mensonges, souvent absous ou du moins excusés par l'honnêteté de l'intention, est le prieur de Saint-Médard de Soissons, Gautier de Coinsy, qui rima soixante-quinze *Myracles de Nostre-Dame*, un poëme sur *Madame sainte Léocade*, et le roman de la *chaste Empereris*[3] : le théâtre, nous l'avons dit ailleurs, a largement puisé, au XIVe et au XVe siècles, dans les inventions bizarres de cet infatigable rimeur[4]. On peut appliquer à la plupart des contes dévots, imaginés par la fer-

1. Hermas, chrétien du Ier siècle, était, dit-on, l'un des anciens disciples de saint Paul. Il existe une version latine du *Pasteur;* le texte grec s'est perdu. — Hégésippe, le plus ancien des historiens de l'Eglise, vécut au IIe siècle ; Papias, disciple de saint Jean l'Evangéliste, mourut en 156. — Les ouvrages apocryphes dont nous donnons ici les titres sont réunis dans le *Codex apocryphus Novi Testamenti* publié par Fabricius (1719-1743.) Voir aussi un mémoire de M. de Burigny, sur *les apocryphes,* dans le tome XXVII de *l'Académie des Inscriptions*, etc. Nous avons analysé la plupart de ces mêmes ouvrages dans notre *Etude sur Sénèque et saint Paul,* 3e édit., p. 414-420 (1872).

2. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 117-118. — Sur Raoul de Houdenc, trouvère des commencements du XIIIe siècle, et sur ses œuvres, voir *Histoire littéraire,* t. XVI, p. 214-227 ; t. XVIII, p. 786-796 ; t. XXII, p. 868-870. — M. Marius Sepet a publié en 1876 (Journal l'*Union,* 28 août), une étude neuve et savante sur les *Visions* épiques et les *Songes* pieux qui abondent dans notre plus ancienne littérature et qui n'ont certes pas échappé à l'auteur de la *Divine Comédie.* La vision poétique passa de France en Italie où elle trouva le génie qui devait la fixer en un poëme immortel.

3. Gautier de Coinsy, né en 1177 à Amiens, mourut en 1236. Il fut successivement moine dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, prieur de Vic-sur-Aude et prieur de Saint-Médard. — L'*Histoire littéraire* a analysé ses ouvrages, t. XIX, p. 839-857, et t. XXIII, p. 119.

4. T. Ier, p. 457-458.

veur indiscrète et trop peu scrupuleuse du moyen âge, cette maxime célèbre : la fin justifie les moyens. Dans le but de prouver la toute-puissance de la Vierge ou des anges ou de quelque saint, ils nous donnent en spectacle les plus effrontés pécheurs, et quand ceux-ci sont tout noirs de crimes, un seul acte de dévotion fait à propos efface la souillure. Sur un signe de l'intercesseur dont le crédit est invoqué, le ciel s'ouvre et reçoit ces âmes criminelles subitement justifiées et transfigurées. Une péripétie, toujours la même, précipite un invariable dénoûment. Le récit conduit tout le monde en paradis; mais avant le coup final de la grâce, avant cette miraculeuse conversion qui nous mène au terme inespéré, les personnages et les lecteurs du poëme ont longuement parcouru le droit chemin de l'enfer.

C'est à peine si nous oserons caractériser, par ses traits les moins scandaleux, l'aberration naïve de cette poésie aussi extravagante que bien intentionnée. Un voleur, chaque fois qu'il détroussait et tuait les gens, faisait une prière à la Vierge : il est enfin pris et pendu; la Vierge, reconnaissante de ce culte fidèle, soutient de ses mains le larron au gibet pendant deux jours et deux nuits et lui sauve la vie[1]. Une sacristine, dévote à la Vierge, est enlevée et séduite ; la Vierge, pendant dix ans, prend sa place à la sacristie et remplit son office jusqu'au jour où la pécheresse repentante vient pleurer sa faute et l'expier[2]. Une femme ayant commis un inceste va demander l'absolution au pape; celui-ci lui impose pour pénitence de vivre pendant sept ans enveloppée et cousue dans une peau de bœuf et d'abandonner tout son bien aux pauvres. Au terme fixé, elle meurt comme une sainte, et les anges, qui portent son âme en paradis, chantent glorieusement

1. Méon, *Fabliaux et Contes des poëtes français du* XII[e] *au* XV[e] *siècles* (publiés par Barbazan en 1756), 4 vol. Paris, 1808. — Nouveau recueil, 1823. — t. II, p. 443-446. — Le Grand d'Aussy, *Fabliaux ou contes du* XII[e] *et du* XIII[e] *siècles*, traduits (en prose) ou extraits des manuscrits, 4 vol. 1779-1781, t. IV, p. 1.

2 Méon, t. II, p. 154-172.

Te Deum laudamus[1]. Nous n'insisterons pas; analyser ici de pareils contes, ce serait imiter le mauvais goût de ceux qui les ont inventés[2].

Nous toucherons avec la même réserve aux fabliaux qui médisent des prélats, des curés et des moines : les satires contre le clergé, au moyen âge, sont presque aussi nombreuses en langue vulgaire qu'en langue latine, et elles se composent le plus souvent des mêmes lieux communs[3]. Si accoutumé qu'on soit à la hardiesse des trouvères, à la licence de leur langage, on a peine à comprendre que dans ces âges de foi leur verve téméraire ait si peu respecté la robe et le caractère du prêtre ; mais c'est précisément l'universelle sincérité des croyances et la profonde sécurité de la foi religieuse qui, en diminuant le danger de l'attaque, rendaient possible cette audace et permettaient de la tolérer. On savait que ces critiques frappaient uniquement sur l'inévitable alliage d'imperfections et de souillures que la faible humanité porte avec soi dans l'exercice des plus augustes fonctions et communique aux choses les plus saintes; la majesté de l'Église elle-même demeurait inviolable, et il ne venait à l'esprit de personne de croire que la religion pût être atteinte et blessée à travers ses

1. Jubinal, *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux*, 2 vol. 1839-1842 t. I, p. 42-72.

2. On peut consulter, pour de plus amples informations, outre les Recueils de Méon, de Le Grand d'Aussy, et de Jubinal, le t. XXIII de l'*Histoire littéraire*, p. 116-133. Il est inutile de recommencer l'étude si complète que M. J. V. le Clerc a faite de ces fabliaux dans les pages que nous indiquons. Bornons-nous à signaler quelques titres : *le Dit de la Borjoise de Narbonne* (Jubinal, t. I, p. 32) ; *le Sénateur de Rome* (Méon, t. II, 394) ; *le Dit du chevalier et de l'Escuyer* (Jubinal, t. I, 118) ; *le Dit du Povre chevalier* (Jubinal, t. I, 138); *d'un Chevalier qui amoit une Dame* (Méon, t. I, 347) ; *du Jeu de Dez* (Jubinal, t. II, 229) ; *de l'Abeesse que li Deables empraingna* (Méon, t. II, 314) ; *du Chevalier qui ooit la messe* (Méon, t. I, 82) ; *de Martin Hapart* (Jubinal, t. II, 204) ; *de l'Ermite qui s'accompaigna à l'ange* (Méon, t. II, 314) ; *de l'Ermite que la femme vouloit tenter* (Le Grand d'Aussy, t. IV, 38) ; *le Prevost d'Aquilée* (Le Grand d'Aussy, t. IV, p. 87.)

3. Ces attaques banales sont presque toutes rassemblées dans une invective qui a pour inscription : *Ci commance des Clers.* — Ms. de Berne 354, fol. 57. — *Anecd. littér.*, p. 66.

ministres. Que reprochent donc nos malins rimeurs au clergé de leur temps? Les plus modérés plaisantent sur sa gourmandise et sa mollesse ; en général, on l'accuse de ne respecter ni les commandements de Dieu ni ceux de l'Église. Fait digne de remarque : le haut clergé, dans nos fabliaux du XIIIe siècle, est presque toujours épargné[1]. Serait-ce l'effet de la crainte salutaire qu'inspiraient aux rimeurs les prisons de la juridiction épiscopale où plus d'un poëte a jeûné et pâti? Nous aimons mieux croire que si l'on ne raillait pas les hauts prélats contemporains de saint Louis, c'est parce qu'on les admirait : il était difficile que la plaisanterie, même la plus téméraire, parvînt à rabaisser au rang de personnages comiques des hommes tels que Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, Maurice de Sulli et Guillaume d'Auvergne, évêques de Paris, Guillaume Duranti, évêque de Mende[2] ; leur gloire protégeait le corps entier de l'épiscopat, si respectable et si éclairé, contre les saillies indiscrètes de la satire.

Une même raison nous explique pourquoi les moines, qui plus tard ont été fort maltraités, occupent si peu de place dans les moqueries de nos anciens conteurs[3]. Les communautés les plus puissantes, les plus populaires, avaient au XIIIe siècle l'ardeur féconde de la jeunesse et le prestige de la nouveauté; elles produisaient en abondance des vertus et des talents;

1. Nous avons bien un conte (analysé dans le t. XXIII de l'*Histoire littéraire*, p. 135-136, et publié dans les *Anecdota litteraria* de Wright), où un évêque, qui punissait dans ses prêtres tous les péchés qu'il commettait lui-même, est pris un jour en flagrant délit par un curé qu'il a interdit; mais c'est là une exception. — T. XXIII, p. 135-136.

2. Sur ces noms, consulter l'*Histoire littéraire*, t. XVII, p. 223-228; t. XXI, p. 616-630; t. XVIII, p. 357-385; t. XX, p. 411-497, et notre chapitre sur la *Chaire au XIIIe siècle*, un peu plus loin, dans ce même volume.

3. Les fabliaux où l'on se moque des moines sont: le *Dit de Coquaigne*, description des béatitudes de l'état monacal ; le *Dit des deux chevaux*, et le *Dit du sacristain*, assez insignifiants l'un et l'autre; le fabliau de la *Vessie du prêtre*, dirigé contre l'avidité des couvents et contre leur ardeur à poursuivre les héritages. — Méon, t. I, p. 80-90, 318-337; t. II, p. 232, 154-172, 314-330 ; t. III, p. 197-204 ; t. IV, p. 175-181. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 149-159.

l'arme de l'inquisition, confiée aux dominicains, suffisait, d'ailleurs, à tenir à distance les mauvais plaisants. On ne rit pas volontiers quand on risque d'être brûlé pour un bon mot. Dans les siècles suivants, les ordres religieux affaiblis, discrédités, envahis par les abus, ont donné prise à la malignité publique ; ils sont devenus alors une proie facile, et la satire s'est ruée sur leur décadence.

Du côté du clergé séculier la matière, paraît-il, était dès lors plus riche, ou le risque était moindre pour les gens d'esprit ; c'est par là que la raillerie, contrainte ailleurs, a fait ses ravages et pris ses dédommagements. Elle a choisi les héros de ses récits badins parmi les simples clercs, les pauvres curés ou « provoires, » dans le tiers état du royaume ecclésiastique. Tout ce monde du clergé inférieur qui vivait dispersé, isolé au milieu du peuple et sous son regard, qui n'avait ni l'éclat de la richesse pour imposer, ni l'appui des grandes communautés pour se soutenir, ni les armes du pouvoir pour effrayer, était l'objet préféré, le point de mire des observations malveillantes. On médisait de lui sans scrupules comme sans réserve, parce qu'on savait bien qu'on pouvait oser beaucoup contre lui avec impunité [1]. Ajoutons, pour finir, une réflexion. La gravité de ces scandaleuses fictions se trouvait singulièrement diminuée par le caractère même de ceux qui les inventaient ou les propageaient : les jongleurs ambulants, colporteurs ordinaires de ces facéties, gens sans aveu pour la plupart et méprisés, ne pouvaient certes donner

1. Quelques-unes de ces histoires sont simplement gaies ; par exemple : *le Provoire qui menja les mures ; le Provost à l'aumusse ; du Prestre qui dist la Passion ; le Prestre et les deux ribaus ; les Trois aveugles de Compiengne ; le Dit des Perdrix* (Méon, t. I, p. 95-99 ; t. II, p. 442-444 ; t. III, p. 186-190, 3984-08 ; Le Grand d'Aussy, t. II, p. 272). — Mais il en est d'autres qu'il est impossible d'analyser : *du Prestre qu'on porte ; du Bouchier d'Abbeville ; de Gombert et des deux Clercs ; du Prestre et de la Dame ; le Fabel d'Aloul ; le Povre Clercs ; le Dit de Connebert ; le Prestre crucifié*, etc. (Méon, t. I, p. 104-123 ; 307-317 ; 165-169 ; t. III, p. 181-196 ; 14-17 ; 238-244 ; 326-357 ; t. IV, p. 1-19 ; 181-187). — L'*Histoire littéraire* donne quelques fragments de ces fabliaux. T. XXIII, p. 137-149.

aucune autorité à ce qu'ils débitaient. Cette poésie comique et satirique, contenue dans leur répertoire, était traitée comme une bouffonnerie sans conséquence, et il s'en fallait qu'elle eût la force d'expansion du livre imprimé ou la puissance impersonnelle et collective du journal moderne.

Protégés par les seigneurs et vivant de leurs libéralités, les trouvères ont dû ménager des patrons si nécessaires et si redoutables. Il y a bien quelques fabliaux, comme le *Dit du povre mercier*[1], qui plaisantent sur les bizarres caprices d'un baron haut justicier et sur les mésaventures d'un chevalier déloyal et félon ; mais la satire évite de s'égayer aux dépens des nobles, elle n'ose presque jamais toucher aux rois et aux princes ; souvent même, comme dans le conte de la *Vieille qui oint la palme au chevalier*[2], elle réserve les beaux rôles aux puissants de ce monde. Le franc parler n'exclut pas la prudence. Elle ne prend un peu de liberté que dans ces badinages où elle est sûre que les pouvoirs les plus ombrageux entendent raillerie : elle médit volontiers des galanteries illustres et narre avec complaisance les infidélités des grandes dames. C'est là une matière licite, autorisée par l'exemple des trouvères héroïques et lyriques ; nos conteurs ont su varier et rajeunir ce lieu commun en l'enrichissant d'assez agréables inventions. Nous trouvons dans le *Dit de Bérenger* un Georges Dandin, et un Chrysale dans la *Male Dame*[3] : le chevalier qui se déguise en moine pour confesser sa femme[4], et qui se repent de son indiscrétion, a mis en verve tous les imitateurs italiens, Boccace, Bandello, Malespini, Doni, les *Cent Nouvelles nouvelles*[5], et

1. Méon, t. III, p. 17-25. — T. I, p. 208-242.

2. Méon, t. I, p. 183-185. — Voir, en outre, les fabliaux suivants : *la Plantez* (Méon, t. I, p. 338-342) ; *la vieille Truande* (Méon, t. III, p. 153-160) ; *les Trois bossus* (Méon, t. III, p. 245-254) ; *Estormi* (Méon, t. IV, p. 425-372) ; *le conte dou Sot* (Bibl. nationale, Ms. 6988). — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 159-167.

3. Méon, t. IV, p. 287-295 et 365-386.

4. Méon, t. III, p. 229-238.

5. Boccace, l'auteur du *Décaméron*, naquit à Paris en 1313 et mourut à

jusqu'à la Fontaine ; n'est-ce pas aussi une heureuse idée que celle de ce *Court mantel* ou de ce *Mantel mautaillé* qui s'allonge ou se raccourcit selon la vertu de la dame qui le revêt? On est parfois choqué, en lisant nos vieux poëtes, des mœurs grossières et du langage vulgaire qu'ils donnent aux plus grands seigneurs ; cela est surtout sensible dans certains récits, tels que le *Sentier battu*, les *Jeux d'aventure* [1], dont les acteurs, empruntés au monde féodal, n'ont de noble que le nom. C'est que le trouvère et le jongleur satirique ne décrit pas toujours fidèlement le monde réel ; il rabaisse à dessein ou travestit involontairement ses personnages, il les peint naïvement d'après lui-même et met tous les rangs à son niveau.

Aussi est-il entièrement à l'aise et sur un terrain vraiment à lui, quand il conte quelque aventure d'où sort tout déconfit et tout penaud un bon bourgeois ou un vilain. Là, ni crainte ni respect ne l'arrêtent ; il lâche la bride à son humeur railleuse, à ses ressentiments personnels, aux folles imaginations de son esprit inventif. Déjà éclate, dans les récits du XIII[e] siècle, l'antipathie instinctive et réciproque du poëte et du bourgeois ; l'opposition des deux natures s'y prononce avec vivacité ; le trouvère insouciant, homme de vie dissipée, toujours pauvre parce qu'il est prodigue, déteste ces marchands, ces hôteliers, ces prud'hommes, âpres au gain comme à la

Florence en 1375. Bandello, né dans le Milanais à Castel-Nuovo en 1480, fut évêque d'Agen en 1550 et mourut en France en 1561. Il a laissé un recueil de *Nouvelles*. Doni, Florentin, né en 1503, mort en 1574. a écrit la *Libreria*, la *Zucca*, les *Lettres italiennes*, etc. Les *Ducento Novelle di Celio Malespini* ont été imprimées à Venise en 1609. — Quant aux *Cent Nouvelles nouvelles*, rédigées par Antoine de la Salle, de 1456 à 1460, il en sera question plus loin.

1. Le Grand d'Aussy, t. I, p. 60. — Citons encore : le *Varlet aux douze femmes ; de Guillaume au faucon ; les Trois chevaliers et la chemise ; la Gageure ; le Chevalier à la robe vermeille ; les Tresces ; le Chevalier à la Corbeille ; le Revenant ; le Dit des Anelés.* — Méon, t. I, p. 94-103 ; 174-182 ; t. III, p. 148-153 ; 272-282 ; t. IV, p. 393-406 ; 407-427. Jubinal, t. I, p. 1-32. — Deux de ces fabliaux ont été publiés séparément par M. F. Michel en 1835 et 1850. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 168-181.

peine, qui aiment mieux être avares que de rester pauvres, et qui ne débourseraient pas une maille pour payer le plus galant couplet, ou le conte le plus spirituel. L'avarice bourgeoise est châtiée par ces vers mêmes qu'elle se refuse à récompenser.

Dans la plupart des fabliaux, le bourgeois est représenté sous les traits du mari que sa femme trompe ou opprime : la comédie naissante s'est heureusement inspirée de la verve facile qui égaie la *Bourgeoise d'Orléans*, les *Braies du cordelier*, *Sir Hain et dame Anieuse*, le *Pré tondu*, les *Quatre souhaits saint Martin*, la *Veuve*[1] : le type immortel du mari malheureux, accommodé par nos conteurs au goût et aux mœurs du moyen âge, a passé de ces ingénieux récits sur le théâtre, dès qu'une scène française et populaire s'est élevée. Un autre type comique, l'entremetteuse, est esquissé dans le fabliau de *Dame Auberée*[2]; le conte d'*Estula* nous prouve que le quiproquo et les calembourgs sont des jeux d'esprit qui datent de loin[3]. Nous préférons de beaucoup à ces inventions vulgaires ou licencieuses un conte d'origine indienne, la *Housse partie*, ou partagée, qui renferme une leçon de morale sous une forme piquante[4].

1. Méon, t. I, p. 289-292 ; t. III, p. 161-180 ; 380-393 ; t. IV, p. 387.— Le Grand d'Aussy, t. III, p. 55. V. notre premier volume, p. 528-536.

2. Jubinal, t. I, p. 199-122. — Méon, t. III, 357-359.

3. Méon, t. III, p. 393-397. — Un bourgeois avait un chien nommé *Estula*. Une nuit, il entend du bruit dans son *courtil* ou jardin ; c'étaient deux voleurs qui lui prenaient l'un un chou, l'autre un mouton. Il envoie son fils à la découverte. L'enfant appelle le chien : *Estula!* Un des voleurs croyant que son compagnon l'appelle, répond : *Oui, j'y suis.* Effrayé d'entendre le chien parler (c'est du moins ce qu'il croit), l'enfant conte le miracle à son père qui va quérir un prêtre. Celui-ci vient avec l'étole et l'eau bénite. Pendant ce temps les voleurs, faisant allusion à leur capture, se disent entre eux : « Nous allons leur couper la tête » (au chou et au mouton). Le prêtre s'enfuit en laissant accrochée à un arbre l'étole que les voleurs emportent avec le chou et le mouton. — *Hist. littér.*, t. XXIII, p. 185. — Une imitation de ce conte se trouve dans les *Nouvelles de la Reine de Navarre* (n° 34) et dans les *Œuvres* de Paul-Louis Courier, p. 275, édit. de 1839.

4. Méon, t. IV, p. 472-484. — Un riche bourgeois d'Abbeville a marié son fils à une fille noble, à une *demoiselle*. Il commet la faute de leur aban-

Recueilli et plus ou moins embelli par les prédicateurs et les moralistes, ce sujet a inspiré trois poëtes modernes : le jésuite, auteur de *Conaxa ;* Piron, dans les *Fils ingrats ;* Étienne, dans les *Deux Gendres*[1].

Les vilains n'ont pas toujours un rôle sacrifié dans les fabliaux. Nos conteurs les traitent de deux façons très-différentes. Tantôt on les bafoue, on les ravale au-dessous de la brute ; on flatte un auditoire noble en les outrageant. Beaucoup de récits, comme les *Vingt-trois manières de vilains*, le *Vilain asnier*, le *Despit au vilain*, sont animés contre eux d'un esprit de haine et de mépris[2] ; il en est un certain nombre où l'on met sur leur compte les histoires les plus ignobles, devant lesquelles ont reculé les explorateurs les plus déterminés et les plus indulgents des facétieuses inventions du moyen âge[3]. Mais quelquefois la fable est en leur honneur ; le parallèle qui s'y établit entre eux et les autres classes tourne à leur avantage. Le *Vilain Mire*, le *Dit du Buffet*, *Brunain la vache au prestre*, *Constant du Hamel*, le *Vilain qui conquist Paradis par plait*, nous montrent l'homme du peuple suppléant par l'adresse ou l'astuce à la force et aux autres garanties qui lui manquent, prenant ses adversaires

donner tout son bien. Les deux époux le laissent mourir de faim et de froid et consentent seulement à lui céder la housse de leur cheval pour se couvrir en hiver. Ils envoient leur enfant, âgé de dix ans, la chercher. L'enfant la coupe en deux (de là, *housse partie*, de *partiri*, partager) et dit à son père : « Je garde une moitié pour vous. Je vous la donnerai quand je serai grand. » Averti par cette leçon, le fils ingrat se jette aux pieds du vieillard et expie ses torts.

1. *Les Fils ingrats*, ou *l'Ecole des pères*, sont de 1728 ; les *Deux Gendres* ont été joués en 1811. — *Conaxa* est une comédie latine faite par un jésuite de Rennes, vers la fin du XVIIe siècle, d'après *la Discipline de Clergie*, où le sujet dont il s'agit avait trouvé place.

2. Jubinal, t. I, p. 128. — Id., *Jongleurs et Trouvères*, p. 107. — Edit. de F. Michel (1833). — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 175. « Li vilains purs si est cil ki onkes ne mist francise en son cuer. » Définition du vilain dans le fabliau *des Vingt-trois manières de vilains*.

3. *Les trois Meschines*, *les Souhaits desvez*, *Quatre souhaiz Saint-Martin*, *le Fèvre de Creil*, *Gauteron et Marion*, *Audigier*, *Richaut*, etc. (Méon, t. I, p. 38 ; t. III, p. 55, 439. 456, 466 ; t. IV, p. 194, 197, 217, 386, 265. — *Id.*, *Nouveau Recueil*, t. I, p. 170, 286, 293. — Jubinal, t. I, p. 199-317.)

dans le piége qu'ils lui tendent, et revendiquant, au moins devant Dieu et à la porte du ciel, l'égalité[1]. Molière connaissait-il le fabliau du *Vilain Mire*, lorsqu'il a fait le *Médecin malgré lui*[2]? Rien n'est moins probable; mais il avait lu sans doute l'une des nombreuses imitations de l'ancien récit qui se sont répandues dans presque toutes les littératures de l'Occident[3].

Nous touchons au terme de ce dénombrement qui est à la fois une revue des fabliaux et de la société contemporaine; il ne nous reste, pour finir, qu'à signaler une classe de récits sans grande importance et d'un attrait médiocre; nous voulons parler de ceux dont le sujet se rapporte à des personnages anciens, historiques ou fabuleux, par exemple: *Narcissus*, *Pyrame et Thisbé*, petits poëmes d'un millier de vers chacun, et le *Dit d'Aristote* qui en compte environ six cents[4]. L'antiquité y est travestie comme dans les poëmes épiques, les romans d'aventure et les *Miracles* que nous avons précédemment analysés.

Nos fictions satiriques se sont répandues en Europe aussi vite et aussi loin que les inventions de nos trouvères épiques; la poésie française primitive, sous ces deux formes si différentes, a exercé le même empire et obtenu le même succès.

1. Méon, t. III, p. 25, 264, 296; t. IV, p. 114. — V. en outre: *le Meunier d'Arleux; le Vilain de Bailleul; De la Feme qui dist quelle morroit, etc.; les Trois Dames et l'anel; le Pécheur de Pont-sur-Seine; le Dit des Chevaliers; des Clercs et des Vilains; un Enseignement à preudomme; Barat et Haimet; Brifaut; le Vilain de Farbu; le Dit de la Dent; le Preudome qui rescout son compère de noier.* (Méon, t. IV, p. 233. — Jubinal, t. I, p. 312. — Le Grand d'Aussy, t. II, p. 413; t. III, p. 122, 347. — *Biblioth. nat.*, Ms. 7278 et 7595.)

2. *Le Vilain Mire* ou le vilain médecin, conte d'origine indienne. C'est le même sujet au fond que celui du *Médecin malgré lui.*

3. Sur ces imitations françaises, latines, espagnoles, V. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 197. — Remarquons, cependant que ces contes, d'origine étrangère, de provenance orientale, n'ont pas nécessairement passé par la France pour pénétrer dans les autres contrées et les autres littératures de l'Occident. Il en est qui ont été imités en Europe d'après l'imitation française; mais d'autres ont été tirés directement de la source étrangère et primitive.

4. Méon, t. II, p. 171; t. IV, p. 143, 326.

Plus que toute autre contrée de l'Occident, l'Italie ressentit l'influence de l'imagination doucement ironique de nos conteurs ; le caractère lui en est resté, et elle a dû à cette imitation un genre littéraire qui est devenu pour elle un titre de gloire. Boccace et ses disciples ont connu nos fabliaux ; leurs *Nouvelles* sont, souvent, un écho des récits inventés en France au XIII[e] siècle. Une aventure contée par Guillaume, clerc de Normandie, dès le temps de Philippe-Auguste, le *Prêtre et Alison*, a fourni à Boccace son *Prévôt de Fiésole ;* une autre nouvelle du *Décaméron* vient du fablian de *Gombert et les deux clercs ;* le *Psautier*, que la Fontaine a imité, était une imitation des *Braies du Cordelier* et d'un épisode du *Renart contrefait*, terminé vers l'an 1320 ; le *Poirier enchanté*, dont la Fontaine encore a fait honneur aux Italiens, avait été emprunté à des fabliaux latins d'origine française.

On pourrait faire bien d'autres rapprochements, soit avec le *Décaméron*, soit avec d'autres Nouvelles italiennes : on retrouverait de semblables réminiscences dans les *Cento Novelle antiche*, dans Sachetti, le Pecorone, Massuccio, Sabadino, Bandello, le Lasca, Malespini, Straparola, Sansovini, le Pogge et Arlotto [1]. L'Arioste aussi nous doit plusieurs contes que lui a repris la Fontaine : la *Coupe enchantée*, dont le *Mantel mal taillé* est la pensée primitive, et l'histoire de

1. Les *Cento Novelle antiche*, recueil anonyme, composé après le *Décaméron* et sur le même plan ; Pecorone, Florentin du XIV[e] siècle, auteur de *Nouvelles* écrites en 1378 ; le Lasca, fondateur de l'Académie della Crusca, publia à Florence un recueil de *Nouvelles* en 1559 ; le Pogge, né en 1380, mort en 1459, auteur des *Facetiæ*, qu'Antoine de la Salle imita dans les *Cent Nouvelles nouvelles ;* le curé Arlotto, Florentin, né en 1395, mort en 1483, publia aussi, mais en italien, un recueil de *Facéties, contes et bons mots ;* Celio Malespini, autre Florentin, auteur des *Ducento novelle*, et Sansovini, Romain, auteur des *Cent nouvelles*, vivaient dans la seconde moitié du XVI[e] siècle ; Massuccio, auteur des *Cinquante Nouvelles*, était de Salerne, il vivait encore en 1476 ; le Bolonais Sabodino, mort après 1506, fit aux bains de la Porretta un recueil intitulé *Facetiarum porretanarum opus*. Straparole, mort vers 1557, a publié, dans ses *Piacevoli Notte*, soixante-treize contes qui se débitent dans la société de Lucrèce de Gonzague en 1521.

Joconde, à laquelle fait allusion un de nos plus anciens manuscrits de jongleurs [1].

On a félicité l'auteur des *Contes de Canterbury* d'avoir changé heureusement quelques détails des nouvelles qu'il prenait à Boccace : tout le mérite de Chaucer est d'avoir fidèlement transcrit nos anciens fabliaux modifiés par l'auteur italien. La même remarque s'applique à Parnell, et aux autres imitateurs anglais, Gower, Lygdate, Thomas Chestre, qui ont prouvé qu'ils savaient estimer nos vieux poëtes plutôt que les égaler [2]. L'Allemagne, qui a traduit plusieurs de nos grands poëmes chevaleresques [3], ne s'est pas moins accommodée de notre poésie moqueuse; elle a directement traduit ou imité nos fabliaux, et en grand nombre. L'Espagne, au contraire, en conserve à peine des traces fugitives dans certains épisodes de ses romans; elle aime mieux imiter le merveilleux des contes orientaux ou la galanterie héroïque des poëmes de la *Table ronde* que la malicieuse bonhomie de nos fictions légères. La finesse de l'esprit gaulois lui répugne ou lui échappe.

En France, dès qu'on cesse de lire dans le texte original les vieux fabliaux, on les traduit en prose; ou bien encore, on répète, par voie de transmission orale, un grand nombre des histoires qu'ils ont popularisées [4]. Les compilateurs

1. Arioste, né à Reggio en 1474, mort en 1553. *L'Orlando furioso* parut en 1516. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 81-83.

2. Chaucer, né à Londres en 1328, mort vers 1406. Page du roi Edouard III, ami du duc de Lancastre, fils de ce roi, il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques en Italie, ce qui lui permit d'étudier les grands écrivains de ce pays. Gower, né en 1320, mort en 1402, jurisconsulte attaché à la cour de Richard II et de Henri IV. C'est un des plus anciens poëtes anglais. Lygdate, né en 1380, mort en 1480, était bénédictin; il imita Chaucer. Parnell, l'auteur du poëme *de l'Ermite*, naquit à Dublin, en 1679, et mourut en 1717. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 83-84.

3. Wolfram de Eschenbach, minnesinger du XIII[e] siècle, né dans le haut Palatinat, vécut à la cour du landgrave de Thuringe. Ses principaux poëmes sont le *Titurel* et le *Parcival*, histoire mystique des gardiens du saint Graal, d'après nos romans du cycle d'Artus. — Sur ce cycle, V. notre premier volume, p. 205-270.

4. Les fabliaux, sous leur forme poétique, ont duré deux siècles en

d'anecdotes latines à l'usage des sermonnaires joignent sans scrupule aux légendes les plus respectées les récits des jongleurs. Il se forme ainsi dans la mémoire populaire, dans les recueils savants, dans les compilations en français, un vaste répertoire et comme un trésor de traditions satiriques sans date et sans nom où nos conteurs modernes ont librement puisé. C'est là que les ont recueillies tour à tour les faiseurs de contes moraux, comme le chevalier de la Tour-Landry[1], les auteurs des *Cent Nouvelles nouvelles*, écrites à Genappe vers 1456, Marguerite de Navarre dans son *Heptameron*, Bonaventure des Périers, Rabelais, Guillaume Bouchet, Noël du Fail, l'auteur des *Contes d'Eutrapel*, Béroalde de Verville dans son *Moyen de parvenir*, et le sieur d'Ouville qui a conservé plusieurs des facéties dont son frère Boisrobert amusait Richelieu[2].

Tandis que cette masse confuse, anonyme de légendes satiriques, accrue incessamment et diversifiée par les imitations françaises ou étrangères, se transmettait aux générations nouvelles comme un bien sans maître, comme une succession en déshérence, les véritables inventeurs étaient profondément oubliés et l'on ignorait jusqu'à l'existence des textes primitifs. Le seul président Fauchet avait lu les manuscrits, comme l'at-

France. Nous n'en possédons aucun qui soit avec certitude du XIIe siècle; tous les manuscrits sont du XIIIe et du XIVe siècle. Au XVe siècle, il n'y a plus de fabliaux. L'élément comique contenu dans ce petit poëme a passé dans la farce. La farce a remplacé le fabliau.

1. *Le livre du chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles*. Anatole de Montaiglon, 1854. Il en sera question plus loin, à propos des ouvrages didactiques en prose.

2. Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, née en 1492, morte en 1559, fit, à l'imitation de Boccace, l'*Heptaméron*, qui parut après sa mort. On a de son valet de chambre, Bonaventure Despériers, qui se tua en 1554, un recueil de *Contes et joyeux Devis*. Guillaume Bouchet était juge et consul des marchands à Poitiers; ses contes, en trois parties, sont intitulés *Sérées*. Il vécut de 1526 à 1606. Noël du Fail, conseiller au parlement de Rennes, publia en 1548 des *Baliverneries* ou contes nouveaux d'Eutrapel; après sa mort, en 1586, parurent les *Contes et Discours d'Eutrapel*, ouvrage qui diffère du premier. Béroald de Verville, philosophe et mathématicien, mourut vers 1612. — Le livre du sieur d'Ouville, les *Contes aux heures perdues*, parut en 1643.

teste son livre sur les *Poëtes françois avant l'an* 1300[1]; après lui, Borel, Ménage, du Cange, Galland, Lamonnoye consultèrent les sources, mais leur témoignage, timide et mal assuré, n'éclaira personne[2]. Vers le milieu du siècle dernier, M. de Caylus, parcourant plusieurs de ces contes dans un manuscrit de Saint-Germain des Prés, fut étonné de tant de verve, de naturel, d'élégance même; Barbazan en 1756 publia une soixantaine de fabliaux[3]; Le Grand d'Aussy en 1779, s'aidant des riches études amassées par Sainte-Palaye, traduisit nos anciens conteurs dans une prose facile, mais trop peu fidèle à leur caractère et au ton de leur style. Imbert et Gudin rimèrent cette prosaïque version, en défigurant l'antique naïveté des sujets par les périphrases banales de leur fade poésie[4]. Les travaux de notre siècle ont été plus sérieux. En 1808 et en 1823, Méon réimprima, en l'augmentant de plusieurs volumes, le recueil de Barbazan[5]; nous devons

1. *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoises, ryme et romans*, 1584.

2. Pierre Borel, né en 1620, mort en 1689. Il publia en 1655 un *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*. — On a de Ménage les *Origines de la langue françoise*, livre publié en 1650. — Du Cange, né à Amiens, en 1610, mort en 1688, est célèbre par son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* et par son édition de Joinville. — Galland, né en 1646, mort en 1715, a traduit de l'arabe les *Mille et Une Nuits*, ainsi que les *Contes ou Fables de Bidpaï et Lokman*, publiés après sa mort. — Lamonnoye, critique et philologue, auteur de *Noëls* bourguignons et de contes qui sont pleins d'esprit, naquit à Dijon en 1641, fut reçu à l'Académie française en 1713 et mourut en 1728.

3. Le comte de Caylus, célèbre archéologue, fils de la marquise de Caylus dont on a des *Souvenirs*, publia en sept volumes un recueil d'*Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et gauloises*. Né en 1692, il mourut en 1765. Il fut reçu à l'Académie des inscriptions en 1742. Barbazan, savant philologue, auteur d'un glossaire qu'il ne voulut pas publier et de manuscrits qu sont encore à la Bibliothèque de l'Arsenal, mourut en 1770.

4. Le Grand d'Aussy, ancien jésuite, né à Amiens, en 1737, avait professé la rhétorique à Caen. Après la dissolution de son ordre, il se livra à des recherches philologiques et littéraires avec Sainte-Palaye. — Sur ce dernier, voir notre premier volume, p. 272. Imbert, né en 1747, mort en 1790. On a de lui quelques faibles comédies, un volume de *Fables nouvelles* (1773) et un choix de fabliaux (1788). — Paul Gudin, mort en 1812, publia en 1803 des *Recherches sur l'origine des contes*.

5. Méon, né en 1748, était conservateur à la Bibliothèque royale; il mourut en 1829.

d'autres textes du même genre à MM. Jubinal, Francisque Michel, Robert, Arthur Dinaux, Thomas Wright, Adelbert Keller[1]. Enfin, après tant d'estimables études, après tant de publications savantes mais incomplètes, M. Anatole de Montaiglon vient d'entreprendre en 1872 cette édition collective[2], rigoureusement revue sur les manuscrits, correcte, méthodique, qu'appelait de ses vœux M. J.-V. le Clerc, dans le tome XXIII de l'*Histoire littéraire*, en 1856.

§ II

Autres formes légères de notre ancienne poésie satirique : *Débats* et *Disputes*, *Bibles*, *Legs*, *Testaments*, *Batailles*, *Parodies*, *Resveries* et *Fatrasies*. — La chanson ou satire politique. — Nos plus anciens poëtes satiriques : Les auteurs des Fabliaux. — Rutebeuf et ses contemporains.

La poésie des fabliaux n'est pas la seule forme vive et légère que la satire naissante ait inventée et inspirée ; une foule d'autres petits poëmes, animés du même souffle, marqués du même caractère, mais un peu différents d'allure et plus ou moins affranchis des habitudes du genre narratif, ont exercé l'imagination des trouvères et charmé les goûts moqueurs du moyen âge : nous devons en dire un mot avant

1. *Jongleurs et Trouvères*, par Achille Jubinal, 1 vol., 1835. — *Nouveau Recueil de contes, dits et fabliaux*, par le même, 2 vol., 1839-1842. — Le *Dit de la gageure*, etc., par F. Michel, 1835. — *Fabliaux inédits*, par Robert, 1834, 1 vol. — *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels*, par Arthur Dinaux, 3 vol., 1837-1843. — *Zwei Fabliaux*, von Adelbert Keller, 1 vol., 1840, Stuttgart. — *A selection of latin stories*, etc., by Thomas Wright, 1 vol., 1842, London.

2. *Recueil général et complet des fabliaux des* XII*e et* XIII*e siècles, imprimés ou inédits, publiés d'après les manuscrits*, 1872. Le premier volume, qui seul a paru, contient vingt-neuf fabliaux. M. de Montaiglon s'est attaché à distinguer et séparer les vrais fabliaux des autres récits, comme les *Contes dévots*, les *Dits*, les *Débats et Disputes*, etc., qui ne sont pas des fabliaux proprement dits. « Le fabliau, dit-il dans sa préface, est un récit comique d'une aventure réelle ou possible. Tout ce qui est invraisemblable, historique, pieux, d'enseignement, de fantaisie romanesque, lyrique ou même poétique, n'est à aucun titre un fabliau. Aussi ce recueil ne réimprimera qu'un tiers ou une moitié des précédents recueils. » (P. VIII.) — Tel est le caractère de cette nouvelle édition.

d'examiner ces vastes compositions, véritables cycles d'une inspiration forte et durable où s'est recueilli et condensé l'esprit satirique, jusque-là disséminé dans mille pièces fugitives.

Nous avons déjà signalé, sous le titre général de *Dits*, un petit poëme, libre dans ses formes, fait à l'occasion de tout objet dont on prétendait énumérer les qualités. Les plus anciens *Dits* n'offraient souvent que des nomenclatures fort prosaïques et fort sèches, comme ceux des *Rues de Paris*, des *Cris de Paris*, des *Moustiers de Paris*[1] ; mais bientôt on y fit entrer la critique des choses et des personnes qu'on passait ainsi en revue. Le *Dit* prit dès lors un caractère satirique et le plus souvent devint synonyme de fabliau. Beaudouin de Condé, qui vivait à la fin du XIII[e] siècle, a composé un grand nombre de *Dits*, la plupart en vers *équivoques*, c'est-à-dire sur des rimes faites avec le même mot pris dans un double et triple sens. Ce poëte est languissant et monotone ; rarement on trouve chez lui des images heureuses et quelques traits piquants. Ses meilleures compositions sont : le *Dit de la Voie de Tunes*, où il provoque la noblesse à une nouvelle croisade après la mort de saint Louis ; le Dit du bachelier, *dou Baceller*, sur les conditions et les devoirs de la véritable prud'homie ; la *Voie de Paradis*, sujet traité déjà par Raoul de Houdenc et par Rutebeuf[2] ; le Dit de *Gentillece*, paraphrase de cette idée libérale et chrétienne : *c'est le cœur qui fait le chevalier*[3].

1. Méon, *Fabliaux*, t. II, p. 237-307. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 266.

2. *Histoire littéraire*, t. XVIII, p. 786-790 ; — t. XX, p. 721-781.

3. Nul n'est vilains si de cuer non ;
Nul n'est gentils hom ensement
S'il n'uevre de cuer gentement.

— Voici les autres *Dits* attribués à Beaudouin de Condé : le Dit du *Garde-corps* (ancien nom de la blouse ou saie gauloise) ; *le Pélican ; Dits d'amour, de la Rose, du Monde, de la Mort, du Siècle, de la Pomme d'Adam, de l'Envie ; Salut Notre-Dame ;* le Dit *des Hiraus* (hérauts d'armes) ; *dou Preuz avariscieux ; dou Dragon ;* le *Manteau d'honneur ;* le *Preud'homme ; les Trois Mors*

Pour achever de connaître la variété des sujets qui forment la matière de ce petit poëme et les tons fort divers du style tour à tour lyrique et narratif, mais toujours diffus et négligé, que nous y pouvons observer, qu'on lise, parmi les Dits anonymes, celui des *Quinze Signes*, homélie d'environ trois cents vers où la fin du monde est annoncée ; le *Dit des Mais*, où le contraste ordinaire des apparences et de la réalité est très-spirituellement indiqué ; le *Dit des Patenostres*, qui passe en revue les imperfections de l'espèce humaine[1]. Rutebeuf, contemporain de Beaudouin de Condé, est auteur d'un certain nombre de *Dits* supérieurs à tout ce que nous avons cité. Les uns, comme la *Vie du monde*, les *Plaies du monde*, l'*Estat du monde*, la *Chanson des Ordres*, le *Dit des Béguines*, sont une satire amère et cuisante de la société en général, de l'Église surtout, et de certains ordres religieux en particulier ; les autres sont des pièces de circonstance, inspirées par des querelles d'école et par des évènements récents du quartier latin[2].

Le *Débat*, la *Dispute* ou *Disputoison*, la *Bataille*, formes dramatiques de la satire, mettent en présence et en conflit des êtres inanimés ou des êtres abstraits, plus rarement des êtres réels et des personnes vivantes ; c'est un cadre commode dont le moyen âge s'est beaucoup servi. Nous trouvons dans Rutebeuf la dispute du *Croisé et du Descroisé*, sujet sérieux, très-suffisamment expliqué par le titre, et traité avec une

et les Trois Vifs. Ces poésies sont analysées dans le tome XXIII de l'*Histoire littéraire*, p. 267-282. — Jubinal, *Nouveau Recueil*, t. II, p. 50-57. Voir surtout l'édition complète et exacte des *Dits et contes* de Beaudoin de Condé et de Jean son fils, donnée par M. Aug. Scheler, d'après les manuscrits. (Bruxelles, 1866-1867.)

1. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 282-286. — Jubinal, *Nouveau Recueil de contes, dits*, etc., t. I, p. 184-190, 245-248. — Citons en outre, dans cette catégorie, le *Dit du Cors et de l'Ame*, en dix-huit stances de douze vers ; un autre Dit *de la Rose*, fort ingénieux ; *li Traïtor et li Mauvès ;* le *Dit des Feures*, le *Dit des Boulangiers*. — Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 110, 128, 138.

2. Citons, par exemple, le *Dit des Ordres de Paris*, le *Dit des Cordeliers*, le *Dit de l'Université*, le *Dit de Guillaume de Saint-Amour*, le *Dit des Règles*. Le *Dit de l'Œil* se rapporte à certains faits de la vie du poëte lui-même ; le *Dit de l'Erberie* roule sur les médecins, physiciens et charlatans. — *Histoire littéraire*, t. XX, p. 734-754.

singulière énergie par le poëte; la *Disputoison de Charlot et du Barbier de Meleun,* qui est du même auteur, a le mérite d'une ingénieuse vivacité[1]. Nous avons d'Henri d'Andeli et de Jehan le Teinturier, trouvères du XIIIe siècle assez peu connus, une *Bataille des Vins,* une *Bataille* et un *Mariage des sept Arts,* morceaux curieux par les indications qu'ils nous fournissent sur les études de ce temps et sur la réputation comparée des meilleurs vins français. Nous y voyons, non sans surprise, citer parmi les bons crus les vins d'Argenteuil, d'Aubervilliers, de Montmorency; notre étonnement cesse quand le trouvère fait l'éloge des vins de Beaune, de Saint-Émilion, de la Moselle et d'Épernay[2]. D'autres *Disputes* anonymes se distinguent de la foule de ces petites compositions par l'agréable et abondante facilité du style, par mille détails intéressants et instructifs : sans doute on ne retrouvera ni l'originalité inventive ni la bonhomie malicieuse de la poésie des fabliaux dans la *Bataille du vin et de l'eau,* dans le *Débat de l'hiver et de l'été,* ou *de Carême et de Charnage;* cependant on ne lira point sans quelque profit ces poëmes, et d'autres semblables, si l'on y cherche ce qu'ils nous révèlent des usages et des habitudes de la vie privée[3]. Quand on les a parcourus, on a vu d'un peu plus près, on connaît plus à fond quelques-uns des recoins de cette société que nous ignorons presque à l'égal des sociétés grecque ou romaine, et que nous devons étudier avec autant de soin assidu et de curiosité pénétrante que la plus lointaine des antiquités.

Plusieurs trouvères, pour accréditer leurs satires, imaginèrent de les intituler *Bibles,* donnant à entendre par là

1. *Histoire littéraire,* t. XX, p. 741. — Bartsch l'a citée dans sa *Chrestomathie,* p. 367, 3e édition (1875).
2. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 217-228. — Méon, t. I, p. 152.
3. Jubinal, *Nouveau Recueil,* etc., t. I, p. 293-311; — t. II, p. 40-49. — Méon, t. IV, p. 80-99. — *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 230-234. — Dans ce même tome XXIII, sont en outre analysés les poëmes suivants : la *Disputoison de la Synagogue et de sainte Eglise;* le *Débat entre un juif et un chrétien; Marguet convertie, Bataille d'Enfer et de Paradis; le Denier et la Brebis.* (P. 216-235.)

qu'elles ne contenaient que des vérités. Guyot de Provins, moine de Clairvaux ou de Cluny[1], qui vivait à la fin du XII[e] siècle, déclare en commençant sa « Bible, » composée de deux mille deux cent quatre-vingt-onze vers âpres et durs, qu'elle n'est en rien *losengière,* ou mensongère, mais *fine, vraie et droiturière.* Il y attaque, avec une véhémente énergie et non sans talent, le pape, les cardinaux, tout le haut clergé, bon nombre d'ordres religieux, quelques princes, les légistes, les devins et les médecins. C'est la production d'un moine irrité contre le monde et qui n'excepte guère de ses invectives que lui-même et son couvent[2]. Tout autre est le caractère de *la Bible au seigneur de Berze.* L'auteur, qui avait fait en 1202 l'expédition de Constantinople avec Quesnes de Béthune et Villehardouin, était un esprit délicat, une âme tendre ; après avoir usé et un peu abusé des joies et des plaisirs de ce monde, il en avait senti le vide, et, sur ses vieux jours, il consacra huit cent trente-huit vers d'un ton mélancolique à exprimer ses plaintes, ses dégoûts et son repentir. Entre ces deux poëtes il y a la même différence d'humeur et de génie qu'entre les deux auteurs du *Roman de la Rose,* Jean de Meun et Guillaume de Lorris[3].

C'est Jean de Meun qui le premier, croyons-nous, fit usage de cette forme de poésie que plus tard Villon a rendue célèbre : le *legs* ou le *testament* satirique. Une idée semblable avait inspiré le *Congé* adressé par Adam de la Halle aux habitants d'Arras[4]. Dans les deux pièces connues sous le nom de

1. Il dit qu'à l'époque où il écrit il y a douze ans passés qu'il est dans les *noirs draps,* en d'autres termes, sous le froc :

Il a plus de doze ans passez
Qu'en noirs dras fui envelopez.

2. Un passage de cette *Bible* prouve que, dès le XII[e] siècle, on faisait usage de la boussole. (V. 656 et suiv.) — Le tome XVIII de l'*Histoire littéraire* (p. 808-816) contient une analyse du poëme de Guyot ; on peut lire en outre celle que M. Lenient en a donnée dans son *Histoire de la Satire* (p. 114-118).

3. *Histoire littéraire,* t. XVIII, p. 816-821.

4. Vers 1264. — Méon, t. I, p. 106. — *Histoire littéraire,* t. XX, p. 638-674. Deux autres poëtes d'Arras, Jean Bodel, vers 1205, et Baudin Fastoul,

Testament et de *Codicille*, Jean de Meun se moque des religieux et des femmes de son temps, ce qui ne l'empêche pas de terminer cette satire par une courte exhortation à la charité, et par une prière où la Vierge est invoquée en termes assez touchants. Un rimeur fort obscur du xve siècle, Jehan Regnier, seigneur de Guerchy, bailli d'Auxerre, fait prisonnier en 1431 au milieu des guerres contre les Anglais, composa pendant sa captivité un recueil de pièces de toute mesure et de toute forme sous le titre de *Fortunes et Adversités;* il y inséra d'interminables legs, tour à tour élogieux et ironiques, remplis de noms amis ou ennemis. Villon les avait peut-être lus en manuscrit, car ils n'ont été imprimés qu'en 1526; il est encore plus probable qu'il connaissait l'œuvre récente d'un jeune bourgeois de Paris, le *Testament de Jenin de Lesche qui s'en va au Mont Saint-Michel:* voilà, du moins, quels ont été ses devanciers dans un genre de satire qu'il s'est, en quelque sorte, approprié par sa verve originale et par la supériorité de son génie poétique[1].

Ne faut-il pas compter aussi parmi les inventions de l'esprit satirique les parodies que le moyen âge a connues et cultivées sous le nom de *Resveries* et *Fatrasies?* Serait-ce, enfin, étendre à l'excès les limites du domaine de la satire que d'y comprendre la plupart des chansons politiques publiées par M. Leroux de Lincy[2]? Ces couplets de circonstance, dont tout le mérite était dans l'à-propos, nous semblent continuer jusqu'aux temps modernes la tradition semi-lyrique, semi-satirique du *sirvente* et du *serventois* primitifs. Il est peu d'événements ou de personnages marquants dans notre histoire qui aient échappé à leur verve railleuse.

quelques années après, avaient aussi écrit un *Congé;* mais leurs pièces n'ont rien de satirique. *Histoire littéraire,* t. XX, p. 606-638. — Un peu avant Jean de Meun, Rutebeuf avait composé le *Testament de l'âne,* sorte de fabliau. Si l'on voulait remonter beaucoup plus haut et jusqu'à l'antiquité, on rencontrerait les *Adieux* de l'Umbritius de Juvénal (IIIe satire), qui présentent certaines analogies avec les petits poëmes français dont il est ici question.

1. *François Villon,* par Antoine Campaux, 1859, p. 17-32.

2. *Recueil de chants historiques français,* 2 vol., 1841.

Lorsque saint Louis, vers 1260, supprima le duel judiciaire et tenta de réformer la justice féodale, les seigneurs chansonnèrent sa réforme; lorsque le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, ministre fidèle des sévérités de Charles V, fut mis en prison après la mort du roi, le peuple insulta à sa disgrâce en fredonnant une complainte ironique dont chaque couplet se terminait par un proverbe[1]. Le schisme d'Occident et l'élection de l'anti-pape Benoît XIII inspirèrent la *Ballade de la lune* à Eustache Deschamps[2]; la *Ballade des asnes volans*, vers 1464, tourna en ridicule l'évêque la Balue et les autres favoris du nouveau roi Louis XI : la guerre du Bien-Public, en 1465, et les factions qui divisèrent la cour en 1484, à l'avénement de Charles VIII, provoquèrent presque autant de pamphlets rimés et de refrains moqueurs que la guerre même de la Fronde, au plus beau temps des mazarinades[3]. Reconnaissons dans ces saillies de l'esprit de liberté, dans ces caprices de la manie d'opposition, l'une des variétés les plus importantes du genre que nous étudions, c'est-à-dire, la satire politique.

Les parodies sont de deux sortes. Les unes travestissent la messe, l'Évangile, les prières et les cérémonies de l'Église, la vie et les miracles des saints; de là, ces commentaires burlesques sur le *Pater* et le *Credo*, ces *Miracles de saint Tortu*, ces *Sermons de saint Oignon, de saint Raisin;* de là aussi, ces intitulés satiriques très-fréquents : *li Epystles des Femes*, l'*Evangile as Femes*[4]. Parfois le travestissement s'applique à la grande poésie chevaleresque, comme dans le poëme bouffon d'*Audigier*[5], ou bien aux romans héroïques, comme dans *le Dit d'aventures*[6]. Les autres parodies riment, sur

1. Chanson sur les *Establissements* de saint Louis. — Leroux de Lincy, t. I, p. 215 et 216.
2. Benoît XIII, élu en 1394, s'appelait Pierre de Lune.
3. Leroux de Lincy, t. I, 349-357, 406-409.
4. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 21-26.
5. Méon, t. IV, p. 217-233. — Ms. de Saint-Germain, nº 1239. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 493-501.
6. Publié par Trébutien, Paris, 1835, in-8º. — *Hist litt.*, t. XXIII, p. 501.

des airs à la mode, des paroles vides de sens; c'est un caquetage sans raison et sans suite, qui se dispense des idées et se contente des sons : on peut les comparer aux amphigouris et aux coq-à-l'âne de Panard et de Collé. Voilà ce que le moyen âge appelait *Resveries* et *Fatrasies*[1].

Ces petits poëmes, si nombreux, d'un tour si varié, d'une inspiration parfois bizarre et triviale, mais facile, nous sont parvenus presqué tous sans nom d'auteur. On a recherché avec soin les indices que l'histoire de la littérature peut nous fournir sur les trouvères satiriques; on a composé une liste d'environ trente-cinq noms, dont on ne sait qu'une chose, à savoir que ces poëtes vivaient au XIIIe siècle[2]. Au lieu de reproduire cette nomenclature un peu sèche, qu'il est aisé de consulter, nous aimons mieux nous arrêter à parler du plus célèbre de ces satiriques, le trouvère Rutebeuf, qui vivait sous le règne de saint Louis; la vie de Rutebeuf éclairera, croyons-nous, l'histoire entière des satiriques de son temps.

Rutebeuf est né vers 1230; on sait du moins qu'il se maria dans l'hiver de 1260[3]. Était-il parisien ou champenois d'origine? L'une et l'autre conjecture ont été soutenues, sans compter l'opinion qui le fait naître aux environs de Sens. Pour sûr, il a vécu à Paris, il s'y est formé; il s'est inspiré de l'esprit et du goût parisien; c'est un poëte de la Cité. Point d'allusions à sa famille dans les cinquante-six morceaux qu'on a conservés de lui; cela prouve qu'il avait quelque bonne raison de ne pas faire bruit de ses débuts. Son nom, sur lequel il joue et dont il plaisante volontiers[4], est un nom de poëte,

1. L'*Histoire littéraire* en cite plusieurs exemples, t. XXIII, p. 503-511. Une pièce de ce genre est imprimée dans le recueil de M. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, p. 34. Nous y renvoyons le lecteur.

2. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 114-116.

3. Voir l'une de ses pièces, le *Mariage Rutebeuf*.

4. Rudes est et rudement euvre,
Li rudes homs fait la rude euvre...
Rudes est, s'a nom Rudebeus, etc...
— Sire, sachiez bien sans doutance
Que hom m'apelle Rutebuef,
Qui est dis de rude et de buef.

— Edition Jubinal, t. I, p. 228 et t. II, p. 67.

un nom de guerre, et nullement celui de ses ancêtres. Il mena d'abord la vie de bohême, la vie de jongleur forain, de chanteur ambulant, dispersant aux quatre vents des places et des carrefours une poésie licencieuse et bouffonne; on rapporte à ces commencements une dizaine de pièces que l'éditeur moderne appelle *Jongleries* pour en marquer le caractère. Le *Dit de l'Œil*, le *Dit de l'Erberie*, la complainte sur son *Mariage*, et plusieurs *fabliaux* semblent appartenir à cette époque et nous représenter, comme on dit, sa première manière[1].

Le séjour de Paris, au sortir de sa vie errante, ne paraît pas l'avoir enrichi, mais il profita à son talent en lui fournissant un meilleur public et de plus dignes matières. Attentif aux événements petits et grands qui agitaient le public parisien, Rutebeuf se jeta dans les querelles du quartier des Ecoles, dans la mêlée bruyante des partis théologiques; il disait son mot, à l'occasion, sur la politique du roi et sur la conduite des princes : son caractère original est d'être pendant vingt-cinq ans l'interprète hardi, véhément de l'opinion de Paris. Les satires que nous avons citées de lui, âpres censures du haut clergé et des ordres religieux, respirent l'ardeur des passions contemporaines, et l'on a pu croire avec quelque vraisemblance que la bulle du pape Alexandre IV dirigée contre le champion des droits universitaires, Guillaume de Saint-Amour, et contre les trouvères qui soutenaient la même cause, frappait les poésies de Rutebeuf[2]

1. Le *Mariage* comprend 46 tercets; le Dit de l'*Œil* est une requête, un placet; le Dit de l'*Erberie* se moque des médecins et des charlatans; le Dit de la *Griesche d'été* et celui de la *Griesche d'yver* décrivent la passion du jeu, dont Rutebeuf n'était point exempt; les fabliaux sont: *Frère Denize le cordelier*, le *Testament de l'asne*, *Charlot le juif*, *Charlot et le Barbier*, la *Dame qui ala trois fois entour le moutier*. — *Hist. litt.*, t. XX, p. 733, 745.

2. *Histoire littéraire*, t. XX, p. 729. La bulle est antérieure à 1261. Rutebeuf composa le *Dit de Guillaume de Saint Amour et la Complainte maistre Guillaume*. Le début de cette seconde pièce est remarquable:

Vous qui alés parmi la voie,
Arestés vous; et chascuns voie
S'il est dolor tel com la moie,
Dist sainte Eglise...

« C'est un rapprochement singulier, dit M. J.-V. le Clerc, que celui qu'on

D'autres pièces, d'un accent plus élevé et plus touchant, ses belles complaintes funéraires sur les comtes de Nevers et de Champagne, ses exhortations à la croisade ou bien à la guerre de Sicile, la *Complainte d'outremer,* la *Complainte de Constantinoble,* le *Dit Monseigneur Joffroi de Sargines,* le *Dit de la voie de Tunes*[1], marquent la part qu'il prit aux émotions pieuses et guerrières de son temps; ce noble rôle lui concilia la faveur d'illustres personnages. Le brave et impétueux Charles d'Anjou, roi de Sicile, l'aima et le protégea; il ressentit les effets de la libéralité d'Alphonse, comte de Poitiers, de Thibaut, roi de Navarre, et de Hugues, duc de Nevers; son talent ne fut pas méconnu de saint Louis qui oublia les bouffonneries du jongleur, les hardiesses du satirique pour se souvenir uniquement des beaux vers consacrés à célébrer les croisades.

Avant de mourir, Rutebeuf fit sa paix avec l'Église et sanctifia sa verve en traitant des sujets de dévotion. Il rima des *Miracles de la Vierge,* écrivit la *Repentance Rutebeuf,* la *Voie de Paradis,* une *Vie de sainte Elisabeth de Hongrie* et de *sainte Marie l'Egyptienne,* le *Miracle de Théophile*[2], sans compter des *Chansons* ou cantiques sur Notre-Dame. Sa rudesse native acheva de s'y adoucir, et ce trouvère énergique, mordant, trivial et grossier, mais toujours sincère dans ses sentiments, impétueux dans son style, dut à ces inspirations de la dernière heure une poésie facile, abondante, ingénieuse

peut faire entre ce début et les premiers vers du second sonnet de la *Vie nouvelle* de Dante :

O voi che per la via d'Amor passate,
Attendete e guardate
S'egli è dolore alcun quanto 'l mio grave.

Dante étudiait à Paris les sept arts au commencement du règne de Philippe le Bel. — *Hist. litt.,* t. XXIII, p. 510. — Sur Guillaume de Saint-Amour, docteur de Sorbonne, né en 1200, mort en 1272, auteur du livre *les Périls des derniers temps* publié en 1256, voir l'*Hist. littér.,* t. XIX, p. 198, 260, et t. XX, p. 727-730, 751.

1. *Histoire littéraire,* t. XX, p. 759-769.
2. *Histoire littéraire,* t. XX, p. 769-783.

et souvent pleine d'onction. Nous verrons un jour un autre poëte des rues de Paris, François Villon, l'auteur des *Deux Testaments*[1], le héros des *Repues Franches,* semblable à Rutebeuf par plus d'un trait, chanter la Vierge et prier Dieu : il est bien rare que chez les rimeurs les plus libres du moyen âge ces audaces de l'imagination et du style n'aient pas à la fin pour correctif une amende honorable et un acte de foi.

§ III

Le Roman de la rose. — Guillaume de Lorris et Jean de Meun (1240-1280.)

L'esprit léger et moqueur, qui a inspiré toutes les fictions que nous venons d'énumérer, anime aussi deux vastes poëmes, monuments célèbres de la satire au moyen âge : le *Roman de la rose* et le *Roman du renard.* Entre les fabliaux et ces deux compositions puissantes, il y a la même différence qu'entre les cantilènes épiques primitives et les cycles des Chansons de gestes.

Le *Roman de la rose,* on le sait, est l'œuvre de deux auteurs et comprend deux parties très-distinctes : le caractère satirique se marque surtout dans la seconde partie ; l'allégorie subtile et quintessenciée, qui remplit les commencements du poëme, relève plutôt de la poésie descriptive ou didactique que de la satire proprement dite. Guillaume de Lorris, l'ingénieux et tendre auteur de ce début, était du Gâtinais, comme son nom l'indique ; il le composa à l'âge de vingt-cinq ans et mourut vers 1240 d'une mort sans doute prématurée ; c'est tout ce que l'histoire nous apprend de lui. Peut-être même serait-il resté inconnu dans l'histoire, si la gloire de Jean de

1. On trouverait facilement, en parcourant les poésies de Rutebeuf, les éléments d'une comparaison entre ce satirique et Villon. Nous indiquerons surtout, au t. I, de ses œuvres, les pages 3, 5, 24, 38, 56, 57, 127, 210, et au t. II, les pages 10, 33, 67. — M. Jubinal a publié en 1873 une seconde édition des œuvres de Rutebeuf. C'est la reproduction pure et simple de la première. — *Romania,* juillet 1874, p. 401.

Meun, en rejaillissant sur l'œuvre entière, n'avait sauvé de l'oubli son devancier. Guillaume de Lorris a le mérite de l'idée première; il a imaginé l'allégorie principale, celle qui fait le fond du poëme et dont les autres fictions ne sont que le développement; il a écrit quatre mille soixante-dix vers : voilà sa part dans la composition. Pourquoi a-t-il laissé inachevée cette œuvre entreprise à vingt-cinq ans? On l'ignore; il y a grande apparence que la mort est venue brusquement interrompre son dessein[1]. Ce dessein était, non pas d'enseigner, à l'exemple d'Ovide, l'art d'aimer, mais de raconter les peines et les plaisirs réservés à ceux qui aiment. Guillaume de Lorris a voulu faire l'histoire et, comme on dirait aujourd'hui, la physiologie de cette passion[2].

A l'entendre, il ne suffit pas d'être jeune, sinon pour la ressentir, du moins pour avoir le droit de s'y livrer; il faut être riche, bien élevé, exempt d'ambition, d'avarice et d'envie, libre surtout de disposer de son temps. Aussi le poëte nous conduit-il d'abord devant les hauts murs d'un vaste jardin, séjour de tous les plaisirs des sens et fermé à la haine, à la trahison, à l'avarice, à l'envie, à l'hypocrisie, à la pauvreté. Il feint que les murs sont surmontés de statues qui représentent ces vices et ces infirmités de la société humaine[3]. Nous sommes aux premiers jours du printemps; l'amant, c'est-à-dire, le poëte lui-même[4], est dans sa vingtième année; il s'est endormi et il rêve.

1. La plupart des copistes ont eu soin de distinguer son œuvre de celle de Jean de Meun, en ajoutant après le dernier vers de Guillaume : « Cy commence maistre Jehan de Meung. » Une des plus anciennes leçons porte une rubrique plus longue : « Ci endroit fine maistre Guillaume de Lorriz cest roumans, que plus n'en fist, ou pour ce qu'il ne volt ou pour ce qu'il ne pot. » — Bibl. Nat., ms., nº 6988.

2. Tel est le sens de ces deux vers placés en tête du poëme :

Ci est le *Roman de la Rose*,
Où l'art d'amour est toute enclose.

3. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 3.

4. Guillaume de Lorris avait été amoureux; son poëme s'inspire du souvenir de la passion qu'il avait en effet ressentie pour une dame dont la fortune, les sentiments et l'éducation répondaient à ce qu'il a représenté. Il a prodigué ces gracieuses peintures de l'amour dans l'espérance de plaire à l'objet aimé. — Vers 28-40.

C'est en songe qu'il se dirige vers le jardin où règne Déduit, le Plaisir, dont l'épouse est Liesse, et qui a pour compagnes assidues la Jeunesse, la Beauté, la Noblesse de cœur, la Libéralité, la Courtoisie. Une fois admis dans ce brillant séjour par un petit guichet que lui ouvre Oiseuse, la meilleure amie de Déduit, l'amant pense à faire un choix parmi les fleurs qui ornent le verger d'Amour; il remarque bientôt une rose plus fraîche et plus parfumée que les autres : c'est l'allégorie transparente de la femme qu'il aime et dont il veut être aimé. L'Amour, dirige cinq flèches contre lui : Beauté, Candeur, Sincérité, Courtoisie, Doux-Entretien. Grâce à Bel-Accueil, il peut du moins faire l'aveu de la blessure qu'il a reçue ; mais dès qu'il s'enhardit jusqu'à toucher la rose et à tenter de la cueillir, Bel-Accueil abandonne la place à Honte, à Crainte, à Jalousie : Raison intervient et prononce un long sermon.

Le malheureux amant, éconduit et sermonné, promet à la dame d'être plus discret et obtient un demi-pardon. Elle consent à le revoir, mais de loin et par delà les haies qui ferment le verger des roses. Dès qu'oubliant sa promesse il veut franchir les haies, donner et recevoir un baiser, Malebouche ou Invective écarte Bel-Accueil : Dangier [1] ou Résistance contraint le téméraire à reculer. Il obtient cependant, grâce à Vénus, le baiser tant souhaité ; mais aussitôt Malebouche amène Jalousie, et celle-ci élève une redoutable forteresse. Chacun des côtés de ce bâtiment carré, long de cent toises, se termine par un château de quatre tours environnées de fossés profonds : un de ces châteaux est confié à Dangier, un autre à Jalousie, le troisième à Honte, le quatrième à Malebouche. Dans l'intérieur, une tour principale retient Bel-Accueil prisonnier. Que d'obstacles à surmonter ! Le premier mouvement est d'en gémir. Guillaume de Lorris s'arrête au milieu des plaintes que

1. « On ne peut guère se méprendre sur le rôle souvent discuté de Dangier dans le *Roman de la Rose*. Ce n'est pas le mari, le père, ou le maître de la personne aimée ; c'est, de même que Honte et Jalousie, un des sentiments, une des passions, qui tour à tour conseillent et déterminent la volonté. » — *Hist. littér.*, t. XXIII, p. 5.

la captivité de Bel-Accueil et l'absence de sa dame inspirent à l'amant[1].

Ce n'était pas la première fois, sans doute, que l'allégorie paraissait dans la poésie française, et nous avons déjà cité des romances du XII[e] siècle, quelques chansons des commencements du siècle suivant, où se montrent les fictions ingénieuses et puériles dont est rempli le *Roman de la Rose*[2]. Rien d'étonnant que les *entités* et les *quiddités* écloses sur les bancs de l'école aient envahi de bonne heure l'imagination de nos trouvères, et que ces lourdes abstractions, transformées par eux en personnages légers et subtils, aient peuplé d'ombres diaphanes, de figures brillantes et vaporeuses le domaine poétique : mais on n'avait pas encore vu jusque-là l'essaim de ces êtres fantastiques se déployer et prendre leur essor avec cette fécondité bruyante. Guillaume de Lorris, d'un coup de sa baguette, a fait germer et fleurir les aridités et les épines de la scolastique[3].

On a beaucoup loué les portraits qu'il a tracés des figures taillées sur les murs extérieurs de la maison de Déduit; on oubliait que les sermonnaires et les auteurs ascétiques avaient, bien avant lui, caractérisé la haine, la dureté et la bassesse de cœur, la convoitise, l'avarice, la tristesse, l'hypocrisie, et que les modèles ne lui ont pas manqué. La nouveauté était de fonder tout un poëme sur le développement d'une allégorie principale, de grouper autour de l'idée première un

1. « Nous ne croyons pas qu'il faille lui attribuer, comme l'a fait le dernier éditeur, les soixante-dix-neuf vers qu'on trouve dans un ou deux manuscrits de la fin du XIV[e] siècle et qu'un anonyme aura sans doute ajoutés à la première partie du poëme pour lui donner une sorte de conclusion. » *Hist. littér.*, t. XXIII, p. 8.

2. Tome I, p. 473.

3. Dans son édition du *Roman de la Rose* (1864), M. F. Michel signale comme étant les principales sources de cette vaste composition : 1° les chansons d'amour où se rencontrent déjà les personnifications de Tendre-Soupir, Loyal-Amour, etc.; 2° les œuvres des troubadours et en particulier les Nouvelles allégoriques de Pierre Vidal (mort en 1229) où Pudeur, Merci, Loyauté, etc. figurent à titre de personnages; 3° des poëmes latins du moyen âge, tels que la *Psychomachie* de Prudence, l'Eglogue de Théodule, etc., remplis de semblables personnifications. — Préface, p. LIX.

monde d'abstractions devenues visibles et palpables, de les lier entre elles par des rapports réguliers et de répandre dans cet ensemble artificiel un souffle de vie. Nous touchons ici au mérite original de l'auteur; nous indiquons le trait caractéristique de ce singulier esprit. Guillaume de Lorris développe avec un talent naturel une conception froide et alambiquée; la grâce et le mouvement de son imagination animent, colorent, au moins pour un instant, une monotone succession de fantômes; son style clair, précis, élégant, corrige la fadeur inévitable de ces combinaisons industrieuses et enfantines.

On ne peut refuser à Guillaume de Lorris un sentiment juste et vif de la poésie. Il aime la nature, il la décrit avec aisance, il la peint d'une touche aimable et délicate; il y a de la fraîcheur et du piquant jusque dans ses mignardises. Talent souple et gracieux, plus abondant que le royal chansonnier de Champagne et de Navarre, plus doux et plus brillant que Rutebeuf, il a déjà la politesse et le bon ton de Charles d'Orléans. Peu surchargé d'érudition, il cite un fort petit nombre d'auteurs anciens, Macrobe, Tibulle, Catulle, Ovide, et le versificateur latin qu'il prend pour Gallus [1]; il imite Ovide, son auteur favori, avec goût et discernement. Sa parole est chaste; il évite une stérile abondance, et ne se noie pas, comme tant d'autres, dans d'infinies digressions. Ses personnages parlent bien, et comme ils doivent parler [2]. Un autre agrément de son livre est la précision des détails descriptifs qu'il contient sur les habits, les parures, et sur les usages variés de la toilette; on pourrait faire, d'après lui, une histoire des modes du XIIIe siècle [3].

1. On a, sous le nom de Gallus, six élégies qui paraissent être d'un versificateur du VIe siècle. Cet ami de Virgile, qui se tua à l'âge de quarante ans, avait composé quatre livres d'élégies qui sont perdus. — Macrobe, philosophe platonicien et grammairien latin, vivait au commencement du Ve siècle.

2. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 14.

3. On peut lire, sur Guillaume de Lorris, outre le chapitre de l'*Hist. littér.*, t. XXIII, p. 1-15, un article développé de M. Ampère dans la *Revue des deux Mondes* (Nouvelle série, t. III, 1843, p. 441), et quelques pages

Jean de Meun, continuateur de Guillaume de Lorris et presque son compatriote[1], a imité la réserve de son devancier sur lui-même, et si nous ne savons rien du premier auteur de ce roman célèbre, la vie du second ne nous est pas beaucoup plus connue. Son nom de famille était *Clopinel*[2]. Il s'applaudit, dans un passage de son *Testament*[3], d'avoir vécu riche et honoré, et d'avoir servi « les plus grandes gens de France ; » on peut supposer, d'après cela, qu'il fut attaché à la maison de quelque illustre personnage, peut-être même à quelque prince de la famille royale. Jean Boucher, auteur des *Annales d'Aquitaine*[4], dit qu'il était docteur en théologie, ce qui n'a rien d'invraisemblable : il ajoute à ce titre celui de Frère prêcheur, ce qui contredit singulièrement tant de violentes satires lancées par Jean de Meun contre les ordres religieux et tant d'opinions téméraires qui ne se rencontrent guère dans les cloîtres. Selon le Président Fauchet, il fut docteur en droit ; ses livres prouvent, du moins, la variété, la profondeur, l'étendue de son savoir, et la hardiesse, parfois cynique et brutale, de son esprit[5]. Les dix-huit mille vers qu'il ajouta au roman incomplet de Guil-

fortes et incisives de M. Nisard. (*Hist. de la littérature française*, t. I, p. 103-121.)

1. Meun est à quatre lieues d'Orléans sur la Loire. De là ce vers de Clément Marot :

De Jean de Meun s'enfle le cours de Loire.

— Lorris, dans l'arrondissement de Montargis, est à douze lieues d'Orléans.

2. Au moyen âge, il n'y avait presque pas de noms patronymiques dans le peuple et la bourgeoisie. Chaque individu se distinguait par son prénom ou nom de baptême ; on s'appelait *Jean* ou *Guillaume*, etc. A ce prénom s'ajoutait souvent un *surnom*, tiré d'une particularité quelconque. Les poëtes, les savants, ceux qu'on appelle aujourd'hui les gens de lettres, prenaient volontiers le nom de leur pays : Jean *de Meun*, Guillaume *de Lorris*, Jean *de Gerson*, etc.

3. Vers 53. — Nous avons déjà cité ce Testament qui est une satire de la société contemporaine.

4. Il vivait à Poitiers, de 1476 à 1555.

5. Outre le Roman de la Rose, son Testament et son Codicille, il a composé un poëme théologique intitulé le *Trézor*, les *Proverbes dorés* et les *Remonstrances au Roy ;* il a traduit *la Consolation de Boëce* en prose, le

laume de Lorris, paraissent être l'œuvre de sa jeunesse, et comme le premier jet d'une imagination forte et ardente; il y a déversé l'exubérance confuse de science et d'idées qui fermentait dans son cerveau[1]. Guillaume de Lorris avait voulu raconter l'histoire d'un véritable amoureux; Jean de Meun s'est proposé de parler de tout, à l'exception du véritable amour : il a fait un ouvrage de marqueterie, une sorte d'échiquier, dans lequel il a placé avec plus ou moins de symétrie et d'à-propos l'histoire de toutes les passions humaines. Ne lui demandons pas de plan régulier; il a vu surtout dans la continuation du *Roman de la Rose* une occasion de donner carrière à son érudition, à ses opinions philosophiques et au libertinage de son esprit[2].

Il garde, en apparence, les personnages allégoriques imaginés par son devancier et le cadre qui lui est fourni; mais les noms seuls et les dehors subsistent; tout le reste a changé, sentiments, idées et caractères. Nous revoyons des figures connues, Raison, Bel-Accueil, Malebouche, Dangier, l'Amant et l'Ami; mais dès qu'elles parlent, dès que chacune d'elles essaie de renouer le propos interrompu depuis quarante ans, la métamorphose intérieure se déclare; la voix, l'accent, le style annoncent qu'un esprit nouveau agite et inspire ces fantômes ressuscités. Ils sont devenus raisonneurs, érudits, philosophes, astronomes, alchimistes et physiciens; ils argumentent *pro et contra*; ils ont sans cesse l'antiquité à la bouche; ils traduisent Platon, les vers dorés attribués à

Traité de Végèce sur l'*Art militaire*, les *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*, les *Merveilles d'Irlande*. — Sur sa traduction de Boëce, on peut consulter l'article de M. Léopold Delisle dans le tome XXXIV de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1873).

1. Au vers 6660 il est fait mention de Charles d'Anjou comme étant alors roi de Sicile. Or, ce prince, couronné roi en 1266, mourut en 1285. C'est donc entre ces deux époques que Jean composa son poëme. — Cela renverse l'opinion de ceux qui s'appuyant sur un passage d'un historien du XVIe siècle, Papire Masson, prétendent que Philippe le Bel conseilla à notre poëte de continuer le *Roman de la Rose*. Philippe le Bel n'avait que dix-sept ans en 1285 lorsqu'il commença de régner.

2. Paulin Paris. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 15.

Pythagore, Ovide, Horace, Cicéron, Lucain, Solin, Claudien, Suétone, l'*Almageste* de Ptolémée[1], les *Institutes* de Justinien, Juvénal, Boëce, Virgile, Valère Maxime, Salluste; ils connaissent Aristote par Boëce, ils savent ce qu'étaient Homère, Socrate, Sénèque, Tibulle, Catulle, Gallus, Hippocrate, Gallien, Parrhasius, Apelle, Myron, Polyclète, Euclide, Empédocle, Ennius. La mythologie ne leur est pas moins familière que l'Évangile; déjà paraît chez eux ce paganisme de langage et presque de croyance, cette idolatrie érudite et poétique qui éclatera deux siècles plus tard dans l'enthousiasme de la Renaissance. Guillaume de Lorris avait dispersé parmi les bosquets du Jardin d'Amour un essaim de sylphes gracieux; Jean de Meun en a fait une académie, un collége d'encyclopédistes. A leur tête il a placé deux personnages créés par lui, *dame Nature* et son chapelain *Génius*: l'un et l'autre ont le secret de la pensée du poëte et reçoivent la mission spéciale de faire connaître le fond de la doctrine.

Raison descend de sa tour et interpelle l'amant qui gémit et se désespère, — on s'en souvient, — à la porte de la prison où Bel-Accueil est enfermé. Elle lui demande s'il a toujours sujet d'estimer le maître qu'il s'est choisi; là dessus elle recommence un long portrait de l'Amour, rempli de pointes et de jeux de mots. Dans son discours entrent pêle-mêle le blâme de la jeunesse, l'éloge de la vieillesse, imité du *de Senectute* de Cicéron, la satire des femmes, une suite de distinctions sur l'amour et l'amitié, une comparaison entre l'amour et la justice, ce qui fournit au poëte un prétexte pour déclamer contre les iniquités qui règnent parmi les hommes. Il faut s'attendre à voir aussi Jean de Meun saisir et provo-

1. Ouvrage astronomique dont le titre véritable est la *Grande Composition*, Σύνταξις μεγίστη. Les Arabes le désignèrent par l'épithète seule, μεγίστη, en la faisant précéder de leur article *al;* de là, le nom d'*Almageste*. Divisé en treize livres, cet ouvrage contient toutes les notions astronomiques des anciens, et un catalogue de 1,022 étoiles. Le texte grec fut retrouvé au XVe siècle. Ptolémée vivait au IIe siècle à Alexandrie.

quer toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, de censurer les vices, les erreurs, les abus de la société contemporaine. La critique des abus le conduit à rechercher l'origine et les fondements du pouvoir politique; il cite, tour à tour, les notables exemples de tyrannie que l'histoire grecque et romaine nous présente, et les plus célèbres fictions des poëtes païens sur la capricieuse souveraineté de la fortune. Des faits récents, des noms connus, le souvenir de catastrophes célèbres, tirées de l'histoire de France, viennent à l'appui des citations antiques. L'amant écoute avec beaucoup d'attention les tirades véhémentes de dame Raison; mais cette éloquence, surchargée de pédantisme, agit faiblement sur son cœur et ne change pas ses résolutions : la Raison, dit-il, perdait toute sa peine, car l'Amour tenait près de ma tête une pelle qui poussait hors d'une oreille tous les sermons qu'on introduisait dans l'autre[1].

Il prend enfin congé de la sermonneuse déesse et va chercher d'autres conseils plus agréables et plus pratiques, auprès de l'Ami, que déjà Guillaume de Lorris avait mis en scène. Celui-ci est plus bavard encore que dame Raison, mais son bavardage ne manque pas d'originalité, et ses digressions sont si variées et si hardies qu'on est tenté de les lui pardonner. D'abord il indique à l'amant par quelles séries de ruses et d'artifices, par quelles ressources ou d'esprit ou d'argent on peut tourner des obstacles qui semblent insurmontables. Cet ami est un roué, sceptique et libertin, un vrai don Juan; il professe cette opinion que la vertu s'évanouit, comme une trompeuse apparence, dès que la séduction devient pressante; l'honnête femme, dit-il, est plus rare que le phénix[2]. Opposant l'état de nature, où tout est bien, à l'état civilisé, où tout est mal, il attribue les maux de ce monde au mariage, à la propriété, à la royauté; on a élu des rois pour défendre et consacrer par la force les inégalités sociales[3]. Ces maximes

1. Vers 4654.
2. Vers 8727.
3. Vers 9645.

révolutionnaires ne sont dans l'esprit de Jean de Meun qu'une des formes variées de son immense érudition ; notre auteur est bien aise de faire voir que rien ne lui échappe de tout ce qui a pu se penser et s'écrire chez les anciens, et qu'il a recueilli, pour les étaler en temps et lieu, leurs plus outrés paradoxes.

Après ce beau discours, l'action avance de quelques pas. Le dieu d'Amour, prenant pitié de l'amant, fait venir ses barons, Loisir, Noblesse de cœur, Richesse, Franchise, Largesse, Courage, Honneur, Courtoisie, Simplesse, Enjouement, Beauté, Patience, Discrétion, et met le siége devant la tour où languit Bel-Accueil. Sous la bannière de ce dieu on remarque un étrange soudard ; il a nom *Faux-Semblant,* et symbolise cette idée que pour réussir auprès des Dames il faut, parfois, les tromper ou du moins payer de mine. Guillaume de Lorris avait sculpté sur les murs du palais de Déduit une figure hypocrite, Papelardie, qui portait la haire et tenait en sa main un psautier[1] ; Faux-Semblant n'est pas une statue, c'est un personnage vivant et agissant, un Frère prêcheur et quêteur, qui vit d'aumônes, qui est muni de bulles papales, donne l'absolution aux riches et repousse la confession des pauvres gens[2]. Le dialogue qui s'engage entre l'Amour et lui n'est pas indigne de la bonne comédie[3]. Pendant le siége, une vieille matrone que Guillaume de Lorris avait empruntée à Ovide et qui deviendra Macette dans la XIIIe satire de Régnier, consent, pour de l'argent, à plaider auprès de la dame la cause de l'amant. Son discours, plein des maximes de *l'Art d'aimer,* offre une théorie complète de ce qu'on a plus tard

1. Vers 415.
2. Vers 11437.
3. AMOUR : « Tu sembles estre un saint hermites. »
FAUX-SEMBLANT : « C'est voirs, mès je sui ypocrites. »
AMOUR : « Tu vas preeschant astenance. »
FAUX-SEMBLANT : « Voire, voir, mès j'emple ma panse
De bons morsiaux et de bons vins,
Tiex come il afiert à devins. »
AMOUR : « Tu vas preeschant povreté. »
FAUX-SEMBLANT : « Voir, mès riches sui à plenté. » — Vers 11423.

appelé la coquetterie des femmes. Arracher aux hommes leur dernier écu, les « plumer jusqu'à la dernière plume, » voilà le fond de son enseignement. Entre autres conseils de toilette, la vieille recommande à la femme galante de se couvrir la tête de faux cheveux, à défaut de véritables, et de les teindre au besoin. Si le coloris naturel lui manque, elle se fardera en secret; avant de sortir, elle aura soin de se mirer; dans les rues elle marchera d'une allure gracieuse et plaisante[1].

Entre les assaillants et les défenseurs de la rose, une guerre fertile en incidents se poursuit. Du château « de Cithéron, » bâti au sommet d'une montagne, Vénus accourt, portée sur un char traîné par huit colombes; sa vue et ses paroles enflamment le courage des barons du dieu son fils. Mais voici que, brusquement éloignés de la mêlée, nous sommes transportés dans l'atelier où dame Nature travaille à remplacer les êtres que la mort moissonne par d'autres êtres également destinés à mourir. L'Art est à ses genoux, épiant ses procédés, cherchant à les contrefaire, et demandant à l'alchimie cette recette « blanche, fine et pénétrante » qui lui donnera une puissance créatrice égale à celle de la nature. Tout en travaillant, la Nature se désole de voir que, dans le vaste empire confié par Dieu à ses soins, l'homme seul, être volontaire et libre, échappe aux lois immuables, universelles, dont elle assure l'exécution. Pour se consoler, elle va trouver son chapelain Génius, qui met alors aumusse et chasuble et se dispose à l'entendre en confession. L'épanchement de dame Nature se prolonge cinq mille vers durant ; il forme à lui seul un grand poëme didactique où Jean de Meun ne se contente pas d'exposer le système du monde, mais abordant les problèmes de la métaphysique la plus ardue, s'efforce de concilier le libre arbitre de l'homme avec la justice et la toute-puissance de Dieu. Rempli de beautés d'expression, ce poëme a le mérite de résumer l'état des connaissances cosmolo-

1. Vers 13901 et 13516-13741.

giques et philosophiques du moyen âge dans une analyse bien supérieure aux Trésors, aux Miroirs et à toutes les encyclopédies latines ou françaises que multipliait alors un savoir indigeste et prétentieux[1].

Il faut cependant en finir. Génius, dépêché par sa maîtresse vers l'armée du dieu d'amour, adresse aux barons une dernière exhortation avant l'assaut qui doit tout emporter. Il lit à haute voix la charte de dame Nature. Cette charte excommunie tous ceux qui résistent à leurs penchants, elle promet le ciel à ceux qui ont largement et librement aimé. C'est une audacieuse réhabilitation de la chair, un manifeste de la révolte des sens écrit dans un style brutal qui a certainement inspiré les pages les plus cyniques de Rabelais. Quand Génius a parlé, il lance sur la prison de Bel-Accueil le flambeau que l'Amour lui avait mis entre les mains : la flamme pénètre dans les rangs des assiégés; leur résistance faiblit; les barons de l'Amour, guidés par Vénus, surmontent les derniers obstacles, et la tour qui protégeait la rose est forcée. Le songe se dissipe, le poëte se réveille; le rêve et le roman sont terminés[2].

Malgré l'incohérence d'une composition désordonnée et pleine de contrastes, malgré les trivialités diffuses, les tirades pédantesques dont ce poëme est alourdi et démesurément allongé, un talent si vigoureux, si hardi, un savoir si abondant, des idées d'une bizarrerie si provocante devaient produire une impression forte et durable. Il y a, dans les vers de Jean de Meun et dans la tournure de son esprit, une vivacité, un relief, une plénitude d'énergie qu'on trouve rarement dans les autres poëtes de ce temps; même aujourd'hui nous pouvons comprendre sa longue vogue et sa réputation. Au XIVe siècle, Pétrarque fait l'éloge du *Roman de*

1. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 39 et 40.
2. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 15-46. — *Revue des Deux-Mondes* (1843), article de M. Ampère, p. 440-481. — Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 121-151. — Lenient, la *Satire au moyen âge*, p. 156-169.

la Rose, Gower l'imite[1], Chaucer veut le traduire; il reste sept mille sept cents vers de la traduction qu'il avait commencée[2]. Au XVIe siècle, cette gloire subsiste dans tout son éclat. Etienne Pasquier oppose le seul Jean de Meun à Dante et aux autres poëtes italiens réunis; Thomas Sibilet, dans son *Art poétique,* dit que le *Roman de la Rose* est notre *Iliade* et notre *Enéide;* Clément Marot rajeunit ce livre populaire dans une édition où il change et met à la mode les parties du style qui ont vieilli[3].

Comme toutes les œuvres puissantes, où d'énormes défauts se mêlent à des beautés supérieures, le poëme de Jean de Meun souleva de violentes protestations; ses détracteurs furent moins nombreux, mais aussi passionnés que ses admirateurs. Christine de Pisan, en 1399, réclama, dans son *Épître au dieu d'Amour* contre les coups portés à l'honneur du sexe féminin par les théories et par les diatribes du poëte; trois ans plus tard, sans doute à propos de la publication de quelque brillant exemplaire du fameux roman, le chancelier de l'Université, Gerson, composa, en prose française, sous la forme allégorique, un vrai réquisitoire, et prit à partie Jean de Meun, sa morale relâchée, ses opinions téméraires, ses expressions cyniques[4]. Les débats engagés ne s'arrêtèrent point là. Deux champions du poëte, maître Jean Joannes ou Jean de Montreuil, prévôt de Lille[5], et Gontier Col, secrétaire du roi, relevèrent le gant,

1. Gower, né vers 1320, mort en 1402, a écrit un poëme anglais en huit livres, intitulé *Confessio amantis,* sur la métaphysique de l'amour.

2. Le chanoine Molinet de Valenciennes, à la fin du XVe siècle, le traduisit en prose française.

3. C'est dans les prisons du Châtelet, de 1525 à 1526 que Marot, en relisant Jean de Meun, eut l'idée de cette publication nouvelle et de ce rajeunissement.

4. *Traité contre le roumant de la Rose.* Ms. de Colbert, n° 7599 ³.³. a. — Fonds de saint Victor, n° 517. « Il jete partout feu plus ardent et plus puant que le feu grigois et soulfre, par paroles luxurieuses, ordes et déffendues... Il a meslé miel avec venin, sucre avec poison, serpent venimeux cachiés sous herbe verte de dévotion... » — Sur Gerson, voir plus loin le chap. II de l'*Eloquence religieuse au XIVe siècle.*

5. On a publié de Jean de Montreuil, qui fut plus tard secrétaire du roi

en français et en latin; Christine de Pisan, encouragée par le renfort d'un allié tel que Gerson, revint bravement à la charge dans ses épîtres sur le *Roman de la Rose*[1] : elle riposta aux raisons comme aux invectives du prévôt et du secrétaire, et adressa, en 1407, les pièces du procès à la reine de France Isabeau de Bavière, puis à Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris. Ses adversaires lui demandant avec ironie comment elle avait osé lire un ouvrage qu'elle jugeait un crime si offensant pour la pudeur des dames : « Vray est, répondit-elle, que pour sa grant renommée je désiray le veoir, mais en aucunes parties qui n'estoient à ma plaisance je passoye oultre comme coq sur breise[2]. »

Le succès du *Roman de la Rose* nous est encore attesté par le grand nombre des manuscrits de ce poëme qui nous ont été conservés. La seule Bibliothèque Nationale de Paris en possède soixante-sept, la plupart accompagnés d'ornements et de miniatures[3]. On en trouve souvent dans les bibliothèques particulières, et il est peu de collections publiques, en France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, qui n'en comptent plusieurs, tous rédigés avant les premières années du XVIe siècle. Les anciennes éditions imprimées sont aussi fort nombreuses. Dix au moins, parmi celles qui subsistent, appartiennent au

Charles VI, un grand nombre de lettres latines. — Martène et Durand, *Amplissima Collectio*, t. II, col. 1310-1464.

1. Bibliothèque Nationale, Ms. 7087 [2]. — Sur Christine de Pisan, voir plus loin le chap. IV sur les historiens.

2. *Hist. littér.*, t. XXIII, p. 46-52. L'auteur anonyme du *Jardin de Plaisance*, dont la date semble être de l'année 1499, et Martin Franc, dans son « *Champion des Dames* » dédié à Philippe le Bon, essayèrent aussi de réfuter Jean de Meun, mais c'était pour mieux compléter leur apologie des femmes. Ils opposaient un autre jeu d'esprit à un jeu d'esprit. Martin Franc, chanoine de Lausanne et protonotaire apostolique, mourut en 1460. — Guillaume de Guilleville, moine de Cîteaux, composa entre 1330 et 1358 *Trois Pèlerinages*, à l'imitation du *Roman de la Rose*. Chacun de ces « pèlerinages » est long de dix ou douze mille vers.

3. Sur ce nombre, douze semblent remonter au XVe siècle; vingt-deux aux dernières et trente aux premières années du XIVe siècle; trois enfin au XIIIe, c'est-à-dire précisément au temps où Jean de Meun continua l'œuvre de Guillaume de Lorris.

xve siècle[1]. La leçon suivie dans toutes ces éditions est tirée d'un manuscrit passable du xve siècle. Lorsque Clément Marot, en 1526, eut rajeuni le texte du célèbre roman[2], les éditions, assez rares d'ailleurs, qui parurent après la sienne, prirent ce rajeunissement pour modèle; c'est de notre temps seulement qu'on est revenu au texte ancien. L'édition de Méon, la plus répandue aujourd'hui, a été faite en 1814 sur un manuscrit de 1330[3]. Le profond discrédit où tomba le moyen âge, dès la seconde moitié du xvie siècle, n'a pas épargné le poëme si longtemps populaire de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun; lui aussi perdit, après la victoire de Ronsard et de la Pléiade, ses admirateurs et ses lecteurs. Plus heureux cependant que tant d'autres œuvres, dont le mérite poétique lui était bien supérieur, il ne disparut pas entièrement du mobile souvenir des hommes : il lui resta de son ancienne gloire une vague renommée; le public, même savant, qui oubliait, sans y prendre garde, trois siècles de poésie française, savait du moins qu'il avait existé jadis un *Roman de la Rose*.

§ IV

Le Roman du Renart. — Ses origines et ses développements successifs. — Renart le Novel, Renart le contrefait.

Ce roman n'est pas un poëme unique, composé sur un plan régulier par un seul et même auteur. Il comprend une multitude d'ouvrages différents, qui n'appartiennent ni au même temps ni à la même littérature; c'est un

1. Quatre ne portent aucun nom d'imprimeur, trois sont de Vérard, d'autres ont été faites par Jean du Pré et Nicolas Desprez. Les deux premières du xvie siècle, de 1509 et 1519, sont de Michel le Noir.

2. Les plus remarquables éditions du texte rajeuni par Marot sont celles de Galliot du Pré, 1526, 1529, et 1531; deux autres, sans date, d'Alain Lotrian et Jehan Jehannot; une enfin de Jehan Longis, à la date de 1538.

3. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 52-56. — M. Francisque Michel a donné, en 1864, une nouvelle édition du *Roman de la Rose* où les manuscrits du xiiie siècle, ignorés ou négligés par Méon, ont été consultés.

ensemble de productions détachées qui n'ont entre elles d'autre communauté que celle du sujet. Ces fragments, d'une longueur très-inégale, sont des séries de fables ou d'apologues qu'on pourrait appeler épiques, en se fondant sur leurs caractères dominants et sur leur étendue; les animaux y figurent comme héros, au lieu de personnages humains; ils nous représentent une société monarchique gouvernée par le lion. La poésie, donnant à ce roi et à chacun de ses sujets un nom propre, a fait d'eux tous des individus déterminés, des personnalités distinctes : le goupil, le *vulpes* des Latins, porte le nom de *Reinhart* ou *Renart*[1], et le loup, celui d'*Isengrim* ou *Isengrin*. Voilà les deux vrais héros du poëme, « les deux barons, » comme disait le moyen âge, dont la rivalité célèbre, pleine de combats, de ruses et d'aventures, remplit le cadre sans cesse élargi de l'action fondamentale; tout ce qui les entoure se partage entre eux et forme deux factions : la lutte des chefs, la discorde renouvelée et perpétuée de leurs partisans compose l'histoire tragique et plaisante de cette singulière monarchie. Pendant plusieurs siècles, l'imagination des trouvères a varié, amplifié, retourné en tous sens ce fond primitivement très-simple; l'assemblage incohérent et disparate de ces inventions successives nous est parvenu sous le titre populaire de *Roman du Renart*.

L'examen d'une production aussi étendue, aussi complexe, aussi dépourvue d'unité, soulève plusieurs questions obscures et difficiles. Nous allons essayer de les éclaircir. Un point à

1. Quand le poëte veut désigner l'animal par son nom commun et générique, il emploie l'expression formée du latin, *goupil*, *yorpil* ou *gorpil* (*vulpes*); *Renart* est un nom d'homme, un surnom ou un nom de guerre donné dans le poëme au *goupil* ou *gorpil*. Ce surnom est devenu si populaire qu'il a effacé le nom générique et s'y est substitué. Rien de semblable n'est arrivé aux autres héros du poëme. Le loup, *leu* (*lupus*), est surnommé *Isengrin;* le lion, s'appelle *Noble;* l'ours, *Brun;* le coq, *Chantecler;* le léopard, *Firapel;* le cerf, *Brichemer;* l'âne, *Bernard;* le limaçon, *Tardif;* le chat, *Tybert;* le milan, *Escoufle;* le blaireau, *Grimbert;* le singe, *Cointériaux;* le corbeau, *Tiercelin;* le bélier, *Belin;* etc., mais aucun de ces noms propres ou de ces noms de guerre n'est resté dans la langue française et n'a remplacé le nom commun et générique de chacun de ces animaux.

discuter avant tout est celui-ci : Quelle est l'origine de cette fiction? Qui le premier en a conçu l'idée, ou du moins, en quel pays a-t-elle pris naissance? Quelle est la plus ancienne ébauche de ce vaste cycle? Des branches multiples du roman, quelle est celle qui a paru d'abord? Et celle-là est-elle la branche primitive?

Au dire des Allemands, cette fiction est d'origine germanique. Pour appuyer leur revendication, ils citent d'anciennes fables tudesques qui, sans être primitivement identiques avec celles du *Renart,* sont du moins de même nature et se rattachent de même à des histoires idéales d'animaux. Quelques-unes remontent jusqu'au VIIIe siècle ; il en est une, notamment, où Renart figure à la cour du lion dans un grade éminent, et joue un personnage conforme à son naturel fourbe et pervers[1]. Une pareille raison nous semble médiocre; car l'antiquité, orientale ou grecque, avait donné, longtemps auparavant, des rôles d'hommes aux animaux, et il ne serait pas difficile de trouver, dans les nombreux apologues qu'elle nous a laissés, l'idée de cette opposition de la ruse scélérate et de la force brutale, telle qu'elle est figurée par la longue rivalité qui remplit de ses incidents notre roman[2]. Un autre argument plus solide est tiré des noms que portent les deux héros du poëme, Renart et Isengrin. Selon M. Grimm, le premier signifie, en haut allemand, « conseiller, homme de conseil; » le second nous offre l'équivalent des épithètes « cruel et féroce, » l'image de quelque chose de dur et de tranchant comme le fer. Remarquons enfin que la popularité de ce roman, très-inégalement répandue en Occident, s'est fixée et a persisté dans les contrées du Nord, en Allemagne, en Flandre, aux Pays-Bas, dans les provinces de France comprises entre le Rhin et la Loire; c'est là, par conséquent, dans cette région septentrionale, en deçà ou au-delà du Rhin, que la fiction a pris nais-

1. Reinhart Fuchs, von Jacob Grimm; Berlin, 1834. — *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 891.
2. *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 890.

sance[1]. Contient-elle, comme on l'a dit, une allusion à la rivalité opiniâtre et sanglante de deux personnages réels, historiques? Cela est possible mais n'a été nullement prouvé[2].

A quelle époque est-il fait mention du *Roman du Renart* pour la première fois? Quelle date peut être assignée aux plus anciennes branches de cette composition qui s'est prolongée pendant près de trois siècles? Nul indice de l'existence de ce roman n'apparaît avant le XIIe siècle. On a, de la première moitié de ce siècle, deux fragments latins en vers élégiaques, intitulés, l'un *Isengrinus,* l'autre, *Reinhardus*[3]*;* le premier comprend deux fables, en six cent quatre-vingt-huit vers, le second se compose d'une quinzaine de fables qui font ensemble six mille cinq cent quatre-vingt-seize vers. Des fragments du cycle aujourd'hui connus, c'est la partie la plus ancienne. L'examen de ces textes et des notions historiques qu'ils renferment nous autorise à penser que l'*Isengrinus* a précédé de trente ou quarante ans le *Reinhardus :* il ne serait qu'un morceau détaché d'une version latine de la fiction populaire; une seconde traduction, plus complète, aurait paru sous le titre de *Reinhardus,* dans l'intervalle de 1130 à 1161[4]. On ne connaît pas les auteurs de ces deux poëmes, dont le style est assez

1. « Il n'en est pas question, du moins pour des temps anciens, en Italie ni en Espagne, non plus que parmi les nations slaves ou scandinaves. » *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 393. — Elle pénétra de bonne heure en Provence et en Angleterre où les trouvères français la firent connaître.

2. L'éditeur d'une des branches latines du *Renart,* M. Mone, renouvelant et amplifiant l'ancienne conjecture d'Eckhart, a vu dans cette fiction une allégorie continue, relative à la guerre qui éclata, vers la fin du IXe siècle, entre Zwentibold, fils de l'empereur Arnulfe, roi de Lorraine, et un certain *Reginaire* ou *Reginarius*, ministre de ce prince. Le perfide et rusé Reginaire serait le type du *Renart* de notre roman. Rien n'autorise cette supposition. — *Histoire littéraire,* t. XXII, p. 895.

3. *Isengrinus* a été publié en 1834 par M. Grimm, dans son recueil du *Reinhart Fuchs*. *Reinhardus* a eu pour éditeur M. Mone en 1832 (Stuttgart).

4. Dans le poëme de *Reinhardus* on trouve une mention très-précise de deux dignitaires ecclésiastiques flamands, de la vie desquels plusieurs dates sont connues avec certitude. Ce sont Walther, qui fut abbé d'Egmond de 1148 à 1161, et Beaudoin, abbé de Lisborn, qui vivait de 1130 à 1161. — *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 896.

correct et même assez concis; selon toute apparence, ils habitaient la Flandre, car ils en parlent souvent; ils étaient prêtres ou moines, puisqu'ils écrivaient en latin avec une certaine élégance; mais, évidemment, ces poëmes en vers élégiaques ne nous représentent pas le texte primitif et la plus ancienne expression de la légende du Renart. En quelle langue était écrit le roman populaire qu'ils ont plus ou moins librement imité?

Il est vraisemblable qu'il a existé de bonne heure dans le nord de l'Europe occidentale des fables et des légendes sur ce même sujet, et que ces anciennes formes, triviales et semi-barbares, de la fiction, se sont produites, soit en latin rustique[1], soit dans l'idiome propre à chaque pays. Elles ont dû paraître en plusieurs contrées voisines, à peu près vers le même temps. Tout ce qu'on peut dire, sur la question de priorité, c'est que le plus ancien texte populaire dont l'existence soit prouvée par des inductions ou par des témoignages historiques, est un texte français. La branche flamande ne semble pas antérieure au XIVe siècle, bien qu'on ait essayé de la rajeunir de deux cents ans[2]; l'imitation de poëmes étrangers et de traditions venues d'ailleurs y est évidente. Les rédactions allemandes du *Renart* remontent au XIIe siècle. Vers 1150, un minnesinger de Souabe ou d'Alsace, Heinrich de Glichesœre, arrangea un *Renart* dont le texte s'est perdu; un peu plus tard, un autre poëte allemand retoucha le poëme

1. « Il ne faut jamais perdre de vue, quand on traite de l'histoire littéraire de ces temps obscurs, que c'est par l'intermédiaire du latin rustique que le germe de productions, devenues promptement populaires, a pénétré dans les littératures modernes. Notre roman pourrait donc avoir été d'abord rédigé en prose latine plus ou moins familière, plus ou moins rapprochée du ton et des idiomes néo-latins. » — *Hist. litt.*, t. XXII, p. 898.

2. *Roman du Renart, d'après un texte flamand du XIIe siècle*, publié par J.-F. Willems; traduit par Delapierre, Bruxelles, 1837. — *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 898. — Les deux poëmes latins cités plus haut, et qu'on suppose avoir été écrits en Flandre, ont pu être faits sur un texte flamand primitif aujourd'hui perdu, ou sur un texte étranger, soit allemand, soit français. Les auteurs de ces traductions latines étaient des hommes lettrés; ils vivaient sur une frontière par où se touchaient divers peuples, diverses littératures.

de Glichesœre ; ce remaniement s'est retrouvé. On a découvert aussi un fragment d'une autre rédaction, en haut allemand, qui paraît être de la première moitié de ce même siècle[1].

Au delà de cette époque, nul indice ne nous signale un texte allemand plus ancien; il est possible que les fragments aujourd'hui retrouvés aient été précédés de rédactions primitives qui ont disparu ; la conjecture ne manque pas de vraisemblance, mais rien ne l'autorise et ne force à l'accepter. Or, les rédactions allemandes que nous possédons doivent être considérées, au fond et dans leur ensemble, comme l'imitation expresse d'un original français. La plupart des noms propres donnés aux animaux qui y figurent sont français, les uns purement français, les autres francisés de noms germaniques. Le coq y est nommé *Chantecler;* la poule, *Pinte, Pintain;* l'ours, *Brun;* le mouton, *Belin;* le lièvre, *Coarz;* l'expression *Uebelloch* traduit exactement *Malpertuis,* le repaire fameux de Renart[2]. Il est de toute évidence que les rédacteurs allemands n'ont pu emprunter ces noms qu'en empruntant aussi les objets, les choses, les aventures où ils se trouvaient mêlés. On ne possède plus, ou l'on n'a pas encore retrouvé l'original français qui était connu et imité en Allemagne avant 1150, mais l'existence de cet ancien poëme ne saurait être contestée. D'autres indices, fournis par des historiens latins du XIIe siècle, corroborent l'induction littéraire que nous venons d'exposer et la changent en certitude. En 1112, Gaudri, évêque de Laon, fut massacré par les habitants de la ville ; le chef du complot, Teudegald, surnommé Isengrin par l'évêque à cause de sa ressemblance avec le loup, lui rendit cette injure le jour de l'assassinat. Au moment de tuer l'évêque réfugié dans un coin obscur du palais, il s'écria : « Où est donc caché cet Isengrin? » Guibert de Nogent, auteur contemporain, qui raconte ce massacre, nous

1. Grimm, *Reinhart Fuchs*, p. CVIII.
2. *Histoire littéraire,* t. XXII, p. 906.

apprend, pour expliquer le motif de ce sobriquet, que l'usage du pays était de donner au loup le nom d'Isengrin[1]. Le roman du Renart, sous sa forme primitive, devait être déjà très-populaire à Laon et aux environs, vers l'an 1112 : comment admettre, en effet, ou supposer que des fables qui avaient une prise si forte sur l'imagination de la multitude ne fussent pas écrites en français[2] ?

Tel est l'ensemble des renseignements que la critique la plus scrupuleuse a pu recueillir sur les origines de cette fiction célèbre. Voilà ce qu'on appelle l'ancien *Renart*, le *Renart* primitif. A la fin du XIIe siècle et dans les commencements de l'âge suivant, les trouvères français se passionnèrent plus que jamais pour cette fiction, ils la refirent, l'ornèrent, l'altérèrent dans tous les sens, suivant en cela leurs nouvelles idées et leurs nouvelles fantaisies. De ce travail, qui dura plus d'un siècle, est sorti le *Roman du Renart*, tel qu'il nous reste en français ; mais, comme on le voit, ce roman n'est qu'un remaniement des fables dont se composait l'ancien *Renart*, et dont quelques fragments latins ou allemands nous sont seuls parvenus. Le *Renart* français, œuvre de cette seconde époque, imitation embellie, développée et modifiée de la légende primitive, comprend une trentaine de branches et donne un total d'environ trente mille vers. Marquons rapidement l'ordre et la suite de ces narrations diverses, en caractérisant les plus importantes.

Les deux plus anciennes branches du cycle français sont attribuées à Pierre de Saint-Cloud[3], l'auteur du *Testament*

1. « Solebat autem episcopus eum *Isengrinum* irridendo vocare, propter lupinam scilicet speciem; sic enim aliqui solent appellare lupos. Ait ergo scelestus ad præsulem : Hiccine est dominus *Isengrinus* repositus ? » — Guibert de Nogent, *de Vita sua*, liv. III, ch. VIII. — *Histoire littéraire*, t. X, p. 448.

2. *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 900-901. Le *Physiologus*, opuscule attribué à l'évêque du Mans, Hildebert, mort en 1136, ou bien, à un certain Thibauld, qui vécut avant Hildebert, contient quelques fables sur le renard qui, très-probablement, sont empruntées au vieux poëme français.

3. Sur ce poëte, voir tome Ier, p. 358.

d'Alexandre[1] ; ce trouvère, dont la vie est peu connue, semble avoir écrit dans les premières années du XIIIe siècle. Il conte la naissance de Renart et d'Isengrin, l'origine de leur querelle, les perfidies de Renart, ses amours adultères avec dame Hersent, femme d'Isengrin, les incidents de la longue et dure guerre qui éclate entre « les deux barons, » la défaite de Renart qui s'enferme dans son château de Malpertuis et se venge en déshonorant son rival, enfin, la réconciliation brusquement imposée par le lion aux deux adversaires. Un trouvère anonyme, contemporain de Pierre de Saint-Cloud, jugea que ce poëte, malgré son talent et l'intérêt répandu dans ses ingénieux récits, n'avait pas tiré tout le parti possible d'une matière aussi féconde en négligeant de développer l'histoire du procès intenté à Renart par Isengrin devant le tribunal du Lion. Il voulut réparer cet oubli et combler cette lacune ; il imagina de décrire le plaid royal où l'affaire s'était débattue solennellement. De là, un nouveau récit très-étendu, plein de verve et d'invention poétique ; c'est la meilleure branche du cycle français. Les animaux sont réunis en cour plénière au logis de Noble le Lion ; Isengrin fait sa plainte ; tous ceux que Renart a trompés, lésés, maltraités se lèvent et l'accusent. Renart, qui a fait défaut, est condamné, mais il refuse de subir sa peine, et, dans son repaire de Malpertuis, nargue la puissance du roi. Celui-ci vient l'assiéger avec toutes ses forces : après une résistance fertile en stratagèmes, Renart est pris dans une sortie nocturne ; il s'évade encore ; Noble le Lion, désespérant de le reprendre, invite quiconque pourra le saisir à l'attacher au gibet sans autre forme de procès[2].

Nous n'essayerons pas d'indiquer, même brièvement, les prodiges d'habileté, les raffinements de ruse et de malice, les tours variés à l'infini, les aventures et les péripéties dont la légende de *Renart,* fécondée par l'imagination des trouvères,

1. L'*Histoire littéraire,* t. XXII, p. 908-912, analyse ces deux branches.
2. *Histoire littéraire,* t. XXII, p. 912-919.

s'est enrichie progressivement. Ce personnage étant devenu le type de la fourberie victorieuse, inépuisable en ressources, il y eut une sorte d'émulation et de concours entre les poëtes pour créer des occasions nouvelles et propices au déploiement de son génie ; ainsi s'est formée autour de son nom une épopée comique et satirique dont il est le héros. L'un conte comment il prit Chantecler le Coq et dépeupla une riche basse-cour ; un autre, comment il fit descendre Isengrin au fond du puits d'un couvent ; puis viennent les fables de Renart teint en jaune, de Renart jongleur, de Renart mangeant son confesseur ; le duel de Renart et d'Isengrin, la vengeance de Drouineau[1] : quelques-uns de ces épisodes étaient indiqués ou ébauchés dans l'ancien *Renart,* et l'on peut s'en convaincre en consultant les fables latines et les rédactions allemandes du XIIe siècle mentionnées précédemment ; mais la plupart sont de l'invention des trouvères du XIIIe siècle. Si l'on compare ce nouveau *Renart,* amplifié, embelli, au *Renart* primitif, sur tous les points où ils se ressemblent, on voit que les fictions anciennes, antérieures au XIIIe siècle, ont passé des formes simples et concises de l'apologue à des formes épiques de plus en plus complexes, larges et pittoresques ; elles se sont dégagées de cet état où l'art touchait encore à sa naïveté primitive, pour s'élever à ce degré, qui peut n'être pas toujours un perfectionnement, où il recherche déjà la nouveauté, la variété, un certain luxe d'accessoires et une certaine subtilité de style et d'idées. Telles sont les vicissitudes naturelles de l'art lorsqu'il se développe librement ; telles sont celles qu'il a effectivement éprouvées dans son active et longue exploitation des aventures de Renart, en Allemagne et en France[2].

Il n'y a rien à dire ni des trouvères contemporains ou successeurs immédiats de Pierre de Saint-Cloud, auteurs

1. « *Si comme Renart prist Chantecler le Coc.* » — Méon, t. I, p. 49, vers 1267-1720. — « *Si comme Renart fist avaler Isengrin dedenz le puis.* » *Id., ibid.*, p. 240, vers 6455-7027. — Méon, t. II, p. 89, 109 ; — t. III, 291. — *Hist. littér.*, t. XXII, p. 919-932.

2. *Histoire littéraire,* t. XXII, p. 925, 926.

de ces remaniements, ni des époques diverses où furent écrites les nombreuses parties du nouveau *Renart :* deux de ces poëtes se sont nommés, et l'on est réduit sur leur compte à cette simple mention[1]. Selon toute apparence, bon nombre des trouvères connus ou inconnus à qui l'on doit les trente-deux branches du *Renart* français ont vécu au XIIIe siècle ou fort peu au-delà. L'unique chose que l'on puisse affirmer sur ce point, et qui ait quelque importance, c'est que ces fables, ou nouvelles ou renouvelées, appartiennent à une seconde époque et représentent un âge intermédiaire dans l'histoire de la légende qui nous occupe. Cette légende n'avait plus sa première simplicité, mais elle n'avait encore rien perdu ni de sa vogue ni de sa fraîcheur ; les rimeurs, encore scrupuleux et réservés, n'auraient pas osé trop altérer les motifs originaux et les premières inspirations[2].

Mais voici une troisième époque où l'on prendra d'étranges libertés avec la célèbre fiction ; nous ne rencontrerons plus alors que des plagiats grossiers, des redites insipides, des hardiesses scabreuses destinées à réveiller la curiosité blasée, ou bien des digressions contraires à l'esprit général du roman, en un mot, les inventions malheureuses d'une fantaisie qui s'évertue à trouver du nouveau dans une matière épuisée. C'est la période d'altération et de décadence, succédant à la période de maturité et d'éclat, comme celle-ci avait remplacé l'âge obscur des origines. Un cycle particulier, qui se divise en trois poëmes, est l'œuvre de cette dernière époque : il comprend le *Couronnement de Renart, Renart le Novel, Renart le Contrefait,* et l'ensemble de ces poëmes donne un total d'environ soixante-deux mille vers[3].

1. Dans l'édition de Méon, la seconde branche du tome III est donnée sous le nom de Richard de Lison ; la sixième du tome II passe pour être d'un curé de la Croix en Brie. Il y a en Normandie un village de Lison, où il paraît qu'était né l'auteur d'une de ces branches ; « mais on n'a pas une syllabe à ajouter à ces désignations. » — *Hist. littér.*, t. XXII, p. 907.

2. *Histoire littéraire,* t. XXII, p. 932.

3. Ce total se décompose ainsi : le *Couronnement de Renart,* 3400 vers ; *Renart le Novel,* 8048 vers ; *Renart le Contrefait,* 50900 vers.

Il ne faut chercher ni invention ni talent poétique dans le *Renart couronné ;* le langage en est habituellement plat, et manque souvent de clarté. La seule nouveauté qui s'y trouve est une protestation contre le règne de *renardie*[1], c'est-à-dire contre l'esprit même qui avait inspiré la légende du *Renart* et que celle-ci avait développé. A ce triomphe de la ruse, de la souplesse et de la fausseté, à l'art nouveau d'acquérir du pouvoir sans mérite, et de la considération sans honneur et sans courage, le poëte anonyme, picard ou flamand d'origine, oppose le tableau des vertus chevaleresques ; et pour donner plus d'expression à sa peinture, il nous présente, comme un modèle de la vraie chevalerie, le comte Guillaume de Flandre, compagnon de saint Louis en Palestine et tué récemment dans un tournoi par trahison, en 1251[2].

Jacques ou Jakemart Gelée, qui écrivit à Lille le *Renart le Novel*, terminé en 1288, n'a fait que rassembler en huit mille vers des réminiscences usées et mutilées de fictions plus anciennes ; un trait original, pourtant, se remarque et nous frappe au milieu de ces plagiats : tous les quadrupèdes, héros du poëme, sont mélomanes ; ils chantent à l'envi des chansons amoureuses dont le premier ou les deux premiers vers, rapportés textuellement avec leur notation musicale, entrent dans la suite du récit. Ces chansons, aujourd'hui perdues et inconnues, étaient-elles l'œuvre de Jacques Gelée ? A-t-il vu dans son *Renart le Novel* une occasion de consacrer sa gloire lyrique? La supposition nous paraît vraisemblable[3]. Deux trouvères champenois, dont l'un était épicier, ont composé en deux parties le *Renart le Contrefait:* la première version fut écrite de 1319 à 1322, la seconde de 1328 à 1341[4]. Le sujet y dégénère et s'y défigure de plus

1. *Volpilhatge,* en provençal, exprime une idée semblable.
2. Méon, t. IV, p. 1-123.
3. *Histoire littéraire,* t. XXII, p. 936. — *Les Romans du Renart examinés, analysés et comparés* par M. A. Rothe. Paris, 1845. — Méon, t. IV, p. 124-461. — *Renart le Novel,* par Hondoy. Lille, 1874.
4. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale,* t. V,

en plus. Cette œuvre confuse et prolixe n'est qu'un vaste répertoire satirique où s'accumulent une érudition indigeste, des chroniques scandaleuses, la satire de tous les états, un fatras d'utopies et de déclamations. L'allégorie et le pédantisme y débordent. On y récapitule l'histoire du monde jusqu'en 1319[1].

Pour achever l'examen des transformations d'une légende si longtemps populaire, nous devons signaler certaines pièces fastidieuses, la plupart inédites, où la fable du *Renart* ne fut plus qu'un argument tout lyrique, thème banal de réflexions, de moralités, d'allégories, de satires locales. C'est à ce genre qu'il faut rapporter l'inintelligible et insipide *Renart le bestourné* du trouvère Rutebeuf, qui du moins rachète ses défauts par sa brièveté, car il ne compte que cent soixante-deux vers[2]. Au XIVe siècle, on traduisit en prose plusieurs branches du cycle, ancien ou nouveau, et ces traductions se récitaient comme les vers, en public. Le *Roman du Renart* eut le sort de toutes les grandes compositions poétiques du moyen âge, et l'on a pu reconnaître, dans le développement trois fois séculaire de cette vaste légende, les vicissitudes et les fortunes diverses qui caractérisent l'histoire de la poésie épique[3].

p. 330-357. — Robert, Fables, etc., t. I, p. CXXXIII-CL. — Paulin Paris, Mss. français, t. III, p. 172. — Rothe, p. 459-514.

1. On peut lire, dans le volume de M. Lenient *sur la Satire au moyen âge*, une piquante analyse de ce dernier poëme et du cycle entier de la légende du Renart. P. 136-154; 200-207. — Résumons, avant de finir, les indications éparses que nous avons données plus haut sur l'étendue comparée des diverses parties de ce cycle. 1° *Ancien Renart*, XIIe siècle, *Isengrinus :* 688 vers; *Reinhardus :* 6596 vers. — *Rédactions allemandes :* 9150 vers. — Même texte que plus loin. — 2° DEUXIÈME ÉPOQUE : *Renart français*, XIIIe siècle : 32 branches, 30,362 vers. — 3° TROISIÈME ÉPOQUE, fin du XIIIe siècle, et siècle suivant. *Renart le Couronné :* 3398 vers. — *Renart le Novel :* 8048 vers. — *Renart le Contrefait* (inédit), environ 50,000 vers. — Le total général est d'environ 120,000 vers.

2. *Supplément à l'Edition de Méon*, par M. Chabaille, p. 31-38. — *Hist. littér.*, t. XX, p. 755-758.

3. *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 939-946. — Le lecteur trouvera, dans le chap. X *de la Satire au moyen âge*, par M. Lenient, d'intéres-

santes indications sur quelques ouvrages satiriques encore inédits et très-peu connus. Ces renseignements compléteront notre étude sur la Satire. Le *Roman de Fauvel,* composé par François de Rues, sur le conseil de Philippe le Bel, est une longue satire allégorique à l'adresse du pape, des ordres mendiants et des Templiers. (*Bibl. Nat.,* mss. nº 6812). M. Lenient cite, en outre, le *Dit du Pape, du Roi et des monnoies,* œuvre anonyme, qui se rapporte également aux querelles de ce temps (*Mss. fonds Notre-Dame, 74 bis*). Ajoutons *les Avisements au roy Louis,* écrits par Godefroid de Paris, l'auteur présumé de la *Chronique métrique* qui fut rédigée de 1300 à 1317. (Lenient, p. 173-180.) — Un autre travail, utile à consulter sur l'histoire de la Satire, est l'étude en trois articles que M. Louandre a publiée dans la *Revue des deux Mondes* sous ce titre : l'*Epopée des animaux* (1er et 15 octobre 1853, 15 janvier 1854). Le *Roman du Renart* y est analysé.

CHAPITRE II

LA POÉSIE MORALE ET DIDACTIQUE

Ancienneté et fécondité de ce genre poétique. Ses deux principales formes : poésie didactique et poésie morale proprement dite. — Les plus anciens auteurs connus de poëmes didactiques : Philippe de Than, Evrart, Samson de Nanteuil, Priorat, Guillaume de Normandie. — Les *Bestiaires*, les *Volucraires*, les *Lapidaires*. — Les arts poétiques. — Les fables. — Marie de France et les Ysopets. — Poëmes sur la chasse, sur la géographie et l'astronomie. — L'*Ordène de chevalerie*. — *Image du monde*. — Poésie morale proprement dite. — Les vies des Saints et des Pères. — Les paraphrases des Ecritures. — Prières et Sermons en vers. — Les *Castoiements*. — Le Dolopathos, le Doctrinal sauvage, etc. — Le *Tournoiement de l'Ante-Christ*. — Poésies morales du xiv[e] et du xv[e] siècle : *le Miroir de Mariage*, *le Bréviaire des Nobles*. Autres pièces d'Eustache Deschamps, de Guillaume de Machaut, de Christine de Pisan et d'Alain Chartier.

La richesse de notre poésie d'enseignement a frappé de très-bonne heure les critiques étrangers ; Dante l'a signalée en comparant les langues et les littératures nouvelles de l'Occident : il place nos poëmes « du genre doctrinal » au même rang que nos célèbres romans épiques, et il attribue à la langue d'oïl une égale supériorité dans ces deux sortes de compositions[1]. Bien des causes ont favorisé chez nous le développement précoce de cette forme de poésie qui est le plus souvent un fruit tardif de l'imagination vieillissante et la suprême ressource des littératures qui s'épuisent. Deux éléments très-distincts se mêlaient et se tempéraient, comme on sait, dans la constitution de ces jeunes sociétés du moyen

1. *De vulgari eloquio*, I, 10.

âge, et c'est ce mélange qui leur donnait un caractère original. Les mœurs, la langue, l'esprit de la nation, tout était vigoureux, naïf, ardent, spontané ; une source profonde d'inspiration épique et lyrique y débordait de toutes parts : mais à côté de cet épanouissement de féconde jeunesse, la vénérable antiquité, mutilée, défigurée, et toujours imposante dans ses débris, se conservait pieusement sous la garde des universités. La tradition de la science et de l'expérience du passé dominait, du haut de ses glorieux souvenirs, l'ignorance aimable, la naïveté joyeuse de la poésie naissante ; elle tentait les esprits tout à la fois par l'éclat de sa longue renommée, par la rareté de ses trésors, et par les obstacles qui en défendaient l'accès aux curiosités vulgaires.

Il était naturel que le vers français, le premier-né de tous les rhythmes nouveaux, prêtât sa vive clarté et sa popularité rapide à cette exploration des trésors antiques, et fût l'instrument préféré de tous ceux qui voulaient ouvrir à la foule ces dépôts précieux. Aussi le genre didactique a-t-il commencé avec la langue et la poésie françaises. Ce monde clérical, partout répandu et si puissant partout, ne se bornait pas à garder les restes de l'ancienne civilisation et à les commenter ; il écrivait sans cesse, il composait en latin des livres d'une utilité générale et d'un caractère pratique, qui, traduits presque aussitôt, alimentaient la poésie morale et religieuse. Nos trouvères les plus illustres, comme les plus frivoles, se livraient avec zèle à ce travail de traduction. N'ignorant pas tout ce qu'ils avaient à se faire pardonner, ils rachetaient leurs licences les plus téméraires en « translatant du latin en rimes françoises » les sujets graves de la littérature édifiante : c'était la pénitence qu'ils imposaient sur le déclin à leur muse convertie, en expiation des folies de la brillante saison. Les poëtes versifiaient les matières de religion et de science, comme les moines transcrivaient les manuscrits anciens, pour faire leur salut. De là une abondance de traités et d'autres ouvrages de doctrine, presque tous traduits du latin ; la poésie morale et didactique,

surtout au XIIe et XIIIe siècles, ne se compose guère que de traductions : on distingue toutefois, dans cette foule de productions imitées, quelques œuvres originales inspirées par le sentiment religieux. Horace a remarqué que la poésie naissante, en Grèce, avait servi d'interprète aux dieux et aux sages[1] : dans la France du moyen âge, elle a célébré les saints et les martyrs, elle a présenté au peuple les modèles accomplis que lui fournissait l'histoire des héros chrétiens.

Pour étudier avec ordre les nombreuses productions du genre moral et didactique, attachons-nous à la distinction qui s'offre d'elle-même entre les ouvrages de science et les ouvrages d'édification. Non pas que la différence soit toujours bien tranchée; certains écrits ont à la fois ce double caractère; il est également difficile, assez souvent, de séparer la poésie morale de la poésie satirique, puisqu'il y a des leçons qui ressemblent fort à des satires. Cette division néanmoins nous semble, à tout prendre, simple et juste, et nous nous y tiendrons.

§ Ier

Les plus anciens auteurs et les principales productions de la poésie didactique.

Notre plus ancien poète didactique, aujourd'hui connu, est Philippe de Than qui vivait en Angleterre sous le règne de Henri Ier, au commencement du XIIe siècle. Originaire de Normandie, comme tant d'autres trouvères qui suivirent au delà du détroit les conquérants de la Grande-Bretagne, il appartenait à l'ancienne famille des de Than, seigneurs de la terre de ce nom à trois lieues de Caen[2]. On ne sait rien de

1. *Art poét.*, v. 402.
2. Le nom de notre poëte, en latin *Taonensis* dans les manuscrits, est quelquefois écrit en français, *de Thaon* ou *de Thaun*, par la critique moderne.

plus sur sa vie[1]. Nous avons de lui deux poëmes : *le Comput* et *le Bestiaire*. Le premier est un traité chronologique versifié; l'auteur y traite des jours, des semaines, des mois solaires et lunaires, des éclipses, et en général de tout ce qui sert à la connaissance du comput ecclésiastique. Il explique avec assez de précision les calculs des Juifs, des Grecs et des Romains, l'histoire du calendrier institué par Numa Pompilius, et celle de sa réforme par Jules César. Philippe de Than composa ce traité pour l'usage du clergé et le dédia à Homfrei de Than, son oncle, qui était chapelain du sénéchal Henri Iᵉʳ, Hugues Bigod, comte de Norfolk. On pense qu'il l'écrivit en 1119. On y trouve, à la date de janvier, à propos du double visage attribué à Janus, une explication légendaire empruntée au roman indien des *Sept Sages;* c'est le récit du siège de Rome où Janus, un des sept sages de la ville, se couvre la tête d'un masque à deux visages, la surmonte d'un miroir resplendissant, prend une épée dans chaque main et, debout sur la plus haute tour, entrechoque ses épées qui lancent des étincelles et mettent en fuite l'ennemi épouvanté. Comment cette légende, reproduite plus tard par toutes les imitations occidentales du roman indien, avait-elle pénétré en Europe avant ce roman lui-même? Elle était déjà dans un traité latin du VIIIᵉ siècle, *de Divisionibus temporum,* attribué à Bède; c'est là, ou dans quelque imitateur de Bède, que l'a prise, sans doute, Philippe de Than[2].

Le second ouvrage du même trouvère, le *Bestiaire*, pareillement écrit en vers de six syllabes à rimes plates, et dédié à la reine d'Angleterre, Adélaïde de Louvain, est un traité sur les animaux, sur les oiseaux, et sur les pierres précieuses. Adélaïde ayant épousé Henri Iᵉʳ en 1121, on a fixé avec quelque vraisemblance l'année 1125 pour la composition du *Bestiarius*. Ces deux ouvrages ne sont que des traductions; l'auteur le déclare au commencement du second, sans citer

1. *Histoire littéraire*, t. XIII. p. 60.
2. *Romania*, janvier 1875, p. 125-128. Gaston Paris.

les sources où il a puisé[1]. Malgré leur ancienneté, les poëmes de Philippe de Than sont d'une lecture assez facile; la langue est vieille, mais le style est net et d'un tour vif. Ils nous présentent ce caractère distinctif des ouvrages didactiques du moyen âge, et notamment des *Bestiaires:* nous voulons dire, l'intention de moraliser à tout propos et de chercher dans la science des règles de conduite et des leçons de vertu. Chaque description se divise en deux parties, l'une scientifique, l'autre allégorique et interprétative[2].

N'oublions pas que le moyen âge considérait le monde comme un vaste symbole; au lieu de s'en tenir aux réalités apparentes, il tendait sans cesse à s'élever, par la méditation, de la lettre à l'esprit, du fait à la signification, de l'objet matériel à l'enseignement moral. De là cet ascétisme étrange, parfois ténébreux, des traités de zoologie que la littérature de ce temps nous a légués; les animaux y sont décrits et le plus souvent défigurés avec une scrupuleuse attention; les fables les plus absurdes s'y confondent avec les préceptes les plus sages, avec les traits satiriques les plus vifs, et les plus ferventes aspirations du mysticisme[3]. Ce caractère marqua les traités de zoologie composés en latin par des théologiens ou des moines avant le XIIe siècle[4]; il passa ensuite dans les *Bestiaires*

1. *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 61. — La *Romania*, (article déjà cité), annonce une étude de M. Mall sur les sources de Philippe de Than.

2. Bartsch, *Chrestomathie*, p. 77.

3. Cette appréciation de la science du moyen âge est développée dans les remarquables articles de M. Louandre, intitulés l'*Epopée des animaux.* — *Revue des Deux-Mondes*, année de 1853, p. 1138-1141.

4. On attribue à saint Epiphane, archevêque de Chypre, mort en 406, un commentaire sur un traité de zoologie en vers grecs intitulés *Physiologus*, et récemment publié dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France* (1873). Saint Avit, à la fin du Ve siècle, avait écrit un poëme sur la *Création;* citons encore le poëme latin, sur les animaux, attribué à Hildebert, qui fut évêque du Mans et archevêque de Tours au XIe siècle, enfin, les *Institutiones monasticæ de Bestiis* de Hugues de Saint-Victor mort en 1140. « Les Bibliothèques de France et d'Angleterre renferment d'innombrables *Bestiaires* latins, qui n'ont pas encore été classés. » — P. Meyer, *Romania*, oct. 1872, p. 423.

français, en vers et en prose, traduits ou imités de ces pieux écrits.

Un manuscrit du musée britannique[1], acquis en 1870 par un libraire de Paris, contient un Bestiaire qui jusqu'alors avait échappé aux recherches de la critique. Composé de douze cent quatre-vingts vers octosyllabiques, ce poëme es l'œuvre d'un certain Gervaise absolument inconnu; tout ce qu'on sait, grâce au prologue, c'est que ce texte français a été traduit d'un traité latin qui était renfermé dans une armoire de l'abbaye cistercienne de Barbery, au diocèse de Bayeux. Gervaise était donc Normand, comme Philippe de Than; on suppose qu'il a vécu à la fin du XIIe siècle et l'on croit le reconnaître dans un curé de Fontenay-le-Marmion, qui portait le même nom et qui figure dans une charte antérieure à l'an 1204[2]. L'ouvrage latin qui a servi de modèle à Gervaise paraît avoir différé sensiblement de celui qu'imita Philippe de Than; quant au mérite du traducteur, il est médiocre; sa langue ni sa versification ne présentent rien de remarquable. Nous ne possédons pas même le texte original de ce second *Bestiaire* français, le manuscrit conservé n'est qu'une copie faite par un Lorrain ou un Champenois: tous les caractères du dialecte normand en ont été effacés[3].

Un compatriote et un contemporain du curé de Fontenay, Guillaume, clerc de Normandie (c'est le nom qu'il se donne), versifia un troisième *Bestiaire,* également tiré du latin et assez différent des deux premiers. Ce Guillaume, qui vécut sous les règnes de Jean sans Terre, de Louis VIII et de saint Louis, auxquels il fait allusion assez souvent, était un des trouvères les plus hardis et les plus féconds de son temps. Il a écrit un roman du cycle d'Artus, le *Chevalier au bel Escu*[4]*;* on a de lui deux contes ou fabliaux, la *Male*

1. Côté *Addit.* 28,260.
2. Fontenay-le-Marmion est à trois lieues de Caen.
3. Sur ce poëme, voir la *Romania* (octobre 1872), où M. P. Meyer l'a transcrit, p. 421-443.
4. *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 654-660.

Honte, le *Prêtre et Alison;* il a composé outre son *Bestiaire divins*, un autre poëme didactique intitulé le *Besant de Dieu*[1]. Toutes ses œuvres attestent une imagination vive et facile; la dernière, le *Besant de Dieu*, se distingue par l'audace des digressions satiriques. Guillaume y prend à partie les rois et les princes qui ne se plaisent que dans le fracas des armes; il maudit la guerre des Albigeois, Rome qui l'a déclarée, et le roi de France qui en a profité. C'est assurément l'un des plus libres esprits que la littérature anglo-normande ait produits.

Les « *Computs* » et les *Bestiaires* versifiés, que nous avons vu commencer à paraître dès le XIIe siècle, continuent à figurer parmi les œuvres des trouvères dans le siècle suivant. Un manuscrit de 1285 renferme un *Comput* en cent quarante-deux vers; un autre manuscrit du même temps contient un comput à peu près semblable, mais plus court qui, ainsi que le premier, enseigne la règle pour trouver Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, le Carême, les années bissextiles et les fêtes mobiles[2]. Les pronostics tirés de chacun des jours de la lune sont le sujet d'un autre opuscule en vers[3]. Un clerc

1. Le besant était une monnaie d'or, frappée à Byzance, que les croisés, à leur retour, rapportèrent en assez grande abondance, et qui eut cours, surtout en Angleterre et en Normandie, pour sa valeur intrinsèque. C'est dans un sens métaphorique que notre poëte prend le mot besant. Le besant est le don que Dieu fait à chaque homme en le lançant dans la vie, don que tout mortel est chargé de mettre à profit. — *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 661. — *Li Besant de Dieu,* par E. Martin (Halle, 1869).

2. Dans certains diocèses, le peuple, par une réminiscence fidèle des siècles où l'on parlait latin dans les Gaules, appelait *quatiortempre* le jeûne « des quatre-temps » ; c'est l'un de ces *computs* qui nous l'apprend :

Ont establi un jéune
Qui *quatiortempre* est nommée
De là gent qui n'est pas letrée,
Et des clercs, où plus a de sens,
La jéune des quatre tens.

« Mais il se trouve, dit M. J. V. le Clerc, que c'étaient précisément les lettrés qui s'éloignaient bien davantage de l'origine latine. » Ils étaient moins savants que le peuple. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 288. — Manuscrits de Notre-Dame, n°s 273 *bis* et 7019 [3].

3. *Des Jours de la lune*, ms. de Saint-Victor, n° 649.

inconnu, nommé Osmons, est auteur d'un *Volucraire* qu'il nous donne comme traduit du latin ; il y compare le chant du paon à la parole du prédicateur, car, dit-il, le paon « hydeusement chante » et épouvante autrui, en quoi il est l'emblème du prédicateur qui doit nous effrayer par ses discours sur l'enfer[1]. Ce ne sera pas trop forcer les analogies que de rattacher à ces deux classes d'écrits quelques poëmes cosmographiques, comme le *Dit des Planètes* et les *Vers du Monde*[2], où l'on s'efforce de chercher dans les astres, le soleil et la lune des leçons pour le pécheur et des moralités à l'usage de tous les états. Voici le résumé du *Dit des Planètes :* le lundi engage les gens d'Eglise à être humbles et charitables ; le mardi, les hommes d'armes à combattre les infidèles et à ne point piller les chrétiens ; le mercredi, les marchands à être honnêtes, loyaux et à ne pas employer de fausses mesures ; le jeudi, les laboureurs à être moins avides et plus respectueux pour les prêtres ; le vendredi, tout le monde à éviter la luxure ; le samedi, les riches à secourir les pauvres. C'est un almanach « moralisé » en vers de huit syllabes. La parabole de l'*Unicorne et du Serpent*[3], tirée des traductions latines de *Calila et Dimna,* le *Roman de la Panthère,* imité du *Roman de la Rose* et faussement attribué à l'auteur d'un Bestiaire en prose, Richard de Fournival[4], rentrent aussi dans le vaste domaine de la littérature zoologique.

Puisqu'il s'agit du rôle des animaux dans la poésie didactique du moyen âge, c'est le lieu de citer les poëmes sur la chasse qui devaient certainement plaire aux grandes familles féodales. Un troubadour des environs de Rodez, le chanoine Deudes de Prades, mort avant 1230[5], avait écrit trois mille six cents vers de huit syllabes en l'honneur des oiseaux chasseurs, *dels Auzels cassadors ;* les gentilshommes du

1. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 322.
2. Bibl. Nat., ms. 7218. — Ms. de Notre-Dame, 198.
3. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 257.
4. L'*Histoire littéraire* analyse cette pièce, t. XXIII, p. 727-732. — Ms. de Notre-Dame, nº 198.
5. *Histoire littéraire,* t. XVIII, p. 558-560.

centre et du nord de la France ne pouvaient manquer non plus d'encourager de telles compositions. La *Chace dou cerf*, long poëme anonyme du XIIIe siècle, en vers de huit syllabes, abonde en détails techniques propres à faire connaître quelle était alors la langue de la vénerie. C'en est presque le seul intérêt. La forme du dialogue entre le maître et le disciple, et même quelque mérite de style ne peuvent rien contre l'aridité et la monotonie du plan où les leçons minutieuses du chasseur ne laissent aucune place à l'invention du poëte[1]. Il y a un autre *Dit de la Cace dou cerf* qui doit être distingué du premier; il est inédit et on le nomme aussi le *Cerf amoureux* : ce n'est réellement pas un poëme sur la chasse, mais un parallèle, en trois cent vingt vers obscurs et embarrassés, qui fait de l'amant le chasseur, et de la dame, le cerf d'amour. Cette comparaison fournit un prétexte à l'auteur pour se moquer de la haute coiffure des femmes, raillée, comme on sait dans le *Dit des Cornetes*[2].

Voici encore un parallèle, également manuscrit, institué en cent quatre-vingt-dix-huit vers octosyllabiques entre le pauvre et le riche, par un rimeur inconnu, sous ce titre : la *Comparaison dou Faucon*[3]. Le superbe faucon, c'est le riche ; et le pauvre est représenté par un innocent poulet. Le premier, environné d'honneurs pendant sa vie, est, dès qu'il meurt, abandonné sur le fumier aux pourceaux et aux chiens; le second, sans cesse tourmenté par le faucon et par d'autres puissants ennemis, s'étale avec pompe, après sa mort, sur les plus magnifiques tables : telle est l'image fidèle du sort qui attend, après leur passage sur cette terre, le riche et le pauvre.

L'allégorie ne règne pas moins dans le livre célèbre du *Roi Modus et de la Reine Ratio,* dialogue sur tous les genres de chasse, mêlé de prose et de vers, et composé entre 1322 et

1. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 291. — La *Chace dou cerf* a été imprimée deux fois : en 1839, par M. Jubinal, *Nouveau Recueil*, t. I, p. 164-172, et en 1840, sous ce titre : la *Chasse du cerf en rime françoise.* — Biblioth. Nat., ms. 7615.

2. Ms. de la Vallière, n° 81. — Ms. 6988, II, II. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 290.

3. *Ibid.*, mêmes manuscrits.

1327 : l'auteur anonyme avait vu le roi Charles le Bel chasser le sanglier dans la forêt de Breteuil. Ses préceptes un peu diffus ont été retouchés[1]. Un chapelain, nommé Gace de Bigne, choisi par le roi Jean prisonnier pour enseigner l'art de la chasse à son jeune fils le duc de Bourgogne, rima vers 1360, sur ce sujet, des vers que lui-même jugeait médiocres; mais il se croyait digne d'indulgence, dans ce monde et dans l'autre, ayant été chasseur passionné[2]. Les *Déduits de la chasse,* ouvrage en prose du fameux comte de Foix, Gaston Phébus, qui posséda, dit-on, seize cents chiens, avaient paru en 1387 : ils furent imités dans un *Trésor de Vénerie,* écrit vers 1394 par un gentilhomme d'une ancienne race de l'Anjou, Hardouin, seigneur de Fontaines-Guérin, qui mourut en 1399. Le *Trésor de Vénerie* compte douze cent quatre-vingt-quatre vers de huit syllabes; on l'a imprimé en 1856[3] ; mais ce n'est, sans doute, pas le mérite poétique de ce plat opuscule qui a pu séduire et décider l'éditeur.

Ces rimeurs vertueux, ces « prud'hommes » qui, dans une intention meilleure que leur style, tournaient en quatrains moraux l'histoire naturelle, comme d'autres plus tard ont mis en madrigaux l'histoire politique, ne pouvaient négliger un genre de poésie didactique où l'on se sert d'animaux pour instruire les hommes : nous avons nommé l'apologue. Le moyen âge connaissait les *fables* d'Esope par des traductions latines, les *fables* de Phèdre par les imitations d'un certain Romulus[4] ; il possédait le recueil d'Avianus qui avait mis en

1. Ms. de la Biblioth. Nat., t. Ier du Catalogue, nos 614, 615. — *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 289, et XXIV, p. 450.

2. Que Dieu li pardoint ses défauts ;
Car moult ama chiens et oyseaulx.

— *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 450.

3. Edition Michelant. — Il est question, dans la préface, d'un *Art de vénerie* en français, écrit au XIIIe siècle par Guillaume de Twici, *venour le roi Engleterre.* — *Les Déduits de la Chasse* de Gaston Phébus, en quatre-vingt-sept chapitres, ont été publiés assez récemment (1854), avec une intéressante Introduction, par M. Joseph Lavallée, « aux frais de M. Léon Bertrand, directeur du *Journal des Chasseurs.* »

4. Un inconnu, du IXe siècle probablement, composa, sous le nom de

vers latins, au v[e] siècle, le livre de Babrias ; les apologues orientaux, traduits en toute langue, enrichissaient et variaient cette classique matière où Marie de France prit le sujet de la plupart des cent trois fables qu'elle versifia dans les premières années du XIII[e] siècle.

Qu'était-ce que Marie de France ? On sait qu'elle vécut en Angleterre, sous le règne de Henri III, peut-être à sa cour, avec la faveur du comte Guillaume Longue-Epée, fils naturel du roi Henri II. Elle a dédié ses *lais* à Henri III, qui régna de 1216 à 1272, et ses *fables* au comte Guillaume qu'elle appelle « fleur de chevalerie, de sens et de courtoisie. » Un poëte contemporain, Denis Pyram, auteur de *Partonopeus de Blois* [1], roman d'aventures, nous apprend que les poésies de Marie faisaient les délices des comtes, des barons, des chevaliers et des dames [2] : là se borne l'histoire de cette femme célèbre. Ce brillant succès, signalé par un témoin non suspect, était dû non-seulement au talent si fin et si délicat de Marie, à la pénétrante sensibilité qui est le charme de ses *lais,* mais aussi, sans doute, à la pureté de son langage, mérite assez rare chez ses rivaux dont la plupart, nés en Angleterre, parlaient un français fort mêlé ; elle avait soin de se distinguer d'eux en rappelant qu'elle était née en France [3]. L'expression semble indiquer qu'elle était originaire de l'Ile-de-France, c'est-à-dire, du cœur même du royaume et du domaine du roi : c'était là le pays français par excellence, souvent désigné sous le nom de *doulce France*

Romulus, quatre livres de fables en prose qui ne sont en général que des paraphrases de celles de Phèdre.

1. Sur ce poëte et sur ce roman, voir l'*Histoire littéraire,* t. XIX, p. 629-648, où se trouve une analyse de cette composition.

2. *Vie de saint Edmond,* rimée par Denys Pyram. Ce poëte fut longtemps l'un des plus galants trouvères de la cour de Henri III. Il se convertit, comme tant d'autres, et versifia des sujets pieux.

3. Au finement de cest escrit,
K'en roman ai turné et dit,
Me numerai par remembrance ;
Marie ai num, *si sui de France.*

— Epilogue des fables, t. II, p. 401.

dans les chansons de Gestes; le dialecte qui s'y parlait et s'y écrivait, fier d'une suprématie dès lors reconnue, a donné son nom et son caractère propre à notre langue. Ainsi se justifierait une conjecture qui fait naître Marie de France à Compiègne, sur la foi d'un vers de l'*Evangile des Femmes,* satire du trouvère Jehan Dupain, où elle est nommée *Marie de Compiègne*[1].

On a d'elle trois sortes d'ouvrages : quatorze *lais,* imités des anciennes poésies bretonnes ou celtiques[2] ; le *Purgatoire de saint Patrice,* poëme de trois mille trois cent deux vers de huit syllabes, traduit de la prose d'un moine de Saltrey qui vivait en 1140[3] ; enfin, le recueil de ses fables, tiré d'une version anglaise d'Esope. Marie savait trois langues, le latin, le breton et l'anglais ; elle a dû à ce savoir les ressources variées qui ont fécondé son talent. La légende du *Purgatoire de saint Patrice,* invention d'origine irlandaise, née au XIIe siècle dans l'esprit de quelques moines, avait été rédigée en latin deux ou trois fois ; Marie, qui la première mit ce conte dévot en français, fut à son tour imitée par des trouvères du XIIIe siècle dont on garde en Angleterre les pièces manuscrites et anonymes[4]. Tous ces récits nous parlent d'un chevalier nommé Owen, qui descendit aux enfers par la caverne que saint Patrice, apôtre d'Irlande au Ve siècle, avait signalée comme étant une entrée du noir séjour : le chevalier revint de son hardi voyage réconcilié avec Dieu et purifié de ses péchés; de là ce nom de *Purgatoire de saint Patrice* appliqué à une légende où d'évidents souvenirs mythologiques s'unissent au merveilleux chrétien[5].

1. *Histoire littéraire,* t. XIX, p. 793.
2. Edition de Roquefort, t. Ier. — Sur cette forme de poésie et sur ses origines, voir notre tome Ier, p. 205-210.
3. Ce moine se nommait Henri. L'abbaye cistercienne de Saltrey est dans le duché de Lancastre. Un autre moine de cette abbaye, nommé Jocelin, rédigea en latin cette histoire. — *Histoire littéraire,* t. XIX, p. 799. — Roquefort, *Œuvres de Marie de France,* t. II, p. 403-410.
4. *Histoire littéraire,* t. XIX, p. 804.
5. La caverne était située dans le comté de Dungal en Irlande, à deux

Chacun de ces trois ouvrages a son trait distinctif et son mérite propre. Une douce mélancolie, une grâce attendrissante, une aimable nonchalance caractérisent la poésie des *lais ;* le *Purgatoire de saint Patrice* est écrit d'un style simple, vif et précis ; on n'a pas médiocrement loué ses *fables* lorsqu'on a dit quelquefois, mais sans preuves, que la Fontaine les avait lues et s'en était inspiré. La vérité est que la délicatesse des pensées, le tour fin et naïf de l'expression, les saillies d'un cœur généreux et d'un bon sens piquant, relèvent singulièrement la forme vieillie de ces apologues, et nous donnent comme une idée première et lointaine des qualités qui formeront un jour l'incomparable génie de notre grand fabuliste. Parmi les cent trois fables dont se compose le recueil de Marie de France, il y en a soixante-cinq qui sont empruntées soit à Esope, soit au pseudo-Romulus ; les autres ont été prises à ce fond commun et anonyme des sujets fabuleux de toute provenance où le moyen âge a puisé largement et qu'à son tour il a beaucoup enrichi. Mais comme on était alors aussi peu soucieux que peu capable d'étudier les sources et de discerner la diversité des origines, Marie a donné le nom d'*Ysopet* à toute la collection ; elle l'avait traduite, nous dit-elle, d'une version anglaise faite par le roi Henri, c'est-à-dire, probablement, par Henri I[er] *Beauclerc,* qui régna de 1100 à 1135[1]. Le texte français contient un certain nombre

lieues de la ville de ce nom, au milieu d'une île formée par les eaux stagnantes du Derg. — Roquefort, t. II, p. 405.

1. *Histoire littéraire,* t. XIX, p. 806. — Roquefort, t. II, p. 25-26, 42-43. — Voici le témoignage de Marie :

Par amur le cumte Willaume,
Le plus vaillant de cest royaume,
M'entremis de cest livre feire
Et de l'angleiz en roman treire.
Ysopet apeluns ce livre
Qu'il traveilla et fist escrire ;
De Griu en Latin le turna.
Li rois Henris qui moult l'ama
Le translata puis en engleiz,
Et jeo l'ai rimé en franceiz.

— Epilogue, t. II, p. 401.

d'expressions anglaises, de nombreuses allusions aux coutumes féodales et aux usages particuliers de l'Angleterre ; il serait intéressant de l'examiner par ce côté et de l'observer attentivement sous cet aspect.

L'exemple donné par Marie de France fut suivi sur le continent. Au XIVe siècle, des rimeurs anonymes, non dépourvus de talent, traduisirent les différents recueils latins des fabulistes, et, comme elle, intitulèrent leur travail *Ysopet Ier ou Ysopet II ;* l'un d'entre eux pour indiquer les emprunts faits au rhéteur Avianus ajouta ce nom à celui d'Esope, et l'on eut ainsi en français un *Ysopet Avianet* [1]. A la même époque, le fécond versificateur Eustache Deschamps, dont il sera question plus longuement ailleurs, écrivait sous forme de ballades onze fables qui sont comme perdues et submergées dans les quatre-vingt mille vers, la plupart inédits, qu'il nous a laissés [2]. La meilleure est celle qui a pour titre, *les Souris et les Chats*, et pour refrain ce vers : *Qui pendra la sonnette au chat.* Ces fables, comme celles de la Mothe ou de Florian, sont l'œuvre d'un homme d'esprit ; mais tout l'esprit du monde est insuffisant dans l'apologue. Le style naïf de Marie de France nous paraît très-supérieur au style ingénieux d'Eustache Deschamps [3].

Presque toutes les sciences qui étaient alors connues ont fourni des sujets et des inspirations aux poëtes didactiques. On a mis en vers le droit [4] et la médecine [5] ; on a rimé un

1. Voir le recueil publié par Robert : *Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles;* 2 vol., 1825.

2. Edition Crapelet (1832), p. 187-201. — Cette édition contient tout au plus la dixième partie des œuvres complètes.

3. On publié à Chartres en 1834 une quarantaine de fables écrites au XIIIe siècle par un clerc de Voudai ou Vodoi qui avait été pendant trente-sept ans maître d'école. Ce recueil est distinct des *Ysopets.*

4. *Histoire littéraire,* t. XIII, p. 305. Pierre de Beaugenci, au XIIe siècle, fit des vers sur le recueil de Canons et de Décrétales publié vers 1140 par le professeur Gratien de Bologne. — Voir aussi le *Dit de Droit* composé par le clerc de Voudai. — *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 262.

5. Citons, par exemple, les vers d'Eustache Deschamps sur l'Epidémie de 1373 et *le Notable enseignement pour la santé maintenir.* P. 116, 145, 163.

commentaire de l'alphabet[1]; on a « moralisé » le jeu d'échecs[2]. Il y a une foule de *Dits* sur les monnaies, sur les métiers, sur les rues de Paris[3]. Jehan Priorat, dont on ne connaît que le nom, a traduit en vers de huit syllabes, au XIIe siècle, l'*Art militaire* de Végèce[4]. Un trouvère anonyme, vers la fin du même siècle, sous le titre d'*Ordène de Chevalerie*, a décrit les cérémonies qui accompagnaient la réception des chevaliers dans l'ordre, et rimé avec un soin minutieux tous les articles de ce règlement[5]. La *Mappemonde* du rimeur Pierre, ou, pour parler comme lui, la *Nape du monde*, est une traduction en huit cent soixante-seize vers octosyllabiques d'un extrait du *Polyhistor* de Solin[6].

Dès le XIIe siècle, un trouvère anglo-normand rédigeait en vers de dix syllabes une sorte de traité grammatical pour enseigner aux jeunes anglo-saxons l'art de parler en bon français. Son livre a pour titre la *Femme*, et ce titre est ainsi expliqué : c'est la femme, c'est la mère ou la nourrice qui apprend à l'enfant la langue qui pour cela est appelée maternelle; de même ce livre se propose d'apprendre aux jeunes gens à s'exprimer élégamment en « français[7]. » Le *Dit de vérité*, écrit vers 1256, donne des conseils sur l'art de prêcher[8]; ce même sujet fut traité en 1288 par le trouba-

1. *La Senefiance de l'*A B C, par Rois de Cambrai (XIIIe siècle). — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 263.

2. *Li Jus des Esquiés*, titre d'un Dit en 298 vers de huit syllabes. Ce sujet a été traité ensuite avec beaucoup plus d'étendue par Jacques de Cessoles. — *Manuscrit de la Bibliothèque Nationale*, t. Ier, nos 572, 580, 812. — Voir aussi le *Dit du Gieu de Dez*, dans Eustache Deschamps, p. 171.

3. Dit *dou Denier*, Dit *des Changeurs*, Dit d'*Avoir et de Savoir*, Dits *de Marchéans, des Fevres, des Boulangiers, des Paintres, des Cordoaniers, des Tisseranz, des Bochiers, des Cordiers*; *les Cris de Paris, les Rues de Paris*, etc. — *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 263-266.

4. *Histoire littéraire*, t. XV, p. 491-494.

5. *Histoire littéraire*, t. XVIII, p. 752-760.

6. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 293.

7. *Histoire littéraire*, t. XVII, p. 633. L'explication est donnée en latin : « Liber iste vocatur *Fœmina*, quia, sicut fœmina docet infantem loqui maternam linguam, sic docet iste liber juvenes rhetorice loqui gallicam. »

8. *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 292.

dour Ermengaud de Béziers dans son *Breviari d'amor*[1]. Mais le plus important des poëmes didactiques du moyen âge, celui qui les résume en quelque sorte, puisqu'il embrasse tout l'univers, c'est cette vaste composition, l'*Image du monde,* attribuée non sans vraisemblance à Gautier de Metz[2]. Les modèles en latin n'avaient pas manqué à l'auteur, quel qu'il soit. Sans vouloir remonter jusqu'au traité *de Universo,* composé par Raban Maur, vers le milieu du IXe siècle, nous trouvons, au XIIe, l'ouvrage élémentaire d'Honoré d'Autun, *Imago mundi,* qui a presque toujours servi de guide au versificateur français; nous y trouvons encore l'*Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrude, le traité de Guillaume de Conches, *Philosophia mundi,* souvent imité dans l'*Image du monde.*

Vers ce même temps, on avait traduit de l'hébreu en latin le *Trésor* de Sidrac, qui plus tard fut imité en prose française sous le titre de *Fontaine des sciences;* nous pourrions citer encore le *Mégacosme* et le *Microcosme,* poëmes latins de Bernard de Chartres; tous ces essais d'enseignements sans limite attestent un vif désir, une intention générale de rendre la science accessible et saisissable en la présentant rassemblée, expliquée dans un abrégé[3]. Gautier

1. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 332. — Sous le titre de *Jardin de plaisance,* un art poétique en vers a paru, à la fin du XVe siècle. L'auteur, qui se cache sous le nom de l'Infortuné, y donne des préceptes généraux appuyés sur un recueil d'exemples, empruntés aux poëtes contemporains. — Ce *Jardin,* composé sous le règne de Charles VIII, a été imprimé trois fois au XVIe siècle. — Bibliothèque de l'abbé Goujet, t. X, p. 396-408. — T. III, p. 90-92. — Le t. X du *Recueil de Poésies françaises,* publié par M. de Montaiglon, contient un traité assez court, en vers alexandrins, intitulé : *Art et science de bien parler et de se taire.* Cet opuscule, accompagné d'une ballade, avait été imprimé à Rouen en 1498. Le dessein de l'auteur anonyme est plutôt moral que littéraire.

2. Un manuscrit qui s'est perdu portait cette suscription: « Si le fist maistres Gautier de Mès en Loheraine, un très-boin philosophe. » — *Histoire littéraire,* t. XXIII, 296, 297. On ne sait rien de plus sur cet auteur; son ouvrage prouve qu'il avait étudié longtemps à Paris.

3. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 294, 295. — Honoré, scolastique d'Autun, mourut en 1143; Herrude, abbesse du mont Odile, au diocèse de Strasbourg, mourut en 1196; Bernard de Chartres, surnommé *Silvestris,*

de Metz, voulant joindre l'agréable à l'utile, mit en vers français, à la date de 1245, ces encyclopédies latines. Son ouvrage, qui est une imitation de plusieurs modèles plutôt que la traduction d'un seul original, contient cinquante-cinq chapitres distribués en trois parties : la première se compose de quatorze chapitres et traite de cosmogonie ; la seconde formée, de dix-neuf chapitres, peut être considérée comme un traité de géographie, en comprenant dans cette science l'étude physique du globe ; la troisième partie, en vingt-deux chapitres, est toute astronomique. Un épilogue assez long récapitule les principaux points de ce développement qui ne manque pas de méthode, puisque les grandes divisions que nous venons d'indiquer se résument en ce peu de mots : Dieu et l'homme, la terre et le ciel[1]. Quant au style, la correction générale du langage et plusieurs traits heureux doivent nous rendre indulgents pour la dureté, l'embarras, la sécheresse et les autres défauts que la difficulté de la matière, surtout alors, peuvent faire excuser.

La célébrité de cette composition nous est suffisamment attestée par le grand nombre des manuscrits qui nous l'ont transmise[2], par les imitations en prose et en vers qu'elle a suscitées de bonne heure, en France et à l'étranger. Bornons-nous à signaler, parmi ces imitations, un poëme d'Olivier de la Marche sur la puissance de la nature : écrit en vers français de huit syllabes, au commencement du règne de Louis XI, il est et restera sans doute inédit. Telles sont

professait dans cette ville la grammaire et les humanités au XII[e] siècle, il mourut avant 1156 ; Guillaume de Conches, né en 1080, mort en 1154, professa la grammaire et la philosophie à Paris. — *Histoire littéraire*, t. XII, p. 165-184 ; 261-274 ; 455-566. — T. XIII, p. 588-590.

1. Un résumé encore plus concis nous est fourni par l'auteur lui-même :

> Ci fenist l'Image du monde.
> A Dieu comence, à Dieu prent fin.

— On trouvera, dans l'*Histoire littéraire*, une très-substantielle et très-claire analyse de l'ouvrage entier. T. XXIII, p. 301-320.

2. La seule Bibliothèque Nationale en compte une trentaine. Toute cette partie de la question est traitée à fond dans l'*Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 320-330.

les œuvres qui, du XIIe au XVIe siècles, ont représenté chez nous ce genre mixte où l'on prétend allier la science et la poésie et dans lequel, bien souvent, même à des époques plus cultivées, on ne réussit guère qu'à produire, tantôt des poèmes qui ne sont pas assez savants, tantôt des traités qui ne sont pas assez poétiques[1].

§ II

Poésie morale et religieuse.

Nous avons passé en revue les livres d'enseignement; venons maintenant à la littérature d'édification. On peut comprendre dans cette seconde classe non-seulement les vies des saints rimées, les traductions ou les paraphrases poétiques des livres sacrés et des prières de l'Eglise, mais encore les traités de sagesse et les fictions morales imités des anciens ou de l'étranger. Le moyen âge prêtait au monde entier ses croyances et sa piété; de même qu'il « moralisait » la science, il « christianisait » le paganisme; en traduisant les auteurs anciens ou les orientaux, il les convertissait. Les formes diverses de cette littérature édifiante se montrent dès le XIIe siècle

Un Anglo-Normand, Samson de Nanteuil, contemporain d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre (1135-1154), traduisit en vers français de huit syllabes les proverbes de Salomon, à la prière d'Adélaïde de Condé, femme d'un seigneur de Horn-Castle dans le Lincolnshire. Son style, pour le temps, ne manque pas de clarté ni d'une certaine aisance[2]. Une vie rimée de saint Antoine, aussi ancienne, et une vie de sainte Bathilde, femme de Clovis II, paraissent avoir été écrites,

1. Sur les principales imitations de l'*Image du Monde*, voir l'*Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 330-335.
2. *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 62.

l'une, par un certain Alfrius attaché à la maison des comtes de Guines et cité par Lambert d'Ardres en sa chronique, l'autre par Lambert de Liège qui mourut en 1177[1]. L'auteur le plus fécond en ce genre de compositions est le chanoine de Valenciennes, Herman, qui vivait à la fin du XIIe siècle : il a écrit une *Vie de Tobie*, en quatorze cent huit vers ; les *Joies de Notre-Dame,* en onze cent cinquante-deux vers ; l'*Histoire de la Madeleine,* en sept cent douze vers ; la *Mort de la sainte Vierge*, l'*Histoire des Sibylles,* en deux mille quatre cent quatre-vingt-seize vers ; un grand poëme, intitulé *Genesis* ou *Bible de Sapience,* où il s'est proposé de raconter les principaux événements contenus dans l'ancien Testament ; ce poëme est en vers alexandrins[2].

Les traductions d'auteurs profanes sont d'une égale ancienneté. Un moine de l'abbaye de Kirkham, dans le duché de Lancastre, traduisit les *Distiques* de Caton un peu avant 1145 : ses vers de cinq pieds, à rimes croisées, répartis en strophes, ne manquent ni de facilité ni de clarté ; il est remarquable qu'un rimeur du XIIe siècle ait été si habile dans l'art d'entremêler et de croiser les rimes. Un grammairien du IIIe siècle, Dionysius Cato, avait composé quatre livres de distiques moraux ; son nom les accrédita. Trompé par cette ressemblance du nom et par le caractère de cet écrit, le moyen âge crut posséder une œuvre du fameux Caton le censeur ; il l'admira comme un oracle. Ce travail d'un rhéteur obscur, traité à l'égal des monuments du génie et de la sagesse antiques, fut à l'envi commenté, paraphrasé, appris dans les écoles et devint un livre d'éducation pour toute l'Europe. Outre les vers du moine de Kirkham, Everart, nous avons les traductions d'Adam de Suel et du procureur Lefèvre : la

1. *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 112-114.
2. *Histoire littéraire,* t. XVIII, p. 830-837. — Bartsch, *Chrestomathie,* p. 86-91. — On attribue, en outre, à Herman : les *Trois mots de l'évêque de Lincoln,* en 844 vers ; l'*Assomption de Notre-Dame ;* la *Vie de saint Alexis ;* la *Vie de sainte Agnès ;* la *Passion de Jésus-Christ ;* l'*Histoire du précieux sang ;* la *Vie de saint Sébastien ;* la *Vie de Jehan Paulus.* — P. 831.

première est du XIII[e] siècle, la seconde du siècle suivant[1].

Pierre de Vernon, autre versificateur du XII[e] siècle, aussi peu connu qu'Adam de Suel, Lefèvre et Everart, traduisit du latin une lettre imaginaire d'Aristote au roi Alexandre son élève; ce poëme sentencieux, rempli de lieux communs sur l'art de régner, contient deux mille deux cents vers de huit syllabes et n'a rien de remarquable que son ancienneté[2]. Il y a plus de mérite dans l'imitation que fit Simon de Fresne de la *Consolation de Boëce:* Simon était chanoine de Herefort dans le pays de Galles, il vivait au commencement du XIII[e] siècle; sa version, en seize cents vers, est écrite d'un style ferme et précis. La critique y signale deux curieux passages : l'affirmation nette et positive de l'existence d'une « quatrième partie du monde, » et les vingt premiers vers du poëme dont les lettres initiales donnent cette phrase : *Simun de Freisne me fist.* C'est, croyons-nous, le plus ancien de nos poëtes qui ait employé l'acrostiche pour révéler son nom[3].

On ne s'est pas contenté de traduire en vers les anciens ; on a imité aussi et reproduit les fictions et les enseignements de l'Orient. Comment s'est exercée, à si longue distance, cette influence de l'imagination orientale sur l'esprit ouvert et curieux des conteurs de l'Occident? Comment, par quelles voies s'est accomplie cette importation des poétiques trésors de l'Inde qui, plus d'une fois, est venue enrichir notre fécondité native ou ranimer notre verve fatiguée? Il est assez difficile, le plus souvent, d'indiquer avec précision la marche de cette lointaine et multiple invasion, et de suivre à la trace, depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée, ces légende voyageuses. Mais le fait de leur présence dans notre littéra

1. *Histoire littéraire,* t. XIII, p. 67. — T. XVIII, 827-829. — Il existe sept anciennes traductions françaises en vers des distiques de Dionysius Cato : celles d'Hélie de Winchester, d'Everart, d'Adam de Suel, de Jehan du Chastelet, de Lefèvre et deux anonymes. On compte jusqu'à treize exemplaires manuscrits de celle d'Adam de Suel. — *Romania* (janvier 1877), p. 20.

2. *Histoire littéraire,* t. XIII, p. 115-117.

3. *Histoire littéraire,* t. XVIII, p. 822-824.

ture, et de leur action sur le génie de nos trouvères, est aussi certain qu'intéressant à constater. Voici un exemple frappant de ces émigrations des poétiques idées de l'Orient et de la singulière fortune qu'elles faisaient en Occident.

Il existait un recueil de contes orientaux, renfermés dans un cadre romanesque et groupés autour d'un héros principal, *Sindibâd*. On peut résumer ainsi le fond de cette fiction originaire de l'Inde : Un roi a un fils d'une femme qu'il perd ; il confie ce fils à un sage précepteur, qui le lui renverra quand son instruction sera terminée : le précepteur a prévenu son élève, après avoir consulté les astres, qu'il doit, en revenant auprès de son père, rester muet pendant sept jours, sous peine des plus grands malheurs. La seconde femme du roi s'éprend du jeune prince muet, et se voyant repoussée par lui, l'accuse d'avoir voulu lui faire violence. Le roi ordonne le supplice de son fils ; mais sept sages, en racontant des histoires qui mettent en évidence la perfidie des femmes et les dangers de la précipitation, font retarder chacun l'exécution d'une journée ; les sept jours accomplis, le prince parle, et la belle-mère, convaincue de mensonge, est punie [1]. Parvenu en Europe, dès le XIIe siècle au plus tard, par des voies que nous ne connaissons pas encore, ce roman indien ne tarda pas à y susciter, en vers et en prose, et en toutes langues, de nombreuses imitations qui, à côté de ressemblances fondamentales, présentent des différences caractéristiques. Les plus anciennes, comme les plus originales, de ces imitations forment deux groupes très-distincts, deux divisions bien tranchées dont nous allons donner un aperçu.

Vers la fin du XIIe siècle, un moine cistercien de l'abbaye de Haute-Seille [2], dans le diocèse de Metz, rédigea en latin un roman intitulé *Dolopathos*, qui reproduit les traits essentiels de la légende orientale. Ce moine, nommé Jehan, dédia son ouvrage à Bertrand, qui occupa le siége épiscopal de

1. G. Paris, *Romania*, t. II, 487.
2. Ou de Haute-Selve (*de Alta Silva*).

Metz entre 1179 et 1212. Le titre, qui est le nom même du héros de la légende, paraît avoir été inventé par Jehan ; il fait allusion à tout ce que le héros souffrit de la ruse de ses envieux : *Dolopathos, id est, dolum vel dolorem patiens, ex græco latinoque sermone compositum.* D'où le moine Jehan a-t-il tiré l'idée de son récit? On est à peu près certain qu'il ne l'a pas directement empruntée à l'une des versions orientales de la légende indienne, mais qu'il l'a puisée dans des narrations orales ; c'est de cette façon indirecte et vague, par la voie des traditions répandues et des récits colportés, que ce roman d'origine si lointaine paraît avoir pénétré dans l'Europe occidentale, et ainsi s'explique la diversité des formes qu'il a prises et des fictions accessoires qui sont venues s'y mêler. Ce qui ne fait pas doute, c'est que le récit en prose latine du moine Jehan est la première apparition, sous forme écrite, que la légende orientale ait faite en Occident[1]. Quelques années plus tard, un peu avant 1223, le trouvère français Herbert traduisit assez fidèlement, en petits vers de huit syllabes, le *Dolopathos* latin[2] dont il garda le titre, et il dédia cette poétique traduction au roi Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, qui mourut en 1226. MM. Brunet et de Montaiglon ont publié, en 1856, d'après les deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, le *Dolopathos* français qui compte 12,304 vers. Voilà le premier groupe ou la première branche des reproductions occidentales de la légende indienne.

D'autres imitations du roman indien se sont produites à une époque plus récente en Europe ; leur réunion forme un second groupe indépendant du premier et n'ayant rien de

1. Ce récit latin nous est parvenu dans cinq manuscrits. — *Romania*, t. II, 500.

2. Voici en quels termes Herbert parle de l'original latin qu'il traduit :

Un blans moinnes, de bonne vie,
De Haute-Selve l'abbaie,
A ceste estoire novellée ;
Par biau latin l'a ordenée ;
Herbers la velt en roman trère. (V. 19-23.)

commun avec celui-ci, si ce n'est le fond même de la fiction orientale. A quelle source ont puisé les auteurs de ces nouvelles versions de la légende? A coup sûr ils ne doivent rien au *Dolopathos* latin du moine Jehan, ni à la traduction poétique d'Herbert dont ils diffèrent en plus d'un point essentiel. On ne voit pas, d'ailleurs, qu'ils aient directement imité l'une des formes que la légende avait revêtues en Orient; ces œuvres ne sont pas des copies d'un original grec, persan, arabe, hébraïque ou syriaque; il y a grande apparence que les rédacteurs de ces nouveaux contes occidentaux se sont, comme le moine Jehan, inspirés de narrations orales, à la fois semblables aux récits recueillis par Jehan et différentes, sur certains points, des traditions d'où était sorti le *Dolopathos*. Cette fois, encore, c'est la transmission orale, le récit passant de bouche en bouche, que nous trouvons à l'origine des compositions écrites. Un savant critique de ce temps-ci, très-versé en ces matières difficiles[1], a ainsi résumé et classé les rédactions en vers et en prose dont se compose ce second groupe, postérieur au *Dolopathos*: 1° l'abrégé, fait au XIVe siècle, par le dominicain Jean Petit, d'un livre perdu appelé *Liber de septem Sapientibus;* 2° la rédaction latine imprimée au XVe siècle, sous le nom d'*Historia septem Sapientum;* 3° le poëme français, *li Romans des sept Sages*, publié en 1836 par M. de Keller; 4° trois rédactions (une latine et deux italiennes), réunies sous le titre de *Versio italica;* 5° les rédactions françaises en prose dont on a vingt-quatre manuscrits[2].

Toutes ces versions, du second groupe, représentent-elles des traditions orales distinctes? Proviennent-elles l'une de l'autre? Quel est le rapport de ces versions occidentales avec les versions orientales, écrites en grec, en arabe, en hébreu, en persan, en syriaque? Autant de questions qui attendent

1. G. Paris, *Deux rédactions du roman des sept Sages de Rome*, 1876, (Firmin Didot). Préface, p. II.

2. Les versions grecque et espagnole, traduites d'un original oriental, sont à part du groupe des versions occidentales.

encore une solution satisfaisante. Disons seulement que le poëme français paraît plus ancien que la plupart des rédactions françaises en prose, dont quelques-unes ne sont que des traductions de ce poëme ; ajoutons que la célèbre rédaction latine, *Historia septem Sapientum*, composée vers 1330, a pour base l'une des rédactions françaises en prose. Telle est, en peu de mots, l'histoire, en partie éclaircie aujourd'hui, de cette introduction d'une légende orientale dans notre ancienne littérature. Nous avons insisté sur cet exemple, parce qu'il est un indice significatif de ce que le moyen âge doit à l'Orient et de la difficulté qu'on éprouve à déterminer exactement les procédés de l'imitation occidentale, et la série des transformations subies par les légendes importées de ces lointains pays. Propagés d'abord verbalement, ces contes, une fois écrits, se répandaient dans toutes les langues et dans toutes les littératures, même les plus rudimentaires, de l'Occident : il en existe des versions allemandes, anglaises, hollandaises, galloises, islandaises, suédoises, polonaises, russes, hongroises et arméniennes. L'antique légende, rajeunie et popularisée par le génie des conteurs occidentaux, presque tous français, faisait rapidement le tour du monde alors connu [1].

Le *Castoiement d'un père à son fils* est aussi d'origine orientale [2]. Un juif aragonais, Pierre-Alphonse, né en 1062, converti au christianisme en 1106 [3], avait publié, peu de

1. On peut lire, sur cette question très-complexe et pleine d'obscurités, embrouillée comme à plaisir par l'ancienne critique, les recherches exactes et les résumés lumineux de M. G. Paris, dans le tome II de la *Romania*, p. 480-503, et dans la préface des *Deux rédactions*. (P. I-XLIII.) — Nous avons déjà cité, plus haut, parmi les textes intéressants à consulter, *li Romans de Dolopathos*, publié par MM. Brunet et de Montaiglon en 1856, et *li Roman des sept sages*, publié par M. de Keller en 1836.

2. *Castoiement*, instruction. — En latin *castigare* signifiait à la fois *punir* et *rendre meilleur;* de ce verbe, l'ancien français a fait *castier*, *castoier;* et de *castoier* est venu *castoiement*. Ces mots français tirés du latin en ont gardé la double acception.

3. Son nom juif était Rabbi-Moïse Sephardi. A son nom de baptême, Pierre, il ajouta celui du roi de Castille Alphonse VI, qui fut son parrain.

temps après son abjuration, un livre latin intitulé *Disciplina clericalis :* c'était, nous dit-il lui-même, un emprunt fait à la morale des philosophes, aux fables des Arabes, et à l'histoire des animaux. On y reconnaît, en effet, une imitation d'un poëme indien, le *Pantchatantra*[1]. Le *Castoiement* est une des nombreuses traductions anonymes que les trouvères ont faites de la *Disciplina clericalis;* formé d'apologues réunis entre eux par un faible lien, comme les contes des *Mille et une nuits,* ce poëme, en vers de huit syllabes, a été publié en 1762 par Barbazan et en 1808 par Méon[2].

Au xve siècle parut une traduction en prose du texte latin sous ce titre : *Discipline de clergie.* On joint d'ordinaire au poëme que nous venons de citer un « Castoiement » d'un genre tout différent, et qui ne ressemble que par le titre au précédent : c'est le *Castoiement des Dames,* dont l'auteur est Robert de Blois, un protégé du célèbre Thibaut comte de Champagne[3]. Figurons-nous un manuel de civilité à l'usage des dames. Robert de Blois, qui vivait dans un monde galant et poli, a voulu leur enseigner le bel air. Il leur recommande avant tout de bien veiller sur leur maintien et sur leur démarche : elles ne doivent être ni trop libres, ni trop prudes; qu'elles répriment avec soin les libertés indiscrètes des hommes; qu'elles refusent tout cadeau; qu'elles évitent de trop manger et de trop boire, et lorsqu'elles ont bu, qu'elles se gardent bien de s'essuyer le nez et la bouche à la nappe. Suivent des conseils sur l'art de se bien conduire

et qui lui donna la charge de médecin royal. — Il composa aussi des Dialogues en latin où il réfute avec vigueur le judaïsme et élucide les obscurités des prophéties. (*Max. Patr. Biblioth.,* t. XXI, p. 172-221.)

1. *Essai sur les Fables indiennes et sur leur introduction en Europe,* par A. Loiseleur-Delongchamps, 1838.

2. Il est analysé dans l'*Histoire littéraire,* t. XIX, p. 826-833, et dans le chapitre VI de la *Satire au moyen âge,* par M. Lenient, p. 105-109. — Voir aussi Bartsch, *Chrestomathie,* p. 266.

3. Le « Castoiement » n'est qu'un épisode du roman de Robert de Blois intitulé *Beaudous.* Outre ce roman, Robert a écrit celui de *Flore-Florie et Lyriope,* et plusieurs chansons. — L'analyse des dix mille vers de *Beaudous* est dans le t. XXIII de l'*Histoire littéraire,* p. 735-749.

en amour. Ce poëme de onze cents vers, ou plutôt ce fragment détaché d'un plus long poëme est écrit d'un style un peu diffus, mais il abonde en traits d'observation, en aperçus curieux et piquants sur les usages et les modes du XIIIe siècle.

Tous les auteurs de poésies morales et didactiques ne sont pas de simples traducteurs; quelques-uns ont fait preuve d'invention et d'originalité. Il y a de l'énergie, de la verve et une certaine ampleur de style dans les deux poëmes du Reclus de Moliens, intitulés le *Miserere* et le *Roman de Charité:* l'un et l'autre sont en vers de huit syllabes, et divisés par strophes de douze vers; le premier contient deux cent soixante-quinze strophes et le second deux cent quinze. Chaque strophe est sur deux rimes entrelacées; le plus souvent, l'une des rimes est masculine et l'autre féminine. Or, ce trouvère qui décrivait et censurait les mœurs publiques, dans ses deux poëmes, avec tant de vigueur et d'une plume si habile, appartient au XIIe siècle; il vivait sous le roi d'Angleterre Henri II qui régna de 1154 à 1189[1]. Un mérite semblable caractérise les *Stances sur la mort,* composées avant l'an 1200 par Hélinand moine de Froidmont en Beauvoisis[2]. Avant d'être moine, Hélinand avait été trouvère; il avait chanté ses poésies à la table du roi Philippe-Auguste. Fatigué des agitations d'une vie errante et licencieuse, il dit adieu au monde, entra au couvent et devint l'un des plus éloquents prédicateurs de son temps; il reparaîtra, à ce titre, dans une autre partie de cette histoire. Ses *Stances,* dont chacune contient douze vers de huit syllabes sur deux rimes redoublées, comme dans le *Miserere* du Reclus de Moliens, sont au nombre de quarante-neuf; l'auteur envoie la Mort saluer ses amis et ses protecteurs afin qu'elle ne les enlève pas de ce monde inopinément, et tout le poëme roule sur cette idée principale. Il existe beau-

1. *Histoire littéraire,* t. XIV, p. 33-38.
2. Sur cet ouvrage, on peut consulter une savante note de la *Romania,* juillet 1872, p. 364.

coup de manuscrits de cette composition ; en revanche, les autres poésies d'Hélinand, ses pièces profanes, sérieuses ou légères, se sont perdues, et l'on n'a de lui que des ouvrages en latin, c'est-à-dire des sermons, un fragment d'une chronique qui commençait à la création, et trois ou quatre opuscules moraux ou politiques intitulés *Flores Helinandi*[1].

Bien que l'antiquité soit largement mise à contribution dans une foule de traités versifiés qui s'intitulent *Enseignements,* nous ne pouvons pas assimiler ces écrits aux traductions ordinaires, car les auteurs ont librement paraphrasé, développé et modifié ce qu'ils empruntaient. Les *Enseignements Trébor,* œuvre d'un poëte du XIIIe siècle, qui nous a dit son nom sans se faire connaître davantage[2], sont une compilation encore inédite de proverbes, de maximes et de fables absolument dépourvue de mérite et d'intérêt. Les mêmes recueils manuscrits contiennent le *Doctrinal de Corteisie,* le *Doctrinal sauvage,* le *Doctrinal français,* variantes d'un texte primitif plusieurs fois remanié et interpolé. L'ouvrage de Trébor est en vers de huit syllabes à rimes plates ; les trois autres poëmes se composent de quatrains alexandrins monorimes. Cette forme du couplet monorime était déjà celle qu'on adoptait d'ordinaire pour les préceptes moraux ; elle est rigoureusement observée dans le poëme de *Chastie musart,* écrit vers le même temps pour prémunir la jeunesse contre les dangers de la vie, et surtout contre ceux de l'amour[3]. Il paraît que ces quatrains moraux étaient appris

1. *Histoire littéraire,* t. XVIII, p. 87-102.
2. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 236, ms. fonds de N.-Dame, n° 273, *bis.*
3. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 241. — Bibl. Nat., ms. n°s 1239, 7615. Ce poëme contient quatre-vingt-trois quatrains. — Sur le *Doctrinal sauvage,* voir une note importante de la *Romania* (janvier 1877), p. 21. Ce même article de M. Paul Meyer contient des appréciations nouvelles sur des ouvrages déjà connus, ou des indications fort curieuses sur des poésies encore inédites, telles que celles-ci : 1° *Por chatoier les orguilloz ;* 2° *les Quinze Signes de la fin du monde ;* 3° un poëme allégorique, anonyme, de l'an 1180, sur *le Siége de Jérusalem,* par Nabuchodonosor ; 4° une paraphrase du psaume *Eructavit ;* 5° un *Traité de la messe ;* 6° une légende pieuse sur *la Descente de saint Paul aux Enfers* (168 vers alexandrins mo-

par cœur dans les familles et dans les écoles, où ils furent insensiblement remplacés par ceux de Pibrac, du président Favre, et par les « doctes tablettes » du conseiller Pierre Mathieu[1]. Nous pouvons rapporter au siècle du *Chastie musart,* du *Doctrinal* et des *Enseignements* plusieurs des quatrains, ou monorimes, ou à rimes croisées, ou rimant deux à deux, publiés en 1835 par M. Monmerqué[2]; mais on sait qu'il faut quelquefois faire remonter très-haut dans le passé la première rédaction de ces formules rimées pour l'éducation de l'enfance, qui s'accommodent ensuite aux variations du langage; car il est nécessaire que le respect dû à l'ancienneté des préceptes ne nuise jamais à la clarté qu'exige une leçon[3].

Citons encore les *Moralités des philosophes,* énorme poëme moral inédit d'Alars de Cambrai, en trois mille vers, où Tulle et Cicéron sont deux personnages distincts; les *Quatre complexions de l'homme,* par Pierre de Maubeuge; les *Proverbes des philosophes,* en neuf quatrains; un *Enseignement à preudomme,* petit poëme de cinquante vers faiblement écrits; plusieurs Dits, tels que *Triacle et Venin,* ou contre-poison et poison, en vers alexandrins; la *Chantepleure*[4], la *Vigne.* en sept cents vers octosyllabiques fort médiocres, les *Sept vices et les sept vertus,* pièce inédite, en quarante strophes de six vers chacune, les *Vins d'Ouan,* sorte d'homélie rimée, le Dit de *Perèce,* le Dit des *Quatre*

norimes); 7° des prières, un sermon rimé; 8° un *Enseignement moral* écrit en sixains de vers octosyllabiques, rimant par *aab aab* (216 vers). P. 1-40.

1. Le seigneur de Pibrac, qui fut conseiller au parlement de Paris et conseiller d'Etat, naquit en 1529 et mourut en 1584; le président Favre, né en 1557, mort en 1624, présida le Sénat de Savoie; le conseiller Matthieu, historiographe de France, mourut en 1621.

2. L'*Hôtel de Cluni au moyen âge,* par Mme de Saint-Surin, p. 105-182.

3. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 242.

4. Une note sur la *Chantepleure* ou *Pleurechante* se trouve dans la *Romania* (janvier 1877), p. 26. — On y peut lire aussi un Poëme moral en 444 vers octosyllabiques, publié pour la première fois par M. Paul Meyer. C'est *le Dit des deux Chevaliers,* p. 28-35.

Sœurs, prédication aussi froide que diffuse où figurent Miséricorde, Vérité, Justice et Paix, la *Comparaison du Pré,* en cent quatre-vingt-quatorze vers obscurs, et la *Brebis dérobée* en deux cent soixante-dix-huit vers alambiqués. Ces poésies, presque toutes inédites, sont du XIIIe siècle[1].

On peut aussi considérer comme se rattachant au genre moral et didactique les Sermons rimés : quelques-uns sans doute ont été récités au peuple dans les églises, en même temps que les vies des saints mises en vers français; mais d'ordinaire, ils étaient simplement destinés à être lus. Deux ont été de notre temps publiés à part, l'un sous le nom de Guichard de Beaulieu, l'autre sans nom d'auteur. Le premier, en longs couplets de grands vers, qui ne riment quelquefois que par assonances, sur les vices du siècle, les horreurs de l'enfer et les joies du Paradis, semble appartenir au XIIe siècle, et cette conjecture, que le style ne dément pas, serait une certitude si ce Guichard était le moine de Cluni appelé par Gautier Map *Giscardus de Bellojoco*[2]. L'autre sermon se compose d'environ sept cents vers qui paraissent d'origine normande ; ce n'est guère, jusqu'au milieu, qu'un abrégé de l'ancien Testament, et, dans le reste, qu'une déclamation banale sur la brièveté de la vie et la vanité des choses humaines. Le *Chapel à sept fleurs* est un sermon allégorique, d'une invention gracieuse, souvent imitée depuis, où sept fleurs figurent autant de vertus qui sont la plus aimable parure de la jeunesse[3].

Ces mêmes trouvères, qui donnaient à leurs poésies morales la forme du sermon, faisaient d'autres emprunts au rituel de l'Eglise; ils paraphrasaient les hymnes, ils imitaient et parfois travestissaient les oraisons consacrées

1. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 243-262. — L'indication des manuscrits qui contiennent ces pièces est dans l'*Histoire littéraire.*
2. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 250. — *Le Sermon de Guichard de Beaulieu.* Paris, 1834. — *Sermon anonyme,* par Jubinal. Paris, 1834.
3. Bibl. Nat., ms. n° 7595, 7265. — *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 240.

par la liturgie : on a des *patenostres en françois,* comprenant plus de mille vers, des *patenostres farsies,* dans un mauvais jargon, mi-partie de latin et de français, des *Ave Maria* glosés en rimes dévotes, des gloses rimées de l'hymne *Salve Regina*, une paraphrase du livre de *Job* en trois mille trois cent trente-six vers ; rien n'est plus commun que ces paraphrases, pieuses ou bouffonnes, faites sur les textes sacrés[1]. Nous n'insisterons pas davantage sur cette partie de notre histoire littéraire où, selon la remarque de M. V. le Clerc, une étude approfondie apporterait plus d'ennui que de profit véritable. Si aux ouvrages déjà mentionnés nous ajoutons quelques pièces peu étendues et de fort médiocre valeur, les *Trois Signes,* ou les signes précurseurs de la fin du monde, le *Vrai Anel*, qui guérit tous les maux, le *Songe du Castel,* peinture allégorique de l'homme assiégé par les sept péchés capitaux, les *Six manières de Fous,* en couplets de quatre grands vers sur une seule rime, la *Folle* et la *Sage,* débat entre deux femmes dont l'une aime son mari tandis que l'autre trahit le sien, le Dit du *Bacheler d'armes*, rempli de conseils à la jeunesse guerrière, le Dit de *Cointise* contre l'amour effrené de la parure, le Dit de *Guersai* contre les ivrognes ; cette énumération complémentaire épuisera, ou peu s'en faut, la série des productions de ce genre, imprimées ou manuscrites, que nous a léguées le XIIIe siècle[2].

Les deux siècles suivants n'ont pas laissé tomber et décroître cette fécondité de la poésie morale ; on peut même remarquer que les poëtes moralistes de la fin du moyen âge traduisent moins, pensent et écrivent avec plus d'originalité, et l'emportent sur leurs devanciers par le mérite de l'invention. Pour le prouver, il nous suffira de citer les exemples les plus

1. Ms. de l'Arsenal, nº 175. — Bibl. Nat., supplém. fr., nos 428, 7218, 7609, 1132, 428. — Ms. de Berne, 354. — *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 254-259.

2. Ms. du Fonds la Vallière, nº 81, art. 32, 27, 58, 30, 31, 39, 35. — Ms. 7218. — Jubinal, *Nouveau Recueil,* t. II, p. 65-72. — *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 259-265.

significatifs. Bon nombre de ballades dans les œuvres d'Eustache Deschamps[1] ne sont que des pièces morales sous une forme lyrique; un poëme entier du même auteur, qui ne compte pas moins de treize mille vers, le *Miroir de Mariage*, appartient au genre que nous examinons en ce moment. L'inspiration qui l'a dicté se résume en ce vers : *Qui femme prend, plus est que sot*[2]. Eustache Deschamps eut pour ami le musicien-poëte Guillaume de Machaut, dont les œuvres sont encore pour la plupart manuscrites; parmi les pièces analysées dans le tome XX de l'*Académie des Inscriptions* nous distinguons le *Confort d'Amy*, écrit en 1364 et dédié au nouveau roi Charles V : c'est un ouvrage moral et politique rempli de conseils sur l'art de gouverner[3].

Vers le même temps, Honoré Bonnet, prieur de Salons en Provence, auteur de l'*Arbre des batailles*, dont il sera question plus loin, écrivait l'*Apparition de maître Jehan de Meung*, poëme bizarre, entremêlé de vers et de prose, qui est à la fois un roman, un traité de morale et une satire des désordres du siècle[4]. Christine de Pisan, dans le *Livre de Paix*, dans le *Livre de Mutation de Fortune*, dans l'*Épître d'Othéa à Hector*, prodiguait à la famille royale ses avis et ses exhortations; dans les *Dits moraux* ou les *Enseignements de Christine à son fils*, elle continuait la tradition de ces quatrains et de ces distiques si fort en vogue durant tout le moyen âge[5]. Alain Chartier, au XVe siècle, composait le *Bré-*

1. Eustache Deschamps, né au commencement du XIVe siècle, vivait encore en 1403. Il sera question plus longuement de lui dans le chapitre suivant.

2. L'édition Crapelet ne donne que de courts fragments de ce *Mirouer*, p. 205-258.

3. Cette analyse comprend trois Mémoires; le premier est de l'abbé Lebeuf, les deux autres, du comte de Caylus, p. 377-433. — Nous reviendrons ailleurs sur Guillaume de Machaut.

4. Ce poëme est inédit. — *Biblioth. Nation.*, ms. nº 811. On peut en lire l'analyse dans le livre de M. Lenient, ch. XVI, p. 259-261. — Honoré Bonnet avait composé, sur l'invitation du roi Charles V et pour l'instruction du Dauphin, son *Arbre des Batailles*, dont on a quinze manuscrits et qui fut, d'ailleurs, imprimé en 1481 et 1493. Il y traite en prose de matières historiques, religieuses et politiques.

5. Les poésies de Christine de Pisan sont inédites. — Biblioth. Nat., ms.

viaire des Nobles où figurent personnifiées les principales vertus qui doivent orner l'âme du parfait gentilhomme, c'est-à-dire foi, honneur, droiture, prouesse, amour, courtoisie, diligence, netteté, largesse, sobriété, persévérance. Chacune est décrite à son tour dans un style ferme et précis, et les maximes que contiennent ces descriptions forment le *Bréviaire de la Noblesse*[1]. Nous bornerons ici cette étude du genre moral et didactique dont il importait surtout de faire connaître les origines et les plus anciens développements[2].

nos 452, 603, 826. M. Thomassy, dans son *Essai sur les Ecrits politiques* de Christine (1838), a donné l'analyse de celles qui se rapportent à son sujet. — Christine de Pisan, née à Venise en 1363, morte en 1415, était fille d'un astrologue de Charles V. Nous parlerons d'elle plus amplement à propos des historiens.

1. Alain Chartier, qui reparaîtra dans le chapitre suivant, vécut de 1386 à 1458. Le *Bréviaire des Nobles* est en vers de six et huit syllabes. Edit. de 1617, p. 580-594. — M. Delaunay dans sa Thèse récente sur Alain Chartier (1876) a longuement apprécié cette composition, p. 115, 142-152.

2. Parmi les poëtes ou versificateurs moralistes du second ordre, au XIVe siècle, on peut citer Renax, Pierre de Nevon et une foule d'anonymes qui mettent en rimes françaises la Bible, les Vies des Saints, les miracles de la Vierge. Viennent ensuite des poésies édifiantes, comme les trente histoires pieuses du *Tombel de Chartrose;* le *Miroir de la vie et de la mort,* par Robert de Lormes (1366); le *livre de Pauvreté et de Richesse,* par Jacques Bruant, parisien; les *Trois Maries,* par Jean de Venette; les *trois Pélerinages* que fait en songe Guillaume de Guilleville, vers 1330; *Mandevie,* autre songe en prose et en vers, par Jehan Dupain, moine de Vaucelles (1340); le *Respit de la mort,* composé en 1376, par Jean le Fèvre, auteur de l'*anti-Matheolus,* où il répond au *Matheolus,* satire contre les femmes. On peut ranger dans cette liste, où nous n'admettons que les poëmes de vaste dimension, les *Métamorphoses d'Ovide moralisées,* en 71,000 vers par Philippe de Vitry évêque de Meaux. — *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 449. — Goujet, *Bibliothèque française,* t. IX, p. 72-112, 146-154, 176-186. — T. X, p. 129-157. — M. Tarbé a publié, en 1850 (Reims), quelques fragments des Métamorphoses de Philippe de Vitry et de ses autres poésies morales. — 1 vol. de 180 pages, dans la *Collection des poëtes champenois antérieurs au XVIe siècle.*

CHAPITRE III

LES DERNIERS POËTES LYRIQUES DU MOYEN AGE

La poésie lyrique aux XIVe et XVe siècles. — Vogue des formes nouvelles : le *Chant royal*, la *Ballade*, le *Rondeau*, etc. — Le livre des *Cent Ballades*. — Poëtes ou versificateurs connus : Guillaume de Machaut, Froissard, Eustache Deschamps, Alain Chartier. — L'inspiration patriotique. — Les chants nationaux. — Olivier Basselin. — Les deux plus célèbres poëtes de cette époque : Charles d'Orléans et Villon. — Nouveaux documents sur l'auteur du *Petit* et du *Grand Testament*. — Poëtes et rimeurs de la fin du XVe siècle : Coquillard, Crétin, Molinet, Jean Marot, Octavien de Saint-Gelais, etc. — Les « grands rhétoriqueurs. » — Fin de la poésie du moyen âge.

Au XIVe siècle, la décadence et l'épuisement sont les caractères de la haute poésie française. Les chansons de gestes, les longs poëmes narratifs se répètent, tournent à la parodie, ou se traduisent en prose. Le genre satirique lui-même a produit, avant cette époque, ses meilleurs fabliaux et la partie la plus originale de ses vastes compositions. Dans tout le domaine poétique s'arrête le progrès de l'esprit inventif. N'exagérons pas, toutefois, ce déclin et ne croyons pas que la poésie ait été dès lors frappée d'une absolue stérilité. Sans parler du théâtre qui, sous sa forme séculière est réservé à de brillants destins, la poésie lyrique, dont nous avons déjà retracé les développements féconds[1], ne manquera, jusqu'à la fin, ni d'inspirations heureuses, ni de talents nouveaux.

Il est vrai qu'au lendemain du XIIIe siècle l'imagination des poëtes lyriques semble languir; un art subtil et quintes-

1. Tome Ier, p. 448-475.

sencié raffine les formes anciennes et les hérisse de difficultés, comme si l'on voulait suppléer, par un redoublement de labeur industrieux, au génie poétique affaibli. De ce savant et bizarre travail, poussé parfois jusqu'à la puérilité, sortirent les chants royaux, les ballades et les rondeaux; ces petites pièces remplacèrent, dans les goûts et la faveur des classes élevées, les grands poëmes narratifs dont on parlait encore, mais qu'on lisait peu. Comme dit Pasquier, on « enta ces nouveaux fruits sur la vieille tige de notre poésie[1]. » Les règles qui furent alors inventées avaient l'inconvénient grave d'enfermer l'inspiration dans des cadres étroits, de lui imposer une habileté toute mécanique, et de réduire l'art délicat du poëte à un exercice pédantesque; du moins, ces entraves forcèrent les rimeurs diffus à serrer leur style, à condenser leur pensée, à peser et à choisir leurs mots. Toute gêne, en exigeant un effort, provoque l'esprit à s'enrichir d'une qualité. Expliquons d'abord les principales lois de la nouvelle poétique; selon l'expression de Pasquier, donnons le « formulaire » de ces genres compliqués que de vrais talents ont cultivés et fait fleurir, et qu'un fatras de prétentieuses frivolités a fini par discréditer.

Le *Chant royal* était l'ode du moyen âge. On n'y traitait que de hautes et sérieuses matières; le plus souvent, il célébrait la Vierge et Dieu lui-même. Dans les concours ouverts par les sociétés littéraires qui sous les noms de puys, de jeux sous l'ormel et de chambres de rhétorique[2], couronnaient des vers d'amour et de dévotion, le grand prix, le prix d'honneur se décernait à cette composition; l'auteur couronné était en quelque sorte déclaré roi du concours : de là, le nom donné au poëme comme un titre de noblesse et de supériorité[3]. Cinq strophes, de onze vers chacune, formaient le *Chant royal;* les vers étaient de dix syllabes, et toutes les strophes, faites sur

1. *Les Recherches de la France,* t. VII, ch. v.
2. Des chambres de rhétorique s'établirent à Valenciennes en 1229, à Diest en 1302, à Douai en 1330, à Amiens en 1338. — *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 451.
3. Pasquier, *ibid.*

le modèle de la première, en reproduisaient les rimes ainsi que le dernier vers qui servait de refrain. On ajoutait un envoi de cinq vers qui résumait l'idée développée dans le poëme et adressait le tout au prince, c'est-à-dire au président du concours.

La *Ballade* tirait son nom du verbe *baller,* danser, parce qu'elle avait été dans l'origine une chanson de danse. Au XIVe siècle, elle prit une allure plus étudiée et, selon le mot de Boileau, s'asservit à des « maximes » plus rigoureuses. C'était, comme dit encore Pasquier, un *chant royal* « raccourci au petit pied; » elle comprenait trois stances ou strophes, de même mesure et sur les mêmes rimes, terminées toutes les trois par un refrain, et suivies de la demi-strophe appelée *envoi* : la longueur des vers, leur nombre dans chaque strophe variaient au gré du poëte; la strophe en comptait, d'ordinaire, huit ou dix, et les vers étaient de sept, huit ou dix syllabes le plus souvent. Le rondeau simple, qu'Eustache Deschamps dans son *Art de dicter et faire chansons, etc.,* appelle « rondel sangle[1] », et qu'on nomma plus tard triolet, se composait de huit vers sur deux rimes; le premier se répétait après chaque distique, et le second à la fin[2]. Le rondeau double était de douze vers, et quelquefois de vingt-quatre sur deux rimes; on répétait le premier vers au milieu et à la fin de la pièce[3]. Le

1. Edit. Crapelet, p. 277. — Cet art poétique en prose fut écrit vers 1392.

2. Il y a des rondeaux de sept vers; souvent aussi c'est le premier vers qui se répète au milieu et à la fin. Voici un exemple tiré d'Eustache Deschamps :

Je ne vueil plus à vous, dame, muser;
Vous pouvez bien quérir autre musart :
Tart m'apperçois qu'on m'a fait amuser.
Je ne vueil plus à vous, dame, muser.
Ne plus n'espère en vous mon temps user,
Quant d'esprevier scavez faire busart,
Je ne vueil plus à vous, dame, muser. P. 277.

3. Exemple tiré de Charles d'Orléans :

Gardez le trait de la fenestre,
Amans, qui par rues passez :
Car plus tost en seres blessez
Que de trait d'arc ou d'arbalestre.
N'allez à destre n'à senestre
Regardant; mais les yeulx baissez :

virelai, chanson vive et légère, beaucoup plus longue que le *rondeau,* tournait aussi sur deux rimes, et le premier vers, ramené à la fin de chaque stance ou couplet, formait le refrain[1].

Ces règles générales, qui gardent encore dans leurs combinaisons un reste de simplicité, ne peuvent nous faire comprendre à quel excès de subtilité et de raffinement le mauvais goût du siècle, l'esprit de puérilité laborieuse et pédantesque, qui régnait alors, s'est par degrés porté. Eustache Deschamps s'épuise à distinguer les ballades en « léonines, sonnantes, équivoques, rétrogrades ; » un siècle après, Henry de Croy dans son *Art et science de Rhétorique*[2], subdivise la ballade en « commune, balladante, fratrisée ; » il nous enseigne à ne point confondre « les lignes doublettes ou distiques ; les vers sixains, septains, huitains, alexandrins ; la rime batelée, brisée, enchaînée, à double queue. » Vient ensuite une espèce de combinaison appelée « ricquerac ; » il y en a une autre appelée « baguenaude[3]. » Les bouts rimés, les logogriphes,

Gardez le trait de la fenestre.
Si n'avez medecin bon maistre,
Si tost que vous serez navrez,
A Dieu soyez recommandez.
Mors vous tiens ; demandez le prestre.
Gardez le trait de la fenestre.

1. Voir dans les poésies d'Eustache Deschamps la gracieuse pièce intitulée : *Portrait d'une jeune fille,* édit. Crapelet, p. 86.

2. Ouvrage en prose, imprimé et dédié au Roi en 1493 ; réimprimé par Crapelet en 1832. — Dans le prologue, l'éloquence du roi est comparée « à la harpe d'Orpheus, à la challemelle de Pan, à la flûte de Mercure et à la vielle d'Amphion. »

3. Un seul exemple significatif nous dispensera de plus longs détails. Voici la première strophe d'une ballade « équivoque, rétrograde et léonine » d'Eustache Deschamps. La rime y est « annexée et fratrisée : »

Lasse, lasse ! malheureuse et *dolente !*
Lente me voy, fors de souspirs et *plains.*
Plains sont mes jours d'ennuy et de *tourmente.*
Mente qui veult, car mes cuers est *certains ;*
Tains jusqu'à mort, et pour celli que j'*ains,*
Ains mais ne fut dame si fort *atainte,*
Tainte me voy, quant-il m'ayme le *mains.*
Mains, entendez ma piteuse complainte.

« Et sont les plus fors balades qui se puissent faire, car il convient que

les énigmes, les chronographes, les acrostiches, les fatrasies et autres inepties, non moins recherchées des beaux esprits de ce temps, ont aussi leur place marquée dans les compartiments de Henri de Croy, qui nous apprend à bien distinguer les fatras simples des fatras doubles. Toute cette « rhétorique » est pieusement recueillie, méthodiquement classée, distinguée, étiquetée dans les *Traités de versification* composés au XVIe siècle. L'*Art poétique français* de Thomas Sibilet, publié en 1548[1], « pour l'instruction des jeunes studiens encore peu avancés en la poésie, » énumère longuement et définit les diverses espèces de rimes : la *kyrielle,* suite de rimes redoublées à l'infini ; la rime dite *annexée,* lorsque la dernière syllabe d'un vers est la première du vers suivant, ou *fratrisée,* quand le dernier mot d'un vers est le premier du vers suivant ; la rime *batelée, senée, couronnée, l'emperière* à triple couronne[2] : c'est un héritage de subtilités scolastiques, transmis par les derniers poëtes du moyen âge au siècle de la Renaissance[3]. Voilà donc, — pour emprunter les expressions d'un savant historien de notre littérature, — voilà où en est à cette époque la poésie française : déchue de sa grandeur, on la par-

la dernière sillabe de chascun ver soit reprinse au commencement du ver ensuivant, en autre signification et en autre sens que la fin du ver précédent.... » — P. 271.

1. Chez G. Corrozet, au Palais, 27 juin.

2. Livre II, ch. XV. — La rime est *senée,* quand tous les vers de la strophe, ou tous les mots d'un vers commencent par une même lettre; elle est *couronnée,* quand les deux derniers mots du vers ont la même désinence :

La blanche colom*belle belle*...

L'*emperière* est une rime trois fois répétée dans le même vers :

En grand *remord Mort mord*...

La rime est *batelée* quand la finale d'un vers se répète à la césure du vers suivant.

3. La *rhétorique* de Fabri en prose, publiée en 1544, entre dans les mêmes détails. Fabri ou le Fèvre, qui était curé de Méray en Normandie, a beaucoup imité le *Jardin de Plaisance* que nous avons cité plus haut. Deux autres opuscules du même genre furent publiés vers le même temps; l'un est anonyme, et l'autre a pour auteur Gratien du Pont, de Toulouse, et pour date 1539. — Biblioth. Nation., Imprimés, n°s 4326. A. et 3290.

tage, on la découpe, on « l'amenuise » de plus en plus; on la réduit en dentelle, en broderie, comme la sculpture des stalles ou du portail des églises[1].

On connaît les genres nouveaux que le goût public a substitués aux formes libres et simples créées par nos anciens trouvères; venons aux poëtes qui les ont cultivés.

§ I[er]

Poëtes lyriques du XIV[e] siècle. — Le livre des *Cent Ballades*.

A défaut de talent, les poëtes lyriques du XIV[e] siècle se distinguent par l'inépuisable facilité de leur verve et par une rare longévité. Presque tous, ils ont vécu et versifié pendant quatre-vingts ans et au delà; rien d'étonnant s'ils nous ont laissé d'énormes manuscrits[2]. Une autre particularité à signaler, c'est leur existence aventureuse. Attachés à la personne de quelque prince, ils le suivent en voyage et à la guerre, partagent sa destinée, chantent ses exploits, ses félicités et ses malheurs ; ils trouvent dans les mille accidents de cette vie agitée le sujet et l'occasion de ces poésies légères qu'ils prodiguent si aisément et qui durent si peu. Guillaume de Machaut, l'un des moins connus, est cependant l'un des plus féconds. Il a laissé plus de quatre-vingt mille vers, presque tous inédits et qui ne méritent guère d'être publiés, du moins en entier[3]. Eustache Deschamps, dans une ballade sur les poëtes de Champagne, le revendique comme une des gloires de cette province. Sa famille possédait le fief de Machaut dans la Brie française. Son nom se trouve, à la date de 1301, sur les tables de cire, conservées à Florence, qui

1. J. V. le Clerc, *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 454.

2. Guillaume Machaut, né selon les uns, en 1282, selon d'autres en 1295, mourut en 1380; Eustache Deschamps, né avant 1328 ne mourut qu'après 1415; Froissart vécut 77 ans, de 1333 à 1410; le poëte satirique Jehan Dupain, l'auteur déjà cité de *Man devie*, vécut sous sept rois, depuis Philippe le Bel jusqu'à Charles V; Alain Chartier vécut 72 ans, de 1386 à 1458.

3. Quelques fragments ont été publiés en 1849 par M. Tarbé.

relatent les voyages du roi Philippe le Bel en cette même année; on y lit, dans l'état de la Reine : *Guillelmus de Macholio*, *valetus cameræ*. Sept ans après, il est qualifié valet de chambre du roi. Le quarante et unième registre du Trésor des Chartes contient des lettres du roi par lesquelles, en considération de ses bons et loyaux services, on lui abandonne au mois d'août 1308, les biens, profits et revenus, échus de la confiscation de Jean de Pouville de Bouilly écuyer, pour les posséder lui et ses héritiers légitimes à perpétuité[1].

Vers 1314, après la mort de Philippe le Bel, Guillaume alla en Bohême et se mit au service de Jean de Luxembourg qui en était roi. Il loue beaucoup ce prince[2] dont il fut le secrétaire et posséda la confiance pendant plus de trente ans. Le roi de Bohême ayant succombé à Crécy, en 1346, Bonne de Luxembourg, sa fille, qui avait épousé le futur roi de France, Jean II, recueillit notre poëte et le garda jusqu'à l'année 1349, où elle mourut. Guillaume de Machaut ne perdit point la protection du roi Jean ; il « fut nourri, » dit-il, aux dépens de ce prince, et lorsque Jean, pris à Poitiers, passa en Angleterre, il se retira à Reims où il avait une prébende de soixante livres par an. En 1364, à l'avénement de Charles V, il composa pour le nouveau roi le *Confort d'Amy :* dans cette pièce, écrite en vers de huit syllabes, il lui propose pour modèle la vie et les hauts faits de son aïeul le roi de Bohême[3]. A la cour de France, il connut le roi de

1. M. Tarbé pense que c'est au père de notre poëte que fut faite cette donation. Pierre de Machaut, père de Guillaume, était chambellan du roi. Il laissa six enfants. — Les dates et les particularités de la longue existence de notre poëte ont été fort discutées. Saisissons cette occasion de signaler un article savant et précis de M. de Mas Latrie où sont résumées et examinées à fond toutes ces controverses. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1876, p. 445-470. M. de Mas Latrie a lu, en outre, à l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), dans la séance du 9 février 1877, un mémoire sur le même sujet.

2. Le livre du *Jugement du roi de Behaigne*. (Acad. des Inscript., t. XX, p. 395.)

3. Un assez long fragment est cité par l'abbé Lebeuf dans le tome XX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 382-394.

Chypre, Pierre de Lusignan, qui était venu solliciter les secours de la chrétienté : malgré son âge, il s'attacha paraît-il, à ce prince aventureux ; du moins, il a décrit ses voyages et ses expéditions dans un long poëme qui ne finit qu'avec la vie de Pierre de Lusignan, assassiné dans son lit le 16 janvier 1370[1].

Comme poëte et comme musicien, Guillaume de Machaut eut au xive siècle une grande réputation, qui disparut avec lui. Eustache Deschamps, dans la ballade qu'il a écrite sur sa mort[2], l'appelle « fleur de toutes fleurs, noble poëte et faiseur renommé : » quelle est la cause de ce prompt et profond oubli succédant à une éclatante célébrité ? Deux raisons, ce nous semble, peuvent expliquer une si brusque disgrâce. Musicien d'un talent original, Machaut n'était qu'un rimeur prolixe ; il avait inventé des airs nouveaux, « des tailles nouvelles, » et le succès de ces innovations mit à la mode ses poésies lyriques. Comme il arrive souvent, l'air faisait passer et réussir la chanson. Mais la vogue ainsi obtenue est nécessairement éphémère ; tous les prestiges de la musique ne peuvent couvrir et dissimuler longtemps l'irrémédiable faiblesse de vers sans poésie. Ajoutons que le style monotone et prosaïque de Machaut ayant retenu les formes de l'ancien français, sans en avoir la piquante naïveté, a vieilli très-vite dans cette époque de crise et de transformation ; à peine mort, cet écrivain célèbre s'est trouvé hors de mode et ses œuvres ont été marquées de vétusté. Les manuscrits nous ont conservé de lui plus de deux cents ballades, cent rondeaux, cinquante lais ou virelais, complaintes et chants royaux ; une chronique rimée des exploits de Pierre de Lusignan ; le livre du *Voir Dit*[3] ; le *Vergier ;* l'*Ecu Bleu ;* le *Jugement du roi de Be-*

1. Ce poëme, qui remplit 88 pages du manuscrit et contient 12000 vers, est longuement analysé par M. de Caylus dans le tome XX de l'Académie des Inscriptions, p. 415-438. — Les détails qu'il renferme avaient été contés au poëte par Gautier de Conflans, gentilhomme champenois, son ami.

2. Edition Crapelet, p. 81.

3. Le *Voir Dit*, ou histoire véritable, fut écrit à la demande d'une jeune princesse de dix-sept ans. Agnès de Navarre, sœur de Charles le Mauvais,

haigne; le *Jugement du roi de Navarre;* le livre du *Lyon;* le livre des *Quatre Oiseaux;* le livre de *Morpheus;* le *Confort d'Amy;* le livre de la *Harpe*. L'ensemble de ces productions est analysé dans trois mémoires du tome XX de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[1].

Guillaume de Machaut eut pour ami et pour disciple son compatriote Eustache Deschamps, né à Vertus en Champagne, vers 1340, et qui égalant son maître en facilité le surpassa par la verve de l'esprit et par la vigueur de l'expression. L'existence de ce poëte, presque aussi longue que celle de Machaut, fut tout aussi errante et agitée : la guerre le mena souvent en Flandre; son office d'huissier d'armes et de messager royal, sous Charles V, l'envoya en Allemagne, en Hongrie et en Bohême; ses relations avec de hauts personnages le forcèrent à visiter la Lombardie. Il exerça cependant des fonctions plus sédentaires : Charles VI le nomma successivement gouverneur de Fismes, bailli de Senlis, et trésorier sur le fait de la justice; ces places lui firent des envieux et lui causèrent bien des ennuis. On croit qu'il a vécu au delà de 1410; une pièce de Christine de Pisan lui est adressée à la date de 1403. De son vivant, il se nommait Morel et non Deschamps[2]; ces deux noms ne sont d'ailleurs que des surnoms : le premier lui venait de son teint noir et hâlé[3], le

qui s'était éprise de la gloire d'un poëte âgé de plus de cinquante ans. Elle voulut qu'il chantât leurs poétiques et platoniques amours, et entre eux s'engagea une correspondance où il y a plus de rhétorique que de passion véritable.

1. P. 377-439. — La collection des *Poëtes français* (1861), publiée par MM. L. Moland et de Montaiglon, contient deux ou trois pièces de Machaut. P. 318-328. — M. Tarbé, dans l'édition qu'il a donnée de quelques fragments de ce poëte, analyse l'ensemble de ses œuvres. Citons enfin une dissertation de l'abbé Rives qui se trouve au tome IV de l'*Essai sur la musique* composé par MM. de Laborde et Roussier.

2. L'auteur du *Songe du viel Pélerin* dit à Charles VI : « Tu peux bien lire et ouïr les dictiez vertueux de ton serviteur et officier Eustache Mourel. »

3. Chascuns me dit : Tu es lais garnemens,
Gros visage as, tu es *noirs et hallez*..

Ms., p. CCIX.

second lui fut donné parce qu'il avait aux environs de Vertus un domaine ou une maison des champs[1], et c'est seulement en 1564 que ses descendants, dont les derniers connus ont servi sous Louis XIV, se firent autoriser à s'appeler Deschamps au lieu de Morel. De cette explication il résulte que notre poëte, comme la plupart des roturiers du moyen âge, n'avait pas de nom patronymique; son prénom était Eustache, et suivant l'usage, on y ajouta un surnom.

Le manuscrit de ses œuvres, inscrit à la Bibliothèque Nationale sous le n° 840[2], contient onze cent soixante-quinze ballades, cent soixante et onze rondeaux, quatre-vingts virelais, le *Miroir de mariage* en treize mille vers, une traduction en vers du *Géta* de Vital de Blois[3], plusieurs autres petits poëmes, des fables, des lettres, un art poétique en prose déjà cité : le tout formant onze cent soixante-deux pages de texte à deux colonnes, et environ quatre-vingt-deux mille vers. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces nombreuses compositions; on peut en apprécier le caractère et la valeur dans les deux éditions partielles publiées par Crapelet en 1832 et par Tarbé en 1849. Disons seulement qu'elles mériteraient d'être publiées presque entièrement, car on y trouve de précieuses indications sur l'histoire morale et politique du XIV[e] siècle. Esprit vigoureux et positif, Eustache Deschamps n'est pas un faiseur d'élégies, il ne chante pas ses amours vraies ou feintes; c'est un homme d'action, mêlé au conflit des passions et des intérêts, c'est un observateur pénétrant et sévère, un moraliste satirique. qui s'inspire de la vue

1. Dehors Vertus ay maison gracieuse,
Où j'avoye par long temps demeuré,
Où pluseurs ont mené vie joyeuse,
Maison des champs l'ont pluseurs appelé.

2. Ancien 7219. — La Bibliothèque de l'Arsenal possède une copie de ce manuscrit en trois volumes, *Belles-Lettres*, n° 85. — On a calculé que ce manuscrit, qui est en vélin, avait dû coûter deux mille sept cents francs à établir. — M. Sarradin, ancien élève de l'Ecole normale, a publié en 1878, sous forme de thèse, une étude sur Eustache Deschamps. (Versailles, Cerf et fils.)

3. Sur cette imitation latine de l'*Amphitryon* de Plaute, voir notre Tome premier, p. 597.

des désordres privés et publics, qui peint avec rudesse la société troublée dont il ressent les souffrances et connaît les faiblesses. Son style pesant et sans grâce plaît par un tour concis, par une sincérité brusque et hardie ; Eustache Deschamps tient de Rutebeuf et de Jean de Meun[1].

A côté de ce poëte qui, dans ses ballades, fait souvent la chronique de son temps, plaçons l'illustre chroniqueur du XIV[e] siècle, Froissart, dont il existe d'assez nombreuses poésies récemment recueillies et entièrement publiées[2]. Né en 1337, Froissart mourut au commencement du XV[e] siècle, comme Eustache Deschamps qu'il a dû rencontrer et connaître à la cour de Venceslas de Luxembourg, duc de Brabant. Mais nous réservons pour un autre chapitre l'étude si curieuse de la vie de Froissart ; nous voulons seulement noter ici le mérite de ses œuvres légères qu'on lit peu, et qu'on apprécierait plus vivement, peut-être, si sa prose ne faisait pas tort à ses vers. Ce recueil de poésies contient les pièces suivantes : *li Orloge amoureux,* « dittié d'amour, » de onze cent soixante-quinze vers de dix syllabes[3] ; le *Dittié de la fleur de la margheritte,* en cent quatre-vingt-douze vers et en strophes monorimes ; le *Débat du cheval et du lévrier,* de quatre-vingt-douze vers de huit syllabes, composé pendant un voyage de l'auteur en Ecosse ; le *Trettié de l'espinette amoureuse* et le *Joli Buisson de Jonèce,* deux assez longs poëmes, l'un de quatre mille cent quatre-vingt-douze vers, l'autre de cinq mille quatre cent trente-huit vers, intéressants l'un et l'autre à consulter sur l'histoire des premières années de notre

1. Crapelet, *Précis historique et littéraire*, etc., p. I-LVI. — Tarbé, t. I[er], Introduction. — Moland et de Montaiglon, les *Poëtes français*, p. 373-377.

2. Par Auguste Scheler, Bruxelles, 1871, 2 volumes. — Une partie de ces poésies avaient déjà paru dans le t. XVI de la collection des chroniques nationales françaises. — Buchon, 1829.

3. Cette pièce n'est qu'une longue comparaison entre les ressorts et les mouvements d'une horloge et les situations diverses d'un cœur agité par l'amour. Elle fournirait des renseignements instructifs pour une histoire de l'horlogerie. Sainte-Palaye l'a analysée, ainsi que d'autres poésies de Froissart, dans les t. X et XIV de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

poëte ; le *Dit dou florin,* de quatre cent quatre-vingt-dix vers, qu'il fit à son retour du pays de Foix et de Béarn, vers 1387 la Plaidoierie de la *rose* et de la *violette,* en trois cent quarante-deux vers ; le *Paradis d'amour,* composition allégorique de dix-sept cent vingt-trois vers, imitée du *Roman de la Rose;* le *Temple d'honneur,* sorte d'épithalame de mille soixante-seize vers, écrit à l'occasion du mariage du fils de Guy comte de Blois avec la fille du duc de Berry ; le *Joli mois de may,* éloge du printemps en quatre cent soixante-quatre vers ; le *Dit dou bleu Chevalier,* en cinq cent quatre vers et en strophes ; la *Prison amoureuse,* de trois mille neuf cents vers mêlés de lettres en prose.

A cette énumération ajoutons treize lays amoureux, vingt-sept pastourelles, quarante ballades, treize virelais, cent sept rondeaux, six chants royaux couronnés à Valenciennes, à Lille, à Abbeville, des servantois couronnés à Valenciennes et à Tournai. Le plus ancien manuscrit de ce recueil est daté de 1393. Dans ces jeux et ces ébats d'une imagination puissante au repos, les qualités qui dominent sont la verve et l'harmonie du style, un frais coloris, une grâce naturelle et riante; on n'y trouve pas, assurément la force, l'éclat, l'ampleur et la richesse qui caractérisent avec tant de relief les descriptions et les récits des chroniques; c'est surtout en prose que Froissart est un grand poëte. On aurait tort néanmoins de trop dédaigner cette moindre partie de son talent et de sa gloire ; il y est inférieur à lui-même, mais il y surpasse la plupart des rimeurs de son temps[1].

Christine de Pisan, qui reparaîtra un peu plus loin, à un autre titre, dans ce volume aussi bien que Froissart, cultiva comme lui la poésie et l'histoire ; elle écrivit aussi comme Eustache Deschamps, dont elle se dit l'élève[2], sur la morale

1. Sur Froissart poëte, on peut lire, outre la publication de M. Scheler et les deux mémoires de Sainte-Palaye, l'article de la *Bibliothèque française* de Goujet, t. IV, p. 121-146.

2. Elle lui adressa une épître signée : « Ta disciple et ta bienveillante. » — Née en 1363, elle était d'une génération plus jeune qu'Eustache Deschamps et Froissart.

et la politique. Elle n'a pas, dans ses vers, la brillante facilité du premier, ni l'énergie du second; sa muse abondante et prolixe réussit particulièrement à exprimer les sentiments doux et tendres, avec quelque afféterie : c'est la Deshoulières du règne de Charles VI. Ses poésies sont de trois sortes. Il y a les pièces légères, les vers amoureux, comme le *Dit de la Pastoure,* écrit en 1403[1]; le « livre compilé de plusieurs ballades, lais et dittiez, » la plupart adressés à des amis ou à des princes[2]; le *Dit de Poissy* composé au retour d'une visite faite au couvent de sa fille[3] : mais Christine avait l'esprit trop sérieux pour s'arrêter longtemps, même en vers, à des badinages. Elle touche à la politique dans le *Chemin de longue estude,* adressé au roi en 1403; elle y discute la question de savoir quelle vertu mérite le mieux le gouvernement du monde, ou la noblesse, ou la valeur, ou la richesse, ou la sagesse[4]. Le livre de *Mutacion de fortune,* rédigé en 1403, est un essai d'histoire universelle versifié[5]. Le *Roman d'Othéa et d'Hector,* ou « l'Epistre d'Othéa, déesse de Prudence à Hector de Troye, » l'un des premiers ouvrages de Christine, est un traité de morale dédié au jeune duc d'Orléans fils de Charles V[6].

L'auteur y suppose qu'une « moult sage dame, Othéa appelée, considérant la belle jeunesse d'Hector de Troye, à l'âge de quinze ans, qui jà florissoit en vertus, desmontrance des grâces à venir, lui envoya plusieurs dons beaux et notables...

1. Bibliothèque Nationale, ms. nº 7216, fº 48. Ce dit est rempli de rondeaux et de chansons. C'est un de ses meilleurs poëmes.

2. Ms. nº 7217. On y compte 100 ballades, 75 rondeaux, 16 virelais, etc. — P. Paris, *Manuscrits de la Bibliothèque du roi,* t. V, p. 148-183. — Le livre des *Cent Ballades* de Christine a été publié par M. J.-M. Guichard dans la *Revue Normande.*

3. Publié en partie par M. Paul Pougin, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

4. Ms. nºs 7216-7641. — Une traduction en prose de cet ouvrage a été imprimée en 1549, par Jean Chaperon.

5. Ms. nºs 7067.

6. Dans cette dédicace en vers elle raconte son enfance et l'origine de sa famille.

Et pour ce que toutes les grâces mondaines que bon chevalier doit avoir fussent en Hector, lui adressa ceste epistre comme pouvant servir à tous ceux désirans bonté et sagesse. » Chaque précepte est appuyé d'un exemple, ou d'un fait tiré de l'histoire et de la fable; chaque fait est exprimé par une figure et accompagné d'une glose et d'une allégorie; l'allégorie ramène les faits à la morale chrétienne. De là, ce second titre du même ouvrage : les *Cent histoires de Troye*[1]. Ce qu'Othéa fit pour Hector, Christine voulut le faire aussi pour son propre fils, Jean Castel, qui devait continuer, mais faiblement, les traditions maternelles : dans le dessein de former en lui l'honnête homme, sa tendresse éclairée composa et lui dédia plusieurs *Dits moraux et Enseignements utiles et prouffitables*[2]. Un livre de sentences extraites des auteurs anciens complète ces enseignements[3].

Son dernier poëme, et le plus éloquent, fut écrit par elle à l'époque du sacre de Charles VII, sous le coup de l'émotion excitée par les miraculeuses victoires de Jeanne d'Arc : ardente amie du roi et de la France, Christine s'enorgueillit à double titre de cette délivrance due au courage d'une femme; avec tous ses contemporains, elle voyait dans ce triomphe inespéré le doigt de Dieu. Son chant éclate comme un cri de surprise, de joie, et d'admiration reconnaissante[4]. Gabriel Naudé disait au XVIIe siècle : « Toutes les fois que j'aperçois les œuvres encore inédites de Christine de Pisan je ne puis m'empêcher de déplorer le sort de cette femme vraiment su-

1. Cet ouvrage a été imprimé. — Consulter le Mémoire de l'abbé Sallier dans le tome XVII *de l'Académie des Inscriptions*, p. 515.

2. Bibliothèque Nationale, ms. n° 8038-3, f° 7.

3. Ms. n° 7088.

4. Le « Dittié » à la louange de Jeanne d'Arc a été publié par M. Jubinal dans un rapport au ministre de l'Instruction publique et cité par M. Thomassy dans son *Essai sur les ouvrages politiques de Christine de Pisan* (1839). Nous en citerons quelques vers :

Une fillette de seize ans,
N'est-ce pas chose fors nature ?
A qui armes ne sont pesans,
Mais semble que sa nourriture

périeure ; » le poëme sur Jeanne d'Arc et la plupart des traités en prose que Christine a laissés justifient l'opinion d'un tel connaisseur[1].

Bien qu'Alain Chartier, né vers 1390, mort en 1458, appartienne plutôt au siècle suivant, sa place nous semble ici marquée à côté de Christine de Pisan et d'Eustache Deschamps, car il a exprimé les mêmes sentiments et souffert les mêmes douleurs. Il était, lui aussi, un bon Français attaché au roi, aimant et plaignant le peuple, détestant les factieux et les agitateurs, appelant de tous ses vœux la paix avec l'étranger et la concorde à l'intérieur du royaume. Ses premières poésies ne sont, il est vrai, que des pièces galantes où l'éternelle métaphysique de l'amour est étudiée et discutée en d'interminables analyses. L'amour donne-t-il plus de joie que d'ennuis? Quelle est la dame la plus à plaindre, ou celle dont l'amant a été tué, ou celle dont le soupirant a été fait prisonnier? Leur sort n'est-il pas préférable au malheur d'apprendre que l'amant a pris la fuite? Telles sont les questions qui se débattent dans le *Réveil-matin*, les *Deux Fortunés*, le *Livre des quatre Dames*, le *Lay de Plaisance*, le *Lay de la belle Dame sans mercy*. Tout cela est médiocre, d'une facilité commune, rempli d'allégories, de symboles, de personnifications, de métaphores à outrance, en un mot, des brillants défauts à la mode[2].

Y soit, tant y est forte et dure !
Et devant elle vont fuyant
Ses ennemis, ne nul n'y dure.
Elle fait ce, maints yeulx voïant.
N'appercevez-vous, gent aveugle,
Que Dieu a icy la main mise.....

— Thomassy, p. XLVII.

1. G. Naudé, bibliothécaire de Mazarin, auteur de l'*Avis pour dresser une bibliothèque*, mourut en 1653. — Sur les poésies de Christine de Pisan, on peut lire, outre les ouvrages déjà cités, une notice de M. de Montaiglon, *Poëtes français*, p. 385-388, quelques pages de la *Bibliothèque* de Goujet, t. IX ; le t. V, de M. P. Pâris, *Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, à la fin, et surtout l'ouvrage de M. Thomassy.

2. Sur ces pièces, consulter l'analyse qu'en a donnée M. Delaunay dans sa *Thèse sur A. Chartier* (1876).

Mais Alain Chartier était jeune alors. Sorti des bancs de l'Université de Paris où il était venu de Bayeux, sa ville natale, il faisait son entrée à la cour, en qualité de secrétaire du roi, et sans doute avec l'appui de son frère aîné qui devait être plus tard évêque de Paris. Plaire aux dames était alors sa suprême ambition. Avec l'âge, les pensées sérieuses prirent le dessus. Quand il vit la France précipitée, après 1415, au fond de cet abîme de maux où elle devait si longtemps rester et souffrir, son cœur s'émut et son patriotisme le rendit éloquent. C'est surtout en prose, dans ses *Lettres latines* au roi, à l'Université, dans ses *Traités* et ses *Dialogues* en latin, dans le *Quadriloge invectif*[1], que se déploie cette éloquence : quelques-unes de ses poésies, écrites dans un âge mûr, le *Lay de Paix,* la *Ballade de Fougères*[2], s'inspirent du même sentiment. Si le style en reste diffus, monotone, sans trait et sans éclat, du moins elles sont animées et relevées d'une vertueuse émotion, d'un souffle généreux[3].

Le grand nombre, la variété, et l'on peut dire le mérite des poésies que nous venons d'analyser, nous semblent atténuer le reproche de stérilité et de décadence qu'on a souvent fait au XIVe siècle; sans égaler la fécondité inventive, la richesse exubérante des deux siècles précédents, cet âge n'est pas aussi dépourvu de talents ni aussi déshabitué des goûts délicats et des plaisirs littéraires qu'on l'a généralement prétendu. Nous avons cité ailleurs les noms et les ouvrages des principaux

1. Voici les titres des principaux écrits en prose d'Alain Chartier : 1° Lettres latines à Charles VII et à l'Université de Paris; 2° Lettre *de detestatione belli gallici et suasione pacis;* 3° *Dialogus familiaris amici et sodalis;* 4° Missions diplomatiques en Allemagne et en Ecosse, harangues latines; 5° Lettre en latin sur Jeanne d'Arc. — *Lettre à un ami ingrat;* 6° Ecrits en français : *Le quadriloge invectif, le Curial.* — Delaunay, p. 52-115.

2. Le *Lay de Paix* est de 1425 environ; la *Ballade de Fougères* fut composée en 1448.

3. L'*Étude* de M. Delaunay, déjà citée, contient d'amples renseignements sur *la vie et les œuvres* d'Alain Chartier, avec des appréciations un peu trop favorables, surtout en ce qui regarde la poésie.

poëtes moralistes ou didactiques du XIVe siècle, Guillaume de Déguilleville, Jehan Dupain, Jean le Fèvre, Jean de Venette, Jean Nesson[1]; nous pourrions encore rappeler ici le souvenir du chansonnier Jehannot de Lescurel, le successeur en gaieté de l'aimable trouvère Colin Muset, et nous ne saurions omettre Watriquet de Couvins, célèbre par le luxe de ses rimes « senées et couronnées. »

On ne connaît de Jehannot de Lescurel, ou Jean de l'Ecureuil, que son nom ou plutôt son sobriquet; on sait en outre qu'il a vécu au commencement du XIVe siècle; on ignore le reste. On a découvert un fragment de ses œuvres, en tout trente-trois pièces, ballades, rondeaux et chansons, dans un manuscrit déchiré; ce qui subsiste, publié en 1855, suffit à faire regretter ce qui est perdu[2]. L'éditeur moderne résume son impression sur ce trouvère, en disant que c'est un des ancêtres littéraires de Charles d'Orléans. Quant à Watriquet de Couvins, rimeur du Hainaut, ménestrel attaché à la maison de Guy comte de Blois, la plupart des pièces qui forment son recueil sont datées de 1319 à 1329 : il y faut voir autre chose qu'une passion déréglée pour la rime riche et les jeux de mots, car Watriquet a de la verve, une abondante facilité, dont il abuse, et ses défauts viennent quelquefois de l'excès même de ses qualités[3]. D'autres noms viendraient s'offrir, s'il nous était permis de suivre jusqu'au bout, dans leur curiosité patiente et patriotique, les érudits qui s'efforçent de remettre en lumière les poëtes oubliés dont la gloire locale et viagère a illustré nos plus savantes provinces[4]; qu'il nous suffise de clore cet exposé en insistant sur une œuvre collective, témoignage irrécusable des habitudes littéraires conservées par la société chevaleresque du XIVe siècle. Nous voulons parler du *Livre des Cent ballades*.

1. Sur ces versificateurs et sur leurs œuvres, voir *Bibliothèque de Goujet*, t. XI, p. 71, 96, 104, 146, 177, 181.
2. *Bibliothèque Nationale*, ms. 6852. — L'édition imprimée est de M. de Montaiglon.
3. *Les Dits de Watriquez*, Auguste Scheler, 1868.
4. *Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle*, par Scheler, Bruxelles, 1876.

Voici d'abord le sujet de ce livre qui fut écrit entre 1386 et 1392[1]. Un jeune bachelier, chevauchant tout pensif entre Angers et Pont-de-Cé, rencontre un chevalier, homme d'âge et d'expérience : celui-ci, devinant à l'air de son compagnon qu'il est amoureux, lui conseille d'être loyal en amour, et lui explique les règles de la courtoisie et de la loyauté. L'explication est contenue dans les cinquante premières ballades. Le jeune homme promet de ne pas faillir à ces obligations et poursuit sa route. Il tombe au milieu d'une joyeuse compagnie de dames et de gentilshommes qui s'ébattaient dans une prairie arrosée par la Loire; une dame vient à lui, l'interroge, et lui donne des conseils contraires à ceux du chevalier, en lui vantant la légèreté et l'inconstance[2]. Fort embarrassé, le bachelier soumet l'épineuse question aux chevaliers qui étaient alors les plus renommés, en amour comme en guerre, et leur demande de lui renvoyer leur avis motivé, sous forme de ballade. Treize seigneurs ont répondu : sept sont de l'avis du vieux chevalier; deux ont donné raison à la dame; les trois autres éludent la question et s'en tirent par un mot spirituel[3]. La seconde moitié du récit comprend les cinquante dernières ballades qui sont suivies des treize réponses demandées et obtenues.

Quel est l'auteur de cette ingénieuse fiction développée dans

— *Romancero de Champagne*, Reims, 1863 : collection en cinq volumes dont deux seulement se rapportent au moyen âge. — *Poëtes de Champagne antérieurs au* XVI[e] *siècle*, Reims, 1851.

1. Le *Livre des Cent Ballades*, contenant des conseils à un chevalier pour aimer loialement, et les responses aux ballades, publié par le marquis de Queux de Saint-Hilaire, 1868.

2. Ballade LIII[e].

3. Le duc de Touraine, frère du roi, Lyonnet de Coismes, Jaquet d'Orléans, Tignonville, Ivry, La Trémouille, Bucy se prononcent pour les vertueux conseils du Chevalier; Regnault de Trei et Chambrillac n'hésitent pas à être de l'avis de la dame; François d'Auberchicourt, Jehan de Mailly, le duc de Berry, le bâtard de Couci forment le tiers parti. — Saisissons cette occasion de dire que, lorsque M. le marquis de Queux publia l'ouvrage en 1868, la XIII[e] ballade, celle du bâtard de Coucy, était perdue; M. Léopold Paunier l'a retrouvée et insérée dans la *Romania* (juillet 1872, p. 367-373).

un style gracieux et délicat? Des indices précis font supposer que le maréchal de Boucicquaut, alors âgé de vingt-deux à vingt-huit ans, composa cet ouvrage en collaboration avec trois de ses amis, pendant l'expédition d'outre-mer qui se termina en 1396 sur le champ de bataille de Nicopolis. La *Vie* de Boucicquaut dit qu'étant jeune « il se prit à faire ballades, rondeaux, virelais, lais et complaintes d'amoureux sentiment. Des quelles choses faire gayement et doulcement Amour le feist en peu d'heures si bon maistre que nul ne l'en passoit, si comme il appert par le *Livre des Cent ballades,* duquel faire luy et le sénéchal d'Eu furent compagnons au voyage d'oultremer. » Or, il est question de ce voyage dans la ballade XIIIe, et Boucicquaut, le sénéchal d'Eu, avec leurs amis, sont cités dans un autre passage du livre, ce qui nous paraît confirmer pleinement l'assertion des *Mémoires du maréchal*[1].

§ II

La poésie patriotique pendant la guerre de Cent ans. — Olivier Basselin et les compagnons du Vau de Vire.

Ce n'était pas assez pour les poëtes du XIVe siècle de célébrer les dames et l'amour; les malheurs de la guerre de Cent ans, en leur donnant des émotions plus fortes et des soucis plus sérieux, leur inspirèrent des chants plus virils. Le sentiment patriotique, affaibli par la paix et par de longues discordes, se ranima sous l'aiguillon de la colère et de la honte, en face de l'Anglais victorieux, au spectacle du royaume envahi et ravagé. Dans les deux siècles précédents, les luttes féodales et les croisades, exaltant l'âme guerrière de la France, avaient suscité une poésie héroïque, dont on connaît la force, l'éclat, et la durée; rien d'aussi puissant n'a jailli de la crise douloureuse où la nationalité française faillit périr, à la fin du

1. *Revue critique d'histoire et de littérature* (9 mars 1872, p. 148).

moyen âge. Il n'en est pas moins intéressant de signaler ce réveil de l'esprit patriotique et ce retour de vigueur qui se déclara, sous son influence, dans notre littérature.

Le *Vœu du Héron,* en 1328, est comme le premier manifeste de la guerre entre Edouard III et Philippe de Valois, ou plutôt entre deux peuples que les mœurs, les lois, la langue avaient étroitement unis depuis la conquête normande. Vingt ans après, Colins, trouvère de Jean de Hainaut, sire de Beaumont, en cinq cent soixante-six vers de huit syllabes, conservés par le chroniqueur Gilles li Muisis, pleure le vieux roi de Bohême et tant d'autres guerriers morts à Crécy : ce poëme est un long catalogue, sous la forme banale d'un songe, où l'on voudrait plus de faits et moins de personnages allégoriques[1]. Dans une complainte sur le désastre de Poitiers, les nobles sont hautement accusés de couardise et de trahison[2]. Le *Combat des Trente,* récit épique du duel de trente Bretons contre autant d'Anglais, est comme un dernier écho de nos chansons de gestes : il a suivi de près la bataille, qui se livra en mars 1350. Nous l'avons mentionné dans le précédent volume[3]. En 1376, Chandos, le héraut de sir John Chandos, connétable d'Aquitaine, célèbre les faits d'armes du Prince Noir, dans un poëme de cinq mille quarante-six vers, d'un français obscur, où l'on peut recueillir plus d'un curieux détail sur les

1. *Collection des Chroniques de Flandre,* t. II, p. 246-268. — *Histoire littéraire de la Flandre,* t. XXIV, p. 446.

2. Cette pièce anonyme, qui contient quatre-vingt-seize alexandrins, a été trouvée au milieu de conclusions capitulaires, dans le registre du chapitre de Notre-Dame de Paris. Voici comment sont décrits les gentilshommes :

Bonbanz et vaine gloire, vesture deshonnête,
Les ceintures dorées, la plume sur la tête,
La grant barbe de bouc, qui est une orde beste,
Les vous font estordiz comme fouldre et tempeste....
La très-grant traïson qu'ils ont longtemps covée
Fut, en l'ost dessus dit, très-clèrement provée.....

Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, T. II, (1850-51), p. 257-263.

3. P. 263. *Combat de trente Bretons contre trente Anglais.* Crapelet, 1827. — Le recueil des *Poëtes français* en cite un long fragment, p. 345.

grands événements de cette époque[1]. Le trouvère Cuvelier, en 1384, nous laisse une des histoires rimées les plus instructives, celle de Bertrand du Guesclin[2].

Ce ne sont pas seulement des chroniques rimées ou des imitations épiques qui viennent attester le poignant intérêt excité par les scènes sanglantes de la guerre, par l'héroïsme des combattants et par la grandeur du péril public. Le sentiment national, dans son enthousiasme ou dans son désespoir, prend toutes les formes; bien peu de poëtes lyriques échappent à cette émotion : les plus éloquents, les plus renommés la traduisent avec énergie, et doivent à l'inspiration du patriotisme leurs plus beaux vers. Nous avons déjà cité le remarquable poëme de Christine de Pisan sur Jeanne d'Arc[3]. Un demi-siècle auparavant, Eustache Deschamps avait glorifié un premier libérateur, du Guesclin, et pleuré sa mort dans une noble et touchante ballade[4]. Ce même poëte, vengeant les humiliations présentes par l'espoir des revanches de l'avenir, prédisait, d'après Merlin, la ruine « d'Albion[5]; » il signifiait aux Anglais qu'ils n'auraient jamais la paix « s'ils ne rendaient Calais[6]; » puis, se tournant vers ses compatriotes, il flagellait de ses plus amères satires cet affaiblissement des vertus guerrières, cause de tous nos désastres[7]. Alain Chartier, dans le *Lay de Paix* et dans la *Ballade de Fougères,* appelle de tous ses vœux les deux grands biens après lesquels la France

1. Londres, 1842. — *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 446.

2. Ce poëme, de vingt-trois mille vers distribués en tirades monorimes, à l'imitation des chansons de gestes, a été publié par E. Charrière dans la Collection des *Documents inédits* (1839).

3. Voir aussi sa *Complainte* sur la maladie de Charles VI, et sa ballade sur le combat de sept Français contre sept Anglais en 1403. — Leroux de Lincy, t. I, p. 278-287.

4. Crapelet, p. 27.

5. ...Puis passeront Gauloys le bras marin,
Le povre Anglat destruiront si par guerre,
Qu'à donc diront tint passant ce chemin :
Au tems jadis estoit cy Angleterre. — P. 31.

6. Paix n'arez jà s'ilz ne rendent Calays. — P. 73.

7. Voir p. 44, 91, 97, 117, 233.

depuis si longtemps soupirait : la fin des hostilités et la délivrance du territoire[1]. Lorsque la Guyenne et la Normandie sont reconquises, Charles d'Orléans entonne le chant du triomphe, avec un accent lyrique et superbe qu'on n'aurait pas attendu de son élégante douceur[2]. Un bon citoyen, versificateur médiocre, Martial d'Auvergne, écrit les *Vigiles de Charles VII,* longue oraison funèbre de ce roi qui a rétabli la fortune et l'indépendance nationales[3]; Villon, dans la *Ballade de l'Honneur français,* maudit tous ceux « qui mal vouldroient au royaume de France[4] ! »

La poésie populaire, celle que des inconnus improvisent, que tout le monde répète et que personne ne songe à conserver, cette expression négligée et fugitive des sentiments qui se succèdent dans l'âme confuse de la foule, ne devait pas rester silencieuse et sans inspiration à une époque où les angoisses patriotiques remuaient si profondément le peuple. Nous avons quelques-unes des chansons que les belligérants français, anglais et bourguignons, échangeaient d'un camp à l'autre et se lançaient comme des défis[5]; nous avons sur-

1. P. 542 et 717. Edit. de 1617. — Delaunay, p. 75, 78, 115.
2. Ballade III[e]. Édit. d'Héricault (1874), t. I, p. 115 :

> Comment voy je les Anglois esbays !
> Resjoys toy, franc royaume de France !.....
> Mais à présent Dieu pour toy se combat,
> Leur grant orgueil entièrement abat,
> Et t'a rendu Guyenne et Normandie....

3. Martial d'Auvergne, procureur au Parlement de Paris, mourut en 1508. Son poëme historique est fort long. Il le fit imprimer en 1490; mais il l'avait composé, étant jeune, et peu après la mort de Charles VII.
4. P. 229. Édit. du Bibliophile Jacob, 1854.
5. Voir dans les *Chants historiques français,* recueillis par M. Leroux de Lincy, la *Complainte sur l'état de la France,* après la bataille d'Azincourt, composée, dit Monstrelet (L. I, ch. 156), par aulcuns clercs du royaume ; » les *Ballades du siége de Pontoise* (1441). — T. I[er], p. 296, 320-328. — Outre ce recueil publié en 1841, M. Leroux de Lincy a fait connaître en 1857 des chansons soldatesques, composées en dialecte picard mélangé de patois et rimant par assonances; elles furent chantées par les soldats anglais et bourguignons sur les événements accomplis de 1407 à 1472. La plupart sont des satires contre Louis XI.

tout un souvenir célèbre, le nom de l'homme qui inventa ou illustra la chanson joyeuse et guerrière du xv[e] siècle, le poëte du *Vau-de-Vire,* Olivier Basselin. Qu'était-ce que Basselin? A-t-il vraiment existé? Les *Vaux-de-Vire* qu'on lui attribue sont-ils bien de lui? De récentes découvertes ont éclairci cette question controversée.

M. Armand Gasté, docteur ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, nous paraît avoir solidement établi, dans ses intéressants travaux sur Basselin, trois faits essentiels : nous donnerons en substance les résultats de ses investigations. Basselin, nommé aussi Bachelin ou Vasselin, a réellement existé au milieu du xv[e] siècle; il était foulon dans une jolie vallée sinueuse, voisine de la ville et arrosée par la Vire-et-Virene, qu'on appelait les Vaux-de-Vire[1]. La société des *Gales-bon-temps* ou des *Compagnons vaudevirois,* l'avait choisi pour chef ou capitaine[2]. Cette association de gens de plaisir et de gens d'esprit ressemblait à toutes celles qui, dès le commencement du moyen âge, s'étaient formées dans la plupart de nos provinces, comme nous l'avons dit à propos des origines de la comédie[3] : on y aimait la bonne chère et le bon vin, les gais propos, les chansons joyeuses et satiriques[4]. Lorsque la Normandie se souleva contre les Anglais, les Compagnons vaudevirois firent des

1. On montre encore, près du pont des Vaux, sous le coteau des Cordeliers, le petit moulin à fouler les draps, que possédait, dit-on, Basselin. — Gasté, *Etude sur O. Basselin* (1866), p. 6.

2. On les appelait aussi *Compaignons Gallois :*

Je suis bon Virois
Et compaignon Gallois. — Gasté, p. 17-20.

3. Tome I[er], p. 620-621. — Eustache Deschamps, dans la partie inédite de ses œuvres, parle de l'*Ordre de la Fumée,* de l'*Empire et de l'Empereur des Fumeux,* qui existaient à Vertus en Champagne. Il décrit aussi la *Charte des Bons-Enfants* du même pays. — Copie du ms. t. III, p. 404-412.

4. Dans une chanson populaire de Normandie, tirée d'un manuscrit du xv[e] siècle, on dit de Basselin :

Vous souilliés gayement chanter
Et demener joyeuse vie,
Et les bons compaignons hanter
Par le pays de Normandie. — (Ms. de Bayeux, ch. 38.)

chansons politiques et belliqueuses; ils fomentèrent la résistance, et passant des paroles à l'action, ils prirent les armes Leur courage accrut leur popularité. Les « Vaux-de-Vire » guerriers que leur inspira le patriotisme se chantèrent dans tout le bocage normand; la mort de Basselin, tué dans une bataille contre les Anglais, fut un deuil public, et les chansonniers survivants célébrèrent la mémoire du généreux poëte, de l'intrépide Français tombé sous le fer ennemi[1]. Voilà un ensemble de traditions, confirmé par des preuves nettes et précises, exposé dans un travail uniquement fondé sur les sources; l'histoire peut tenir ces faits pour authentiques[2].

Faut-il aller plus loin et reconnaître le même caractère d'authenticité aux Vaux-de-Vire ou vaudevilles[3] attribués à Basselin et publiés sous son nom depuis 1811? Nullement. Ce sont là deux questions très-distinctes dont la solution est toute différente. En 1811 parut la première édition moderne des prétendues chansons de Basselin; on les avait tirées d'un manuscrit et d'une édition du XVIe siècle, en les donnant comme une œuvre de Basselin lui-même, corrigée et rajeunie par l'un de ses successeurs, Jean le Houx, avocat de Vire qui mourut en 1616. Les éditions suivantes, celles de 1821, de 1823, de 1858, ont reproduit la publication de 1811, avec l'opinion du premier éditeur, mais en émettant des doutes sur lesquels, à plusieurs reprises, une critique avisée a fortement insisté[4].

1. Dans la chanson populaire du XVe siècle, déjà citée, on lit encore:

Hellas! Ollivier Basselin,
N'orron-nous point de vos nouvelles?
Vous ont les Engloys mys à fin... —(Ms. de Bayeux, ch. XXXVIII.)

— Sur le rôle belliqueux des *Compaignons Virois*, voir les témoignages recueillis par M. Gasté, p. 22-26. — Il est de tradition constante dans le Bocage virois que Basselin a été tué à la bataille de Formigny en 1450.

2. La *Revue critique* (année 1866, n° 236, p. 347, 348, article de M. G. Pâris) a favorablement apprécié le travail de M. Gasté.

3. Les « Vaux-de-Vire » sont les chansons qui se chantaient dans le *val* ou *vau de Vire;* de ce nom on a fait *Vaudeville* par le changement ordinaire de l'*r* en *l*. — Sur l'origine de ce mot, voir *Chansons Normandes* (A. Gasté), p. XXIX-XLIII.

4. Citons, parmi ces juges éclairés et pénétrants, M. Julien Travers,

Averti par la sagacité de ses devanciers, et surtout par la découverte d'un autre manuscrit, trouvé dans la Bibliothèque de Caen, M. Gasté n'a pas tardé à se convaincre que les chansons dites de Basselin étaient, sans exception, l'œuvre originale et personnelle de Jean le Houx. Il a fait de cette assertion hardie et décisive une vérité littéraire, en réunissant une série de preuves irréfragables qui forment la première moitié d'une excellente thèse de doctorat. Tout démontre, en effet, que le Houx n'est pas l'éditeur, ni le correcteur, mais bien l'auteur de ces « vaux-de-vire » attribués faussement à Basselin : l'écriture du manuscrit, qui est de Jean le Houx, le style du poëte, son propre témoignage, l'érudition remarquable qui remplit ces chansons, des emprunts faits aux écrivains du XVIe siècle, des allusions aux guerres de religion, une foule de mots, de dates et d'événements que Basselin ne pouvait connaître. Comment donc les premiers éditeurs ont-ils pu se tromper à ce point et égarer l'opinion publique? Préoccupés de cette idée, assez accréditée aux XVIIe et XVIIIe siècles, que Jean le Houx s'était contenté de retoucher les chansons de Basselin, ils ont rejeté de leur publication les pièces du manuscrit et de l'édition ancienne qui accusaient l'erreur trop vite adoptée par eux; leur choix systématique a supprimé tout ce qui pouvait les gêner et les démentir.

En résumé, jusqu'à ces derniers temps, on n'avait, sous le nom usurpé de Basselin, qu'une édition tronquée des vaux-de-vire de Jean le Houx : M. Gasté, après avoir restitué son bien et son œuvre à cet avocat lettré du XVIe siècle, vient de publier, dans une édition complète et définitive, le manuscrit autographe que possède la bibliothèque de Caen et qu'il y avait récemment découvert[1]. Et de Basselin, n'avons-nous donc plus rien? Ne reste-t-il de lui qu'un souvenir et un nom? S'il s'est conservé quelques vaux-de-vire

Béranger, MM. Edelestand du Méril, Paul Boiteau, Eugène de Beaurepaire, le Bibliophile Jacob. — Pour les détails, voir la thèse de M. Gasté, *Étude sur Jean le Houx* (1874), p. 1-12.

1. Les *Vaux-de-Vire de Jean le Houx*, Caen, 1876.

de Basselin, il faut les chercher parmi ce recueil de chansons populaires normandes que M. Gasté a également publiées[1] : quelques-unes de ces pièces peuvent être sans invraisemblance attribuées soit à Basselin lui-même, soit à l'association *vaudeviroise* dont il était le chef[2].

La question des origines du vaudeville nous conduit à l'étude générale de la poésie lyrique du XV[e] siècle; les plus célèbres poëtes de ce siècle, Charles d'Orléans et Villon, ont aussi appelé l'attention de la critique érudite, dans ces derniers temps.

§ III

Les poëtes lyriques du XV[e] siècle. — Charles d'Orléans. — Villon et ses nouveaux biographes.

Avant de jeter son dernier éclat, la poésie française du moyen âge, poésie essentiellement nationale, qui s'adressait au public le plus élégant comme à l'auditoire le plus populaire, a rassemblé en quelque sorte et résumé ses qualités les plus expressives dans les œuvres très-différentes et le talent tout opposé de deux poëtes éminents, Charles d'Orléans et François

1. *Chansons Normandes du XV[e] siècle, publiées pour la première fois sur les manuscrits de Bayeux et de Vire,* par A. Gasté, Caen, 1866.

2. G. Pâris. — *Revue critique*, 1866. — P. 348. — Les chansons qu'on peut attribuer avec quelque vraisemblance à Basselin ou à ses amis sont : 1° Les Chansons III, XXXV *bis*, XXXVIII, LXI, LXXXVI qui se rapportent évidemment à la guerre de Cent ans. Voici le début de celle que M. Gasté appelle la *Marseillaise des Normands :*

Entre vous, gens de village,
Qui aimés le roy Françoys,
Prenez chascun bon courage
Pour combattre les Engloys...
Ne craignez point à les battre,
Ces godons, panches à pois ;
Car ung de nous en vaut quatre,
Au moins en vault-il bien trois !...

2° On peut aussi leur attribuer quelques chansons à boire.
3° Il y a en outre sept chansons où il est parlé de Vire et des Vaux de Vire. — Gasté, Introduction, p. XIV-XXIX.

Villon. L'un est un prince du sang; l'autre, un écolier pauvre et vagabond, on pourrait presque dire, un truand de Paris. Le premier, esprit aimable et doux, élevé dans les élégances et formé aux délicatesses de la vie aristocratique, continue la tradition des Thibaud de Champagne, des Quesne de Béthune et de tant d'autres trouvères ou troubadours grands seigneurs. Il est le plus poli des poëtes de bonne compagnie, l'interprète le plus parfait des sentiments tendres, des pensées fines et gracieuses, comme aussi des mignardises quintessenciées où se plaisait et s'affadissait la préciosité du moyen âge. L'autre descend en droite ligne de Rutebeuf, de Jean de Meun, de la légion cynique des auteurs de nos vieux fabliaux. Sa verve grossière, mais puissante, nourrie de souffrance et de liberté, laisse éclater, dans ses accents hardis, parfois éloquents et pathétiques, la trivialité pittoresque et les vivacités malicieuses de l'imagination populaire. Ce talent aventurier, qui s'inspire de la taverne et de la prison, a des instincts de génie. N'est-ce pas une bonne fortune de notre poésie du moyen âge, de nous présenter ainsi, à son déclin, et comme à l'extrémité de cette perspective historique prolongée pendant quatre ou cinq siècles, le contraste frappant de ces deux hommes supérieurs, qui se font valoir et se complètent par leur opposition et qui reproduisent, en se réunissant, les caractères dominants d'une littérature tout entière?

Né en 1391, Charles d'Orléans était fils de ce duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, le plus voluptueux, le plus spirituel et le plus séduisant des princes de son temps, qui fut, comme on sait, assassiné par les gens du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, en 1407. Valentine de Milan, sa mère, fille de Galéas Visconti, avait apporté d'Italie cette grâce aisée, ouverte, pénétrante, cette imagination souriante et rêveuse dont le charme a passé dans le talent de notre poëte. Il fut élevé au château de Blois, en pays de « doulce France, » comme disent les chansons de gestes, dans la compagnie des lettrés et des artistes que protégeait son père, au milieu des beaux livres, des belles peintures, de tout le luxe délicat, intel-

ligent, rassemblé dans cette noble maison; nous savons par lui qu'il apprit le latin et qu'il s'appliqua de très-bonne heure à la poésie. Marié à quinze ans avec Isabelle de France, qui mourut en 1409, marié une seconde fois en 1410, avec la fille du comte d'Armagnac, il perdit sa mère en 1408 : la courageuse veuve n'avait pas voulu survivre à l'attentat qu'elle ne pouvait venger. Le voilà donc orphelin à dix-sept ans, chef d'une famille outragée et mutilée, héritier de ses ressentiments, en butte aux intrigues, aux complots, aux violences d'adversaires implacables, aux exigences d'amis turbulents, et cela, dans les temps les plus néfastes de notre histoire, au sein de la cour la plus perverse qui fût jamais[1]. Les sept années qui s'écoulent entre la mort de sa mère et la bataille d'Azincourt nous le montrent occupé à fortifier ses villes, à lever des impôts et des soldats, formant des ligues, repoussant les attaques des Bourguignons, signant des trêves passagères, jusqu'au jour où la défaite et la captivité l'enlèvent aux responsabilités d'une situation trop forte pour son âge et pour son caractère[2]. La prison changea sa destinée, décida sa vocation littéraire, et d'un politique médiocre, d'un général inexpérimenté, fit un bon poëte.

Conduit à Windsor, le vendredi 31 octobre 1415, transféré successivement à Londres, à Bolingbroke, à Domfret, à Vingfield, il resta vingt-cinq ans en Angleterre, sous une garde rigoureuse, sans compagnie, sans distraction, réduit aux plaisirs de la chasse au faucon, ne pouvant causer avec personne sans témoins. Les gravures d'un manuscrit anglais nous le représentent assis dans son roide banc, devant sa table, écrivant et rêvant au milieu de geôliers et de soldats, entouré d'une muraille vivante de corps

1. La mort de son père lui donnait le duché d'Orléans, les comtés de Valois, de Blois, de Dunois et de Beaumont, la baronnie de Coucy, la châtellenie de Chauny, Fallouel et Coudren, le duché de Luxembourg, le comté d'Ast et tous les droits qui pouvaient lui venir du chef de sa mère.

2. Charles d'Orléans amena sur le champ de bataille d'Azincourt un contingent de cinq cents hommes d'armes; il commandait en chef l'armée française avec le duc de Bourbon. Il fut pris à l'avant-garde.

brutaux et de cœurs ennemis qui ne le quittaient plus[1]. Sa garde, mise au rabais par adjudication publique, coûtait au gouvernement anglais, tantôt « vingt solz, » tantôt « quatorze solz et quatre deniers par jour[2]. » Mais les Anglais eurent beau faire, dit Michelet, il y eut toujours un rayon du soleil de France dans cette prison anglaise : la plupart des poésies de Charles d'Orléans furent écrites pendant sa captivité. Certains manuscrits nous donnent en note cet avis : « Ici finit le livre que Monseigneur écrivit dans sa prison. »

Quelle est cette *Beauté* qu'il invoque et célèbre sans cesse ? Quelle est cette « dame, » cette « très-belle maîtresse » qui le retient sous l'empire du dieu Amour, et qui reçoit l'expression trop peu variée de sa tendresse plaintive, les soupirs monotones de son cœur affligé ? A notre avis, ce terme vague ne désigne pas une personne distincte et unique ; il s'adresse au souvenir, à l'image adorée de toutes les femmes qui, dans la variété des amours du poëte, ont tour à tour occupé sa pensée. Ou bien encore, si l'on veut, le poëte a réuni dans une seule idée et confondu dans une même évocation les attachements, les regrets, les espérances qui ont troublé son âme et que sa rêverie lui rappelle : selon la remarque fort juste d'un critique[3], ce n'est pas un amour qu'il a chanté, mais toute sa vie amoureuse. *Beauté,* ce n'est pas telle femme; c'est la femme, la femme belle, la femme qu'on aime, c'est le symbole, l'*allégorie* de tous ces cœurs féminins qui se sont donnés à lui.

On regrette, avouons-le, de ne pas trouver dans ses poésies l'indication plus précise des temps, des lieux, des événements et des personnes : sauf de rares exceptions, il est impossible d'inscrire une date certaine en tête de ces pièces,

1. Ch. d'Héricault, *Vie de Charles d'Orléans*. — Edit. de 1874, p. 28.
2. Il a dit lui-même, dans le plaidoyer qu'il prononça en 1458 pour le duc d'Alençon : « En ma prison, pour les ennuys, desplaisances et dangiers en quoy je me trouvoye, j'ay maintesfois souhaidié que j'eusse été mort à la bataille où je fus prins. » — *Louis et Charles ducs d'Orléans,* par Champollion-Figeac, 1844, p. 369.
3. M. d'Héricault, p. xxx.

quel qu'en soit le ton ou le sujet. Ce monde idéal, où tout reste flottant et indéterminé, ce cortége obligé d'impalpables abstractions, de fictions vieillies, de symboles convenus est trop loin de nous, trop en l'air, pour nous intéresser beaucoup et nous émouvoir. Un voile brillant et uniforme couvre ces effusions de sensibilité rêveuse et nous intercepte l'état vrai du cœur, la nature intime et sincère de l'homme aimant et souffrant : une sorte de langueur circule dans la veine poétique, semble y engourdir la vie ; on dirait que ces chants délicats, ingénieux et fades, sont une œuvre de l'esprit plutôt qu'une inspiration du sentiment.

De 1430 à 1440, une lueur d'espoir, tour à tour éteinte et ravivée, releva son courage et lui permit d'entrevoir, dans un avenir prochain, ces deux grands biens auxquels il avait dit adieu, la délivrance et la paix. Mais par combien de déceptions, pendant ces dix années, il expia les courtes joies d'une attente si souvent trahie, dont l'objet, un instant montré, se dérobait sans cesse ! Fatigué de tant d'émotions contraires qui ne l'exaltaient que pour mieux l'abattre, il succomba un jour, en 1433, et commit un acte justement reproché à sa mémoire : il reconnut dans un écrit officiel le roi d'Angleterre comme roi de France et lui jura fidélité [1]. Cette faute, qu'une longue captivité explique sans l'excuser, fut inutile, car il dut attendre sept ans encore sa délivrance. Ses plus belles pièces, la *Ballade sur la Paix* [2], l'*Invocation à la France,* qu'il apercevait du haut des côtes de Douvres [3], sont de cette époque. Dégagées de l'appareil d'une poésie artificielle, elles expriment avec grâce, avec simplicité, avec une heureuse précision de langage, un sentiment vif et profond. Pourquoi n'a-t-il pas toujours écrit aussi naturellement ?

Une convention rédigée en latin, le 2 juillet 1440, lui rendit la liberté. Sa rançon était fixée à deux cent mille écus d'or.

1. D'Héricault, p. XXXVI. — Constant Beaufils, Thèse sur Charles d'Orléans (1861), p. 42.
2. Ballade XXV. Edition d'Héricault, p. 144.
3. Ballade XXIV. *Ibid.*, p. 143.

Le 12 novembre suivant, le duc et la duchesse de Bourgogne avec toute leur cour allèrent au devant de lui et le reçurent à Gravelines : « Ils s'entre accolèrent et embrassèrent plusieurs fois, dit Monstrelet ; et pour la grande joie qu'ils avaient de voir l'un l'autre, ils furent moult longue espace qu'ils ne disaient rien l'un à l'autre[1]. » Dès le 6 du même mois on l'avait fiancé à Marie de Clèves, fille de Marie de Bourgogne et nièce de Philippe de Bourgogne[2] ; le mariage fut célébré le 18 à Saint-Omer. Charles d'Orléans avait alors quarante-neuf ans. Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale[3] nous donne deux portraits qu'on croit être le sien et celui de Marie de Clèves. La figure du duc est maigre, sèche, avec une grande bouche, un nez fin, une physionomie austère. Dans l'armorial manuscrit du héraut Berry nous avons un autre portrait de lui un peu plus jeune. Mais c'est bien le même type, cou long, figure maigre, à l'air naïf et timide, d'une vulgarité presque champêtre, nez fin légèrement retroussé, cheveux châtains, teint fort coloré. La statue couchée sur son tombeau donne seule une idée noble de son type ; le profil très-régulier est d'une grande délicatesse ; le nez surtout, légèrement aquilin, est d'un dessin très-fin[4].

Cette liberté si longtemps souhaitée et disputée, il en goûta la douceur pendant vingt-cinq ans. Après tant d'agitations et d'épreuves il entra, pour n'en plus sortir, dans le temple de la Fée Nonchaloir et finit paisiblement ses jours en prince religieux et lettré. Les états de dépenses de la maison d'Orléans permettent aux historiens de retracer avec fidélité cette arrière-saison clémente, cet automne brillant et calme qui lui apporta de tardifs dédommagements et lui fit connaître, avant de mourir, le bonheur de vivre. Ils nous montrent jusque dans ses plus intimes détails cette petite cour de Blois, élégante et ordonnée, grave et joyeuse, où les

1. *Chroniques*, t. II, f° 173.
2. Il avait perdu sa seconde femme, Bonne d'Armagnac, dans les premiers temps de sa captivité.
3. *Traduction de la Passion*, n° 963.
4. D'Héricault, p. XXXII-XL.

plaisirs de l'esprit ennoblissaient les amusements d'une existence princière[1]. Autour de Charles d'Orléans se pressaient des écrivains de renom et des poëtes, René d'Anjou, Olivier de la Marche, Villon, Meschinot, Robertet, Martin Franc; puis ces princes et grands seigneurs, amis des vers et fins connaisseurs en poésie, Jean de Lorraine, Jean de Bourbon, le grand sénéchal, Jacques de la Trémoille, Bouciquaut, le sire de Tignonville et la plupart des personnages qui figurent dans les *Cent Ballades;* enfin, les serviteurs et les officiers du prince et de la princesse, parmi lesquels nous distinguons l'un des hommes les plus éloquents, l'un des esprits les plus politiques de ce temps, le futur orateur des états généraux de 1484, Philippe Pot, seigneur de la Roche.

Le château de Blois devint un lieu de rendez-vous où les lettrés et les artistes accoururent; il s'y forma sous le noble patronage d'un si grand prince, qui était en même temps un poëte excellent, une sorte d'académie où les talents se mesuraient dans des tournois pacifiques : le duc donnait lui-même le sujet du concours, et parfois concourait en personne[2]. Pendant son séjour en Angleterre il avait activement recherché et racheté les manuscrits de la bibliothèque de Charles V que le duc de Bedfort avait vendus et dispersés lorsqu'il était maître de Paris : aussi la bibliothèque du château de Blois, par les soins éclairés et par la munificence de Charles d'Orléans, devint-elle l'une des plus riches collections de livres qu'il y eût au xve siècle en Europe; son fils Louis XII l'enrichit encore, et elle constitua le fonds primitif de ce qui est aujourd'hui la Bibliothèque Nationale[3]. Charles d'Orléans mourut en 1465, trois ans après la naissance de cet enfant

1. D'Héricault, p. XLIV.

2. Beaufils, p. 60-65. — D'Héricault, p. XLIV. — Villon parait avoir composé pour la cour de Blois une ballade pleine d'antithèses dont le refrain est : *Bien recueilli, debouté de chascun.* — L'un des derniers vers, *Que scay-je plus? — Quoy? — Les gaiges ravoir,* a fait supposer qu'il touchait des gages dans la maison d'Orléans ou qu'il en recevait une pension. — Edit. du Bibliophile Jacob (1854), p. 219.

3. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. V, p. 353.

ui devait mériter sur le trône de France le rare surnom de *ère du peuple*. Est-ce à la dernière époque de sa vie, à ntervalle d'heureuse tranquillité compris entre sa captivité sa mort, qu'il faut rapporter ses *rondeaux* et ses *channs*, cette seconde moitié vive et légère de ses œuvres qui ›us découvre dans son talent une veine de gaîté, une dispotion alerte et souple qu'on n'aurait pas attendue de l'auteur élancolique des *ballades?* Nous inclinons à le croire. Nous rattacherons aussi quelques pièces bouffonnes ou macaroques, simples divertissements de société, improvisations cétieuses, nées, sans doute, d'un défi ou d'une gageure dans s saillies de belle humeur qui éclatent entre gens d'esprit. ous placerons, au contraire, parmi les œuvres de l'exil, ntre les pièces écrites en anglais[1], ces belles peintures de hiver et du printemps si souvent citées et qui expriment un entiment de la nature si profond et si tendre[2]. C'est aux eures tristes, en effet, que ce sentiment a toute sa force, t rien ne fait aimer la nature comme de l'apercevoir à traers les barreaux d'une prison.

Comment l'auteur de ces vers charmants, un poëte d'un tant si français, a-t-il pu tomber en oubli pendant plus de deux iècles et demeurer inconnu jusqu'au jour où l'abbé Sallier, n 1734, découvrit et signala un manuscrit de ses poésies? vait-il désiré et fait lui-même ce silence inexplicable, en vitant de répandre dans le public des œuvres réservées aux onfidences de l'intimité? Son fils Louis XII et son petiteveu François I[er] ont-ils pensé qu'une indiscrète publicité erait peu d'honneur à sa mémoire, et qu'un prince de son ang dérogerait en inscrivant son nom parmi les poëtes? e qui est sûr, c'est qu'à la fin du xv[e] siècle un recueil de es gracieuses compositions a couru : Martin Franc les cite[3],

1. On en compte neuf : sept chansons, une ballade, et un rondeau. — eaufils, Thèse, etc., p. 175.
2. Ballade LXXVI. Rondeaux, p. 136-147. — Edition Guichard.
3. Sur Martin Franc, poëte du xv[e] siècle, v. la *Bibliothèque* de l'abbé oujet, t. IX, p. 187-230.

Octavien de Saint-Gelais, Blaise d'Auriol les ont imitées[1]; et notre opinion est que Clément Marot lui-même, dont le tour délicat, la finesse naïve rappelle si souvent le style de Charles d'Orléans, a connu et lu avec profit les œuvres d'un devancier qni était bien digne, à plus d'un titre, de lui servir de modèle[2].

Quittons maintenant le château de Blois, les entretiens délicats, la cour polie d'un prince du sang, pour les rues sombres et tortueuses du vieux Paris, et pour la société du héros des *Repues franches*. Représentons-nous, s'il est possible, cette rive gauche de la Seine, telle que nous la décrivent la *Chronique scandaleuse* sous Louis XI, et les *Mémoires d'un Bourgeois* sous Charles VI; essayons de ressaisir l'aspect gothique de ce pays latin, aujourd'hui supprimé et disparu, figurons-nous ce Paris noir, fangeux, bruyant, cette fourmilière d'écoliers de toute langue et de toute nation, cette bigarrure de colléges, de couvents, d'églises, de boutiques et de tavernes, ce coin pittoresque de la grande ville, ceint de hauts murs et entouré d'une banlieue à demi déserte : voilà le théâtre des exploits de Villon. C'est là qu'il est né et qu'il a grandi ; c'est dans ce monde étrange, sur ces places, dans ces carrefours peuplés d'une bohême scolastique qu'il a exercé sa verve et donné carrière à son humeur aventureuse : de là lui est venue l'inspiration, là s'est formé ce célèbre génie poétique, tout de premier élan et plein de contrastes, railleur, pathétique, sérieux, bouffon, toujours énergique et sincère, qui descend jusqu'à l'ignoble pour se relever jusqu'au sublime.

1. Beaufils, p. 235. — Octavien de Saint-Gelais est né vers 1465. Blaise d'Auriol est du commencement du xvi[e] siècle. — Abbé Goujet, t. X, p. 226-282, 300-312.

2. Sur Charles d'Orléans, sa vie et ses œuvres, on peut consulter : l'abbé Sallier, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII (1740), p. 580-592; Champollion-Figeac, *Louis et Charles ducs d'Orléans* (1844); — les éditions successives de Chalvet (1803), de J. M. Guichart, de Champollion-Figeac (1842); une notice de M. de Montaiglon dans les *Poëtes français* (1861); enfin, et surtout, l'édition publiée par M. d'Héricault en 1874, et la Thèse de M. Constant Beaufils (1861).

Villon, qui paraît avoir connu Charles d'Orléans dans la vieillesse de ce prince, avait quarante ans de moins que son noble contemporain, puisqu'il était né en 1431, l'année même de la mort de Jeanne d'Arc, comme nous l'apprend le préambule du *Grand Testament*[1]. Il se déclare enfant de Paris dans un quatrain bien connu, qu'il écrivit à la veille d'être pendu, vers 1459, pour lui servir d'épitaphe[2]; ailleurs, parmi les legs distribués dans le *Grand Testament*, il donne le *droit d'eschevin*, ou d'être élu échevin, que possédait tout bourgeois de Paris[3]. Sa famille était pauvre, illettrée, et de petite condition; son père, dont il parle avec tendresse, n'existait plus en 1461[4]; sa mère vivait encore à cette date, et il a chanté la foi naïve « de la bonne femme » dans l'une de ses plus jolies ballades, en s'accusant de l'avoir souvent affligé par ses déréglements[5]. Villon est, dans toute la force du terme, un enfant du peuple[6].

Quel était son véritable nom? Le docte président Fauchet a dit, en 1599, qu'on l'avait surnommé *Villon* « à cause des tromperies qu'il fit en sa vie » : c'est une erreur; ce sens particulier du mot *Villon* ne remonte pas au moyen âge, et il est dû précisément à la mauvaise réputation de notre poëte, comme *pateliner* et *patelinage* viennent de la farce de Patelin. Mais il reste vrai que Villon était un surnom et non pas un nom. Répétons ici une remarque déjà faite ailleurs. Au moyen âge, le nom de famille n'avait point parmi le peuple ce carac-

1. En l'an trentiesme de mon eage...
Et escript l'an soixante et un...

Édition du Bibliophile Jacob (1854), p. 39-45, huitains I et XI.

2. Je suis Françoys, dont ce me poise,
Né de Paris, emprès Pontoise... P. 199.

3. P. 113. *G. Testament*, huitain XCIII.
4. P. 58-60. *G. Testament*, huitains XXXV, XXXVIII.
5. P. 104-106. *G. Testament*, huitain LXXIX.
6. Il avait cependant quelques parents plus fortunés. Les documents d'archives nous apprennent qu'un de ses oncles était religieux à Angers en 1456. Mais ces parents riches le repoussaient. — *G. Testament*, huitain XXIII, p. 52.

tère de fixité et d'invariabilité que lui a donné le code moderne. La plupart du temps, les gens du peuple, les bourgeois, les vilains n'avaient d'autre nom et d'autre désignation parmi leurs contemporains que leur nom de baptême ; on y ajoutait sans doute un autre nom tiré soit du pays, soit de la profession ou des infirmités de l'individu : et c'est ce surnom, ce sobriquet qui passant aux enfants pouvait devenir et souvent est devenu un nom de famille. Mais il n'y avait là rien de fixe ni de stable ; chaque individu, en l'absence d'un véritable état civil, pouvait toujours recevoir de la fantaisie de ses contemporains et des hasards de sa vie un nouveau surnom. Le nom de baptême, le prénom, était alors le véritable nom, le seul invariable[1]. Aussi Villon, dans l'épitaphe déjà citée, s'est-il uniquement désigné sous le nom de *François*. Son surnom lui vint de ses relations étroites avec un respectable ecclésiastique qui protégea sa jeunesse et lui tint lieu de père.

Ce prêtre, dont il est fait mention dans l'un et l'autre *Testament*, se nommait Guillaume de Villon[2] ; il était maître ès arts et bachelier en décrets, chapelain attaché au cloître de Saint-Benoît-le-Bétourné, à quelques pas du collége de Sorbonne. Les nombreuses pièces d'archives qui nous font connaître le nom, l'origine, l'état et la fortune de ce personnage nous apprennent qu'il possédait une maison située entre le cloître et la Sorbonne, un hôtel, sis à l'extrémité sud-ouest du même cloître[3], une autre petite maison « ruigneuse et indigente » dans la partie orientale, une maison voisine, à l'enseigne de la Cuiller, un fonds de terre de dix deniers parisis, une rente de quarante sols à percevoir sur la maison du Coq de la rue Saint-Jacques. Né à Villon, petit village près Tonnerre, où sa nièce demeurait encore en 1480, maître Guillaume,

1. M. Campaux, Thèse sur Villon (1859), p. 43.
2. P. 103. *G. Testament*, huitain LXXVII. — *P. Testament*, huitain IX.
3. L'hôtel de la *Porte-Rouge*. — Auguste Longnon, *Etude biographique sur François Villon*, p. 16-23.

uivant un usage constant au moyen âge, avait pris le om de son pays natal; il prolongea sa vie jusqu'en 1468. e surnom passa à notre jeune poëte, et il était bien naurel que dans le monde des écoles on désignât le protégé ar le nom même de l'homme qui, selon l'expression du *rand Testament,* était pour lui « un plus que père. » Par uelles circonstances maître Guillaume de Villon avait-il été mené à recueillir, à prendre sous sa garde et sa tutelle cet nfant pauvre, dont il aimait sans doute l'esprit vif et ouert? Existait-il entre lui et la famille de notre poëte des ens d'amitié ou de parenté? C'est ce que nous ignorons, iais il est permis de suppléer à ce silence de l'histoire par es conjectures plausibles.

Grâce, apparemment, à ses libéralités, l'enfant suivit les ›urs de l'Université; nous savons que la bourse de notre ›olier, c'est-à-dire la somme qu'il versait chaque semaine ıtre les mains de l'économe du collége pour sa nourriture, ait de deux sols parisis. Il fut reçu au baccalauréat en iars 1450; et dans l'été de 1452 il devint licencié et maître s arts, sous Jean de Conflans, l'un des bons prédicateurs e ce temps, qui remplissait alors l'office de procureur de nation de France à l'Université de Paris[1]. Ce grade, ette *nomination de l'Université,* est l'objet d'un legs du *etit Testament*[2]. Pourquoi n'alla-t-il pas plus loin et plus aut dans une voie de sagesse et de travail qui l'aurait ›nduit, comme tant d'autres, à quelque solide « bénéfice » ›clésiastique? Sa vie et ses vers nous le disent assez : ce étulant enfant de Paris n'avait guère la vocation scolasque; il trompa les espérances du bon chapelain, les désirs e sa pieuse mère, et laissant de côté Aristote, « les comıents d'Averroès, » et saint Thomas, il se rua, avec la ›ugue de son humeur, dans la liberté, le plaisir et la oésie. Il faut toutefois diviser en deux époques très-diffé-

1. *Étude biographique sur François Villon,* p. 31-34.
2. P. 27, huitain XXVII.

rentes l'histoire de ses folies. La première, celle où nous sommes, qui finit en 1455, ne nous présente rien de grave ni d'irréparable : Villon est alors un écolier étourdi, paresseux et libertin[1], un compagnon « des gratieux gallants, si plaisans en faictz et en dictz, » un bon « folastre[2], » comme il s'appelle lui-même, mais il n'a commis que des légèretés de jeunesse ; il n'exerce pas encore l'industrie décrite dans les *Repues franches ;* aucun méfait ne l'a mis aux prises avec la justice[3]. A cette première époque se rapportent, selon nous, les regrets qu'il exprime dans ses deux *Testaments* et le souvenir mélancolique qu'il donne en passant aux erreurs de ces joyeuses années[4]. En 1455 survint un événement qui devait troubler à jamais sa vie, dépraver son caractère et l'engager, sans espoir de retour, dans le désordre, le crime et la misère. Les nouvelles découvertes d'une érudition pénétrante et sûre ont éclairé d'une vive lumière cette époque décisive de son existence.

Le 5 juin 1455, jour de la Fête-Dieu, vers les neuf heures du soir, Villon, qui demeurait encore chez son protecteur, « était assis pour soy esbattre sur une pierre située soubz le cadran de l'oreloge Saint-Benoist-le-Bétourné, » en compagnie d'un prêtre, nommé Gilles et d'une femme nommée Isabeau, lorsque s'approchèrent un autre prêtre, du nom de Philippe Sermoise ou Chermoye, et un jeune maître ès arts natif du diocèse de Tréguier, Jean le Merdi. Exaspéré contre Villon, — nous ne savons pour quelle cause, — Philippe Sermoise le frappa d'une dague qu'il tenait cachée sous sa robe et le blessa à la bouche. Pour éviter de se compromettre dans la querelle, les témoins s'enfuirent. Villon ri-

1. Sur les mœurs des écoliers du moyen âge, voir la Thèse de M. Campaux : *François Villon, sa vie et ses œuvres* (1859), p. 49-61.
2. *G. Testament*, huitain CLXIV. P. 182.
3. Dans la lettre de rémission qui lui fut accordée en 1456 on lit : « Attendu que, en autres choses, il s'est bien et honnorablement gouverné sans jamais avoir esté attaint, reprins ni convaincu d'aucun autre vilain cas, blasme ou reprouche... » — Longnon, p. 135.
4. *G. Testament*, huitains XXII, XXVI, XXIX, p. 53-55.

posta, et tirant sa dague[1], à son tour, blessa l'assaillant à l'aine : Sermoise continuant la lutte, et Jean le Merdi étant revenu se joindre à lui pour accabler Villon, celui-ci ramassa une pierre, la lança au prêtre et l'abattit du coup. Puis il se réfugia chez un barbier voisin pour se faire panser, tandis qu'on relevait Sermoise qui mourut le lendemain à l'Hôtel-Dieu. Craignant l'action de la justice, Villon quitta Paris et fut condamné au bannissement par contumace. Six mois après, une lettre de grâce ou de rémission, sollicitée sans doute par le chapelain de Saint-Benoît, leva la peine et le réhabilita[2].

Tous les détails de cet événement, qui fut pour Villon de si grave conséquence, sont tirés de la lettre de rémission signée en janvier 1456, et récemment découverte aux Archives par MM. Longnon et Vitu. Particularité digne de remarque : notre poëte y est désigné sous le nom de « *François des Loges*, autrement dit *de Villon*, âgé de vingt-six ans ou environ. » Portait-il donc deux surnoms, l'un qu'il tenait de son père ou de sa famille, et l'autre de son protecteur ? Cela est probable. Chose plus étrange encore : il existe aux Archives une seconde lettre de rémission, pareille à la première, relatant le même fait accompli dans les mêmes lieux, citant les mêmes coupables et les mêmes témoins ; et Villon y est nommé *François de Montcorbier!* L'histoire intime de la famille de notre poëte pourrait seule nous expliquer le sens et l'origine de ces surnoms à l'aide desquels, peut-être, il avait essayé, pendant sa fuite, de donner le change aux investigations de la justice. Le 5 juin, il avait déclaré au barbier qui le pansa qu'il se nommait *Michel Mouton*. Ajoutons que la première de ces lettres de grâce fut

1. Cette dague est mentionnée dans le *Petit Testament* écrit en 1456 :

> Item, à maistre Ithier, marchant,
> Auquel je me sens très tenu,
> Laisse mon branc d'acier tranchant... — Page 14, huitain XI.

2. Archives nationales, JJ. 183, pièce 67, f° 49. — *Etude biographique sur François Villon*, par Auguste Longnon, 1877, p. 35, 135-140. — *Notice sur François Villon*, par Auguste Vitu, 1873, p. 48.

délivrée par la grande chancellerie à Saint-Pourçain, où était alors le roi, et que la seconde provient de la petite chancellerie[1], qui siégeait à demeure auprès du Parlement de Paris.

Revenu au pays latin en 1456, il le quitta de nouveau au bout d'un an, à la suite d'un second accident qui nous paraît n'être pas sans rapport avec le premier. Une femme, dont il se croyait aimé, le fit tomber dans un guet-apens où l'attendait soit un gardien, soit un rival; dépouillé, battu, meurtri, sa mésaventure le rendit la fable des écoliers[2] : il se déroba à cette avanie et partit pour Angers[3]. L'un de ses oncles, nous l'avons dit, y était religieux. La femme qui l'avait si cruellement joué se nommait Catherine de Vausselles; peut-être était-elle la nièce de maître Pierre de Vaucel, l'un des quatre chanoines de Saint-Benoît, et si l'on admet cette conjecture très-vraisemblable, on peut supposer qu'elle habitait le cloître avec lui[4]. Avant de partir, ne voulant pas être en reste avec les moqueurs, Villon fit ses adieux au pays latin

1. Il est impossible de ne pas être frappé de la ressemblance qui existe entre l'un de ces surnoms, *Corbier* ou *Montcorbier,* et *Corbueil* qui nous est donné par un huitain que le Président Fauchet a cité le premier en 1599. Ce huitain, qui se trouve dans un manuscrit français de la bibliothèque de Stockholm (n° 53), est l'œuvre d'un copiste et la paraphrase du quatrain de Villon cité plus haut. Il commence ainsi :

> Je suis François, dont-il me poise,
> Nommé *Corbueil* en mon seurnom...

Si l'on réfléchit aux altérations que subissait l'orthographe des noms propres au moyen âge, on admettra sans peine que *Corbueil* et *Corbier* sont un seul et même surnom. On peut donc modifier ainsi ce vers :

> Nommé *Corbier* en mon seurnom,

ou, selon la variante adoptée par M. Longnon :

> De *Montcorbier* en mon seurnom... — Longnon, p. 6-14.

2. Double ballade sur l'amour, p. 89-91.

3. *P. Testament,* huitain VI, p. 12.

4. Villon l'appelle « *une demoyselle.* » *Gr. Testament,* huitain LXXXIII, p. 109. — Voir Longnon, p. 41-45. La différence d'orthographe entre *Vausselles* et *Vaucel* est insignifiante. Villon modifie souvent les noms propres, pour la rime.

et distribua autour de lui une foule de legs satiriques réunis sous le titre de *Petit Testament*[1]. Ce poëme, qui contient quarante-cinq octaves ou huitains, fut écrit à la fin de décembre 1456 : l'auteur était, nous dit-il, « seulet et tout emmouflé, » faute de feu; le froid avait gelé son encre, et lorsqu'il eut fini d'écrire, il entendit à quelques pas de là sonner la cloche de Sorbonne, ou l'*angelus* de neuf heures du soir. Comme les vrais poëtes, Villon, en quelques traits expressifs, fait un tableau. Il y a longtemps que Clément Marot l'a remarqué : l'ignorance où nous sommes des lieux, des choses et des personnes dont parle le poëte nous empêche de comprendre « l'industrie des lays, » qui remplissent ses *Testaments;* plus d'un trait de satire nous échappe et nous ne sentons pas toute la finesse des allusions[2]. Ces obscurités sont aujourd'hui éclaircies, en partie du moins, grâce au travail récent de M. Longnon, qui est un modèle d'érudition et de sagacité[3]; mais, à vrai dire, il n'est pas besoin d'un bien profond commentaire pour apprécier le mérite de ce style au tour net et franc, et pour reconnaître à sa verve facile, abondante, à ses saillies imprévues, la marque originale d'un esprit éminemment parisien. L'écolier du XV[e] siècle a déjà quelque chose de la grâce, de l'aisance, de la finesse piquante qui distinguent les poésies légères de Voltaire; on songe, en le lisant, aux vers ingénieux et moqueurs que prodiguait le jeune Arouet, échappé du collége, sous la Régence.

Villon était parti pour Angers depuis deux mois au plus, lorsqu'un vol avec effraction commis dans la chapelle du collége de Navarre, le 8 mars 1457, mit en émoi le quartier latin,

1. C'est le public et non le poëte qui donna ce titre aux « lays » que Villon avait faits. Le poëte s'en plaint dans le *Grand Testament,* huitain LXV, p. 96. — Cette forme de poésie était ancienne dans notre littérature, comme nous avons eu l'occasion plus haut (p. 24) d'en faire la remarque. —Voir Campeaux, p. 10, 34, 35, 37, huitains II, XXXV, XXXIX.
2. Edition de 1533.
3. Ch. VI. *Les légataires de Villon,* p. 96-123.

le guet et la justice. On avait dérobé une somme de 500 écus d'or, enfermée dans un double coffre et sous triple serrure. Deux examinateurs du Châtelet furent chargés d'instruire l'affaire. Au commencement de mai, les révélations de maître Pierre Marchand, curé de Paray-le-Moniau, près d'Ablis, les mirent sur la trace d'une bande de malfaiteurs à laquelle était affiliés Guy Tabarie, Colin de Cayeux, Regnier de Montigny, Casin Cholet, tous mentionnés dans les poésies de Villon, enfin, Villon lui-même[1]. Guy Tabarie, arrêté le premier, confirma par ses aveux cette déposition. Colin de Cayeux, fils d'un serrurier de la rue des Poirées, située à peu de distance au sud du cloître Saint-Benoît, était un très-habile crocheteur; Regnier de Montigny, fils d'un gentilhomme du Bourbonnais, avait pour oncle un chanoine de Saint-Benoît : la liaison entre eux et Villon avait été facile[2]. Ces deux amis de notre poëte, plusieurs fois graciés et coupables de récidive, finirent leurs jours à la potence[3].

Quant à Villon, les rapports faits au Châtelet nous le présentent comme la plus forte tête, sinon comme le chef de la bande; au dire de Guy Tabarie, s'il était allé à Angers, c'était afin d'y étudier « l'estat » d'un vieux moine, possesseur de cinq ou six cents écus; et ses compagnons n'attendaient que le signal convenu pour s'élancer à la conquête de ce trésor[4]. L'audace de la bande ne connaissait plus de bornes.

1. Guy Tabarie, dans le *Grand Testament*, nous est donné comme le transcripteur du *Roman du Pet au Diable* que Villon lègue à son protecteur Guillaume de Villon. — Colin de Cayeux est cité dans la Ballade aux *Enfants perdus*. — Regnier de Montigny, en qualité de « noble homme, » reçoit en legs trois chiens dans le *Petit Testament*. — Casin Cholet reçoit un « canard pris dans les fossés de la ville. » Les deux examinateurs du Châtelet sont aussi nommés dans les *Testaments*. — *G. Testament*, huitain LXXVIII. — *P. Testament*, huitains XVIII, XXIV, p. 20, 25, 103, 166.

2. Pour les détails, voir les pièces judiciaires citées par M. Longnon, p. 50-76, 170-170.

3. Longnon, p. 74, 75. — Vitu, p. 48-50.

4. ... « Oultre, le dit maistre Guy dist au dit déposant que ilz avoient ung autre complice nommé maistre François Villon, lequel estoit allé à Angiers en une abbaye en laquelle il avait ung sien oncle qui estoit religieulx en ladite abbaye, et qu'il y estoit allé pour savoir l'estat d'ung ancien religieulx

Dans ce même hiver elle avait volé, en plein jour, six cents écus d'or au frère Guillaume Coiffier, religieux des Augustins de Paris, pendant que l'un des complices menait ce religieux à l'église des Mathurins pour lui faire dire une messe; un coup tenté la nuit contre l'église des Mathurins venait d'échouer, parce que les aboiements d'un chien avaient dénoncé les voleurs. L'affaire de Navarre avait été dirigée par Villon en personne; c'était lui qui avait régalé ses compagnons à la taverne de la *Mule* avant l'entreprise[1]. Beaucoup d'autres projets étaient à l'étude. Nous avons donc maintenant devant nous, non plus un écolier étourdi et paresseux, mais bien le vrai Villon des *Repues franches*[2], et la seule excuse qu'on puisse alléguer ici pour obtenir en faveur de sa mémoire des circonstances atténuantes, c'est l'état de désordre où vivait, à la suite de longues agitations, la société contemporaine.

Il existe au cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale un portrait de Villon, lithographié d'après une gravure en bois qui se trouvait en tête de ses œuvres publiées par Clément Marot. La face est pleine et vigoureuse, le front large, les sourcils élevés, arqués; l'œil largement ouvert et saillant, profondément cerné; le nez fort et busqué, la bouche grandement ouverte et demi-riante, le menton rond et un peu relevé. L'homme est vêtu d'une ample robe assez négligée, garnie de fourrure noire, et coiffé d'une sorte de bonnet plat posé de travers sur des cheveux noirs un peu longs et frisés[3]. Villon aussi a fait son portrait en vers, mais sans se flatter. Cette esquisse poétique, crayonnée en 1456 et recommencée

du dit lieu, lequel estoit renommé d'estre riche de V ou VI cents escus, et que, lui retourné, selon ce qu'il rapporteroit par de ça aux autres compagnons, ilz yroient tous par delà pour le desbourser, et que, à quelque matin, ilz auroient tout le sien nettement... » Longnon, p. 53, 59, 169

1. Longnon, Interrogatoire de Guy Tabarie, p. 161, 162, 165, 166, 167.

2. Ce recueil d'aventures, qui contient la légende des bons tours et des escroqueries de Villon, n'est pas son œuvre. On l'ajoute ordinairement à l'édition de ses poésies.

3. *Notice sur F. Villon*, par A. Vitu, p. 55,56. — La lithographie est de Rulmann (1830). Collection générale de portraits, fonds de Bure.

en 1461, est moins belle que la gravure. Il se dépeint « noir et sec comme escouvillon, plus noir que meure, plus maigre que Chimère, ne devant pas laisser grant graisse aux vers, ras de tête, de barbe et de sourcilz[1]. » Il est vrai que Villon, lorsqu'il traçait de lui-même cette image, sortait de prison; les deux portraits, qui, à première vue se démentent, peuvent s'accorder, selon le temps et les occurrences. Absent de Paris au moment de la capture de ses complices, il ne fut pris qu'un peu plus tard et comparut, sans doute, devant la cour de l'évêque, puisqu'il était justiciable de l'Église en sa qualité de clerc[2]. On le condamna à la potence, après l'avoir mis à la question, et c'est alors qu'il composa la fameuse ballade des *Pendus,* où il se voit, en idée, accroché au gibet de Montfaucon avec cinq ou six de ses compagnons : tout le monde a lu ces vers d'une expression si naïve et si forte, d'un relief si frappant[3]. Sa présence d'esprit, dont la ballade elle-même témoigne, le sauva. Il en appela au Parlement qui commua la peine de mort en exil[4].

Le voilà banni du royaume et recommençant une série de pérégrinations dont on saisit quelques traces dans ses poésies. Mais il est bien difficile de dresser son itinéraire. Est-ce à cette époque, ou n'est-ce pas plutôt en 1457, lors de son

1. *P. Test.,* h. XL. — *Gr. Test.*, h. LXXIV, LXXVI, CLXV, p. 37, 51, 101, 102, 182, 183.
2. Guy Tabarie, qui était clerc, comme Villon, fut enfermé dans les prisons de l'Officialité et passa devant une cour ecclésiastique dont nous connaissons la composition. Selon toute apparence, c'est cette même cour qui jugea Villon en 1457 ou 1458. — Longnon, p. 58.
3.
La pluye nous a debuez et lavez,
Et le soleil, desséchez et noirciz;
Pies, corbeaulx, nous ont les yeux cavez,
Et arrachez la barbe et les sourcilz.
Jamais, nul temps, nous ne sommes rassis
Puis çà, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir, sans cesser, nous charrie,
Plus becquetez d'oyseaulx que dés à coudre...

Épitaphe en forme de Ballade, p. 201.
4. La *Requête de Villon, Ballade de l'Appel,* p. 203-207. — On n'a pas les pièces du procès de Villon.

voyage à Angers, qu'il a résidé en Poitou, sur les limites de la Bretagne et de l'Anjou[1]? Vers quel temps faut-il placer ses relations avec le duc Charles d'Orléans, et la composition de la ballade qu'il envoya pour l'un des concours poétiques ouverts par ce prince au château de Blois[2]? Le *Dit de la naissance Marie,* écrit en l'honneur de la fille du duc d'Orléans, née le 19 décembre 1457, est-il bien de notre poëte[3]? On ne peut rien affirmer sur tous ces points. La spirituelle « Requeste », qu'il adressa au duc de Bourbon Jean II, nous est une preuve de l'accueil favorable et des secours en argent qu'il reçut de ce prince[4]. Quelques vers du *Grand Testament* marquent comme une étape lointaine de sa fuite la ville de Roussillon en Dauphiné, qui appartenait alors au maréchal et sénéchal du Bourbonnais, Louis légitimé de Bourbon, cité dans un huitain du même poëme[5]. Là s'arrêtent les indications certaines et précises.

En 1461 nous le retrouvons dans la prison épiscopale de Meun-sur-Loire. Il y passa tout l'été, au pain et à l'eau[6]: de quel nouveau méfait était-il coupable? On l'ignore. Peut-être avait-il commis quelque délit, un vol sans doute, aux environs de Montpipeau, forteresse située à dix kilomètres de Meun : la *Ballade aux Enfants perdus* nous apprend qu'il avait pris ce lieu en aversion et qu'il le signale comme dangereux à ses amis[7]. Thibault d'Aussigny, qui fut évêque d'Orléans de 1452 à 1473, lui infligea cette dure pénitence pour laquelle son nom est maudit au début du *Grand Testament*. Sur ces entrefaites, le roi Charles VII mourut le 22 juillet. En vertu du droit de joyeux avénement, Louis XI remit

1. A Saint Generoux, dans les Deux-Sèvres. — *Gr. Test.*, h. XCIV.
2. Ballade Villon, p. 219. — Profillet, *De la Vie et des ouvrages de Villon*, p. 29.
3. Longnon, p. 82. — Villon, p. 214.
4. P. 216, 217. — Longnon, p. 85.
5. Huitain CLVII. — Ballade finale. — P. 178, 190. La ville de Roussillon est sur la rive gauche du Rhône à six lieues au sud de Vienne. — Longnon, p. 84.
6. *Gr. Test.*, h. I et II, p. 39.
7. Page 166.

leurs peines à divers prisonniers des villes où il passa après son sacre. La délivrance de Villon dut être octroyée vers le 2 octobre 1461, date à laquelle le roi Louis XI signa deux ordonnances à Meun-sur-Loire[1].

A peine sorti de la prison de Meun, Villon, âgé de trente ans, « ayant, dit-il, toutes ses hontes bues[2], » composa le *Grand Testament*. Ce poëme diffère du premier par l'ampleur et la variété du développement, par le sérieux de l'inspiration : les legs satiriques, qui formaient tout l'intérêt du *Petit Testament,* ne sont plus ici qu'un accessoire ou, si l'on veut, qu'une partie du poëme; ils sont entrecoupés, entremêlés de ballades et de rondeaux où le poëte donne un libre cours aux réflexions dont son esprit est obsédé, aux sentiments qui agitent son âme. Le malheur l'avait mûri et, pour un temps du moins, corrigé; tout ce qui restait en lui d'honnête et de généreux s'était ranimé par l'épreuve, avait repris vigueur dans la souffrance; et de ce fond de repentir, de cette conversion émue et douloureuse d'un cœur plutôt égaré que perverti, partent les plaintes, les regrets, les remords, les confessions, les leçons saisissantes, les accents pathétiques qui remplissent le *Grand Testament*. Dans l'*in-pace* épiscopal de Meun, Villon avait vu la mort de près; aussi la pensée de la mort est-elle l'une des inspirations dominantes du poëme. Il songe à sa jeunesse dissipée et disparue, aux parents, aux amis qu'il a perdus[3]; puis s'élevant à des considérations plus hautes, il se représente les générations qui passent, saisies tour à tour et emportées sans exception par la mort. Où sont les belles dames du temps jadis[4]? Où sont les papes, les rois, les empereurs « aux poings dorés? » Où est du Guesclin, le bon Breton? Où est le preux Charlemagne? « Autant en emporte le

1. Longnon, p. 89. — *Ordonnances des rois de France,* t. XV, p. 118, 120. — Voir la liste des prisonniers graciés par le roi en 1461, à Reims, à Meaux, à Paris, à Bordeaux.
2. *Gr. Test.*, h. I, p. 39.
3. Huitains XXII-XXX; XXXV-XL, p. 51-62.
4. *Ballade des Dames du temps jadis.* Page 62.

vent [1] ! » Pour rendre et développer ces vérités si connues, Villon trouve des expressions d'une force singulière ; il traite ce lieu commun de morale et de religion avec une originalité dont aucun poëte ou prédicateur français n'avait approché avant lui, et c'est là précisément la marque d'un talent supérieur [2]. Notons une autre qualité distinctive de son imagination, une étonnante promptitude à changer de ton, à passer du rire aux larmes, à caractériser par quelques traits saillants ce qui l'a frappé, à tourner en descriptions animées, en tableaux vivants, les réflexions abstraites. Dans un legs satirique, Villon a cité plaisamment « les Innocents [3] » : aussitôt ce mot lui remet en idée ces ossements qui s'entassaient dans les galeries du cimetière et qui y formaient une permanente et funèbre exposition. Et voilà qu'il se représente ces têtes inanimées dans la gloire de leur jeunesse et de leur beauté, « s'inclinant les unes contre les autres en leur vie, » rivalisant de parure et d'orgueil; sur tous ces fronts superbes la mort aujourd'hui a passé son niveau [4].

On l'a dit fort justement : tout est neuf, sincère, énergique et naïf dans cette poésie d'un enfant du peuple, qui n'a d'autre tort que de ne pas toujours respecter le lecteur et de ne pas assez se respecter lui-même. Villon n'imite pas le *Roman de la Rose,* bien qu'il le cite ; il laisse ces froides allégories, ce pédantisme mignard et suranné ; il tire ses pensées de son propre fonds et ses images des fortes impressions qu'il reçoit de son temps. Le vieux Paris latin revit tout entier dans ses vers, avec sa population pittoresque, avec ses mœurs libres

1. *Ballade des Seigneurs du temps jadis,* p. 65-71.
2. Huitain XL, XLI, p. 61.
3. Huitain CXLVII, p. 172.
4.
Et icelles qui s'inclinoient
Unes contre autres en leurs vies,
Desquelles les unes régnoient,
Des autres craintes et servies :
Là les voy toutes assouvies,
Ensemble en ung tas pesle-mesle.
Seigneuries leur sont ravies :
Clerc ne maistre ne s'y appelle. — Huitain CL, p. 173.

et son langage coloré. Après tant d'années, tant de changements dans la civilisation et dans le style, sous les mots grossiers, sous les hémistiches mal scandés, à travers les tournures barbares, on voit reluire le poëte comme un soleil dans un nuage, comme une ancienne peinture dont on enlève le vernis[1]. Cette poésie qui éclôt à la fin d'une longue période littéraire, dans un temps d'épuisement et de décadence, a tous les caractères des poésies primitives, la fraîcheur, le naturel, une richesse qui coule de source, comme elle a aussi, bien souvent, la simplicité négligée de la poésie populaire. On comprend l'erreur de Boileau qui a placé à l'entrée de notre histoire littéraire un poëte qui avait été précédé par trois siècles de poésie : sa science était en défaut, mais son goût si sûr ne s'était trompé qu'à demi.

Après la composition du *Grand Testament,* il n'y a plus qu'incertitude et obscurité dans l'existence de Villon. Son prétendu voyage en Angleterre, raconté par Rabelais[2], n'est sans doute qu'une fable; car l'autorité du narrateur se ruine elle-même par les inexactitudes flagrantes du récit. La catastrophe du sacristain des Cordeliers de Saint-Maixent peut se rapporter aussi bien aux premières pérégrinations de Villon, en 1456 et 1460, qu'à ses dernières années, malgré l'assertion de Rabelais qui rattache ce fait à la vieillesse du poëte[3]. Ceux qui prolongent son existence jusqu'en 1480 ou 1484[4] se fondent sur le *Dialogue de Mallepaye et de Baillevent* et sur le *Monologue du franc-archer de Bagnolet,* pièces qui n'ont pas été composées par Villon[5].

La première édition de ses œuvres, qu'il n'a pas donnée

1. Théophile Gautier. — Thèse de M. Campaux, p. 301, 302.
2. *Pantagruel,* l. IV, ch. LXVII.
3. *Ibid.*, l. IV, ch. XIII. — M. Longnon, p. 92-95.
4. Par exemple, M. Campaux, p. 247-275.
5. Ces pièces, ainsi que les *Repues franches,* ont paru pour la première fois à la suite des œuvres de Villon dans les éditions données en 1532 et 1533 par Galiot du Pré, Bonnemaire et Lotrian; mais elles y sont distinguées soigneusement des « œuvres de maistre Francoys Villon. » Elles ne figurent pas dans l'édition de Marot datée de 1533; il n'en est pas même fait mention dans la préface.

lui-même, parut en 1489 : il était mort, par conséquent, avant cette époque ; c'est tout ce qu'il est possible d'affirmer. De 1480 à 1520, on peut citer dix-huit imitations diverses ou parodies de ses deux *Testaments*[1] ; de 1489 à 1542, on compte vingt-sept éditions de ses œuvres[2]. Clément Marot nous dit que « les bons vieillards » du temps de François Ier en savaient de longs passages par cœur. Ce sont là des preuves manifestes de la durable renommée de François Villon. Il était juste qu'un talent si original, qu'un esprit si français réussît auprès du public de tous les temps, et le trouvât sensible à des mérites dont l'à-propos est éternel dans notre pays ; on peut dire, en effet, que, malgré les variations du goût et les révolutions littéraires, Villon est du nombre des poëtes sur lesquels le sentiment général n'a jamais varié[3].

§ IV

Fin de la poésie du moyen âge. — L'École flamande et bourguignonne des « grands rhétoriqueurs. »

Au xve siècle, le fait dominant de l'histoire que nous écrivons, c'est l'existence d'une école flamande et bourguignonne dans la littérature française. Le terme d'école nous paraît à sa place, puisqu'il s'agit d'une poésie pédantesque. Comme toujours, les phénomènes littéraires ne sont ici qu'une conséquence des événements politiques. Depuis la fin du siècle précédent, la puissance des ducs de Bourgogne constituait en

1. Elles sont citées et analysées dans le savant et consciencieux ouvrage de M. Campaux, p. 277-288.

2. De 1489 à nos jours, il y en a en tout trente-deux. La plus récente est celle du Bibliophile Jacob, que nous avons citée (1854). — Il y a en outre six manuscrits de Villon : quatre de la fin du xve siècle, et un du xvie (Bibliothèque Nationale), plus un ms. du xviiie siècle (Bibliothèque de l'Arsenal). On trouvera dans la Thèse de M. Campaux (p. 289-293 ; 364-287), et dans la Préface du Bibliophile Jacob (p. v-xvi), le catalogue de ces éditions imprimées et la description de ces manuscrits.

3. Aux ouvrages cités dans cette étude on peut ajouter celui du docteur Nagel, professeur à l'école supérieure de Mulhouse : *François Villon, Versuch einer kritischen Darstellung seines Lebens nach seinen Gedichten* (1850).

face de la royauté, au sein du royaume, un État indépendant et rival : le seul titre de roi manquait à ces ducs orgueilleux et magnifiques. Aussi vit-on bientôt se rassembler à leur cour, ou dans la domesticité de leurs grands officiers, une légion d'écrivains et de poëtes qui, tout en parlant français, avaient le cœur bourguignon et l'accent flamand.

Entre ces littérateurs du pays wallon et les purs esprits français, entre la poésie qui fleurit sur les bords de la Seine ou de la Loire et celle qui est cultivée dans le Hainaut ou le Brabant, une sensible différence éclate ; c'est celle que l'antiquité signalait entre le style asiatique et l'atticisme. Les beaux esprits bien rentés et richement apanagés dont se décore la cour fastueuse des ducs de Bourgogne sont doctes et sérieux ; ils ont de la verve et une certaine ampleur, mais il leur manque cette qualité distinctive du poëte et de l'artiste, la grâce et la délicatesse. Leur naturel est lourd et emphatique ; leur muse a de l'embonpoint. Cette plantureuse région, où le pédantisme est une dignité, voilà, au XVe siècle, la vraie patrie des « grands rhétoricqueurs. » Nous ne voulons pas dire que ce goût épais, exotique, soit inconnu en France et que l'école flamande et bourguignonne ne compte aucun adepte dans le reste du royaume ; mais nos meilleurs poëtes, comme Villon et Charles d'Orléans, et après eux nos plus spirituels versificateurs échappent à la contagion. La médiocrité seule est atteinte et paie tribut aux ambitieux défauts mis en honneur par nos voisins. Les talents français restent fidèles à leur simplicité native, et l'on sent, à les lire, qu'ils ont respiré un air plus vif et plus léger.

Vers le temps où Villon écrivait ses deux *Testaments*, un jeune bourgeois de Reims, fils d'un avocat, Guillaume Coquillart, était, lui aussi, « escolier » à Paris, et peut-être y a-t-il connu et fréquenté les « estourdiz[1], » dont maître François menait la bande[2]. Leste d'esprit et de propos,

1. Gens d'esperit, ung petit estourdiz. VILLON, *Epistre*, p. 197.

2. *Etude sur Coquillard*, par M. d'Héricault, 1857, Introduction, p. L-LIII. — Coquillart, est né en 1421.

caractère hardi, gaillard et cynique, prompt à saisir les ridicules et à s'égayer aux dépens du prochain, Coquillart pouvait rivaliser de belle humeur et de verve malicieuse avec les plus renommés de ces « gratieux gallants. » Mais en champenois avisé et positif, que le plaisir ne détournait pas des affaires et qui allait à son but sous un air d'insouciante gaîté, il se garda bien de suivre jusqu'au bout les folles équipées qui se terminaient en prison ou à la potence. Ses études faites, bien pourvu de grades universitaires, il regagna sa ville natale, s'y installa dans un bon emploi et se mit en mesure d'atteindre, par un progrès constant et régulier, aux dignités compatibles avec son état et permises à son ambition. D'abord, modeste « practicien, » c'est-à-dire avocat et procureur tout à la fois, il fut successivement conseiller de ville, procureur de l'archevêché, chanoine et official[1].

Ses petits vers, où il avait soin d'intéresser l'amour-propre de ses concitoyens, de flatter leurs préjugés et leurs rancunes, de venger leurs injures, ne nuisirent pas à son avancement et à ses succès ; ils le firent estimer et redouter. Coquillart, moitié homme de chicane, moitié homme d'église, et par dessus tout poëte et bel esprit, devint dans son pays une manière de personnage. Comme Villon, il emprunta au monde où il vivait le sujet de ses poésies. Dans le *Plaidoyer de la Simple et de la Rusée*[2], il se moque des gens de justice; dans le *Monologue du Gendarme cassé,* il tourne en ridicule les gens du roi, les garnisaires royaux, ennemis du bourgeois : les *Droits nouveaux,* son plus long poëme, sont une revue générale des travers et des ridicules du jour, des sottises et des impertinences à la mode[3], une Bible satirique, comme celle de Guyot de Provins.

1. Il fut élu chanoine en 1483 et nommé official vers 1490. — L'official était le président de la cour épiscopale, le chef de la juridiction ecclésiastique, en un mot, le second personnage du diocèse.

2. Sur cette comédie, voir notre Ier volume, p. 645.

3. Voir le portrait du vaniteux, du parvenu. T. Ier, p. 65, 93. — Edit. d'Héricault, 1857.

Le style de Coquillart est abondant et facile ; ses tableaux sont vivants, il décrit avec verve et marque avec force les ridicules[1] ; mais il ne sait pas se contenir, il s'épanche au hasard et bavarde à satiété. On pense, en l'écoutant, à « ces langagières au bec affilé, à ces harangères » dont parle Villon en sa ballade[2]. L'élévation de la pensée et la vivacité du sentiment, qualités si éminentes dans l'auteur du *Grand Testament*, lui font absolument défaut. On l'a défini « un bourgeois qui fait des vers en amateur. » On a dit encore : la poésie de Coquillart est le journal de la ville de Reims au XV[e] siècle[3]. Rien de plus vrai, c'est là le trait distinctif et c'est aussi la borne de son esprit. Sa malice s'évertue, sa fantaisie s'amuse dans ce milieu communal et municipal ; son vol ne franchit pas l'enceinte de la cité. Poëte caustique, écrivain fécond et négligé, homme d'imagination dans les petites choses, Coquillart, avec tout son esprit, n'est qu'un talent de province. Il mourut en 1510. Clément Marot prétend qu'il se ruina au jeu et que le désespoir abrégea sa vie[4]. En bon Parisien, Marot a saisi l'occasion de cette déconfiture pour dauber son confrère champenois[5].

1. Portrait du gentilhomme à la mode :

> Nos grans gentilz hommes mondains,
> Volaiges, estourditz, legiers,
> Esservelez comme beaulx dains,
> Qui ont la verve, et sont soubdains,
> Esveillez, façonnez, quarrez,
> Et tousjours les estomacz plains
> D'ung tas de lacez bigarrés.....

— *Les Droitz nouveaulx*, T. I[er], p. 131.

2. *Ballade des Femmes de Paris*, p. 153.

3. M. d'Héricault, Préface, p. XXXVIII, LXXVIII, LXXX, CXLI.

4.
> A ce méchant jeu Coquillart
> Perdit la vie et ses coquilles.

— Coquillart portait trois coquilles d'or dans ses armes. *Bibliothèque françoise*, de l'abbé Goujet, t. X, p. 164.

5. En publiant les œuvres de Coquillart (1857), M. d'Héricault a consacré à ce poëte une étude approfondie que nous signalons ici. — Le second volume se termine par un remarquable travail bibliographique sur les éditions qui ont précédé celle de 1857, p. 329-382.

Si Coquillart a quelque ressemblance avec Villon, Octavien de Saint-Gelais, né à Cognac en 1465, rappelle, dans ses meilleurs endroits, la douceur élégante de Charles d'Orléans. Il était gentilhomme, et il fut évêque d'Angoulême en 1494. On a de lui, outre une complainte sur la mort de Charles VIII, deux poëmes assez développés : la *Chasse ou le Départ d'Amours*, et le *Séjour d'honneur*. Le premier est un recueil de petites pièces de circonstance qu'il a, selon l'usage du temps, encadrées dans une fiction fort banale, c'est-à-dire dans un songe allégorique; le second, qui est mêlé de prose et de vers, nous présente plus d'unité et se recommande par une intention morale. L'auteur s'y propose de signaler à la jeunesse les écueils qui l'attendent à travers le monde, sur le chemin du plaisir, de la cour et de l'ambition; on y voit paraître *Sensualité, Abus, Vaine Plaisance, Bonne Fin, Déduit mondain, Raison,* et les autres personnages de ces sortes de compositions : heureusement, le récit est semé d'allusions et de détails historiques qui relèvent la fadeur de l'allégorie tour à tour sentimentale et pédantesque. Octavien de Saint-Gelais mourut en 1502, à trente-six ans ; cet imitateur attardé du *Roman de la Rose* était d'une santé délicate que le plaisir ruina bientôt. Vieilli avant le temps, attristé du sentiment de sa fin prochaine, il a exprimé la mélancolie de son âme avec une grâce touchante[1]. L'histoire ne doit pas oublier qu'Octavien de Saint-Gelais a traduit en vers l'*Enéide,* vingt et une épîtres d'Ovide et l'*Odyssée;* peut-être cette dernière traduction a-t-elle été faite ou revue sur le texte d'Homère, car l'auteur avait étudié avec succès au collége de Sainte-Barbe, à Paris, où le grec fut enseigné dès la fondation même de l'établissement[1].

Le xve siècle, dans son déclin, a produit d'autres poëtes fort habiles à composer un chant royal, à cadencer une ballade, à tourner un rondeau; mais aucun d'eux ne se dis-

1. *Bibliothèque françoise*, de Goujet, t. X, p. 226-283. — *Les poëtes français,* notice par A. de Montaiglon, p. 476-481.

tingue de la foule des rimeurs par un mérite original. Ce sont, comme on disait alors, « de bons et renommés acteurs ou facteurs, » absolument dépourvus de génie poétique. Venus dans un temps où la paix, en rendant la sécurité, enlevait aux talents amollis les inspirations de la souffrance et du patriotisme, ils suivirent sans indépendance les sentiers battus et traitèrent sans invention des matières usées. Cet abaissement uniforme, cette médiocrité générale nous présente un trait particulier qui veut être signalé : la plupart de ces versificateurs, originaires des vieilles provinces de France, gardent les traditions du goût français et n'imitent que par exception l'emphase de l'école bourguignonne. Martial d'Auvergne, qui mourut en 1508[1], est souvent sec et plat dans ses *Vigiles de Charles VII*, déjà citées ; mais il a du naturel, de la netteté dans le style et même de la naïveté ; il dit simplement ce qu'il veut dire ; et le petit poëme de l'*Amant Cordelier*[2], qu'on lui attribue, semble reproduire les qualités de légèreté et de finesse qui ont donné si longtemps du charme à son livre en prose sur les *Arrêts d'Amour*[3].

C'est aussi un gaulois bien plus qu'un flamand, ce poëte ou ce rimeur récemment exhumé, Henri Baude, « élu des aides pour le bas Limousin, » c'est-à-dire répartiteur des impôts pour la guerre[4]. Bien qu'il ait habité le pays de l'écolier que Panurge a immortalisé, il ne parle ni grec ni latin en français, et son petit recueil de chansons, de ballades, de testaments et d'épigrammes, est assaisonné de malice et de

1. Martial, surnommé d'Auvergne, naquit à Paris, vers 1420, comme le prouve son épitaphe en latin. — *Traité des offices de France*, par Girard, annoté par Jacques Joly (1614), t. Ier, p. CXLIV.

2. L'*Amant rendu Cordelier à l'observance d'Amour ;* 234 strophes de huit vers octosyllabiques chacune.

3. Il a fait aussi un poëme intitulé les *Dévotes louanges à la Vierge Marie.* — *Bibliothèque françoise*, t. X, p. 39-68. — *Les poëtes français*, par M. de Montaiglon, p. 421-428.

4. *Henri Baude, poëte ignoré du temps de Louis XI et de Charles VIII*, par Jules Quicherat. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1848-1849, 2e série, 5), p. 93-133. Ce travail, corrigé et augmenté, a paru sous forme de volume, en 1856.

gaieté[1]. Dans un séjour qu'il fit à Paris, cette verve railleuse faillit lui devenir funeste. Il avait écrit une moralité satirique, ou une farce moralisée, qui fut jouée sur la grande Table de marbre au Palais en 1485 ; pour avoir fait rire le public aux dépens des courtisans il passa trois mois au Châtelet. Baude a parfois imité Villon, et Clément Marot a fait à Baude quelques emprunts.

Parmi les poëtes restés fidèles aux qualités natives de l'esprit français nous rangerons Guillaume Alexis et Jean Marot : le premier ressemble à Baude par la netteté et la vivacité du style; le second se rapproche de Martial d'Auvergne par le caractère historique de ses compositions. Guillaume Alexis, prieur de Bussy dans le Perche, mourut sous le règne de Louis XII. Son meilleur poëme est intitulé le *Grant Blazon des faulses amours*[2]. C'est un dialogue entre un gentilhomme qui soutient le parti de l'amour, et l'auteur qui s'en déclare l'adversaire : les femmes, comme on le pense bien, n'y sont guère épargnées, et l'éternelle satire de leurs incorrigibles défauts est tournée avec esprit. Jean Marot, dont le vrai nom était Jean des Mares ou des Marets, naquit en Normandie près de Caen, vers 1463[3]. Présenté au roi Louis XII par Anne de Bretagne, il obtint la charge de valet de garde-robe dans la maison du roi et suivit ce prince en Italie, à Gênes et à Venise, dans les années 1507 et 1508. Ce double voyage est le sujet de deux relations, en vers mêlés de

1. Il naquit à Moulins en 1430 et mourut un peu après 1490, avec la renommée de « très-clair et renommé composeur. »

2. On a de lui, en outre, le *Passe-temps*, traduction libre d'un ouvrage latin attribué au pape Innocent III, un *Dialogue du Crucifix et du Pèlerin*, composé en 1486 à Jérusalem; enfin, un certain nombre de ballades et de rondeaux. — *Bibliothèque françoise*, t. X, p. 103-128.

3. Dans l'impossibilité où nous sommes de développer et de motiver notre jugement sur Jean Marot, nous indiquerons ici deux sources érudites où le lecteur pourra puiser: 1° l'article assez étendu de la *Bibliothèque françoise* de Goujet, t. XI, p. 1-37; 2° une *Etude sur Jean Marot*, par Thereau (Caen, 1873). C'est un mémoire couronné en 1866 par l'Académie des belles-lettres de Caen. « L'auteur, est-il dit dans le rapport sur le concours, a fixé et comme arrêté la biographie de Jean Marot. »

prose, qui réunies à des ballades, à quelques épîtres et à de nombreux rondeaux, forment le recueil de ses œuvres complètes. Il s'en faut que le père de Clément Marot ait la souplesse et le brillant du talent de son fils; ses vers martelés attestent l'effort d'un esprit judicieux et solide qui rime en dépit de Minerve : on a reconnu dans ses deux *Voyages* un mérite de précision et d'exactitude historique; mais ils manquent de verve et de couleur; le poëte a l'humeur triste, c'est « un banni de liesse. » Ajoutons que sa prose est encore plus pénible et plus contournée que ses vers. Jean Marot, qui écrit assez simplement quand il rime, devient emphatique, prétentieux, alambiqué dès qu'il s'exprime en prose; il est alors, comme il dit lui-même, « le moindre disciple et loingtain imitateur des meilleurs rhétoriciens[1]. »

Poursuivrons-nous cette énumération? Citerons-nous ces poëtes de cour, secrétaires ou valets de chambre du roi, de la reine et des princes, ces magistrats amateurs de la poésie, dont les noms remplissent les catalogues historiques, mais qu'aucune histoire ne tirera jamais d'un trop juste oubli? Nous connaissons déjà comme auteurs dramatiques André de la Vigne et Roger de Collerye[2]; ce sont les plus célèbres d'entre les noms obscurs de ce temps-là. Le premier était secrétaire d'Anne de Bretagne; il écrivit en prose et en vers le *Journal*

1. Avant de quitter les poëtes du groupe français qui évitent le pédantisme à la mode, signalons un recueil de *Chansons populaires du* XV*e siècle*, récemment publiées par M. Gaston Pâris (1875). Elles sont au nombre de 143. Chants d'amour, rondes, pastourelles, pièces satiriques, improvisations de circonstance, actualités, elles viennent de presque toutes les provinces du royaume. Il y en a de l'Ile-de-France, de la Normandie, de la Picardie, du Lyonnais, de la Provence et de la Gascogne. C'est une veine de poésie vive, naturelle et fraîche qui jaillit à l'époque où le faux goût des grands « rhétoricqueurs » tend à s'imposer et à dominer partout. Autre raison de l'intérêt qui s'attache à cette publication : ces chansons se distinguent de la poésie populaire des siècles antérieurs; elles sont restées le type et le modèle des pièces du même genre qui ont paru dans les temps plus modernes. — Un recueil du même genre, mais plus court, a paru à Leipzig en 1877, par les soins de M. Tobler, sous ce titre : *Franzœsische Volkslieder, zusammengestellt von Moriz Haupt.* (*Revue critique*, 1877, p. 395.)

2. T. Ier, p. 448, 517.

de l'expédition de Charles VIII en Italie, sans compter plus de six cents petites pièces, rondeaux, triolets, ballades et complaintes[1]; le second, qui vécut au delà de 1538 auprès des évêques d'Auxerre, dont il était secrétaire, n'a guère composé que des chansons à boire et des poésies comiques ou satiriques[2]. Les autres versificateurs que nous pourrions mentionner, — Simon Bougoing, Robert Gobin, Symphorien Champier, Blaise d'Auriol, Guillaume Michel de Tours, Guillaume Telin, Michel d'Amboise, Jean du Pré, Charles de Hodic, Pierre Grognet, Laurent Desmoulins, — appartiennent plutôt à la littérature du XVI[e] siècle qu'à l'histoire du moyen âge; la plupart ont vécu sous François I[er].

Simon Bougoing, auteur de l'*Espinette du jeune Prince,* poëme hérissé de métaphysique, était valet de chambre de Louis XII; Robert Gobin, curé de Lagny-sur-Marne, vers l'an 1510, s'est proposé d'instruire et de moraliser toutes les conditions sociales dans un long sermon rimé, qui a pour titre les *Loups ravissants;* Symphorien Champier, docteur en théologie et en médecine, conseiller-échevin de Lyon, mort en 1535, a composé la *Nef des Dames vertueuses,* la *Nef des Princes,* et des chroniques rimées; on a de Blaise d'Auriol, jurisconsulte toulousain, des complaintes amoureuses, imitées d'Octavien de Saint-Gelais; Guillaume Michel de Tours, rimeur diffus et barbare, a successivement publié une traduction des *Bucoliques* et des *Géorgiques* de Virgile, la *Forêt de Conscience,* le *Penser royal,* le *Siècle doré,* le *Soulas de Noblesse,* poëmes dont la platitude burlesque ne dément pas ces titres amphigouriques. Un *Panégyricque pastoural,* en l'honneur de Françoys I[er], est inscrit sous le nom de Guillaume Telin, secrétaire du duc de Guise, mort en 1550; un *Estrif entre Amour et Fortune,* imprimé vers 1532, porte le nom de Charles de Hodic, seigneur de Annoc; n'oublions pas le *Cymetière des*

1. *Bibliothèque françoise,* t. X, p. 283-299. André de la Vigne mourut vers 1515.

2. *Ibid.*, p. 373-383. — *Les poëtes français,* par Moland et de Montaiglon, p. 531-539.

malheureux, composé vers 1512 par Laurent Desmoulins, prêtre du diocèse de Chartres. Michel d'Amboise, surnommé l'*Esclave fortuné,* fit imprimer vingt épîtres, trente rondeaux et des complaintes en 1529, cent épigrammes en 1530, le *Blason de la dent* en 1536, le *Secret d'amours* en 1542, un fatras de pièces de circonstance sous le titre de *Panthaire* en 1545. Jean du Pré, gentilhomme du Quercy, blessé à Pavie en 1525, a rimé un ouvrage semi-historique assez intéressant, le *Palais des nobles Dames,* qui est une apologie et non une satire du sexe féminin; son contemporain, Pierre Grognet, né près d'Auxerre, l'a imité dans sa *Loüange des Femmes,* dédiée à une reine; il est en outre auteur de chroniques rimées, de traités géographiques en vers, et d'une notice, également en vers, des poëtes français et des poëtes italiens de son temps[1]. Peut-être une étude spéciale, une critique détaillée de cette masse flottante de productions insipides et baroques ne serait-elle pas inutile pour éclairer l'histoire poétique des cinquante premières années du XVIe siècle; mais ce travail, dont nous voulons du moins suggérer l'idée, formerait la préface naturelle d'un livre sur la littérature des temps modernes et sortirait absolument des justes bornes de notre plan.

En 1499 parut une compilation anonyme, intitulée *Jardin de Plaisance et fleur de Rhétorique :* c'était à la fois un art poétique en vers et une anthologie. L'auteur, qui se cache sous l'épithète d'*Infortuné,* commence à tracer en dix chapitres les principales règles de la composition, appliquées aux genres à la mode; le reste de l'ouvrage contient de nombreux exemples empruntés aux meilleurs poëtes contemporains. Cette publication, placée sur la limite de deux siècles profondément distincts, résume et clot les derniers efforts de l'activité poétique du moyen âge; elle met fin

1. Pour de plus amples renseignements sur cette foule de plats versificateurs, on peut consulter : 1° la *Bibliothèque françoise,* de Goujet, t. X, p. 95, 102 ; 165-226; 283-396; 2° les notices insérées dans *les poëtes français* (1861), p. 510-577.

à l'histoire des poëtes du groupe français : là aussi s'arrêtera notre exposé[1].

L'école pédantesque, qui pendant ce temps florissait en Flandre, à la cour de princes semi-allemands, semi-français, exerçait son influence sur tout le royaume, y recrutait des adeptes, et, secondée par la vogue renaissante des langues et des littératures anciennes, donnait la première impulsion au mouvement dont la Pléiade devait faire une révolution. Parmi les imitateurs français des « rhétoriciens » bourguignons, nous citerons au premier rang Guillaume Crétin et Jean Meschinot. Crétin, qui mourut en 1525, était parisien ; il fut d'abord trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, puis chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris[2]. Ses œuvres ne comprennent que des pièces de peu d'étendue, chants royaux, ballades, rondeaux, oraisons, complaintes, épîtres, quatrains, invectives, débats ou plaidoyers[3] : tout cela « sent richement sa rhétorique, » comme le dit un de ses admirateurs, Charles Bordigné[4]. Rimes équivoquées, obscurités allégoriques, phraséologie contournée et péniblement puérile, subtilités scolastiques compliquées de réminiscences classiques, rien n'y manque, et le fatras ampoulé de l'école flamande s'y étale au complet. Crétin réussit, comme beaucoup d'autres poëtes de son temps et de tous les temps, par ses défauts mêmes : Clément Marot, sans estimer beaucoup « ses vers équivoqués, » s'inclina devant sa gloire et le proclama « un souverain poëte françois. » Quelques-uns poussèrent l'enthousiasme, ou la complaisance, jusqu'à le mettre au-dessus d'Homère,

1. La *Bibliothèque françoise* (t. X, p. 396-408), et surtout la Thèse de M. Campaux sur Villon (p. 326-364), analysent assez longuement ce curieux ouvrage.

2. *Crétin,* dans l'ancienne langue, signifie *petit panier*. On prétend que son vrai nom était Dubois ; mais cette opinion est contestée. — *Bibliothèque françoise,* t. X, p. 18-32. — *Les Poëtes français,* par A. de Montaiglon, p. 484.

3. On y trouve le rondeau dont Rabelais s'est moqué dans le chapitre XXI du livre III de Pantagruel où Crétin est désigné sous le nom de *Rominagrobis*. — P. 240, édit. de 1723.

4. *Epître de maître Pierre Faifeu aux Angevins* (1531).

de Virgile et de Dante; Rabelais, le premier, fit prompte justice de ces flatteries hyperboliques, en imprimant au bel-esprit vulgaire et affecté, au digne ami de Jean Molinet, au Cotin du xv[e] siècle, un ridicule qui ne s'est plus effacé.

Meschinot, né à Nantes, passa presque toute sa vie dans la maison des ducs de Bretagne, en qualité d'écuyer et de maître-d'hôtel; il mourut fort vieux en 1509. Comme Guillaume Crétin, il cherchait ses inspirations et prenait en quelque sorte le mot d'ordre poétique à Gand, ou à Bruxelles; plusieurs de ses ballades sont dédiées à son ami, à son modèle Georges Chastelain. On lit, çà et là, des indications de ce genre en tête de ses petites pièces : « Les huit vers ci-dessous écrits se peuvent lire et retourner en trente-huit manières... Cette oraison se peut dire par huit ou par seize vers, tant en rétrogradant que aultrement. Tellement qu'elle se peut lire en trente-deux manières différentes, et à chascune il y aura sens et rime, et peut commencer tousjours par mots différents qui veult[1]. » Sa pièce de résistance est un poëme allégorique et moral intitulé : les *Lunettes des Princes*. Sur l'un des verres de ces lunettes se lit le mot *Prudence*, sur l'autre, le mot *Justice*; l'ivoire qui les enchâsse se nomme *Force*, le clou qui les joint a nom *Tempérance*. L'auteur assure « *que jamais œil ne vit telles bésicles*. » Elles servent à lire couramment dans le livre de *Conscience* présenté par *Raison*.

Il existe un curieux monument des relations qui s'établissaient entre les « grands rhétoricqueurs » de l'École bourguignonne et leurs admirateurs de France : c'est un recueil intitulé les *XII Dames de Rhétoricque*[2]. Un secrétaire du duc de Bourbon, qui fut plus tard secrétaire de trois rois de France, Robertet, né à Montbrison[3], auteur de quelques élégies, voulut dans sa jeunesse obtenir l'amitié ou le patronage de Georges Chastelain, dont la renommée au loin répandue dominait alors la littérature. Un M. de Montferrand, officier

1. *Bibliothèque françoise*, t. IX. p. 405-419.
2. Publié par L. Batissier, Moulins, 1838.
3. Il mourut en 1522.

du duc de Bourbon, étant allé à Bruges, Robertet lui écrivit et l'informa de ce désir. Montferrand, pour donner à sa mission un air galant, emploie une fiction bien connue des poëtes de ce temps-là : il suppose que les douze dames de rhétorique, « Science, Éloquence, Profondité, Gravité de sens, Vieille Acquisition, Multiforme Richece, Flourie Mémoire, Noble Nature, Clère Invention, Précieuse Possession, Déduction louable, Glorieuse Achevissance, » lui apparaissent dans son verger et font l'éloge de Robertet. Elles se présentent l'une après l'autre; chacune d'elles décrit à son tour avec complaisance ses attributs et ses perfections : afin de piquer l'amour-propre de Chastelain, elles le plaisantent sur l'embarras où il est de répondre dignement aux avances de Robertet. Montferrand envoie le récit de l'apparition aux deux poëtes; ceux-ci échangent plusieurs lettres et le commerce d'amitié s'établit.

Cet ouvrage est mêlé de vers et de prose; quelques lettres même sont en latin; partout la rhétorique à la mode prodigue ses fleurs et ses trésors. Les « douze Dames » interpellent Montferrand et lui disent : « Que penses-tu, o Montferrand, que ce soit de Georges? Quel tiltre lui assignes-tu en faculté de parler? Cuides-tu que ce soit l'aigle de la terre, par quoy la celsitude en doive survoler les autres?... Nous sommes qui en avons la congnoissance, qui avons l'enfonsement de son valoir... Il est un Hercules en estour, il est estoille en ténèbres fulgent; il est l'estorement des montagnes d'Auvergne pour les circonférer de gloire. » Robertet répond au même Montferrand pour le remercier de ces descriptions : « Où est l'œil capable de tel object visible? Où est l'oreille pour ouyr le hault son argentin et tintinnabule d'or? N'est-ce pas la resplendeur égale au curre de Phébus? » Ce beau style date du règne de Louis XI, puisque Chastelain mourut en 1474.

Nous ne dirons qu'un mot de quelques rimeurs bourguignons assez médiocres, tels que Régnier de Guerchy, Pierre Michault, Olivier de la Marche. Le premier était bailli d'Auxerre et conseiller de Philippe le Bon. Fait prisonnier par les Français en 1431, il occupa les loisirs de sa captivité,

comme Charles d'Orléans, en composant des ballades, des virelais, des triolets et autres menues pièces qu'il encadra dans une sorte de testament. Villon a pu connaître l'œuvre de Régnier de Guerchy et s'en inspirer; pour le sûr, il n'a pas imité le style du bailli d'Auxerre[1]. Pierre Michault, secrétaire du comte de Charolais, Charles le Téméraire, a laissé deux poëmes entremêlés de prose : *Le Doctrinal de cour,* dédié à Philippe le Bon en 1466, et la *Danse des Aveugles.* Ni l'une ni l'autre composition ne se distinguent, soit pour le fond, soit pour la forme, de ces banalités morales, métaphysiques, allégoriques dont le XV[e] siècle a tant abusé. Avec un peu de talent, l'auteur eût pu tirer parti de l'idée qu'il développe dans sa *Danse des Aveugles :* son but était de nous montrer le genre humain tournant en aveugle dans une ronde que mènent l'Amour, la Fortune et la Mort. Mais que sort-il de cette conception vraiment poétique? La plate fiction d'un songe où paraissent *Entendement, Cupidon, Oiseuse, Fol appétit,* et les éternels figurants de ces ennuyeuses moralités[2].

On connaît moins les poésies d'Olivier de la Marche que ses mémoires; aussi ne valent-elles pas sa prose historique, ni pour l'utilité, ni pour l'agrément. Né en 1422, mort en 1501, Olivier de la Marche était maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire; il fut armé chevalier par le duc, en 1465, à la journée de Montlhéry; tomba aux mains de l'ennemi en 1477, lorsque son maître fut tué sous les murs de Nancy, puis, après sa captivité, passa au service de Maximilien d'Autriche. Il a raconté la vie et la mort de Charles le Téméraire sous la forme d'un poëme allégorique intitulé *le Chevalier délibéré;* on a de lui une autre pièce encore plus allégorique, *le Parement et Triomphe des Dames d'honneur :* par la façon mystique dont est composé ce *parement,* ou cette toilette des Dames, on jugera des inventions de l'auteur. Il leur donne

1. *Bibliothèque françoise,* t. IX, p. 345-366.
2. *Bibliothèque françoise,* t. IX, p. 324-344.

« les pantoufles d'humilité, les souliers de soing et bonne diligence, les chausses de persévérance, le jarretier de ferme propos, la chemise d'honesteté, la cotte de chasteté, le lacet de loyauté, l'espinglier de patience, la bourse de libéralité, le cousteau de justice, la gorgerette de sobriété, la bague de foy, la robe de beau maintien, les gants de charité, le peigne de remors de conscience, le ruban de crainte de Dieu, le chaperon de bonne espérance, la coëffe de honte de meffaire, enfin, le miroër d'entendement par la mort. » C'est ce qu'il appelle *parer les Dames devant Dieu et devant le monde.*

Les trois principaux représentants de l'école savante au xv[e] siècle, ses trois grands maîtres et docteurs, coryphées du groupe bourguignon, sont Georges Chastelain, Jean Molinet et Jean le Maire de Belges, tous les trois flamands d'origine. Chastelain, né à Gand, tenait à la cour des ducs le double office de panetier et de conseiller. Ses longs voyages en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre, ses faits d'armes, — car il était gentilhomme, — le firent surnommer l'*Aventurier ;* sa verve facile, en prose et en vers, lui valut les titres de souverain orateur, d'excellent historien, et de parfait poëte. Ainsi le qualifia l'engouement public. Comme orateur, il composa l'*Instruction d'un jeune prince ;* comme historien, il écrivit le *Temple de la ruine de quelques nobles malheureux,* une *Chronique des ducs de Bourgogne,* l'*Histoire du bon chevalier Jacques de Lalaing ;* comme poëte, il rima les *Épitaphes d'Hector,* que lui inspira son enthousiasme pour le héros troyen, et il mit en vers la *Récollection des choses merveilleuses arrivées de son temps.* Dans Chastelain, comme on le voit, l'historien prime le poëte[1].

Il eut pour successeur, dans son travail de chronique rimée et dans sa gloire poétique, Jean Molinet, chanoine de Valenciennes. Celui-ci est le type achevé du bel esprit flamand à la fin du moyen âge. Rimeur infatigable, verbeux

1. Sur Chastelain et Olivier de la Marche, voir abbé Goujet. *Bibliothèque françoise,* t. IX. p. 372-390 ; 397-404.

écrivain, niaisement solennel et prétentieux, rempli de pointes insipides, de jeux de mots forcés, il a touché à tout en vers et en prose; tout sujet lui est bon, sacré ou profane, héroïque ou satirique, moral ou licencieux, et quelque sujet qu'il traite, il noie les faits et les idées sous un déluge de mots emphatiques ou grotesques. Une mémoire inépuisable et déréglée, voilà tout son talent. Il est telle de ses pièces qui pourrait tenir lieu d'un dictionnaire des synonymes. C'est un rhétoricien que sa rhétorique a grisé. Le recueil de ses poésies contient des *Oraisons* à la Vierge, aux saints et aux saintes, d'autres poëmes religieux plus étendus, l'*Advocat des âmes du purgatoire*, le *Chapelet des Dames;* un grand nombre d'*Éloges* et de *Complaintes* en l'honneur des princes et princesses de la maison de Bourgogne et de la maison d'Autriche; quelques poëmes moraux, comme le *Temple de Mars;* une foule de pièces historiques et d'actualité; des *Fantaisies* et des *Amphigouris*, les *Neuf preux de Gourmandise*, le *Débat de la chair et du poisson*, le *Dialogue du Gendarme et de l'Amoureux :* rien de tout cela ne supporte aujourd'hui la lecture; c'est un pur fatras, et l'auteur, à force de contorsions, ne cesse d'être plat que pour devenir ridicule[1].

Jean le Maire, né à Belges, ville du Hainaut, en 1473, est bien supérieur à Molinet et à Chastelain. Il avait un vrai talent, sinon de poëte, au moins de versificateur, un sentiment très-juste de l'harmonie et du rhythme, la science des mots expressifs et des larges périodes. On l'a comparé à Ronsard; il lui ressemble, en effet, par ces qualités extérieures du style, par la facture sonore et brillante du vers. Il est un des modèles que Ronsard a étudiés dans sa jeunesse et dont il a reproduit quelques traits. Né cinquante ans plus tard, Jean le Maire aurait certainement brillé dans la Pléiade. De tous ces poëtes flamands, c'est lui qui a le style et le cœur le plus français. S'il a été au service de Marguerite d'Au-

1. *Bibliothèque françoise*, t. X, p. 1-20.

triche, s'il lui a dédié les *Regrets de la Dame infortunée,* en 1507, l'*Amant verd,* en 1510, et la *Couronne margaritique,* vers la fin de sa vie, il a longtemps séjourné en France; plusieurs de ses poésies, comme le *Temple d'honneur* et la *Relation de la bataille d'Agnadel,* sont adressées au duc et à la duchesse de Bourbon, à la reine, Anne de Bretagne, dont il fut le secrétaire, et au roi Louis XII. Il a servi la politique française dans plusieurs écrits de circonstance, par exemple, dans la *Légende des Vénitiens* qui parut en 1509. Son plus célèbre ouvrage en prose, l'*Illustration des Gaules,* est un essai bien informe encore, mais déjà méritoire, de critique érudite appliquée à l'étude des origines de notre nation. On sait que Jean le Maire, le premier, a signalé l'insuffisance de la césure qui tombe sur un *e* muet[1]; il en avertit le jeune Clément Marot, son élève, et lui apprit, comme celui-ci le reconnaît, *à ne pas faillir en ce point.* Pasquier, dans les *Recherches de la France,* a fait l'éloge de Jean le Maire : « Nous lui sommes, dit-il, infiniment redevables, non-seulement pour son livre de l'*Illustration des Gaules,* mais aussy pour avoir grandement enrichy nostre langue d'une infinité de beaux traicts, tant prose que poésie, dont les mieux escrivans de nostre temps se sont sceu quelques-fois fort bien ayder[2]. »

Ainsi finit la poésie du moyen âge. L'école bourguignonne disparut avec la situation politique dont elle était une conséquence. Cette province littéraire, détachée du domaine français pendant près d'un demi-siècle, y fit retour à l'époque même de la Renaissance, et la réunion s'accomplit, en quelque sorte, ou se prépara dans les œuvres de ce poëte historien qui écrivit sur la France avec patriotisme et qui enseigna l'art des vers à Clément Marot et à Ronsard. Au point où nous sommes arrivés, il serait à propos, ce nous semble, de

1. Comme dans ce vers de Villon :

Blanche, *tendre,* polie et accointée

2. L. VII, ch. v.

jeter un regard en arrière, de résumer l'histoire de ce vaste développement poétique que nous avons étudié dans ses plus lointaines origines, considéré sous ses aspects variés et suivi dans ses transformations. Pourquoi notre poésie du moyen âge, après avoir donné tant de preuves de vigueur et de fécondité, s'est-elle presque subitement affaiblie et diminuée? Pourquoi est-elle tombée en langueur et en décadence, sans pouvoir atteindre à cette perfection du style, à cette délicatesse de goût, à cette durable élégance de la forme où la poésie italienne, née après la nôtre et si longtemps tributaire de l'imagination française, s'est élevée dès le XIV[e] et le XV[e] siècles? Comme ces questions s'appliquent à la prose aussi bien qu'à la poésie, nous les réservons pour un chapitre spécial qui, embrassant l'ensemble de la littérature du moyen âge, terminera ce travail, et nous passons à la dernière partie de notre sujet, à l'histoire des genres en prose.

TROISIÈME PARTIE

LES PROSATEURS FRANÇAIS, DU XIIe AU XVIe SIÈCLE

PREMIÈRE SECTION

LES HISTORIENS

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE L'HISTOIRE EN LANGUE FRANÇAISE

État des études historiques en France avant Villehardouin. — Chroniqueurs latins et chroniqueurs français du XIIe siècle. — Les chroniques versifiées. — Commencements de l'histoire officielle : les Grandes Chroniques de France. — Les Mémoires personnels. Le livre de Villehardouin. Travaux récents sur le texte de ces mémoires. — Rare mérite, originalité supérieure de la narration historique dans Villehardouin. — Son continuateur Henri de Valenciennes.

Nous avons expliqué, dans notre première partie, comment la langue française, du VIe au XIe siècle, s'est constituée; nous avons ensuite observé et décrit le développement de cette langue nouvelle sous la forme du vers et dans l'ample variété des genres poétiques : nous revenons maintenant à la prose, et reprenant l'examen de ses plus anciens monuments

au point où nous l'avons laissé, nous allons étudier et signaler ses progrès en passant en revue les œuvres nombreuses qui, à partir du XIIe siècle, attestent l'heureux et fécond génie de nos écrivains. Jusqu'ici nous ne connaissons de la prose française que des *Glosses* du VIIe et du VIIIe siècles, le texte des *Serments de Strasbourg* et les fragments obscurs d'un *Commentaire sur Jonas,* qui appartiennent au siècle suivant[1]. On peut citer, au Xe siècle, quelques extraits de Chartes rédigées en français[2]. Nous rencontrons, à la fin du XIe siècle, un monument historique de la plus haute importance : *les Lois de Guillaume le Conquérant,* dont cinq articles furent publiés en 1069 et cinquante en l'an 1080[3].

Ce n'était pas seulement en Angleterre que la conquête avait alors porté l'usage de la prose française. A cette époque, on parlait et on écrivait notre langue en Italie, en Sicile, où régnaient, depuis 1046, des aventuriers normands, en Orient, où Godefroy de Bouillon faisait rédiger en français les *Assises de Jérusalem*[4]. Au XIIe siècle paraissent, sous forme de ro-

1. Voyez, t. Ier, p. 66-74.

2. L'*Histoire littéraire* (t. VIII, p. LIX) cite d'après les *Antiquités Gauloises et Françoises* de Borel, ce passage d'une charte donnée par Adalbéron Ier, évêque de Metz, en 940 : *Bon vir sergens et feaules enjoie ti, car pour cest que tu as esteis feaules sus petites coses, je t'aususeray* (*exhausserai*) *sus grans coses, entre en la joie ton signour.* Ces mots, tirés de l'Évangile (S. Math., XXV, 51), signifient : « O bon et fidèle serviteur, réjouis-toi, car parce que tu as été fidèle en de petites choses, je t'établirai sur de grandes; entre en la joie de ton Seigneur. » — La loi de Vervins, au pays de Thiérache en Picardie, avait été rédigée en français, de 1116 à 1130. Le texte en est perdu.

3. On peut lire ce texte dans Chevalet, *Origines de la langue française*, t. Ier, p. 36, et dans la *Chrestomathie* de Karl Bartsch (3e édition), p. 39. — Nous en citerons ce seul fragment (Article XIII) : « Si ceo avient que alquens colpe le puing a altre u le pied, si li rendrad demi were (amende), sulunc ceo que il est nez; del pochier (pour le pouce) rendrad la meité de la main; del dei apres le polcier, XV solz; del lung dei, XVI solz; del altre ki ported l'anel, XVII solz; del petit dei, V solz, del ungle, si il colpe, de cascun V solz; al ungle del petit dei, IV deners... Si alcuns crieve l'oil à l'altre per aventure quel que seit, si amendrad (paiera comme amende) LXX solz, e si la purnele i est remis, si ne rendrad lui que la meité. »

4. En 1099. Le texte ancien n'est plus. On en possède des copies ou des imitations rajeunies qui datent du XIIIe siècle. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 436-460. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

mans ou de traductions, puis sous forme de chroniques et de sermons, les premiers monuments littéraires de notre prose du moyen âge : ils s'offriront à nous tour à tour, chacun à sa place, dans l'étude que nous allons entreprendre de tous ces genres ; et sans plus tarder nous éclaircirons les origines du genre historique où la prose, dès ses débuts, a brillé d'un si vif éclat. Vers quel temps a-t-on commencé à rédiger des chroniques et des mémoires en langue vulgaire? Quels sont les créateurs de l'histoire en France et les prédécesseurs immédiats de Villehardouin?

§ Ier

Les études historiques au XIIe siècle. — Chroniqueurs latins, chroniqueurs français. — Commencements des Grandes Chroniques de France.

Avant le XIIe siècle, l'histoire de France ne s'écrivait qu'en latin ; la chronique habitait les cloîtres, et les agitations de la société séculière étaient racontées par des hommes qui avaient renoncé à la vie agitée du monde. Ce vaste ensemble de récits et d'informations, base première du futur monument de notre histoire nationale, commence à se former au lendemain des invasions du VIe siècle ; successivement agrandi pendant six cents ans, il se subdivise en plusieurs classes de documents, en plusieurs groupes d'écrits, suivant l'importance et le caractère particulier de chacun des éléments dont il se compose. On y distingue des histoires générales, comme les dix livres de Grégoire de Tours, embrassant un espace de temps considérable et de longues suites d'événements[1] ; les

1. L'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours, va de 397 à 591 ; l'historien avait vécu pendant les cinquante-deux dernières années. — Les cinq livres de Frédégaire (mort vers 660) continuent cette histoire jusqu'en 641 et sont eux-mêmes continués par des anonymes jusqu'en 768. — Ajoutons à cette catégorie d'ouvrages les *Annales* d'Eginhard, qui embrassent trois règnes, de 741 à 829, les quatre livres de Nithard sur les dissensions des fils de Louis le Débonnaire, la chronique de Raoul Glaber, publiée en 1047, et comprenant un siècle et demi.

simples annales y sont en grand nombre, sèches, incohérentes, incomplètes et souvent mensongères, par exemple, les *Gesta regum francorum*, les *Annales de Saint-Bertin*, ou les *Annales de Metz*[1] : viennent enfin les histoires locales, rédigées en l'honneur d'une église ou d'un couvent, les relations développées de certains faits contemporains dignes de mémoire, les vies des rois et des plus illustres personnages[2]. Dès le XIe siècle, les croisades ouvrent une nouvelle carrière à l'histoire et fournissent la matière d'un genre d'écrits classés à part[3]. Il n'entre pas dans notre dessein de juger ces compositions d'une valeur très-inégale et qui sont étrangères au sujet que nous traitons; des recueils bien connus en contiennent le texte ou l'appréciation, et si nous les mentionnons à cette place, c'est qu'elles ont précédé et inspiré quelques-unes des plus anciennes histoires écrites en langue française[4].

Entre tous ces monastères, nouveaux ou restaurés, qui fleurirent après la terreur de l'an 1000 et ranimèrent le goût des solides études, quelques-uns se signalèrent par le zèle de

1. Les *Gesta regum francorum*, œuvre anonyme et fabuleuse, sont du VIIIe siècle sans doute ; les *Annales de Saint-Bertin*, ainsi appelées du monastère où le manuscrit fut trouvé, s'étendent de 741 à 882, elles sont de plusieurs mains; les *Annales de Metz*, composées par un moine de Saint-Arnoul de Metz, résument l'histoire de la monarchie jusqu'en 903.

2. Citons, en ce genre, la *Vie de saint Léger*, écrite par deux contemporains (660-680), la *Vie de Pepin de Landen*, ouvrage anonyme qui est du IXe ou du Xe siècle, les *Faits et Gestes de Charlemagne*, par le moine de Saint-Gall (884), la *Vie de Louis le Débonnaire*, par Thégan, coadjuteur de l'évêque de Trèves (835), le même ouvrage, par l'Astronome limousin, biographe anonyme (840), le poëme d'Ermoldus Niger sur cet empereur (826), l'*Histoire de l'Eglise de Reims*, par Frodoard, né en 894, le poëme d'Abbon, sur le siége de Paris (896), la *Vie du roi Robert*, par Helgand, moine de Saint-Benoît-sur-Loire (1042), la *Vie de Louis le Gros*, par Suger (1081-1149), la *Vie de Suger*, par Guillaume de Saint-Denis, la *Vie de saint Bernard*, par Guillaume de Saint-Thierry et Geoffroy de Clairvaux, la *Vie de Philippe-Auguste*, par Rigord, continuée par Guillaume le Breton, etc.

3. Consulter la *Bibliothèque des Croisades* en quatre volumes, par Michaud.

4. Nous renvoyons le lecteur curieux de ces doctes antiquités à la *Collection des Mémoires sur l'histoire de France*, publiée en trente volumes par M. Guizot (1824), aux vingt-deux volumes in-folio des *Historiens de Gaule et de France*, et aux douze premiers volumes de l'*Histoire littéraire* de la France.

leurs érudits, par la richesse de leurs bibliothèques, et dans cette émulation de travail intelligent et de gloire renaissante conquirent une sorte de primauté. C'étaient l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Remy, de Reims, Saint-Victor et Saint-Germain-des-Prés, à Paris, la célèbre maison de Saint-Denis, dont le génie et les travaux de Suger avaient porté si haut la réputation[1]. La science y fut considérée comme l'un des grands devoirs et l'une des plus nobles prérogatives de la profession monastique. Là se formèrent, pour ainsi dire, des écoles historiques où l'on s'empressa de réunir et de coordonner les éléments épars des Annales de la monarchie : à mesure que le sentiment de l'unité nationale pénétrait dans les esprits, sous l'impression des succès et de l'habile politique de nos rois, il inspirait la rédaction des chroniques et suggérait l'idée d'un travail de synthèse qui devait aboutir à constituer l'histoire de la nationalité française.

Un moine de Saint-Benoît-sur-Loire, Aimoin, rédigea, dans les premières années du XIe siècle, une compilation latine, où il mettait en concordance les historiens ses prédécesseurs, Grégoire de Tours, Frédégaire, l'auteur anonyme des *Gesta Dagoberti,* Paul Diacre et quelques hagiographes; cet essai, qui s'arrête, dans les manuscrits les plus sincères, à la seizième année du règne de Clovis II, fut repris, remanié et continué, à l'aide de nouveaux emprunts, jusqu'à l'année 1165, par un moine de Saint-Germain-des-Prés, à la fin du XIIe siècle. L'ouvrage d'Aimoin était alors désigné sous le nom de *Chronique de Saint-Benoît,* et la compilation anonyme de son successeur s'appelait *Chronique de Saint-Germain-des-Prés.* Vers 1205, un autre écrivain, qui ne s'est pas nommé et qui paraît étranger à la vie monastique, rédigea une troisième compilation sous le titre d'*Historia regum francorum,* en puisant également à des sources anciennes, mais

1. Outre une *Vie de Louis VI*, Suger (1082-1152) a laissé des Mémoires en latin sur lui-même et sur les actes de son gouvernement. — Voir *Académie des Inscriptions*, t. XXIII, p. 538.

un peu différentes de celles que ses prédécesseurs avaient consultées. Sa préface, curieuse à plus d'un titre, nous montre quelles erreurs avaient cours, même dans le public réputé savant, et combien l'histoire de France était peu connue des contemporains de Philippe-Auguste[1]. Voilà donc, en résumé, un premier effort tenté à plusieurs reprises pendant ces deux siècles, avec peu de critique, il est vrai, mais avec une bonne volonté manifeste, pour condenser en un seul corps d'ouvrage la substance des informations recueillies par les chroniqueurs depuis l'origine de la monarchie : ce travail de composition témoignait des progrès accomplis dans les études historiques au moment où l'histoire, sans délaisser la langue latine, allait emprunter à la langue française ses naïvetés aimables et sa popularité[2].

Cette érudition, enfouie dans quelques archives de couvent, n'intéressait qu'un public spécial et restreint; quant à ceux, nobles ou vilains, qui n'étaient pas grands clercs, ils avaient demandé, jusque-là, l'histoire de France aux trouvères, et s'étaient instruits à l'école des *Chansons de Gestes*. La plupart de nos vieux poëmes, nous l'avons dit plus haut[3], reposaient sur un fond réel : les poëtes, plus fiers de leur prétendue sincérité que de leur fécondité d'invention, affectaient de rivaliser d'exactitude avec les chroniqueurs érudits; la légende, pour se produire et s'autoriser, usurpait les apparences de la vérité historique[4]. A côté de ces fictions épiques,

1. *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 731, 732.

2. Voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* d'intéressantes notices sur les manuscrits qui contiennent des essais d'histoire générale en latin, essais composés à Saint-Denis au XII[e] siècle, et notamment les deux ouvrâges intitulés : *Nova Gesta Francorum*, et *Abbreviatio Gestorum regum francorum*. (Manuscrit 12,710, Bibl. Nat.) — T. XXXV, p. 542 (1874). Une autre composition latine, très-vaste aussi, mais plus récente, est contenue dans le manuscrit 5947 de la même Bibliothèque. Elle s'étend de l'année 1057 à 1270. Un savant moderne la désigne sous le nom de *Grande Chronique latine de Saint-Denis*. — T. XXXIV, p. 243 (1873).

3. Tome I[er], p. 276.

4. Immédiatement après la première croisade, des histoires en vers, composées pour l'usage de ceux qui n'entendaient pas le latin, racontèrent

sincères uniquement par la fidèle peinture des mœurs féodales, on voit paraître, vers le milieu du XIIe siècle, d'autres poëmes beaucoup plus courts et d'un caractère bien moins fabuleux, consacrés à célébrer soit un fait récent, soit un personnage contemporain ou de mémoire encore vivante; les savants auteurs de l'*Histoire littéraire,* qui ont étudié ces productions dans les manuscrits, les désignent sous le nom collectif de *Poésies historiques* et en forment un genre séparé, tenant le milieu entre les *Chansons de Gestes* et les *Chroniques rimées,* déjà fort nombreuses vers le même temps[1].

Deux éléments distincts entrent le plus souvent dans la composition de ces poëmes : on y traduit les chroniques latines, quand il en existe quelqu'une sur le sujet; on y recueille, d'autre part, la tradition orale, les témoignages des anciens, les cantilènes populaires inspirées par les circonstances les plus curieuses de l'événement ou par les principaux exploits du héros. C'est ainsi que l'auteur anonyme d'un poëme de trois mille quatre cent soixante vers octosyllabiques sur la *Conquête de l'Irlande,* faite par les armes de Henri II, en 1172, s'y réfère à d'anciens textes, appelés tantôt « la Geste, » tantôt « la Chançon, » tantôt « l'escrit; » un autre poëte, Jordan Fantosme, chancelier de l'église de Wincestér, qui rima en deux mille soixante et onze vers alexandrins, d'un style vigoureux, la double campagne de ce même roi contre les Écossais[2], imite les chroniques contemporaines de Guillaume de Neubrige, de Benoît de Péterboroug, de Raoul de Dicet, de Roger de Hoveden, mais il y ajoute des détails familiers, les récits des témoins survivants, une foule de particularités semblables à celles que nous offriront plus tard les Mémoires écrits en prose française.

Ces mêmes traits simples et naïfs, ces traditions locales

l'aventureuse expédition de Godefroi de Bouillon et celles qui la suivirent. Ces récits, ou se sont perdus, ou ne nous sont parvenus que rajeunis et transformés par les Chansons de Gestes du XIIe et du XIIIe siècles.

1. T. XXIII, p. 337.

2. Années 1173, 1174.

abondent dans la *Vie de saint Thomas le Martyr,* qui ne comprend pas moins de six mille quatre-vingt-cinq alexandrins, non sans mérite, et qui fut composée vers 1177, par un clerc picard, Garnier de Pont-Sainte-Maxence : l'auteur a dû faire plus d'un emprunt aux complaintes que chantaient les pèlerins sur la tombe du « martyr. » Nous possédons un fragment de ces cantilènes pieuses, qui compte quatorze cent soixante-vers[1]. Tout nous porte à croire que les compositions citées plus haut se déclamaient en public, et peut-être même se chantaient dans les assemblées des barons[2].

La seconde moitié du XII[e] siècle a vu paraître aussi les *Chroniques rimées :* semblables aux *Poëmes historiques,* puisqu'elles recueillent les mêmes témoignages et se forment des mêmes éléments, elles en diffèrent, cependant, par plus d'exactitude et de précision, comme par l'étendue plus vaste et plus compliquée des sujets qu'elles embrassent. C'est en Angleterre que les plus anciennes furent écrites, à la demande des rois Henri I[er] et Henri II, dans la cour brillante et lettrée des Plantagenets[3]. Là, Guillaume de Malmesbury, Henri de Huntingdon, Karadoc de Lancarvan, Geoffroy de Monmouth,

1. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 383, 384. — Froissard, en commençant le récit des guerres de Bretagne, se plaint des «jongleurs et chanteurs» qui avaient par « leurs rimes et chançons » altéré la vérité des faits. A l'origine de l'histoire, comme dans les débuts de la poésie épique, nous trouvons la cantilène populaire et primitive. « Pluiseur jongleour et chanteour en place ont chanté et rimé les guerres de Bretagne et corrompu par leurs chançons et rimes controuvées la juste et vraie histoire, dont trop en déplaist à Mgr Jehan Lebiel et à moi sire Jehan Froissard qui justement et loiaument l'ay poursuivie à mon pooir...» (Manuscrit d'Amiens, f° 52.)

2. L'*Histoire littéraire* indique, en outre, comme ayant appartenu à ce même temps, quatre poëmes historiques dont voici les titres : l'*Histoire du Mont-Saint-Michel* écrite par Guillaume de Saint-Paer en vers octosyllabiques à rimes plates, d'après une ancienne chronique latine, un peu avant 1186 ; — la *Vie de Gilles de Chin,* au pays de Tournai, par Gautier le Cordier, l'un de ses compatriotes ; — *Li romans des Françeis,* composé par André de Coutances, un peu avant 1204 ; — une Satire en tirades monorimes *contre Jean sans Terre,* par Thomas de Bailleul (1214). T. XXIII, p. 386-412. Ce même chapitre de l'*Histoire littéraire* cite d'autres compositions historiques d'une date ultérieure, que nous retrouverons plus tard.

3. Sur l'éclat du règne de Henri II, voir t. I[er], p. 346.

dociles aux conseils du comte Robert de Glocester, rassemblent les chroniques latines, les traditions galloises, font appel à la légende et à l'histoire, à la prose et à la poésie, et dans un dessein assez semblable à celui que nous avons signalé en France dès le XI[e] siècle, s'efforcent de soumettre à l'unité d'une composition régulière les annales discordantes d'un peuple où trois races ennemies, tour à tour victorieuses et vaincues, se sont superposées sans consentir encore à se mêler. Leurs ouvrages, rédigés en latin, commencent à se répandre vers 1135[1].

Excité par ces exemples, un clerc normand, Geoffroy Gaymard, protégé de la reine Adélaïde de Louvain, seconde femme du roi Henri, rima en six mille vers octosyllabiques à rimes plates une *Chronique des rois anglo-saxons*. Son récit, emprunté à des livres gallois, latins et français, fut composé un peu avant 1146; il s'arrête au règne de Guillaume le Roux, c'est-à-dire à l'année 1087[2]. Dix ans plus tard, un autre clerc, que nous connaissons déjà, Wace de Jersey, cédant aux mêmes influences de cour, embrassa dans un plan beaucoup plus large les deux principales branches de l'histoire d'Angleterre, et fit le *Brut,* en quinze mille trois cents vers pour les Gallois ou Bretons, et le *Rou,* en seize mille cinq cent quarante-sept vers, pour les Normands. Le premier poëme parut en 1155, le second, en 1160. L'auteur avait mis à contribution les chroniqueurs latins d'Angleterre,

1. Voir t. I[er], p. 317-326, où nous avons touché ce point et traité cette question, à propos des origines du Cycle breton.

2. « Gaymard nous apprend, dans le préambule de son histoire, qu'il a employé un temps considérable à la recherche de matériaux puisés dans des manuscrits latins, français, gallois. Il avoue qu'il n'aurait jamais pu se les procurer sans le secours de Constance Fitz Gilbert. Cette dame envoya à Hamlake, en Yorkshire, prier un baron alors célèbre, Walter Espec, d'emprunter pour elle à Robert de Caen, comte de Glocester, une histoire des rois d'Angleterre, que ce dernier avait traduite des livres gallois. Robert prêta ce livre et Constance le confia à Gaymard. Walter Espec mourut en 1153 et Robert en 1146. » — *Histoire littéraire,* t. XIII, p. 63, 64. — L'œuvre de Gaymard a été publiée dans les deux volumes des *Chroniques anglo-normandes*. (Édition de M. Francisque Michel.)

Monmouth, Malmesbury, et ceux de Normandie, Orderic Vital, Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Poitiers, en complétant par la tradition orale et par les chants populaires cet ensemble d'informations savantes[1]. La *Chronique des ducs de Normandie,* par Benoist de Sainte-More, contemporain de Wace, succède au *Roman de Rou,* qu'elle remanie et développe en quarante-deux mille trois cent dix vers[2]. Enfin, un anonyme, dans les vingt dernières années du siècle, abrége Wace et Benoist[3] : sa compilation sèche et bizarre, qui ne compte que trois cent quatorze alexandrins, est intitulée *Chronique ascendante,* parce qu'au lieu de descendre le cours des temps et l'ordre des générations, l'auteur rebrousse chemin en remontant du règne de Henri II aux conquêtes de Rollon[4].

Ce n'est donc pas une époque stérile pour l'histoire que ce XIIe siècle, qui a produit, à côté d'œuvres considérables en latin, tant de compositions françaises, semi-savantes, semi-poétiques, dont l'ampleur et la variété attestent la faveur qui s'attachait à ces études, à ces lectures[5]. Rencontrons-nous,

1. Voir t. Ier, p. 326-328, ce que nous avons dit de Wace et de ses œuvres. Voir aussi *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 5, 18, et t. XVII, p. 615. — Orderic Vital (1085-1150), a laissé une histoire ecclésiastique qui comprend celle des Normands jusqu'en 1141 (Duchesne, *Scriptores historiæ Normannicæ*). Avant lui, Dudon, doyen de Saint-Quentin, avait écrit en trois livres une histoire des Normands pendant un siècle environ, de 912 à 996. Cet ouvrage fut continué par Guillaume de Jumiéges mort en 1090. Guillaume de Poitiers, archidiacre de Lisieux, né en 1020 écrivit une vie de Guillaume le Conquérant (1035-1070) dont il avait été le chapelain.

2. Benoist de Sainte-More vivait à la fin du règne de Henri II. Sa chronique a été écrite de 1170 à 1180. — Voir t. Ier, p. 241-250. M. Francisque Michel a donné une édition de ce poëme dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France* (1836-1844).

3. Edition Pluquet, dans les mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. T. Ier, p. 444. — Voir aussi l'*Histoire littéraire,* t. XVII, p. 627.

4. Le XIIe siècle peut en outre revendiquer les sept mille vers octosyllabiques de l'*Histoire des Empereurs romains,* par Calandre, un clerc ou ménestrel du duc de Lorraine Ferri Ier, mort en 1207. Cette compilation rimée contient l'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la prise de cette ville par Alaric. — *Histoire littéraire,* t. XVIII, p. 771.

5. Aux compositions historiques de la fin du XIIe siècle ou des commencements du siècle suivant se rapportent deux poëmes anonymes récemment

parmi les monuments de ces premiers temps, quelque œuvre historique où la prose naissante ait évincé tout à la fois la langue des savants et celle des poëtes? Nous n'en connaissons aucune avant le XIIIe siècle; ce qui ne prouve pas avec certitude que les chroniques en prose aient manqué absolument dans l'âge précédent. Lorsqu'on traduisait en prose, avec une précision parfois heureuse, les livres saints, comme nous le dirons plus loin, lorsque les fictions du cycle breton, avant d'inspirer les poëtes, se répandaient sous forme d'agréables romans en prose, comme nous l'avons dit ailleurs [1], pourquoi l'idée ne serait-elle venue à personne « d'enromancer » les chroniques latines et de « desrimer » les cantilènes historiques?

Un historien du Hainaut, Jacques de Guise, nous apprend que Baudouin IX, comte de Flandre, avant de partir avec Villehardouin pour la croisade qui fit de lui un empereur byzantin, avait ordonné, vers 1200, de composer en français, *in gallicano idiomate*, une sorte d'histoire universelle, depuis la création jusqu'à son temps : ce vaste répertoire, que Jacques de Guise a connu et consulté, s'appelait les *Histoires de Baudouin* [2]. Est-il vraisemblable qu'un emploi aussi hardi de la prose française, dans un ouvrage de cette importance, n'ait pas été suggéré et préparé par l'exemple de quelques essais plus timides? Il n'y a guère d'appa-

découverts par l'infatigable curiosité et la science pénétrante de M. Paul Meyer : 1° un *Prologue en vers* d'une histoire en prose française du règne de Philippe-Auguste; 2° un *Récit versifié de la première croisade*, traduit ou imité en grande partie de l'*Historia hierosolymitana* de Baudri de Bourgueil. Baudri, né à Meun-sur-Loire en 1047, fut abbé du couvent de Bourgueil (Indre-et-Loire) en 1073, puis archevêque de Dol en 1108. Il avait près de soixante ans quand il écrivit son livre en s'aidant des *Gesta Francorum*. L'œuvre poétique, découverte par M. Paul Meyer, fut composée un siècle plus tard par un trouvère de l'Ile-de-France ou de Normandie. C'est l'un de ces nombreux récits des croisades que de bonne heure on rédigea en vers français pour l'usage de ceux qui n'entendaient pas le latin. — *Romania*, janvier 1876; octobre 1877. — *Revue historique*, 1re année, t. Ier, avril-juin 1876. Article de M. Thurot sur Baudri de Bourgueil.

1. T. Ier, p. 329-331.

2. *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 757. — On l'appelait aussi : *les Chroniques de Baudouin d'Avesnes*, du nom d'un descendant de Baudouin IX, qui agrandit la collection.

rence qu'on ait pour la première fois hasardé cette nouveauté d'employer la langue vulgaire en écrivant une histoire du monde. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, d'ailleurs plausibles, les plus anciens textes en prose historique qui nous soient connus datent des commencements du XIIIe siècle; l'histoire s'y montre à nous sous deux aspects : elle est officielle dans les *Grandes Chroniques de France;* elle prend la forme de Mémoires personnels dans les récits de Villehardouin. Examinons d'abord les origines du recueil célèbre des *Grandes Chroniques.*

Rappelons-nous ces compilations latines où des moines de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis avaient résumé le travail historique des six siècles précédents[1]. On commence, au XIIIe siècle, à les traduire. De l'an 1200 à 1210, un certain Nicolas de Senlis rédige en dialecte poitevin toute la partie relative aux rois de la première race; la période des Carlovingiens est entamée, en l'an 1200, par la traduction de la chronique apocryphe de Turpin : ces deux textes, à peu près contemporains, réunis dans le même manuscrit, sont rédigés de la même main et dans le même dialecte semi-français, semi-provençal[2]. Il faut attendre un demi-siècle pour rencontrer une traduction complète des compilations latines de l'âge précédent. Vers 1260, un ménestrel, de la maison du comte de Poitiers, Alphonse, frère de saint Louis, mit en français, sur l'ordre de son maître, la plus récente des œuvres historiques par nous signalées, l'*Historia regum francorum,* écrite en 1205 par un clerc anonyme, comme nous l'avons dit plus haut. On a deux ma-

1. Voir pages 157-160.

2. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 741-742. — La chronique de Turpin avait été écrite en latin, vers la fin du XIe siècle, ou dans la première moitié du siècle suivant. (Voir notre t. Ier, p. 173.) On sait par d'autres manuscrits que le comte de saint-Pol, qui mourut croisé à Constantinople en 1205, la fit traduire vers l'an 1200. Quant à Nicolas de Senlis, on ignore s'il est l'auteur ou simplement le scribe de la chronique sur les Mérovingiens, dont nous venons de parler. Une seule chose est certaine, c'est l'existence de ces deux textes historiques en prose française et la date de leur composition.

nuscrits de cette traduction exacte et scrupuleuse qui pousse un peu plus loin que son modèle et qui s'arrête à la fin du règne de Louis VIII.

C'était le temps où l'abbaye de Saint-Denis, illustrée par ses hommes d'Etat et ses historiens, tels que Suger, Rigord, Mathieu de Vendôme, jetait son plus vif éclat et étendait sur l'administration publique comme sur les lettres son influence : depuis un siècle, son trésor historique s'était enrichi d'une grande collection de manuscrits, dont l'abbé autorisait volontiers la communication; le bruit, en partie exagéré, se répandait et s'accréditait que là se trouvaient réunis tous les chroniqueurs épars dans les autres abbayes. Pour soutenir cette gloire et affermir cette prépondérance, l'habile Mathieu de Vendôme, qui dirigeait l'abbaye au temps de saint Louis, commanda à l'un de ses moines de donner une forme française aux anciens monuments de nos annales [1]. Le rédacteur, interprète zélé de la pensée politique de l'abbé, traduisit, en les développant à l'aide de chroniques plus récentes, les compilations de Saint-Benoît-sur-Loire et de Saint-Germain-des-Prés et celles de son propre couvent; il s'appropria le travail de ses devanciers sans les nommer, supprima la mention des sources où ils avaient puisé, affecta de ne rien devoir qu'au trésor de Saint-Denis, et n'omettant aucune occasion d'exalter l'abbaye, il laissa croire que tout ce qui concernait la véritable histoire de France s'y était conservé par une sorte de privilége [2]. Son récit, qui ne va pas plus loin que celui du ménestrel, fut achevé en 1274. Mathieu de Vendôme, accompagné du traducteur, qui se nommait dom Primat, se présenta devant Philippe le Hardi, et lui offrit le

1. Sur Mathieu de Vendôme, voir l'*Histoire littéraire*, t. XVI, p. 193; — t. XX, p. 1-9. Né en 1220, Mathieu de Vendôme (qu'il ne faut pas confondre avec un poëte latin du même nom) fut abbé de Saint-Denis en 1258, et régent du royaume pendant la croisade de saint Louis à Tunis. Il mourut en 1286. — Son successeur Renaud Giffart (de 1286 à 1304) continua ses traditions.

2. *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 737. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. t. XXXV (1874). Mémoire de M. de Wailly, p. 247.

volume, élégamment transcrit et richement enluminé, en récitant sept quatrains[1]. On appela cette rédaction française les *Grandes Chroniques de Saint-Denis;* c'était un titre en partie usurpé, mais de sérieux travaux devaient plus tard le justifier.

Un temps assez long s'écoula entre la présentation du livre à Philippe le Hardi et l'époque où des copies s'en répandirent, soit que l'œuvre de Primat demeurât peu connue, soit qu'on lui préférât l'ouvrage moins volumineux du ménestrel d'Alphonse[2]. De ces deux compilations françaises, rédigées vers le même temps, puisées l'une et l'autre à des sources presque semblables, une troisième fut formée et publiée dans les commencements du règne de Philippe le Bel. L'auteur anonyme de cet arrangement emprunta la rédaction du ménestrel pour la période des deux premières races, et celle de Primat pour le reste, en y ajoutant une vie de saint Louis et une vie de Philippe le Hardi[3]. L'édition nouvelle parut sous

1. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 738. Un de ces quatrains nous révèle le nom de l'auteur :

> Phelipe, roi France, qui tant est renomez,
> Je te rens le roman qui des rois est romez ;
> Tant a cist traveillé qui Primas est nomez
> Que il est, dieu merci ! parfais et consomez.

Primat avait d'abord écrit sa chronique en latin, il la traduisit ensuite, et c'est la traduction qu'il offrit au roi.

2. Le texte original de Primat, qui s'était perdu, a été récemment découvert au British Museum par M. Paul Meyer. — *Documents de l'ancienne littérature de la France, conservés dans les Bibliothèques de la Grande-Bretagne* (1871). Le texte retrouvé est aujourd'hui imprimé dans le tome XXIII des *Historiens de Gaule et de France.*

3. Les deux biographies royales supplémentaires ont été rejetées plus tard par les continuateurs des *Grandes Chroniques* dans l'édition définitive. On a plusieurs textes manuscrits de cet arrangement à la *Biliothèque Nationale,* et à la *Bibliothèque Sainte-Geneviève.* Le plus ancien, assez récemment mis en lumière par M. Paul Viollet (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. XXXV, 1874, p. 18-19), a été composé avant l'année 1297; il se trouve à la *Bibliothèque Nationale* et porte le nº 2615. On peut le rapprocher du manuscrit 2610 du même fonds. Le manuscrit célèbre, dit de Sainte-Geneviève, est moins ancien. — On trouvera d'instructifs renseignements, sur les divers textes des *Grandes Chroniques* rédigés à cette époque, dans les articles de M. Paul Viollet et de M. Natalis de Wailly publiés en 1874. (Tome XXXV

ce titre : *Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées à Saint-Denis*. L'histoire officielle continua, en effet, de s'écrire à Saint-Denis jusqu'au règne de Charles V : pour plus d'exactitude, un religieux de cet ordre accompagnait le roi dans ses expéditions en qualité d'historiographe ; les documents d'État étaient fournis au rédacteur par les officiers royaux. Sous Charles V parut une rédaction rajeunie, rectifiée et développée, qui allait jusqu'à l'avénement de ce prince : c'est le texte définitif et, comme dit M. Paulin Pâris, sacramentel des *Grandes Chroniques de France*. De nombreuses copies enluminées se répandirent et prirent place dans toutes les bibliothèques ; une sorte de vénération s'attacha désormais à ce monument de notre histoire nationale, riche en sérieux témoignages, en pièces authentiques, et remarquable par un caractère de probité et de bonne foi. A partir de 1340, le récit n'est plus une simple traduction de textes latins antérieurement rédigés ; il devient original et de première main, et c'est toujours un moine de Saint-Denis qui tient la plume. Vingt ans après, un second changement s'accomplit : l'ouvrage cesse de s'écrire à Saint-Denis, tout en gardant le nom de cette illustre maison dans son titre ; les continuateurs, désignés tour à tour par le roi, sont des écrivains séculiers. Pierre d'Orgemont, chancelier de France, commence, par ordre de Charles V, cette dernière série, qui finit, avec l'œuvre même, à l'avénement de Louis XI[1].

Nous avons voulu expliquer jusqu'au bout les origines di-

de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.) M. de Wailly surtout éclaire d'une vive lumière ces questions très-complexes, p. 225-247.

1. Louis XI transféra la charge d'historiographe de France à un religieux de Cluny. (Voir *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. II, p. 478.) — Les *Grandes Chroniques* furent imprimées en 1477 sous ce titre : *Chroniques de France depuis les Troïens jusqu'à la mort de Charles VII* (1461). Ce livre, en trois volumes in-folio, est le premier livre français connu qui ait été imprimé à Paris. — Il ne faut pas confondre avec les *Grandes Chroniques* l'ouvrage anonyme en latin connu sous le nom de *Chronique du Religieux de Saint-Denis*. Cet ouvrage isolé comprend le règne de Charles VI, de 1380 à 1422. Il a pu servir, pour l'histoire de ce règne, aux rédacteurs séculiers des *Grandes Chroniques*, en français.

verses et confuses d'une œuvre dont l'importance est capitale[1]; venons maintenant à cette forme libre de l'histoire personnelle qui paraît à peu près en même temps que les *Grandes Chroniques,* et se produit pour la première fois dans les Mémoires de Villehardouin. Nous y trouverons, à défaut d'un vaste ensemble de documents et de témoignages, l'empreinte forte et naïve d'une individualité supérieure et le plus ancien exemple du talent d'écrire en prose française avec une concision nerveuse et colorée. Villehardouin ouvre la série des créateurs de notre prose; ce n'est pas seulement un historien, c'est un écrivain original, inspiré par une sorte de génie qui s'ignore, et son livre a pris rang parmi ceux où l'homme de goût reconnaît, sous une forme inculte, l'ébauche et l'éclat naissant du grand art. Grâce à lui, la prose française, dès les premières années du XIII[e] siècle, peut soutenir la comparaison avec nos plus belles Chansons de gestes.

§ II

Travaux récents sur le texte des Mémoires de Villehardouin. — Mérite éminent de ce livre.

Hors de son livre, Villehardouin n'a pas de biographie; on sait de lui ce qu'il en a dit lui-même : le meilleur de sa vie est dans ses récits. Les anciennes notices écrites sur lui contiennent des erreurs; ainsi Ducange lui donne pour père Guillaume de Villehardouin, qui fut maréchal de Champagne depuis 1163 jusqu'en 1179 : ce Guillaume était le chef d'une

1. Sur cette question des origines du célèbre recueil des *Grandes Chroniques,* on peut consulter : 1° M. Paulin Pâris, Préface de l'édition de 1836. Mais nous avertissons le lecteur que cette Préface renferme des inexactitudes rectifiées plus tard par l'auteur dans l'*Histoire littéraire de la France;* 2° Le tome XXI de l'*Histoire littéraire,* p. 731-741; 3° Académie des Inscriptions (nouv. série), t. XVII, p. 379-407, mémoire de M. Natalis de Wailly. — Voir aussi *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* t. II (1841), article de M. L. Lacabane.

branche collatérale[1]. Un fait est sûr : l'origine champenoise de notre historien et la considération dont jouissait sa famille à la cour de Troyes. Il est né, probablement, au petit village de Villehardouin, situé à sept lieues à l'est de Troyes, entre Arcis-sur-Aube et Bar-sur-Aube, à une demi-lieue de la rivière; on y voit encore quelques vestiges d'un château féodal. Pour la première fois son nom nous apparaît avec certitude dans deux chartes de la comtesse Marie de Champagne, en 1185; d'où l'on peut conclure qu'il était né, au plus tard, en 1164. Divers indices tirés des usages de sa famille, notamment du sceau et des armes, indices observés dans la vie de son neveu, qui fut prince d'Achaïe, nous engagent à placer sa naissance entre 1152 et 1164. Ajoutons qu'une liste des vassaux de la châtellenie de Troyes, dressée vers 1172 et depuis peu découverte, porte le nom d'un « Geoffroy de Villehardouin : » ce sera donc rester fidèle à la vraisemblance que d'adopter pour première date et pour point de départ l'intervalle compris entre 1150 et 1164[2].

Sous quelle influence s'est déclarée sa vocation d'historien? D'où lui est venue cette inspiration, peu commune alors, d'écrire ses Mémoires? Une œuvre originale est d'ordinaire suscitée par deux sortes de causes : les unes tiennent à l'état même de la société, aux dispositions de l'esprit public; les autres sont personnelles à l'écrivain. Cette valeureuse noblesse du centre et du nord de la France, qui se leva pour la croisade de 1200, comptait dans ses rangs non-seulement des trouvères illustres, mais des historiens et des protecteurs de l'histoire. Le spirituel Quesnes ou Conon de Béthune[3], associé à tous les exploits de Villehardouin, était à la tête de l'entreprise, avec ce comte de Flandre, Baudouin IX, qui avait fait rédiger à ses frais une compilation française sur

1. L'*Histoire littéraire* (t. XVII, p. 150) a répété toutes ces erreurs. M. Natalis de Wailly dans ces récentes éditions de Villehardouin les a redressées. (F. Didot, 1872, 1874.)
2. Edition de Wailly, Préface. (1872.)
3. Sur ce trouvère grand seigneur, voir t. Ier, p. 166, 264, 459.

l'histoire universelle[1]; un autre croisé, Robert de Clari, chevalier du pays d'Amiens, devait écrire sur cette même expédition un récit depuis peu retrouvé et dont on nous promet une publication savante et complète[2]. Ne soyons donc pas surpris si, dans ce monde chevaleresque où les sentiments nobles et les goûts délicats commençaient à prévaloir et à donner le ton, Villehardouin, l'un des plus honorés parmi cette élite de guerriers, formé lui-même à l'art de bien dire par l'aimable cour des comtes de Champagne, a cédé au désir d'exprimer en prose, à la façon des chroniqueurs, ce que tant d'autres depuis longtemps avaient l'habitude d'exprimer en vers épiques ou lyriques. Esprit sage et ferme, homme d'action et de gouvernement, il a préféré la forme d'une relation exacte et précise, il a raconté ses impressions et ses souvenirs au lieu de les chanter. Et quel sujet plus beau et plus fécond? Quel récit plus attrayant, pour le narrateur lui-même, par la nouveauté merveilleuse des aventures et par l'éclat imprévu des succès remportés?

Notons ici une coutume assez peu connue qui jettera quelque jour sur ces commencements obscurs de l'histoire au moyen âge. A côté des jongleurs ou des ménestrels que de

1. Voir plus haut, p. 165.

2. Le texte de Robert de Clari est contenu dans un manuscrit français de la Bibliothèque royale de Copenhague (n° 487) ayant jadis appartenu à Paul Pétau. Ce manuscrit est de la fin du XIII[e] siècle ou des premières années du siècle suivant. M. le comte Riant l'a publié en 1869, puis il a retiré les exemplaires imprimés, sauf un petit nombre, avec la pensée d'en donner une édition meilleure qui n'a pas encore paru. Un savant allemand, M. Hopf, a publié ce même texte en 1874. Robert de Clari était un des chevaliers pauvres de l'armée. Il a surtout recueilli les bruits populaires du camp, l'opinion des petits, les on dit de la foule, et ses récits sont mêlés de beaucoup d'erreurs. Il ne sait pas juger de haut l'entreprise; il n'est pas dans le secret des chefs, et les ressorts qui font tout marcher lui échappent absolument. Ce sont les mémoires d'un soldat, en regard des mémoires d'un général et d'un homme d'Etat. On y trouve de curieux détails, un sentiment juste et vif des choses que l'auteur a vues, et quelques traits descriptifs assez heureux. La langue de Robert de Clari est du dialecte picard et ressemble plus à celle de Henri de Valenciennes qu'à celle de Villehardouin. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1872, p. 316. M. de Wailly, édition de Villehardouin, 1874, p. 440-448.

tout temps les rois et les chefs militaires avaient menés à leur suite en les chargeant du soin de leur gloire, il y eut, à partir du XIIe siècle, et peut-être même avant cette époque, des chroniqueurs d'office, des historiographes royaux ou seigneuriaux, dont la mission était d'assister en témoins à toutes les affaires et de tenir le journal de l'expédition. Ils achevèrent d'évincer et de remplacer les jongleurs sous la tente des barons quand la vogue des Chansons de Gestes tomba. Au XIVe siècle, on les appelait *officiers d'armes, poursuivants d'armes :* postés en lieux sûrs, à l'abri des coups, ils observaient la bataille, et l'on vit parfois, comme à Azincourt, les chroniqueurs des deux armées aux prises se réunir, deviser entre eux pacifiquement, et échanger leurs informations [1]. Nul doute que dans l'armée qui prit Constantinople, en 1203, il ne se trouvât quelqu'un de ces chroniqueurs militaires ; Villehardouin fait souvent mention du « livre, » c'est-à-dire du journal de l'expédition, qu'il consulta plus tard et qui l'aida à rappeler et à fixer ses souvenirs personnels [2]. Pour ceux qui, comme Villehardouin, connaissaient à fond les choses, qui en avaient manié les ressorts cachés, ces relations officielles, exactes mais sèches, étaient insuffisantes, et elles semblaient les inviter à dire à leur tour ce qu'ils savaient mieux que personne, à donner au récit des événements la vie et la couleur qui leur manquaient.

Où Villehardouin a-t-il écrit ses Mémoires? Sans doute à Messinople, que lui avait donnée Boniface, roi de Thessalonique, et qui était sa part de la conquête, le prix de ses travaux. Il s'y retira, en 1207, après la mort de l'empereur Bau-

1. Voir *Anciennes Chroniques d'Angleterre,* par Jehan de Wavrin, édition de la Société de l'histoire de France (1858), Introduction. — « Les *poursuivants d'armes,* bien doctrinés, et de bonnes conditions, étoient employés à voyager pour veoir et aprendre les grans faits d'armes, et à faire livres de droits d'armes, de blasons, de batailles et besongnes où ils auront été. » — Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, n° 7905.

2. « ... Et tant vos retrait *li livres* que ils ne furent que douze qui les sairements jurèrent... Si que *li livres* tesmoigne bien que plus de la moitié de l'ost se tenoit à lor acort. » Ch. XLIX, LXII. — Voir *Histoire littéraire,* t. XVII, p. 200.

douin et de Boniface, se tint neutre dans les brouilles qui agitèrent et affaiblirent l'empire latin, et selon toute apparence, il y finit sa vie, en 1213. On n'a recueilli que de rares indices sur l'époque de sa mort et sur ses dernières années. En 1207, il aurait doté les monastères de Froissy et de Troyes, où ses filles et ses sœurs étaient religieuses; un peu plus tard, il aurait donné des conseils à la comtesse Blanche de Champagne dans une lettre où il est qualifié « maréchal de Romanie; » son nom figure encore, avec son titre, en 1212, dans un écrit du pape Innocent III : après ce temps il disparaît de l'histoire, et en 1213, Erard, fils du maréchal de Romanie, prend le titre de seigneur de Villehardouin[1].

En supposant l'ouvrage écrit à Messinople, il sera venu en Occident par la famille de Villehardouin et peut-être aussi par les Vénitiens, qui avaient joué dans l'entreprise un rôle capital, et dont le doge Dandolo, souvent cité avec éloge, était un ami de l'historien[2]. Mais un point plus difficile reste à éclaircir : avons-nous le véritable texte de Villehardouin? L'ancien français, on le sait, se transformait à chaque génération; un notable changement s'accomplit, au XIV[e] siècle, dans la syntaxe; les désinences se modifièrent, la règle du cas-sujet fut abolie. De cette crise est sortie le français moderne[3]. Or, les scribes, qui copiaient un manuscrit unique ou les plus anciens exemplaires pour répandre et populariser l'ouvrage, rajeunissaient le texte, le mettaient à la mode, afin de le rendre plus agréable et plus intelligible aux lecteurs. Rien ne défendait la prose contre ces altérations, ni la rime, ni la mesure, ni les nombreux manuscrits des jongleurs primitifs. De là cette question qui se posera plus d'une fois au sujet des prosateurs du moyen âge : sur quel texte ont été imprimées les

1. *Histoire littéraire*, t. XVII, p. 161.
2. Villehardouin est cité pour la première fois dans une chronique rimée des commencements du XIV[e] siècle. Guillaume Guiart, auteur de la chronique des *Royaux lignages*, qui débute au règne de Philippe-Auguste et s'arrête en 1306 (12,572 vers), fait allusion aux mémoires de Villehardouin et semble indiquer qu'ils étaient connus et répandus.
3. Voir t. I[er], p. 149-153.

éditions modernes de notre auteur? Le Villehardouin que nous possédons est-il authentique ou remanié? La critique grammaticale est ici la condition première, l'avant-propos obligé et la garantie d'une solide critique littéraire.

Jusqu'à ces derniers temps, il existait quatre éditions principales de Villehardouin : la première, publiée par Ducange, en 1657 ; la seconde, par dom Brial, en 1822 ; la troisième, par M. Paulin Pâris, en 1838 ; la quatrième, par M. Buchon, en 1840. Ces éditeurs n'avaient pas connu tous les manuscrits aujourd'hui retrouvés ; de plus, ils n'étaient pas d'accord entre eux pour fixer la date et apprécier la valeur de ceux qu'ils avaient consultés. Disons tout de suite que le texte original, écrit ou dicté par Villehardouin a disparu : les six manuscrits conservés sont des copies de provenance diverse, de différentes époques , et d'inégale qualité. Les plus anciennes ne remontent pas au delà des premières années du XIVe siècle. De toutes ces copies, la meilleure est celle qui a été transcrite, sous le règne de Philippe de Valois, par un Italien, et qui s'est longtemps gardée dans une bibliothèque de Venise. Le scribe étranger, peu instruit des changements survenus dans la langue, incapable d'ailleurs de s'y conformer, a respecté le texte primitif ; son heureuse ignorance a sauvegardé et prémuni sa fidélité. Il a commis des fautes par mégarde, mais non de parti-pris ; il n'a pas eu l'ambition de remanier et de rajeunir ce qu'il copiait. Avec ce coup d'œil sûr que donne une science consommée, le récent éditeur, M. de Wailly, a reconnu et mis en lumière la qualité de cette copie, qui vaut un original ; il en a fait la base de son travail en comparant aux endroits douteux les variantes fournies par les autres manuscrits. Pour peu qu'on ait l'habitude des règles et des formes propres à l'ancien français, l'irrécusable sincérité du texte paraît à première vue et se démontre par son évidence même[1].

1. Les six manuscrits des mémoires de Villehardouin sont ainsi classés par M. de Wailly : *Manuscrit* A, c'est la copie écrite par l'Italien ou le manuscrit de Venise ; *manuscrit* B, des commencements du XIVe siècle, le texte

Nous pouvons donc en toute assurance étudier ce texte, qui est le véritable, et nous appuyer sur une base aussi ferme pour juger le mérite du style de Villehardouin. Ce mérite est des plus éminents; peut-être même oserons-nous dire que la critique littéraire, tout en lui rendant justice, n'a pas marqué avec assez de force l'originalité supérieure du plus ancien de nos historiens. Deux causes expliquent cette originalité et concourent à la produire : le caractère de l'homme et la nature extraordinaire de l'entreprise. M. de Wailly s'exprime ainsi dans sa préface : « Avant de bien dire, il avait commencé par bien faire; voilà pourquoi son coup d'essai fut un coup de maître. » Villehardouin est, en effet, dans les conseils et sur les champs de bataille, une des plus hautes personnalités de l'armée, un homme de tête et d'exécution, bien supérieur à Joinville, dont l'aimable bonhomie et la sincérité enjouée manquent de grandeur. Il y a de la grandeur dans Villehardouin, une simplicité digne et fière, qui est le ton naturel du commandement, une patiente énergie, une loyauté prudente, une intrépidité féconde en ressources : il est de la race héroïque, Joinville n'est que l'ami et le confident d'un héros. Toutes ces qualités, la vigueur de son âme, la justesse et la netteté de son intelligence ont passé dans son style et lui ont donné la trempe, le relief et la couleur. Ce style est l'expression naïve et concise d'un esprit droit et robuste qui a fait simplement de grandes choses.

Par surcroît de fortune, le vaillant capitaine, le politique avisé qui dirige, soutient et sauvegarde l'armée, dans la plus étonnante des aventures, au milieu des péripéties les plus soudaines et des plus fabuleuses audaces, l'homme de

et l'orthographe primitifs y sont modifiés ; trois autres manuscrits C, D, E, formant un groupe à part et une même famille, donnent aux mots la désinence et l'orthographe flamandes ou picardes qui diffèrent beaucoup du dialecte champenois ; l'un est de la fin du XIII[e] siècle, l'autre du siècle suivant, le troisième appartient au XV[e] siècle ; un dernier manuscrit F, originaire de l'Ile-de-France, est le plus fautif de tous.

ferme conduite et de sage conseil qui sait à fond les causes secrètes des événements, est aussi l'un de ceux dont l'imagination se colore et s'émeut le plus vivement de l'éclatante poésie du spectacle qui se déploie, en variant sans cesse, à chaque étape de l'expédition. Reportons-nous au temps, figurons-nous cette poignée de croisés, tout à coup transportés des tristes manoirs féodaux de la France du nord sur les brillantes mers d'Italie et d'Orient, en face du panorama féérique de Constantinople, puis entrant en vainqueurs au sein de ces richesses, en quelque sorte submergés dans l'opulence de leurs conquêtes et se taillant à l'envi des principautés et des royaumes dans les champs historiques de la Thrace, de la Macédoine et de la Grèce! Nul voyage fameux, chanté par les poëtes anciens dans la jeunesse héroïque du monde naissant, nulle fiction romanesque des trouvères d'Occident n'égalait cette réalité.

Le sérieux caractère de Villehardouin et son mâle génie marquent leur empreinte sur la description de ces aspects nouveaux et curieux de la guerre. Tout y est sobre et nerveux; qu'il s'agisse d'une bataille, d'une prise de ville, d'un voyage sur terre ou sur mer, d'une négociation ou d'un discours, Villehardouin, en homme d'expérience qui ne se trompe pas sur la valeur des choses, va droit à l'essentiel, s'attache à ce qui est frappant, caractéristique et néglige le reste. Son instinct supérieur le préserve des pires défauts qui affligent les lourds et vulgaires pédants si nombreux au moyen âge : nulle part il n'est diffus, plat, commun, emphatique; nulle part il n'abuse de l'inutile et du médiocre. Malgré la rudesse de l'idiome qu'il manie, cet homme d'action, formé à la grandeur solide du commandement, atteint du premier coup et à son insu le plus haut point de l'art, c'est-à-dire la brièveté expressive et colorée, la vérité animée par le sentiment. La difficulté même qu'il éprouve dans l'emploi d'une langue pauvre, informe, rebelle, ajoute à son mérite et donne du piquant à ses vivants tableaux; il y a contraste et lutte perpétuelle entre la richesse du sujet, entre la

force des impressions et la faiblesse de l'idiome qui sert d'organe à un puissant esprit.

Les Mémoires de Villehardouin comptent cinq cents chapitres, aussi courts que les *laisses*[1] épiques de nos Chansons de Gestes : cet ensemble se divise en deux parties principales, la conquête de Constantinople, et les guerres d'agrandissement qui en sont la conséquence. On a exprimé le regret que l'historien ne se soit pas borné à la première partie où réside le merveilleux de l'entreprise; c'est là une remarque de littérateur. Villehardouin entendait faire un livre utile, instructif et non un poëme en prose, un roman à succès: l'établissement laborieux de l'empire latin d'Orient n'était pas moins essentiel à son dessein, pas moins important dans sa pensée que le prodigieux coup de main qui avait livré aux croisés les splendeurs de Constantinople.

L'endroit saillant du début est la scène d'émotion populaire, à Venise, où l'alliance fut jurée entre la république et les barons de France : après force harangues du doge et des ambassadeurs d'Occident, dix mille personnes rassemblées à Saint-Marc votent le secours demandé, dans une seule et formidable acclamation, avec des larmes d'enthousiasme et les plus pathétiques démonstrations. L'effet est bien saisi et bien rendu, simplement, d'un trait bref et lumineux; les lignes principales sont indiquées, l'imagination du lecteur achève le tableau[2]. Les croisés s'embarquent le 2 octobre 1202, le jour de l'octave de la fête de saint Remy : l'expédition compte quatre mille cinq cents chevaux, neuf mille écuyers, quatre mille cinq cents chevaliers, vingt mille sergents à pied. On a payé aux Vénitiens, pour le transport, 85,000 marcs d'argent, à raison de quatre marcs par cheval et de deux marcs par homme. Outre les bâtiments de charge, la république fournit cinquante galères armées, sous la condition d'être de moitié dans les conquêtes et les profits. Quand la flotte est en pleine

1. Sur ce mot, voir t. Ier, p. 201, note 4.

2. Chap. XXVIII. Édition de M. de Wailly (1872). — Le texte de cette édition est reproduit dans l'édition de luxe publiée en 1874.

mer, poussée par un vent doux et léger, et qu'après deux ou trois jours de cette paisible navigation on arrive, par un beau lever de soleil, en face de Zara, dont les hauts murs et les hautes tours se dressent à l'horizon, le cœur des guerriers s'enfle d'orgueil en voyant cette multitude de voiles et de vaisseaux se ranger en cercle devant le port et s'apprêter à forcer l'entrée.

L'aspect de Constantinople n'inspire pas moins heureusement l'historien. Sans doute l'imperfection de l'instrument qu'il manie, cette langue sans souplesse et sans éclat ne répond ni à la puissance de son émotion ni à la splendeur du tableau qui tout à coup s'offre à ses yeux; mais en dépit de cette insuffisance manifeste, la netteté, la sincérité du récit nous attachent: ces pages, dans leur simplicité honnête et véridique, sont illuminées par la beauté même des choses qu'elles décrivent; l'impression de grandeur et de nouveauté merveilleuse qui a frappé l'esprit des guerriers d'Occident, sur le seuil de ce monde étrange, est fidèlement exprimée[1]. On peut comparer en plus d'un endroit les descriptions de Villehardouin à celles de nos meilleures Chansons de Gestes; elles reproduisent, avec un mérite de concision pittoresque trop rare chez nos trouvères, les scènes les plus caractéristiques de la vie féodale. Là aussi les barons s'assemblent le matin après la messe « en un verger » pour tenir conseil; s'il y a urgence et péril imminent, ils parlementent à cheval et tout armés « emmi les champs; » des orateurs hardis et « bien emparlés » se révèlent dans ces discussions orageuses; leurs impétueuses saillies d'éloquence font songer aux discours des pairs de Charlemagne et aux invectives qui s'échangent à la table du roi, à Paris, ou dans les cours plénières de Laon et d'Aix-la-Chapelle[2].

Au fort de la bataille, les chapelains de l'armée prêchent, comme Turpin, dans la *Chanson de Roland;* on se confesse

1. Ch. CXXVII, CXXVIII.
2. Ch. CXLVII.

avant de se battre, on communie avant de mourir[1]; le contraste des troupes légères des Sarrasins avec la pesante cavalerie féodale se reproduit dans les incursions des Grecs révoltés et des Bulgares, leurs alliés. Toute la seconde partie du livre n'est qu'une suite de chevauchées interminables, pleines de piéges et de surprises, une série de marches et de contremarches qui ont pour objet l'escalade d'un château, le ravitaillement d'une garnison, le sac et la destruction d'une place forte : dans les hasards de cette guerre d'embuscades, la fermeté prudente de Villehardouin, pareille à celle de Xénophon dans la retraite des Dix-mille, a sauvé bien souvent l'armée des mauvais pas où l'avait engagée une bravoure téméraire; aussi a-t-il décrit avec une précision vivante les incidents de cette lutte inégale, soutenue pendant trois ou quatre ans par une poignée d'hommes, que décimaient leurs victoires mêmes, contre des nuées d'ennemis cent fois repoussés et toujours menaçants[2].

Ce récit a d'autres qualités encore, d'un ordre différent, mais non moins éminentes : l'autorité morale de l'historien rehausse le mérite littéraire de l'œuvre et ajoute à son importance. On ne peut contester la bonne foi de Villehardouin; elle s'impose comme l'évidence même : en créant, l'un des premiers en France, le style qui convient à l'histoire, il a fondé en même temps, par la dignité personnelle de son caractère et par l'ascendant de son exemple, la probité historique. Ce n'est pas que son exposé des événements soit partout complet et sans lacunes; mais il est partout sincère et vrai, lors même qu'on peut le taxer d'insuffisance. L'auteur raconte ce qu'il a fait, ou vu, ou appris; et s'il se borne à rapporter des témoignages étrangers, il a soin de nous en avertir : or, le rôle de l'homme le plus actif, comme l'attention du spectateur le plus intelligent, a nécessairement des

1. Ch. CCLXXX. — CCCCXXVII.
2. Villehardouin dit que les Croisés étaient comme « noyés » au milieu de leurs ennemis. Ch. CXLVII.

limites. Bien des incidents secondaires lui ont échappé, outre que son génie nerveux et concis était peu tourné au détail, à l'anecdote et ne s'attachait qu'à l'essentiel. Il y a lieu, par conséquent, de confronter son témoignage, sur plus d'un point, avec celui de quelques-uns de ses contemporains, tels que le doge de Venise Dandolo, le moine Gonthier[1], et surtout l'historien byzantin Nicétas, qui doit être entendu comme le représentant et le défenseur des Grecs[2].

N'allons pas croire que Villehardouin, uniquement occupé du récit des batailles, ne nous ait présenté que les brillantes apparences de l'expédition. Il dit le mal comme le bien; observateur pénétrant, il nous fait voir, sous l'éclat de cette rapide conquête, les discordes secrètes, les défaillances, les convoitises égoïstes, toutes les misères qui affaiblissaient l'armée victorieuse et qui finalement l'ont ruinée. A côté des désordres provoqués par l'inévitable intervention des mobiles humains dans les plus saintes entreprises, il nous montre l'action énergique des influences morales et des puissances religieuses qui, réagissant contre les éléments perturbateurs, tiennent dans le devoir la turbulence changeante de ces bouillants courages : les observations de l'historien,

1. Gonthier est un moine alsacien qui écrivit sous la dictée de Martin son abbé. Celui-ci avait suivi les Croisés à Constantinople, mais dans son récit il n'est question que des Allemands et les Français sont oubliés. — Voir *Histoire littéraire*, t. XVII, 287-298.

2. Sur ces historiens ou chroniqueurs de la quatrième croisade, voir Michaud, *Histoire des Croisades*, t. III, p. 631. Les *Annales* de Nicétas en XXI livres ont été publiées à Bonn en 1835 avec une traduction latine. Dans le chapitre intitulé : *Des événements qui suivirent la prise de la ville*, Τὰ μετὰ τὴν ἅλωσιν σύμβαντα τῇ πόλει, Villehardouin est mentionné en ces termes (nous citons la traduction latine) : « *Gofredum quemdam magnæ auctoritatis apud Latinas copias virum quem illi mariscalchum, Græci protostratorem* (πρωτοστράτορα) *vocant.* » — Il existe en outre, sur la prise de Constantinople par les Croisés, un poëme grec divisé en deux livres dont le premier compte 1189 vers et le second 7002 vers. L'objet particulier du second livre est la conquête du Péloponnèse par Guillaume de Champlitte et Geoffroy de Villehardouin, neveu de l'historien. Ce poëme anonyme, écrit dans un patois grec mêlé de français, date des commencements du XIVe siècle. — Voir *Chroniques en langue vulgaire*, édition Buchon (1825). Nous avons cité plus haut la Chronique, récemment découverte, de Robert de Clari.

sur cette complexité des causes dont il décrit les effets, sont tout à la fois d'un chrétien et d'un philosophe, car il sait faire sa part à l'activité libre, à la responsabilité individuelle, et en même temps il cherche dans l'idée d'une Providence partout sensible et toujours agissante l'explication supérieure des événements. Nous pouvons dire, en terminant, que déjà, dans les Mémoires de Villehardouin, l'histoire, à ses débuts, s'offre à nous avec ses caractères essentiels, puisque nous y trouvons l'élévation d'une pensée philosophique jointe au talent du narrateur et à la sagesse expérimentée de l'homme d'État[1].

§ III

Le fragment de récit de Henri de Valenciennes.

Les Mémoires de Villehardouin embrassent neuf années et finissent en 1207, lorsque les deux chefs de l'expédition, l'empereur Baudouin et Boniface, roi de Thessalonique, ont péri dans les batailles. L'histoire d'une partie de 1208 nous est racontée, en prose française, par un auteur obscur, Henri de Valenciennes, qui dit avoir été témoin des faits, et qui était sans doute l'un des scribes ou ménestrels attachés à la suite de quelque riche seigneur du nord de la France. Le style de cet ouvrage verbeux et romanesque dénote un clerc, un rhéteur,

1. Nous devons dire ici que la bonne foi de Villehardouin, qui ne nous semble pas douteuse, a été contestée dans ces derniers temps. On a soutenu que les Vénitiens, en modifiant à leur profit le but primitif de la croisade, avaient eu Villehardouin pour complice. Un grand débat s'est engagé sur cette question, et l'on peut en suivre les développements dans les articles que MM. Riant et Hanoteaux ont donnés à la *Revue des questions historiques* (avril, juillet, octobre 1875, janvier 1878), et à la *Revue historique* (T. IV, 1877). L'étranger s'est mêlé à la controverse; les arguments qu'il a fournis ont été appréciés et discutés par nos savants français. On peut lire, en outre, l'Introduction que M. de Mas Latrie a mise en tête de son édition de la Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier (Société de l'Histoire de France, 1871); on consultera surtout avec intérêt le mémoire lu par M. de Wailly à l'Institut en 1873, et inséré par lui dans son édition de 1874. (P. 430-528.)

un écrivain de profession. Peut-être Henri de Valenciennes était-il le clerc lisant ou le chapelain de l'empereur Henri, comte de Hainaut, avec lequel on l'a fort mal à propos confondu. L'empereur Henri, qui avait vingt-trois ans au début de la croisade, où il se signala par ses exploits que Villehardouin a cités souvent[1], succéda, en 1206, à Baudouin, son frère, et mourut empoisonné en 1216. Il gagna une bataille, en 1208, sur Burile, roi des Bogres ou Bulgares, et déjoua un complot formé contre lui par les sujets de Boniface, roi de Thessalonique, qui lui refusaient l'hommage : c'est précisément le sujet de ce fragment historique, composé de cent quatre-vingt-quatorze chapitres.

M. Paulin Pâris incline à croire que l'œuvre de Henri de Valenciennes est une chanson de geste « desrimée, » un poëme traduit en prose : nous avons un exemple de cette transformation dans certaines chroniques semi-fabuleuses de Flandre et de Hainaut[2]. Remarquons, en effet, que l'auteur, à propos de plusieurs faits qu'il cite, semble s'en référer, non pas à un journal, à « un livre, » comme fait Villehardouin, mais à « un conte, » c'est-à-dire à un roman primitif[3]. Ce qui est sûr, c'est qu'on retrouve dans son récit le ton, le mouvement, le style fleuri et les habitudes descriptives qui caractérisent le genre épique. Il décrit la beauté du jour, le chant des oiseaux, l'éclat des bannières; ce fragment est plein de combats singuliers où les barons, « embrasés d'ire et de mautalent, » frappent de merveilleux coups, percent de part en part la poitrine de leurs adversaires ou lui « coulent, sous le heaume, le branc forbi d'acier dans la cervelle. » Après la bataille, l'empereur descend de « son bon cheval ferrant et se repose desoz les oliviers[4]. » Il y a des redites fréquentes,

1. *Histoire littéraire*, t. XVII, p. 183-201. — Voir la notice sur l'empereur Henri.
2. *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 766.
3. « Mais à tant laisse *li contes* à parler de lui et retourne à Baudouin... » Ch. CXXXIII.
4. Ch. CXXXIII. Ch. CLXXXIX. — Toutes ces expressions sont fréquentes

des expressions et des phrases reprises et recommencées d'un chapitre à l'autre, et pour ainsi dire, d'une « laisse » à une autre « laisse. » Les discours abondent. L'empereur, les chefs de l'armée, les chapelains, tout le monde parle et « sermonne : » le fond de ces « sermons » peut bien être authentique, mais l'auteur les a embellis de la rhétorique des trouvères. « Que chascuns de nous soit un faucon, s'écrie l'empereur, et que nos ennemis soient des éperviers bâtards ! » Villehardouin, qui figure dans la bataille, fait aussi son discours : il engage ses chevaliers à se souvenir des preudhommes anciens, cités dans les histoires, et il finit par dire que celui qui « en cestui besoing morra, s'ame s'en ira toute florie en paradis[1]. »

Henri de Valenciennes a de la verve et de la chaleur; malgré la rudesse de son dialecte picard, semi-wallon, le mouvement du récit nous entraîne. Il n'est pas seulement poëte, il est érudit, il cite l'Écriture, il a quelques notions de l'antiquité[2]. Mais entre ce narrateur prolixe qui « enromance » une matière à effet, un brillant morceau détaché de l'histoire, et l'homme supérieur qui raconte avec âme et peint d'un trait vigoureux ce qu'il a fait lui-même, quelle différence! Combien ce fragment, écrit par un contemporain et placé à la suite des mémoires, vient à propos pour mettre en relief la simplicité puissante et la haute originalité de Villehardouin!

dans les Chansons de Gestes : *ire*, colère; *mautalent*, mauvaise humeur, courroux; *cheval ferrant*, cheval gris, etc.

1. Ch. CXXIII, CXXVI.

2. Notions fort peu exactes, comme on en peut juger par la réflexion suivante : A propos du val de Philippes, il dit que Pompée de Rome y combattit contre Jules César et que Jules César y fut déconfit. Ch. CLXX.

CHAPITRE II

JOINVILLE ET SES CONTEMPORAINS.

Chroniqueurs français du XIIIe siècle qui remplissent l'intervalle entre Villehardouin et Joinville. — Histoires et chroniques en vers : *Saint-Magloire, les Royaux Lignages*, etc. — Poëmes historiques : *Complainte de Jérusalem*, *Eloge des rois de France*, etc. — Récits en prose : *Chronique de Rains*, *Chroniques des ducs de Normandie, des comtes de Flandre*, etc. — Les historiens de saint Louis, prédécesseurs de Joinville : Guillaume de Nangis, Godefroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, le confesseur de la reine Marguerite. — Joinville, sa vie et son livre. — Travaux récents de M. Natalis de Wailly pour restituer le véritable texte de cet historien. — L'édition de 1868. — Analyse et appréciation littéraire du livre de Joinville.

Nous n'imiterons pas ceux qui, sans transition, passent de Villehardouin à Joinville, comme si le siècle qui les sépare avait été stérile en historiens. Villehardouin écrivit ses mémoires entre 1207 et 1213; Joinville termina son livre au mois d'octobre 1309[1] : dans ce long intervalle, le goût déjà si vif qui, dès le XIIe siècle, poussait les esprits vers les recherches savantes, et faisait fleurir les récits, les biographies en latin et en français, en vers et en prose, s'accroît de toute l'ardeur littéraire, de toute l'activité politique dont le nouveau siècle est animé. En s'éloignant des Chansons de Gestes, la faveur publique s'attache à l'histoire. De nombreuses productions, aussi variées de forme qu'elles sont diverses par le sujet, l'inspiration et l'importance, attestent ce progrès. On compte environ cent dix chroniques latines

1. « Ce fu escrit en l'an de grâce mil CCC et IX au moys d'octovre. » Ch. 149 (manuscrit de Bruxelles).

au XIIIe siècle[1], entre les Mémoires de Villehardouin et ceux de Joinville; les chroniques françaises du même temps, y compris les poëmes historiques, s'élèvent à la moitié de ce nombre. Voilà ce qu'on néglige lorsqu'on va d'un seul trait jusqu'au biographe de saint Louis en quittant l'historien de la quatrième croisade. Ajoutons que sur ce point particulier de la vie du saint roi, les documents se sont de bonne heure accumulés. Sa légende s'est formée, dès le lendemain de sa mort, dans les imaginations et les cœurs; un cycle de récits et de souvenirs s'est rassemblé autour de son nom vénéré, longtemps avant que Joinville pensât lui-même à intervenir et à publier son témoignage. Il est donc nécessaire d'examiner sommairement cet ensemble considérable d'écrits et ce qu'on peut appeler la littérature historique du XIIIe siècle; nous aborderons ensuite l'examen du texte de Joinville, et nous ferons connaître les récents travaux qui, en restituant ce texte dans sa pureté ont renouvelé d'une façon si imprévue une étude qu'on croyait épuisée.

§ I

La littérature historique du XIIIe siècle. — Chroniques françaises, en vers et en prose. — Poëmes historiques.

Les plus importantes chroniques rimées, au XIIIe siècle, sont celles de Philippe Mouskés et de Guillaume Guiart. La première commence au siége de Troie, début de l'histoire de France, et s'arrête à 1243 : elle contient trente et un mille deux cent quatre-vingt-six vers de huit syllabes, dont dix mille sont consacrés à Charlemagne, onze mille à Philippe-Auguste, et aux deux rois ses prédécesseurs; l'auteur était un homme d'armes, originaire de Tournai, très-versé dans la lecture des

1. On en trouvera l'analyse dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire*, p. 656-778.

chroniques latines, des Chansons de Gestes et des romans, qu'il a imités et traduits en fort mauvais style[1]. Guiart, qui vivait à la fin du siècle, était aussi un homme de guerre; il avait rang de sergent d'armes, et fut blessé en combattant contre les Flamands. Sa chronique, intitulée *Branche des royaux lignages,* va de 1180 à 1306, et ne renferme pas moins de douze mille cinq cent vingt-sept vers octosyllabiques : il l'écrivit, en 1304, à Arras, et s'aida, dit-il, « des livres de Saint-Denis, » notamment du poëme latin de Guillaume le Breton, clerc de Philippe-Auguste, et de la chronique française, aujourd'hui perdue, de Jehan de Prunai[2]. Guiart était d'Orléans; il dédia son œuvre au roi Philippe le Bel.

Les autres chroniques, inférieures pour l'étendue, ne se recommandent pas davantage par le mérite de l'expression. La *Chronique anonyme de Saint-Magloire,* rédigée à Paris, dans le couvent bénédictin de ce nom, qui était situé rue Saint-Denis, près de l'église de Saint-Leu[3], est contenue en six feuillets et ne va pas au delà de trois cent quinze vers octosyllabiques : c'est une sèche et plate analyse de l'histoire de France, depuis l'année 1224 jusqu'à l'année 1304[4]. On a sur Charles d'Anjou, roi de Sicile, trois cent quatre-vingts vers attribués à Adam de la Halle; la fin du règne de Philippe le Bel, entre l'an 1300 et l'an 1316, est racontée en sept mille

1. Un savant éditeur, M. de Reiffenberg, a publié cette chronique en deux parties (1835-1845). Ses Introductions, qui sont de beaux chapitres d'histoire littéraire, ses notes, ses appendices, ses glossaires, ont rendu d'inappréciables services à l'étude de notre langue, de nos mœurs, de nos traditions nationales. Comme il arrive souvent dans ces sortes de travaux, quelques passages de la seconde publication rectifient la première. On pourra consulter sur cet ouvrage, le t. XIX de l'*Histoire littéraire* (861-872) et le t. XXI (698-702), où le précédent article est complété et corrigé par le second.

2. Collection des *Chroniques nationales,* t. VIII, p. 18. — C'est au vers 342 que Guiart mentionne Jehan de Prunai. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 674. — Voir aussi *Recueil des Historiens de Gaule et de France,* t. XXII.

3. Ce couvent a subsisté de 1138 à 1580. La chronique a été trouvée dans le petit cartulaire du couvent au milieu d'actes du XIIIe et du XIVe siècle.

4. M. Natalis de Wailly en a donné une édition correcte dans le t. XXII des *Historiens de Gaule et de France,* p. 214-224.

neuf cent dix-huit vers octosyllabiques par Godefroy ou Geffroy de Paris : on peut encore rattacher à la même époque la *Chronique rimée d'Angleterre,* dont l'auteur, Pierre de Langetost, a tour à tour traduit l'*Historia Britonum* de Geoffroy de Monmouth, la compilation d'Henri de Huntingdon, d'anciennes chansons de Gestes, traduites en prose anglaise, le tout formant, en deux parties, un récit de six mille cinq cents vers, pleins d'anglicismes, qui s'arrête en 1312[1].

La longueur de cette énumération nous force à glisser sur les *Poëmes historiques* qui font suite à ceux du XIIe siècle, indiqués plus haut[2]. Nous remarquons, dans la foule de ces compositions, l'*Eloge des rois de France,* inspiré, vers 1203, à un rimeur anonyme par une haine ardente contre l'Angleterre[3]; l'*Éloge de Guillaume de Salisbury,* dit Longue-Épée, chevalier d'outre-Manche, qui se croisa, en 1249, avec saint Louis, et périt l'année suivante sous les murs de Mansourah; le *Roman de Mahommet,* écrit à Laon, en 1258, par Alexandre du Pont, d'après des légendes et des poëmes latins très-répandus au moyen âge[4]; le *Pas Salhadin,* l'un des plus célèbres épisodes de la troisième croisade, si souvent chanté par les trouvères et représenté dans les tournois et les fêtes jusqu'au XIVe siècle; cette pièce anonyme, en vers de huit syllabes, est antérieure à 1291[5]. Nous renvoyons, pour le reste, au tome XXIIIe de l'*Histoire littéraire*[6], et nous arrivons aux chroniques en prose.

1. *Historiens de Gaule,* etc., t. XXII.
2. Page 162. — Le caractère distinctif de ces poëmes y est expliqué.
3. Le poëme, en vers de huit syllabes, débute par cette exclamation:

Honnis soit li rois d'Engleterre !

— *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 420.
4. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 430, 442-448. — Vers de huit syllabes.
5. *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 485. — Froissart, *Chroniques,* l. IV, ch. I, t. III, p. 4 (année 1389).
6. Voici les titres des autres *poëmes historiques* analysés dans le t. XXIII: la *Complainte de Jérusalem,* en 25 strophes, composée vers 1223; *le Sermon en vers* sur la mort de Louis VIII par Robert de Saincériaux (1226); les *Plaintes d'un prisonnier,* rimées vers 1230 par un chevalier français captif en Angleterre; le *Privilége aux Bretons* (1234), parodie des traités conclus

Celles-ci peuvent se diviser en plusieurs groupes, ou, si l'on veut, en *nations,* comme les écoliers des anciennes universités, suivant la différence des sujets qu'elles traitent et la nationalité des provinces dont elles racontent l'histoire. Le groupe français proprement dit comprend un certain nombre de petites chroniques anonymes qui se trouvent réunies dans le tome XXI[e] des *Historiens de Gaule et de France;* elles commencent, en général, vers le milieu du siècle, en 1234, 1250, 1270, et finissent avec le siècle même ou un peu au-delà, en 1286, 1308, 1356. A cet ensemble se rattachent les travaux du moine de Saint-Denis, Guillaume de Nangis : sa *Petite histoire des rois de France,* à l'usage des pèlerins et des visiteurs des tombeaux de Saint-Denis; sa *Vie de Philippe III,* et sa *Chronique universelle,* qui s'étend de 1226 à 1300. Guillaume avait d'abord écrit ces livres en latin, puis il les a traduits en français pour les répandre; une bonne partie des matériaux rassemblés par lui sur l'histoire du XIII[e] siècle est entrée dans la composition des *Grandes Chroniques de France*[1]. Mais l'œuvre la plus remarquable de ce groupe est certainement la *Chronique de Rains* ou de Reims, rédigée entre 1260 et 1265, et ainsi appelée parce qu'elle est remplie de détails sur la ville de Reims, sur les bourgeois, les archevêques, le sacre des rois, ce qui semble nous indiquer l'origine ou la résidence de l'écrivain.

Le caractère de ce livre est d'être fait pour le peuple; il nous représente l'image vive et sincère de l'opinion du tiers

par les rois de France avec les comtes de Bretagne; la *Satire contre les Vilains* (1247), pleine de détails curieux sur les droits féodaux; une *Inscription rimée* en souvenir de la bataille de Bouvines (1214) et gravée sur une porte d'Arras; une *Complainte de l'Eglise d'Angleterre* (1256); un *dit de Vérité* (1256), contre la protection accordée par Louis IX aux ordres mendiants; quelques poëmes relatifs aux querelles intérieures de l'Angleterre en 1264 et 1265; les *Regrés au Roy Loeys* (1270) inspirés par la mort de Louis IX; une *Prière à Saint-Marc,* pour les Vénitiens, par maître Martin da Canale (1274); le *Roman de Ham,* en 4500 vers, souvenir d'un fameux tournoi (1278); les *Tournois de Chauvency,* par Jacques Bretex (1285); une *Complainte* sur Enguerrand de Créquy, évêque de Cambrai (1273), et quelques épitaphes en vers. — Pages 414-483.

1. *Histoire littéraire,* t. XXV, p. 479.

état d'alors en matière de religion et de politique. L'auteur n'est sans doute pas un homme d'église; il approuve peu les croisades, il s'exprime sur le clergé et même sur le pape avec une grande liberté. Pour le style, il supporterait la comparaison avec les meilleurs écrivains du même temps. Le tissu de la phrase est ferme et serré; les mots sont bien choisis, bien placés; le récit, qui ne frappe d'abord que par sa familiarité naïve, a de la force, du mouvement, de l'harmonie; c'est l'œuvre excellente, originale d'un homme qui sait écrire[1].

Un autre groupe de chroniques du XIII[e] siècle comprend les récits qui se rapportent à l'histoire des Normands : par exemple, *Li Estore des ducs de Normandie et des rois d'Angletierre,* publiée, en 1840, sur deux manuscrits, par M. Francisque Michel; l'*Ystoire de li Normant,* en huit livres, et la *Chronique de Robert Wiscart* ou Guiscard, en deux livres, publiées, en 1835, sur un manuscrit du XIII[e] siècle, par Champollion-Figeac. Le premier de ces trois ouvrages, dont l'auteur est peut-être un Flamand, embrasse une période assez vaste, de 876 à 1220, et insiste particulièrement sur l'expédition du fils de Philippe-Auguste, le futur roi Louis VIII, en Angleterre[2]; le second et le troisième se bornent à un sujet spécial, l'établissement des fils de Tancrède de Hauteville, en Italie (1035-1078) : l'un et l'autre sont la traduction d'une chronique latine rédigée un peu avant 1086, par Aimé ou Amat, moine du Mont-Cassin. Le traducteur anonyme, qui semble avoir vécu au XIII[e] siècle, appartenait sans doute au même monastère; son style, mêlé d'idiotismes, dénote un Italien. Aucun de ces récits ne peut se comparer, pour le

1. Édition de M. Louis Pàris (1837). La *Chronique* de « Rains » commence à 1180 et finit à 1260. En 1856, M. de Smet en a donné une deuxième édition, sous le titre de *Chronique de Flandre et des Croisades,* au nom de la commission royale d'*Histoire* de Belgique. Enfin, en 1876, une troisième édition plus correcte du même ouvrage a été publiée par M. Natalis de Wailly (Société de l'Histoire de France) sous ce titre : *Récits d'un ménestrel de Reims.*

2. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 670.

mérite de l'expression, aux chroniques du groupe français.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler le grand corps de chroniques rédigé en français sous le nom de Baudouin d'Avesnes, mort en 1289[1] : c'est le morceau capital et l'œuvre la plus vaste du groupe flamand. Ce résumé de chroniques diverses existe sous une double forme, en latin et en français; quel est le texte original? On incline à penser que c'est le texte français. Si le nom de Baudouin d'Avesnes se trouve attaché à cette collection, qui embrasse une période de trois siècles[2], la raison en est, selon toute apparence, que l'édition complète, le travail final où les rédactions antérieures furent rassemblées et coordonnées, se fit sous les yeux de ce Baudoin, par son ordre et à ses frais. Le livre anonyme, ouvrage de plusieurs mains, a pris le nom de son possesseur. A côté de cette compilation viennent se placer trois autres chroniques de médiocre valeur : l'*Estore des comtes de Flandre,* traduite d'une chronique latine, *Flandria generosa*[3]; une autre chronique semi-fabuleuse sur le même sujet, commençant à 1168 et se terminant à 1285, sorte de poëme historique mis en prose et « desrimé[4]; » enfin, une petite *Chronique des évêques de Cambrai,* traduite du latin en 1273, sous l'épiscopat d'Enguerrand de Créquy, et s'étendant de 1076 à 1135[5].

Malgré la différence des sujets traités par nos chroniqueurs, on voit paraître et se reproduire presque partout les traits généraux qui caractérisent ces ébauches de compositions his-

1. P. 165.

2. De 977 à 1289. Le texte français est plus étendu que le texte latin. La *Bibliothèque Nationale* en possède quatre manuscrits. — *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 753-760.

3. La *Flandria generosa,* ou les *nobles Lignages de Flandres,* est une œuvre collective et successive qui a commencé au XIIe siècle et n'a pris fin qu'en 1347. La première partie seule, de 792 à 1165, a été traduite en français au XIIIe siècle. M. de Smet a publié cette traduction sous un titre un peu différent de celui que nous donnons. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 707.

4. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 766.

5. *Historiens de Gaule et de France,* t. XIII, p. 476-496. — *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 747. La chronique latine a pour titre : *Gesta Episcoporum cameracensium.* Le style de la traduction est clair et simple.

toriques. La plupart sont anonymes; celles qui ne le sont pas ont pour auteurs des hommes obscurs; on n'en cite aucune qui ait été écrite, comme les Mémoires de Villehardouin, par quelque personnage. Beaucoup sont traduites du latin ; à l'exception d'une ou deux chroniques, le style est uniformément plat et médiocre : il n'y faut pas chercher des indices de talent, mais une preuve de la sérieuse curiosité éveillée dans le public et de la faveur croissante qui s'attachait à l'histoire.

Les mêmes réflexions s'appliquent aux récits inspirés par le souvenir des croisades. L'un des meilleurs est la *Chronique d'outre-mer,* écrite avec agrément et facilité : l'auteur remonte à l'an 1100, époque de la mort de Godefroy de Bouillon, et s'arrête à 1227; il lui arrive de copier Villehardouin, pour la quatrième croisade, sans nous prévenir de ce plagiat; il fait aussi de larges emprunts à l'*Ordène de chevalerie,* poëme récent et très-populaire, dont le héros était le sultan Saladin. Le style de cette chronique rappelle le ton et la manière de la *Chronique de Rains.* La relation française de la *Prise d'Acre* et les *Lignages d'outre-mer,* sorte de nobiliaire des grandes familles françaises de Palestine, sont du même temps[1]. Ce dernier ouvrage a été remanié plus d'une fois et prolongé bien avant dans le XIVe siècle. Mentionnons une version française des vingt-trois livres de Guillaume de Tyr[2], une compilation, attribuée à Bernard, trésorier de Saint-Pierre de Corbie, où l'on a réuni l'histoire de Guillaume de Tyr, la Chronique d'outre-mer, le livre de Jacques de Vitri[3],

1. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 466, 680, 683. La relation de la prise d'Acre existe sous deux formes, l'une latine, qui paraît être l'original, et l'autre française, qui semble une traduction. On peut y joindre la lettre écrite en français sur le même événement par Jehan de Villers, vingt et unième grand Maître de l'ordre des Hospitaliers de Jérusalem. Sur ces documents qui appartiennent à la fin du XIIIe siècle, voir l'*Histoire littéraire,* t. XX, p. 85-95.

2. Guillaume de Tyr, né vers 1140 fut archevêque de Tyr en 1174; il prêcha la croisade à Philippe-Auguste en 1108 et mourut peu de temps après. La *Bibliothèque Nationale* possède dix-huit exemplaires de l'ancienne version française de son ouvrage.

3. Jacques de Vitri, mort en 1244, écrivit à Ptolémaïs l'*Histoire orientale,* ou le résumé des croisades, en trois livres, jusqu'à l'année 1218.

en continuant le récit jusqu'en 1275. Traduite du latin dans plusieurs parties, cette compilation fut elle-même, un peu plus tard, par une version nouvelle, traduite du français en latin[1].

Vers la fin du siècle, un prince chrétien d'Arménie, Hayton, qui s'était fait moine et avait échangé sa principauté de Corghos[2] contre une cellule chez les Prémontrés de Poitiers, rédigea en latin un livre curieux et plein de vues intitulé : *Flos historiarum terræ Orientis*. Cette « fleur des histoires d'Orient, » embellie des souvenirs du lointain voyage de Marco-Polo[3] qu'Hayton avait pu connaître en Italie, eut beaucoup de vogue, non dans le texte même d'Hayton, mais dans une imitation française publiée par Nicolas Falcon à la même époque. Falcon s'était instruit, dit-il, dans ses entretiens avec Hayton, à Poitiers : celui-ci lui conta, paraît-il, la matière même de son livre que l'indiscret auditeur mit en français, tandis que le trop confiant prince d'Arménie l'écrivait en latin. Le plagiaire donna ensuite une version latine de son ouvrage, et la version fut traduite, cinquante ans plus tard, en français, par le compilateur des Chroniques de Saint-Bertin, Jean Lelong d'Ypres, connu sous le nom d'*Yperius*. On a quatre manuscrits du premier texte français, deux manuscrits du second texte français et cinq manuscrits latins[4].

1. *Mémoires sur l'Histoire de France*, collection Guizot (1824). — *Bibliothèque des Croisades*, par Michaud. — *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 683-686. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, par M. de Mas-Latrie. Edition de la Société de l'Histoire de France (1871).

2. Corghos était située près de l'ancienne Séleucie. Hayton mourut à Poitiers en 1308.

3. Le célèbre voyageur vénitien, né en 1260, mourut en 1323. Il visita la Perse, l'Inde, la Chine, la Tartarie; sa *Relation* fut traduite dans toutes les langues de l'Europe. Nous y reviendrons.

4. *Histoire littéraire*, t. XXV, p. 479-507. Le livre d'Hayton, et celui de ses imitateurs, comprend quatre parties : la description de l'Asie, l'histoire de ses rois depuis Jésus-Christ, l'histoire des Tatars, et l'exposé d'un projet de passage et de conquête outre-mer. C'est surtout cette dernière partie qui fit impression sur les contemporains. — La *Bibliothèque Nationale* a récemment acquis le quatrième manuscrit du premier texte français. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXV, p. 93, (1874), article de M. Léopold Pannier.

Entre tous les événements et tous les personnages dont la grandeur récente, en frappant l'esprit des contemporains, avait excité la verve des chroniqueurs, Louis IX et son règne tenaient assurément le premier rang. La légende de ses vertus, de sa profonde tendresse pour le peuple, de sa justice inaltérable, de la douce exaltation et des pieuses témérités de son courage, sans avoir l'éclat mensonger des légendes épiques, s'illumina de la poésie touchante des regrets populaires. L'Eglise ne tarda pas à rehausser et à perpétuer cette gloire par une suprême consécration. Bon nombre de biographes avaient essayé déjà de satisfaire ce besoin d'admirer, d'aimer, et de connaître, que laisse toujours au cœur des survivants la disparition d'un grand homme, lorsque Joinville entreprit lui-même d'apprendre à tous ce qu'il savait du saint roi : l'étude que nous voulons faire du texte de Joinville a donc pour préliminaire obligé l'examen des travaux antérieurs à son livre.

§ II

Des historiens de saint Louis qui ont précédé Joinville.

Les premiers écrits composés sur saint Louis sont l'œuvre de ceux qui ont vécu dans son intimité, qui ont pu lire de près et assidûment dans cette belle âme, et qui touchés de ses rares mérites ont formé le dessein de proposer et de faire reluire à tous les regards ce modèle des chrétiens et des rois. Geoffroy de Beaulieu, qui avait été pendant vingt ans le confesseur du prince, écrivit, de 1270 à 1276, à la demande du pape Grégoire X, cinquante-deux chapitres en latin où il recueillit, comme l'a fait plus tard Joinville dans la première partie de ses mémoires, « la fleur des bonnes paroles et des bons exemples » que lui présentait en abondance une vie pleine d'enseignements[1].

1. L'ordre ou l'invitation de Grégoire X est du 4 mars 1272. — *Acta Sanctorum*, t. V (Augusto), p. 543, 546, 556, 557, nos 22, 45, 63, 64, 65. — *Les vrais Enseignements de saint Louis*, par le P. Cros (1873), p. 27. — Geof-

Un peu avant 1297, lorsque l'Église de France commença de réunir les éléments de l'enquête exigée pour la canonisation de Louis IX, plusieurs livres parurent sur les miracles accomplis par la vertu du saint roi : Guillaume de Chartres en rassembla soixante-cinq dans un récit assez court, en latin ; il avait été le chapelain du prince[1]. L'un de ces miracles, le trente-huitième, lui fut conté par le médecin du roi, Dudon, qui lui en remit une relation dont le texte a disparu[2]. Un moine de Saint-Denis, Gilles de Pontoise, écrivit les *Gesta sancti Ludovici noni* un peu après la canonisation[3]. Nous avons une Collection de tous ces miracles en français[4]. Le confesseur de la reine Marguerite[5], qui avait vécu dix-huit ans à la cour et à qui certains attribuent la version française des *Miracles,* fit, en outre, une *Vie de saint Louis*[6], à la prière de la princesse Blanche, fille du roi, femme de l'infant de Castille, Ferdinand[7]. Cet ouvrage, dont le plus ancien manuscrit français paraît remonter aux débuts du XIVe siècle, est divisé en vingt chapitres ; on y trouve la liste des témoins qui déposèrent dans l'enquête relative à la canonisation. Joinville y est cité au quatorzième rang[8]. Parmi les contemporains, alors vivants, qui figurent

froy mourut en 1280. — Voici le titre de son ouvrage : « Incipit vita et sancta conversatio piæ memoriæ Ludovici quondam regis Francorum a Gaufrido de Belloloco, Ordinis prædicatorum. » — *Historiens de Gaule et de France,* t. XIX.

1. *Historiens de Gaule,* etc., XIX.

2. *Histoire littéraire,* t. XXI, 747, p. 748.

3. Duchesne, t. V, 395. — *Historiens de Gaule,* etc., t. XX.

4. *Historiens de Gaule,* etc., t. XX, p. 39.

5. Saisissons cette occasion de rappeler qu'on a trouvé vingt-trois lettres de la reine Marguerite, femme de saint Louis, comprises entre les années 1235 et 1282. Onze sont en français. Elles sont analysées et citées dans le t. XXI de l'*Histoire littéraire,* p. 829-833.

6. Il est probable que le texte original de cette *Vie* était en latin et qu'il a été traduit presque aussitôt soit par l'auteur, soit par un contemporain. — *Histoire littéraire,* t. XXV, p. 154-177.

7. *Acta sanctorum,* t. V, p. 292, n° 3.

8. « Monseigneur Jehan, seigneur de Jeenville, chevalier, du dyocèse de Chaalons, homme d'avisé aage et moult riche, seneschal de Champaigne, de cinquante ans environ. » — *Historiens de Gaule,* etc., t. XIX.

dans ce récit, nous rencontrons Edouard I[er] roi d'Angleterre; or, ce roi est mort en 1307, ce qui prouve que la rédaction de l'ouvrage est antérieure à cette époque et, par conséquent, au livre de Joinville.

Un autre historien, mort en 1302, avait traité ce même sujet en latin et en français : nous voulons parler de Guillaume de Nangis, garde des chartes de l'abbaye de Saint-Denis, auteur d'une histoire de France et d'une chronique universelle déjà signalées[1]. Sa *Vie de saint Louis,* rédigée d'abord en latin d'après les documents que Geoffroy de Beaulieu venait de publier, traduite ensuite par lui-même probablement ou par un moine de la même abbaye, entra dans le texte des *Grandes Chroniques de France* et prit ainsi le caractère et l'autorité d'une histoire officielle[2].

A tous ces travaux, inspirés par une fervente admiration pour la mémoire de saint Louis, Joinville vint à son tour, après tous les autres, ajouter l'expressive et incomparable originalité d'un esprit supérieur, l'immortel agrément d'un récit dont l'auteur avait été pendant trente ans l'ami, le confident du héros chrétien, et un ami digne, à tous égards, de cette auguste intimité. A-t-il connu ces biographies et ces mémoires écrits avant son livre? Il n'en faut pas douter, car on peut aisément signaler dans son récit la trace ou l'aveu des emprunts qu'il a faits à ses devanciers. Ce qu'il dit, par exemple, du châtiment infligé aux blasphémateurs[3], et, un peu plus loin, de la collation des bénéfices, est emprunté à Geoffroy de Beaulieu ; lui-même, en terminant, déclare qu'il avait sous les yeux « un romant », c'est-à-dire, une histoire

1. Page 187. On a trouvé dans les archives de Saint-Denis un compte où est inscrite une gratification annuelle de « cent sols » au bénéfice de Guillaume de Nangis, « garde des Chartes, » depuis 1289 jusqu'en 1299. — *Histoire littéraire,* t. XXV, p. 154-177.

2. Guillaume de Nangis s'était servi en outre d'un récit de Gilon de Reims que nous n'avons plus. — *Historiens de Gaule,* etc., t. XX. — *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XXXV (1874), p. 230-237. Mémoire de M. de Wailly.

3. Chapitres CXXXIX et CXL de l'édition de M. de Wailly (1867).

en français où il a trouvé « grant partie des faits du saint roi. » Ce « romant » était sans doute la chronique de Saint-Denis, ou la traduction de l'ouvrage de Guillaume de Nangis, ou cette collection française des *Miracles*, citée plus haut[1]. Le chapitre CXL de l'édition de 1867 semble pris à Guillaume de Nangis, et au recueil des ordonnances royales ; les chapitres CXLI et CXLIII se retrouvent dans les *Grandes Chroniques*, le chapitre CXLII correspond en entier au chapitre XIX de Geoffroy de Beaulieu[2] : le texte des *Enseignements* de saint Louis, transcrit par Joinville, était depuis longtemps connu et figurait dans l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu, antérieur à 1276[3]. En résumé, la fin du livre de Joinville est la partie

1. Il est à peu près certain que ce « romant » est une ancienne rédaction des *Grandes Chroniques*, analogue au texte récemment mis en lumière par M. Paul Viollet, et portant le n° 2615 (autrefois 8305,[33] de la *Bibliothèque Nationale.*) Ce manuscrit, certainement antérieur à 1297, contient plus que tout autre des leçons conformes au texte de Joinville. Il n'en diffère que dans le chapitre relatif à la réforme de la prévôté de Paris. Or, ce morceau se trouve dans le manuscrit plus récent, dit de Sainte-Geneviève, mais postérieur lui-même au livre de Joinville. Ce qui prouve que la copie des *Grandes Chroniques* dont Joinville s'est servi est tout ensemble antérieure au manuscrit de Sainte-Geneviève et postérieure au manuscrit 2615 de la *Bibliothèque Nationale*. — M. de Wailly, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV, p. 219, 225, 130 (1874).

2. Le rédacteur des *Grandes Chroniques* avait connu et utilisé les ouvrages de Geoffroy de Beaulieu, du Confesseur de la reine Marguerite, de Guillaume de Nangis, la collection des *Miracles*, et c'est par son intermédiaire que Joinville a sans doute imité toutes ces publications. Il est probable que Joinville n'avait sous les yeux que le texte français des *Grandes Chroniques*. — M. Paul Viollet, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXV, p. 29.

3. Une discussion fort vive et fort longue s'est élevée assez récemment au sujet de l'authenticité des *Enseignements de saint Louis à son fils*. Que ce document ait existé, écrit en français de la main du roi, cela ne fait pas doute : Geoffroy de Beaulieu (chapitre XIII), le dit formellement. Il l'a vu, dit-il, après la mort du roi, et l'a traduit en l'abrégeant, du français en latin : « *Horum documentorum manu sua scriptorum, post mortem ipsius, ego copiam* (communication) *habui, et sicut melius et brevius potui, transtuli de gallico in latinum.* » Le Confesseur de la reine Marguerite a emprunté à Geoffroy cette analyse et l'a ensuite traduite du latin en français, comme il l'a fait aussi pour les *Enseignements de saint Louis* à sa fille Isabelle. Or, le texte français publié par Joinville et emprunté par lui aux *Grandes Chroniques* (manuscrit 2615), est plus développé que le texte du Confesseur et

la moins originale, celle où n'étant plus soutenu par ses souvenirs personnels il a dû recourir aux documents déjà publiés pour se mettre en état de parler avec compétence des dernières années du gouvernement de saint Louis.

§ III

Études philologiques sur le texte des Mémoires de Joinville. — Appréciation littéraire de cet ouvrage.

Il nous suffira de rappeler les principaux traits, les événements notables de la vie de Joinville avant d'insister sur l'étude, beaucoup plus importante, de son livre même. Cette vie, qui fut très-longue, — car elle dura près d'un siècle, — présente à l'histoire bien peu de faits saillants en dehors de la croisade de 1248 et des six années que Joinville passa outre mer dans la compagnie du roi : une fois séparé de ce grand homme dont la gloire se répand sur lui, une fois sorti de la pleine lumière de cette haute amitié, il retombe dans l'obscure médiocrité de son rôle politique et de sa fortune. Ce n'est plus qu'un gentilhomme champenois, sénéchal d'une cour de province, sire d'un petit castel qui peut armer en guerre neuf chevaliers et sept cents hommes d'armes[1].

que celui de Geoffroy; il est surtout plus hardi, soit à l'égard de Rome, soit à l'égard des seigneurs : pour tout dire, il témoigne d'un esprit *plus libéral et plus populaire.* Selon M. Paul Viollet, et selon le P. Cros, auteur d'une *Vie intime de saint Louis,* le texte vrai est celui de Geoffroy et du confesseur; la version de Joinville et des *Chroniques* est interpolée. C'est l'esprit du règne de Philippe le Bel qui l'inspire. M. Natalis de Wailly soutient au contraire que le texte de Joinville est à la fois plus complet et plus vrai que l'analyse donnée par Geoffroy. Selon lui, la minute exacte du texte français original aurait été remise et déposée à l'abbaye de Saint-Denis où les rédacteurs, presque officiels, des *Grandes Chroniques,* l'auraient transcrite. — Voici les ouvrages à consulter sur cette question : 1° Mémoire de M. de Wailly lu à l'Académie des Inscriptions en 1872 (*Bibliothèque de l'École des Chartes* t. XXXIII) ; 2° Deux mémoires de M. Viollet, *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XXIX (1869) et t. XXXV, (1874); 3° *Les vrais enseignements du roi saint Louis,* par le P. Cros de la compagnie de Jésus (1873) ; 4° Second mémoire de M. de Wailly, *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XXXV, (1874). On peut y joindre M. Kervyn de Lettenhove, *Séances de la commission royale d'histoire,* 2° série, t. XI. (1858.)

1. C'est avec cet équipage qu'il partit pour la croisade.

Joinville naquit en 1224, deux ans avant l'avénement de saint Louis qui était né en 1215. Sa famille, de bonne noblesse moyenne et bien apparentée, se distingua dans les croisades; elle occupait, depuis le milieu du XIe siècle, le manoir féodal de Joinville situé sur l'une des hauteurs boisées qui, surplombant des gorges profondes, commandent la ville de ce nom et le cours de la Marne[1]. Élevé auprès des comtes de Champagne, dans cette élégante société de chevaliers et de poëtes où Villehardouin déjà s'était formé, il parut à la cour du roi de France en 1241, à l'occasion des fêtes que Louis IX donna avec grande pompe à Saumur en armant chevalier son frère Alphonse, comte de Poitiers. Il était alors écuyer tranchant, et, comme il dit lui-même, il *tranchait* devant le comte Thibault VI roi de Navarre, son seigneur[2]. Joinville n'avait pas plus de vingt-quatre ans lorsqu'il se croisa en 1248 et partit à la suite de Louis IX[3]; revenu en France avec ce prince en 1254, il refusa de l'accompagner, seize ans après, sur les côtes d'Afrique. Dans l'intervalle de ces deux expéditions, il avait partagé son temps entre la société du roi à Paris et le gouvernement de ses vassaux en Champagne.

En 1282, il comparut, nous l'avons dit plus haut, dans l'enquête préalable faite à Saint-Denis pour la canonisation de Louis IX; en 1298, il assistait à la levée du corps saint et à l'oraison funèbre prononcée par le frère Jehan de Samois qui, à propos de la loyauté du roi, s'appuya

1. Ce château subsistait encore en 1789. Le duc d'Orléans le fit vendre en 1791, à condition qu'il serait démoli. Il fut adjugé par acte du 27 avril aux citoyens Berger et Passerat au prix de 6,000 livres pour les matériaux et 1500 livres pour le terrain. — M. Francisque Michel, dans son édition des Mémoires de Joinville (1859), a traité avec le plus grand soin et la plus curieuse érudition tout ce qui se rapporte à la vie de Joinville et à l'histoire de sa famille. Voir Introduction, p. I-CLXXXIX. — La *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1876) contient un article de M. Jules Finot sur Héluyse de Joinville, sœur de notre historien, morte en 1312. A cette biographie sont jointes quelques pièces originales. P. 528-533.

2. Sur ce prince chansonnier, voir t. Ier, p. 472.

3. A la bataille de Mansourah ou de la Massoure, Joinville reçut cinq blessures, et son cheval en reçut dix-sept.

sur son témoignage. C'est peu de temps après qu'il commença ses Mémoires, à la demande de Jeanne de Navarre, reine de France, femme de Philippe le Bel, mère de Louis le Hutin; Jeanne étant morte en 1305, avant que le manuscrit fût achevé, Joinville dédia son livre et l'offrit à Louis le Hutin, lorsque ce prince n'était encore que roi de Navarre, c'est-à-dire, entre 1309 et 1314. Convoqué en 1315 sous l'oriflamme, pour marcher contre les Flamands, il se rendit avec ardeur à cet appel, malgré son grand âge, et l'on a encore la réponse qu'il fit à la convocation royale[1]. Il était de retour dans son château en 1317; sa présence y est signalée à cette date par un document historique. Joinville mourut le 11 juillet 1319, laissant un fils qui hérita de son titre de sénéchal en même temps que de ses domaines: il avait vécu quatre-vingt-quinze ans et vu le règne de six rois, Louis VIII, Louis IX, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin et Philippe V dit le Long. Qu'est devenu ce manuscrit de ses mémoires qu'il présenta vers 1310 à Louis le Hutin, manuscrit rédigé par ses scribes, sous sa dictée et sa surveillance? Avons-nous le texte véritable du livre de Joinville?

Voici quel est aujourd'hui l'état des manuscrits connus et des éditions imprimées de cet historien. Les manuscrits sont au nombre de trois. Le plus ancien et le meilleur est celui de la Bibliothèque Nationale[2], qui avait appartenu à la bibliothèque des ducs de Bourgogne et fut rapporté de Bruxelles en 1744 par le maréchal de Saxe. Ce manuscrit n'est pas l'original même, mais une copie exécutée vers la fin du XIVe siècle et rajeunie, mise à la mode par le copiste, c'est-à-dire alterée dans l'orthographe et la forme des mots, par conséquent beaucoup plus semblable au français du temps de Charles V qu'à la langue du XIIIe siècle. A propos du texte de Villehardouin, nous avons expliqué l'importance des changements survenus dans la langue, au XIVe siècle, et la gravité des altérations qui résultent de ces remaniements

1. Édition Francisque Michel, p. CXIX. La lettre est du mois de juin 1315.
2. No 2016, supplément français.

successifs dont les copistes du moyen âge sont coutumiers[1]. Sans chercher bien loin, nous en trouvons une preuve curieuse qui nous est fournie par un ouvrage antérieur de quelques années à celui de Joinville : c'est le recueil des *Miracles de saint Louis* publié vers la fin du XIIIe siècle par le confesseur de la reine Marguerite. On a deux manuscrits de ce livre, l'un, qui est sans doute l'original; l'autre, plus récent, et très-semblable à notre manuscrit de Joinville par le style des miniatures, l'agencement des vignettes, la distribution des lignes, pages et colonnes, la forme des lettres courantes[2]. Or, le plus ancien de ces manuscrits est gratté, raturé et corrigé en maint endroit; on y a biffé des mots, changé des phrases; on l'a remanié et rajeuni, puis, dans cet état, il a servi de modèle à la deuxième leçon, à la copie plus moderne. Ce double travail de retouche et de transcription s'est fait à l'époque même où l'on exécutait, par une semblable méthode, la copie de Joinville que nous possédons, c'est-à-dire, dans la seconde moitié du XIVe siècle[3].

On a donc perdu le texte original des Mémoires de Joinville et les copies qui ont été sans doute transcrites immédiatement, du vivant même de l'auteur. Ni le manuscrit présenté à Louis le Hutin, ni celui que Joinville avait dû garder dans ses archives, ne se sont retrouvés. Louis le Hutin avait vingt ans quand l'ouvrage lui fut offert; après sa mort, le manuscrit de Joinville ne se trouve plus parmi les vingt-neuf volumes qui formaient la bibliothèque de ce roi. Sa veuve, la reine Clémence, recueillit quarante et un volumes; Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, en laissa vingt : dans tous ces inventaires, pas un article qui fasse mention du livre de 1309. Il est, au contraire, fort clairement désigné par le catalogue de Charles V,

1. Voir plus haut, p. 176-178, et tome Ier, p. 149-153.
2. *Bibliothèque Nationale*, no 10,311, *a*, et no 10,309.
3. Mémoire sur les manuscrits de Joinville, par M. P. Pàris (1839). Édition de F. Michel, p. CLXXXV. — Introduction de M. de Wailly, dans l'édition de 1867.

et par celui de Charles VI, dressé en 1411 : était-ce bien le manuscrit primitif ou une récente copie? Tout ce que nous savons, c'est que le volume de Charles V et de Charles VI n'était pas celui que nous possédons, et que ce volume, comme l'original lui-même, a disparu[1]. Selon toute apparence, un certain nombre de copies, plus ou moins fidèles, du manuscrit offert à Louis le Hutin avaient été exécutées, à des époques diverses, pour des rois et des grands seigneurs; elles ont péri, sauf une seule qui nous est revenue par Bruxelles et qui, depuis un siècle, sert de base aux modernes éditions de Joinville.

Au XVe siècle, le roi René de Sicile possédait une de ces copies; elle a servi à l'édition première, imprimée à Poitiers en 1547, par Jehan et Enguilbert de Marnef frères. Antoine-Pierre de Rieux en fut l'éditeur. S'il faut juger de la copie manuscrite par l'édition imprimée, elle avait été fort rajeunie, car l'éditeur se fait gloire de « polir son auteur et de le dresser en meilleur ordre. » En 1616, on découvrit une autre copie à Laval, dans les papiers d'un ministre protestant : l'année suivante, Claude Ménard en fit la base d'une seconde édition imprimée. Cette copie, transcrite au XVIe siècle et conforme à l'orthographe du temps de François Ier, s'est perdue comme la première; rien d'étonnant, puisque l'une et l'autre, une fois reproduites par la presse, semblèrent inutiles. En 1668, Ducange publia une troisième édition sans autre secours que les deux leçons imprimées par Ménard et par de Rieux : il s'efforça de les corriger et de les éclaircir l'une par l'autre. Plus heureux, Sainte-Palaye découvrit à Lucques, en

1. Les deux articles du catalogue de Charles V et de l'inventaire de Charles VI, relatifs aux mémoires de Joinville, sont ainsi conçus : « *La vie saint Loys et les fais de son voyage d'outre mer.* (le Roy l'a par devers soy)... » — « Une grant partie de la *Vie et des fais monseigneur saint Loys*, que fist faire le seigneur de Jaunville ; très-bien escript et historié. Couvert de cuir rouge à empreintes, à deux fermoirs d'argent. Escript de lettres de forme en françois à deux coulombes ; començant au deuxième folio *et por ce que*, et au derrenier : *en tele manière.* » — P. Pâris, *Mémoire sur les manuscrits de Joinville*, p. CLXXVI.

1741, un manuscrit de Joinville qui ne remonte pas, il est vrai, au delà du XVIe siècle, mais qui contient encore certaines expressions fidèlement conservées du texte plus ancien que le copiste avait eu sous les yeux. Le manuscrit de Lucques accommodé, selon l'usage, au style du temps où il fut copié et dressé, avait appartenu à la duchesse Antoinette de Bourbon, femme de Claude de Lorraine, premier duc de Guise et seigneur de Joinville : la duchesse, en 1540, l'avait communiqué à Louis Lasséré, chanoine de Saint-Martin de Tours, auteur d'un *Abrégé de l'histoire de saint Louis*. Lacroix du Maine l'avait aussi connu et consulté en 1584[1]. Un autre manuscrit, de la même époque et de la même famille que le manuscrit de Lucques, est aujourd'hui entre les mains d'un particulier[2]; mais l'importance de ces deux pièces s'efface et disparaît devant celle du manuscrit du XIVe siècle rapporté de Bruxelles en 1744. Aucune édition imprimée ne les a prises pour modèle et pour type, tandis que pendant un siècle, de 1761 à 1867, toutes les publications modernes des Mémoires de Joinville ont fidèlement reproduit la copie du XIVe siècle[3].

Ces deux textes du XVIe siècle ont cependant leur utilité; ils peuvent, en plus d'un endroit, fournir de précieuses variantes : par exemple, il est arrivé que le copiste du XVIe siècle, ignorant les règles de l'ancien français et notamment la règle de l'*s*[4], a pris des singuliers pour des plu-

1. Cette copie, acquise par la Bibliothèque Royale au prix de 360 livres, est cotée n° 206, supplément français. La couverture porte les armes d'Antoinette de Bourbon; l'écriture en est très-belle, et la précieuse miniature, qui occupe en entier la première page, représente Joinville offrant son livre à Louis le Hutin entouré de sa cour.

2. M. Brissart Biné.

3. Les principales éditions modernes sont celles de Capperonnier (1761), Roucher, Buchon (1824), Michaud et Poujoulat (1836), Francisque Michel (1859), sans compter celle du Recueil des *Historiens de Gaule et de France* (1840), et la première de M. de Wailly (1867).

4. La règle de l'*s* attribuait à certains substantifs un *s* au singulier quand ils étaient le *sujet* de la phrase; l'*s* disparaissait quand le substantif était un régime. — Voir t. Ier, p. 115-121.

riels et, dans quelques passages, a naïvement reproduit l'original qu'il transcrivait, en faisant des contre-sens. Son erreur nous a conservé des formes primitives que le copiste du xiv[e] siècle, qui les comprenait, avait rajeunies parce qu'elles étaient tombées en désuétude. Le premier, dans les passages en question, a changé le sens en gardant les mots, et le second, en respectant le sens, a modifié l'expression[1]. Pour nous résumer, on possède trois copies, inégalement infidèles, du manuscrit original des Mémoires de Joinville : le fond des choses n'a pas subi d'atteinte; le texte n'a été ni raccourci, ni allongé, ni interpolé, soit au xiv[e], soit au xvi[e] siècle; l'essentiel subsiste dans son intégrité, et le changement ne porte que sur l'orthographe et la forme des mots. Mais c'est assez pour que le texte original, authentique nous échappe, pour que la langue de Joinville ne nous soit pas connue dans sa vérité et sa pureté; la plus exacte de ces trois copies, la plus ancienne, n'étant elle-même qu'un premier rajeunissement.

Avec sa science profonde de l'ancien français, l'éditeur de 1867, M. Natalis de Wailly, sentait vivement et comprenait mieux que personne l'insuffisance de l'édition qu'il donnait au public, bien qu'il y eût introduit d'heureuses corrections empruntées aux deux manuscrits du xvi[e] siècle. Mais le moyen de rétablir les règles violées, de restituer les formes volontairement altérées par les copistes contemporains de Charles V? Comment oser remanier et vieillir au xix[e] siècle ce qu'on avait rajeuni soixante ans après la mort de Joinville? Par quelle autorité soutenir et justifier un retour à la vérité présumée, et la savante hardiesse d'une entreprise sur un texte consacré? On avait bien quelques indices tirés de la lettre écrite au roi par Joinville, en 1315, et du *Credo* qu'il composa, suivant l'usage pieux de ce temps-là[2], pour con-

1. Il est probable que la copie du xiv[e] siècle a été faite sur l'original donné à Louis le Hutin, et que les deux copies du xvi[e] siècle ont été transcrites sur l'original conservé au château de Joinville.

2. On cite un *credo* de Grégoire de Tours, un autre de Dante, une semblable profession de foi dans une *canzone* de Pétrarque, et une foule de paraphrases et d'écrits de ce genre dans les auteurs du xiv[e] et du xv[e] siècles.

fesser sa foi et pour la raffermir dans un jour d'épreuves, à la veille d'un mortel danger[1]. L'original de ces deux pièces existe[2]; les formes du style, particulières au XIIIe siècle, et si souvent changées dans le manuscrit des Mémoires qui date de la fin du siècle suivant, s'y retrouvent fidèlement observées : mais la brièveté de ces textes ne suffisait pas à nous représenter sûrement l'orthographe et la langue de Joinville. Une découverte plus importante vint fournir à M. de Wailly un surcroît de preuves inattendu et lui inspirer une confiance qui, jusque-là, lui avait manqué. En cette même année 1867, où paraissait sa première édition des Mémoires d'après la copie du XIVe siècle, il publiait, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* vingt-six pièces originales en langue française, rédigées par la chancellerie de Joinville depuis l'année 1238 jusqu'à la mort de notre historien[3]. Le total de ces documents forme, en étendue, l'équivalent de la cinquième partie des Mémoires : il devenait dès lors possible de se figurer, d'après un modèle certain, ce qu'avait dû être la langue de Joinville, avec ses formes et ses habitudes propres, avec ses traits distinctifs et son orthographe, sans aucun mélange des altérations que les copistes d'un autre temps et d'un autre pays ont introduites dans les manuscrits mentionnés plus haut.

Remarquons-le bien : ces chartes, que M. de Wailly a rassemblées, ont été rédigées sous les yeux de Joinville par les clercs ou scribes de sa chancellerie. Or, notre historien dit, au commencement et à la fin du livre de ses Mémoires, qu'il a *dicté et fait écrire ce livre*[4]. Qui donc a tenu la plume, sous

1. Ce *credo* de Joinville fut composé en 1251 lorsqu'il était à Acre avec saint Louis. Le texte que nous avons est de 1287.

2. On trouvera dans l'édition de M. F. Michel (1859), un mémoire intéressant sur cette pièce qui avait paru pour la première fois en 1837, dans les *Mélanges de la société des Bibliophiles français.* — Introduction, p. CL-CLX.

3. *Bibliothèque de l'École des Chartes,* sixième série, t. 556-608. — Ces pièces sont tirées des Archives nationales, des archives de la Haute-Marne et des archives de la Meuse. Quelques-unes viennent de la *Bibliothèque Nationale.*

4. « Et ces autres choses *ai-je fait escrire* aussi à l'onneur du vrai cors

sa dictée, si ce n'est quelqu'un ou quelques-uns de ces mêmes scribes de sa chancellerie qui ont écrit, de 1238 à 1315, les chartes originales que nous possédons? N'est-il pas naturel de penser que l'orthographe des Mémoires était la même que celle des chartes? Ne doit-on pas admettre, en bonne logique, que les formes et les désinences, qui sont dans les chartes, étaient aussi dans le texte original des Mémoires, surtout si la langue des chartes obéit à des règles fixes et présente des caractères constants, nettement déterminés? Fort de ces inductions qui touchent à la certitude, M. de Wailly n'a pas craint d'effacer du texte des Mémoires les formes rajeunies que la langue du XIIIe siècle ne connaissait pas; il y a rétabli l'application des règles fidèlement observées dans les chartes, l'orthographe et les désinences usitées à la chancellerie de Joinville et conformes, d'ailleurs, aux habitudes générales de ce temps-là. Sa tentative, à la fois hardie et prudente, soumise aux principes de ce qu'on peut appeler la grammaire du XIIIe siècle, s'est déclarée et justifiée dans un travail très-approfondi que la *Bibliothèque de l'École des Chartes* a donné en 1868[1]. M. de Wailly publiait en même temps, avec l'approbation des plus éminents critiques[2], une nouvelle édition de Joinville, ramenée à la vérité du texte original par cette méthode savante. L'édition de 1868, très-différente de celle qui l'avait précédée en 1867, a pris rang parmi les publications de la *Société de l'histoire de France*.

Le caractère dominant des chartes rédigées dans le château de Joinville est le respect des règles et la correction du style; jusqu'ici on ne connaissait pas de texte du moyen âge où l'ancienne grammaire, dont nous avons exposé les lois[3], fût aussi

saint..... *ai-je fait escrire* ce qui afiert aux troiz choses de sus dites..... En nom de Dieu le tout puissant, je, Jehan sire de Joynville, *faiz escrire* la vie notre saint Looys..... grant partie de ses faiz que j'ai trouvez, qui sont en un romant lesquiex *j'ai fet escrire* en cest livre...» Pages 2, 3, 4, 5 et 245. (Édition de 1859.)

1. Sixième série, t. IV, p. 328-478.

2. Voir, dans la *Romania* de juillet et d'octobre 1874, divers articles relatifs à cette publication. P. 401-403 et 487.

3. Tome Ier, chap. V, p. 113-153.

constamment observée : la raison en est que les copistes des manuscrits étaient généralement moins soigneux ou moins instruits que les clercs d'une chancellerie bien organisée. Par exemple, en ce qui concerne l'article, la règle est appliquée cinq cents fois et violée trois fois seulement; pour les substantifs, le nombre des exceptions ou infractions est insignifiant. La règle du sujet singulier est mise en pratique huit cent trente-cinq fois, et négligée sept fois : encore ces exceptions, cinq fois sur sept, se trouvent dans une même charte qui n'est connue que par une copie du XVIIIe siècle. Il reste donc, en tout, deux infractions contre huit cent trente-cinq applications de la règle. Le sujet pluriel est correct dans cinq cent quatre-vingt-huit passages et incorrect six fois seulement : ce qui, pour les substantifs, donne un total de quatorze cent vingt-trois phrases irréprochables et de treize ou même de huit phrases irrégulières.

Si dans les Mémoires, au contraire, ces mêmes règles sont presque toujours violées, c'est parce que le copiste contemporain de Charles V ou de Charles VI, écrivant dans un temps où l'ancienne grammaire était tombée en désuétude, a substitué son orthographe habituelle à celle du manuscrit original. En effet, puisque les clercs de la chancellerie de Joinville qui ont écrit, sous la dictée de l'auteur, le texte des Mémoires, connaissaient et observaient les lois de la syntaxe en vigueur au XIIIe siècle, pourquoi les auraient-ils négligées, par exception, dans cet ouvrage? D'après un calcul approximatif, le copiste du XIVe siècle, en rajeunissant le manuscrit original des Mémoires, a violé les règles neuf fois sur dix, c'est-à-dire, au total, quatre mille fois environ : ce qui prouve combien le plus ancien et le plus correct de nos trois manuscrits est gravement altéré, et combien les textes imprimés sur ce manuscrit diffèrent du véritable texte dicté, en 1309, par l'historien. Entre des copies évidemment infidèles et le texte hardiment restauré par M. de Wailly, il y a lieu à d'intéressantes comparaisons pour tous ceux qui hésiteraient à se prononcer et qui n'oseraient pas suivre le récent

éditeur, jusqu'au bout, dans ses inductions et ses savantes conjectures[1]. Du moins peut-on affirmer qu'en cette matière délicate la science moderne a dit son dernier mot.

En modifiant légèrement certaines nuances des Mémoires de Joinville, en y répandant comme une teinte d'archaïsme dont le premier aspect nous étonne, ce travail de restauration ne change rien d'essentiel aux qualités de l'historien et ne nous gâte point l'aimable et riante idée que, depuis longtemps, nous nous formons de son esprit. Joinville reste pour nous le conteur naïf et malicieux, d'une imagination vive et colorée, d'une belle humeur inaltérable qui n'exclut ni l'attendrissement, ni le sérieux, ni même, à certains moments, la noblesse du cœur et de la pensée. Une science précise et forte a ressaisi, reconstitué la langue des Mémoires[2]; mais elle n'a porté aucune atteinte, comme elle n'a rien ajouté, à ce qui est l'âme du livre, le vivant caractère et la physionomie de l'écrivain, je veux dire au style, où reluit la véritable originalité. Le portrait que d'éminents critiques ont si souvent tracé des grâces de son génie subsiste donc en entier; il nous suffira d'en résumer l'expression, sans insister sur un sujet bien connu, sur une gloire depuis longtemps consacrée.

Le livre de Joinville, contenant cent quarante-neuf chapitres, se compose de deux parties fort inégales, indiquées par l'auteur lui-même au début de l'ouvrage : « La première partie si devise comment il se gouverna tout son tens

1. Une objection peut être faite par des lecteurs timides : dans l'usage ordinaire de la vie, dans le style courant et familier, l'application des règles était-elle aussi rigoureuse que dans les actes officiels et dans le style d'une chancellerie? Joinville, en dictant ses Mémoires, ne s'est-il pas permis plus d'une licence, et ces irrégularités n'ont-elles pas dû être reproduites par son secrétaire ?

2. Citons, avant de quitter ce sujet, une remarque de M. de Wailly sur la langue de Joinville considérée comme dialecte : « Il n'est pas certain, dit-il, que cette langue appartînt tout entière à la Champagne, ni qu'elle se parlât dans toutes les parties de cette province. C'était la langue qu'on parlait autour de lui, sans doute mêlée du dialecte de l'Ile-de-France et du dialecte de la Champagne. » — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, VI[e] série, t. IV, p. 329 (1868).

selonc Dieu et selonc l'Eglise, et au profit de son règne; la seconde partie dou livre si parle de ses granz chevaleries et de ses granz faiz d'armes ». L'exposé « des bonnes paroles et des bons enseignements » de saint Louis, qui forme la première partie, ne va pas au delà d'une vingtaine de pages ; ce préambule édifiant est un souvenir et un écho des enquêtes faites et des ouvrages publiés dans les dernières années du siècle précédent, à propos de la canonisation du roi. Vient ensuite un récit qui commence à la naissance de saint Louis et finit à sa mort : cette seconde partie, comme on le voit, comprend à peu près tout l'ouvrage. Sans aller plus loin, nous pouvons déjà remarquer les différences capitales qui distinguent ces mémoires de ceux de Villehardouin. Joinville n'est plus l'homme d'action qui raconte en son nom ce qu'il a fait, les expéditions qu'il a conduites, les batailles où il a commandé; il est plutôt le témoin que l'auteur et l'âme des événements et des conseils. Il y a dans sa vie et dans son caractère plus d'obéissance que d'enthousiasme; il est de ceux qui suivent et non de ceux qui donnent les grandes impulsions.

Cette différence essentielle entre les deux hommes et les deux situations paraît dans les deux récits. L'ouvrage de Joinville n'a pas l'unité rapide et ferme du livre de Villehardouin; c'est une biographie plutôt qu'une histoire; le narrateur use de toutes les licences et de tous les priviléges qui appartiennent aux mémoires proprement dits. Son récit, familier, anecdotique, plein de circuits et de digressions, ne craignant pas les redites, suit une ligne flottante et ondoyante qui souvent s'écarte de l'ordre rigoureux des temps : il abonde et insiste où il lui plaît, met volontiers l'auteur en scène et ne dépasse jamais l'horizon particulier qu'embrasse et mesure le regard de celui qui parle. Joinville a promis de nous dire, non ce qui s'est fait, mais ce qu'il a vu; et tout son génie, comme sa règle unique, est de se livrer à la vivacité sincère de ses impressions personnelles. Il n'a pas plus de responsabilité dans ses Mémoires qu'il n'en avait dans l'expédition.

Cette liberté même, en ôtant de la grandeur à l'homme et au récit, ajoute à tous les deux un charme ; le livre de Villehardouin est une œuvre sérieuse et forte, d'une mâle beauté guerrière et politique ; le livre de Joinville, qui se propose de nous faire connaître bien moins une suite d'événements célèbres que l'intimité de deux nobles âmes, a pour nous ce genre d'attrait brillant et doux, cette grâce touchante qui nous séduit et nous pénètre lorsque nous avons sous les yeux une belle peinture du cœur humain. Là est l'incomparable mérite de ce récit ; il est dans le rapprochement et l'union de ces deux existences, celle du roi et celle du bon sénéchal, dans le contraste de ces deux natures qui s'éclairent et se font valoir par leur opposition, et qui, malgré leur inégalité, se touchent et sympathisent par la bonté qui leur est commune et par un fond généreux. Le témoignage de Joinville nous fait connaître saint Louis ; mais lui-même se découvre et se juge en recevant l'impression des vertus dont il est l'assidu témoin. Il y a dans cette nature honnête et moyenne de notre historien plus d'un mouvement secret, plus d'un instinct qui l'éloigne des hautes régions où plane l'ardent mysticisme de son royal compagnon ; le sénéchal de Champagne, tout bon chrétien et valeureux chevalier qu'il est, penche plus volontiers du côté de la terre qu'il ne s'élève vers le ciel.

Dans Joinville, le chrétien n'efface pas l'homme et ne lui impose pas silence ; l'homme qui aime ses intérêts, son château, les aises et les habitudes de sa vie domestique, n'immole aucune de ses affections par exaltation pieuse ou par héroïsme : c'est un croisé raisonnable, très-accessible aux considérations de prudence et d'égoïsme qui retenaient en terre ferme bon nombre de seigneurs. Son zèle une fois refroidi ne se rallumera plus ; on sent qu'il est à demi envahi par l'esprit de découragement qui inspire le discours du *Déscroisé* dans la pièce de Rutebœuf. Sa grandeur est d'aimer et d'admirer ce qui lui est supérieur, ce qui passe l'élan et la vigueur de son âme, et le témoignage qu'il rend à saint

Louis nous est d'autant plus précieux qu'il diffère du modèle tout en l'admirant. Il finit par céder à l'ascendant de la vertu et de la gloire dont l'image reluit sans cesse à ses yeux ; il s'élève à son tour et s'ennoblit au spectacle de cette simplicité sublime, de cette inaltérable sérénité d'une âme prête à tous les sacrifices, qui ne respire que pour s'immoler à son Dieu et à son peuple, intérieurement dévorée par la flamme de ce double amour. Aux heures critiques où le péril imminent éprouve et révèle les cœurs, Joinville fait bonne figure et ne dément pas l'honneur et les exemples d'une illustre amitié. Sa contenance résolue est digne du nom qu'il porte et du noble maître qu'il a vu souvent, dans les plus menaçantes extrémités, accueillir la mort avec un héroïsme familier et une douceur intrépide.

Ce qui appartient en propre à Joinville en cette généreuse intimité où le roi mettait si largement du sien, sa part en ce commerce qui dura trente ans, c'est une effusion de sincérité, une franche allure de l'âme, par où se découvrait sa droiture et sa candeur; c'est aussi la vive et jaillissante gaieté, la verve de belle humeur qui réjouissait saint Louis, et qui était comme la physionomie parlante de cet heureux naturel. Cette gaieté est le trait caractéristique de l'imagination qui brille dans son récit. Le style de Joinville n'a pas le tour nerveux et concis du style de Villehardouin; mais il est expressif à sa manière. Dans nos deux historiens une certaine originalité pittoresque donne du relief à la naïveté un peu gauche d'une langue à peine formée; ce pittoresque, chez l'un et l'autre, a sa nuance propre, sa marque distinctive et comme un cachet personnel.

Tous deux sont vivement frappés et sollicités par la nouveauté du spectacle que des contrées inconnues, un ciel éclatant, une guerre aventureuse déploient devant eux; leur imagination émue, curieuse, éblouie, rend avec force l'impression qu'elle reçoit. En un sens, l'ignorance de leur esprit et la rudesse de l'idiome qu'ils manient se tournent pour eux en avantage : ils sont par là garantis de la diffusion,

de l'emphase et du pédantisme; ils conservent dans sa vivacité ingénue, sans aucun mélange de rhétorique, cette fleur d'âme et de pensée qui est le charme de leurs écrits. Chez eux, la description peint les hommes par les faits, et les faits, par une circonstance saillante ; le trait sobre, choisi d'instinct, éclaire toute une perspective en nous faisant voir le détail le plus sensible, sans appuyer. Dans Joinville, il y a plus d'abondance et de facilité, déjà quelque mollesse ; les tableaux sont plus variés, les couleurs ont plus de nuances ; les mœurs qu'on nous présente se dégagent de la roideur et de la rusticité des temps féodaux ; une face des choses plus brillante et plus douce nous apparaît. Et comme l'historien reste libre d'écouter le caprice de sa mémoire et de recueillir où il lui plaît ses réminiscences, il y a dans ses récits de l'imprévu, du mouvement, un fréquent changement de scène, une nonchalance d'allure plus agréable que la précision de la ligne droite. Ce qui domine dans Villehardouin c'est l'*imperatoria brevitas,* le ton de l'homme qui a commandé à d'autres hommes ; il nous fait penser à tous les écrivains qui ont été de grands capitaines : Joinville touche de près à la famille des philosophes moralistes, des écrivains observateurs et, comme on dit, humoristes ; certaines pages de lui nous rappellent Montaigne ou la Fontaine.

Le croirait-on ? un tel génie, d'une supériorité si originale et si rare dans son aimable négligence, les contemporains et tout le moyen âge, qui avaient le droit d'en être fiers, semblent l'avoir peu connu et médiocrement goûté. Pendant deux siècles où l'on a fait un nom à des nullités sonores et creuses, à d'insipides « rhétoricqueurs », nous ne rencontrons pas un seul mot sur Joinville ; nous ignorons si on l'a beaucoup lu, mais personne n'en a parlé. Le premier écrivain qui en fasse mention est un obscur chroniqueur des guerres de Bretagne, Pierre le Baud, dont l'ouvrage composé à la fin du xv[e] siècle resta manuscrit jusqu'en 1638[1]. Le goût plus

1. Pierre le Baud cite Joinville à propos de Pierre Mauclerc, comte de

éclairé du XVI[e] et du XVII[e] siècles a vengé Joinville de ces injustes froideurs. Au moment où le moyen âge, dédaigné à son tour, ne survivait que par le souvenir de ses désordres et de ses malheurs, le bon sénéchal, échappant à la proscription, exerçait sur les esprits délicats la séduction de son immortelle jeunesse, et prouvait aux détracteurs de notre ancienne littérature que le siècle, qui avait produit saint Louis et son historien, méritait autre chose que les rigueurs et les dédains de la postérité[1].

Bretagne, qui figure dans la *Vie de saint Louis*. — M. de Wailly, préface de l'édition de 1868.

1. Avant de quitter Joinville, signalons une troisième édition de notre historien due à M. de Wailly; c'est celle de 1874 qui n'ajoute rien aux découvertes philologiques qui font l'originalité de l'édition de 1868, mais qui est accompagnée d'une traduction — comme celle de 1867 — et enrichie d'une *carte du Royaume de France* en 1259, dressée par M. A. Longnon. — Voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV, p. 57.

CHAPITRE III

LES CHRONIQUES DE FROISSART.

Continuation des travaux historiques commencés dans les deux siècles précédents. — Les chroniqueurs de la première moitié du XIVe siècle. — Jean Lebel imité par Froissart. — Époque des débuts de Froissart en histoire. — Sa vie, ses poésies, ses amitiés, ses voyages. — De la méthode historique de Froissart. Ses inspirateurs et ses patrons. — Nombreux manuscrits de ses chroniques. Les trois rédactions successives du premier livre. — Savantes recherches de MM. Kervyn de Lettenhove et Siméon Luce sur la biographie ou sûr les manuscrits de ce chroniqueur. — Autorité de Froissart en histoire. Ce qu'il faut penser de son exactitude et de son impartialité. — Son talent d'écrivain.

Froissart est né en 1337, dix-huit ans après la mort de Joinville. En 1361 il offrit à Philippe de Hainaut, femme d'Edouard III roi d'Angleterre, un livre aujourd'hui perdu qu'il venait d'écrire sur les événements qui avaient suivi la bataille de Poitiers : ce récit, qui comprenait les quatre années écoulées entre 1356 et 1361, est le germe et l'ébauche première de l'œuvre si ample et si variée à laquelle il devait consacrer sa vie ; c'est l'indice révélateur de sa puissante vocation[1]. Un intervalle d'un demi-siècle sépare ce début de l'époque où fut écrit le livre de Joinville. Quelles sont les œuvres historiques qui ont paru pendant ce demi-siècle ?

1. M. Kervyn pense que ce livre qu'on n'a pas retrouvé était en vers parce que Froissart dit : « Moy, yssu de l'escolle, entreprins assez hardiement de *dittier et rymer* les guerres dessus dites. » M. Paulin Pâris estime cette preuve insuffisante et maintient que ce début était en prose comme les chroniques qui ont suivi. — *Nouvelles recherches sur la Vie de Froissart*, 1860.

Quels noms de chroniqueurs peut-on citer et signaler entre Joinville et Froissart?

Au commencement du XIVe siècle, il se manifeste une certaine langueur dans les travaux historiques si activement entrepris et soutenus depuis deux siècles en Occident. On les continue, mais plus lentement; il se produit encore des œuvres nouvelles, mais elles sont moins nombreuses et de moindre valeur: elles ne mettent en lumière aucun talent nouveau. Les chroniques universelles, en latin, copient, selon l'usage, Eusèbe dans la traduction de Saint-Jérôme, Paul Orose, Prosper d'Aquitaine, Isidore, Sigebert, l'abrégé de Comestor, et plus souvent elles se copient les unes les autres. Quelques-unes, se réduisant à des proportions moins vastes, s'occupent uniquement de l'histoire des Papes. Si les dimensions varient, les défauts restent les mêmes, et il est fâcheux de ne trouver dans la plupart des organes de la renommée contemporaine, sous forme savante, que des échos inintelligents, et non des témoins capables de nous instruire[1]. Les chroniques des monastères se ralentissent. Celle que Guillaume de Nangis termine en 1302 n'a de continuateurs que jusqu'en 1340 ou jusqu'en 1368, si l'on y joint un supplément d'un tout autre caractère[2]. Nul ne songe à pousser plus loin les chroniques des dominicains de Colmar, de Jean de Saint-Victor, de Saint-Magloire, de Saint-Martial de Limoges, de Guillaume Scot, de Nivelle, de Vézelai, de Maillezais, de Narbonne, de Dôle. Il semble que les moines annalistes soient découragés. Un des plus laborieux, Jean d'Ypres, se borne à faire une ample compilation des récits antérieurs, et lorsqu'il s'arrête en 1383, personne ne se présente pour le remplacer[3].

1. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 421.

2. Sur Guillaume de Nangis et ses deux continuateurs, voir le savant travail de M. Géraud dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t. III (1841-1842), p. 17-47.

3. Sur ce Jean d'Ypres, voir plus haut, p. 193. — *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 422. De même chez les Cisterciens de Clairmarais, qui avaient entrepris pour l'histoire de la Flandre ce que faisaient pour l'histoire de

Les chroniques en langue française, aussi peu remarquables que les chroniques latines, ne s'élèvent guère au dessus de la médiocrité. Une exception est à faire pour la *Chronique anonyme des quatre premiers Valois,* qui va de 1327 à 1393 : nous la mentionnons ici, bien qu'elle se rapporte plutôt à la période des contemporains de Froissart qu'à l'époque de ses devanciers. Œuvre d'un Normand, d'un rouennais demeuré inconnu, écrite dans un esprit de sagesse et de modération, rare dans tous les temps et surtout en ce temps-là, c'est peut-être le plus exact de tous les récits que nous a laissés le XIV[e] siècle ; c'est celui qui est le plus souvent d'accord avec les documents authentiques et les pièces officielles[1]. L'auteur s'y montre favorable au pouvoir de Marcel et à l'essai de gouvernement libre tenté par les états généraux de 1358 ; il a rompu avec l'ancien esprit aristocratique et féodal des chroniqueurs : on peut donc le considérer comme un devancier des modernes historiens du tiers état. Très-net dans l'exposé des faits, animé d'une verve guerrière dans la description des grandes journées où s'est joué le sort de la monarchie, il est utile à consulter pour remplir les lacunes des Grandes Chroniques de Saint-Denis, ou pour redresser leurs erreurs et celles de Froissart[2].

Le même caractère de libéralisme novateur distingue et met hors de pair le récit du second continuateur de Nangis, commencé en 1340, terminé en 1368 : par la hardiesse de ses opinions, par l'ardeur et la sincérité de son patriotisme, par l'intérêt qu'il prend aux souffrances du peuple, Jean de Venette, moine picard du couvent des carmes de la place

la France les Bénédictins de Saint-Denis. Leur premier chroniqueur (1215), est continué par un autre en 1329 ; un troisième s'arrête en 1347 et n'a point de successeur.

1. Cette chronique a été publiée en 1862, dans le Recueil de la *Société de l'histoire de France,* par M. Siméon Luce.

2. M. Léopold Delisle, dans sa belle *Histoire du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte* (1867), a montré par de fréquentes comparaisons que l'exactitude de ce récit est souvent confirmée par les documents originaux. — Voir aussi *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 424.

Maubert, auteur aujourd'hui reconnu de cette continuation rédigée en mauvais latin mais très-française de cœur, a devancé de cinq siècles sur les hommes et sur les choses de son temps, les jugements de la critique historique[1].

Voilà pour la période où nous sommes, quelles sont les principales bases de l'histoire de France, en y ajoutant la rédaction, tour à tour trop brève ou trop munitieuse, des *Grandes Chroniques*. On aura tenu compte de toutes les productions dignes d'être signalées, si l'on veut rattacher à cette époque deux poëmes historiques qui, par la date et par l'inspiration, appartiennent à la seconde moitié du siècle; je veux dire le *Combat des Trente,* sorte de cantilène composée un peu après 1350[2], et la *Chronique rimée* du trouvère Cuvelier sur Duguesclin. Nous avons deux manuscrits du poëme de Cuvelier, qui ne contient pas moins de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix alexandrins écrits en style épique; ce trouvère, picard d'origine, n'existait plus en 1389, ce qui prouve qu'il a rimé sa chronique peu de temps après la mort de son héros[3]. Hors de ces textes, nous ne rencontrons, dans les soixante premières années du XIVe siècle, que des frag-

1. Né en 1307, Jean de Venette mourut en 1369. — Voir édition Géraud, 1843. Voici en quels termes, M. Siméon Luce, dans sa remarquable *Histoire de Duguesclin* (1876) apprécie ce chroniqueur: « Ces pages sont écrites en latin, mais dans un latin tout vivant et en quelque sorte frémissant d'inspiration; le sentiment national, tel que nous l'entendons aujourd'hui, y prend, pour la première fois peut-être, cet accent d'ardeur militante qu'avait surtout la foi religieuse dans les productions des âges précédents. C'est, à vrai dire, l'avénement d'un genre original, de ce qu'on pourrait appeler déjà la littérature patriotique. » T. Ier, p. 295. — Il est apprécié de même dans le tome XXIV de l'*Histoire littéraire,* p. 423. Cet esprit d'indépendance anime également l'ouvrage du Religieux de Saint-Denis dont il a été question plus, haut page 167, n. 1. Sous le titre de *Chronica Karoli sexti,* cette relation anonyme en latin contient quarante-trois livres. — Voir *Documents inédits sur l'Histoire de France,* six volumes (1839).

2. Voir t. Ier, *Poésie épique,* p. 367.

3. L'un de ces manuscrits (no 858) est à la Bibliothèque Nationale, et l'autre (no 168) à l'Arsenal. On signale, entre l'un et l'autre, d'assez notables différences et contradictions. Le texte a été publié par Charrière dans les *Documents inédits sur l'histoire de France* (1839). Le récit s'étend de 1324 à 1380.

ments anonymes dont la plupart commencent à la mort de saint Louis et finissent à l'avénement de Charles VI[1], une brève et sèche chronique attribuée à Jean Desnouelles, abbé de Saint-Vincent de Laon[2], enfin, le recueil des *Anciennes chroniques de Flandre,* œuvre de plusieurs mains, déjà publié à Lyon par Denis Sauvage, en 1562[3].

La raison de ce ralentissement des études historiques, qui se remarque au début du XIVe siècle, est facile à comprendre. Comme la poésie épique, l'histoire, pour créer des œuvres excellentes, a besoin de la grandeur des événements qu'elle raconte et des personnages qu'elle met en scène; l'inspiration lui vient des matières qu'elle traite. Ici, comme partout, le talent ne se déclare dans sa force et sa fécondité qu'à la condition de recevoir l'impression vive des nobles choses accomplies par le génie des héros ou par la puissance des peuples. Les croisades, dont l'effet fut si profond sur les imaginations et sur les âmes, avaient suscité une foule de chroniques et de chroniqueurs, interprètes de l'émotion générale, et cette littérature historique, parfois éloquente dans son latin bizarre et son français grossier, se couronne par l'éclat des œuvres de Joinville et de Villehardouin. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, la guerre de Cent ans, avec ses péripéties tragiques et l'horreur prolongée de ses sanglantes catastrophes, vient ranimer la verve des narrateurs : Froissart paraît, et ses vastes récits, pleins de chaleur et de mouvement, nous décrivent ces aspects nouveaux et saisissants avec une vivacité de coloris qu'on n'a jamais surpassée. Entre Joinville et Froissart, c'est-à-dire entre la fin des croisades, sous saint Louis, et les premières invasions anglaises, sous Philippe de Valois, une suite d'années s'écoule tranquille et sans éclat;

1. L'un commence en 1270 et finit en 1380; un autre s'étend de 1251 à 1380; un autre, de 1254 à 1383; un autre, de 1265 à 1384. — *Historiens de Gaule,* etc., tomes XXI et XXII.

2. *Ibid.* — Cette chronique comprend près d'un siècle, de 1258 à 1328.

3. *Bibliothèque Nationale,* manuscrit 8380. — *Historiens de Gaule,* etc., t. XXII. Le récit s'étend de 1244 à 1328.

la prépondérance française diminue, la féodalité s'énerve[1]; les réformes que des rois habiles accomplissent à l'intérieur parlent peu aux imaginations : rien d'étonnant qu'une époque d'un caractère effacé n'ait produit, en histoire, aucune œuvre saillante.

Mais déjà était né l'homme qui devait donner à l'histoire de ce temps un relief si vif : pour bien expliquer l'origine et l'éducation du talent de Froissart, il faut, avant d'entrer dans l'étude fort instructive de sa longue vie, faire connaître le chroniqueur presque contemporain dont l'exemple l'a séduit, dont l'œuvre a servi de modèle et d'appui à ses débuts.

§ Ier

La Chronique de Jean Lebel. — Ce que lui doit Froissart. — Les études historiques dans la Flandre et le Hainaut au XIVe siècle.

La Flandre, qui a produit Froissart et Henri de Valenciennes, avait quelques affinités, au moyen âge, avec la Champagne, où étaient nés et s'étaient formés Joinville et Villehardouin; ces deux patries littéraires de nos plus anciens historiens offraient certains traits de ressemblance. Comme les comtes de Champagne, les comtes de Flandre et de Hainaut, riches et puissants seigneurs, se piquaient de goûts délicats et favorisaient toute espèce de noble savoir; leur cour était le rendez-vous brillant des minnesingers venus des bords du Rhin et des trouvères de la Scarpe et de l'Oise. Les beaux récits, en rimes ou en prose, se débitaient, aux jours de fêtes, dans la Grand'salle du château, à Mons, à Valenciennes, à Beaumont, devant des assemblées où se voyait, comme dit un chroniqueur, « la vraie fleur de chevalerie. » A Beaumont, ville située près de la Sambre, à l'ouest des Ardennes,

1. L'état de la France, à la veille des invasions anglaises, sa décadence militaire, les causes de ses défaites, l'énervement et la prospérité matérielle de la nation, tout cela est retracé avec une précision remarquable dans le chapitre VI du tome Ier de l'*Histoire de Duguesclin*, par M. S. Luce, p. 143-183.

on conservait les *Chroniques* de Flandre, recueillies par ordre de Baudouin IX, augmentées par Baudouin d'Avesnes, qui avait été, un peu avant 1289, seigneur de ce pays.

Dans cette même ville habitaient, au XIIIe siècle, les ancêtres de Froissart; l'un d'eux, *Mahieu Froissart,* figure au nombre des *jurés* de Beaumont, cités par une charte de l'an 1300. C'est à quelque distance que s'élevait la célèbre abbaye de Lobbes, dite « Vallée de la science, » *Vallis scientiæ.* Des liens de parenté, plus d'une fois renouvelés et resserrés, unissaient la maison de Flandre et de Hainaut à la maison de Champagne. La fille d'Éléonore de Guyenne, au XIIe siècle, avait épousé Henri, comte de Champagne; elle fut la mère de Thibaut V, la grand'mère de Thibaut VI, dont l'un eut Villehardouin pour maréchal, et l'autre Joinville pour sénéchal; une petite-fille de cette même Éléonore fut comtesse de Flandre et femme de Baudouin IX. Au XIVe siècle, Jean Ier et Jean II, comtes de Hainaut, sires de Beaumont, qui descendaient de Baudouin IX et de Baudouin d'Avesnes, étaient, d'autre part, alliés à la famille de Villehardouin et à celle de Joinville. Sans doute les œuvres de ces deux historiens avaient pris place dans leurs « librairies » ou bibliothèques, à côté de la collection, sans cesse agrandie, des *Chroniques de Flandre*[1].

Nulle contrée, par conséquent, n'était alors plus favorable et plus clémente aux vocations historiques que cette fertile terre de Flandre, où depuis longtemps florissaient tout ensemble une noblesse guerrière, riche, libérale, des villes libres et commerçantes, de nombreuses sociétés de poésie et de galanterie, dites *Cours d'amour, puys, chambres de rhétorique;* l'histoire s'y cultivait par une sorte de privilége national et comme le fruit d'une civilisation plusieurs fois séculaire. Avant Froissart, un chroniqueur flamand, né à la fin du XIIIe siècle, vers le temps où mourut Baudouin d'Avesnes, avait continué, non sans mérite, les traditions dont

1. Kervyn de Lettenhove, *Étude littéraire sur Froissart et le XIVe siècle.* — Durand 1857, 2 vol.

nous venons de parler : c'était Jean Lebel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, qui vécut jusqu'en 1370, et qui a pu voir les débuts de son successeur et de son élève. Jean Lebel était le fils d'un échevin cité dans les *Annales* de Liége en 1310. Il ne faut pas nous le représenter sous la figure d'un simple clerc lisant, d'un ménestrel obscur, confondu dans la domesticité d'un grand et flattant ses caprices : tout autre était son personnage, car il tenait dans le monde un état plein de magnificence. Un contemporain, Jacques de Hemricourt, auteur du *Miroir des nobles de Hesbaye,* décrit avec admiration son train, sa dépense, le somptueux cortége dont il sortait accompagné[1] : lui-même nous apprend qu'il fit la guerre d'Écosse, en 1327, avec son seigneur, Jean de Hainaut, sire de Beaumont; et il y paraît bien, à la verve belliqueuse de ses récits, qui se lisaient tout haut dans la *Salle le Comte,* à Valenciennes, en présence des chevaliers revenus de l'expédition. Au premier rang des auditeurs de cette vaillante chronique, étaient le roi de Bohême, le sire d'Aubrecicourt, et tant d'autres illustrés depuis par Froissart : vers ce même temps, la noblesse de Flandre faisait le *Vœu du héron* et jurait de se croiser contre les Sarrasins de Grenade[2].

La *Chronique* de Jean Lebel, qui s'était perdue, a été récemment découverte et publiée. En 1847, M. Polain, membre de l'Académie royale de Belgique, en retrouva une partie qui était intercalée presque mot à mot dans le troisième livre des *Chroniques françaises* inédites, de Jean d'Outremeuse. Cet

1. Ce Jacques de Hemricourt est né en 1333. — Voir son livre aux pages 158, 159 (Edition Salbray). Jean Lebel n'allait à l'église qu'avec une escorte de quinze ou vingt et quelquefois cinquante personnes. On eût dit un évêque. « Il fut grant et haut de riches habits et stoffes, semblant az habits des bannerets, et avoit estat de chevax et de maisnies et d'escuiers d'onneur... Ses sorplis estoient tous overés de pierles... Il estoit lyes, gays, jolis, et savoit faire canchons et virelais... Si ly fist Diex la grasce qu'il vesquit tot son temps en prospériteit et en grant santeit et fut ancien de quatre-vingts ans ou plus quant il trespassat... »

2. Kervyn de Lettenhove, *Étude sur Froissart,* t. II. — Le *Vœu du héron* est imprimé à la fin du tome Ier des Chroniques de Froissart, édition Buchon (1824).

autre chroniqueur, nommé Jean des Prez, dit d'Outremeuse, né à Liége, en 1348, mort en 1400, avait rimé en vers français une histoire de son pays, qu'il mit plus tard en prose et continua jusqu'en 1399 : imitateur, ou pour mieux dire, plagiaire de Jean Lebel, il déclare l'avoir transcrit tout d'un trait, de 1325 à 1340; et c'est en le copiant qu'il l'a conservé[1]. Une difficulté s'élevait : le texte retrouvé était-il toute la chronique de Jean Lebel, ou simplement un fragment? M. Polain posa la question en publiant sa découverte[2], et il y revint, un peu plus tard, dans une dissertation spéciale[3].

Malgré l'avis de M. Kervyn de Lettenhove, enclin à penser que le récit du chanoine s'arrêtait à 1340, il soutint, en se fondant sur des indices très-significatifs, qu'une partie considérable du texte restait à découvrir; les savants étaient en train de rechercher et de signaler cette seconde partie dans une imitation latine, faite au xv[e] siècle, par le moine Zantfliet[4], lorsque M. Paulin Pâris, en 1862, trouva le manuscrit complet de Jean Lebel, dans la bibliothèque de Châlons-sur-Marne[5]. Le problème était résolu. La chronique de Jean Lebel, qui commence en 1326, finit en 1361; elle comprend cent neuf chapitres, et correspond à la première partie du premier livre de Froissart et aux cent cinquante-quatre premiers chapitres de la seconde partie. L'année suivante, M. Polain la publiait en deux volumes dans la collection de l'Académie royale de Belgique[6].

1. La chronique rimée de Jean d'Outremeuse et trois livres de sa chronique en prose ont été imprimés, il y a peu de temps, dans la belle collection des *Chroniques de la Belgique*. Le iv[e] livre n'a pas été retrouvé.

2. *Les vrayes chroniques* de Jean Lebel, 1850.

3. *Nouveaux éclaircissements sur les chroniques* de Jean Lebel.

4. Ce moine de Saint-Jacques de Liége mourut en 1462. Sa chronique latine sur le xiv[e] siècle emprunte beaucoup à Jean Lebel.

5. Lelong et Fontette l'avaient signalé dans leur *Bibliothèque historique* (t. II, p. 169, n° 17045.) Il est vrai que le nom de l'auteur ne se trouve pas dans le titre de l'ouvrage, titre qui est vague et général : c'est ce qui a si longtemps dérouté les chercheurs. Le manuscrit de Jean Lebel est de la fin du xiv[e] siècle ou des commencements du siècle suivant : in-folio à deux colonnes, comprenant 220 feuillets.

6. Un fils de Jean Lebel, Gilles Lebel, chanoine comme lui, a écrit une

Froissart avait sans doute connu Jean Lebel à Valenciennes et à Beaumont, car Jean de Hainaut y appelait souvent le fastueux chanoine de Liége. Ce comte, fort intéressé au succès d'une chronique qui relatait ses exploits, et dont il révisa, dit-on, la première partie, celle qui s'arrête à 1340, dut encourager tous ceux qui s'annonçaient comme les continuateurs d'une œuvre utile à sa gloire : on comprend sans peine que la réputation et le crédit de Jean Lebel, les honneurs qui lui étaient rendus, toutes les faveurs prodiguées par la noblesse de Flandre aux études historiques, le concours des influences et des circonstances signalées plus haut, aient enflammé l'ardeur du jeune Froissart et l'aient décidé à courir une carrière où son talent allait rencontrer l'inspiration puissante des événements.

Au début, il suivit son guide très-timidement, il appuya son inexpérience sur le savoir et l'autorité de Jean Lebel : pour tout dire, il commença par copier la chronique du chanoine, depuis l'année 1326 jusqu'en 1360 environ, parce que le chanoine avait sur lui l'avantage d'avoir été le contemporain et presque le témoin des faits qu'il racontait[1]. C'est surtout à partir de 1360 que Froissart, privé de l'appui de Jean Lebel, qui s'arrête en 1361, et plus amplement renseigné par lui-même, devient narrateur original; pour parler comme lui, « il vole désormais de ses propres ailes. » Son premier dessein a donc été de reprendre en sous-œuvre le travail

chronique de peu de valeur (elle ne contient que 130 feuillets) ayant pour titre : *Le livre des merveilles et notables faits.* — Kervyn de Lettenhove, *Notice*, etc. Un autre Jean Lebel, qui vivait en 1449, aurait, dit-on, composé une chronique en prose de Richard II (Buchon, édit. de Froissart.) Mais cette chronique est l'œuvre d'un continuateur de Baudouin d'Avesnes, nommé Creton.

1. « Froissart ne peut être considéré comme auteur contemporain pour les événements qui précédèrent la conclusion du traité de Brétigny. Jean Lebel, au contraire, s'est trouvé mêlé à la plupart de ces événements; il les a connus ou par lui-même ou par des personnes qui devaient en être parfaitement instruites. La Curne de Sainte-Palaye a donc eu raison de dire qu'il eût été impossible à Froissart de choisir un guide plus sûr et mieux informé. » — M. Polain, t. Ier, Introduction, p. xxxv.

du chanoine, de le reproduire en le développant, et la vérité est que, dans ses premières rédactions, il y ajoute assez peu.

Pour faire une juste part à l'imitation et à l'originalité dans les commencements de notre chroniqueur, il importe de bien distinguer les formes successives, les rédactions diverses de son œuvre, notamment du premier livre. Comme l'a démontré M. Siméon Luce, Froissart a constamment remanié et corrigé ses récits ; il a rédigé le premier livre de trois façons différentes, et, chaque fois, dans ce progrès de sa pensée et de son style, il s'est appliqué à supprimer et à réduire les emprunts faits à Jean Lebel, à les noyer dans de nouveaux développements, en un mot, à diminuer sa dette[1]. Cette partie du premier livre (1326-1360), dans la première rédaction qui fut terminée vers 1372, a pour caractère dominant une imitation presque servile ; les emprunts y sont très-nombreux, les informations personnelles y paraissent à titre d'exception. Froissart n'a pas scrupule d'y copier parfois mot à mot le texte de son devancier : le beau morceau sur la mort du roi d'Écosse, Robert Bruce, le récit de l'élévation de Jacques d'Arteveld, les amours d'Édouard III et de la comtesse de Salisbury, la narration du siége de Calais sont à peu près littéralement empruntés au chanoine[2].

La rédaction de ce même livre, écrite après 1376, est beaucoup plus originale ; Froissart, mieux instruit, y met plus largement du sien : par exemple, la guerre d'Ecosse, de 1333 à 1336, qui ne formait que quatre sections ou chapitres très-courts, contient trente pages sous cette forme nouvelle ; l'épisode de la guerre de Gascogne (1338-1339) ne se trouve que dans la seconde rédaction ; l'histoire d'Arteveld

1. *Froissart*, par Siméon Luce, 1869. — Édition de la Société de l'histoire de France, t. Ier, Introduction.

2. Voici, pour cette même partie, quelques-unes des additions les plus importantes : l'entrevue du roi de France, Charles le Bel, avec sa sœur Isabelle d'Angleterre ; le voyage d'Édouard III en France ; les préparatifs d'une croisade projetée par Philippe de Valois ; les incidents de la chevauchée de Buironfosse, le sac de Thun-l'Evêque, d'Haspres, de Relenghes, et d'Aubenton.

y est remaniée et développée; l'abrégé que Froissart avait emprunté à Lebel pour la période comprise entre 1350 et 1356, est remplacé par un écrit original et plus ample. Enfin, quand il retouche une dernière fois, après 1400, ce travail de sa jeunesse, il a le désir et l'ambition d'effacer autant que possible, sinon dans le fond, au moins dans la forme, ce qu'il doit à son devancier, ce qui lui rappelle à lui-même et semble lui reprocher les difficultés de ses commencements. Le secours passager qu'il a trouvé dans Jean Lebel fait honneur à celui-ci, mais ne diminue en rien la supériorité de l'imitateur : l'originalité de Froissart a suffisamment éclaté dans la suite pour ne recevoir aucune atteinte du souvenir de ces emprunts[1]. Nous allons voir, d'ailleurs, en examinant sa vie errante et affairée, à quel prix il est devenu original à son tour, comment il a rassemblé les éléments de son œuvre et amassé les ressources qui ont soutenu jusqu'au bout son merveilleux talent d'exposition.

§ II

Les principales époques de la vie de Froissart (1337-1410). — Ses protecteurs et ses amis. — Sa méthode de travail et ses moyens d'information.

La vie de Froissart mérite une attention particulière ; ce n'est pas seulement la biographie d'un écrivain, c'est une page de l'histoire littéraire du XIVe siècle. Il ne s'agit plus ici de quelque scribe inconnu compilant une chronique dans l'ombre d'un couvent; nous n'avons plus affaire à un seigneur de grand renom et d'illustre maison qui, revenu de la guerre ou

1. Il ne faudrait pas trop mépriser le style de Jean Lebel, ni trop rabaisser son mérite. Sans doute ce chroniqueur est inférieur à Froissart, mais il ne manque ni de précision, ni de vivacité, ni de coloris. Son récit est simple, attachant ; il marque d'un trait sobre et ferme les circonstances essentielles des événements. Ce modèle a été doublement utile à celui qui l'a imité et surpassé, car il lui a fourni, pour les débuts, la matière même des faits et lui a enseigné, en même temps, l'art de les exposer.

de la cour, dicte ses mémoires et compose sa propre histoire: Froissart est, au moyen âge, le chroniqueur par excellence, l'homme qui fait état et profession d'écrire l'histoire de son temps, pendant trois quarts de siècle. Vouant son existence à ce labeur, il court le monde, comme jadis Hérodote, s'enquérant des faits, interrogeant les témoins sur place; il procède à une vaste enquête, sans cesse agrandie et modifiée, dont il consigne par écrit les résultats, dans les intervalles de repos que lui laissent tant de chevauchées entreprises pour atteindre la vérité. Il y a plus : Froissart est poëte à ses heures ; il tourne spirituellement une ballade, un lai, un virelai, un rondeau; son imagination mobile passe sans effort de la description des batailles aux peintures amoureuses; les plus gentils disciples de Guillaume de Lorris et du *Roman de la Rose* n'ont point surpassé la douceur et la richesse de sa veine facile : en peut le compter parmi les aimables précurseurs de Charles d'Orléans[1]. Évidemment, s'il eût vécu deux siècles plus tôt, il aurait écrit des chansons de gestes ou des romans de la Table ronde, et non des Chroniques. Il est donc intéressant d'observer dans sa personne la transformation du trouvère en historien[2].

De toutes les époques de sa vie, la moins connue, c'est la première. Deux points semblent certains : la date et le lieu de sa naissance. Froissart est né à Valenciennes en 1337, bien qu'au livre III de ses *Chroniques,* se donnant à lui-même un démenti, il ait l'air d'indiquer l'année 1333. Au coin de la rue Notre-Dame, on montre une petite maison du XIVe siècle qu'on croit avoir été la sienne. Une partie de sa famille habitait Beaumont, car le fils de l'échevin Mahieu Froissart, déjà cité, figure dans un compte des pauvres de cette ville, en

1. Voir plus haut, p. 101 et 103.

2. Sur la vie de Froissart, les sources à consulter sont: 1° Édition Buchon (1835), t. III, Introduction; 2° M. Kervyn de Lettenhove, *Etude sur Froissart et le XIVe siècle* (1857), 2 vol.; — Introduction à l'édition de Froissart, t. Ier (1870) ; 3° M. Paulin Pâris, *Nouvelles recherches sur la vie de Froissart* (1860).

1396. D'autres Froissart sont mentionnés à Valenciennes et aux environs : à la fin du XIIIe siècle, il y a un Froissart monnayeur ou changeur à Solesmes; un Henri Froissart achète une maison à Lestines, en 1379; un Thomas Froissart, médecin du comte de Nevers, est inscrit dans les comptes de la maison de Bourgogne. Les archives de Valenciennes mentionnent un caudrelier[1] de ce nom en 1405, un mesureur de grains en 1423, diverses personnes de toute condition aux XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, jusqu'en 1862. Mais il faut dire que ce nom de Froissart, qui fut d'abord un surnom tiré de certains travaux agricoles, était fort répandu dans le pays; aussi tous ceux qui le portaient n'appartenaient pas à la famille de notre historien : témoin ce Froissart de l'abbaye de Saint-Amand, sorte de frère Jean des Entommeures, qui tua de sa main dix-huit ennemis lors du siége de la ville par les gens du Hainaut, ou bien encore ce vicomte Froissart d'Amiens, dont on a le sceau, qui est un écu à trois besants.

Le père de Froissart était-il, comme l'ont avancé beaucoup de biographes, un peintre d'armoiries? Rien n'autorise cette supposition. Selon M. Kervyn, il était peut-être marchand, et cette autre conjecture se fonde sur un passage des poésies de Froissart, où il est fait allusion au conseil qui fut donné à notre chroniqueur, vers l'âge de quinze ans, d'apprendre le négoce et d'entrer, c'est son mot, « dans la marchandise. » On s'étonne, qu'ayant longuement décrit les jeux de son enfance, les aventures et les rêveries de sa jeunesse, il ait gardé le silence sur ses parents : cela n'indique pas une illustre origine, et le soupçon est venu à M. P. Pâris que Froissart était peut-être un enfant naturel. On le mit au latin; il préféra le français, et quitta les scolastiques pour le « gay savoir » des ménestrels. Il se peint à nous, dans ses poésies, comme un jeune homme d'humeur vive et allègre, de santé délicate, indolent et voluptueux, ami de tout ce qui est joie, éclat et mouvement, épris des danses ou *caroles,* des fêtes, des tour-

1. *Caudrelier*, en français du moyen âge : chaudronnier.

nois, des belles assemblées, où les chevaliers devisent avec les dames, où les poëtes récitent des vers : c'était une vocation. Les premières saillies de cet esprit léger et curieux des apparences ont produit une foule de jolies pièces, sous des titres divers et selon le goût qui régnait alors : nous les avons signalées et appréciées dans l'un de nos précédents chapitres[1]. Faut-il prendre à la lettre toutes les descriptions qui égaient le « roman amoureux » de sa jeunesse? Est-il vrai, comme l'a cru un peu facilement M. Kervyn, qu'il ait fait un premier voyage en Angleterre, à quatorze ans, vers 1351, pour y fléchir une beauté un peu trop fière, et que, désespéré des froideurs de l'inhumaine, il ait visité Paris, Avignon, Narbonne et tout le Midi pour se consoler? Cet épisode nous paraît une simple fiction; nous partageons la défiance de M. P. Pâris, qui soupçonne la « dame volage, » l'héroïne de l'*Espinette amoureuse,* de n'être qu'une de ces *Iris en l'air* dont tout bon poëte est pourvu.

Il avait vingt ans au lendemain de la bataille de Poitiers[2], et c'est à ce moment que le goût de l'histoire vint se mêler aux jeux de son imagination naissante et donner à son esprit un tour plus ferme, une ambition plus haute. En 1361, peu de temps après le traité de Brétigny, par où se terminent les chroniques de Jean Lebel, comme nous l'avons dit, Froissart, recommandé à la reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, alla lui présenter à Londres un livre qu'il avait composé sur les événements des quatre dernières années, livre qui était en vers, selon M. Kervyn, en prose, selon M. P. Pâris, et qui s'est perdu[3]. Philippe de Hainaut, qui était restée bonne flamande sur le trône de la Grande-Bretagne, aimait à

1. Voir plus haut, *la Poésie lyrique au* XIV° *siècle*. P. 99, 101.
2. En 1356.
3. Il ne serait pas impossible que ce livre « rimé et dittié », dont nous avons déjà parlé, ait été un poëme historique, dans le genre du poëme intitulé le *Vœu du Héron,* composé peu de temps auparavant par un ménestrel de Robert d'Artois, ou bien encore dans le genre d'un poëme contemporain sur la *Bataille de Crécy,* œuvre d'un ménestrel de Jean de Hainaut, que nous a conservée Gilles li Muisis.

s'entourer de ses compatriotes; elle accueillit le nouveau venu et le prit à ses gages en qualité de secrétaire ou de clerc lisant : il eut pour emploi de « servir la royne de beaux traittiés et dittiés amoureux. » C'est en Angleterre qu'il écrivait *Cour de may*, le *Paradys d'amour*, l'*Horloge amoureuse*, pièces que nous possédons. Les ménestrels foisonnaient dans cette cour brillante et superbe, qui dominait et effrayait l'Occident par l'impression de ses récentes victoires; les rôles ou les registres de la maison royale, sous Édouard III, en contiennent au moins dix-sept, la plupart originaires du continent. Il existait à Londres une « escole de ménestrandie », *scola menestralciæ*. Les choses n'avaient pas changé depuis ce règne magnifique de Henri II et d'Éléonore que nous avons décrit ailleurs [1] : deux siècles de culture littéraire et d'élégance chevaleresque avaient affermi en Angleterre le règne de la langue, de la poésie et de la politesse françaises. Le gouvernement, la justice, la police même parlaient français dans leurs ordonnances, arrêts et proclamations; les écoliers traduisaient en français les versions latines : à plus forte raison les courtisans, les nobles, le clergé, tous ceux qui se piquaient de savoir-vivre, ne connaissaient-ils, dans la conversation et en écrivant, d'autre langage que celui de notre pays [2].

Né dans une province aux frontières indécises, qui touchait à la France et à l'Allemagne sur le continent, à l'Angleterre par l'Océan, Froissart nous déclare, dans le *Dit du Florin*, qu'il savait trois langues, le français, sa langue naturelle, « le thiois » ou l'allemand, l'anglais, qu'il apprit sans doute lors de son premier voyage, en 1361 : ces trois langues représentent bien les trois affections, tour à tour prédominantes, qui se mêlent, se traversent et se succèdent dans son humeur changeante et dans sa large conscience d'historien. Tout en agréant ses poésies, la reine l'encouragea à conti-

1. Tome Ier, p. 346.
2. C'est seulement à la fin de son règne qu'Édouard III permit de substituer l'anglais au français dans les tribunaux ; les délibérations du parlement se firent en français jusqu'au temps de Henri VI.

nuer ses chroniques et lui donna de l'argent pour voyager en Écosse, où elle avait jadis fait la guerre en personne et vu des batailles. Accueilli, grâce aux lettres de sa protectrice, par le roi et par le comte de Douglas, il passa trois mois dans leur compagnie et visita le pays avec eux[1]. De retour à Londres en 1363, il fut présenté au roi de France, Jean le Bon, qu'il célébra dans une pastourelle et dont il reçut des présents. L'année suivante, accompagnant en Flandre le roi Édouard III, il y rencontra le héraut qui venait annoncer la victoire anglaise d'Auray, et le questionna fort « sur la matière des guerres de Bretagne. » Cette même année, il poussa jusqu'à Paris, vers l'époque du sacre de Charles V : les comptes de la ville de Valenciennes, au mois d'août 1364, font mention de nouvelles apportées par Froissart « au sujet du plaid que la ville avoit à Paris. »

Il quittait Londres de nouveau, au printemps de 1366, pour visiter Bruxelles, la Bretagne, la Guyenne et Bordeaux, où il « mit par écrit, » selon son office de chroniqueur royal et par exprès commandement, la naissance du fils du Prince Noir, de cet enfant qui fut, en 1377, le roi Richard II. Son passage à Bruxelles nous est signalé par les comptes du duc de Wenceslas, de Brabant[2] : « un présent de *six moutons,* fait au poëte Froissart, de la maison de la reine d'Angleterre, » s'y trouve inscrit[3]. Saisissant toutes les occasions favorables de courir le monde et de fréquenter les « hauts princes, » Froissart partait, en 1368, pour l'Italie avec le duc de Clarence, qui allait épouser Yolande de Milan, fille

1. Le *Dit du cheval et du levrier* est de ce temps-là :

> Froissart d'Escosse revenoit
> Sur un cheval qui gris estoit.....

2. Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant, était fils du roi de Bohême tué à Crécy.

3. On appelait « moutons » des pièces d'or ou d'argent frappées à l'empreinte d'un mouton. Il y avait les grands et les petits *moutons,* les doubles *moutons.* Le texte porte : « *Uni Fritsardo, dictori, qui est cum regina Angliæ, dicto die,* VI *mutones.* » — *Dictori,* auteur de *dits,* celui qui dictait ou composait des *dits* et toute sorte de poésies à la mode.

de Galéas Visconti. Un équipage de mille deux cent quatre-vingts chevaux et quatre cent cinquante-sept personnes, embarqué sur cinquante-deux vaisseaux, accompagnait Clarence : Geoffroy Chaucer, ou « Joffroy Chaucier, » comme Froissart l'appelle, y figurait à côté de notre historien. Cette expédition magnifique traversa Paris au mois d'avril, et reçut en cadeau, de Charles V, plus de vingt mille florins. En Savoie et à Milan, des fêtes d'un éclat extraordinaire et d'une prodigalité romanesque accueillirent les voyageurs : à la table des époux, le jour des noces, siégeait Pétrarque, lauréat du Capitole[1]. Chacun se dispersa pour visiter l'Italie.

Monté sur sa haquenée et suivi de roncins qui portaient son bagage, Froissart voyageait « en arroi de suffisant homme, » avançant et séjournant à son gré, maître de son temps et de ses mouvements ; il vit de la sorte Bologne et Rome, admira le gouvernement du pape Urbain V, qui relevait le trône pontifical et les ruines de quatre cent quatorze basiliques abandonnées. Parmi ces débris, il rencontra deux grandeurs déchues, l'empereur Jean Paléologue, errant et misérable, et le roi Pierre de Chypre, qui lui donna « quarante bons ducats » en chargeant un de ses chevaliers, Eustache de Conflans, de lui conter l'histoire de son règne : leurs entretiens lui révélèrent un monde nouveau, l'Orient. Il en était là de ses voyages quand il apprit, à Rome même, en 1369, que la reine d'Angleterre venait de mourir ; cette perte le frappait d'un coup bien sensible. Privé de sa bienfaitrice, de celle, disait-il, « qui me fist et créa, » il se trouvait sans ressource à trente-deux ans et sans établissement. En toute hâte, il remonta vers le Nord et alla chercher fortune chez les siens, dans le pays flamand.

Cet événement mettait fin à la seconde époque de la vie de Froissart, à celle qui imprima, pour longtemps, sur son esprit la marque du caractère anglais. Il avait passé ces dix

1. On changea trente fois tous les mets offerts aux convives, on distribua trente fois des présents. Le festin donné au duc de Clarence et à sa suite aurait suffi pour rassasier trente mille personnes.

années au milieu des Anglais, serviteur de leur reine, courtisan de leurs princes, témoin émerveillé de leur puissance et de leur gloire, qui étaient alors au plus haut point; sur les grandes batailles du siècle il avait recueilli la version anglaise; il avait été anglais de cœur, lié à la cause victorieuse par reconnaissance et par intérêt. Cette empreinte, reçue de bonne heure et gravée fortement, s'affaiblira avec les années sans jamais s'effacer. Froissart, à l'époque où nous sommes, n'a rien écrit encore, si ce n'est des vers et l'ébauche historique antérieure à 1361, mais en causant et en voyageant il a rassemblé sa matière, et l'impression qu'il emporte de ces dix années dominera dans la première rédaction de son premier livre.

Heureusement pour lui, il retrouvait dans le Nord une cour galante et polie, qui aimait les vers et les payait bien ; c'était la cour du duc de Brabant, Wenceslas, déjà visitée par lui en 1366, et dont l'accueil le consola d'avoir perdu Philippe de Hainaut et Jean de Beaumont. Ce Wenceslas, fils d'un très-vaillant homme, était fort peu guerrier, comme il le prouva deux ans après, à la journée de Bastweiler, où il se laissa prendre par le duc de Gueldre[1] : partageant les goûts poétiques de la duchesse, sa femme, il se plaisait dans la société des ménestrels, comblait de présents les *dicteurs* ou auteurs de *dits,* les attirait à sa cour de tous les pays d'Occident. Eustache Deschamps et Guillaume de Machault, royalement traités par lui, ont vanté l'existence plantureuse qu'ils menaient à Bruxelles, les magnificences du palais ducal, l'éclatante série des tournois, joutes ou « béhours, » les dîners, soupers, jeux et « esbatements, » de nuit et de jour, qui tenaient les esprits dans l'agitation d'un plaisir sans cesse renouvelé et diversifié. Froissart, pour sa bienvenue, offrit à

1. Froissart a décrit cette journée; il nous montre les bourgeois de Bruxelles allant à la bataille avec force bouteilles pleines de vin, troussées à leur selle, avec force fromages, pâtés de saumons, de truites et d'anguilles enveloppés de belles petites blanches touailles. — *Chroniques,* t. III, p. 93. Edit. Buchon (1835).

la duchesse un recueil de ses poésies les plus nouvelles, et reçut, en juin 1370, un don de « vingt moutons, » valant seize francs[1]. L'année d'après, il écrivit, pour le duc prisonnier, la *Prison amoureuse,* mélange de vers et de prose : le duc, sorti de prison, lui donna « un bénéfice » et le nomma curé de Lestines-au-Mont, en 1373[2].

L'heure des résolutions sérieuses avait sonné pour Froissart ; il le sentit et composa, cette même année, le *Buisson de Jonèce,* daté du 30 novembre, où la *Philosophie* intervient, lui conseillant de renoncer aux folles humeurs de la jeunesse, de prendre un état, un emploi honorable, et d'occuper son esprit à écrire l'histoire. Notons comme une date importante cette année 1373 ; à trente-cinq ans, le voilà établi dans l'Église, engagé dans la chronique : son personnage prend de la consistance et son caractère de la maturité. Jean Lebel, dont il a pu voir, à son retour d'Italie, les dernières années[3], lui a laissé un modèle qu'il imite doublement. Pourvu comme lui d'une prébende, recherché et pensionné des grands, comme lui gai compagnon, se plaisant au gracieux déduit de poésie, sa vie s'écoule active et joyeuse, à la fois mêlée aux affaires et à l'abri du péril ; et cette joie, cette santé superbe de son esprit passera dans son style abondant, lumineux et coloré. La ville de Lestines, située à une lieue de Binche et non loin de Mons, en Hainaut, ne compte aujourd'hui que dix-sept cents habitants ; elle était plus considérable alors, et dans le tableau de répartition des béné-

1. « Dominæ Ducissæ vigenti *mutones*, vel sexdecim francos, quos ulterius dederat *uni Frissardo,* dictatori, de uno novo libro gallico sibi liberato. » — Comptes cités par M. Pinchard, la *Cour de Jeanne et de Wenceslas.*

2. Dans un compte du receveur de Binche, Froissart est mentionné en 1375 comme curé de Lestines-au-Mont.

3. Il existe à Cambrai un manuscrit des chroniques de Saint-Denis, s'arrêtant à la mort de Philippe le Hardi, où se lisaient, il y a quelques années, écrits de deux mains différentes, les noms de Jehan Lebel et de Jehan Froissart. M. le Glay les avait vus. Le relieur, vers 1830, fit disparaître le feuillet où se trouvaient ces noms dont l'écriture était celle du XIVe siècle. Ce manuscrit porte, en outre, quelques notes marginales qui sont peut-être de Jean Lebel, et de Froissart, car il semble avoir appartenu successivement à l'un et à l'autre.

fices ecclésiastiques, cette cure venait après celles d'Alost et de Malines[1]. Lestines-au-Mont avait produit un chroniqueur latin, le chanoine Enguerrand de Bar, qui y mourut en 1215. Une partie de la famille de Froissart semble l'y avoir suivi et s'être établie auprès de lui : notre chroniqueur a pu trouver des scribes et des copistes parmi les siens. Outre le duc Wenceslas, qu'il visitait à Bruxelles, et dont il fut « ami moult privé et accointé, » Froissart, à cette époque, eut pour second protecteur Robert de Namur, seigneur de Beaufort, chaud partisan des Anglais dès 1346, marié à la sœur de la reine d'Angleterre en 1354, pensionné de trois cents livres sterling qu'il toucha sur la cassette d'Édouard III, jusqu'en 1377, année où mourut ce roi.

Pour plaire à Wenceslas, qui préférait les vers à la prose, il composa le roman intitulé *Méliador,* le *Chevalier au soleil d'or,* roman aujourd'hui perdu; sous l'inspiration de Robert de Namur, qui aimait mieux l'histoire que la poésie, il rédigea le premier livre de ses Chroniques. Une partie du récit, s'arrêtant à 1372, fut publiée d'abord; le reste parut un peu après l'année 1378, qui marque la fin de ce livre. En 1380, Froissart assistait au sacre du jeune roi Charles VI. Déjà ses œuvres et son nom s'étaient répandus en France, car nous lisons, dans le *Journal* d'un contemporain, que le 11 décembre 1381 le régent de France, Louis, duc d'Anjou, fit saisir à Paris chez un enlumineur « cinquante-six cahiers de romans ou croniques que messire Jehan Froissart se proposait d'envoyer au roy d'Angleterre[2]. » C'était la première rédaction du premier livre complet, récemment achevé par notre historien.

1. On écrit *Estines* ou *Lestines* : cette seconde forme est celle du moyen âge. — Il y avait près de *Lestines-au-Mont* un village, dépendant de la cure, qui s'appelait *Lestines-au-Val.*

2. *Journal* de Jean le Fèvre, évêque de Chartres, cité par le Laboureur dans son édition de la chronique de Juvénal des Ursins : « Le dict jour, Mgr le Duc a fait prendre et retenir cinquante-six caiers que messire Jehan Froissart, prestre recteur de l'Eglise parrochiale de Lestines au Mont, près de Mons en Hainault, avoit fait escrire, faisant mention de plusieurs et

Il vivait ainsi dans son bénéfice de Lestines, aimé, protégé, déjà célèbre, rimant et dictant vers et prose, recevant cadeaux et pensions[1], et ne dédaignant pas de faire honneur au bon vin des taverniers de sa paroisse[2], lorsqu'un nouveau patron de son entreprise, un nouvel ami de sa réputation naissante se présenta pour tenir la place du bon duc Wenceslas qui venait de mourir, en 1383. Nous voulons parler de Guy de Châtillon, comte de Blois, neveu par sa femme de Robert de Namur, et petit-fils de Jean de Hainaut, le premier protecteur de Froissart. Le comte de Blois possédait un fief à Lestines; dès 1361, il avait hérité du château de Beaumont, il était seigneur de Chimay depuis 1372; après la mort de Wenceslas, il décida Froissart à échanger sa cure de Lestines contre un canonicat à Chimay, et fit de lui son chapelain. L'influence de Guy de Châtillon venait à point pour combattre celle du comte Robert de Namur, et pour atténuer les impressions anglaises que le chroniqueur avait reçues dans

diverses batailles et besoignes et fais d'armes, faites au royaume de France, le temps passé. Lesquels cinquante six caiers de romans ou croniques messire Jean avoit envoyé pour enluminer à Guillaume de Bailly enlumineur, et lesquels le dit messire Jean se proposoit envoyer au roi d'Angleterre, adversaire. » — Jean le Fèvre était chancelier du duc d'Anjou, qui se trouvait maltraité dans les *Chroniques*. Les cahiers saisis avaient été destinés à Richard II, à l'occasion de son mariage avec Anne de Bohême.

1. Nous continuons d'emprunter aux comptes de la prévôté de Binche, recueillis par M. Pinchard, la mention des présents faits à Froissart par ses protecteurs : — « A Monsieur Jehan Froissart, cureit à Lestines ou Mont, par un plakiet soubs le sinet de Mgr, xx pettis *moutons* qui valent xxvii livres (19 septembre 1373). — Au même, iv doubles *moutons* vallant vii livres x sous (4 juin 1376). — Par lettres de Mgr le duc, délivreit à M. Frouissart vii *moutons* de Brabant (même date)... Donneit à messire Jehan Frouissart vi francs françois vallant vii livres x sous (27 avril 1479)... — Delivreit au même vi muis de blet (octobre 1375)... Donneit à M. Jehan Frouissart x francs françois valant xii livres x sous, pour un livre qu'il fist pour Mgr. (25 juillet 1382.)

2. Dans le *Dit du Florin,* il réserve 500 livres pour les taverniers de Lestines. Froissart, à Londres, avait vu cinq rois — Angleterre, France, Écosse, Danemark et Chypre — s'ébattre chez un tavernier qui était maire ou mayeur de Londres. Le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, avait permis aux chanoines de boire chaque jour une quantité de vin égale à un poids de 5 livres.

sa jeunesse. Fils d'un homme qui avait succombé à Crécy dans les rangs français, ayant commandé lui-même l'arrière-garde française à Rosebecke, le comte de Blois professait des sentiments dignes de sa naissance et de sa loyauté : il aimait la France, qu'il avait bien servie; il admirait le gouvernement réparateur de Charles V. Froissart connut par lui des incidents et des circonstances qui, sur plus d'un point, redressèrent ses premiers jugements, et la seconde rédaction du livre déjà publié se ressentit du changement survenu dans les relations et les inspirations de l'historien. Ici donc commence une autre période de la vie de Froissart, une nouvelle évolution de son esprit : l'influence française succède, dans ses affections, à l'ascendant prolongé du parti anglais.

Sa qualité de chapelain l'attachant à la personne du comte de Blois, il le suivit dans ses voyages et ses expéditions; les chapelains accompagnaient leur maître à la guerre, et les plus vaillants se battaient à ses côtés. En 1386, il était à Blois avec le comte; il composait à Bourges une pastourelle en l'honneur de son fils, Louis de Dunois, qui épousait Marie de Berry. Il alla voir ensuite, à l'Écluse, les treize cents vaisseaux de la flotte française prêts à envahir l'Angleterre : il y rencontra des chevaliers qui avaient fait la campagne de Rosebecke et qui lui contèrent cette journée. Probablement, c'est vers ce même temps que Froissart a écrit les chapitres sur les guerres de Flandre insérés au IIe livre des *Chroniques*. Son voyage en Béarn, chez le comte de Foix, est de 1388. Rien de plus intéressant que cette longue chevauchée à travers la France. Si l'on veut connaître les habitudes d'investigation historique particulières à Froissart et aux chroniqueurs du moyen âge, ce qu'il y avait de fortuit, d'imprévu et d'aventureux dans ces recherches et ces enquêtes poursuivies sur les grands chemins, dans les auberges, au milieu des hasards et des fatigues d'un voyage, qu'on lise cet admirable récit, d'une vérité si naïve et si frappante, rempli d'incidents caractéristiques, de détails pittoresques, et qui

nous donne un sentiment si vif des mœurs, des idées et de la civilisation du XIV[e] siècle.

De Valenciennes à Orthez la course était longue; mais notre chroniqueur prenait son temps, n'étant pas de ces impatients qui ont hâte d'en finir et qui brûlent le pavé. Le voyage lui plaisait par lui-même; il s'attardait volontiers dans les compagnies et les causeries où il trouvait quelque profit. En quittant la Flandre, il rencontra deux chevaliers du parti anglais, Jean d'Aubrecicourt et Thomas de Queensberry, qui revenaient d'Espagne et lui apprirent les malheurs de l'armée anglaise dans la péninsule. Arrivé à Blois, il s'y reposa en attendant les lettres de recommandation qui lui étaient nécessaires, parcourut les bords de la Loire, vit tout le pays jusqu'à Angers; chemin faisant, il rencontra Guillaume d'Ancenis, qui l'accompagna quatre lieues durant, de Mouliherne à Billy, et lui décrivit la bataille de Cocherel. De Blois, il traversa le Berry et l'Auvergne, descendit à Montpellier et de là à Pamiers, où il était en novembre 1388. Outre les lettres destinées à l'accréditer, il emportait avec lui un volume richement enluminé, son roman de *Méliador*, réservé au comte de Foix, et conduisait en laisse un autre cadeau princier, que Guy de Châtillon adressait à son ami Gaston Phébus, l'auteur des *Déduits de la chasse*, c'est-à-dire quatre lévriers, Brun, Tristan, Hector et Roland.

Chaque matin, après avoir dit *une oraison petite au nom de sainte Marguerite*[1], il montait à cheval et faisait, en moyenne, ses dix lieues avant le coucher : il existait alors des *itinéraires* ou *guides* en latin qui marquaient les distances et indiquaient aux voyageurs les stations principales, les meilleurs gîtes[2]. A Pamiers, il « s'accointa » d'un conseiller de Gaston Phébus, messire Espaing de Lyon, qui revenait d'Avignon à Orthez et qui le présenta à son maître : ce fut la plus heureuse rencontre de sa longue route, et c'est encore le

1. *Buisson de Jonèce.*
2. Manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 8702.

plus agréable épisode à lire aujourd'hui. Ils traversaient des pays naguère ravagés par les Anglais et leurs alliés, sous Jean le Bon et Charles V; messire Espaing ne tarissait pas sur les faits d'armes, les embuscades, les prises de villes et de châteaux, sur tous les incidents glorieux ou funestes qui composaient la légende de ces temps-là : il arrêtait à chaque pas son compagnon pour lui montrer quelque tour en ruines, quelque défilé sinistre ou les tombes encore visibles des braves chevaliers qui avaient succombé. Ils arrivèrent à Orthez un peu avant les fêtes de Noël. Nous ne décrirons pas les magnificences de ce séjour où s'étalait, dans sa profusion un peu provinciale, le luxe des grands seigneurs du xive siècle, avec ce je ne sais quoi de bizarre et d'excentrique qui tenait au caractère du beau Gaston Phébus : assemblées des chevaliers, largesses faites aux ménestrels, banquets interminables, tout est cité et montré en son lieu par un narrateur dont la verve égalait la richesse du sujet.

Froissart employait ses journées à questionner les gens de guerre qui revenaient d'Espagne ; le soir, avant le souper de minuit, il lisait au comte des passages de son *Méliador* à la clarté de douze torches tenues par douze valets. On eût dit un rapsode chez Alcinoüs. Il resta trois mois auprès de Gaston, et partit avec l'escorte qui conduisait en France Marie de Boulogne, destinée pour femme au duc de Berry : Marie avait douze ans, le duc en avait soixante. En courtisan toujours prêt, Froissart rima une pastourelle sur ce noble mariage. Avant de partir, il avait reçu de Gaston quatre-vingts florins d'Aragon; cette libéralité n'excédait pas les moyens d'un seigneur qui possédait « trente fois cent mille florins dans son trésor. » Au mois de mai 1389, il était à Avignon; il y perdit sa bourse et rima, tout à la fois pour se consoler et pour implorer ses généreux patrons, l'agréable pièce intitulée *le Dit du florin :* l'art de demander délicatement et de tendre la main avec esprit y est porté presque aussi loin que dans les Épîtres de Clément Marot. Traversant Lyon, le Berry et Paris, il remonta jusqu'en Hollande, où se trouvait

alors le comte de Blois. En cette même année 1389, il redescendit à Paris pour assister aux fêtes extraordinaires qui devaient signaler l'entrée d'Isabeau de Bavière, et dont l'annonce excitait au plus haut point la curiosité publique dans tout l'Occident. Paris était, dès lors, par l'exhibition de son industrie et de ses richesses, par le spectacle de ses foules bruyantes, par la variété de ses divertissements, le caravansérail des désœuvrés cosmopolites et la mère patrie de toutes les choses sérieuses ou frivoles destinées à intéresser, agiter et dominer l'Europe.

Le désir du repos se faisait sentir, avec les atteintes de la vieillesse, à l'infatigable voyageur. Depuis trente ans il chevauchait par le monde. Il avait visité les principales cours, les cités puissantes, les champs de bataille fameux; il avait connu les plus hauts princes, les plus vaillants hommes de guerre : la société féodale, dans ses vanités et ses grandeurs, n'avait plus guère de secrets pour lui. Muni d'informations accumulées par de continuelles enquêtes, il lui restait à puiser dans cet amas confus, souvent contradictoire, la substance de ses derniers récits. Un peu avant 1388, il avait rédigé, entre deux voyages, le second livre de ses *Chroniques;* le troisième et le quatrième l'occupèrent jusqu'à la fin du siècle. Sa vie est devenue sédentaire. Nommé par le pape chanoine, en *expectative,* de Saint-Pierre de Lille, il revient fixer sa résidence à Valenciennes, sa patrie. Coup sur coup, la mort enlève, en 1391, le comte de Blois, et Robert de Namur en 1392 : ce fidèle ami des Anglais, tout récemment, lui avait apporté d'Angleterre la nouvelle des malheurs et des faiblesses du jeune roi Richard II. Les vides qui se faisaient autour de lui l'avertissaient de se hâter. Nous le voyons encore cependant sortir de sa retraite pour quelques rares voyages nécessaires à l'accomplissement de son œuvre. En 1390, désireux de compléter ses notes sur les affaires de Castille et de Portugal, il court à Bruges, centre du commerce international, pays de banque et d'agio pour le monde entier, où les rois avaient un compte ouvert chez

les Lombards : il y apprend qu'un conseiller du roi de Portugal, don Juan Fernand Pachéco, est en Zélande; il va le rejoindre et passe une semaine auprès de lui à l'interroger. En 1392, il se trouvait à Paris au moment où Pierre de Craon tenta d'assassiner Clisson dans le carrefour Sainte-Catherine; il partit de là pour Abbeville, où les trêves se négociaient entre la France et l'Angleterre; on a de lui une quittance attestant sa présence au camp français pendant l'été de 1393[1]. Deux ans après, une dernière traversée en Angleterre mettait fin à la longue série de ses expéditions.

Profitant des trêves d'Abbeville, il franchit le détroit en 1395, le cœur plein de souvenirs, heureux à l'idée de ranimer les plus chères impressions de sa jeunesse. Mais vingt-huit ans avaient passé sur la cour de Philippe de Hainaut et d'Édouard III : dans l'intervalle, que de changements survenus! Froissart s'étonna de n'être plus à Londres qu'un inconnu dans un monde étranger. Il offrit au roi, Richard II, qu'il avait vu naître à Bordeaux, en 1366, le recueil des « traités amoureux et de moralité » faits et compilés par lui à l'âge de trente-quatre ans : c'était un riche volume, « enluminé, escript et historié, couvert de velours vermeil à dix clous d'argent dorés, avec roses d'or au milieu et deux grands fremails dorés et richement ouvrés de roses d'or. » Le roi lui donna, en retour, un gobelet d'argent doré pesant plus de deux marcs et contenant cent *nobles*[2], « dont je

1. « A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, Maihieu, garde lieutenant du bailli d'Abbeville, salut, savoir faisons que par devant nous est au jour dui venus, en sa personne, sire Jehan Froissart, prestre et canoine de Chimay, si comme il dist, et a recongnut avoir eu et receu de Mgr le duc d'Orliens la somme de vingt francs d'or, pour cause d'un livre appelé le *Dit royal,* que mon dit seigneur a acaté et eu du dyt prestre. — En tesmoing de ce nous avons scellé ces lettres de nostre scel, qui furent faites et données le VIIe jour de juing l'an mil CCCIIIIXX et XIII. » — *Les ducs de Bourgogne* par le comte de Laborde, t. III, p. 69. — Le *Dit royal*, aujourd'hui perdu, est mentionné en 1427 dans l'inventaire du sire de Rochechouart : « item, le *Dit royal,* en françois rimé, couvert de velours noir et tout neuf. »

2. Le *noble* valait de vingt à vingt-quatre francs. — Il existe à Paris une copie du livre donné par Froissart à Richard II.

valus mieux tout mon vivant, » dit Froissart. Avant d'aborder le roi, il avait gagné l'amitié de plusieurs chevaliers de la cour qui connaissaient à fond l'histoire récente de leur pays ; ils lui contèrent en détail les troubles des précédentes années ; et tous ces récits, dont le contraste avec ce qu'il avait vu lui-même, sous Édouard III, était si frappant, lui inspirèrent de tristes pressentiments que l'assassinat de Richard II justifia quatre ans après.

En quelle année mourut Froissart ? On adopte généralement pour l'époque de sa mort, mais sans raisons bien fondées, l'année 1410 ; une note manuscrite, conservée au château de Chimay, donnerait à penser qu'il vécut jusqu'en 1419, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans [1]. L'obscurité enveloppe les dernières années de sa vie comme les premières : on croit qu'il passa quelques mois à l'abbaye de Cantimpré, dont le prieur s'occupait d'histoire ; l'information que nous venons de citer ferait supposer qu'il a fini sa vie à Chimay et qu'il fut enseveli, selon l'usage ecclésiastique, dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de cette ville. Sa tombe n'a pas été retrouvée. Une statue, placée à quelques pas de cette chapelle, semble marquer l'endroit où il repose, de même qu'une autre statue, élevée à Valenciennes, indique le lieu où il est né. La bibliothèque d'Arras possède une galerie de portraits qui datent du xv[e] siècle : dans le nombre figure celui de Froissart, peint à l'époque de sa vieillesse.

Nous n'avons pas craint d'insister sur la biographie de cet écrivain, parce qu'elle reflète la vie d'un siècle. Pour devenir l'historien de son temps, Froissart avait compris qu'il devait entrer aussi avant que possible dans la connaissance de ses sentiments et de ses mœurs, communiquer directement avec tous ceux qui donnaient le branle aux affaires et l'impulsion à la société chevaleresque. Un dernier trait achèvera le tableau de cette vie active et féconde. Il nous reste à dire

1. « Joannes Froissardus, canonicus et thesaurarius ecclesiæ sanctæ Monegundis Chimaci, vetustissimi ferme totius Belgii oppidi, obiit anno MCCCCXIX.

avec quel soin Froissart a composé ses Chroniques, quels changements il a cru devoir y apporter, quelles formes diverses il a données à son œuvre par un travail constant de révision. Des travaux approfondis ont récemment éclairci cette partie du sujet trop négligée par l'ancienne critique; une autre question fort controversée, sur la partialité des jugements et des récits de Froissart, a reçu, de ces mêmes recherches, une solution longtemps attendue.

§ III

Examen des manuscrits de Froissart. — Formes diverses et rédactions successives de ses Chroniques.

Les Chroniques de Froissart, embrassant trois quarts de siècle, de 1325 à 1400, se divisent en quatre livres qui forment autant d'ouvrages distincts : le premier, de beaucoup le plus important, s'arrête en 1378; le second finit en 1385; le troisième en 1388, et le quatrième s'étend de 1389 à 1400. Cet ensemble est contenu dans de nombreux manuscrits, qui sont presque tous du temps de l'auteur; la difficulté n'est donc plus, comme pour Joinville et Villehardouin, de retrouver un texte original et certain, mais elle s'est modifiée plutôt qu'elle n'a disparu, car l'embarras vient précisément de cette richesse même. Entre les manuscrits ou les copies du texte de Froissart les différences abondent, et parfois elles sont telles qu'on est tenté de se demander si elles reproduisent la même œuvre et viennent du même historien. A quelle cause attribuer ces diversités si tranchées? Ce ne sont point des infidélités de copiste; il y faut voir simplement les variantes d'une pensée sans cesse en travail sur elle-même, et les remaniements que l'auteur a fait subir à son œuvre pour la rendre moins fautive ou plus complète.

Un éditeur moderne doit avant tout distinguer les rédactions successives du texte de Froissart, fixer l'époque où chacune de ces recensions a paru, reconnaître et signaler les

copies où elles sont contenues, indiquer, enfin, parmi tous ces remaniements, quel est le meilleur. C'est ce qu'on appelle classer les manuscrits par *familles,* en rattachant au même groupe ceux qui dérivent d'une même source et copient un seul et même exemplaire : cette opération, base indispensable d'une édition définitive, est aujourd'hui commencée, et les résultats qu'elle a donnés sont assez certains pour qu'il soit possible d'en juger la méthode et d'en affirmer le succès[1]. En confrontant les nombreux manuscrits de Froissart, distribués par groupes selon leur date et leur provenance, on découvre que le premier livre des Chroniques, vaste portion de l'œuvre entière, le seul qui, jusqu'ici, ait été soumis à cet examen approfondi, a été trois fois remanié d'un bout à l'autre et refondu par l'historien. Froissart, à trois moments différents de sa vie, dans des circonstances et sous des influences changeantes, a non-seulement retouché, corrigé, développé l'immense tissu des récits du premier livre, mais il a repris et écrit de nouveau, depuis les commencements, toute cette histoire, pour en changer le fond et la forme, et, chaque fois, il l'a répandue dans le public sous sa rédaction nouvelle, comme une œuvre distincte et de récente création. Dans quel ordre ces trois éditions, originales toutes les trois, absolument différentes entre elles et d'inégale étendue, se sont-elles succédé?

La première rédaction du premier livre a dû être composée de 1360 à 1380. Encore cette composition n'est-elle pas d'un seul jet ; on y reconnaît facilement trois phases et trois époques séparées, de sorte que cette rédaction, la première en date, se subdivise elle-même, dans l'origine, en trois fragments qui se sont ajoutés l'un à l'autre après coup et tardivement complétés. En 1360, Froissart, nous l'avons dit[2], présente à la reine d'Angleterre une chronique des faits sur-

1. Édition de la Société de l'Histoire de France, commencée en 1869, par M. Siméon Luce. Les cinq premiers volumes ont paru. — Voir surtout l'*Introduction,* tome Ier. M. Boissier a décrit la méthode suivie par l'éditeur et caractérisé la savante originalité de son travail dans un remarquable article publié par la *Revue des deux Mondes,* le 1er février 1875.

2. Page 216.

venus depuis 1356; c'est le point de départ, l'entrée en matière. De 1369 à 1373, développant cette ébauche, dont le texte primitif est perdu, il y ajoute, d'une part, d'après Jean Lebel, le récit des événements compris entre 1325 et 1356, et d'autre part, l'histoire des douze années qui suivent 1360, en utilisant les informations qu'il a recueillies dans ses premiers voyages. Nous avons des manuscrits qui s'arrêtent à l'année 1373 et qui nous donnent le texte le plus ancien de ce fragment considérable du premier livre. Après 1378, l'historien le complète en y ajoutant la chronique des six années écoulées depuis 1372 : ainsi s'est constitué tout d'abord, à trois reprises, le premier livre; c'est là ce qui forme la première rédaction.

Notons un point qui a son importance : certaines parties de cette première rédaction, sans être remaniées à fond, comme dans les recensions ultérieures, ont été retouchées et revisées dans quelques manuscrits, par exemple, de 1350 à 1356, et de 1372 à 1378. Aussi peut-on classer en deux catégories les manuscrits qui contiennent cette première rédaction : les uns, au nombre de quarante, nous donnent la première rédaction ordinaire; les autres, au nombre de six, appartiennent à ce qu'on appelle la première rédaction revisée, c'est-à-dire corrigée dans certains détails. Deux traits caractérisent l'originalité de cette première forme des chroniques de Froissart : la verve belliqueuse de l'expression, et l'ardeur du sentiment anglais dont l'historien est animé. Au moment où le narrateur, avec la fougue de la jeunesse, avec l'enthousiasme d'un talent assuré de sa vocation, abordait l'histoire des grandes guerres du siècle, il était encore sous l'impression de ce qu'il avait vu, entendu, appris en Angleterre; il était ébloui de la gloire des vainqueurs, comblé de leurs bienfaits, attaché à leur cause par l'admiration et la reconnaissance. Il avait le cœur anglais. De retour en Hainaut, un peu après 1369, il y trouva Robert de Namur, dont l'amitié confirma les inclinations de son cœur et le retint sous le drapeau qu'il avait servi lui-même.

Rien d'étonnant que, dans ce premier jet de la surabondance d'un génie excité et captivé par les séductions de la puissance anglaise, il ait donné sur tous les événements décisifs, sur la bataille de Crécy et de Poitiers, la version du parti qui a triomphé. Il est, à cette époque l'historiographe de la couronne d'Angleterre. Il l'est avec une chaleur de conviction, avec une force et un éclat de style, avec une furie d'imagination descriptive qu'il ne surpassera plus dans la suite de ses récits; un souffle de passion guerrière emporte son premier essor; on dirait que l'âme héroïque des épopées du XIIe siècle a passé dans ses narrations et que la grande poésie, éteinte depuis deux siècles, revit dans l'histoire. Plus tard, en recommençant les mêmes récits, il ne retrouvera plus, à ce haut degré, le beau feu de ses débuts impétueux; l'âge, en mûrissant sa raison, en rectifiant ses jugements, amortira la vivacité des impressions de sa jeunesse : la deuxième et la troisième rédactions de ce même livre seront inférieures, pour le coloris du style, à la première.

La deuxième rédaction du premier livre, qui nous est parvenue dans deux manuscrits seulement, celui d'Amiens et celui de Valenciennes, et qui n'est complète que dans le premier des deux, n'a pu être composée qu'après 1376, puisque dès le début il y est fait mention de la mort du Prince Noir survenue le 8 juillet de cette même année 1376; elle l'a été sans doute de 1380 à 1383 [1]. Ici, le ton a changé comme les influences qui entouraient alors Froissart et les événements qui l'inspiraient. Ses relations avec la France deviennent plus fréquentes et plus étroites; les liens qui l'attachaient à l'Angleterre s'affaiblissent chaque jour. Ses nouveaux patrons, le duc Wenceslas et le comte de Blois, sont dévoués au parti français qui, d'ailleurs, a cessé d'être un parti vaincu. La France s'est relevée sous la main de Charles V; ses blessures sont guéries; du Guesclin a rendu la solidité à ses armées et

1. Froissart, qui fut pourvu de la cure de Lestines vers 1373 prend sa qualité de prêtre dans les prologues de la deuxième rédaction; il ne la prend pas dans ceux de la première.

la victoire à son drapeau : elle a recouvré la puissance et l'honneur. En écrivant sous l'impression des changements accomplis, Froissart imite la Fortune, il revient à la France et se montre bien plus favorable à sa cause. Dans la première édition, il avait donné sur les journées de Crécy et de Poitiers la version anglaise ; il donne, cette fois, la version française qu'il tenait des amis de Wenceslas et du comte de Blois [1]. Une autre différence, toute grammaticale, distingue cette seconde forme de la précédente : dans les deux manuscrits qui l'ont conservée on remarque de nombreux emprunts faits au dialecte wallon. C'est ainsi que l'article *le* est souvent employé pour *la;* le double *v, w,* y remplace le *b,* le *v* ou l'*u* dans certains mots ; on y trouve le *ch* au lieu du *c* doux français, le *c* dur ou *k* au lieu du *ch* français.

La troisième rédaction du premier livre, représentée par le seul manuscrit du Vatican, s'arrête à la mort de Philippe de Valois en 1350 et ne comprend par conséquent qu'une partie de ce livre. On y trouve une allusion manifeste à la mort du roi d'Angleterre Richard II qui fut assassiné dans sa prison en l'an 1400 ; ce qui prouve que la rédaction est postérieure à cette époque, comme l'indique d'ailleurs l'écriture du manuscrit. Ce texte a gardé aussi, en plus d'un passage, l'empreinte du dialecte wallon ; mais son caractère distinctif, déjà signalé, est le soin pris par l'auteur d'effacer ou de transformer les emprunts qu'il avait faits à Jean Lebel ; c'est en outre la sévérité inaccoutumée des jugements portés sur les Anglais. Nous voilà bien loin des premières complaisances de Froissart et de son ancienne admiration pour ce peuple orgueilleux : il faut voir la cause d'un tel changement dans les catastrophes qui avaient troublé et ensanglanté le dernier règne. Froissart ne pouvait pardonner aux

1. Jean Lebel qui avait conté ces batailles avant Froissart et qui avait écrit presque sous la dictée de Jean, comte de Beaumont et de Chimay, rallié au parti français depuis 1345, s'était montré bien plus favorable à la France que ne le fut son imitateur dans la première rédaction de sa chronique. — *Les vrayes chroniques,* t. II, p. 89.

Anglais la déchéance et la fin misérable du roi Richard II, fils du célèbre Prince Noir, petit-fils de la bonne reine Philippe de Hainaut tant aimée de notre chroniqueur : l'ordinaire effet des révolutions n'est pas de gagner aux peuples qui les subissent les sympathies de l'étranger, mais bien de les aliéner et de les refroidir.

Ce n'est donc pas seulement le style ou la science de l'historien qui varie en passant d'une rédaction à l'autre ; ce sont aussi ses opinions, son tour d'esprit et jusqu'à son humeur ; les phases diverses que sa pensée, depuis 1360 jusqu'en 1410, a traversées tour à tour s'y reproduisent fidèlement. De là, l'erreur profonde où sont tombés ceux qui ont essayé de juger Froissart, son caractère et son œuvre, sans tenir compte de ces distinctions fondamentales qu'ils ne soupçonnaient pas. Lorsqu'on a ainsi marqué les temps et noté les différences essentielles dans la composition des Chroniques, il reste à se décider entre les trois rédactions et à choisir la meilleure pour la présenter au public comme le texte définitif. M. Siméon Luce a donné la préférence à ce qu'il appelle *la première rédaction révisée,* qui, dans certaines parties, de 1372 à 1377, est la même que la seconde rédaction et, dans le reste, a gardé les qualités de jeunesse, la verve et l'éclat de la première rédaction ordinaire. De toutes les formes du premier livre, c'est la plus populaire et la plus répandue, celle qui a contribué surtout à immortaliser les récits et le nom de Froissart. Quant aux rédactions non employées, toutes les fois qu'elles présentent avec la première des différences sensibles, elles sont citées en note à la fin du volume ; le lecteur a par là sous les yeux tout le travail de l'historien, il peut en observer les progrès, en deviner les raisons. en apprécier les résultats[1]. C'est ce que nous allons essayer de faire nous-même pour achever la matière de ce chapitre.

1. L'édition de M. Siméon Luce, commencée en 1869, ne comprend encore que cinq volumes et s'arrête en 1360, bien avant la fin du premier livre. Le savant éditeur n'a pas encore publié ses études sur les manuscrits

§ IV

De l'exactitude et de l'impartialité de Froissart. — Son talent de narrateur et d'écrivain.

Froissart, comme tous les talents supérieurs, avait le sentiment de son mérite et de l'importance de son entreprise. Né dans un temps où la faveur publique, s'éloignant des Chansons de Gestes, s'attachait aux récits en prose des brillants faits d'armes et des événements célèbres, il comprit la grandeur des destinées réservées à l'histoire et la puissante action que ses enseignements exerceraient un jour sur les esprits. Souvent il se félicite de voir « la haute et noble histoire en grand cours donner des exemples de bien faire. » Plein de cette idée, épris du beau et vaste sujet qui se développait devant lui, il s'y dévoua sans réserve, il n'épargna rien pour remplir le dessein qu'il avait formé de laisser à la postérité un monument durable des grandes choses accomplies de son temps, une image vive et sincère de la société chevaleresque du XIVe siècle. Il énumère, non sans un secret mouvement d'orgueil, les ressources d'esprit et d'énergie qu'il trouve en lui pour soutenir ce dur labeur ; il est heureux, dit-il, d'avoir « sens, mémoire et bonne souvenance de toutes choses

des trois autres livres. — L'édition de M. de Kervyn de Lettenhove, commencée en 1867, est aujourd'hui terminée ; elle comprend une vingtaine de volumes. Entre cette publication et celle du savant français il y a deux différences capitales : d'abord, les manuscrits n'y sont pas classés avec la même exactitude, et les rédactions diverses n'y sont pas distinguées avec cette précison scientifique ; la distribution des différents textes n'est pas non plus la même. M. Kervyn donne, après chaque événement et en quelque sorte chapitre par chapitre, les nombreuses leçons et variantes fournies par les manuscrits de toute provenance, ce qui coupe le fil du récit, embrouille le lecteur, et détruit l'intérêt. — Nous devons signaler cette particularité de l'édition de M. Kervyn de Lettenhove que de nombreux emprunts y sont faits en note à deux chroniques contemporaines anonymes et manuscrites dont le texte se trouve, pour l'une, à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, et, pour l'autre, à la Bibliothèque de Berne. — Voir t. II, p. 496 et 516.

passées, engin clair et aigu pour concevoir tous les faits dont il est informé, âge, corps et membres pour souffrir peine. »

De cette plénitude de force, qui est le trait caractéristique d'une nature si riche et si facile, naît une joie intérieure, une sorte d'enthousiasme que les fatigues et le travail nourrissent au lieu de l'affaiblir : « plus j'y suis, et plus y laboure et plus me plaist, car aussi comme le gentil chevalier et escuyer qui aime les armes et en persévérant s'y fortifie, ainsi en labourant sur cette matière, je m'habilite et me délite. » A mesure qu'il s'avance, et que son œuvre et sa gloire sont en progrès, le sentiment de son importance grandit ; il s'exprime sur lui-même d'un ton plus élevé et plus ferme : le nom de chroniqueur ne lui suffit plus, il prend le titre d'historien, surtout dans les deux derniers livres, et a la prétention de le mériter.

Une noble fierté lui était bien permise quand il comparaît son œuvre à tout ce que l'histoire, sous forme française, avait produit jusqu'alors. Ses plus illustres devanciers n'avaient écrit que des biographies ou des mémoires personnels ; hors de là, on tombait dans la foule obscure et confuse des chroniques arides, tronquées, décousues, et des compilations anonymes traduites pour la plupart du latin. Il était le premier qui entreprît d'écrire, non pas une histoire locale et particulière, se bornant à une guerre, à une ville, à un peuple, mais une histoire générale de l'Occident pendant près d'un siècle, et qui n'hésitât pas à consacrer sa vie à ce labeur immense. Cette méthode d'investigation voyageuse et d'enquête perpétuelle à travers le monde, qu'il renouvelait d'Hérodote sans le savoir, était bien alors une nouveauté féconde dont il avait le droit de s'applaudir. Toutefois, si l'on réfléchit aux conditions que doit remplir un historien digne de ce nom, on est forcé de reconnaître que les mérites de Froissart, si éminents qu'ils soient en certaines parties, sont restés au-dessous de son ambition. Froissart est un chroniqueur incomparable ; il a donné à la chronique un éclat et une ampleur qu'elle n'avait point connus jusque-là ; mais il y avait dans les moyens d'information qu'il employait,

dans les faiblesses de son brillant esprit, dans l'état général de la langue et de la littérature de son temps, trop d'insuffisance, trop d'essentielle imperfection pour qu'il pût même concevoir l'étendue et la sévérité des obligations que l'histoire impose à ceux qui tentent de l'écrire.

Il lui manque d'abord la qualité fondamentale, sur laquelle repose le crédit de l'historien, l'exactitude. Ses beaux récits, d'une allure entraînante et d'une verve épique, fourmillent d'erreurs; peu de pages en sont exemptes. Il brouille les faits, ou du moins les incidents et les épisodes d'un même événement; il prend une ville pour une autre, confond les temps, les lieux et les personnes. Rien de moins sûr que sa géographie, sa chronologie et surtout sa stratégie. Les documents authentiques, confrontés avec ses assertions, les démentent à chaque instant. Et comment n'en serait-il pas ainsi? On sent trop qu'il s'est formé une opinion sur des témoignages douteux, sur des souvenirs suspects et des rapports confus. Chacun des témoins consultés par lui obéissait à des passions, à des intérêts; et la mémoire, chez les plus véridiques, était sujette à défaillance. Quel moyen avait-il de distinguer le vrai du faux? A quels signes reconnaître et dégager l'information sincère, fidèle et complète dans cet amas de renseignements tronqués et contradictoires? La lumière des pièces probantes, des actes officiels lui était refusée; il cherchait à ses risques et périls, tirant de son activité propre et de la sagacité de son esprit toutes les ressources de son entreprise.

Dans cette difficulté, qu'il a bien sentie, qu'a-t-il fait? Il a formé une large synthèse de tous les éléments d'information qu'il recueillait, les complétant et les variant l'un par l'autre, sans les discuter, sans en essayer une critique comparée, beaucoup plus préoccupé de l'abondance que du choix, moins attentif à contrôler sa matière qu'à la diversifier et à l'enrichir. Comme dit M. Siméon Luce, « il a frappé à toutes les cloches et entendu tous les sons. » Ajoutons pour l'excuser, qu'il n'est ni plus inexact ni plus fautif que les

autres chroniqueurs contemporains les plus renommés après lui, tels que le continuateur de Nangis, Jean de Venette, et les rédacteurs des *Grandes Chroniques de France*. Il se trompe moins souvent que Jean Lebel dont il a trop facilement adopté les méprises. L'époque où Froissart écrivait peut être considérée comme l'une des plus périlleuses pour l'autorité des historiens. Avant le XIIe siècle, les documents authentiques sont rares, le contrôle des chroniques composées à cette date est pour nous difficile ; après le XVIe siècle, l'imprimerie, en multipliant les pièces officielles, les met à la portée des historiens et leur fournit des ressources qui n'existaient pas auparavant. Les chroniqueurs de l'époque intermédiaire, comparés à leurs devanciers et à leurs successeurs, ont un double désavantage : les documents étaient déjà plus nombreux de leur temps, mais ils demeuraient secrets ; publics aujourd'hui, ils accusent d'ignorance ceux qui ne les ont pas connus et répandent un jour fâcheux sur les lacunes et les mensonges des informations individuelles qui constituaient alors toute la science historique.

A défaut d'exactitude, Froissart a du moins le mérite de la sincérité. Ses erreurs sont involontaires ; il s'est trompé de bonne foi. « Il ignore, dit M. Siméon Luce, toute espèce de fanatisme ; il n'est obsédé d'aucune de ces passions de caste et de nationalité qui offusquent la vue et troublent le jugement. » Nature aimable, esprit droit et élevé, passagèrement docile aux influences du pouvoir ou de l'amitié, mais assez prompt à s'en dégager et n'y cédant qu'avec mesure, il a su rester libre, n'embrasser violemment la querelle de personne en un temps où la division régnait partout, dans l'Église par le schisme, au-delà des Pyrénées, entre Pierre le Cruel et Henri de Transtamare, dans le midi entre Armagnac et Foix, dans la Bretagne, entre Blois et Montfort, sans compter la grande guerre du siècle entre la France et l'Angleterre. Ses impressions ont changé, mais non ses opinions ; il a varié ou agrandi ses points de vue ; il s'est modifié, avec l'âge et selon les circonstances, par l'effet même de ce désir de savoir qui le rendait

accessible à tous les renseignements nouveaux : le milieu où il vivait, et ce qu'on peut appeler le climat de l'esprit, agissait sur lui insensiblement, le transformait à son insu. Il a protesté plusieurs fois de son impartialité, de son respect pour le vrai, et il n'y a pas lieu de révoquer sa parole en doute. Il avait une inclination naturelle, une sympathie toujours prête pour ce qui est noble et généreux ; il admirait la hardiesse entreprenante, les fiers assauts, les dures rencontres, les belles apertises d'armes sous tous les drapeaux, trouvant aisément dans son âme loyale de quoi être juste envers ceux qui méritaient la gloire. Son estime ne se refusait qu'aux lâches et aux félons ; il est pour eux sans pitié, il les flétrit avec énergie.

En un sens, Froissart est cosmopolite. Sa patrie véritable, ce n'est ni le Hainaut, pays des siens, ni la France ou l'Angleterre qu'il a tour à tour visitées, où il a compté tant de protecteurs et d'amis ; c'est la chevalerie d'Occident, c'est l'ensemble brillant d'une société galante et courageuse au sein de laquelle fleurissent l'honneur, la politesse, les vertus des preux chantées par les poëtes, les plaisirs magnifiques qui attirent « grand'foison » de belles dames et de puissants seigneurs. « Il n'a qu'un idéal, qui est l'unique objet de son culte et lui dicte ses jugements : cet idéal, moins étroit que le patriotisme, presque aussi ardent que la foi religieuse, c'est l'esprit chevaleresque[1]. » Son cœur est là tout entier, dans cette belle passion de chevalerie, dans cet enthousiasme pour une vie mêlée de fêtes et d'héroïsme : la verve de son imagination abondante et colorée prend ses ardeurs à ce foyer. Le sentiment aristocratique est chez lui si vif qu'il l'indispose et l'irrite contre toutes les revendications populaires sans exception. Non pas que Froissart soit un ennemi du peuple ; il a souvent plaint sa misère et décrit ses souffrances ; mais il refuse toute sympathie au « pauvre commun, » dès que celui-ci se révolte. En

1. M. Siméon Luce, tome Ier de son édition de Froissart, Introduction.

présence d'un mouvement insurrectionnel des vilains ou des bourgeois contre le pouvoir royal ou féodal, notre chroniqueur n'hésite pas ; il se range du côté du pouvoir, il pense et s'exprime en gentilhomme, ou si l'on veut, en fidèle commensal et protégé des gentilshommes. On est fort mal venu à troubler la belle organisation de la société chevaleresque où Froissart tient une place très-modeste, mais conforme à ses goûts et qui remplit son ambition. Que les communes soient anglaises, flamandes ou parisiennes, peu importe ; il applaudit à leurs défaites et triomphe avec leurs vainqueurs. Ni dans sa vie, ni dans son livre, à aucune époque, Froissart ne s'est rangé du parti des petites gens.

Au milieu des inévitables incohérences d'une œuvre plus brillante que solide, éclate la qualité maîtresse de son talent de narrateur, l'imagination, qui fait revivre les grandes scènes et les illustres personnages du passé. Voilà une sorte d'exactitude différente de celle que la science donne, mais bien nécessaire aussi pour ressaisir et restituer une partie considérable de la vérité historique. Avant Froissart, Joinville et Villehardouin avaient possédé, dans un moindre degré, le don de l'émotion sincère et de l'expression naïve et forte ; cette qualité prend chez lui une vigueur extraordinaire : ce qui n'était chez ses devanciers que l'instinct heureux, la rapide saillie d'un esprit alerte, devient dans ses récits une puissance de séduction continue et d'entraînement irrésistible. Froissart est abondant sans être diffus, ce qui est le signe de la vraie richesse ; les traits les plus minutieux se succèdent, se pressent dans ses descriptions, mais chacun de ces traits reproduit une nuance précise, un détail nécessaire, le décor visible, l'anecdote intéressante, l'accent expressif, le geste saisissant. De cet ensemble, où tout est mouvement et lumière, ressort naturellement ce qu'on appelle, dans la représentation des hommes et des choses, la couleur et la physionomie. Pendant un demi-siècle il a voyagé à travers le monde chevaleresque dont il était charmé, il en a fait le tour ; sa mémoire

puissante et souple a tout retenu, tout reproduit en marquant chaque souvenir d'une empreinte originale ; les impressions de cinquante années de voyages et d'observations curieuses ont formé les *Chroniques*.

Ce serait le juger légèrement et lui faire tort que de réduire le mérite de ses descriptions à la vivacité du coloris, et de ne voir en lui qu'un peintre de brillantes apparences. Sous cette richesse de couleurs qui d'abord nous frappe, on distingue sans peine un exposé clair et raisonné des événements, l'intelligence des effets et des causes : l'imagination n'entre pas seule en exercice, sa verve est réglée par un esprit judicieux et pénétrant. Prenons pour exemple le récit des batailles. Froissart rend avec énergie, avec une furie de pinceau digne d'un vrai poëte, l'aspect, le bruit, la confusion des vastes actions guerrières ; les plus belliqueuses Chansons de Gestes, dont il s'inspire évidemment, pâlissent devant le superbe éclat de ses larges et puissantes descriptions chargées d'incidents, compliquées d'épisodes. On est ébloui et assourdi ; on reçoit le choc violent de la sensation du champ de bataille livré à la tempête des courages effrénés, au désordre sanglant des destructions héroïques : mais on ne tarde pas à discerner, à travers le fracas de la mêlée, les grandes lignes du combat, les progrès ou le recul des deux armées, les péripéties de l'action et les manœuvres décisives. A Crécy, il suffit de considérer la belle ordonnance des Anglais, leurs habiles dispositions, l'aplomb de leurs troupes disciplinées, pour comprendre qu'ils doivent facilement vaincre le désarroi des Français. De même à Poitiers où tous les avantages, sauf celui du nombre, sont de leur côté : bien postés, bien commandés, ils savent faire la guerre, ils se battent avec méthode, avec des armes perfectionnées contre un adversaire brave, mais négligent et arriéré, qui en est encore à la tactique usitée au temps des croisades [1].

1. Dans son *Histoire de du Guesclin* (1876), M. Sainte-Luce a très-bien expliqué les causes multiples qui ont donné aux Anglais une supériorité si

Deux causes nous expliquent la victoire de Cocherel remportée par du Guesclin huit ans après la défaite de Poitiers : d'abord, le meilleur armement défensif des Français qui les protége contre les terribles archers d'Angleterre, puis la ruse de guerre imaginée par le connétable pour tromper l'ennemi et l'engager dans une fausse manœuvre. A Rosebecque, en 1382, Olivier de Clisson, formé à l'école de du Guesclin, réussit par une tactique savante ; il charge les Flamands de front et de flanc tout ensemble, et les enfonce malgré leur solidité. Ce commencement ou cette renaissance de l'art de la guerre est très-sensible dans les récits de Froissart, et l'intelligence de ce progrès est elle-même un progrès notable accompli, grâce à lui, dans la chronique.

La langue française, cultivée par trois siècles de poésie, se prêtait dès lors plus facilement aux exigences du récit et de la description : elle fournissait au chroniqueur un ample trésor d'expressions vives et pittoresques. C'est toujours la partie descriptive du vocabulaire qui se complète la première dans les idiomes en formation ; celle qui sert à exprimer les notions abstraites et les idées générales s'achève bien plus lentement. Pour qu'elle se constitue, il faut que l'esprit public, affermi lui-même et développé par la science, par la haute littérature, par la pratique des affaires, ait eu le temps de parvenir à sa maturité. Ni le génie de Froissart, ni l'état encore imparfait de la langue française au XIVe siècle ne comportaient cette élévation de la pensée, ce sérieux du style qui caractérisent l'histoire politique ou philosophique ; notre chroniqueur, qui excelle à conter et à peindre, n'essaie

constante et si marquée sur les Français du XIVe siècle. — T. Ier, ch. VI, p. 143-183. — Parmi les observations que suggèrent à Froissart les récents progrès de l'art militaire chez les Anglais, en voici une qui nous a semblé digne d'être notée. Ils emmenaient avec eux, à la suite de leurs troupes, un train des équipages, des escouades d'ouvriers spéciaux et pour ainsi dire un corps *du génie* :... « et quand ils trouvoient un pont deffait sur quelque rivière que ce fût, ils avoient avec eux ouvriers et charpentiers qui tantost en avoient ouvré un et charpenté ; car ils avoient gens de tous offices amenés avec eux, d'Angleterre. » — Edit. Buchon, t. II, l. Ier, 2e partie (1373), ch. CLXXIV, p. 684.

pas de forcer son talent ni d'en sortir ; quand il se mêle de juger et de raisonner, ce qui devient plus fréquent à mesure qu'il vieillit, ses réflexions ne dépassent guère le cercle étroit et banal des maximes populaires ou des proverbes.

Reconnaissons toutefois qu'il fait preuve de sagacité politique en plus d'une circonstance, notamment au sujet des insurrections qui éclatèrent presque simultanément chez les grandes nations de l'Occident au XIVe siècle : il saisit à merveille le concert et le but commun de ces revendications des faibles et des opprimés ; il montre les conséquences d'un succès possible, et la gravité d'une crise qui ébranlait jusque dans ses fondements l'édifice de la féodalité [1]. Pour être plus qu'un chroniqueur, pour atteindre à la hauteur de l'histoire et remplir l'étendue des obligations attachées à cette noble et difficile entreprise, il n'a manqué vraiment à Froissart, observateur si intelligent des choses de la politique et de la guerre, que de vivre dans un siècle plus éclairé, dans une civilisation supérieure, de manier une langue plus correcte et plus ferme ; en un mot, d'être lui-même soutenu par le progrès général des esprits, par toutes les forces morales et littéraires de la société contemporaine.

L'antiquité ne lui a été d'aucun secours ; il la connaissait sans doute, puisqu'il cite Platon, Boëce, Aristote, Orphée, Papinien dans ses poésies ; mais cette science était superficielle et vague, et l'on n'avait alors ni l'idée ni l'art de féconder l'étude des anciens par une habile imitation. Si l'on excepte Jean Lebel, les chroniqueurs ses devanciers ou ses contemporains, français, latins ou étrangers, qui avaient touché aux sujets traités par lui, ne l'ont pas aidé davantage. Il ne doit rien aux historiens d'Angleterre, Orderic Vital, Guillaume de Malmesbury, Mathieu-Pâris, Guillaume de Neubridge, Roger de Hoveden. La chronique de Villani, qu'il aurait pu consulter à Florence en 1369, ne lui a été d'aucune

1. L. II, ch. 106, 107, 108, 110, 112, 128, 151, 159, 187. (Édition Buchon.)

utilité [1] ; il paraît n'avoir connu ni Rodrigue Ximénès archevêque de Tolède, qui écrivit en latin au XIIIe siècle les campagnes du roi de Castille, saint Ferdinand, contre les Maures, ni Ramon Muntaner, auteur d'une Histoire des rois d'Aragon en catalan, ni don Pedro Lopez de Ayala, imitateur de Tite Live, qui rédigea en espagnol à la fin du XIVe siècle, les guerres de Henri de Transtamare. Ses mérites, comme ses défauts, sont donc bien à lui.

Une juste popularité, nous l'avons dit, s'était de bonne heure attachée à son œuvre et à son nom ; les chroniqueurs qui lui succèdent, au XVe siècle, s'empressent de lui rendre hommage et de reconnaître son autorité. Jean de Wavrin le copie en le continuant ; Monstrelet le cite au début de sa chronique en lui promettant une gloire immortelle. Au siècle suivant, Octavien de Saint-Gelais, Guillaume Dubellay et l'Hôpital le célèbrent dans leurs vers ; Montaigne l'apprécie dans ses *Essais,* Gabriel Naudé vante son élégance et sa pénétrante curiosité ; Henri VIII le fait traduire en anglais. Depuis ce temps jusqu'à nos jours, cette rapide célébrité n'a point subi d'éclipses. Les éditions françaises et les traductions étrangères se sont multipliées [2] ; La Curne de Sainte-Palaye au XVIIIe siècle écrivit sur les quatre livres de notre chroniqueur un savant commentaire ; Dacier en préparait une édition critique lorsque la révolution éclata. Dans notre siècle, où le moyen âge a excité des sympathies si vives, soutenues d'une science si exacte et si profonde, Froissart ne pouvait manquer d'attirer l'attention toute spéciale des érudits : nous avons vu de quels travaux remarquables il est en ce moment l'objet.

1. Froissart avait quinze ans lorsque Villani mourut.

2. Voici la liste des principales éditions de Froissart publiées au XVIe siècle : la 1re parut chez Antoine Vérard, en caractères gothiques, 3 vol. in-f°, (Paris, sans date) ; la 2e, gothique aussi, en 2 vol., chez Michel Lenoir (Paris, 15 juillet 1505) ; la 3e, gothique encore, en 3 vol. est de 1530 (Paris) ; la 4e, en caractères romains, parut à Lyon, de 1559 à 1561, sous Henri II, par les soins de Denis Sauvage historiographe de France ; une 5e et une 6e éditions se suivirent de près en 1573 et 1574. — Voir Buchon, t. III, p. 374 (édit. de 1835).

CHAPITRE IV

LES MÉMOIRES DE COMINES. — COMMENCEMENTS DE LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

Nombreux chroniqueurs dans la première moitié du xve siècle. Formes variées de leurs chroniques. — Principaux successeurs et continuateurs de Froissart. Les bourguignons et les français : Monstrelet, Chastelain, Juvénal des Ursins, Christine de Pisan, etc. — Vie de Comines. Découvertes récentes dues à M. Kervyn de Lettenhove. — Mémoires de Comines : trait distinctif de son génie d'historien. — Analyse des maximes les plus saillantes et des réflexions les plus profondes où se révèle l'originalité de son esprit politique. — En quoi son style diffère du style de ses illustres devanciers, Froissart, Joinville et Villehardouin. — Résumé de l'étude consacrée aux origines de l'histoire, sous forme française, depuis le commencement du xiie siècle jusqu'aux temps modernes.

On ne compte guère moins de trente chroniques dans la première moitié du xve siècle, entre l'époque de Froissart et celle de Comines : ce grand nombre de récits atteste l'importance et la variété des événements qui en forment la matière. Une autre cause peut nous expliquer ce mouvement croissant de curiosité sérieuse, cette ardeur des écrivains à s'occuper des affaires générales : c'est le succès même obtenu par Froissart, la vogue de ses chroniques, la gloire qui rejaillit d'une si noble entreprise sur la profession de chroniqueur. Les *indiciaires* ou historiographes ont pris rang et se sont établis dans la haute domesticité des princes et des seigneurs ; leur crédit monte, leur situation se relève. La plupart occupent des emplois honorables, quelques-uns sont gentilshommes ; ceux qui vivent indépendants de tout patro-

nage princier sont de bons bourgeois. Il est visible que l'histoire est en faveur et en progrès.

Dans les siècles précédents, nous avons vu trois provinces, la Normandie, la Flandre, la Champagne, devenir comme autant de centres privilégiés des études historiques et produire, à elles seules, presque toutes les œuvres que nous avons signalées : au xvᵉ siècle, l'histoire adopte les divisions bien tranchées de la politique ; l'ensemble de nos chroniqueurs se partage, avec tout ce qui possède alors quelque influence, en deux camps opposés et passe au service du roi de France ou sous la bannière de Bourgogne. La balance des forces s'établit entre les écrivains comme entre les Etats. Comines, transfuge du camp bourguignon, a rompu l'équilibre au profit de notre gloire et a mis de notre côté le poids de son génie et de son nom. Au premier coup d'œil jeté sur ces compilations utiles, estimables, accumulées dans l'interrègne qui sépare toujours l'apparition de deux talents supérieurs, on aperçoit bien vite certains signes précurseurs des innovations que doit apporter l'avenir. C'est d'abord l'usage plus fréquent des documents publics, et comme le pressentiment de leur importance : témoin la chronique de Monstrelet, précieuse surtout et curieuse grâce aux discours, lettres, actes publics et pièces officielles dont elle est remplie. Une autre nouveauté moins heureuse est l'emploi du style pédantesque, l'abus des doctes citations et de la morale à outrance, le plagiat maladroit de l'antiquité. Ce mal, déjà sensible dans la *Vie de Charles V* par Christine de Pisan, n'a pas encore gagné tout le monde ; la contagion du mauvais goût emphatique n'est encore qu'à ses débuts.

Les œuvres historiques de ce temps-là se produisent sous des formes assez variées : on y rencontre des chroniques générales, des mémoires particuliers, des biographies et quelques journaux. Les chroniques sont composées, le plus souvent, à l'aide des documents fournis par les registres des chancelleries royales ou seigneuriales ; les mémoires ont bien rarement un caractère personnel, autobiographique, car le

héros de l'histoire est presque toujours suppléé, dans le soin de les écrire, par un secrétaire, un confident ou un admirateur. Les Mémoires seuls de Comines ont pour auteur l'homme d'action qu'ils nous font connaître, et c'est le principe de leur supériorité. Certaines biographies, comme celle du maréchal de Bouciquaut ou de messire Jacques de Lalaing, ou même celle de Charles V, par Christine de Pisan, tournent volontiers au panégyrique, au roman ou au traité de morale; certaines chroniques, au contraire, rédigées sans prétention par quelques bourgeois obscurs, spectateurs attentifs des choses de leur temps, nous présentent, sous une forme naïve, plus d'une observation pénétrante, plus d'un détail expressif et saisissant : elles marquent le début d'un genre semi-littéraire, semi-historique, appelé à de grands succès de curiosité et d'indiscrétion. C'est le *Journal,* qui date des règnes de Charles VI et de Charles VII; il est suivi de la *Chronique scandaleuse,* sous Louis XI; déjà le Parisien du XIVe siècle, prédécesseur de l'Estoile et de l'avocat Barbier, ne peut se tenir de gloser à son aise sur les affaires publiques et sur les scandales privés; la main lui démange, il couche par écrit, chaque soir, à huis clos, ses réflexions satiriques, ses informations les plus piquantes, en se réjouissant à l'idée du beau bruit que toutes ces révélations, publiées lorsqu'il n'y sera plus, feront un jour dans la postérité. L'importance de l'anecdote ou du commérage historique va commencer.

Essayons de mettre quelque ordre parmi ces éléments un peu confus de l'histoire contemporaine; montrons comment il est possible, en les réunissant selon leurs affinités, d'en faire sortir un tableau vrai de la société, et de remplir, avec cette abondance de ressources, l'intervalle qui sépare les Chroniques de Froissart des Mémoires de Comines.

§ Ier

Formes diverses des œuvres historiques du XVe siècle. — Chroniques, Biographies, Mémoires et Journaux. — Les Bourguignons et les Français.

De Charles VI à Louis XII, les chroniques générales se succèdent sans interruption; sur plus d'un point elles s'accumulent, se confirment ou se contrôlent réciproquement; cette suite d'informations, très-diverses de provenance et de caractère, est la base d'une histoire complète du xve siècle. L'exact Monstrelet débute où s'arrête Froissart, en 1400; sa lourde chronique, si peu semblable à l'œuvre de son devancier, contient deux livres dont le premier finit en 1422, et le second en 1444. Elle s'ouvre par un long prologue où l'auteur traduit avec une diffusion triviale et monotone les réflexions préliminaires du *Catilina* de Salluste : c'est la marque du pédantisme à la mode. Monstrelet, qui mourut en 1453, était, en 1444, prévôt de Cambrai; aussi se range-t-il du côté bourguignon, dont il défend les intérêts avec chaleur : il a dit lui-même qu'il sortait « d'une noble génération. » Ses ancêtres furent, sans doute, les sires de Monstrelet en Ponthieu; l'un d'eux figure dans l'histoire à la date de 1125. On a de lui sept manuscrits à la Bibliothèque Nationale et deux à l'Arsenal : les principales éditions de ses œuvres, antérieures à celle de Buchon[1], sont de 1512, 1518, 1572, 1595, 1603; la plus récente et la meilleure est celle qu'a publiée la Société de l'Histoire de France, en 1857[2].

Continuateur de Froissart, Monstrelet est continué lui-même par Mathieu d'Escouchy ou de Coucy, qui porte la chronique de 1444 à 1461. Il semble qu'en histoire comme en politique on ait à cœur de différer de ceux que l'on remplace : Mathieu de Coucy se distingue de son devancier par un esprit

1. Celle de Buchon, publiée avec un mémoire de Dacier, est de 1826.
2. Édition de M. L. Douët d'Arcq.

tout contraire et par un meilleur style. Il est du parti français; il a du naturel, de la vivacité et même de la couleur, ce qui ne l'empêche pas de se montrer aussi curieux des documents originaux que l'est Monstrelet. Une certaine philosophie de l'histoire, ébauchée en quelques traits rapides, paraît chez lui comme chez la plupart des chroniqueurs contemporains : s'il écrit, dit-il, c'est dans un dessein de moralité et d'édification, pour louer la vertu, encourager la loyauté, en faisant voir qu'un Dieu gouverne le monde et manifeste sa providence par le cours réglé des événements. Cette idée d'une action supérieure et providentielle, dont les effets se révèlent à la lumière de l'histoire, n'est pas rare au xv[e] siècle; elle se produit, pour ainsi dire, partout, et nous la retrouverons dans Comines exprimée avec la hauteur de vues et la précision judicieuse qui caractérisent ce grand esprit. Mathieu de Coucy, né en 1420, au Quesnoy, en Hainaut, était de noble race, du côté maternel; sa famille possédait, en Picardie, le fief de Couchiz ou d'Escouchiz, dont elle avait pris le nom. Parmi ses ancêtres paternels, qui habitaient Péronne, on trouve un mayeur, un avocat, un échevin, un écuyer; lui-même fut échevin et prévôt de Péronne en 1450. Il était à la bataille de Montlhéry dans l'armée royale, en 1465; on le nomma procureur du roi, à Saint-Quentin, en 1467, et Louis XI compléta sa demi-noblesse par un anoblissement, en 1474. Mathieu de Coucy avait eu l'intention, demeurée sans effet, d'écrire l'histoire de ce prince : il eût été intéressant de comparer son récit à celui de Comines. La Société de l'Histoire de France a publié sa chronique en 1863[1].

La même année, M. Kervyn de Lettenhove donnait une édition des *Chroniques de Georges Chastelain,* déjà publiées par Buchon en 1825 : ce récit, qui embrasse à peu près la même période que les deux précédents, s'étend de 1419 à 1470. Mais nous en possédons seulement une esquisse; plusieurs des sept livres qui le composent n'existent plus qu'en

1. Édition de M. de Beaumont.

fragments. Chastelain, dont nous avons déjà parlé [1], s'appelait Tollin de son vrai nom; ses doctes amis le surnommèrent *Castellanus*. Né en 1405, il fut successivement écuyer pannetier du duc de Bourgogne avec Olivier de la Marche, en 1447, ambassadeur, conseiller du prince, historiographe ou *indiciaire* aux appointements de six cent cinquante-sept livres par an [2]. Il rédigea sa chronique à partir de 1460, en se faisant aider par Molinet, et mourut en 1475. On a plus de cent manuscrits de ses œuvres diverses, parmi lesquelles se trouvent *Quatre mystères,* dont un roule sur la paix de Péronne. La *Chronique du bon chevalier messire Jacques de Lalaing* est de lui. C'est un roman historique, à rapprocher du *Petit Jehan de Saintré,* et des *Mémoires de Bouciquaut :* l'auteur, se proposant d'exalter les vertus chevaleresques qui florissaient en Hainaut et de peindre un guerrier accompli, prend pour modèle et pour type un chevalier contemporain, un héros déjà populaire, dont il idéalise le personnage.

Les deux collaborateurs de Chastelain, Molinet et Olivier de la Marche, rédigèrent aussi des chroniques ou des mémoires en leur nom personnel. La Chronique de Molinet, en trois cent quarante et un chapitres, fait suite à celle de Chastelain et se termine à l'année 1505 : Molinet, qui avait succédé à Chastelain dans l'office d'historiographe des ducs de Bourgogne, a considéré comme un devoir de sa charge de continuer celui qu'il remplaçait. Il a recueilli, lui aussi, des pièces originales et intéressantes; mais sa narration est lourde, diffuse, remplie de pédantisme, et sa prose ne dément pas la réputation de ses vers. Quelquefois, entraîné par le cours rapide des événements, il se dégage des pesanteurs de son style boursouflé; le récit devient alors simple et

1. Page 153.
2. Dans les comptes des ducs de Bourgogne, à la date de 1447, Olivier de la Marche, plus jeune que Chastelain, figure avec un traitement de 8 sols par jour ; à côté de lui, le roi des ribauds touche les mêmes gages, et un ancien joueur de farces, Michaut Taillevent, reçoit 6 sols.

facile, pour retomber bien vite dans ses habitudes de redondance emphatique. On prendra une idée de l'extravagante rhétorique de cet écrivain en lisant les deux prologues qu'il a mis en tête de sa chronique : l'écolier limousin, dont s'est moqué Pantagruel, n'est pas plus ridicule. Avec son emploi d'historiographe de Bourgogne, Molinet cumulait le titre de bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas ; il mourut en 1507, à Valenciennes, dans son canonicat de l'église collégiale de cette ville[1].

Olivier de la Marche, moins jeune que Molinet, a laissé des Mémoires qui nous semblent supérieurs à la chronique de celui-ci : ils sont en deux livres, formant un total de cinquante-trois chapitres, et s'étendent de 1435 à 1489. Le premier livre, le plus long des deux, a été revu par l'auteur ; le second est inachevé et assez confus. Olivier de la Marche a plus de simplicité, écrit plus naïvement que le docte Molinet ; c'est un homme de guerre et non un pédant. S'il avait plus de génie, on pourrait le comparer à Comines. Le duc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, l'avait chargé d'élever son fils, Philippe le Beau, qui régna sur l'Espagne et fut le père de Charles-Quint : c'est pour ce prince surtout qu'Olivier écrivit ses Mémoires, où dominent, comme dans Froissart, mais avec beaucoup moins d'éclat, les descriptions de fêtes et de batailles et la peinture des mœurs chevaleresques[2]. L'ensemble des informations laissées par les écrivains du parti bourguignon comprend encore les Mémoires de Jacques du Clercq et la Chronique de le Fèvre de Saint-Remy. Ces deux chroniqueurs étaient des personnages à peu près du

1. On a deux manuscrits de sa chronique à la Bibliothèque Nationale (Fonds de Sorbonne). Buchon l'a publiée pour la première fois en 1827. — *Collection des chroniques de Bourgogne*, t. XLIII-XLVII.

2. Voyez, plus haut, p. 150. Les mémoires d'Olivier de la Marche ont été publiés plusieurs fois, en 1562, 1566, 1616, 1645, et, de notre temps, dans la collection Petitot, et dans celle de Michaud et Poujoulat (t. III, édit. de 1854). — Ces mémoires sont suivis d'un *Estat de la maison de Charles le Hardy*, qui nous décrit fort minutieusement l'opulente constitution d'une maison princière au XV[e] siècle. Rien de plus instructif que cette description.

même rang qu'Olivier de la Marche, Chastelain, Monstrelet, soumis aux mêmes influences, placés dans de semblables conditions de savoir et d'impartialité. Du Clercq, né en 1424, fut conseiller de Philippe le Bon en la châtellenie de Douai, Lille et Orchies; Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Remy et d'Avesnes, porta aussi le titre de conseiller et de héraut du duc de Bourgogne, et fut créé par ce duc chevalier et premier roi d'armes de la Toison d'or, dès l'institution de cet ordre, en 1429. Il eut pour successeur, dans cette dignité de premier roi d'armes, le chroniqueur Georges Chastelain.

Les Mémoires de du Clercq commencent en 1448 et finissant à la mort de Philippe le Bon, en 1467. Nous ne les possédons pas en entier : longtemps oubliés dans les manuscrits de la bibliothèque d'Arras, on les mutila en les imprimant, en 1785, sous prétexte qu'ils s'accordaient sur plus d'un point avec les récits d'Olivier de la Marche, et que ces renseignements de surcroît étaient inutiles. L'original ayant disparu, nous sommes réduits aux fragments conservés dans la première édition. Le tout forme cinq livres composés d'un petit nombre de chapitres. Du Clercq avait l'esprit pénétrant, tourné à l'observation des mœurs et des usages contemporains; ses mémoires, tout morcelés qu'ils sont, contiennent plus d'un détail intéressant. La Chronique du sieur de Saint-Remy, en cent quarante chapitres, précédés d'un prologue où l'on invoque la « très-sainte et excellente Trinité, » remonte jusqu'à l'année 1407 et se termine en 1436 : le style en est pesant et diffus, comme celui de Monstrelet; l'ouvrage tire tout son prix des pièces originales qui s'y trouvent intercalées. On a deux manuscrits de cette Chronique publiée pour la première fois par le Laboureur au XVIIe siècle[1].

1. Bibliothèque Nationale, ancien fonds, n° 9869. — Nous citerons ici, comme se rattachant au groupe bourguignon, le chroniqueur Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel, transfuge du parti français, qui figure en 1462 parmi les chevaliers et les chambellans du duc de Bourgogne. Il était bâtard de Robert de Wavrin tué sous le drapeau français en 1415 à Azincourt. Il fit en six livres une chronique d'Angleterre, où remontant à

Pendant que les écrivains du parti bourguignon racontaient les hauts faits d'une politique dont ils servaient les desseins, l'histoire de France proprement dite n'était pas négligée par les amis de la cause royale et nationale. Témoins des crises suprêmes du royaume, admirateurs sincères de l'héroïsme qui sauva l'indépendance de la patrie, conseillers de la sage politique qui guérit des blessures invétérées, les chroniqueurs français observaient avec une curiosité pleine d'émotion la face changeante des événements, ces graves et brusques péripéties de nos destinées qui, après avoir précipité la nation dans un abîme, l'en relevèrent par un miracle inespéré. Nous trouvons donc aussi, de ce côté, une suite de récits et de réflexions qui se développe en regard des chroniques bourguignonnes, qui les rectifie, les contredit ou les complète. L'histoire se partage, comme la puissance politique, au xv[e] siècle : Louis XI et Comines ont assuré une double victoire au parti français.

Rappelons d'abord que les Grandes Chroniques, sécularisées depuis le règne de Charles V, confiées à des rédacteurs choisis par le roi, se continuaient non plus à Saint-Denis, mais à la cour, ou du moins sous son inspiration directe : elles ne prennent fin qu'à l'avénement de Louis XI, et constituent jusqu'à cette époque, comme dans les siècles précédents, la base essentielle de l'histoire de France. Les faits qu'elles exposent, tantôt d'un style sec, tantôt avec de minutieux détails, sont racontés plus librement dans de nombreux récits pleins d'impressions toutes personnelles, où l'aspect vivant de ces temps agités se reproduit avec une fidélité naïve. Jean Juvénal des Ursins, né en 1388, mort en 1473, a rédigé une longue chronique sur les quarante-deux années du règne de Charles VI (1380-1422) ; ni le savoir, ni l'autorité, ni l'expé-

l'époque fabuleuse et empruntant beaucoup à ses devanciers, surtout à Geoffroy de Monmouth et aux chroniqueurs de Normandie, il poussa son récit jusqu'en 1472. Cet ouvrage, écrit d'un style traînant et embarrassé, a été publié par la Société de l'Histoire de France en 1858 (édition de M[lle] Dupont). — Voir *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 422.

rience ne lui manquent, car il avait passé sa vie dans les grandes charges de l'Etat, et il appartenait à une famille de haute bourgeoisie qui, depuis un demi-siècle, servait le roi avec dévouement[1]. Cette relation se divise non par chapitres, mais par années; elle enregistre les événements à mesure qu'ils s'accomplissent : jusqu'en 1416, Juvénal s'est aidé de l'histoire latine du Religieux de Saint-Denis[2] ; à partir de là, son travail est original. Ce qui fait le mérite de ce travail, ce n'est pas l'expression dénuée de couleur et de relief, c'est la sincérité du narrateur. En dépit de la gravité de son personnage, Juvénal ne dédaigne pas de recueillir les plus petits incidents ; il note, comme dans une sorte de journal, les anecdotes curieuses et les mille circonstances de la vie publique, les incendies, les inondations, les pestes, les famines, tous les fléaux et tous les phénomènes, l'ensemble de ce que nous appelons aujourd'hui *faits divers :* il ne faut pas s'en plaindre, puisque la réunion de ces menus détails et de ces traits pris sur le vif nous donne le sentiment juste de la réalité des choses et nous aide à ressaisir l'image du passé[3].

1. Jean Juvénal, l'aîné de onze enfants, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, avocat général, évêque de Beauvais, évêque de Laon, archevêque de Reims. En 1456, il présida l'Assemblée du clergé qui révisa le procès de Jeanne d'Arc et la réhabilita. Il sacra Louis XI et porta plusieurs fois la parole dans les états généraux, en 1461 et 1468. — Son père, né en 1360, mort en 1431, avait été prévôt des marchands en 1388, avocat général en 1400, puis chancelier, enfin premier Président du parlement de Paris.

2. Voyez plus haut, p. 169, note 1. — Voir aussi la traduction donnée avec des éclaircissements par le Laboureur, historiographe de France au XVIIe siècle.

3. L'édition *princeps* de cette chronique est de 1614. — Nous lui emprunterons un passage sur les listes de suspects dressées à Paris par les Cabochiens : « Et fut trouvé un roolle où estoient plusieurs notables gens tant de Paris que de la cour du Roy et de la Reyne et des seigneurs. Et estoient signés en teste les uns *T*, les autres *B*, et les autres *R*. Desquelz aucuns devoient estre tués : ceux-là estoient signez en teste *T*. Les autres, on les devoit bannir, et prendre leurs biens, et estoient signez *B*. Les autres qui devoient demeurer à Paris, mais on les devoit rançonner à grosses sommes d'argent, estoient signés en teste *R*. » — Coll. Michaud et Poujoulat, p. 490. Année 1413. — M. l'abbé Péchenard a récemment sou-

Dans ce même goût de simplicité un peu commune sont écrits les Mémoires de Pierre de Fenin, qui comprennent vingt années, de 1407 à 1427. Rédigés sous forme d'annales, on n'y trouve d'autres divisions et transitions que des *item* répétés. L'auteur, qui mourut en 1433, avait été prévôt d'Arras, puis écuyer et pannetier de Charles VI, à moins que, selon la conjecture d'un récent éditeur, il ne faille attribuer cet écrit à un autre Pierre de Fenin, mort en 1506, et dont l'existence nous est signalée par deux documents contemporains[1]. Mais il nous semble que le style et la forme de ces Mémoires confirment l'ancienne opinion et se prêtent moins à cette nouvelle hypothèse. Quel qu'il soit, le chroniqueur fait preuve d'un esprit impartial et sage en décrivant les violences des factions ; c'était un de ces bourgeois honnêtes et timides, comme il y en a beaucoup en temps de révolution, qui craignent de se prononcer et de prendre couleur, cherchant un asile dans la neutralité. La timidité de Pierre de Fenin a passé de sa conduite dans son récit ; il est assez difficile, en le lisant, de savoir pour qui étaient ses préférences.

Ce ne sont pas là les seuls documents à consulter sur l'histoire de cette première moitié du xv[e] siècle ; il y a encore les Mémoires du secrétaire de Charles VI, Salmon, qui avait bien connu l'origine de la querelle des Bourguignons et des Armagnacs, et qui avait été chargé de plusieurs ambassades en Angleterre et en Italie[2] ; il y a la chronique de Berry, premier héraut d'armes de Charles VII, relation sèche

tenu en Sorbonne une thèse de doctorat, en français, sur Jean Juvénal des Ursins.

1. M[lle] Dupont. Édition de la Société de l'Histoire de France. — Selon M. Vallet de Viriville, cette chronique ne serait qu'un fragment anonyme auquel on ne saurait donner légitimement un nom d'auteur.

2. Ces mémoires, écrits en 1409, ont pour principal objet le récit des voyages de l'auteur à l'étranger, et se composent de cinquante-cinq chapitres. On en possède deux manuscrits (Fonds la Vallière, n[os] 5070 et 9672) dont l'un est fort beau. Parmi les vingt-sept miniatures très-ressemblantes dont il est orné figure le duc de Bourgogne Jean sans Peur, vêtu d'une robe semée de rabots. Ce duc avait dit qu'*avec ses rabots il nivellerait la France.*

et décousue mais judicieuse, qui souvent répète les mémoires du même temps et parfois y ajoute de nouvelles informations. Elle s'étend de 1402 à 1455 ; on y trouve des réflexions d'un remarquable bon sens, celle-ci par exemple, qui est inspirée à l'auteur par les changements survenus dans la fortune des combats à la fin de la guerre de Cent ans : « Or, l'on doit savoir que le mestier des armes se doit apprendre, car quand les Anglois vinrent et entrèrent en France, les François ne sçavoient presque rien de la guerre, ou du moins pas tant qu'ils firent depuis ; mais par longuement apprendre ils sont devenus maistres à leurs dépens, et à la fin ont deffait les Anglois qu'ils ont chassés hors de France. » A combien de peuples, relevés de leurs défaites par une dure expérience, cette observation ne pourrait-elle pas s'appliquer ? Et quelle raison plus solide et plus vraie de ces supériorités militaires, préparées en silence, qui se révèlent tout à coup en imposant au monde une domination qu'il ne prévoyait pas ! Berry, juge si éclairé des choses de la guerre, avait assisté à beaucoup de batailles en qualité de héraut d'armes ; son esprit pénétrant avait saisi les causes secrètes qui, tour à tour, dans le conflit prolongé, assuraient la victoire au plus habile, au plus méritant des deux partis [1].

Si l'on veut maintenant se faire une juste idée de l'état misérable où la guerre de Cent ans, compliquée d'anarchie intérieure, avait réduit les peuples ; si l'on veut prendre un

1. La chronique de Berry a été publiée pour la première fois en 1528, puis en 1594, en 1617, par des éditeurs qui l'attribuaient à Alain Chartier. Denys Godefroy la restitua à son véritable auteur dans l'édition de 1653. On en possède dix manuscrits. — *Nouvelle Bibliographie générale*, t. XXX, p. 113 (article de M. Vallet de Viriville). — Quant à l'auteur, né à Bourges en 1386, il mourut vers 1460. Le 8 novembre 1437, lorsque Charles VII fit son entrée solennelle dans Paris, Gilles le Bouvier, dit Berry, vêtu de la côte d'armes de France, de velours azuré, chargée de trois fleurs de lis d'or, marchait à la tête de la maison du roi, en avant du groupe dont le roi occupait le centre. — Ce même Berry est l'auteur d'une géographie de la France, ouvrage manuscrit (Bibliothèque Nationale, nº 5873) cité avec éloge par M. Longnon au début de son travail sur les *Limites de la France au temps de Jeanne d'Arc*. (*Revue des questions historiques*, 1er octobre 1875, p. 444.)

sentiment vif de l'affreuse réalité qui est le fond de notre histoire pendant les quarante premières années du XVe siècle, qu'on lise la chronique anonyme intitulée *Journal d'un bourgeois de Paris*[1]. Deux écrivains, inconnus l'un et l'autre, ont rédigé ce journal ; le premier, depuis 1409 jusqu'en 1431, le second, depuis cette époque jusqu'en 1449 : le rédacteur de la première partie, bourguignon fanatique, paraît avoir été curé de Paris et docteur en théologie ; son continuateur, qui a plus de modération dans l'esprit mais aussi peu de patriotisme avec moins de talent, nous déclare sans façon qu'il était l'*un des plus parfaits clercs de l'Université*[2].

Considéré dans son ensemble, cet ouvrage est un recueil de grands et de menus faits ; le plaisant s'y mêle au sérieux, la légende populaire à l'information exacte : tout ce qui peut intéresser et toucher un bourgeois de Paris contemporain des Cabochiens et des Armagnacs, les massacres, les émeutes, les pillages et les supplices, le prix croissant des vivres et les changements dans les monnaies, la série lugubre des calamités privées et publiques, les côtés grotesques ou douloureux de la vie sociale telle que l'entendait et la pratiquait le moyen âge, tout cela est rapporté, décrit minutieusement, avec un accent de sincérité indiscutable, avec l'ardeur d'un témoin rempli de son sujet et qui n'imagine rien au-delà du cercle étroit où sa pensée est enfermée. Ce qui y domine, c'est la tristesse profonde, désespérée dont les cœurs sont navrés à la vue d'une désolation sans fin et sans remède. « Hélas ! s'écrie le narrateur presque à chaque page, je ne cuide mie que depuis le

1. Il fut imprimé, pour la première fois, d'après un manuscrit qu'on n'a plus aujourd'hui, par Théodore Godefroy à la suite de Juvénal des Ursins. — Une collection de 1729, intitulée *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, l'a reproduit.

2. Tous les deux sont, en effet, peu patriotes, et beaucoup plus favorables aux Anglais qu'aux Français. Le second insulte Jeanne d'Arc et répète contre elle toutes les inventions calomnieuses du parti anglais. Ils expriment l'opinion qui régnait alors à Paris. — Collection Michaud et Poujoulat, t. III, p. 254, 256, 264, 278. — Selon M. Longnon, ce Journal serait l'œuvre d'un seul auteur, Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, etc., t. II, p. 325.)

roi Clovis France fust aussi désolée et divisée comme elle est aujourd'huy..., le royaume de France va de mal en pis et peut-on mieulx dire la *Terre déserte* que la terre de France [1]. » Un peu plus loin il nous représente les laboureurs laissant les terres en friche et fuyant aux bois « comme bestes égarées, » en se disant l'un à l'autre : « Que ferons-nous ? Mettons tout en la main du diable ; ne nous chault que nous devenions, mieulx nous vaulsist servir les Sarrazins que les chrestiens. Il y a jà quatorze ou quinze ans que cette danse douloureuse commença et la plus grant partie des hommes en sont morts à glaive, ou par poison ou par trayson, ou de quelque mauvaise mort contre nature. » Paris, tyrannisé et souillé par les factions, souffrait autant et plus que les provinces. « Vous ouïssiez parmi Paris piteux plains, piteux crys, piteuses lamentations et petiz enffens crier : *je meurs de faim,* et sur les fumiers parmi Paris pussiez trouver cy dix, cy vingt ou trente enffens, fils et filles, qui là mouroient de faim et de froid, et n'estoit si dur cœur qui par nuyt les ouist crier : *hélas ! je meurs de faim,* qui grant pitié n'en eust [2] ! » Voilà le Paris de l'an 1420, le Paris où bientôt allait naître et s'ébattre le poëte François Villon [3].

La Chronique de Jean Chartier vient ajouter ses informations à toutes celles qui précèdent, sur le règne de Charles VII.

1. Collection Michaud et Poujoulat, t. II, p. 656, 662.
2. Pages 666, 670.
3. Détachons encore un trait de ce tableau si naïvement *réaliste :* « En ce temps estoient les loups si affamez qu'ils déterroient avec leurs pattes les corps des gens qu'on enterroit aux villaiges et aux champs ; car partout où on alloit on trouvoit des morts et aux champs et aux villes, de la grant pouvreté, du cher temps et de la famine qu'ils souffroient par la maldicte guerre qui toujours croissoit de mal en pire... *Item,* en ce temps estoient les loups si affamez qu'ils entroient de nuiyt ès bonnes villes et souvent passoient la rivière de Seine à la nage, et aussitôt qu'on avoit enterrez les corps ils venoient par nuyt et les desterroient et les mangeoient, et les gembes qu'on pendoit aux portes, mangèrent-ils en saillant (en sautant), et les femmes et enffens, en plusieurs lieux. » P. 668. — La seconde partie du *Journal* est dans le tome III de la même collection. Nous y lisons des détails absolument semblables : « En la darraine semaine de septembre (1438) les loups estranglèrent et mangèrent quatorze personnes, que grans que petis, entre Montmartre et la porte Saint-Anthoine... » P. 286.

Elle commence et finit avec ce règne et contient deux cent quatre-vingt-neuf chapitres écrits d'un style traînant et commun[1]. Jean Chartier était frère du célèbre Alain et de l'évêque de Paris, Guillaume Chartier : intendant et chantre de l'abbaye de Saint-Denis, il fut nommé en 1437 historiographe de France aux appointements annuels de deux cents livres parisis. En cette qualité, il avait charge de continuer les Grandes Chroniques ; aussi a-t-il composé sa relation du règne de Charles VII pour ce recueil où elle a pris place et dont elle clôt la rédaction séculaire. La première édition imprimée des Grandes Chroniques parut en 1477 ; nous savons que Jean Chartier vivait encore en 1470 : il est probable qu'il a présidé à cette publication que certainement il avait préparée. Quelle est la valeur de son œuvre personnelle? Elle est fort médiocre. Le frère d'Alain n'avait ni le goût ni le talent de l'histoire ; il a rédigé sa Chronique de Charles VII, comme bien souvent on exerce un emploi, pour avoir un titre et pour gagner son argent. Il n'a presque rien vu par lui-même. Avant l'année 1437, il copie le héraut Berry et la *Chronique de la Pucelle,* dont il sera question plus loin; le reste du temps, il analyse ou transcrit des rapports et des mémoires de seconde main qui viennent le trouver dans son abbaye. Négligent, sceptique, indifférent, plein de lacunes et d'inexactitudes, il ne possède aucun des mérites qui distinguent un chroniqueur original[2].

Bien plus piquante est la relation anonyme du règne de

1. Voir l'édition de M. Vallet de Viriville, 1858.

2. On possède neuf manuscrits de cette chronique. Les plus anciennes éditions sont celles de 1477, 1493, 1514, 1518, 1661. — Notice par M. Vallet de Viriville, p. XVIII et XXIII. — A la suite de la chronique de Jean Chartier, M. Vallet de Viriville a publié plusieurs fragments historiques, le *Portrait de Charles VII,* par Henri Baude; la *Chronique de Jean Raoulet* (1403-1429), en vingt chapitres; un fragment de *Chronique Normande* (1428-1431), et des *Extraits de comptes royaux,* avec des notices sur ces fragments et sur ceux qui les ont composés. — T. Ier, p. XXXVII-LX, et t. III, p. 127-332. — Le travail de M. Vallet de Viriville sur Jean Chartier avait d'abord paru dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1857), IVe série, t. III, p. 482-499.

Louis XI, connue sous le titre de *Chronique scandaleuse*, et qu'on croyait l'œuvre d'un certain Jean de Troyes, fils d'un grand maître de l'artillerie des armées de Charles VII. Malgré ce titre, imaginé par un libraire en quête d'acheteurs [1], cette chronique n'a point le caractère frivole et hardi qu'on pourrait lui supposer; mais elle intéresse par des mérites assez semblables à ceux que nous avons signalés dans le Journal d'un bourgeois de Paris : elle nous présente les côtés extérieurs de la vie publique et sociale sous Louis XI, et les couleurs de ce tableau répondent aux descriptions que le Journal nous a faites des règnes de Charles VI et de Charles VII. La *Chronique scandaleuse* comprend deux parties : la première s'arrête en 1475, la seconde en 1483 [2].

Une autre relation, celle de Guillaume de Villeneuve, qui se rapporte à l'expédition de Charles VIII en Italie, nous attache par des qualités toutes différentes. C'est un récit de guerre et de captivité écrit en prison par un vaincu. Guillaume de Villeneuve, chevalier, conseiller et maître d'hôtel du roi de France, passa les monts en 1494 avec Charles VIII : nommé gouverneur de Trani, dans la province de Bari, il fut assiégé et pris par les Espagnols, jeté dans une galère et enfermé dans la grosse tour du Château-Neuf à Naples. C'est là que, pour « éviter, dit-il, l'oisiveté, » — expression ordinaire aux chroniqueurs du xv[e] siècle, — il commença ses Mémoires sur l'expédition. L'écrit est court, comme l'avait été la guerre elle-même, mais il est rempli d'infor-

1. Le titre véritable et primitif est celui-ci : *Chronicques du très-chrestien et victorieux Louys de Valois, unziesme de ce nom ;* c'est dans l'édition de 1611 qu'elle a pris le nom de *Chronique scandaleuse*. M. Vitu a récemment démontré que l'inspirateur, sinon l'auteur, de la dite chronique est Denis Hesselin, écuyer et maître d'hôtel du roi Louis XI. Hesselin occupa la charge de prévôt des marchands pendant quatre ans (1470-1474), puis celle de greffier-receveur de la ville de Paris pendant vingt-six ans (1474-1500). — Aug. Vitu, in-8°, *Librairie des Bibliophiles*, 1873.

2. Cette chronique a été souvent imprimée depuis les dernières années du xv[e] siècle. Les plus anciennes éditions, outre la première dont la date précise est inconnue, sont celles de 1500, 1512, 1514, 1529, 1558, 1611, 1620, 1713.

mations précises et de souvenirs personnels qui, outre le mérite d'un style net et ferme, donnent du prix au témoignage de Villeneuve. Ces mémoires furent imprimés pour la première fois en 1717, d'après un manuscrit possédé par un médecin de Tours.

Vers le temps où Villeneuve écrivait, un officier du roi, Nicole Gilles, historiographe et contrôleur du trésor royal, publiait un résumé général de l'histoire de France : si l'on excepte les Grandes Chroniques, c'est le plus ancien ouvrage de ce genre qui ait été composé en français[1]. Dans sa préface, Nicole Gilles établit d'abord ce principe, formulé plus tard avec une si noble concision par Bossuet : « Il est honteux à tout honnête homme d'ignorer l'histoire du genre humain. » Considérant ensuite la gloire des rois de France, il déclare qu'il ne lui a manqué, pour égaler celle de Rome et d'Athènes, que d'avoir été célébrée par des historiens éloquents. Dans les Grandes Chroniques de France, ajoute-t-il, les hauts faits de nos princes sont tellement mêlés à l'histoire des peuples étrangers, le récit est tellement embarrassé d'épisodes que le lecteur perd la vue de l'ensemble et que la grandeur et l'unité du sujet lui échappent à la fois. Il s'est donc proposé de rendre tout son lustre à cette haute matière en la dégageant des accessoires qui l'obscurcissent, et en marquant avec précision l'enchaînement des faits, la filiation dynastique des règnes. Malheureusement l'éloquence, qu'il jugeait nécessaire à l'historien, lui fait défaut non moins qu'à ses devanciers ; son style est plus vif que celui de Jean Chartier ou des Grandes Chroniques, son exposition plus succincte et plus serrée, mais l'ensemble est sec et sans couleur, rien n'y paraît qui révèle un esprit au-dessus du commun. Louons-le cependant d'avoir écrit un livre utile, en s'inspirant d'une idée juste. Dix-sept éditions,

1. Le titre est celui-ci : « *Les Chronicques et Annales de France,* depuis la Destruction de Troye jusqu'au roy Louis unziesme. » — Gilles mourut en 1503. Après sa mort, l'ouvrage fut continué par divers éditeurs.

publiées de 1492 à 1620, ont prouvé que l'ouvrage venait à propos. Cette énumération des chroniqueurs du xv[e] siècle serait incomplète si nous omettions les biographes. La vie des grands personnages est un élément essentiel de l'histoire, et la lumière répandue sur les chefs des peuples rayonne sur la société tout entière. La première en date de ces biographies, composée par Christine de Pisan, se rapporte au siècle précédent; elle a pour titre : le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*. C'est une œuvre pédantesque, chargée d'ornements de rhétorique, et qui ne manquerait pas de mérite si elle était écrite avec simplicité.

Fille du Vénitien Thomas Pisan, astrologue et conseiller de Charles V, Christine était ce qu'on a de tout temps appelé une *femme savante :* elle parlait trois langues, le latin, le français et l'italien; elle cultivait également les sciences et les lettres, la prose et la poésie[1], l'histoire, la morale et la philosophie; ses productions, nombreuses et variées, dénotent un esprit facile, ingénieux et verbeux, une mémoire encyclopédique surexcitée par la verve italienne. On pourrait la définir une M[me] de Genlis au xv[e] siècle. Sa *Vie* de Charles V se ressent de cette universelle aptitude. On y trouve de tout. A propos de la jeunesse de Charles V, elle prêche et moralise; si elle raconte une bataille, elle donne des leçons d'art militaire, de stratégie et de fortification; elle accumule les citations « de la métaphysique » d'Aristote, « des rhétoriques de Tulle » et des préceptes de Végèce. Son style est plein de grands mots, lourdement « translatés » du latin, qui le rendent bizarre et obscur; elle mêle et combine, dans ses débordements d'érudition indigeste, le fatras des futurs pédants de la Renaissance et les subtilités des divisions et subdivisions scolastiques. A tous les défauts de son temps elle ajoute, par anticipation, les défauts du siècle suivant. Comme elle avait connu, presque dans l'intimité, par elle-même ou par son père, le roi Charles, sa famille et ses

1. Il a été question, précédemment, de ses poésies. P. 102-104.

principaux serviteurs, elle aurait pu écrire un livre original et instructif, d'une familiarité attachante, sur la personne du roi, sur les mille secrets que l'intérieur des cours révèle à des yeux pénétrants; il lui était facile, sinon d'égaler les mérites de Joinville, au moins d'en approcher. Mais elle a négligé ces détails curieux, pris sur le vif, ces traits de vérité qu'un contemporain seul peut saisir, ou bien elle les a noyés sous le flot d'une science déclamatoire, gâtant par ambition, par travers d'esprit, un admirable sujet, et laissant échapper l'occasion d'un succès immortel.

Ce même défaut se fait sentir, mais beaucoup moins, dans la *Biographie* anonyme du maréchal de Bouciquaut qui fut écrite du vivant de cet homme de guerre, sans doute sous son inspiration, à l'aide de renseignements fournis par lui-même[1]. Le récit des expéditions et des aventures du maréchal, cette suite de faits d'armes lointains, d'*emprises* (comme on disait alors) accomplies pendant un bon demi-siècle en Occident et en Orient, la verve des descriptions, la fidèle peinture des mœurs chevaleresques, l'image brillante de la haute vie sociale de ce temps-là nous saisissent assez fortement, exercent sur nous une séduction assez puissante pour atté-

1. Le *Livre des Faicts du mareschal de Bouciquaut*. — Cette biographie n'est pas complète; elle finit après le récit des événements de Gênes (1401). L'auteur, dans ses derniers chapitres, offre son livre au maréchal en s'excusant d'avoir si mal servi sa gloire par la faiblesse de son talent. — Bouciquaut était fils d'un maréchal de France. Né en 1368 à Tours, élevé à Paris au château Saint-Pol avec le Dauphin qui fut depuis Charles VII, il prit part aux grandes batailles du temps. Il était à Rosebecque où il tua une sorte de géant flamand; pendant les intervalles de la guerre de Cent ans, il alla trois fois en Prusse se battre contre les *païens du Nord* sous la bannière des chevaliers teutoniques; il visita Constantinople, Jérusalem, le désert de Syrie, composa dans ses voyages le *Livre des cent ballades*. (Voir plus haut, p. 105.) De retour en France, il se signala dans les célèbres *Pas d'armes* de cette époque contre les Anglais, reçut le bâton de maréchal de France et s'enrôla dans la croisade prêchée contre les Turcs. Pris à Nicopolis en 1396, délivré moyennant une forte rançon, il fut chargé par Charles VI d'administrer la ville de Gênes qui s'était donnée à la France en 1401, et qui, peu de temps après, chassa les Français. Bouciquaut combattit à Azincourt en 1415; il tomba aux mains des Anglais et mourut chez eux en 1421.

nuer l'inconvenance d'un étalage d'érudition, et pour dissiper l'ennui de ces invocations fréquentes adressées aux personnages de la Fable et de l'histoire antiques. Toutes les fois que l'auteur, oubliant l'école, conte ce qu'il sait de son héros, sans se monter au ton de l'éloquence à la mode, il est aimable, gracieux, intéressant; son style vif et doux n'a pas l'ampleur des narrations de Froissart, mais il ne manque ni de richesse, ni d'un coloris naturel, et s'il faut peindre des batailles, il s'anime et s'échauffe, il prend un accent d'énergique fierté.

Qu'on lise, par exemple, le chapitre sur la bataille de Nicopolis, où Bouciquaut fut pris par les Turcs : « Quand le maréchal veid celle envahie (cette attaque), et que ceulx qui les debvoient secourir les avoient délaissés, et que si peu estoient entre tant d'ennemis, adonc cogneut bien que impossible estoit de pouvoir résister contre si grand ost, et qu'il convenoit que le meschef tournast sur eulx. Lors feut comme tout forcené, et dict en luy mesme que, puisque mourir avec les autres luy convenoit, il vendroit chère à cette chiennaille sa mort. Si fiert le destrier des esperons, et s'abandonne de toute sa vertu au plus dru de la bataille, et atout la tranchante espée que il tenoit, fiert à dextre et à senestre si grandes collées que tout abatoit de ce qu'il atteignoit devant soy... Ha Dieu, quel chevalier! Dieu lui sauve sa vertu! Dommage sera quand vie lui faudra; mais ne sera mie encores, car Dieu le gardera [1]. » Ne se croirait-on pas en pleine mêlée épique et dans tout le feu des narrations guerrières de nos vieilles Chansons de Gestes? L'ouvrage se divise en quatre parties : la première, en trente-neuf chapitres, raconte la jeunesse et les premières aventures de Bouciquaut; la seconde contient trente et un chapitres et se rapporte à son gouvernement de Gênes; la troisième, plus courte, consacre vingt-deux chapitres au reste de ses expéditions; la quatrième, en quinze chapitres, nous fait connaître les mœurs, les habitudes et les

1. Livre Ier, ch. xxv.

maximes du maréchal. La première édition imprimée parut en 1620; un seul manuscrit existe : il se trouve à la Bibliothèque Nationale.

Nous revenons à la simplicité des chroniques en abordant les *Mémoires* du connétable de Richemont, rédigés par Gruel, et les récits anonymes publiés sur Jeanne d'Arc. Les Mémoires de Richemont sont courts[1]; ils exposent, dans un style clair, naturel, sans emphase, mais avec une complaisance évidente et quelque partialité, les hauts faits de ce connétable qui chassa les Anglais de Guyenne et de Normandie et fut, après Jeanne d'Arc, le libérateur de notre pays. L'auteur était un gentilhomme attaché au service du connétable; il a vu la plupart des événements qu'il raconte, ce qui donne de la vie à ses récits, mais ce qui n'est pas toujours une garantie de parfaite exactitude, car bien souvent ces Mémoires écrits par un ami, par un confident, ou commandés à un serviteur, tournent, de gré ou de force, au panégyrique. Il existe, à la bibliothèque de Nantes, un manuscrit de l'ouvrage de Gruel, qui fut imprimé, pour la première fois, en 1622, par Théodore Godefroy, historiographe de France. Un peu plus tard, en 1661, Denis Godefroy, fils de Théodore, historiographe comme lui, publia une autre composition historique du même temps, sans nom d'auteur, sous le nom de *Chronique de la Pucelle* [1] : elle ne comprend que sept années, de 1422 à 1429. A qui faut-il attribuer cette chronique anonyme, formée d'emprunts disparates, de fragments hétérogènes, et qui semble une œuvre de plusieurs mains?

Du travail critique entrepris par M. Quicherat d'abord, et par M. Vallet de Viriville ensuite sur cette question[2], il résulte, avec une suffisante évidence, que le fond même de la chronique de la Pucelle est pris presque mot pour mot d'un

1. *Histoire d'Artus III, duc de Bretaigne, comte de Richemont et connestable de France, depuis l'an 1413 jusques à l'an 1457.*
2. *Chronique de la Pucelle*, 1859. — Voir aussi *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1857), IVe série, t. III, p. 1-20.

ouvrage manuscrit intitulé *Geste des nobles françoys*. Or, la *Geste* a pour auteur un personnage dont le rôle ne fut pas sans importance : c'est Guillaume Cousinot, avocat au parlement de Paris, conseiller du roi, défenseur de Valentine de Milan, en 1408, après le meurtre du duc d'Orléans, tuteur des enfants du prince assassiné et chancelier de cette illustre maison pendant la première moitié du XVe siècle. Cousinot composa, sous le règne de Charles VII, un résumé de l'histoire de France d'après les Grandes Chroniques et d'autres chroniqueurs anciens : il y remonte jusqu'aux « origines troyennes » de la France, mais à partir de 1350, l'abrégé se développe, devient original, et quand on arrive aux temps de Charles VII, c'est un journal plutôt qu'une histoire. L'ouvrage s'arrête en 1429. On en possède trois manuscrits, dont plusieurs fragments ont été publiés par M. Vallet de Viriville dans son édition de la *Chronique de la Pucelle*[1].

Quelques années après, un neveu de Cousinot et son homonyme, appelé Cousinot de Montreuil, du nom d'une terre qu'il possédait en 1450, eut l'idée de remanier la *Geste des nobles françoys :* il en détacha les sept dernières années sous le titre de « Chronique de la Pucelle, » en y insérant des particularités qui prouvent à la fois qu'il était en situation de se bien renseigner et qu'il n'a écrit qu'après son oncle le chancelier. Ce second Cousinot, secrétaire du roi, maître des requêtes, conseiller au parlement de Paris, premier président du parlement de Grenoble, homme d'épée et diplomate, activement mêlé aux grandes affaires, soutint la gloire de sa famille et ne le céda en rien à son devancier. Outre la Chronique de la Pucelle, il rédigea une Chronique générale, comprenant celle-ci et toute la Geste des nobles; c'était un remaniement et une continuation de l'œuvre entière du premier Cousinot. Son travail, sous cette forme plus ample, est signalé par quelques érudits du XVIe siècle, mais il ne nous

1. Deux manuscrits sont à la Bibliothèque Nationale sous les nos 10297 et 9656. Un troisième manuscrit est au Vatican et porte le no 897.

est pas parvenu. Tel est l'éclaircissement que la critique apporte à la question soulevée plus haut sur les origines de la Chronique de Jeanne d'Arc[1].

Le *Journal du siége d'Orléans* et la Chronique manuscrite du Normand P. Cochon complètent la série des informations qui se rapportent ou viennent aboutir à l'histoire de la Pucelle. Rédigé d'abord, pendant le siége même, par un Orléanais témoin de ce qu'il raconte, le *Journal* a été plusieurs fois retouché et interpolé au xv[e] siècle : l'édition amplifiée de 1467 fait de nombreux emprunts à la Geste des nobles; une autre compilation, datée de 1488, reproduit les passages intercalés[2]. La chronique de P. Cochon, encore manuscrite, offre quelques traits de ressemblance avec la Geste des nobles. Comme celle-ci, elle remonte assez loin dans le passé, sous forme d'abrégé, et commence à l'année 1181 ; elle prend l'allure et le caractère d'une relation contemporaine vers la fin du xiv[e] siècle et s'arrête à 1430. Mais l'esprit de cette chronique est tout différent de celui qui inspire l'œuvre des Cousinot : P. Cochon, qui ne doit pas être confondu avec le fameux évêque de Beauvais, Cauchon, le juge de Jeanne d'Arc, était un Rouennais élevé dans l'Université de Paris, zélé partisan des Bourguignons, tandis que les Cousinot soutenaient avec ardeur le parti des Armagnacs. Son récit, écho fidèle et retentissant des passions du peuple des grandes villes, est tantôt un mémorial des événements qui ne concernent que Rouen et la Normandie, tantôt une chronique générale : le fragment considérable publié par M. Vallet de

1. On n'a aucun manuscrit de la *Chronique de la Pucelle ;* mais on possède une mise au net, une transcription du texte ancien qu'avait Godefroy lorsqu'il imprima cette chronique pour la première fois en 1661. — Bibliothèque de l'Institut, n° 245 des mss. de Godefroy.

2. La collection Michaud et Poujoulat cite un long fragment du *Journal* emprunté à une réimpression de 1576. — Le texte manuscrit de 1488, exécuté par les soins de l'abbé de Saint-Victor, a pour titre : *Compendium gestorum in regno Franciæ temporibus septimi Karoli et primo,* IN GALLICO, *civitatis Aurelianensis obsidio.* « Abrégé des Gestes advenues au royaume de France du temps de Charles VII, et d'abord, *en français,* le siége de la cité d'Orléans. » — Bibliothèque Nationale, Fonds Saint-Victor, n° 285.

Viriville, en 1839, permet d'en apprécier le mérite et l'intérêt [1]. Voilà donc le résumé des compositions historiques qui remplissent l'intervalle compris entre les Chroniques de Froissart et les Mémoires de Comines. Au-dessus de ces nombreux chroniqueurs s'élève l'historien et le confident de Louis XI; son génie politique le met hors de pair; mais, tout en les dominant, il est, comme eux, excité et soutenu par l'esprit général du siècle : il cède à ce même goût de recherches et d'informations qui a provoqué tous les travaux que nous venons d'analyser; il obéit à ce même ardent désir de pénétrer et de faire connaître les causes et les conséquences des événements. Ses Mémoires, très-supérieurs à tout ce qui paraissait en ce genre, sont nés de la même inspiration féconde d'où sont sorties tant d'œuvres médiocres, mais alors utiles, estimables et, à plus d'un titre, intéressantes à consulter.

§ II

Philippe de Comines. — Traits particuliers de son caractère et faits principaux de sa vie récemment mis en lumière par la critique érudite.

Comines descendait de bourgeois flamands anoblis au XIVe siècle. Son nom patronymique était Philippe Vanden Clyte, seigneur de Comines. Ses ancêtres, échevins d'Ypres, baillis de Gand, s'étaient constamment signalés parmi les adversaires du parti populaire. L'un d'eux, Vanden Clyte, bailli de Gand, contemporain de Froissart, fut conseiller intime du comte de Flandre, Louis II [2], qui le maria à l'héri-

1. La Bibliothèque Nationale possède un manuscrit de cette chronique, catalogué sous le n° 9859,3. — C'est M. A. Floquet qui le premier a signalé cet ouvrage, vers 1830.

2. Louis II, de Male, comte de Flandre et de Nevers, beau-père du duc Philippe de Bourgogne. Chassé par les communes révoltées, il fut ramené dans ses États par les Français vainqueurs à Rosebecque (1382.)

tière de la maison de Wazières : celle-ci avait recueilli la terre de Comines, des seigneurs de ce nom, cités dans l'histoire dès le temps de la première croisade, et c'est ainsi que ce fief et ce titre entrèrent dans la famille de notre historien et l'anoblirent[1]. Le bailli de Gand, devenu seigneur de Comines par son mariage, eut deux fils, Jean de Comines, chevalier de la Toison d'or, souverain bailli de Flandre, et Colard de Comines, qui posséda la charge de souverain bailli après la mort de son frère aîné. Sous Philippe le Bon, on les rencontre l'un et l'autre dans les camps et dans les conseils du parti bourguignon : ils sont à Troyes, quand ce parti offre la couronne de France aux Anglais; ils sont à Compiègne, quand il met la main sur la Pucelle. Colard de Comines, marié en secondes noces à Marguerite d'Armuyden, mourut en 1453; il eut pour fils aîné notre historien[2].

Philippe de Comines est né à Renescure[3], château de son père, et non à Comines, qui appartenait à son oncle Jean, lequel eut un fils, nommé Jean comme lui. La date de sa naissance est incertaine. On la fixe ordinairement à l'année 1447, ce qui est une erreur, car en cette année-là mourut sa mère, et comme elle eut plusieurs enfants, notre historien était né quelque temps avant 1447. Le duc Philippe de Bourgogne fut son parrain. De la succession embrouillée de ses parents, il recueillit deux mille quatre cent vingt-quatre livres, seize sols,

1. La petite ville de Comines ou Commines, où se trouvait ce fief, est à 13 kilomètres de Lille, sur la Lys qui la coupe en deux parties : celle qui est sur la rive gauche appartient à la Belgique; la rive droite, peuplée de cinq à six mille habitants, est française depuis 1667. Comme l'historien qui porte son nom, la ville de Comines a une double nationalité; elle est de deux pays.

2. Dans cet exposé nous suivons : 1° la Vie de Comines donnée par la *Société de l'Histoire de France*. (Édition de Mlle Dupont, 1840); 2° et surtout les recherches publiées en 1867 et 1868, par M. Kervyn de Lettenhove dans son édition des *Lettres et négociations* de Comines (2 vol. collection de l'Académie royale de Belgique.)

3. Renescure, qui compte aujourd'hui près de 2,000 habitants, est dans le département du Nord, à 17 kilomètres d'Hazebrouck, à 69 kilomètres de Lille. Les souvenirs de la famille de Comines y sont encore empreints sur quelques monuments.

six deniers tournois : deux cent cinquante livres servirent à payer les obsèques de son père, et cinq cents livres suffirent à son entretien et à son éducation pendant sa minorité. On sait que cette éducation fut négligée ; il n'apprit pas le latin, et regretta souvent de l'ignorer; mais sa merveilleuse mémoire, son esprit naturel suppléèrent à cette ignorance première par la lecture de nombreux ouvrages français, par la pratique des hommes et des affaires, par l'étude des langues modernes : Comines parlait l'italien, l'allemand et l'espagnol. Nous le trouvons établi à la cour de Bourgogne, en 1464, comme écuyer du duc Philippe, en 1467, comme favori du jeune duc Charles, comme chambellan, en 1468 ; son traitement était de dix-huit sols par jour[1]. Il vit la journée de Montlhéry, en 1465[2]; il marcha contre les Liégeois révoltés, en 1467, et fut alors armé chevalier par Charles le Téméraire; il sauva Louis XI, à Péronne, en calmant le duc irrité et tout-puissant; cette même année, il était des vingt-cinq chevaliers qui joutèrent, avec Charles, au tournoi de l'Arbre d'or.

Avait-il, dès l'entrevue de Péronne, négocié sa défection? Sans doute il y avait ébauché des engagements et reçu des offres dont la séduction le décida quelques années plus tard. Après la défaite des Liégeois, il accompagna le duc de Bourgogne et le roi de France au château d'Aire, où fut joué, au milieu des fêtes données aux vainqueurs, un *Mystère* composé par Georges Chastelain. Deux personnages allégoriques, *Cœur* et *Bouche,* y tenaient le premier rang; on y avait aussi ménagé un rôle de circonstance au roi et au duc, avec force allusions à leur réconciliation contrainte et suspecte. Comines, le principal auteur de cet accommodement, partit de Flandre l'année suivante pour ouvrir des négociations en Angleterre au nom de la maison de Bourgogne. Chargé de ga-

1. Compte du 22 mai 1469. Le médecin Jacques de l'Espare recevait 3 sols, et le *philosophe,* c'est-à-dire le *Fou,* recevait 3 sols aussi.

2. Il existe une lettre sur la journée de Montlhéry, écrite au duc Philippe de Bourgogne le 19 juillet 1465 par le seigneur de Créquy et le bâtard de Saint-Pol. On peut la comparer au récit de Comines.

gner à la cause de son maître le gouverneur de Calais, John Wenloch, il lui fit accepter, en 1470, mille écus de pension; il avait rencontré Warvick à Saint-Omer, en 1463; il vit au château de Saint-Pol Édouard IV, alors proscrit et fugitif, qui lui conta ses dangers, et qu'il retrouva un an après sur le trône d'Angleterre. Tandis qu'il pratiquait des intelligences à Londres, en 1471, avec le grand chambellan d'Édouard victorieux, sire William Hastings, et lui faisait accepter mille écus de pension, il put se donner le spectacle des libertés anglaises et étudier l'action du parlement sur la conduite des affaires; les réflexions qu'il a écrites à ce sujet dans ses Mémoires datent évidemment de ce temps-là. N'est-ce pas un indice bien significatif des mœurs politiques du xv[e] siècle que ce trafic des consciences pratiqué par Comines pour le compte du duc de Bourgogne, ou moment où lui-même se laisse marchander et acquérir par le roi de France? Agent d'un système de corruption, entremetteur de défections vénales, il vend sa propre fidélité et trahit le maître qui l'a chargé de payer des trahisons.

Une mission pour l'Espagne, en 1471, lui fournit l'occasion de traverser la France et de conclure son marché. Il accepta de Louis XI une pension à dater du 30 septembre, et plaça chez Jean de Beaune, marchand à Tours, une somme de six mille livres. Dans la nuit du 7 au 8 août 1472, rompant tous les liens qui l'attachaient à la maison de Bourgogne, il passa la frontière et se déclara l'homme du roi. On sait par ses Mémoires quel poste de confiance il occupa dans la redoutable et soupçonneuse intimité de Louis XI, quelle part active il prit aux plus délicates comme aux plus importantes affaires [1], de quels honneurs et de quels bienfaits son absolu dévouement fut récompensé. Nommé, dès son arrivée, conseiller et chambellan du roi, pourvu d'une pension de six mille livres, de la charge de capitaine du château de Chinon,

1. Le nom de Comines est au bas de l'ordonnance royale du 1[er] mars 1473 qui condamne les *Nominaux*.

il reçut encore la principauté de Talmont, cette dépouille opime enlevée aux la Trémoille par un coup de vengeance et d'arbitraire ; il était, en 1476, sénéchal de Poitou, en 1477, capitaine du château de Poitiers. D'un autre côté, la dame de Montsoreau, qu'il épousa en 1473, lui avait apporté une dot de vingt mille écus d'or et douze seigneuries parmi lesquelles figurait la baronnie d'Argenton. Toutes ces terres, situées dans l'Angoumois et dans le Poitou, sans compter quelques domaines acquis ou reçus plus tard, représentaient, en monnaie actuelle, une valeur d'environ quatre millions : la seule principauté de Talmont contenait dix-sept cents arrière-fiefs[1].

En 1478, Comines fut envoyé à Florence pour soutenir les Médicis contre leurs ennemis intérieurs et extérieurs ; il y renouvela les traités qui attachaient cette illustre famille à l'alliance française. La récente publication de M. Kervyn de Lettenhove, en mettant au jour les nombreuses lettres de l'ambassadeur, a éclairé d'une pleine lumière l'histoire de l'ambassade : ces lettres, signées *Commynes,* ont la simplicité nette et brève qui caractérise le style des esprits souples et déliés, rompus au maniement des grandes affaires. En les réunissant aux autres documents originaux qu'on possède sur notre historien, on peut suppléer au silence que gardent ses Mémoires pendant un intervalle de dix années, depuis la mort de Louis XI jusqu'à l'expédition de Charles VIII en Italie, et cette lacune biographique se trouve, du moins en partie, comblée.

La seconde moitié de la carrière politique de Comines n'est qu'une suite de crises, d'agitations et de périls où cet habile homme, ayant la fortune et le vent contraires, essaie de se soutenir, tantôt par l'intrigue, tantôt par la renommée de ses

1. Comines ne jouit pas de ces biens sans peine et sans contestation. Talmont lui fut disputé par les la Trémoille ; cela fit l'objet d'un long procès au parlement. A ce propos, on accuse Comines d'avoir été un plaideur peu scrupuleux : il se serait emparé, dit-on, des pièces qui établissaient le droit de ses adversaires et les aurait jetées au feu (1476.)

talents et par le besoin qu'on a de lui. Tout est changé à la cour; l'avénement d'un pouvoir nouveau a provoqué l'ordinaire révolution des influences : Comines tombe, du comble de la faveur, au rang des disgraciés, des suspects et des mécontents. On le maintint d'abord dans sa charge de conseiller du roi et de sénéchal en Poitou. Son nom figurait sur la liste des quinze notables personnages que les princes désignèrent au choix des états généraux, en 1484, pour former le conseil de la couronne; il fut choisi, et siégea dans le conseil. Mais René II, duc de Lorraine, l'en fit exclure. Irrité, craignant l'avenir, Comines ménagea son retour en Flandre; il conclut un traité avec Alain d'Albret, candidat au trône de Navarre, en stipulant que ce prince, s'il devenait roi, lui céderait au prix de vingt-cinq mille écus d'or, les places d'Avesnes et de Landrecies; l'acte fut rédigé par un notaire impérial venu tout exprès de Cambrai. Ce marché, qui ne tint pas, aurait fait de Comines un seigneur égal en puissance aux comtes de Hainaut.

Déçu de ce côté, il se jeta dans le parti de l'opposition, qui avait pour chef le duc d'Orléans, le futur roi Louis XII; mais la régente, Anne de Beaujeu, l'emporta; Comines, enveloppé dans la commune défaite, fut écrasé sous les débris de la faction. Arrêté, en 1486, à Amboise, dépouillé de tous ses biens, enfermé à Loches dans une cage de fer qui avait été construite par ordre de Louis XI, il y resta huit mois, et l'on voit encore au musée de Chartres la chaîne qu'il y a portée et qu'il consacra plus tard au monastère de Notre-Dame-la-Ronde, près de Dreux. L'année suivante on le transféra dans la conciergerie du palais, à Paris, pour être jugé : il attendit son tour pendant vingt mois, gardé par deux huissiers dans la chambre haute, et employant ses loisirs forcés à contempler, dit-il, le cours de la Seine et le mouvement de ses ports. On peut croire aussi que c'est pendant cette longue captivité qu'il écrivit une partie de ses Mémoires. Traduit enfin devant le parlement, il se défendit lui-même et plaida sa cause, deux heures durant, avec succès. Ses biens lui furent rendus, sauf

la principauté de Talmont, restituée aux la Trémoille; un arrêt le relégua, en 1489, dans une de ses terres. Au sortir de ces dures épreuves, courageusement supportées, un retour de fortune l'attendait; sa constance allait ressaisir une partie de ce pouvoir et de cette faveur qu'il avait momentanément perdus sans y renoncer jamais. En 1490, le crédit renaissant du duc d'Orléans rappela Comines à la cour : le fin politique y revint à propos pour négocier le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne et la réunion de ce duché à la couronne. Ses pensions lui furent restituées, on lui rendit sa place au conseil du roi; Charles VIII lui fit en outre un présent de trente mille livres.

Un mérite tel que le sien ne pouvait rester sans emploi pendant la guerre d'Italie. On l'envoya à Venise avec la mission d'empêcher une ligue des États italiens contre les Français; si les circonstances, plus fortes que son habileté, lui enlevèrent la gloire d'un grand succès diplomatique, il réussit du moins à donner aux Vénitiens, bons juges en cette matière, une haute idée de ses talents. On lit dans les instructions envoyées aux provéditeurs généraux par le sénat de la République, en 1395, après la bataille de Fornoue : « Nous reconnaissons le dit seigneur d'Argenton pour une personne aussi habile et sagace qu'on le puisse exprimer, ainsi que nous l'avons éprouvé pendant son séjour en notre ville. Par diverses ouvertures insidieuses qu'il nous a faites avant et après la rencontre des deux armées, vous avez dû vous-même apprendre à le connoître. » Comines travailla efficacement à la conclusion du traité de Verceil, qui termina l'entreprise. Revenu d'Italie, où peut-être il avait connu à Florence Machiavel, alors âgé de vingt-six ans[1], il maintint sa faveur,

1. Machiavel qui avait, comme on sait, outre le génie politique, le talent de la comédie, dut être fort intéressé par les pièces de théâtre que les poëtes aux gages de Charles VIII composèrent en Italie, sur les ennemis de la France, et qui furent jouées devant le roi et la cour, comme nous l'apprend une relation latine manuscrite : « *Et factæ sunt coram rege Francorum per suos tragœdiæ et comœdiæ de Papa, Romanorum et Hispaniæ regi-*

traversée de quelques éclipses, sous le règne de Louis XII. Ce roi le nomma son chambellan ordinaire, en 1505, lui donna une pension de mille livres tournois sur la généralité du Languedoc et l'emmena avec lui à Milan, en 1507. Il avait été sur le point de l'envoyer, en 1506, auprès des électeurs de l'empire avec le titre d'ambassadeur. En 1504, la fille unique de notre historien épousa René, comte de Penthièvre : cette alliance devait unir un jour la maison de Comines et mêler son sang à des races royales qui ont été représentées jusque dans notre temps par des noms bien connus, César de Vendôme, Victor-Amédée II, duc de Savoie, Marie-Adélaïde de Savoie, Louis, duc de Bourgogne, Louis XV et tous les Bourbons de la branche aînée.

Comines mourut à soixante-quatre ans, le 8 octobre 1511. Il fut inhumé au couvent des Grands-Augustins, à Paris ; sa statue et celle de sa femme, qui sont aujourd'hui dans la galerie de sculpture à Versailles, furent placées, par l'ordre de son gendre, sur le monument funèbre dont Ronsard, en visitant l'église de ce couvent, fit l'épitaphe. L'historien Sleidan [1], qui avait connu un des anciens serviteurs de Comines, Mathieu d'Arras, a dit de l'auteur des *Mémoires :* « Il estoit beau personnage et de haute stature, et sçavoit assez bien parler en italien, en allemand et en espagnol, mais surtout il parloit bon françois, car il avoit diligemment leu et retenu toutes sortes d'histoires escrites en françois et principalement des Romains. Il conversoit fort avec gens d'estrange nation, désirant par ce moyen apprendre d'eux ce qu'il ne sçavoit point ; et d'autant qu'il avoit en singulière recommandation de bien employer son temps, on ne l'eust jamais trouvé oisif. Sa mémoire étoit telle, que souvent il dictoit en mesme temps à quatre, qui escrivoient sous lui, choses diverses et

bus, collusorie et more gallico derisorio. » C'étaient des farces ou des sotties politiques dans le genre de celles que nous avons analysées, t. Ier, p. 548.

1. Jean Philipson, dit *Sleidanus* ou Sleidan, historien allemand né en 1506, à Schleide, dans l'électorat de Cologne. Il fit son droit à Orléans et s'attacha au cardinal Dubellay. Ses écrits sont redigés en latin.

concernantes à l'Estat, avec telle promptitude et facilité comme s'il n'eût devisé que d'une certaine matière[1]. » La bibliothèque de Comines contenait un bon nombre de précieux manuscrits. Il lisait Tite Live dans une traduction française; on a encore un manuscrit de Froissart qui vient de lui, un Valère Maxime traduit, marqué de son sceau et de ses armes, deux volumes de la *Cité de Dieu,* de saint Augustin, traduits aussi et portant son blason. Il s'occupait de géographie, s'intéressait aux découvertes récemment faites dans le Nouveau-Monde. Dès 1478, il était en relation avec la famille d'Améric Vespuce.

L'œuvre de Comines courut d'abord en manuscrit. On n'a plus la copie que possédait et méditait Charles-Quint; on a celles qui ont appartenu à Henri III et à Diane de Poitiers. La première édition imprimée parut en 1524, immédiatement suivie de la seconde édition; l'une et l'autre ne comprenaient que la partie des Mémoires qui se rapporte au règne de Louis XI. C'est en 1528 seulement que l'épilogue de la guerre d'Italie s'ajouta au corps de l'ouvrage dans une troisième édition. En 1552, Denis Sauvage fit une édition critique, collationnée sur des manuscrits et sur des textes imprimés; il distribua le récit en livres et en chapitres, et substitua le titre de *Mémoires,* indiqué par Comines lui-même, au titre de *Chronique* adopté par les précédents éditeurs. Une autre édition fut imprimée au Louvre en 1649, à l'aide de deux manuscrits par l'historiographe de France, Denis Godefroy. Langlet-Dufresnoy, en 1747, ayant en mains trois manuscrits, revisa le texte, y ajouta des pièces inédites et quelques notes. L'édition de la *Société de l'histoire de France,* publiée en 1840 par Mlle Dupont, a été collationnée sur trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale pour les six premiers livres,

1. Il existe un *Eloge de Comines,* en vers mêlés de prose, composé le 22 janvier 1512 par quelque « rhétoricqueur » anonyme qui a dit de lui-même que « sa plume estoit rurale et sa main pleine de pondérosité. » Cette pièce, commandée sans doute par la famille, est un échantillon du mauvais goût pédantesque de ce temps-là.

et sur l'édition de 1528 pour les deux derniers, car on n'a pas de manuscrit pour la partie relative au règne de Charles VIII. De bonne heure on traduisit les Mémoires de Comines à l'étranger. On en fit une traduction italienne à Venise, en 1544; Sleidan les mit en latin en 1548 et dédia sa traduction au duc de Sommerset. Thomas Danett, vers le même temps, les traduisait en anglais; une traduction danoise parut en 1574, et l'on signale dans le siècle suivant deux traductions espagnoles et une traduction portugaise, à la date de 1622 et de 1643.

Montrons en peu de mots les causes de ce rapide succès; disons quelle est l'originalité propre et distinctive de l'esprit de Comines, en quoi ses mérites diffèrent de ceux que nous avons observés dans Froissart, Joinville et Villehardouin.

§ III

Appréciation des Mémoires de Comines. — Leurs mérites caractéristiques.

Comparé aux historiens ses contemporains, Comines a sur eux, outre la supériorité du génie, l'avantage du sujet; il explique en maître, et dans ses profondeurs intimes, la politique du prince le plus habile du xvᵉ siècle : les mérites de son héros, Louis XI, n'ont pas été inutiles à la gloire et au succès de ses Mémoires. Mis en parallèle avec ses illustres devanciers, Froissart, Joinville et Villehardouin, la première impression qu'il nous donne est celle d'un contraste. Ce qui est éminent chez eux, est médiocre ou effacé chez lui ; en revanche, ses qualités éclatent et ressortent là où les autres se montrent faibles et dépourvus. Dans Froissart et Joinville, même dans Villehardouin, l'imagination domine; ils nous frappent par un talent naturel de peindre sincèrement, vivement ce qu'ils sentent et ce qu'ils voient. Leur style a de la couleur, il reproduit avec une naïveté heureuse les apparences et les dehors; leurs chroniques égalent ou surpassent en force descriptive les plus brillantes Chansons de Gestes.

Le style de Comines, simple, net, un peu diffus, çà et là embarrassé, manque de relief et de pittoresque ; il ne décrit rien, ou ses descriptions sont brèves et sans caractère. Par exemple, à la journée de Montlhéry, pour donner une idée de la puissante armée des Bourguignons, Comines se borne à dire : « Et y faisoit très-beau veoir leur ost, pour ceulx qui estoient encore derrière. » Quant à l'armée royale, un mot lui suffit : « Et estoient tous archiers d'ordonnance, orfaverizez et bien en poinct. » Voilà son pittoresque. Sa description de la bataille de Fornoue, où il était cependant, manque d'ampleur[1] ; elle ne se grave pas dans l'esprit; Froissart aurait bien autrement animé la scène et marqué les traits qui laissent une durable impression. Il est plus précis, plus intéressant, plus complet, en racontant son entrée à Venise, en 1494, et l'effet produit sur lui par l'apparition de cette ville étrange[2] : on voit que son esprit observateur, curieux du nouveau, est vivement ému de ce spectacle et qu'il y prend plus de goût qu'au fracas glorieux des batailles pour lequel il n'était point fait.

La puissance du génie de Comines est dans la pensée, et c'était là précisément le faible de ses devanciers. A peine trouve-t-on chez eux quelques saillies d'un bon sens naturel ou de judicieuses remarques exprimées sous la forme commune et superficielle des proverbes : leur style, si alerte quand il s'agit de raconter, s'embarrasse et s'appesantit dès qu'il ébauche un raisonnement. Dans Comines, au contraire, tout se tourne en réflexions sur les choses, en appréciations sur les hommes ; il y a chez lui comme une verve raisonneuse et une fertilité de conception philosophique qui se déclarent en présence des événements. Il remonte des effets aux causes ; il scrute les mobiles cachés, les intérêts couverts et compliqués qui donnent secrètement le branle aux plus grandes affaires ; dans le caractère et les passions des plus fameux personnages, il cherche l'explication de leur destinée, il

1. Livre VIII, ch. x, xi.
2. Livre VIII, ch. ix, x, xi.

montre le germe obscur qui, en se développant, produira leur bonne ou leur mauvaise fortune. Son goût de raisonner en toute matière est si vif, il a une telle abondance d'idées à tout propos, que certains chapitres ne forment qu'une longue suite de considérations sans donner place au moindre récit[1]. L'auteur s'arrête en plein exposé des faits pour insister sur ses jugements, pour en tirer ce qu'ils contiennent de leçons à l'adresse du présent et de l'avenir; il prodigue, avec une complaisance qui n'est pas exempte de vanité et de manie, les trésors de sa vieillesse expérimentée; nulle occasion ne lui échappe de moraliser la jeunesse et de régenter les puissants du jour.

C'est ce qui imprime à son livre un caractère très-marqué d'utilité pratique et en même temps d'élévation philosophique; c'est aussi ce qui contribue à faire paraître dans tout son relief l'esprit de ruse et de fourberie qui inspire et gouverne la politique du xv[e] siècle. Il n'en faudrait pas conclure que ce siècle tranche absolument sur ceux qui l'ont précédé, et qu'il a tout à coup remplacé par la déloyauté érigée en principe, par le trafic éhonté des consciences, les généreuses traditions de l'époque chevaleresque. Le machiavélisme est éternel en politique, et les gouvernements les plus barbares, comme les plus héroïques, se sont montrés capables de la conduite la plus raffinée : ce qui fait ici quelque illusion, ce qui charge un peu le tableau du xv[e] siècle et accuse, entre cette époque et les temps antérieurs, un contraste plus apparent peut-être que réel, c'est le génie même de notre historien, génie soupçonneux, rusé, et selon son mot favori, « malicieux, » porté par habitude et par humeur à se tenir dans les dessous ténébreux de la politique, à tremper dans les commerces les moins délicats, expliquant sans s'étonner, presque naïvement, ce qu'il a vu toute sa vie et pratiqué lui-même, produisant au grand jour ce fond d'intrigues, tandis que ses devanciers, génies plus simples, se prenaient aux

1. Par exemple, l. I[er], ch. x.

surfaces et s'y arrêtaient sans voir au delà. C'est moins un monde nouveau qui se révèle, qu'un aspect nouveau du monde qui nous est montré.

Ces réflexions, qui forment la partie sérieuse et vraiment originale des Mémoires de Comines, sont de deux sortes. Les unes, fort nombreuses, d'une sagesse courante et toute pratique, naissent à mesure que les événements les suggèrent, et contiennent les jugements de l'auteur sur le train des affaires contemporaines; ce sont les maximes d'une politique avisée, cauteleuse, justifiée par le succès, plutôt que les vues hardies d'un esprit supérieur. La plupart ont pour objet l'éloge de Louis XI ou celui de Comines; car si notre historien nous présente comme un exemple accompli de l'habileté royale le prince qu'il a servi, il n'est pas éloigné de croire qu'il peut lui-même fournir le modèle des intelligents serviteurs. La règle de la bonne politique est ce qu'il a vu faire à Louis XI ou ce qu'il a fait en personne; il érige en théorie son expérience. Mais la pensée de Comines ne s'enferme pas dans ces régions moyennes de l'observation politique; elle perce plus haut, et s'élève à l'intuition de certaines vérités de premier ordre qui constituent la raison générale des choses et ce qu'on appelle la philosophie de l'histoire. Ce sont là les points culminants de son œuvre; la vigueur pénétrante de son esprit s'y révèle par des traits dignes de Bossuet et de Montesquieu.

Ne croirait-on pas entendre l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle,* lorsque Comines, après avoir décrit l'action des causes secondes qui dépendent du libre arbitre de l'homme, les montre subordonnées à la volonté supérieure de Dieu et concourant, sans le savoir, à l'accomplissement des desseins immuables de sa Providence? « En cela, Dieu fit voir que les batailles sont en sa main et qu'il dispose de la victoire à son plaisir. Les grâces et bonnes fortunes viennent de Dieu..... Mais de telles causes, comme de royaulmes et granz seigneuries, Nostre Seigneur les tient en sa main et en dispose, car tout vient de luy... La mort, qui despart toutes choses et change toutes conclusions, en faict venir

aultre ouvraige, comme vous avez entendu et entendrez; aussy, tout bien regardé, nostre seule espérance doibt estre en Dieu. Car en cestuy-là gist toute nostre fermeté et toute bonté, qui en nulle chose de ce monde ne se pourroit trouver[1]. » Les redoutables spectacles que nous présente souvent l'instabilité des choses humaines, c'est-à-dire l'avortement des desseins ambitieux, la ruine imprévue des maisons les plus florissantes et des puissances les plus orgueilleuses, toutes ces mutations dont Comines avait été le témoin ou la victime excitent dans son âme une émotion sincère et profonde. Averti par ses propres disgrâces, meurtri du contre-coup des révolutions contemporaines, il sent avec force le néant attaché aux grandeurs, et ce sentiment d'austère et religieuse tristesse lui inspire plus d'une page vraiment éloquente.

Nul doute, à notre avis, que Bossuet, qui lisait Comines, n'ait gardé de quelques pages de ses Mémoires un durable souvenir. « Regardez donc, dit notre historien à propos du *Téméraire,* comme une heure de temps le mua..... Or, voyez la mort de tant de granz hommes en si peu de temps qui ont tant travaillé pour s'accroistre et pour avoir gloire, et tant en ont souffert de passions et de peines et abrégé leur vie.... Ne luy eust-il point mieulx vallu, et à tous aultres princes, et hommes de moyen estat qui ont vescu soubz ces granz, eslire le moyen chemin en ces choses? C'est assavoir moins se soucier, moins se travailler et entreprendre moins, plus craindre à offenser Dieu et à persécuter le peuple et leurs voisins. Leur vie en seroit plus longue et leur mort en seroit plus regrettée..... Pourroit-on veoir de plus beaulx exemples pour congnoistre que c'est peu de chose que de l'homme, et que ceste vie est misérable et briefve..... Mais, en ces grans matières, Dieu dispose les cueurs des roys et des grans princes, lesquelz il tient en sa main, à prendre les voyes selon les œuvres qu'il veut conduire après[2].»

1. L. Ier, ch. XVI. — T. Ier, p. 37, 56. — T. II, p. 280. — Édition de 1840.
2. L. V, ch. II et XIII. — L. VI, ch. XII. — Voir aussi le beau morceau

On pourrait dire, sans doute, que l'inspiration chrétienne, jointe à l'amertume de l'expérience et au désenchantement de la vieillesse, suffit pour nous expliquer cette abondance de hautes pensées, ce sentiment noble et triste qui s'exprime avec une telle plénitude de cœur; mais voici d'autres réflexions, d'un caractère plus abstrait, qui supposent une remarquable sagacité d'esprit, une profondeur naturelle de la pensée.

Comines a compris, par exemple, l'utilité de cette balance des forces entre les États voisins, et de cette opposition des intérêts qu'on appelle aujourd'hui l'équilibre européen; il y voit un dessein de Dieu pour maintenir la paix et empêcher l'essor des vastes tyrannies[1]. Comparant l'Allemagne divisée en nombreux Etats fédérés à la France unie sous un même gouvernement, il fait ressortir, avec une égale justesse de vues, les avantages de l'unité politique et de la concentration des forces : « Un sage prince ayant dix mille hommes est plus à craindre que ne seroient dix princes qui en auroient chacun six mille, tous allyez et confédérez ensemble[2]. » L'Allemagne, peu connue de son temps, l'inquiétait. Lui qui, dans ses fréquents voyages, avait visité une bonne partie de l'Europe[3], il avait été frappé de l'étendue, de la fécondité de cette contrée, sauvage encore, et des éléments de puissance que renfermaient les profondeurs du chaos germanique : il prévoyait le jour où, cette confusion venant à se

sur la chute du Téméraire : « Mais Dieu voulut achever ce mystère... A ceste heure derrenière luy estoient passez ses honneurs et il périt luy et sa maison. Or sont finées toutes ses pensées et le tout tourné à son préjudice et honte..... » — L. V, ch. IX, l. VIII, ch. XX et XXIV.

1. « Et ce n'est pas ceste nation seule à qui Dieu ait donné quelque aiguillon. Car au royaulme de France a donné pour opposite les Anglois, aux Anglois a donné les Escossois, au royaume d'Espaigne Portingal... Il me semble que Dieu n'a créé nulle chose en ce monde à qui il n'ait faict quelque chose son contraire, pour le tenir en crainte et en humilité. » L. V, ch. XVIII.

2. L. Ier, ch. XVI.

3. « Je cuyde avoir veu et congneu la meilleure part d'Europe. » T. II, p. 68.

débrouiller, quelque chose de formidable en sortirait pour menacer le reste du continent[1].

Un point bien curieux aussi dans ses Mémoires est l'estime qu'il professe pour le gouvernement représentatif établi en Angleterre; le pouvoir monarchique, limité par l'intervention régulière et effective de la nation, lui paraît de beaucoup supérieur au despotisme royal ou féodal. « Chez les Anglois, le roi ne peult entreprendre la guerre sanz assembler son parlement, ce qui est chose très-juste et saincte, et en sont les roys plus fors et mieulx servis..... Selon mon advis, entre toutes les seigneuries du monde dont j'ay congnoissance, où la chose publicque est mieulx traictée, où règne moins de violence sur le peuple, c'est Angleterre..... Et disoient quelques-unz de petite condition et de petite vertu que c'est crime de lèze-majesté que de parler d'assembler les estatz, que c'est pour diminuer l'auctorité du roy; mais servent ces paroles à ceulx qui sont en crédit sans en riens l'avoir mérité, et qui n'ont accoutumé que de fleureter en l'oreille et de parler de choses de peu de valeur, et craignent les grans assemblées de paour qu'ilz ne soient congneuz ou que leurs œuvres ne soient blasmées[2]. » N'est-ce point aussi un trait peu commun de sagacité politique, que de signaler chez les Français l'amour exagéré des emplois publics et de noter cette ambition comme une cause permanente de troubles et de révolutions[3] ?

Le mérite du style de Comines est d'exprimer simplement, nettement ces réflexions judicieuses et parfois profondes. Nous l'avons dit : il n'y faut point chercher le brillant d'un style descriptif et pittoresque; c'est un style qui sait mieux rendre les idées que les choses, et cette sorte d'originalité, qui en tout temps vaut bien l'autre, avait un grand prix dans l'état particulier de la langue française au XVe siècle.

1. « Ces Allemagnes qui sont chose si graude et si puissante que cela est presque incroyable... » T. Ier, p. 311.

2. L. V, ch. XIX.

3. « Les offices ou estatz y sont plus désirez qu'en nul lieu du monde... je parle de ces offices et auctoritez, pour ce qu'ilz font désirer mutations, et aussi sont cause d'icelles. » T. Ier, p. 65, 66.

Comines, sans doute, n'a pas créé la langue philosophique, propre à l'histoire, mais il l'a ébauchée dans ses Mémoires; il en fournit le plus ancien exemple en français. Ce style judicieux, solide et précis, éloquent parfois dans sa constante simplicité, parfois aussi un peu traînant et embarrassé dans l'allure et la construction des phrases[1], contient une foule d'expressions trouvées, c'est-à-dire inspirées de génie à l'écrivain par la force et la vivacité de sa pensée. Comines, parlant de l'humeur ambitieuse de Charles le Téméraire, nous dit avec une rare énergie : « La gloire luy monta au cueur et l'esmeut de conquérir ce qui luy estoit bien séant..... Son cueur ne s'amollit jamais, mais jusques à la fin a estimé toutes ses bonnes fortunes procédantes de son sens et de sa vertu..... Quel dommaige lui advint ce jour pour user de sa teste et mespriser conseil! Riens ne voulut le dict duc entendre et déjà le conduisoit son malheur[2] ! » Il n'a pas moins heureusement rencontré lorsqu'il a voulu caractériser la puissance de Louis XI, ou marquer quelques-unes des qualités de ce prince. « Tant a esté obéy ce roy, dit-il, qu'il sembloit presque que toute l'Europe ne fust faicte que pour luy porter obeyssance. » Un peu plus loin, décrivant la force d'âme que le roi avait déployée dans sa dernière maladie, il dit : « Son grand cueur le portoit[3]. »

On voit par quelles qualités de pensée et d'expression l'œuvre de Comines ajoute un nouveau progrès à tous ceux que l'histoire avait accomplis, depuis le XII[e] siècle, grâce à Froissart, Joinville et Villehardouin : ainsi s'achève et se couronne, au temps de Louis XI et de Charles VIII, cette longue suite de travaux et d'efforts que nous venons de retracer dans quatre chapitres. En parcourant cet ensemble, on a pu, du moins nous l'espérons, se représenter exactement l'état des études historiques en français pendant le moyen âge.

1. La *Syntaxe de Comines*, par Paul Tonnies, docteur en philosophie. Berlin, 1876.
2. L. IV, ch. XIII. — L. VI, ch. XII. — T. II, p. 3, 10.
3. L. VI, ch. II.

DEUXIÈME SECTION

LES ORATEURS

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLOQUENCE SACRÉE EN FRANÇAIS, AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES

Première forme et anciens noms du sermon dans la littérature de l'Eglise. — Les commencements du sermon en français, depuis le IXe jusqu'au XIIe siècle. — Saint Bernard et Maurice de Sully. — Les sermons des croisades. — Progrès de l'éloquence sacrée au XIIIe siècle. — Grand nombre de prédicateurs séculiers ou réguliers : les Dominicains et les Franciscains. — Le sermon en latin et le sermon en français. — La rhétorique sacrée au temps de saint Louis. — Composition et règles du sermon. — L'oraison funèbre. — Puissante action de l'éloquence de la chaire sur la vie sociale au moyen âge.

A l'époque où le christianisme s'établit, c'est-à-dire dans la période apostolique, l'éloquence sacrée s'était manifestée sous deux formes : le discours et l'homélie. Le discours, λόγος, *oratio*, s'adressait aux payens pour les convertir, et quelques-unes de ces harangues sublimes, inspirées, pleines d'une ardente énergie, nous ont été conservées en substance par les *Actes des Apôtres* et par les *Actes des Martyrs*. C'est là qu'on peut ressaisir un écho de cette primitive éloquence évangélique dont Bossuet, panégyriste de saint Paul, a si fortement décrit la nouveauté puissante. L'homélie, ὁμιλία, se prononçait à la messe, comme le constatent

saint Justin et les constitutions des Apôtres; c'était un entretien familier, une explication, souvent improvisée, de l'Evangile et des Ecritures, une sorte de conférence, coupée de fréquents dialogues entre le commentateur et l'auditoire. Ce mot grec fut traduit en latin par les expressions *tractatus popularis* et *sermo*[1]. On avait conservé un certain nombre de ces anciennes homélies, sous le nom de saint Hippolyte, évêque de *Portus Romæ,* qui subit le martyre en 235 : saint Jérôme et le concile de Latran, tenu en 649, en font encore mention; selon toute apparence, la plupart des autres *sermons* de cette lointaine époque ne furent jamais rédigés. Notons ici que, dans les églises des premiers siècles, le ministère de la parole était expressément réservé aux évêques, héritiers des Apôtres, interprètes autorisés de la doctrine : la parole restait libre, sans doute, pour tout fidèle ou tout docteur qui voulait propager sa foi et conquérir des âmes en haranguant les payens, mais lorsqu'il s'agissait de distribuer un enseignement régulier aux assemblées des croyants, ce soin rentrait dans les attributions des pasteurs seuls, c'est-à-dire, des évêques. L'instruction pastorale est donc le type primitif de l'éloquence de la chaire[2].

Au IVe siècle, après la victoire du christianisme, une alliance s'accomplit entre la doctrine qui vient de triompher et la littérature du paganisme vaincu; les écrits des Pères grecs et latins de ce grand siècle naissent de cette alliance féconde: leur éloquence y puise une force, une richesse, une variété que la parole évangélique n'avait point connues jusque-là. Sans perdre entièrement son caractère essentiel de persuasive simplicité, l'homélie devient plus savante; le pathétique y domine; la nécessité de défendre l'orthodoxie contre les hé-

1. « *Tractatus populares,* quos Græci homilias vocant. » Saint Augustin, *De Hæresibus,* lettres à Quodvultdeus.

2. Bingham, *Origines ecclesiasticæ,* I, 321. — Ferrari, *De ritu sacrarum Ecclesiæ concionum;* Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes,* article *Prédication;* la *Chaire française au moyen âge,* par M. Lecoy de la Marche, p. 1-7. (Paris, 1868.)

rétiques y introduit une dialectique serrée, des raisonnements profonds : ajoutons que le mauvais goût contemporain s'y glisse à son tour avec les délicatesses et les raffinements d'un style plus orné. C'est une nouvelle manière, une seconde forme de l'éloquence sacrée; les monuments qui la représentent sont trop nombreux et trop célèbres pour qu'il soit nécessaire d'insister.

La décadence se déclare dans les siècles suivants; mais tout n'est pas dit quand on a rappelé qu'à partir de l'époque des invasions le style des prédicateurs, comme celui des écrivains et des poëtes contemporains, tombe, se corrompt et s'obscurcit dans les trivialités incorrectes du latin rustique[1]. Il est bien évident que la langue des sermons ne peut différer de celle qui s'écrit alors dans les couvents, ni de celle que parlent les populations. Au milieu de cet abaissement général des lettres en Occident, deux faits se produisent qui donnent à cette période ingrate de l'histoire de la prédication un vif intérêt : le premier est l'action souveraine et bienfaisante exercée par la parole évangélique sur les peuples barbares. Les périls de l'invasion raffermissent la foi et raniment l'éloquence. En face de ce monde nouveau, à demi infecté des vices de la civilisation, monde menaçant qu'il faut conquérir sous peine d'en être opprimé, la prédication retrouve l'enthousiasme intrépide et l'inspiration hardie qui avaient signalé ses premiers combats, à l'origine du christianisme. Armés de la parole sainte, les évêques protégent les cités, domptent les envahisseurs, fondent des monarchies chrétiennes sur les débris de l'empire : c'est le temps où s'illustrent, dans ces luttes héroïques, saint Grégoire le Grand, Isidore de Séville, Bède, saint Remi et ses disciples, saint Colomban, saint Augustin de Cantorbéry, saint Boniface, saint Césaire d'Arles et saint Avit de Vienne[2].

1. Sur cette corruption croissante de la langue latine, voir t. Ier, ch. III, p. 55-65.

2. Saint Grégoire le Grand né en 540 mourut en 604, Isidore de Séville mourut en 636, Bède en 735, saint Remi en 533, saint Colomban en 615.

Autre fait important à noter dans la confusion de cette époque troublée : la première apparition du sermon prononcé en langue française. On n'a pas oublié que c'est à propos des prédications chrétiennes que les indices les plus anciens de l'emploi de la langue romane, cette forme primitive du français, sont signalés par les historiens : saint Mummolin, évêque de Noyon, saint Adalhart, abbé de Corbie, qui parlaient avec un égal talent le tudesque, le latin et le roman au milieu du VII[e] et du VIII[e] siècles, étaient des prédicateurs ; ils prêchaient en latin devant les gens d'église, en tudesque ou en roman lorsqu'ils s'adressaient aux populations semi-gauloises, semi-germaniques du nord de la France. L'éloge qui leur est décerné s'applique précisément à leurs sermons [1]. Au IX[e] siècle, les capitulaires de Charlemagne, les conciles de Tours et de Reims en 813, celui d'Arles en 851, prescrivent aux sermonnaires de traduire en roman les homélies des Pères [2] : il avait paru, en effet, dans les siècles précédents, de nombreux recueils de sermons ou d'homélies empruntés aux grands orateurs de la chaire et destinés à secourir l'insuffisance et

saint Augustin de Cantorbéry en 640, saint Boniface en 755, saint Césaire en 542, saint Avit en 525. — On a de saint Avit un sermon sur l'Evangile, prononcé le lundi des Rogations (*Histoire littéraire*, t. III, 128), une autre homélie pour le mercredi des Rogations, recueillie par Martène et Durand (*Acta SS. maii*, t. XI, p. 631), plusieurs fragments réunis par Sirmond, enfin une homélie récemment découverte, prêchée en 522 à la dédicace de l'église d'Annemasse dans le diocèse de Genève. (Mémoires de la Société d'histoire de Genève, t. IV et V.) Saint Césaire a laissé des œuvres oratoires plus importantes, qui ont été recueillies. Ce sont là les véritables origines de la chaire française (en latin), si l'on veut entendre par ce mot les premières productions de l'éloquence sacrée écloses après le jour où l'histoire des Gaules se sépare de celle de l'Empire. — Lecoy de la Marche, p. 8.

1. Voir tome I[er], p. 67-68. — On prêchait aussi en celtique, partout où la population parlait cette langue. — Voir le fragment d'homélie celtique dû à la plume d'un moine irlandais du VIII[e] siècle, et restitué par M. Adolphe Tardif (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3[e] série, t. III, p. 193). Ce texte est une paraphrase du ch. IX, verset 23 de saint Luc. Il a été transcrit par un clerc irlandais réfugié à Cambrai de 763 à 790.

2. Voir les textes cités par nous, tome I[er], p. 71. — Le pape Jean VIII (élu en 872), autorisa les prêtres slaves à expliquer l'évangile de la messe dans leur dialecte après l'avoir lu en latin. (Martène, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. I[er], p. 278.)

la stérilité d'esprit des prédicateurs contemporains. Ces collections continuèrent à se multiplier, et l'on y puisait, pour instruire le peuple, des textes d'homélies qu'il suffisait de traduire ou de commenter en langue romane, c'est-à-dire dans le français du IXe siècle[1]. Le fragment du commentaire sur Jonas, que nous avons examiné dans notre premier volume[2], peut être considéré comme une page d'une homélie composée en exécution des ordonnances impériales ou ecclésiastiques.

Au Xe siècle, l'abbé Notger et le pape Grégoire V sont connus et cités pour avoir prêché tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire, selon les exigences de l'auditoire[3]; et le moyen d'imaginer qu'il en ait été autrement? Comme le disent les capitulaires de Charlemagne : « Le premier devoir du prédicateur est de se mettre à la portée du simple peuple[4]. » Le concile de Mousson, en 995, entendit un évêque haranguer en français; le concile d'Arras trente ans après, fit rédiger en français un symbole à l'usage des hérétiques[5]. L'évêque Gocelme qui, au dire de Wace, soutenait par ses nombreux sermons le courage des habitants de Chartres contre les assauts de Rollon[6], ne parlait certainement pas latin à ce peuple

1. On cite parmi les principaux auteurs de ces recueils: Florus, diacre de Lyon, Alain, abbé de Farfe, Raban Maure, archevêque de Mayence, Heiric, moine de Saint-Germain d'Auxerre, Alcuin et Paul Warnefride. — *Histoire littéraire,* t. IV, p. 254, 337, 338.

2. Page 72.

3. Tome Ier, p. 75.

4. « De officio prædicationis, ut, juxta quod bene vulgaris populus intelligere possit, assidue fiat. » Ch. XIV. — Labbe, VIII, 1288. — Plus d'un siècle avant Charlemagne, le clergé des bords du Rhin expliquait l'évangile dans la langue des populations; au IXe siècle, Otfried de Weissembourg rédigeait des sermons en tudesque. — *Acta SS. ordin. Bened.*, t. II, p. 246. — *Histoire littéraire*, t. V, p. 373.

5. Tome Ier, p. 75. — Le même fait se produit à la même époque, au concile de Saint-Bâle, près Reims (D. Bouquet, t. X, p. 513).

6. Les incursions de Rollon ont duré de 876 à 911. — Voici les vers de Wace :

Li evesque Gocelmes *a sovent sarmoné,*
A chascun prodome a son péchié parduné
Por la ville deffendre e la Cretienté.
Borgeit corent as armes, et corent sans aloigne,
Sommes e letanies cantent cler et chanoine.
(*Roman de Rou,* t. Ier, p. 80, vers 1579.)

en armes. Concluons que, dès les origines de notre langue et de notre nation, le sermon en français, réservé aux laïques et particulièrement au peuple, s'est développé à côté du sermon prononcé en latin qui s'adressait au clergé régulier et séculier : de là deux formes à distinguer tout d'abord dans le genre littéraire que nous allons étudier, la forme *cléricale* et la forme populaire. Nous sommes désormais assurés de trouver au moyen âge une éloquence religieuse en français.

Ce n'est pas encore le XIe siècle, ni même la première moitié du siècle suivant qui peuvent nous offrir d'incontestables monuments de cette éloquence : nous avons de ce temps-là une trentaine d'homélies anonymes en dialecte limousin, un commentaire des évangiles du Carême sous le titre d'*Exposition d'Haimon*[1], quarante-quatre sermons, traduits des homélies latines de saint Bernard pour l'usage de ceux d'entre les moines qui ne savaient pas le latin[2]. Mais si les œuvres manquent, les renommées commencent à paraître et les talents à se produire. Evidemment, saint Bernard,

1. *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 127. Cet Haimon, qui paraît avoir été évêque de Châlons-sur-Marne, vivait au XIIe siècle. — Les homélies limousines sont du même temps. Quelques-unes appartiennent au commencement du siècle, les autres à la fin. Elles sont très-courtes et roulent sur des évangiles de diverses fêtes; elles s'adressent à des auditeurs appelés *senor* ou *baro*, c'est-à-dire à des laïques. Copiées à deux époques, elles ont été puisées à des sources différentes. — (Voir ms. lat. 3548 b. Bibliothèque Nationale. — P. Meyer, *Jahrbuch für romanische und englische literatur*, VII, p. 1.)

2. La question des sermons français de saint Bernard a été traitée par M. Leroux de Lincy dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France* (1841). La langue de ces sermons est du XIIe siècle, elle appartient au dialecte lorrain. Sur onze critiques qui ont jugé ce recueil, contenu dans un seul manuscrit (Fonds des Feuillants, n° 9, Bibliothèque Nationale), quatre pensent qu'ils sont traduits du latin, cinq les tiennent pour originaux, deux ne se prononcent pas. M. Leroux de Lincy est persuadé qu'ils ont été traduits du vivant même de saint Bernard, ou peu de temps après sa mort. — Suivant une opinion récemment émise par M. Bonnardot, à propos de la traduction, en dialecte lorrain, d'un dialogue latin de saint Isidore, les sermons de saint Bernard, prononcés en latin, auraient été traduits au XIIe siècle dans la région des Vosges, qui était alors le centre d'abbayes florissantes où furent aussi traduites les *Moralités sur Job*. On sait que saint Bernard vint à Metz en 1133 et 1153, et qu'il prêcha dans le pays messin. — *Romania*, juillet, 1876. P. 317, 318, 332.

Raoul Ardent, Pierre l'Ermite, Foulques de Neuilly, Robert d'Arbrissel n'étaient pas éloquents seulement en latin; ces hommes dont la foi passionnée soulevait les multitudes, parlaient une langue expressive et colorée dans leurs sermons français; leur génie véhément transfigurait l'idiome populaire, alors si rude et si imparfait[1]. On peut se représenter, sinon leur éloquence, du moins les caractères généraux de leur style, en lisant l'*Exposition* d'Haimon, les sermons traduits du latin de saint Bernard, ceux qui sont épars dans les Chansons de Gestes ou dans les Chroniques du même temps. L'auteur de la *Chanson de Roland*, en faisant prononcer un sermon guerrier à l'archevêque Turpin, une longue oraison funèbre à Charlemagne, a dû se souvenir des discours sacrés qu'il avait entendus à l'Eglise et prendre modèle sur les orateurs du XIe siècle; cette remarque est encore plus juste si on l'applique aux sermons que Villehardouin et Henri de Valenciennes nous rapportent, et lorsque les chapelains de la quatrième croisade haranguent, la croix en main, les guerriers qui montent à l'assaut de Constantinople, nous pouvons, sans trop d'erreur, nous imaginer que nous sommes en présence de ces prédicateurs populaires du XIIe siècle dont les discours sont perdus, mais dont le prodigieux ascendant est incontesté[2].

L'époque vraiment historique de l'éloquence sacrée en français commence le jour même où, pour la première fois, nous rencontrons des œuvres authentiques et des monuments certains. A partir de ce moment, on se dégage des conjectures et de la simple vraisemblance; on cesse d'être réduit à rassembler des souvenirs et des fragments dispersés; les orateurs viennent à nous, non plus seulement avec des témoignages favo-

1. Saint Bernard vécut de 1095 à 1153; Robert d'Arbrissel, de 1047 à 1117; Pierre l'Ermite mourut en 1115; Raoul Ardent, vers la même époque. On sait que Foulques de Neuilly prêcha en 1198 la croisade à laquelle prit part Geoffroy de Villehardouin. — Sur l'éloquence de la chaire au XIIe siècle, on peut lire la thèse récente de M. l'abbé Bourgain, soutenue en Sorbonne en 1879 (Paris, V.-Palmé); elle peut servir d'utile introduction à la lecture du livre de M. Lecoy de Lamarche.

2. Henri de Valenciennes, ch. VIII.—Villehardouin, p. 290. (Edition de 1872.)

rables à leur réputation, mais avec les preuves palpables du talent qu'ils ont déployé et de l'action qu'ils ont exercée. Ce point décisif, ce moment où la certitude succède aux probabilités, se place à la fin du XIIe siècle, et le premier orateur sacré que nous puissions juger d'après ses œuvres, écrites en français, est Maurice de Sully qui fut évêque de Paris, de 1160 à 1196, qui baptisa Philippe-Auguste en 1165 et posa les fondements de la cathédrale de Notre-Dame. Par lui s'ouvre la nombreuse série des illustres prédicateurs dont la science et l'éloquence, s'exprimant tour à tour dans la langue liturgique et dans l'idiome populaire, ont donné à la parole évangélique, pendant tout le cours du siècle suivant, une autorité, une puissance d'action et d'expansion que les historiens littéraires ont trop longtemps méconnues et que nous allons décrire en insistant, comme il convient, sur l'importance d'un tel sujet.

§ Ier

Les sermons français à la fin du XIIe siècle. — Premiers monuments authentiques. Recueil de Maurice de Sully (1160-1196). — Des causes qui ont contribué à développer l'éloquence de la chaire au commencement du XIIIe siècle : institution des Frères prêcheurs, Dominicains et Franciscains (1205-1216).

Maurice de Sully, ainsi nommé du village de l'Orléanais où il est né[1], fut successivement écolier et professeur de l'Université de Paris, chanoine de Bourges, chanoine et archidiacre à Paris ; sa gloire de prédicateur, consacrée et récompensée par les suffrages des électeurs ecclésiastiques, le

1. Il était fils de pauvres paysans, et lorsqu'il étudia à Paris il fut obligé de mendier pour vivre. Étienne de Bourbon et Jacques de Vitry, ses contemporains, racontent sur lui l'anecdote suivante. Sa mère étant venue de loin pour le voir, superbement parée, il refusa de la reconnaître en disant : « Ma mère est une pauvre femme, qui ne porte jamais qu'une robe de bure. Quand elle eut pris ses habits de paysanne, il se jeta dans ses bras. — Étienne de Bourbon, *De diversis materiis prædicabilibus*, ms. latins 15970, f° 352. Bibl. Nationale.

porta sur le siége épiscopal que venait de quitter Pierre Lombard, *le Maître des Sentences,* mort en 1160. Après un épiscopat de trente-six années, il mourut en 1196 à Saint-Victor où son tombeau subsista jusqu'à la Révolution. Le recueil de ses sermons, deux fois imprimé en 1484 et en 1511 [1], s'est conservé dans de nombreux manuscrits latins et français [2] ; il a pour titre : *Exposition des Evangiles de toute l'année* ou *Sermons de Maurice, évêque de Paris, sur les dimanches et les fêtes.* On y distingue quatre parties : la première, qui sert de préface, est une exhortation aux clercs de l'Eglise de Paris, pour les avertir que ce manuel de prédication est composé en vue de leur être utile ; la seconde contient une explication du symbole des Apôtres et de l'oraison dominicale, base de l'enseignement que les prêtres doivent donner aux laïques ; la troisième, qui est le fond même de l'ouvrage, consiste en une série de sermons sur les évangiles des dimanches et des principales fêtes depuis l'Avent jusqu'à la fin de l'année ecclésiastique ; le cercle, ainsi rempli, se ferme par une autre série plus courte de discours sacrés qui ont pour objet la vie de quelques saints et la célébration de certaines fêtes particulières.

On voit que l'ensemble forme un manuel de prédication homogène et complet ; l'auteur y a joint des tableaux astronomiques et hagiologiques, puis un traité de comput, dont il recommande l'étude aux prêtres. Tous ces sermons, que Maurice avait lui-même prêchés avant de les réunir en un seul corps, ont été rédigés pour être étudiés par les curés et répétés par eux aux fidèles avec plus ou moins de changements. Leur renommée franchit bientôt les limites du diocèse de Paris, elle gagna les provinces et se répandit même à l'étranger ; on les traduisit en plusieurs dialectes et nous

1. Chambéry, 1484, Lyon, 1511. Ces éditions sont aujourd'hui introuvables.

2. On en trouvera la description bibliographique dans l'ouvrage de M. Lecoy de la Marche, *La chaire française au XIIIe siècle,* p. 479-481. Plusieurs de ces manuscrits qui sont au nombre de seize, ont été exécutés en Angleterre. — P. Meyer, *Les manuscrits des sermons français de Maurice de Sully.* (*Romania* octobre 1876, p. 467-487.)

avons encore quelques-unes de ces versions picardes et poitevines qui datent du XIIIe siècle[1]. Cette éloquence, qui nous représente si fidèlement l'état de la chaire sacrée au temps de Philippe-Auguste, et qui nous aide à comprendre ce que pouvaient être, en français, le talent oratoire et le style des prédécesseurs de Maurice de Sully, a pour nous un autre mérite que son ancienneté, à savoir, une forme naïve et simple, exempte de subtilités scolastiques, d'allégories bizarres; elle est parfaitement appropriée à l'auditoire populaire qu'il s'agit d'instruire et d'édifier. L'Évangile y est expliqué sans sécheresse, d'une façon pratique, en termes clairs et sensibles; ce commentaire, plein d'utiles conseils, est rendu plus vivant par des légendes et par des comparaisons familières où se rencontrent souvent des traits de mœurs précieux à recueillir[2].

On peut s'étonner que ces sermons, d'une composition si aisée, d'une langue si naturelle et si populaire, nous aient été conservés à la fois en français et en latin; mais l'étonnement cesse si l'on réfléchit que l'auteur a dû les traduire dans la langue de l'Eglise pour en assurer le succès et l'utilité. Le français de Paris, au XIIe siècle, n'était correct et intelligible que dans l'Ile-de-France; la version latine se comprenait partout, dans le monde clérical, en province et à l'étranger : si elle ne donnait pas à ceux qui s'en servaient les expressions mêmes de l'auteur et les grâces familières de son langage, elle leur apportait du moins la substance du discours, l'essentiel du développement, et les imitateurs

1. La Bibliothèque de la ville de Poitiers en possède deux manuscrits sous ce double titre: *Sermons en langue du Poitou*, n° 102; *Sermons en picard*, n° 101. En 1873, M. Boucherie a publié le manuscrit rédigé en dialecte poitevin.

2. Lecoy de la Marche, p. 48. — M. Lecoy de la Marche (p. 226-230), et M. Moland (*Origines littéraires de la France*, p. 399) ont cité plusieurs passages intéressants des sermons de Maurice de Sully. Le style de ce prédicateur, comparé à celui des sermons de saint Bernard et à l'*exposition* d'Haimon, a plus d'ampleur, de souplesse, de facilité. Il est évidemment en progrès. Cette comparaison est aisée à faire; nous nous bornons à l'indiquer.

lointains n'avaient plus qu'à traduire dans l'idiome de leur pays les pensées du modèle. Cette précaution, qui était alors de règle et de nécessité, a été observée pendant tout le moyen âge[1]. A dater de ce moment, les preuves qui nous attestent l'existence du sermon français, se multiplient. « Se vos ne savez latin, dit aux fidèles un anonyme presque aussi ancien que Maurice de Sully, vos savez roman. En tel language cum vos savez, demandez; si aprenez de vostre créance ço que vos devez faire[2]. » Et ce n'est pas seulement devant le peuple qu'il faut s'exprimer en langue vulgaire. Avant l'an 1213, un abbé de Jumiéges est obligé d'expliquer l'Évangile, dans l'idiome populaire, à une partie de ses religieux, *simplicioribus fratribus;* les gens de la cour ont également besoin qu'on leur traduise les textes sacrés; il y a même des prédicateurs d'origine étrangère, comme Jourdain de Saxe et Jean de Wildeshusen, qui prêchent en français[3].

Au commencement du XIIIe siècle, un événement s'accomplit, qui exerce sur les progrès de l'éloquence religieuse une influence considérable : les deux ordres célèbres des Franciscains et des Dominicains sont institués, l'un en 1215, l'autre en 1216. Ces missionnaires de la parole, ces frères prêcheurs par excellence s'emparent aussitôt de la chaire sacrée avec une généreuse émulation; c'est à la foule qu'ils s'adressent, c'est l'idiome populaire qu'ils emploient de préférence, sans écouter en cela les préventions et les dédains trop ordinaires au monde clérical pour qui le français était alors un langage insipide et rebutant[4]. L'ardeur des nouveaux-venus se communique au clergé tout entier; le temps n'est plus où le concile de Limoges se plaignait de la di-

1. Sur cette question, voir Lecoy de la Marche, p. 226-232. M. Moland, p. 169-175.

2. Ms. fr. 13316, f° 142. — On peut citer comme de la même époque un sermon sur la sagesse, traduit ou imité de saint Grégoire. (Leroux de Lincy, *Les quatre livres des Rois*, Introd., et *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 6.)

3. Martène, *Anecd.*, t. Ier, 777, 780. — D. Bouquet, t. XX, p. 15. — Echard, l. III, p. 112. — Lecoy de la Marche, p. 233.

4. « Lingua romana coram clericis saporem suavitatis non habet » — Le traducteur de Robert de Lincoln (1175-1253), ms. fr., 909.

sette des prédicateurs[1]; le sermon est entré plus profondément que jamais dans les mœurs et les pratiques chrétiennes, il est devenu, comme nous le verrons bientôt, un des éléments essentiels de la vie publique et privée. Les preuves de ce rapide essor de l'éloquence évangélique, de cette inouïe fécondité de la prédication, survivent pour nous dans cet amas d'innombrables sermons manuscrits, latins ou français, qui encombrent les anciennes bibliothèques, attendant, comme disent les auteurs de l'*Histoire littéraire,* que la patiente curiosité des érudits vienne débrouiller ce chaos[2]. On peut appliquer déjà au XIIIe siècle l'observation faite par M. Victor Le Clerc à propos du siècle suivant : « Tout discours est presque un sermon; parler, c'est prêcher. L'art de la prédication est tout l'art de la parole[3]. » A cette époque, en effet, l'éloquence judiciaire et l'éloquence politique ne sont pas encore nées ou, du moins, formées. Si l'on étudie la rhétorique, c'est uniquement pour en faire l'auxiliaire de la parole sainte[4].

Nous allons faire connaître et mettre en lumière cet épanouissement d'éloquence, encore ignoré aujourd'hui, ce surcroît de richesse et de grandeur récemment découvert dans un siècle où abondent les saints, les héros, les savants, les artistes, les poëtes, et qui comptera, grâce aux travaux de nos érudits, parmi les époques les plus glorieuses de l'histoire de France. La critique n'a pas craint d'explorer cet amas de sermons manuscrits, signalés par les auteurs de l'*Histoire littéraire;* elle a ranimé les noms éteints, elle a exhumé les talents ensevelis; le jour a pénétré ces profondeurs obscures,

1. En 1031. Labbe, t. IX, p. 905.
2. Tome XXIII, p. XI, Avertissement.
3. *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 414. — C'est la définition que donnera bientôt Henri de Hesse, dans son traité de la prédication : « *Ars prædicandi est scientia docens de aliquo aliquid dicere.* » — Tractatulus eximii doctoris Henrici de Hassia, *de Arte prædicandi* (sine loco aut anno, in-4°), fol. 1.
4. Lecoy de la Marche, p. 13. — L'emploi du mot *prescher* dans le sens de *parler en public* est très-ancien dans la langue. On le trouve dans nos premiers chroniqueurs. « Ensi *presche* ses homes li empereres et amoneste de bien faire, tant que les a resvigourés. » Henri de Valenciennes, ch. V.

dont se détourna longtemps une frivolité dédaigneuse, et il est résulté de ces investigations patientes un livre précis, net, substantiel et complet, qui honore la science moderne, un livre où tout est certitude et nouveauté [1].

§ II

Grand nombre de sermons et de sermonnaires. — Principaux prédicateurs de ce temps. — Sermons latins et sermons français. — Comment ils étaient recueillis et transcrits. — Composition du sermon au XIIIe siècle. — Diverses formes de l'éloquence sacrée. — L'oraison funèbre. — Les manuels. — La rhétorique.

Le premier trait distinctif de la prédication au XIIIe siècle, c'est l'abondance des sermons et le grand nombre des sermonnaires. On a conservé, soit les noms, soit les œuvres de deux cent soixante et un prédicateurs connus dans ce siècle, sans compter les anonymes dont les sermons réunis forment un total d'environ deux cents manuscrits [2]. Sur ce nombre de deux cent soixante et un prédicateurs, célèbres de leur temps, soixante-seize appartiennent au clergé séculier, cent quatre-vingt-cinq au clergé régulier [3]. Le droit de prêcher, réservé

1. Le livre de M. Lecoy de la Marche, sur la *chaire française au XIIIe siècle*, a été couronné en 1867 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Le XXVIe volume de l'*Histoire littéraire*, publié en 1873, contient une étude sur les sermonnaires du XIIIe siècle, p. 387-468. L'auteur de ce travail cite M. Lecoy de la Marche et lui emprunte beaucoup ; il a aussi augmenté de quelques noms la liste des prédicateurs dressée par ce jeune savant, son devancier; il a surtout donné des citations nombreuses et intéressantes. Ce travail est à lire, car il complète sur quelques points de détail l'ouvrage capital publié en 1867.

2. M. Lecoy de la Marche a résumé, dans une Table bibliographique complète, les noms des sermonnaires connus, avec l'indication des manuscrits qui contiennent leurs sermons; il a donné en outre des renseignements très-précis sur les séries des sermons anonymes et sur les sources à consulter pour toute cette partie de l'histoire littéraire du XIIIe siècle. p. 457-500.

3. Voici comment ces chiffres se décomposent : évêques et cardinaux, 28; curés, 3 ; chanoines et chanceliers, 19 ; sorbonistes, 4; diacres, 1 ; de condition incertaine, 21 ; dominicains, 91 ; franciscains, 45 ; ordres divers, 37 ; de règle incertaine, 12.

dans l'origine aux seuls évêques [1], avait été depuis plusieurs siècles accordé, par délégation épiscopale, aux curés de paroisse; le Saint-Siége en avait investi certains ordres religieux, les Cisterciens, les Bernardins de Paris, les chanoines de Saint-Victor, les moines de Cluny, la congrégation du Val des Ecoliers, les chanoines de Sainte-Geneviève, de Prémontré, du mont Saint-Eloi, et finalement les Dominicains et les Franciscains [2]. La Faculté de théologie, dans les Universités qui naissaient alors, désignait ceux des maîtres et des docteurs qui lui semblaient dignes d'occuper la chaire à certains jours et en certaines églises. Voilà de quels rangs sortait cette foule d'hommes voués au ministère de la parole sainte. La liberté du moyen âge et cette simplicité des bonnes intentions qui caractérise les époques de foi sincère avaient introduit dans quelques diocèses de singuliers abus : on vit, çà et là, des laïques monter en chaire pour y suppléer, moyennant salaire, des curés incapables ou empêchés; il s'était formé en Normandie des compagnies qui s'engageaient, pour un prix convenu, à fournir de prédicateurs les paroisses mal pourvues et à ne laisser jamais chômer la parole de Dieu. Des femmes prêchèrent, surtout dans les couvents, et quelquefois devant un public d'hommes [3]; mais on doit croire que ce furent là des exceptions, condamnées par l'Église, et que sa réprobation supprima.

Parmi ces prédicateurs qui tous eurent du mérite et de la réputation, quelques-uns s'illustrèrent, et bien que les temps modernes, oublieux de leurs talents, aient laissé tomber leur gloire, il n'est pas inutile de rappeler ici en quelle estime les

1. Saint Augustin passe pour avoir été le premier prêtre d'Occident autorisé à prêcher à la place de l'évêque d'Hippone qui était étranger et parlait mal l'idiome du pays.

2. Sur 61 prédicateurs qui se firent entendre en 1273 dans les principales églises de Paris, et dont on a les discours, 30 étaient dominicains.

3. Pierre de Limoges, docteur en Sorbonne, rapporte deux sermons de la *maîtresse des Béguines* de Paris; on avait recueilli plus anciennement des instructions de sainte Hildegarde (morte en 1178, au diocèse de Mayence), et plus tard, au XVI[e] siècle, Jeanne de la Croix, religieuse de l'ordre de Saint-François, composa et prêcha 71 sermons pour différentes fêtes.

tenaient leurs contemporains et quel empire ils ont exercé sur un grand siècle. A Maurice de Sully, cité plus haut, succède, dans l'ordre des temps, le cardinal-évêque de Tusculum, Jacques de Vitry, savant personnage, voyageur intrépide, orateur entraînant et persuasif[1]. Il avait beaucoup vu, beaucoup écrit; il savait, dit-on, le grec et l'arabe; il prêcha partout, en Orient, en Occident, surtout en France : ayant la tête remplie d'observations et de souvenirs, il parlait d'abondance, employant les fables, les anecdotes, citant les historiens et les poëtes, se citant lui-même volontiers et puisant dans le trésor de son expérience personnelle. Cette éloquence, à la fois érudite et naïve, où dominaient les impressions d'une nature originale, était d'un puissant effet[2].

Sur la fin de sa vie, retiré à Tusculum, il conçut l'idée de rassembler ses sermons et d'en former une *Somme* à l'usage des prédicateurs. Ce recueil se divise en deux parties. La première, dont il n'existe qu'une seule édition imprimée à Anvers en 1575, contient cinq séries de discours pour les dimanches et les fêtes de l'année; la seconde, conservée dans plusieurs manuscrits, est une suite d'instructions pratiques qui s'adressent à toutes les situations de la vie, à toutes les catégories d'auditeurs[3]. Les sermons de cette seconde partie, très-variée et très-intéressante, nous offrent une fidèle peinture des mœurs contemporaines, un tableau des classes et des conditions qui composaient alors la société : ils

1. Il a laissé des *Lettres*, des *Sermons*, des biographies pieuses, et deux ouvrages importants, l'*Histoire orientale* et l'*Histoire occidentale*, composées l'une à Ptolémaïs, l'autre à Rome. La première raconte les événements d'Orient depuis la première croisade jusqu'en 1218, la seconde est l'histoire de l'Eglise au temps de l'auteur. Né à Vitry-sur-Seine, il fut successivement chanoine de Liége, missionnaire dans la croisade des Albigeois, évêque d'Acre, et cardinal-évêque de Tusculum. Il mourut à Rome en 1240. — On peut consulter sur Jacques de Vitry la notice de l'*Histoire universelle*, t. XVIII, p. 209.

2. « *Utens exemplis in sermonibus suis, adeo totam commovit Franciam.* » — Etienne de Bourbon, ms. lat., 15970, Prolog.

3. « *Sermones ad status*, secundum diversa hominum genera et diversitates officiorum. »

sont au nombre de soixante-quatorze et instruisent tour à tour le prêtre, le magistrat, l'avocat, l'écolier, le moine noir et le moine blanc, la sœur grise, la sœur blanche, les Templiers, les Hospitaliers, les lépreux, les pauvres, les croisés, les pèlerins, les nobles, les bourgeois, les marchands, les laboureurs, les artisans, les marins, les domestiques, les veufs, les célibataires, les gens mariés, les adolescents, les jeunes filles et les enfants. Aucune variété sociale n'est oubliée; tous les sujets qui peuvent se traiter en chaire y sont représentés.

Une célébrité presque égale, mais qui nous semble plus difficile à justifier, s'attacha vers la même époque à Jean Halgrin d'Abbeville qui mourut, en 1237, cardinal-évêque de la Sabine après avoir été archevêque de Besançon. On a quarante-neuf recueils manuscrits de ses sermons qui consistent, soit en explications des évangiles et des épîtres de l'année ecclésiastique, soit en commentaires sur les psaumes[1]. Ces homélies, d'un style froid et sans couleur, sont remarquables par la sagesse du plan et par la solidité des développements. Jean Halgrin était de l'école oratoire qui produit les Bourdaloue. Un autre talent bien différent, dont il n'est resté aucun monument écrit, mais dont le souvenir est impérissable, c'est celui du véhément Foulques, curé de Neuilly, sorte de Bridaine énergique et illettré, qui tantôt lançait sur l'Orient la chevalerie de France, tantôt fulminait à Paris contre la dépravation des mœurs et, par la seule force de sa parole austère, changeait en une vie de pénitence les habitudes licencieuses des étudiants du XIII[e] siècle. Lorsqu'il prêchait à Saint-Séverin ou sur la place des Champeaux, une multitude immense se pressait autour de lui au point de l'étouffer, s'arrachant ses vêtements comme des reliques[2].

1. *Summa Johannis de Abbatisvilla de tempore et sanctis.* — *Expositio in Psalmos.* Voir sa notice dans l'*Histoire littéraire* (t. XVIII, p. 162-177), par M. Petit-Radel. Elle contient quelques erreurs que M. Lecoy de la Marche a redressées.

2. Jacques de Vitry, *Histoire des croisades*, ch. V-IX. — *Histoire littéraire*, t. XVI, p. 164.

Le fondateur de la Sorbonne, le savant et pieux Robert de Sorbon, chapelain de Louis IX et ami de Joinville, a laissé des sermons d'une sérieuse éloquence qui ont longtemps passé pour des modèles et qui ont été insérés à ce titre dans les rhétoriques sacrées. Ils sont riches en détails curieux sur la vie des écoliers, en exemples et en récits de toute sorte, en vestiges de la langue française[1]. Un autre docteur de cette illustre maison, Pierre de Limoges, qui paraît avoir été ambassadeur du Saint-Siége en 1259 et 1262 auprès du roi d'Angleterre Henri III, peut être cité non comme un habile orateur, mais comme un maître de rhétorique, comme un historiographe de la chaire sacrée et un collectionneur intelligent de pièces d'éloquence. Il a formé trois recueils des plus remarquables sermons prêchés à Paris, de 1260 à 1273; il y a joint un travail plus personnel, sous le titre de *Distinctions*[2] : c'est une espèce de répertoire alphabétique où sont rangés, par ordre de sujets, mais un peu arbitrairement, des pensées, des fragments, des matériaux qui sont parfois de lui et parfois empruntés. L'orateur le plus dépourvu trouvait là un précieux amas de ressources, un puissant arsenal où sa faiblesse s'armait et se munissait en toute assurance.

Tous ces orateurs que nous venons de nommer appartenaient au clergé séculier; les ordres monastiques n'étaient pas représentés avec moins d'éclat dans la chaire, et leur ascendant ne venait pas uniquement du grand nombre des prédicateurs qu'ils fournissaient à l'Église. Il y a deux phases distinctes dans l'histoire des Ordres prêcheurs au XIIIe siècle, la période de simplicité et la période savante. Jusque vers 1260, ils sont avant tout apôtres et missionnaires, ils s'adressent aux foules, ils les évangélisent dans un langage ardent et familier, et nul ne songe, ni parmi eux ni dans le public,

1. Sur ses manuscrits, voir Lecoy de la Marche, p. 485.
2. *Distinctiones bonæ*, secundum ordinem alphabeti, a magistro Petro de Lemovicis. Ms. lat., 16482, sub finem.

à recueillir et à conserver ces effusions d'un zèle infatigable. Plus tard ils abordent les écoles, la science, les grades universitaires, ils subissent l'influence d'Aristote et de la scolastique; chez eux, comme chez la plupart de leurs contemporains, l'art oratoire devient subtil et quintessencié. Dès lors, leurs sermons, composés avec recherche et conformes au goût dominant, sont plus souvent écrits qu'improvisés et la partie lettrée de l'auditoire s'empresse de les transcrire. On a rassemblé, sous le nom de saint Thomas d'Aquin, deux cent seize sermons distribués en trois séries[1]; beaucoup sont apocryphes ou douteux; les meilleurs et les plus authentiques se distinguent par l'élévation de la pensée, par l'admirable solidité de la doctrine et par la force lumineuse de l'exposition. On ne s'étonnera pas si nous disons que le théologien y domine l'orateur.

Deux personnages, très-inférieurs à l'Ange de l'École, contribuèrent néanmoins à étendre la renommée oratoire de l'ordre de Saint-Dominique et à le populariser parmi les prédicateurs : ce sont Étienne de Bourbon et Humbert de Romans. Étienne de Bourbon avait fait de nombreuses missions dans l'est et le midi de la France, au temps des Albigeois; il avait entendu et connu les meilleurs sermonnaires de la première moitié du siècle : vers 1250, il songea, lui aussi, à enrichir des résultats de son expérience le fonds commun où puisaient les orateurs. Il publia un répertoire d'*exemples* à leur usage, mettant à contribution, pour remplir son cadre, outre ses propres souvenirs, tous les auteurs sacrés et profanes alors connus; il divisa cette ample matière en sept parties répondant aux sept dons du Saint-Esprit, et partagea minutieusement chacune d'elles en *tituli*, puis en *capitula*, puis en paragraphes commençant par l'une des sept premières lettres de l'alphabet[2]. Cinq ans après, un

1. Sur les dimanches, sur les fêtes, sur « le vénérable sacrement de l'autel. » Rome, 1570, 17 vol. in-f°. — Paris, 1660, 18 vol. in-f°.

2. Ms. lat., 15970. — « *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus, ordinatis et distinctis in septem partes, secundum septem dona Spiritus Sancti.* »

autre dominicain, qui était général de l'Ordre, Humbert de Romans, profitant du travail d'Étienne de Bourbon et du livre plus ancien de Jacques de Vitry, les complétait en les imitant. Il ne se borne pas à recueillir un choix d'exemples, ou une série de discours modèles ; son plan est plus vaste[1]. Dans une première partie, il expose les règles de la prédication, son but, ses effets, ses exigences ; la seconde partie est divisée en deux traités, de cent chapitres chacun : 1° *De l'art de composer des sermons pour toutes les classes d'auditeurs;* 2° *De l'art de composer promptement des sermons pour toute espèce de circonstances.* Il y a une esquisse ou un canevas, par chapitre, avec des observations qui dénotent une connaissance approfondie de la société contemporaine et des faiblesses du cœur humain[2].

L'éloquence des Frères mineurs ou Franciscains était plus simple et plus familière que celle des Dominicains ; alors même qu'ils subirent l'empire de la scolastique, leur prédication garda une allure toute populaire. C'est ce qui nous explique le petit nombre de leurs sermons écrits. On a les plus savants, les plus étudiés de leurs discours, c'est-à-dire les moins nombreux et les moins bons ; mais ceux qui agissaient victorieusement sur les masses ne nous sont connus que par le témoignage des historiens et par le souvenir de l'effet produit. Quand on lit les sermons de saint Antoine de Padoue[3],

1. Le *De eruditione Prædicatorum* d'Humbert de Romans a été publié dans la Bibliothèque des Pères, *Maxima Bibliotheca Patrum*, t. XXV, p. 424. — *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 335.

2. Nous aurions pu citer aussi, parmi les prédicateurs célèbres de l'ordre de saint Dominique, le Frère Laurens, confesseur de Philippe le Hardi, mort vers 1285, qui écrivit par le conseil du roi une *Somme* rédigée en français, intitulée : la *Somme le Roi*, ou la *Somme des vertus et des vices*. On en possède de nombreux manuscrits ; elle fut imprimée en partie vers 1504, chez Antoine Vérard. On la traduisit en plusieurs langues. L'*Histoire littéraire*, au tome XIX, p. 397-405 en cite deux fragments fort curieux où l'on trouve une assez remarquable imitation de ce style coupé et plein d'antithèses qui caractérise les traités de Sénèque. — Mss. de la Bibliothèque Nationale, n° 938, 939, 940, 952, 958, 959.

3. Né en 1195, mort en 1231. — *Sermones de tempore, de sanctis, quadragesimales*. Éditions de 1521, 1575, 1641, 1649, 1653, 1684.

remplis d'interprétations et d'allégories subtiles, il est impossible d'y reconnaître les harangues qui excitèrent un si vif enthousiasme durant son court séjour en France. Vers 1227, il prêcha au Puy ou à Limoges; nulle église n'était assez vaste pour contenir ses auditeurs; il instruisait des foules compactes sur les places publiques, dans la plaine, ou dans l'enceinte ruinée des vieux cirques romains · si l'orage venait à les surprendre, il retenait son auditoire autour de lui d'un seul mot. Combien ces allocutions toutes puissantes ne seraient-elles pas plus précieuses pour nous que les discours froids et décolorés qu'on a publiés sous son nom! Des quatre cents sermons attribués à saint Bonaventure[1], qui fut général de l'Ordre en 1255, il en est bien peu qui soient vraiment de lui; un certain nombre, en dehors des séries imprimées et publiées, sont encore inédits et nous inspirent plus de confiance. Ils portent la marque de son génie. On y retrouve l'onction particulière au docteur séraphique, une clarté peu commune alors, une piété tendre, une lumineuse doctrine : dans l'un de ces sermons prononcé à Lyon en 1273 pour le panégyrique de saint Marc, l'orateur s'excuse de mal parler le français; plus loin, il compare la parole de Dieu, passant par sa bouche, aux rayons du soleil tamisés par une verrière mal peinte; mais, ajoute-t-il, bien qu'un mets délicat soit plus agréable dans un plat d'argent, il ne perd pas sa saveur dans une écuelle de bois[2].

Joinville nous a conservé un assez long fragment du sermon que le cordelier Hugues de Digne fit à Hyères, en 1254, devant saint Louis et sa suite, lorsque ce roi revint de la croisade. Il nous représente ce frère marchant le long des routes entouré d'une multitude d'hommes et de femmes avides de sa parole, et faisant « maint bel miracle[3] ». Ce fragment, fort

1. Né en 1221, mort en 1274. — *Sermons de tempore, de proprio sanctorum, de communi sanctorum.* — Éditions de 1586-1596, 1668. — Il existe de lui d'autres sermons inédits et manuscrits. Voir Lecoy de la Marche, p. 462.
2. Ms. lat. 16481, n° 129.
3. Édit. F. Michel, p. 17, 207, 208.

curieux par la liberté évangélique dont il est animé, ne supplée qu'imparfaitement sans doute à l'absence de tant d'autres discours prononcés par les prédicateurs populaires, mais il suffit à nous montrer que, pour convaincre les esprits et remuer les cœurs, les orateurs de ce temps employaient d'autres moyens que les sèches argumentations dont ils remplissaient, à l'adresse des savants, leurs discours écrits. Ce mérite de franchise et de mâle simplicité semble caractériser aussi l'oraison funèbre de saint Louis, prononcée à Saint-Denis, en présence de Joinville, par un autre cordelier, le frère Jean de Samois; Joinville n'a cité de ce discours que l'endroit où il fut lui-même directement interpellé et pris à témoin.

Au moyen âge, comme dans les temps modernes, il arrivait parfois que des talents mondains et séculiers, après avoir jeté un vif éclat dans une carrière profane, se tournaient vers l'Église par une soudaine conversion et lui consacraient cette verve d'esprit et de parole qui avait fait leur gloire. La chaire s'enrichissait de la conquête de ces brillants néophytes. L'un des plus remarquables est l'ancien trouvère Hélinand, qui avait fait longtemps les délices de la cour sous Philippe-Auguste, et qui, las de plaisirs et de frivolités, s'enferma à Froidmont en Beauvaisis, couvent de l'ordre de Cîteaux [1]. On a de lui vingt-huit sermons imprimés [2], sans compter ceux que Vincent de Beauvais a cités dans son *Speculum* et les cinq discours manuscrits retrouvés par M. Lecoy de la Marche [3]. Deux qualités les distinguent : l'érudition et l'onction. Hélinand, qui avait beaucoup lu les auteurs profanes avant sa conversion, et qui, une fois au couvent, avait étudié à fond l'antiquité chrétienne, est soutenu dans ses sermons par la solidité et l'étendue de cette science accumulée; il est

1. Hélinand, né vers 1170 aux environs de Beauvais, mourut en 1237. — Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. XXIX, ch. CXXXVII. *Histoire littéraire*, t. XVIII, p. 96-100.

2. Publiés par Tissier, *Bibliotheca Patrum Cistercensium*, t. VII, p. 260.

3. Ms. lat. 14591.

un des premiers qui, en chaire, ait donné l'exemple de ce mélange de l'une et l'autre érudition. Mais ce qui vaut mieux que tout ce savoir, c'est la véhémente facilité de son style, c'est un pathétique naturel où son âme semble s'épancher : le feu d'esprit de l'ancien trouvère ne s'est pas éteint, il n'a fait que changer d'aliment ; son ardeur s'attache à de plus dignes objets et revêt d'une sorte de poésie mystique les plus austères doctrines. Par moments, la voix du prédicateur résonne comme une espèce de chant.

Les sermons fort nombreux, dont les auteurs nous échappent, soutiennent bien souvent la comparaison avec les œuvres des plus célèbres orateurs : on sait qu'au moyen âge le talent garde volontiers l'anonyme. Voici une série de sermons français, écrits pour la plupart dans le dialecte anglo-normand, et par conséquent originaires de ces mêmes contrées qui nous ont donné le *Drame d'Adam* et la *Chanson de Roland ;* le style en est énergique, plein de couleur et de mouvement ; la poésie des Écritures y est traduite et commentée avec la plus heureuse vivacité d'expression. L'auteur inconnu d'un de ces sermons, ayant à expliquer le verset de la Bible qui peint d'un trait si simple et si profond la brièveté de la vie, le néant de l'homme, en donne une paraphrase vraiment digne du texte : *Omnis caro fœnum, et omnis gloria ejus tanquam flos fœni.* « Je di que tote chars d'home si est feins, et sa gloire si est ainsi come la flors do fain. Veéz cele herbe de ces prez, come ele est verz, et bele, et gente à esgarder : autresitost come la fauz l'a tranchiée, s'en près iert tost, autresitost flaistrie et tote soiche. Ainsi est de la vie d'un home : autresitost come l'anme est partie do cors, si est sa biautez périe... Il n'est si tranchant fauz o monde come la mort[1]. » — Un autre prédicateur commente en ces termes vigoureux le mot sublime du Psalmiste : *Transivi, et ecce non erat.* « Jo passai, fist David ; coment passai ? Mun corage estendi ultre les mundeines prospéritez. Dunc vi bien que li fel[2]

1. Ms. Saint-Victor, 620.
2. *Li fel,* le félon, le méchant, l'impie.

n'i fu pas, ne il poet ci remanoir, ne li mundains biens ne li adurer. — *Quæsivi eum, et non est inventus locus ejus.* U le trouveroit-on? En terre ne remanra il mie, el ciel ne porra il sun pei. U le querra on? Ses lius s'en est fuis; car li siècles et les richoises terrenes, u il manoit, s'en sunt alées. Beles gens, et vos passerez altresi; passerez et estendrez vos cuers ultre tot le monde, ne remanrez mie entre les féluns[1]..... »

Nous n'avons pu donner qu'un rapide aperçu du nombre et du mérite des sermons que le XIIIe siècle nous a laissés, mais cela suffit pour que l'intelligence du lecteur achève l'exposé et se représente ce fécond mouvement de parole qui, au temps de Philippe-Auguste et de saint Louis, se déploya dans la chaire sacrée. Ces discours, dont nous avons entrevu la variété, l'abondance et les mérites, nous sont parvenus, à peu d'exceptions près, sous la forme latine : est-ce à dire qu'ils ont tous été prononcés en latin? Faut-il admettre que les sermons français ont disparu, qu'on les a négligés comme inférieurs et indignes de mémoire, et que les discours savants ont mérité seuls l'attention des contemporains? Rien ne serait plus exagéré, plus contraire au vrai, qu'une telle supposition. Pour dissiper tous les doutes à cet égard, pour faire comprendre comment des discours conservés en latin ont été bien souvent composés en français, nous allons dire, avec quelque détail, quels étaient alors les usages de la chaire, et nous indiquerons par qui et de quelle façon se transcrivaient les sermons au XIIIe siècle.

Établissons d'abord que l'usage de prendre des notes au sermon, et de résumer ou de transcrire les développements de l'orateur, était fort ancien. Nous le voyons en vigueur au temps de Foulques de Neuilly et dans son auditoire[2]. On

1. Ms. fr. 13316, f° 165. — Bibliothèque Nationale. — Citons encore ces réflexions qui terminent un récit de la Passion: « Il inclina son chief et mist hors dou cors l'espirit. Ah! verai chrestien, regarde, regarde, come il a le chief incliné por toi beisier, les bras estendu por toi embrasser! » — Ms. lat. 16462. (*Distinctions* de Pierre de Limoges, au mot *Passio Domini.*)

2. Jacques de Vitry, *Hist. orient.*, l. II, ch. VII.

portait à l'église des cahiers ou des tablettes, et, comme on le voit dans les miniatures des manuscrits, le scribe ou l'écolier avait un encrier suspendu à sa ceinture. L'Université de Paris donnait commission à certains scribes attitrés de recueillir les sermons prononcés par ses docteurs; de là les richesses du fonds manuscrit de la Sorbonne. Les discours ainsi transcrits s'appelaient *sermones relati* ou *reportati, collecti ex auditis, extractiones de sermonibus*. Evidemment ces copies n'étaient bien souvent que des analyses ou de simples extraits, assez semblables pour l'exactitude aux résumés des cours publics qui s'impriment aujourd'hui dans les revues spéciales. On peut distinguer en deux catégories les manuscrits où se sont conservés les sermons du XIII[e] siècle : les uns contiennent l'œuvre de l'orateur rédigée par lui-même ou par son ordre, les autres sont écrits par les scribes ou sténographes de l'auditoire. L'une et l'autre catégorie renferment de nombreuses variétés. Tantôt le manuscrit n'est qu'un brouillon, une esquisse rapide dont l'orateur s'est aidé avant de monter en chaire, et qu'il a fécondés par la méditation; quelquefois, au contraire, le sermon est écrit en entier de la main du prédicateur ou sous sa dictée : les mêmes différences existent lorsque le manuscrit n'est qu'un résumé fait par un auditeur, et ces reproductions, tour à tour développées ou succinctes, attestent le soin intelligent du copiste ou dénotent sa négligence.

Or dans quel but les orateurs et les scribes multipliaient-ils les transcriptions? Était-ce uniquement pour l'honneur de la chaire et pour l'édification des âmes? Non sans doute : il s'agissait surtout de fournir des secours et d'offrir des modèles aux prédicateurs novices, aux stagiaires de l'éloquence. Ces écoliers de l'Université, ces jeunes scolastiques, candidats à la gloire que donne la parole et, disons-le, candidats aux dignités, aux innombrables bénéfices dont l'Église disposait alors, venaient au pied de la chaire s'approvisionner d'idées, se munir de science et d'expérience; ils prenaient des notes au sermon, dans un dessein très-particulier et tout po-

sitif, comme on en prend dans un cours où l'on prépare l'un de ces examens sérieux qui ouvrent les carrières et d'où l'avenir dépend. Le latin était la langue naturelle du clergé, sa langue mère, pour ainsi dire, la seule que parlât avec goût et facilement un homme d'Église ou d'école : il fallait bien prêcher au peuple en langue vulgaire et déroger, pour se faire entendre; mais aussitôt que cette nécessité disparaissait, on revenait au latin, à la langue invariable, universelle, et le moindre clerc pensait là-dessus comme ce docteur de Sorbonne obligé d'opiner en français dans une discussion soutenue au Louvre, en 1406, devant le roi Charles VI et ses oncles : « Excusez-moi, sire, dit-il, je n'ai pas faconde à mon plaisir, espéciaulment en français; j'eusse eu moult plus cher parler en latin[1]. » Après avoir prononcé un sermon en francais, le prédicateur le traduisait presque toujours en latin, en le transcrivant, pour lui assurer plus de durée et de publicité; l'auditeur attentif, qui suivait l'orateur la plume à la main et le cahier ouvert, rédigeait en latin, c'est-à-dire dans la langue la plus familière aux savants, l'analyse ou le résumé d'un discours qu'il entendait débiter en français. Sous une forme jugée supérieure, il conservait le plan, le fond et la substance. Ce n'était que par exception, pour une publicité restreinte et toute locale, dans des vues et des circonstances déterminées, que les sermons français s'écrivaient comme ils avaient été prononcés : l'édition française était, si l'on peut dire, la petite édition. Aucun doute n'est permis à cet égard, et la question se résout d'elle-même quand on examine les manuscrits.

Voici, par exemple, le manuscrit d'un sermon latin qui nous apprend que tel sermon, prononcé en roman par un abbé de Montpellier, a été mis en langue savante par le théologien Alain de Lille, qui mourut en 1202. Une homélie latine d'Hélinand est accompagnée de cette note sur l'original :

1. *Histoire du concile de Constance*, par Bourgeois du Chastenet, 1718, p. 200. — Le docteur de Sorbonne, dont il s'agit ici, est l'abbé du Mont-Saint-Michel.

Hic sermo totus GALLICE *pronuntiatus est.* Des indications semblables se retrouvent dans le titre d'une quantité d'autres sermons, bien que le texte ne contienne pas un mot de français. D'ordinaire, l'avertissement est en abrégé. Un mot indique en quelle langue ont été réellement composés et débités tous ces discours qui nous sont parvenus uniformément rédigés en latin. On lit en tête du manuscrit : *In latino,* ou bien *in gallico, in vulgari,* ou simplement *gallice.* On désignait aussi sous le titre de *Sermones parvi,* à cause de leur brièveté, les sermons dont l'original était en langue vulgaire. Certaines compositions nous sont signalées comme pouvant se prêter et convenir à l'une et à l'autre forme, populaire ou savante : *Factus in latino, sed multum applicabilis in romano*[1]. Il n'était pas rare de lire dans certains textes imprimés ou manuscrits, rapportés en latin, des réflexions comme celle-ci : « Bien que je sache mal parler le français, la parole de Dieu ne perd rien de sa valeur; il suffit que vous puissiez m'entendre[2] »; — ou bien des explications et des traductions du genre que voici : « Laissons là le latin de l'Écriture et parlons en français...; le texte de l'Évangile que je viens de citer signifie ceci en français... » Or tout cela est dit en latin, ce qui prouve que nous n'avons qu'une version latine d'un discours prononcé en langue vulgaire. Les proverbes français, cités par le prédicateur, sont traduits comme tout le reste, et perdent souvent dans cette traduction tout leur sel et même tout leur sens[3].

Il arrivait assez fréquemment que le rédacteur sténographe, pressé par le temps, ne trouvait pas une traduction équivalente et suffisante des gallicismes les plus populaires ou de certaines vivacités et saillies d'expression, fort goûtées

1. Lecoy de la Marche, p. 234, 235.
2. Cette réflexion est de saint Bonaventure prêchant en France. Ms. lat. 16481, nº 129.
3. Voici quelques exemples de proverbes habillés en latin : « *In molendino siti moritur. — Habitus monachi monachum non facit. — Domino omnes honores. — Qui est garnitus non est aunitus* (honni). — *Jecit lapidem in horto ejus.* »

de l'auditoire, et comme il désirait recueillir ce qui avait fait le succès du discours, il insérait ces phrases ou ces mots en français dans sa version latine, soit en se dispensant de les traduire, soit en les plaçant à côté de la traduction imparfaite qu'il improvisait. Ces citations, quand elles se multipliaient, donnaient à l'ensemble du sermon un air de farciture ou de latin macaronique : plus d'un éditeur moderne s'y est trompé, en s'imaginant que le sermon avait été prononcé sous cette forme hybride[1]. Ainsi est née, d'une méprise de l'ignorance, cette opinion, aujourd'hui ruinée et confondue, qui infligeait au moyen âge le ridicule d'une sorte d'éloquence burlesque, bonne pour les tréteaux, et qui travestissait en style de parodie la prédication chrétienne, au temps de sa plus grande ferveur et de sa toute-puissance. Disons-le ici, pour n'y plus revenir : le sermon macaronique n'a jamais existé, si ce n'est comme une facétie de quelque satirique ou comme un amusement de la « fête des fous ; » en chaire, la parole de Dieu s'exprimait tantôt en latin devant un public lettré, tantôt en français devant le peuple, mais elle ne s'est jamais déshonorée par l'emploi d'un tel jargon[2].

Cette louable habitude de prendre des notes au sermon, cette ardeur à recueillir les plus beaux traits et les plus so-

1. Donnons quelques échantillons de ce mélange des deux styles : « *Mundus pugnat contra nos duabus manibus,* GALLICE, de l'espée à deux mains. » — « *Habitum truncatum,* SCILICET, mantel de piaces et de morciaus, *seu* de truant. » — *In vase ficuli* QUOD DICITUR tyrelyre, *vel* espargnemaille. » — « *Sicut venditores pomorum pueris parvum pomum dant,* por allechier. » — — « *Ille facit* l'avant (*adventum, l'Avent*) *qui scit* se avancier de Dieu. » — Il y a aussi des sermons où des passages entiers sont rapportés successivement en latin et en français : l'idée est ainsi présentée sous deux formes ; le lecteur pouvait choisir.

2. Nous devons dire que l'auteur de l'article sur les sermonnaires du XIII[e] siècle, publié en 1873 dans le XXVI[e] volume de l'*Histoire littéraire*, est moins affirmatif. On paraît croire dans cet article que des sermons latins ont été fréquemment prononcés devant le peuple, et qu'un certain nombre ont été débités dans un langage farci ou mêlé de latin et de français. Cette opinion s'appuie sur des arguments qui ne nous ont pas convaincu, et nous adoptons, sans hésiter, l'avis de M. Lecoy de la Marche. — Voir *Histoire littéraire*, t. XXXVI, p. 388-390.

lides instructions de l'éloquence sacrée, a eu cependant le fâcheux effet d'accroître et de propager les recueils, les manuels, et de favoriser la médiocrité paresseuse en lui offrant l'attrait d'imitations trop faciles. Parmi ces nombreux recueils de sermons, les uns, et ce sont les meilleurs, contiennent tout ensemble des préceptes et des exemples; les autres se bornent à compiler des lieux communs oratoires ou des plans de discours, des matières toutes prêtes et des *thèmes* tout faits. Nous avons caractérisé les premiers; quant aux simples manuels, publiés à l'usage des écoliers, il nous suffira de mentionner ceux de Gui d'Évreux, de Nicolas de Gorran, et les répertoires composés par Maurice l'Anglais et Nicolas de Biard[1]. Beaucoup étaient anonymes, comme les *Auctoritates Bibliorum ad usum prædicatorum :* vers la fin du siècle, tout ce travail de compilation se résuma dans l'*Universum prædicabile,* ouvrage colossal du dominicain toscan Jean de Saint-Géminien, qui mourut en 1315. L'*Universum prædicabile* et plusieurs des manuels qui le précédèrent eurent les honneurs de l'impression deux siècles plus tard, ce qui prouve que s'ils étaient sans mérite, ils n'étaient pas sans utilité. Outre ces recueils et ces manuels, on vit paraître une quantité de traités didactiques ou de rhétoriques à l'usage des prédicateurs. Les principaux écrits de ce genre sont ceux d'Alain de Lille, d'Hugues de

1. La *Summa Sermonum* du dominicain Gui d'Évreux, appelée aussi *Summa Guiotina,* fut composée en l'an 1300; elle contient une table générale, *Index alphabeticus dictionum.* — Nicolas de Gorran, confesseur de Philippe le Bel, mourut en 1295; ses sermons sont intitulés *Themata temporalium* ou *sermones breves.* Il avait aussi composé des *Distinctions.* — Nicolas de Biard prêcha à Paris de 1260 à 1273, il était dominicain. Ses sermons, épars dans une quantité de collections, abondent en proverbes populaires et ne sont pas exempts de trivialité. — Maurice l'Anglais, qui était aussi dominicain, et qui mourut en 1300, avait compose des *Distinctiones ad prædicatores utiles,* contenant l'interprétation de onze cent onze expressions de l'Ecriture sainte. — Sur ces auteurs, consulter les mss. lat. de la Bibliothèque Nationale, n[os] 1459, 15383, 16503, 15971, 15953, 3270, 3271; en outre les mss. lat. de la Bibliothèque de l'Arsenal, n[os] 603, 599, et ceux de la Bibliothèque de Troyes, n[os] 1130, 510, 1703. — Voir aussi *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 163, 174.

Saint-Cher, de Pierre de Tarentaise, d'Humbert de Prully; il y faut ajouter trois ou quatre opuscules anonymes, notamment celui qui est intitulé *De Dilatatione sermonum,* et un autre de même nature, sans titre, enfoui dans les fonds de la Sorbonne[1]. Il y avait une taxe pour la vente et la location de ces ouvrages devenus classiques; les prix étaient fixés par le recteur de l'Université : les *Distinctions* de Pierre de Limoges se vendaient quatre livres; le traité d'Étienne de Bourbon était coté dix livres, d'autres recueils anonymes valaient cent sous[2].

De l'imitation permise on alla, par une pente rapide, jusqu'au plagiat éhonté. Non-seulement on empruntait aux publications les plus connues de longs fragments pillés dans plusieurs discours et bizarrement amalgamés par l'industrie du plagiaire, mais on ne craignit pas de s'approprier des discours entiers. Ces emprunts passèrent en habitude; une tolérance, qui profitait à trop de monde pour être énergiquement combattue, fit accepter un véritable communisme de la parole, aussi contraire à la notion de la propriété et de l'originalité littéraire qu'au sentiment de la dignité personnelle : il fut admis, qu'en matière de prédication, tout appartiendrait à tous et qu'il n'était pas nécessaire de composer soi-même ni de préparer ses discours. Comme le choix était libre, chacun s'approvisionnait à son gré dans ce domaine banal; le talent

1. Alain de Lille, dont il a été déjà question, page 158, était de l'ordre de Cîteaux. Il professa la théologie à Paris et à Montpellier au XIIe siècle. Sa *Summa de arte prædicandi* a précédé les rhétoriques sacrées du XIIIe siècle; elle contient quarante-sept esquisses de sermons sur les sujets les plus divers. — Le dominicain Hugues de Saint-Cher, qui fut provincial de son ordre, puis cardinal, et qui mourut en 1263, publia un traité intitulé *Seminarium prædicationis;* ce sont des instructions adressées aux Frères-Prêcheurs. — Pierre de Tarentaise, qui devint pape sous le nom d'Innocent V, en 1276, avait écrit, lorsqu'il professait la théologie à Paris, un *Alphabetum in artem sermocinandi.* — Le traité d'Humbert de Prully, *Ars prædicandi,* ne renferme que quatre chapitres. — Sur ces auteurs et sur leurs ouvrages, consulter les mss. lat. de la Bibliothèque Nationale, nos 16515 (4), 16894, 16896, 16530, 16497, ainsi que l'*Histoire littéraire,* t. XVI, p. 396, et t. XIX, p. 335.

2. Lecoy de la Marche, p. 306.

de l'orateur se réduisait à saisir l'à-propos, en accommodant son plagiat aux circonstances. On prêchait *Suspendium*, on prêchait *Abjiciamus*, c'est-à-dire qu'on récitait une série d'homélies toutes faites commençant par ces mots et rédigées ou recueillies par les auteurs de manuels. Par là commença l'abaissement de l'éloquence religieuse au moyen âge, car les esprits supérieurs résistèrent seuls à de pareils usages, et M. Victor Le Clerc, dans son discours sur l'*État des lettres* au XIVe siècle, a justement signalé les fâcheux effets de cette abdication générale de l'initiative individuelle : le métier, dit-il, succéda peu à peu à l'inspiration [1].

Le moment est venu d'expliquer quelle était la forme ou la composition d'un sermon au XIIIe siècle.

La forme complète et savante d'un sermon comprenait six parties : le *thème*, c'est-à-dire le texte annonçant le sujet, le *prothème* ou l'exorde, la *teneur* ou le développement du sujet en plusieurs points, l'*exemple*, ou récit à l'appui, la *péroraison* et les *formules finales*, sortes de prières et d'avis qui terminaient le discours. Les exordes, souvent fort longs, remplis de périphrases et de précautions oratoires, aboutissaient à une invocation [2] suivie d'un *Pater* ou d'un *Ave* : la Salutation angélique a prévalu dans le XIVe siècle et jusqu'à nos jours. On peut voir, dans les rhétoriques signalées plus haut, quels étaient les moyens recommandés pour traiter régulièrement le sujet et pour obtenir l'abondance du développement. C'est d'abord le commentaire littéral, puis l'explication morale ou théologique des mots du texte ; c'est ensuite la division, le raisonnement, l'emploi fréquent des figures, des métaphores et des allégories, l'érudition ou le recours aux autorités, l'examen méthodique des effets et des causes, des principes et des conséquences : par là on réussit, comme disent les maîtres, à *dilater* un sermon ; tel est le secret de

1. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 370.
2. La formule de ces invocations est toujours analogue à celles-ci : « *Rogamus ergo Dominum ut det mihi dicere bona verba vobis... — Ut ergo ab eo illuminemur, orate...* » Ms. lat. 16505, 14859.

cet art enseigné et vanté en tant de livres didactiques, *ars dilatandi sermones*. Il est remarquable que cet art oratoire du XIIIe siècle conseille la simplicité dans la division; le précepte est formel : « Il ne faut pas multiplier les points dans l'homélie autant que dans les leçons ou les discussions ; la discussion la plus simple est la meilleure[1]. » La simplicité est, en effet, un des traits dominants de l'éloquence sacrée pendant une bonne partie du XIIIe siècle; la science subtile et pédantesque des universités n'y a paru qu'à la fin.

Une des ressources de cette éloquence était l'emploi des *exemples* ou des récits soit historiques soit anecdotiques. Visiblement les orateurs et les auditeurs s'y complaisaient; la longueur de ces narrations est parfois égale à celle du reste du discours; on s'y reposait des aridités épineuses de la théologie interprétée par la scolastique. Les rhétoriques sacrées enseignent le moyen de faire venir à propos les récits et de rattacher ces épisodes au corps même du sermon. On peut distinguer en quatre espèces la multitude des *exemples* cités par nos sermonnaires. Les uns sont extraits de l'histoire ou des légendes, particulièrement des historiens de l'antiquité, des chroniques de France, des hagiographes, et des livres historiques de la Bible. D'autres sont pris dans les événements contemporains ou dans les souvenirs personnels de l'auteur ; les fables composent une troisième catégorie qui embrasse presque tous les sujets traités par Ésope et Phèdre et rajeunis, depuis, par les fabulistes modernes. Un dernier genre d'exemples consiste en descriptions et en moralités tirées de ces poëmes didactiques, si fréquents au moyen âge, qui portent le titre de *bestiaires*, de *volucraires*, ou de *lapidaires*, et résument tout ce que ce temps savait d'histoire naturelle. Quand l'orateur avait dégagé de son récit et de l'ensemble même du sermon une conclusion pratique, il terminait par une nouvelle prière[2],

1. *De dilatatione sermonum*. Ms. lat. 16530.

2. La prière est indiquée par le seul mot *Rogabimus*, ou par une phrase comme celle-ci : « *Quod nobis præstare dignetur qui vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen.* »

ou par l'annonce et la demande de prières en commun : ces formules finales s'appelaient *monitions*, et d'ordinaire étaient accompagnées d'avis spéciaux donnés à l'assemblée.

Ce sont là les principaux éléments dont se composait alors le sermon, et tel est le plan, déjà régulier, parfois même compliqué, d'après lequel ces diverses parties se succèdent et se combinent dans la plupart des discours qui nous ont été conservés. Si maintenant nous voulons connaître l'opinion qui faisait loi, en matière de style, parmi les prédicateurs, peu de mots suffiront pour la caractériser : les maîtres s'accordent à proscrire les vains ornements, l'éloquence apprêtée et déclamatoire, ce qu'ils appellent la « prédication théâtrale, bonne pour les hérétiques[1]. » Ils s'expriment là-dessus comme parleront plus tard saint François de Sales et Fénelon : « La parole de Dieu ne doit pas resplendir d'enjolivements affectés ni de brillantes couleurs, car alors elle semblerait faite pour capter la faveur des hommes plutôt que pour leur être utile. Le talent se mesure aux pensées et non aux expressions[2]. » Ce sentiment de la simplicité ne leur interdit pas de recommander un langage véhément et pathétique, *verba commotiva*, la force du raisonnement, une certaine richesse jointe à la modération et à l'énergie[3] ; les plus illustres sermonnaires ont accrédité et confirmé la sagesse de ces conseils par d'éclatants modèles, mais on sait que la meilleure rhétorique n'a jamais empêché le faux goût et les pires défauts de se propager, et même de prévaloir à la longue dans la foule des médiocrités : comment le moyen âge aurait-il échappé à ces faiblesses dont les siècles modernes ne sont pas exempts?

Une particularité fort curieuse de ces sermons est l'emploi qu'on y fait de la poésie populaire. Rien d'étonnant qu'on y cite les écrivains de l'antiquité profane et qu'on y fasse montre d'érudition en réunissant dans un bizarre amalgame Ci-

1. *De prædicatione*, ch. II. Ms. lat. 16514.
2. *Ibid.* — « Non facundia verbis sed sententiis metienda est. » Acta SS. Julii, t. III, p. 854.
3. Ms. lat. 16514. *De prædicatione.*

céron, Pierre Comestor, Ovide, Horace, Virgile, Bède, Grégoire de Tours, Sénèque, Quintilien, Lucrèce, Claudien, Josèphe, Eusèbe, Cassiodore, Plaute et Térence[1] : cet étalage confus est le caractère même de la science du moyen âge. Mais on s'attend beaucoup moins à y voir figurer les trouvères et les ménestrels. Les emprunts faits à notre poésie se rencontrent surtout dans les sermons français, bien que les sermons latins eux-mêmes ne manquent pas d'allusions tirées de notre littérature; ils sont particulièrement nombreux dans cette classe d'homélies parénétiques et familières que les manuscrits ont intitulés : *Sermones ad status,* ou *ad omne genus hominum;* ce qui signifie, *Sermons pour les diverses conditions de la vie sociale*[2].

Ces emprunts se présentent sous plusieurs formes. Parfois on cite des vers, des couplets même d'une chanson à la mode, en les commentant avec subtilité comme un texte grave. C'est ainsi qu'Étienne de Langton, *Stephanus Linguæ-Tonantis* (comme l'appellent les manuscrits), prêcha un jour sur la romance française : *Bele Aliz matin leva*[3]. Cette romance du XII[e] siècle, l'une des plus anciennes de notre poésie[4], lui servit d'exorde; et en la commentant il appliqua à la Sainte-

1. Ces auteurs sont les plus fréquemment cités. — Virgile est qualifié *optimus poetarum, doctissimus poetarum;* on appelle Cicéron *romani maximus auctor eloquii.* Ajoutons que l'étude et l'usage de l'antiquité ne sont point permis et pratiqués sans une certaine résistance, sans des précautions particulières. Cette littérature n'est tolérée qu'à titre d'accessoire ; les traités sur la *prédication* admettent les emprunts faits à l'antiquité, *ad causæ cognitionem,* en se fondant sur l'exemple de saint Paul, mais ils dénoncent en même temps les dangers de la science profane et, comme ils disent, le parfum suspect de ces « fleurs adultérines du paganisme. » — *Histoire littéraire,* t. XVIII, p. 86, t. XIX, p. 392. — Ms. lat. 16514, ch. III.

2. Jacques de Vitry, Humbert de Romans et Guibert de Tournay ont donné de nombreux modèles de cette classe spéciale de sermons. Leurs œuvres en ce genre forment comme une encyclopédie parénétique qui s'adresse à près de cent vingt catégories d'auditeurs. — Lecoy de la Marche, p. 50, 125, 140, 196.

3. Ce sermon lui est attribué. — Étienne de Langton, professeur de théologie à Paris, mourut archevêque de Cantorbéry en 1228.

4. Sur cette forme primitive de la poésie lyrique du nord, voir le tome I[er], p. 148-158.

Vierge tout ce que le poëte dit de la *Bele Aliz*[1]. Un second exemple de cet étrange symbolisme nous est fourni par un sermon anonyme où l'on interprète de la même façon une autre romance : *Sur la rive de la mer*. Citons encore ce texte et ce commentaire :

Sur la rive de la mer
Fontenelle i sordeit cler;
La pucele i veault aler :
Violette ai trovée.
Je doing bien conjei d'amer
Dame maul mariée.

Selon le prédicateur, la *rive* est la Sainte-Vierge, la *fontenelle claire,* c'est Jésus-Christ, et la *pucelle,* sainte Madeleine[2] : celle-ci, par la pénitence, a recouvré la vertu, c'est-à-dire *a trouvé la violette,* et quant à *la dame mal mariée* à qui l'on donne *congé ou permission d'aimer,* il faut y voir l'âme liée au péché que le Sauveur invite à son amour.

On se borne le plus souvent à prendre quelques récits ou quelques légendes dans les poëmes célèbres : Étienne de Bourbon parle de Roland et du roi Artus ; Jacques de Vitry invoque l'autorité des Chansons de Gestes sur Charlemagne. Les troubadours Foulques de Marseille et Robert, dauphin d'Auvergne, sont également cités. Il se rencontre, parmi les

1. Voici le premier couplet et le commentaire :

Bele Aliz matin leva,
Son cors vesti et para,
Enz un vergier s'en entra,
Cink flurettes y truva ;
Un chapelet fet en a
De bel rose flurie.
Par Deu, trahez vus en là
Vus ki ne amez mie ! (Musée Britannique, ms. Arundel, 292).

— « *Videamus quæ sit* BELE ALIZ. CELE EST BELLE *de qua dicitur speciosa specialis, speciosa ut gemma... Hoc enim* AALIZ *dicitur ab* A, *quod est sine, et* LIS, LITIS : *quasi* SINE LITE, *sine reprehensione...* CE EST LA BELLE AALIZ, QUI EST LA FLOS ET LI LIS. »

2. Le texte ajoute, sur sainte Madeleine : « *Quæ non* VIRGO *sed* PUELLA *dici potest.* » — Les deux derniers vers sont ainsi traduits en latin : « *Bene do licentiam amandi dominæ male maritatæ;* » conseil frivole et mauvais, se hâte de dire le prédicateur.

manuscrits, plusieurs sermons en vers français, désignés sous le titre de *Sermones rimati* : réprouvés par l'Église et par les rhétoriques sacrées, ils sont en quelque sorte considérés comme des œuvres extra-liturgiques. Nul doute, cependant, qu'ils n'aient été lus ou récités en chaire[1]. L'usage était de réciter au peuple des vies de saints versifiées et de lire, du haut de la chaire, en certaines solennités, des pièces de vers sur des sujets sacrés, par exemple, sur la *Passion,* ou sur les *Douleurs de Notre-Dame :* nous avons en ce genre des pièces fort longues, les unes de six cents, les autres de dix-huit cents vers, qui ont été certainement lues dans l'église[2]. Dès lors il n'est pas surprenant qu'on ait quelquefois commenté en vers l'évangile ou l'épître du jour; mais, nous le répétons, ces sermons rimés ne furent jamais qu'une exception[3]. Ils étaient plus fréquents et placés bien plus à propos dans les *Mystères,* où nous les voyons servir de prologue ou d'intermède et mêler aux amusements populaires un pieux enseignement; sur le théâtre même, on les remplace quelquefois par des sermons en prose.

A côté du sermon, si varié dans ses formes et dans ses applications, se développaient le panégyrique et l'oraison funèbre. Outre d'innombrables discours sur les saints les plus anciens, *sancti majores,* on a les éloges funèbres de saints récents et presque contemporains, tels que saint Dominique,

1. *Un sermon en vers,* publié pour la première fois par M. Jubinal. Paris, 1834.

2. A la fin du manuscrit de l'une de ces pièces on lit : « Priés por tous ceus qui lisent cest livre et por tot ceus qui l'escouteront. » — Ms. fr. 1822. L'usage de réciter au prône des pièces versifiées dura longtemps : en 1632, on débitait encore dans certaines églises de Paris des poésies en français sur la vie des saints.

3. Beaucoup de ces sermons rimés sont de petits poëmes didactiques qui ont pour auteurs de simples trouvères ou ménestrels et qui n'appartiennent à la chaire en aucune façon. L'oraison funèbre de Louis VIII, en 72 quatrains, due à Robert Saincériaux, est de ce genre. On trouvera une analyse de toutes ces pièces dans l'*Histoire littéraire :* le titre de *sermon,* qui leur est donné, indique le caractère moral et religieux dont elles sont marquées. — *Histoire littéraire,* t. XXIII, p. 251-265.

saint Thomas de Cantorbéry. Au concile de Lyon, en 1274, Pierre de Tarentaise fit l'oraison funèbre de saint Bonaventure; Labbe en a reproduit des fragments[1]. Joinville rapporte en abrégé l'oraison funèbre de saint Louis, prononcée en français à Saint-Denis, en 1297, par le franciscain Jean de Samois. Le recueil de Jacques de Vitry contient des modèles de ce genre d'éloquence, modèles appropriés au rang et à la qualité des personnes qu'il s'agit de louer : on y indique ce qui convient à l'éloge d'un noble, d'un prélat, d'un religieux, d'un bourgeois, d'un chevalier, d'une dame. Ces oraisons se disaient au moment des funérailles, dans l'église et devant le corps du défunt, ou bien encore dans les *remembrances*, repas de famille qui suivaient les obsèques. Pour les personnages peu marquants, on se bornait à des recommandations placées à la fin du prône; le prédicateur, après avoir énuméré en quelques mots leurs mérites, demandait pour leur âme des prières qu'on récitait immédiatement.

Ces développements déjà longs, où l'intérêt du sujet nous a forcé d'entrer, n'ont pas achevé d'éclaircir l'histoire des origines du sermon en France; on ne comprendra bien la puissante et fréquente action de l'éloquence religieuse au XIIIe siècle que lorsque nous aurons mis l'orateur sacré face à face avec son public, ou plutôt avec les auditoires si différents qui se pressaient au pied de la chaire. Mêlons-nous un instant à la foule attentive, et tour à tour observons celui qui parle et ceux qui écoutent.

§ III

Le public des sermons. — Des principales circonstances où l'on prêchait. — L'éloquence religieuse peint la société en châtiant les vices.

Une division de l'année ecclésiastique, fort usitée au moyen âge, est celle qui la partage en quatre époques, dont

1. Collection des Conciles (18 vol. in-fol. 1671), t. XI, part. 1, col. 957.

chacune reçoit de la foi chrétienne un trait distinctif et un emploi déterminé. De l'Avent à la Septuagésime s'étend la période « d'égarement, » *tempus deviationis*, le temps où l'humanité s'est perdue dans le paganisme; la période « du retour, » *tempus revocationis*, où Jésus-Christ rappelle les hommes à la pénitence, finit à Pâques; celle de la « réconciliation, » *reconciliationis*, va de Pâques à la Pentecôte; la quatrième époque, *tempus peregrinationis*, de la Pentecôte à l'Avent, représente la marche du peuple chrétien à travers les siècles. La majeure partie des sermons conservés du XIII[e] siècle ont rapport aux dimanches et aux fêtes que ces quatre séries embrassent; ce sont les sermons liturgiques par excellence, appelés *sermones sacri*, ou *sermones de tempore*: ils contiennent le plus solide enseignement de la prédication, et si l'on y joint les sermons sur les saints, *sermones de sanctis*, on aura tracé en quelques lignes les principales limites du domaine de la chaire. Presque tous ces sermons se prononçaient le matin, au prône, après l'évangile, *sermones in mane;* ceux du soir, *sermones post prandium*, appelés aussi « collations » ou conférences, *collationes*, étaient destinés, soit à remplacer le sermon du matin, fortuitement empêché, soit à développer un point que le prône s'était contenter d'indiquer, soit, enfin, à traiter un fait « extraordinaire, » c'est-à-dire étranger *au propre du temps*.

Mais en dehors de ces époques fixes et de ces prédications obligatoires, il y avait bien d'autres circonstances où intervenait l'orateur sacré. Nous ne parlerons ni des instructions de l'Avent et du Carême, quotidiennes presque partout, ni de ces solennités et cérémonies si fréquentes dans la vie religieuse, par exemple, les synodes, les assemblées de chapitres, les prises d'habits, les consécrations, les ordinations, les pèlerinages, où le sermon, comme aujourd'hui, tenait sa place; ce serait tous les actes un peu importants de la vie sociale et privée qu'il faudrait citer, si l'on voulait énumérer les occasions qui fournissaient matière et texte à la parole de Dieu. On prêchait dans les parlements, dans les négociations de

paix, sur les champs de bataille, dans les tournois, les foires et les marchés, à l'entrée des princes et des seigneurs, aux noces et aux funérailles [1]. Cette société était si essentiellement chrétienne, si profondément imbue et pénétrée de l'esprit de l'Évangile, le souci de la grande affaire du salut préoccupait si fortement les pensées, au milieu des distractions du siècle, qu'on recueillait avidement toute parole qui venait nourrir un sentiment si vif et parler aux hommes de leur plus cher intérêt. C'est surtout dans les fêtes mondaines, devant ces foules assemblées pour quelque objet profane que se prononçaient les « sermons vulgaires », *sermones vulgares*, déjà signalés par nous, autrement dits *sermones ad status*, dont l'enseignement était approprié à la condition sociale, aux habitudes et même à la profession des auditeurs. Les rhétoriques du temps recommandent instamment à l'orateur de prendre garde à la composition de l'auditoire et de diversifier son langage suivant la qualité des personnes et la nature des circonstances; maxime de bon sens et d'expérience qui est ainsi formulée par un traité anonyme rédigé en français : « Ço doit bien esgarder li precheres à quele gens il parole et que il lor die; car ne en une maniere, ne en une afaire ne doit hom mie à tote le gent parler; car altrement doit hom parler as prodomes qui sunt entendant e servent en l'amor de Deu, altrement à cals qui de l'amor Deu sunt négligent, altrement as clers, altrement as laiz, altrement as poures, altrement as riches, chascun en se maniere [2]. »

Au moyen âge, comme aujourd'hui, la prédication avait pour lieu ordinaire et consacré l'église, et après l'église, toute chapelle de palais, de château, de couvent, d'école, tout sanctuaire où les cérémonies du culte s'accomplissaient. On prêchait aussi en plein air, à l'époque des Rogations, dans

1. Humbert de Romans, dans le second livre de son traité *De eruditione prædicatorum*, nous donne l'énumération complète des occasions où la voix du prédicateur pouvait se faire entendre. — *Maxima Biblioth. Patrum*, t. XXV, p. 567.

2. Anonyme anglo-normand déjà cité, ms. fr. 13316, f° 166.

les foires, les marchés, les tournois, dans les processions et surtout dans les missions : lorsqu'il y avait une affluence extraordinaire, on adossait au mur extérieur de l'église, du côté de la place publique, une chaire en pierre, ou bien on dressait une estrade ornée de draperies et de tapis, que le moyen âge appelait *scafaldus, escaffault* ou *chaufier :* le prédicateur y montait et haranguait la foule répandue sur la place et jusque sur les toits des maisons voisines. Ces sermons prêchés sous la voûte du ciel, sur les chemins, dans les vergers[1], dans les ruines des anciens amphithéâtres romains, furent bientôt interdits; les Vaudois et autres hérétiques ayant discrédité cet usage en se l'appropriant, l'Église engagea les fidèles à se méfier de tous les orateurs de la rue, et dès le milieu du xve siècle défense fut faite de prêcher hors de l'église[2]. Les missions, si fréquentes alors et si puissantes sur les populations, étaient défrayées soit par la libéralité de quelques fidèles, soit par les communes; il n'est pas rare de rencontrer dans les comptes des villes certaines allocations ou redevances fixes, inscrites comme nous dirions au budget, pour rémunérer des prédicateurs étrangers qui avaient fait une station ou prêché le panégyrique du saint patron de l'endroit[3].

L'auditoire ordinaire, composé principalement du peuple, se rangeait dans l'enceinte sacrée en deux groupes distincts, suivant un usage traditionnel : d'un côté les hommes, de l'autre les femmes. Hors de l'église, les deux groupes étaient séparés par une corde tendue[4]. L'orateur, en commençant, nommait les assistants selon leur qualité, *fratres, fratres carissimi,* ou *bele gens, bele segnors, bele douce gent, segnor*

1. En 1273, à Paris, le sermon fut dit in *viridario regis.* — Ms. lat. 16481, n° 110.
2. Cette défense fut prononcée notamment par le concile d'Angers en en 1448. — Labbe, t. XXIII, p. 1355.
3. Lecoy de la Marche, p. 84. — « Item les deniers pour l'usage des prescheurs receuz à Chasteau-Renart le jour de Pasques flories, prisiez par an huit sols. » — Prestations de Chasteau-Renard, charte de 1326.
4. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 381.

et dames, non sans être souvent obligé de leur imposer le silence, car ces pieux auditoires, familiarisés avec l'église et s'y sentant pour ainsi dire chez eux, étaient fort bruyants, très-peu recueillis, surtout au début du sermon, toujours prêts à user de l'antique liberté qui, dès le temps des primitives homélies, permettait aux fidèles d'interrompre le prédicateur, de le questionner et de lui adresser des objections. Les foules, au moyen âge, ne présentent pas dans le lieu saint l'aspect édifiant de nos modernes réunions chrétiennes; elles y portent quelque chose de la vivacité des assemblées populaires, ce qui nous explique les hardiesses et les trivialités de l'éloquence qui s'adressait à ce vaste public. Animé par les ardeurs de la parole et par les émotions qu'elle excite, le temple, à certains jours, est un forum sacré[1].

Une éloquence si vivante doit nous offrir une peinture sincère et forte de la société contemporaine. Tous les travers et tous les vices y sont en effet décrits et flagellés. Nulle condition n'est épargnée; les sermonnaires du XIII[e] siècle ont la main rude, selon le précepte formulé par Jacques de Vitry, *cum tangit prædicando præsbyter, durus esse debet*[2] : grands et petits, clercs et laïques reçoivent chacun à leur tour la leçon et la correction méritées. Ce serait même un curieux sujet d'étude que de comparer les admonitions sévères des prédicateurs aux critiques malignes qui remplissent les poëmes satiriques du même temps; ces deux galeries de portraits non flattés nous présenteraient des ressemblances et des différences également instructives. Une chose nous frappe dans

1. Disons toutefois que nos sermonnaires, peut-être par leur faute, ont à combattre de temps en temps un défaut opposé à la vivacité et à l'attention trop passionnée, je veux dire l'indifférence et le sommeil. L'un d'eux voyant une femme dormir, s'écrie : « Si quelqu'un a une épingle, qu'il la réveille ; ceux qui dorment au sermon se gardent bien de dormir à table. » — Un autre à Paris, s'apercevant que ses paroissiens partaient au moment du sermon, leur dit : « Vous faites comme les *boteriaux* (crapauds) quand la vigne fleurit ; le parfum de la fleur les chasse ou les tue, comme la douceur de la parole de Dieu vous met en fuite. » — Ms. lat. 17509, f° 139. — *Id.* 16481, n° 99.

2. Ms. lat. 17509, f° 22.

les sermonnaires du moyen âge, c'est la liberté avec laquelle ils s'expriment sur la nature du pouvoir, sur le principe fondamental de la royauté. Ils n'entendent nullement l'hérédité de la couronne, et ce qu'on appelle la légitimité d'un prince, à la façon des modernes théoriciens du gouvernement monarchique : la transmission du pouvoir par le droit du sang leur paraît un mode de succession avantageux à l'État, et bien supérieur à l'élection, mais ils ne l'admettent pas comme une règle immuable; ils diraient volontiers avec le pape Zacharie, « Le roi légitime est celui qui gouverne bien[1]. » Hélinand cite avec éloge la pensée de Platon qu'il emprunte à Boëce : « Heureux les peuples s'ils avaient pour rois des philosophes[2] ! » Jacques de Vitry répète la maxime de Sénèque : « Il n'y a pas de sûreté pour un monarque, lorsque personne n'est en sûreté contre lui[3]. » D'après Humbert de Romans, les parlements qui se tiennent chaque année à des époques fixes, et où se réunissent, avec les conseillers de la couronne, une foule de seigneurs et d'évêques, sont essentiels au bon gouvernement et constituent l'un des ressorts de l'État[4]. Hélinand proteste énergiquement contre cette formule byzantine, que les légistes royaux feront revivre au XIVe siècle : « Toutes les volontés du prince ont force de loi[5]. » Nous assistons à la naissance du sermon politique, dont nous verrons les développements sous Jean le Bon, Charles V et Charles VI.

Hardis contre le despotisme royal, les prédicateurs ne le sont pas moins contre la tyrannie féodale et contre les vexations de la fiscalité. Ils poursuivent d'anathèmes les seigneurs pillards, luxurieux, fléaux du peuple, les gens de chicane

1. Voir Étienne de Bourbon, ms. lat. 15970, f° 333. — Humbert de Romans, *Max. Biblioth. Patr.*, t. XXX, p. 557.
2. « *Respublicas fore beatas, si eas sapientes regerent, aut earum rectores sapientiæ studerent.* » — Vincent de Beauvais, *Speculum Historiale*, l. XXIX, ch. CXXXVII; *Opera*, t. IV, p. 1227, 1228.
3. Ms. lat. 17509, f° 103.
4. *Max. Biblioth. Patr.*, t. XXV, p. 559.
5. « *Quidquid placuerit principi, legis vigorem habet.* » — Vincent de Beauvais, t. IV, p. 1230.

« corbeaux d'enfer, qui se font graisser la patte[1], » les prévôts, les collecteurs de gabelles, « harpies et minotaures » acharnés sur le pauvre monde. Avec une précision de détails que les convenances modernes n'autorisent plus, ils pénètrent et décrivent les artifices du commerce, les ruses, les brigandages de toutes les professions. Apothicaires, changeurs, épiciers, cuisiniers, bouchers, confiseurs, laitiers, aubergistes, taverniers, drapiers, maquignons, usuriers, toutes les catégories de trafiquants passent sous leur férule ; c'est l'examen public, la confession générale de la « marchandise » et des corps de métiers[2]. Le luxe des femmes n'est pas épargné, ni la « molle vesteure » de ces chevaliers damerets « qui s'en allaient à la guerre en habits de noces[3]. » — « Saint Jean-Baptiste, dit un prédicateur, n'était mie chevalier à roi terrien; aussi ne portoit-il pas les cainsils, les escarlates, les prunetes, les palies, les samis, les siglatons[4]. » Certains sermons, par les minutieuses descriptions dont ils sont remplis, pourroient tenir lieu de traités sur la toilette. « Levez les yeux vers la tête de cette femme, lisons-nous dans Gilles d'Orléans[5], c'est là que se voient les insignes de l'enfer. Ce sont des cornes, ce sont des *cheveux morts,* ce sont figures de diables. Sainte Marie! Elle ne craint pas de se mettre sur

1. *Ungere manus.* — Ms. lat. 17509, f° 33, 34, 106.

2. Lecoy de la Marche, p. 313-453. Ms. lat. 17509, f° 127, 116. — Ms. lat. 16481, n° 63. — 15934, 15383. — « Ils ont une aune pour vendre et une autre pour acheter » dit un sermonnaire à propos des marchands, mais le diable en a une troisième avec laquelle *il leur aulnera les costez.* » — Un autre cite cette plaisante réponse d'un boucher à qui son client disait, pour le bien disposer : « Il y a sept ans que je n'ai acheté de viande ailleurs que chez vous. » — « Sept ans! » répliqua le boucher, » et vous vivez encore! » Ms. lat. 17509, f° 116.

3. Hélinand, dans Vincent de Beauvais, t. IV, p. 1229, 1230.

4. Variétés de draps et d'étoffes de prix. Le *cainsil,* toile de lin ou de chanvre, servait à faire des surplis : l'*escarlate,* la *brunette* ou *bornette,* draps d'un teint très-coûteux, proscrits par saint Louis; le *paile* ou *palie* (pallium) était aussi un drap très-cher, le *samin* ou *samit,* étoffe de soie de la nature du velours ; le *siglaton,* tissu soyeux d'origine orientale, ordinairement rouge. — Ms. fr. 13314, sermon du 2e dim. de l'Avent.

5. Dominicain qui prêchait à Paris en 1272. Pierre de Limoges a reproduit vingt-sept de ses sermons.

la tête les cheveux d'une personne qui est peut-être dans l'enfer ou dans le purgatoire! Elle a plus de queues que n'en a Satan lui-même, car Satan n'en a qu'une, et elle en a tout autour d'elle, *ad circumferentiam*... Sa robe est pleine de *miparties*, d'*entaillies*, de *rigotées*[1]; son *train* soulève la poussière dans les églises, la fait voler jusque sur les autels et trouble les hommes qui prient[2]. » Jacques de Vitry fulmine contre la mode des souliers à bec pointu, dits *à la poulaine*, et des souliers ouverts, appelés *estivaux*[3], décorés de ferrures, de dorures et même de peintures. Étienne de Bourbon menace du feu éternel les coquettes qu'on voit courir par la ville, décolletées, *espoitrinées*, portant sur leur visage maquillé une couche de fard, épaisse comme un masque, à la façon des histrions. Quelle guerre, ces femmes-là font à Dieu[4]! »

Vers la fin du siècle parut un petit livre anonyme, à la suite d'un opuscule de Jean de Padoue, sous ce titre : *De ornatu mulierum*. Voici l'énoncé des principales divisions de ce traité : « De l'art de se laver. — De l'ornement de la chevelure. — Des cheveux noirs. — De l'embellissement du visage. — De la dépilation. — De la beauté des lèvres. — De la blancheur des dents. — De la manière de rendre l'haleine suave. — De la clarification du teint[5]. Les seules indications que nous fournit cet aperçu confirment les critiques de nos sermonnaires et nous révèlent des raffinements qu'on n'aurait pas attendus de la société du XIIIe siècle[6].

1. *Miparties*, étoffes de deux couleurs; *entaillies*, découpures pratiquées dans le bas de la robe et formant des espèces de langues; *rigotées* ou *kaligotées*, vêtements garnis d'aiguillettes.

2. Ms. lat. 16481, n° 96. — Ms. fr. 13317, 13314, 2e dim. de l'Avent.

3. « *Sotulares rostratos et perforatos.* » Ms. lat. 17509, f° 128. — En marge : « *Contra illos qui portant sotulares* A LA POLOINGNE. »

4. Ms. lat. 16970, f° 352, 356. — *Id.*, 16481, n° 96.

5. Ms. lat. 16089.

6. Cette partie des sermons abonde en renseignements intéressants. Nous y voyons, par exemple, à propos des universités naissantes, que les jeunes docteurs, qui ouvraient de nouveaux cours à côté des anciens, non-seulement employaient les prières, les caresses, les séductions de toute sorte

Nous touchons au terme de cet exposé des commencements du sermon en France; un fait incontestable en ressort et s'en dégage : c'est la puissance et la richesse de cette éloquence, attestées à la fois par le nombre et par le mérite des orateurs et des discours. Au sein de cette prospérité, il est facile d'apercevoir le germe de quelques défauts, le principe de plus d'un abus, par exemple, la subtilité scolastique qui s'introduit dans les sermons à partir de la seconde moitié du siècle, et la trivialité que les auditoires populaires inspirent et communiquent trop souvent aux orateurs qui veulent se mettre à leur portée. A l'époque où nous sommes, ce double défaut, rançon inévitable payée au mauvais goût contemporain, est peu sensible encore; il disparaît sous l'exubérante fécondité dont nous venons d'être témoins, mais il ne tardera pas à s'aggraver dans l'âge suivant, et l'éloquence de la chaire tombera en décadence, comme la poésie, comme les arts, comme tout le génie du moyen âge[1].

pour attirer la jeunesse et se créer un public, mais qu'ils allaient jusqu'à payer leurs élèves! — Ms. lat. 17509, f° 29. — D'autres sermons nous apprennent que l'étude du grec n'était pas absolument morte en France. Saint Thomas affirme avoir connu les écrits d'Aristote avant qu'on les eût traduits; l'archevêque d'Embrun, Raymond de Meuillon, faisait rédiger ses homélies en grec, pour l'usage des Orientaux; le chancelier Prévostin, de Notre-Dame de Paris, mort en 1209, et Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, savaient le grec et l'hébreu.

1. Lire, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1869, un article de M. Aubry-Vitet sur les *Sermons du moyen âge*.

CHAPITRE II

DÉCLIN DE L'ÉLOQUENCE SACRÉE AU XIVe ET AU XVe SIÈCLES

Les principaux sermonnaires du XIVe siècle. — Pierre Bercheure, Jean de Saint-Géminien, l'auteur inconnu du *Dormi secure*, Guillaume de Charmont, Jean de Varennes, le carme Thomas Couette, le cordelier Richard, Jean Gerson, Eustache de Pavilly. — Analyse des sermons de Gerson. — Le sermon politique. — Synode tenu au Louvre en 1406. Propositions faites en français devant le Roi par les docteurs de l'Université. — La prédication sous Charles VII et Louis XI. — Menot, Maillard, Raulin, Robert Messier. — Les caractères dominants de l'éloquence sacrée à la fin du moyen âge. — Critiques d'Érasme, satires d'Henri Estienne contre la Prédication.

Au lendemain du XIIIe siècle, la forme du sermon a pu s'altérer et le talent des orateurs s'amoindrir, mais le fond de cette éloquence n'a pas changé ; l'ensemble des observations contenues dans le précédent chapitre s'applique aux deux siècles que nous allons étudier. Tout ce que nous avons dit sur les diverses espèces d'auditoires, sur l'emploi du latin et du français dans les sermons, sur la composition du discours sacré, tout cela subsiste et demeure vrai jusqu'à la fin du moyen âge. Le cadre de ce grand sujet reste le même, et les lignes principales du tableau n'ont pas varié ; toutefois des figures nouvelles paraissent dans ce cadre ancien ; des nuances particulières aux temps qui vont suivre modifient sur quelques points l'aspect général de la situation que nous avons retracée.

§ Ier

Les prédicateurs du XIVe siècle, jusqu'au temps de Gerson. — Le synode français de 1406.

Si l'on excepte Gerson, dont nous avons les sermons français, le XIVe siècle ne semble avoir produit, du moins en notre langue, aucun prédicateur de talent et de haute renommée; l'*Histoire littéraire,* à cette date, mentionne à peine quelques orateurs secondaires dont la célébrité, toute locale, s'est éteinte avec eux. Mais hâtons-nous de le dire : la chaire française, dans cette fin du moyen âge, n'a pas encore eu son historien; celui qui étudierait les manuscrits de cette époque, comme l'a fait M. Lecoy de la Marche pour l'âge précédent, y découvrirait sans doute et mettrait en évidence plus d'un talent ignoré[1]. Dans cet espace de deux siècles un travail attentif a fait la lumière sur deux points seulement : à savoir, sur les sermons de Gerson, analysés par M. l'abbé Bourret[2], et sur les œuvres des prédicateurs contemporains de Louis XI, depuis longtemps connues par les articles de M. Labitte. Tout le reste est demeuré jusqu'ici dans cette demi-obscurité qui enveloppait, il y a quelques années, l'histoire entière du moyen âge; une double lacune est à combler, avant comme après l'époque de Gerson, et nous la signalons au zèle des jeunes érudits qui sont en quête d'un sujet sérieux, attrayant et nouveau[3].

1. Nous signalerons, par exemple, les sermons français manuscrits de Robert Cibole ou Ciboule ordinairement joints à ceux de Gerson, et les sermons également français de Jean Juvénal des Ursins, mss. de la Bibliothèque Nationale, n°s 1029 et 2701.

2. Aujourd'hui, Mgr Bourret, évêque de Rodez.

3. A part le livre récent de M. Lecoy de la Marche, il n'existe aucune histoire spéciale de la prédication au moyen âge. L'ouvrage de Joseph Romain Joly, publié en 1767, n'a aucune valeur, du moins pour l'époque dont il s'agit ici. Celui qui voudrait étudier ce sujet encore nouveau trouverait d'utiles indications dans les Histoires particulières des ordres religieux, notamment dans l'ouvrage de Quétif et Echard intitulé *Scriptores ordinis Prædicatorum* (Paris, 1719, in-f^o, t. Ier, p. 492-900), ainsi que dans le

La rareté des hommes de talent, le grand nombre des auteurs de recueils et de manuels, voilà le premier et le plus manifeste caractère de la période où nous entrons. Une jeunesse frivole et paresseuse recueille avidement le triste legs des compilations du XIIIe siècle au lieu d'imiter et de reproduire les qualités de cette époque féconde. Sous le titre de *Répertoire des deux Testaments,* le bénédictin Pierre Bercheure, mort en 1362, publia une collection d'homélies latines où étaient accumulées, comme dans une encyclopédie théologique, toutes les interprétations morales qu'on peut tirer bien ou mal du texte sacré. Il est probable que plus d'un prédicateur du même temps s'y est approvisionné de sermons et n'en a jamais prononcé d'autres. Faut-il aussi lui attribuer une autre compilation, intitulée *Gesta Romanorum,* qui, tout en paraissant n'annoncer que des faits d'origine latine, offre pêle-mêle des réminiscences grecques et orientales, des controverses traitées dans les écoles des anciens rhéteurs, des épisodes de poëmes chevaleresques, et même des fabliaux mis en latin? L'éditeur, quel qu'il soit, de ces contes moralisés, travaillait pour les prédicateurs, car il leur fournissait des exemples, des citations, des sujets d'amplification, et lui-même déclare son dessein en commençant. Mais on a, vers le même temps, destiné à l'usage de la chaire bien d'autres collections de moralités, de similitudes et d'histoires.

Avant l'année 1315, un frère Prêcheur italien, Jean de Saint-Géminien, rassembla dans un manuscrit de ce genre toutes les leçons morales qu'il est possible de tirer des corps célestes, des minéraux, des végétaux, du règne animal et de l'homme lui-même, sans oublier d'y joindre, en autant de livres distincts, les visions et les songes, les canons et les

recueil de Wading imprimé à Rome en 1650, sous ce titre: *Scriptores ordinis Minorum.* Le nom, la naissance, les œuvres publiées ou manuscrites des Dominicains et des Franciscains y sont indiqués avec une remarquable exactitude, surtout dans le premier de ces ouvrages. Nous les avons consultés nous-même pour écrire ce chapitre.

lois, les artisans et leurs ouvrages ; ce qui explique pourquoi on avait mis en tête de l'édition de Cologne le plus magnifique titre : *Universum prædicabile*[1]. Un autre dominicain, Jacques de Lausanne, mort en 1321, avait rempli ses *Commentaires* sur l'Ancien Testament d'une telle abondance de moralités qu'on en fit, plus tard, un recueil, sous son nom, à l'usage des prédicateurs : *Cunctis verbi Dei concionatoribus pro declamandis sermonibus*[2]. Philippe de Vitry, évêque de Meaux, Thomas Walleis, dominicain, « moralisèrent » Ovide et en tirèrent de pieuses interprétations pour l'enseignement chrétien : l'ouvrage du premier est un long poëme en langue vulgaire, qui valut à l'auteur d'être considéré, par Pétrarque, comme le seul poëte français de son siècle ; le commentaire du second est rédigé en latin[3]. Un autre dominicain, Jean Gobi, d'Alais, composait, vers 1350, un répertoire d'exemples intitulé « l'Échelle du ciel, » *Scala cœli*[4] ; Jean Bromgard, docteur d'Oxford, rangeait alphabétiquement toutes sortes d'histoires empruntées à des conteurs français, et appelait son œuvre *Summa prædicantium ;* Jean Hérold, dominicain, l'imitait en composant un *Promptuarium exemplorum*[5].

1. Même avant d'être imprimé, cet ouvrage, en dix livres, était très-répandu, sous ce titre : *Summa de exemplis et de rerum similitudinibus libris decem constans*. — On a aussi du même prédicateur, un *Avent*, un *Carême*, des *Sermons sur les Epitres et les Evangiles du dimanche*, des *Sermons sur les Saints*, imprimés à Paris en 1511, des *Conférences* (Collationes variæ), des *Distinctions*, des *Oraisons funèbres*, publiées à Lyon en 1510. — Quétif et Echard, *Scriptores ord. Prædic.*, t. Ier, p. 527.

2. Jacques de Lausanne avait fait ses études à Paris. On a de lui des *Sermons sur le propre du temps* (de tempore), *sur les Saints*, et des *Conférences* ou *Collationes*. Les conférences sont manuscrites, les sermons ont été imprimés à Paris en 1530. — Quétif, etc., t. Ier, p. 547.

3. *Metamorphosis ovidiana moraliter explanata*. Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1509 et 1521. Une traduction française, ayant pour auteur Colard Mansion, avait paru à Bruges en 1484. — On a de Thomas Walleis un recueil de sermons manuscrits *De Tempore et Sanctis*. — Quétif, etc., t. Ier, p. 598.

4. Quétif indique les manuscrits et les éditions imprimées de cet ouvrage, t. Ier, p. 633.

5. Quétif, etc., t. Ier, p. 700. Cette *Somme* eut de nombreuses éditions,

De nouveaux traités sur l'art de prêcher, *De arte prædicandi,* rajeunissent les rhétoriques du siècle précédent. L'un est du cardinal franciscain Bertrand de la Tour, *Ars dividendi themata, Ars dilatandi sermones* ; la plupart sont anonymes[1]. « L'art de faire des sermons, » *Ars faciendi sermones,* daté de 1390, débute ainsi : « *Hæc est ars brevis et clara faciendi sermones secundum formam syllogisticam, ad quam omnes alii modi sunt reducendi.* » En 1395 paraît le *Dormi secure,* manuel dont le titre est significatif : « Dors en paix, ton sermon est fait. » Ce recueil d'homélies, attribué au carme Maidstone[2], paraît avoir favorisé la paresse de bien des sermonnaires, car il eut dans la suite trente éditions[3], malgré la concurrence d'une quantité de compilations du même genre, qui continuèrent à foisonner au xv[e] siècle, chacune sous un titre à effet : *Magnum speculum exemplorum; Sermones thesauri novi; Sermones sensati; Sermones copiosi et aurei,* etc. L'industrie qui sert les caprices de la mode, et qui en vit, a dans tous les temps le même vocabulaire et les mêmes procédés[4].

signalées par Quétif. Une autre « Somme du prédicateur, » *Summa vel gemma Prædicantium* fut composée par le franciscain Nicolas de Hesse mort en 1509. Elle fut imprimée à Bâle en 1508. — Wading, p. 267.

1. Bertrand de la Tour, du diocèse de Cahors, fut évêque de Tusculum et cardinal. Il mourut à Avignon vers 1334. On l'appelait le « Docteur fameux » *Doctor famosus.* — Il a laissé, en outre, des sermons sur l'*Avent*, sur le *Carême,* sur les *Saints,* sur les *Epitres et les Évangiles du Dimanche ;* les uns sont imprimés, les autres, manuscrits. — Wading, *Script. ord. Minor.* p. 60.

2. Suivant une autre conjecture, l'auteur de cet ouvrage serait le franciscain Jean de Werden qui vivait vers l'an 1300. Cette seconde opinion est discutée, et l'ouvrage est analysé dans le t. XXV de l'*Histoire littéraire,* p. 74-84.

3. Le détail de ces éditions se trouve dans l'*Histoire littéraire*, t. XXV, p. 77. — Voir aussi t. XXIV, p. 363-374.

4. Si l'on veut consulter le savant recueil d'Echard et Quétif, et celui de Wading, et si l'on ne s'en tient pas uniquement aux prédicateurs nés en France ou qui sont venus y prêcher, on verra combien ces traités sur l'éloquence de la chaire sont nombreux au xiv[e] et au xv[e] siècles. — A notre avis, il y aurait lieu d'étudier spécialement ces traités, en comprenant dans cette étude tous ceux qui ont été composés du xi[e] au xvi[e] siècle ; ce

C'était encore dans la nombreuse armée du clergé régulier que le zèle de la parole sainte se soutenait avec le plus d'énergie et se manifestait avec le plus d'efficacité. Echard et Quétif citent les sermons d'une trentaine de Dominicains français, au XIVe siècle. Nous remarquerons dans ce nombre : Géraud de Domar, grand-maître ou général de l'ordre en 1342, cité comme un orateur savant et élégant, *doctus et elegans;* Guillaume de Rancé, du diocèse de Troyes, confesseur du roi en 1379, auteur « d'homélies pieuses, » *Homiliæ devotæ;* Nicolas de Fréauville, qui fut aussi confesseur du roi, après Nicolas de Goran, vers 1324, et dont les nombreux sermons, *Sermones innumeri,* n'ont pas été retrouvés. Un autre frère Prêcheur, Simon de Langres, théologien de l'université d'Orléans, avait mérité le surnom de *Pêcheur d'hommes,* par son éloquence entraînante et persuasive ; il vivait en 1352[1]. Le frère Griadon, de Marseille, prêchait, de 1380 à 1400, des sermons que nous possédons manuscrits ; ils sont en latin, mais le texte est farci de proverbes français[2]. Plusieurs de ces recueils, appartenant à l'ordre de saint Dominique, nous sont signalés comme s'adressant au clergé seul; d'autres se composent de discours qui, selon toute apparence, ont été prononcés devant le peuple.

Il faut ranger, croyons-nous, dans la première catégorie « les sermons élégants et développés » de Jean de Paris, second du nom, qui florissait vers 1306[3]; ceux du Saxon Aicard, qui vécut à Paris vers 1309[4]; les « doctes ho-

serait le sujet d'un livre intéressant qui pourrait s'intituler : *la Rhétorique sacrée au moyen âge.*

1. « Facundus sua ætate habitus est orator, qui auditores quo vellet impelleret, adeo ut communi parœmia diceretur *piscator hominum.*» On a de lui en manuscrit *Sermones et orationes publicas plures.* — Quétif, etc., t. Ier, p. 637.

2. *Sermones super Epistolas dominicales.* « *In his sermonibus plures sunt parœmiæ passim gallice dictæ.*» Quétif, etc., t. Ier, p. 725. Le manuscrit doit se trouver à la Bibliothèque de Marseille où il était au XVIIe siècle.

3. « *Sermones elegantes et integri,* » mss. — Quétif, etc., t. Ier, p. 501.

4. « *Sermones de Tempore et de Sanctis.* »

mélies » du théologien normand Jean du Pré [1], évêque de Carcassonne : nul doute n'existe à cet égard pour les discours d'Armand Bernard d'Aquitaine, qui professait la théologie à Toulouse en 1334 [2]; ni pour les « conférences, » *Collationes*, de Jean de Bâle, théologien de la même université de Toulouse [3]; ni enfin, pour le célèbre sermon du frère Jean de Puinoix, prieur du couvent de Limoges, qui eut l'honneur de clore le concile de Constance [4]. Il nous est plus difficile de décider avec certitude s'il faut considérer comme des discours populaires les sermons de ces autres frères Prêcheurs cités à la même époque par les savants historiens de l'ordre : Bernard de Clermont, Jean des Alleux, chancelier de l'Université de Paris, Guillaume de Cayeu, provincial de France, Jérôme de Fréjus, Armand de Bellevue, Guillaume de Sauqueville, du diocèse de Rouen, Guillaume Godin de Bayonne, professeur de physique à Bordeaux, Michel du Four, Flamand élevé à Paris, Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem, Bernard de Parentine, né à Orthez, Jean de Molins, inquisiteur à Toulouse et cardinal, Jacques de Tonnerre, Guillaume Roman, maître du sacré Palais en 1361, sous Innocent VI, Jean de Anet, du diocèse de Chartres, Vincent de Marvéjols et André, qui se firent remarquer vers la fin du siècle par leur mutuelle amitié et par leurs nombreuses prédications, aujourd'hui confondues, comme un héritage indivis, dans un seul volume [5]. Ce que nous pouvons affirmer,

1. « *Sermones eruditos.* » Anno 1338.
2. « *Sermones varii et valde notabiles pro clericis.* »
3. « *Sermones diversorum voluminum ; orationes et collationes plures ad cleros.* » Anno 1389.
4. « Sermo quem habuit pro conclusione Concilii Constantiensis. » Quétif, etc., t. I[er], p. 709.
5. On a de Bernard de Clermont (1303) un volume de sermons manuscrits; ceux de Jean des Alleux (1321) sont perdus ou ne subsistent que par fragments cités dans des sermons étrangers; Guillaume de Cayeu (1309) a laissé des « discours variés », *Concionum variarum opus;* l'œuvre de Jérôme de Fréjus (1314) est considérable, comme l'indique ce titre : *Sermones varii, multiplices, et opulentissimi ad diversa facientes.* Les *Sermones dominicales* de Guillaume de Sauqueville (1330) sont manuscrits; les *Ora-*

d'après les indications recueillies, c'est qu'un bon nombre des homélies conservées sous le nom de ces Dominicains du XIV[e] siècle se sont adressées primitivement au peuple et non à de savants auditoires.

Les Franciscains, dont la rivalité disputait le monde aux Frères Prêcheurs, comptèrent dans ce siècle de véhéments orateurs, Pierre Oriol, François Mayron, Guillaume Ockam; mais bien que ces sermonnaires aient souvent prêché en français, il n'existe en notre langue aucun monument de leur prédication. Pierre Oriol de Verberie, professeur de théologie à Paris, puis archevêque d'Aix, vivait dans la première moitié du XIV[e] siècle; il a laissé, en latin, un recueil sur « le propre du temps, » *De tempore*. François Mayron, né à Digne, disciple de Duns Scot, florissait vers le même temps; ses œuvres oratoires, plus considérables, comprennent des sermons sur le *Carême,* sur les *Saints,* sur les *Fêtes de la Sainte-Vierge,* qui ont été imprimés à Venise en 1491 et 1493. Nous n'avons d'Ockam, mort en 1347, qu'un seul recueil de discours sous ce titre, *Concionum variarum liber unus*[1]. Ce ne sont pas là, d'ailleurs, les seuls sermonnaires que l'ordre de saint François ait donnés à l'Église de notre pays dans cette même période; autant qu'on en peut juger par les notices trop brèves et trop peu précises de Wading,

tiones sacræ d'Arnaud de Bellevue (1330) ont paru à Mayence en 1503; Guillaume Godin (1336) paraît avoir prêché en beaucoup de pays : *Sermones plures ab eo variis locis habiti.* Les « conférences » de Michel du Four « sur les saints » (1340) sont manuscrites; les sermons de Pierre de la Palu (1342) ont été imprimés en 1491 sous le titre de *Sermones de Tempore et de Sanctis per annum* ou *Sermones thesauri novi.* Les autres sermonnaires cités plus haut, Bernard de Parentine (1342), Jean de Molins (1349), Jacques de Tonnerre (1350), Guillaume Roman (1370), Jean de Anet (1380), Vincent de Marvéjols et André (1390), nous ont laissé des œuvres manuscrites, intitulées: *Sermones de Tempore, de Sanctis per totum annum, de Adventu, Sermones quadragesimales, Concordantiæ sermonum, Sermones de vita Christi,* etc. — Quétif et Echard, t. I[er], p. 493-900. Voir aussi l'énumération très-incomplète de ces prédicateurs et de leurs œuvres dans le tome XXIV de l'*Histoire littéraire,* p. 378.

1. Wading, *Scriptores ordinis Minorum,* p. 123, 267, 276.

dont l'ouvrage est loin de valoir celui de Quétif et Echard, leur nombre égalerait presque celui des Dominicains que nous venons de mentionner.

L'un des plus féconds parmi les Franciscains est, sans contredit, Philippe le Florentin, docteur en Sorbonne vers 1313, auteur d'un « Traité sur l'art de composer des sermons et des conférences; » il avait écrit, en outre, « des homélies pour tous les jours de fête de l'année[1]. » Jean de Mirabelle, théologien de la province d'Aquitaine, prêchait, vers 1340, « devant les clercs et devant le peuple, » *Sermones ad clerum et ad populum;* Gérard Odon, « le docteur moral, » légat du pape Jean XXII, puis patriarche d'Antioche, est auteur de *Sermones de tempore;* il était originaire du Rouergue, et il mourut en 1349. Nous ne pouvons pas omettre, dans cette nomenclature, « les sermons très-savants, » *Sermones eruditos,* d'Arnold Royard, qui fut évêque de Sarlat en 1330, ni les « sermons dorés, » *Sermones aureos,* du théologien Pierre des Bœufs, confesseur de la reine, ni le « Jardin de la conscience[2], » qui a pour auteur l'angevin Pierre d'Orbella : ces deux derniers recueils ont été imprimés à Lyon en 1491 et à Paris en 1508 et 1521. Jean Duns Scot, « le docteur subtil, » mort en 1308, avait laissé deux recueils manuscrits de sermons, *De tempore et de sanctis;* une autre gloire de l'ordre, Raymond Lulle, mort en 1315, avait composé, parmi l'immense variété de ses écrits, un « Art de la prédication » et cinquante-deux sermons « contre les incrédules[3] » : tout notre regret, en constatant l'existence de

1. *Tractatus seu methodus componendi sermones seu collationes.* Ms. — *Sermones pro diebus festis ac ferialibus totius anni.* Wading, p. 293.

2. *Sermones hortuli conscientiæ.*

3. Wading, p. 201, 300. — L'historien des ordres mineurs cite encore : Nicolas de Lyra, mort à Paris en 1340, auteur de deux recueils de sermons; Robert Massier, provincial de France, mort en 1331, auteur d'un « Carême »; Thomas de Hales, docteur en Sorbonne vers 1340, qui a composé des *Sermones dominicales;* Vital du Four, de la province d'Aquitaine, cardinal en 1312, auteur de sermons « sur les grandes fêtes ; » Philippe le Toulousain, qui vivait en 1344 et qui a laissé « un Carême, » avec des ser-

ces collections en latin, est de rencontrer de moins nombreux témoignages sur les sermons prononcés en français. Voyons si les historiens contemporains ne nous fourniront pas quelques indications.

Un manuscrit du XIV[e] siècle contient, en latin, l'observation suivante : « Le prêtre paroissial est tenu par les canons d'enseigner et de prêcher en langue maternelle, quatre fois l'an, les sept demandes de l'Oraison dominicale, la Salutation de Notre-Dame, les quatre articles de foi contenus dans le Symbole, les dix commandements de l'Ancien Testament, les sept péchés mortels, les sept vertus premières, les deux préceptes de l'Évangile, les sept sacrements de l'Église, les excommunications canoniques, en ajoutant ou en retranchant selon l'inspiration de Dieu[1]. » Un recueil de prônes ou de petites homélies françaises, composé à Cambrai vers le milieu du siècle, est intitulé *Li Enseignemens de l'âme;* ces discours sont suivis des Évangiles « enromanciés au plus près dou latin[2]. » Au collége de Cluny, selon les statuts de Henri de Fautrières, élu en 1308, les élèves s'exerçaient tous les quinze jours, après Pâques, à prêcher en français[3]. C'est en prêchant dans la langue du peuple que s'était distingué Guillaume de Charmont, mort en 1349 évêque de Lisieux, célèbre comme interprète de la parole de Dieu, *verbi Dei præco egregius*[4].

Nous trouvons dans Froissart l'analyse et la péroraison d'un sermon prêché aux Flamands par les Frères Mineurs, la veille de la bataille de Rosebecque; voici ce fragment belliqueux qui enflamma le courage des soldats de Phi-

mons « sur les Saints ; » le cardinal Fortanier, du diocèse de Cahors (1361), dont les sermons roulent « sur la vie religieuse et sur la vie mondaine. » Ainsi se complète la liste des prédicateurs français du XIV[e] siècle, qui ont appartenu aux Frères Mineurs. — *Script. ord. Min.*, p. 110, 265, 294, 309, 324, 330.

1. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 374.
2. *Id.*, p. 375.
3. *Bibliotheca Cluniacensis* (1614), in-f°, col. 1580.
4. *Gallia christiana*, t. XI, col. 786.

lippe d'Arteveld : « Bonnes gens, leur dirent ces Frères pendant la messe qu'on célébra dans le camp en sept lieux différents, vous figurez le peuple d'Israël, que le roi Pharaon tint longtemps en servitude; votre seigneur, le comte de Flandre, est le roi d'Égypte, et vos ennemis avec lui sont en grand'volonté de vous combattre, car ils admirent petit votre puissance. Mais ne regardez pas à cela; Dieu, qui tout peut et sçait et connoit, aura merci de vous. Et ne pensez point à chose que vous ayez laissée derrière; car vous sçavez bien qu'il n'y a nul recouvrer, si vous êtes déconfits. Défendez-vous bien et vaillamment, et mourez, si mourir convient, honorablement; et ne vous esbahissez point si grant peuple ist contre vous, car la victoire n'est pas au plus grant nombre, mais là où Dieu l'envoie et par sa grâce. Et trop de fois on a vu, par les Machabéens et les Romains, que le petit peuple de bonne volonté, qui se confioit en la grâce de Nostre-Seigneur, déconfisoit le grant peuple fier et orgueilleux par leur grant multitude. En celle querelle, vous avez bon droit et juste cause par trop de raisons; si en devés estre plus hardis et mieulx confortés[1]. »

D'autres chroniqueurs ont conservé le souvenir du succès obtenu par les prédications françaises du carme breton Thomas Couette et du cordelier Richard. Sorti d'un couvent de Rouen, Thomas Couette, qui vivait à la fin du XIVe siècle et au commencement du siècle suivant, « régnoit, comme dit Monstrelet, ès pays de Flandres, Artois, Cambrésis[2]; » il rassemblait des auditoires de quinze à vingt mille personnes au pied du vaste échafaud, orné de tentures, où il disait sa messe et prêchait. Quand il entrait aux « bonnes villes, » monté sur un petit mulet, dont les dévots arrachaient les poils comme relique sainte, et suivi d'un groupe de religieux et de disciples marchant à pied, les

1. Froissart, l. II, ch. CLIV, p. 204. — Édit. Buchon.
2. Édit. de la Société de l'Histoire de France (1857), t. IV, l. II, ch. LIII, p. 303.

nobles, les magistrats, allaient à sa rencontre, et tenaient la bride de son mulet jusqu'à l'hôtel qui lui était préparé. On allumait de grands feux devant l'échafaud du haut duquel il tonnait, pendant des heures entières, sur « les vices et péchés d'un chascun et par espécial du clergé : » effrayées par ses remontrances, les femmes jetaient au feu leurs « hauts atours » et leurs parures, colliers, coiffures, cornettes, pendants d'oreilles, robes trop ouvertes, manches traînantes, étoffes d'or et de soie. Comme beaucoup d'orateurs de tous les temps, Thomas Couette se rendait populaire, en invectivant de préférence, en « blasphémant, » dit Monstrelet, « par espécial, » contre les riches, les nobles et le clergé [1]. Même en plein moyen âge, le peuple avait ses flatteurs, jusque dans l'Église. Plus d'un sermonnaire, surtout parmi les ordres mendiants sans cesse mêlés à la foule, se plaisait à jouer le rôle d'un tribun sacré [2].

Le Frère Richard, cordelier, « sçavant à oraison, semeur de bonne doctrine, » produisait à Paris d'aussi surprenants effets, en avril 1429, sous le règne de Charles VII. Monté, comme Thomas Couette, sur une estrade adossée « aux charniers des Innocents, à l'endroit de la Danse Macabre, » il haranguait en plein air, pendant quatre heures de suite, cinq à six mille personnes, et « les dix sermons qu'il fit dans cette ville tournèrent plus le peuple à dévocion que tous les sermonneurs qui depuis cent ans avoient presché. » Là, pareillement, les femmes sacrifièrent leurs atours sur les places publiques ; les hommes jetèrent au feu leurs cartes, leurs échiquiers et « aultres jeux de plaisance, » quilles, dés, tables, billards : tout Paris pleurait, jeûnait, faisait pénitence [3].

Dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, les troubles du

1. *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 379.

2. Ce carme tribun, enivré de ses succès, finit mal. Il eut l'imprudence d'aller jusqu'à Rome prêcher contre le clergé et contre le pape. L'inquisition le condamna comme hérétique : « Il fut ars devant le peuple » en l'an 1432. Monstrelet, *ibid.*

3. *Journal d'un Bourgeois de Paris,* année 1429. — Collection Michaud (1834), t. III, p. 253.

royaume, en irritant les passions, en agitant les consciences, donnèrent à l'éloquence religieuse une ardeur, une puissance nouvelles, mais en même temps l'entraînèrent à des excès où elle compromit son caractère et sa mission. Elle grandit dans le désordre et s'y pervertit. Les prédicateurs s'érigèrent en orateurs politiques, se travestirent en démagogues; ils dénoncèrent les vices de la cour, insultèrent les pouvoirs; on les vit pérorer, avec le cynisme de ces temps grossiers, dans l'assemblée des États et dans les carrefours de Paris, excitant les instincts de haine, de pillage et de sang qui fermentaient au sein des foules, vendant au plus offrant leur scolastique furibonde et leur faconde éhontée, mettant la parole sainte aux gages des Maillotins, des Écorcheurs et des Anglais. Les chroniques nous ont transmis les noms, les faits et gestes de ces violents sermonnaires, Eustache de Pavilly, Jean Petit, Courtecuisse et autres; elles citent des fragments significatifs de leurs diatribes; il serait donc possible et il semblerait à propos de décrire ici cette forme particulière de l'éloquence religieuse du moyen âge. Mais, à notre avis, cette partie du sujet sera mieux placée dans l'histoire générale de l'*Éloquence politique* à laquelle nous consacrerons le chapitre suivant : là reparaîtront ces agitateurs fanatiques et soldés dont le tribunat a gouverné les masses parisiennes pendant près de cinquante ans.

La longue querelle du schisme d'Occident qui, de 1378 à 1417, compliqua d'une révolution religieuse nos révolutions intérieures, laissait du moins les prédicateurs sur un terrain sacré et les passionnait pour des matières où leur voix pouvait se faire entendre avec une compétence incontestée. Parmi ces controverses opiniâtres, nées du déchirement de la chrétienté et d'une crise dangereuse de la foi[1], nous choi-

1. M. L. Moland, dans un chapitre de ses *Origines littéraires de la France*, a résumé très-exactement toutes les péripéties de cette orageuse histoire; il a parfaitement expliqué le rôle actif, bruyant, énergique, parfois séditieux, toujours prépondérant, que l'Université de Paris a joué dans ces débats sans cesse renaissants. — P. 182-266.

sirons un incident particulier, le synode de 1406, parce que la théologie, contrairement à l'usage, y discuta en notre langue, et que nous possédons le texte de ces discussions. C'est un monument rare du français qui se parlait dans l'Université de Paris sous Charles VI[1]. La question posée au concile était celle-ci : Fallait-il retirer ou conserver au pape Benoît XIII la collation des bénéfices de l'Église de France? En supprimant les droits pécuniaires qu'il percevait dans le royaume, on espérait le contraindre à se démettre de la tiare et à laisser le champ libre pour une élection qui pouvait terminer le schisme; mais déposséder le pape et soustraire l'Église gallicane à son obéissance était un acte grave, et les esprits sages reculaient devant la hardiesse d'une telle résolution.

Le concile se réunit, le jour de la Toussaint 1406, dans la petite salle du Palais, sur la Seine; il fut présidé, en l'absence du roi, par le dauphin, duc de Guyenne, enfant d'une dizaine d'années, qu'entouraient les seigneurs du conseil, les ducs de Berri, de Bourbon, le roi de Sicile, le roi de Navarre et le comte d'Alençon. L'élite de l'Église et de l'Université de Paris était représentée au synode; on y comptait quarante évêques ou archevêques, entre autres l'archevêque de Tours, l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, le patriarche d'Alexandrie, l'archevêque de Reims; les abbés, les doyens, les docteurs étaient au nombre de plus de trois cents. Deux opinions opposées, sur « la restitution et sur la soustraction d'obéissance, » furent soutenues avec vigueur : l'Université, forte de l'appui du Parlement, défendit la thèse de l'indépendance et traita sans respect la personne du pape, tandis que la majorité des évêques et des abbés manifesta des dispositions

1. Ms. de Saint-Victor, n° 266, Bibliothèque Nationale. — M. L. Moland a donné une analyse fort étendue de ce manuscrit qui, d'ailleurs, a été imprimé en 1718 dans l'*Histoire du concile de Constance*, par Bourgeois du Chastenet. On pourra consulter cet ouvrage inscrit à la Bibliothèque Nationale sous le n° 1742. Il donne le texte même du manuscrit; M. Moland dans la plupart de ses citations l'a rajeuni.

conciliantes. Le désaccord entre les emportements de Paris et l'esprit calme de la province ne date pas d'aujourd'hui.

Ce qui nous frappe d'abord, c'est la répugnance et la difficulté qu'éprouvent certains de ces docteurs à parler français; ils s'excusent de leur embarras; les mots ne leur viennent pas, disent-ils; avec cela ils sont « enrhumés, » — on était en novembre; — tout irait beaucoup mieux, et leur éloquence coulerait de source, s'ils discutaient en latin [1]. La facilité, pourtant, ne leur manque pas, principalement aux Parisiens, mais le goût, le sentiment des convenances, la précision et la fermeté de l'expression leur font absolument défaut. Le discours d'ouverture prononcé par maître Pierre aux Bœufs, cordelier, docteur en théologie de la Faculté de Paris, roule tout entier sur une comparaison allégorique entre les troubles du schisme et le cercle de *halo,* qu'on voit parfois cerner le soleil, comme un présage de pluie et de tempête. Jean Petit, docteur de la même Faculté, orateur applaudi du parti violent, chef de la démocratie cléricale, est tour à tour emphatique et trivial [2], aggressif et railleur contre le pape, bassement adulateur envers les deux puissances du jour, les seigneurs et l'Université; il égaie d'anecdotes et de mots pour rire l'épineuse aridité de ses démonstrations scolastiques. Rappelant les promesses faites par Benoît XIII avant son élection et trop tôt démenties, il cite Jason, qui dédaigna Médée une fois qu'il eût été mis par elle en possession de la Toison d'or : « L'on puet bien dire de luy comme de celuy qui se associa avec Médée, afin qu'il pût avoir *vellus aureum,* dont elle avoit la garde. Il feignoit aimer tant Médée qu'il

1. Exorde du discours de Pierre Leroy, abbé du Mont-Saint-Michel, le plus fort canoniste du royaume : « Je suis tout indisposé et tout enreumé, et ne puis pas bien parler, espécialement en français. » — Exorde de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai : « Je me vois tout travaillé de reume, je n'ai pas faconde à mon plaisir. »

2. « Aucuns pourroient gloser sur ma manière de dire, que je le dirois par haine et trop chaudement; mais pour Dieu, ayés moi pour excusé, car chascun a sa manière, et quant est de moy, je suis rude et parle hastivement et chaudement, *sic si iratus essem...* »

sembloit qu'il ne aimast autre cose, mais quand il eust tant fait qu'il eust eu devers luy *vellus aureum,* il ne étoit riens qu'il haïst comme Médée. Aussi pareillement Benédict looit tant *cession*[1], affin qu'il pust avoir *vellus aureum*, cette cappe rouge. »

Pendant que Jean Petit parlait, ses partisans, fort nombreux dans l'auditoire, l'excitaient, le soutenaient et lui soufflaient des arguments. Avec la présence d'esprit d'un disputeur aguerri aux luttes des controverses publiques, Jean Petit s'interrompait, recueillant les moyens nouveaux qu'on lui suggérait, et renforçant sa thèse de toutes ces raisons et citations improvisées. « L'on parle à moi cy par derrière; celui-là a grant peur que je ne le oublie. J'avais intention de le dire ailleurs, mais pour lui complaire je le dirai maintenant. » Ce qu'il n'oublie pas, surtout, c'est de flatter le peuple universitaire, « les bacheliers crottés » de la faculté des arts, comme il les appelle : dans les élections, à l'école, dans la rue, ils ont le nombre, c'est-à-dire la force; ils donnent « les bénéfices » et la réputation. Aussi les élève-t-il au-dessus des docteurs. « Le bonnet, dit-il, n'ameine pas de science. En pauvreté croît le savoir plutôt qu'en richesse. Il y en a parmi eux et de moult crottés qui sont très suffisants et bons clercs. Il y a des bacheliers cursoires[2] à qui je m'en vais, quand j'ai aucune chose à faire, qui y voient par aventure plus cler que beaucoup d'autres qui ont bien grant nom. » Ce sont de ces traits-là qu'il faut savoir trouver, en temps et lieu, quand on a quelque souci de sa popularité.

Un incident, qui aurait pu tourner au tragique, émut l'assemblée et fit scandale. Le chef des partisans du pape,

1. Il avait promis de *céder* la place, de se démettre, si l'Église le demandait, pour faciliter les moyens de terminer le schisme.

2. Les bacheliers *cursoires* étaient en quelque sorte des répétiteurs attachés à la Faculté de Théologie et chargés d'expliquer les leçons des professeurs. — Voir Ducange, *cursores baccalarii;* CURSOR, id est, qui *cursum explicat*, celui qui éclaircit et développe le *cours* du professeur. C'est ce que nous appelons, aujourd'hui, dans nos Facultés des lettres et des sciences, des *maîtres de conférences.*

maître Guillaume Fillastre, doyen du chapitre de l'église de Reims, emporté par la chaleur de ses convictions, rabaissa l'autorité royale et, dans une citation malheureuse eut l'air de comparer Charles VI aux rois d'Israël frappés par la colère céleste. Des murmures couvrirent sa voix; certains seigneurs voulaient porter la main sur lui, et le chancelier de France s'apprêtait à requérir des poursuites criminelles contre l'orateur et sa harangue : l'imprudent doyen para le coup en se rétractant et en s'humiliant. Je ne suis, dit-il, qu'un provincial; la pensée, chez moi, vaut mieux que l'expression. « Sire, je viens à votre clémence; je suy un povre homme, qui ay esté nourri ès champs; je suy rude de ma nature, je n'ay pas demeuré avecque les rois, ne avecque les seigneurs, par quoy je sache la manière et le style de parler en leur présence. »

On cite force anecdotes, on raconte longuement nombre de petits faits particuliers dans ces graves discussions, soit pour appuyer les raisonnements, soit pour réveiller l'attention. Le sérieux de nos docteurs se déride volontiers. A ces habitudes familières reconnaissons la méthode des prédicateurs du XIIIe siècle, l'emploi fréquent des *exemples,* récommandé par les rhétoriques sacrées et justifié par des succès éclatants. Dans cette variété de récits épisodiques et d'histoires plaisantes, nous choisirons le trait suivant, l'un des plus courts; c'est encore une allusion à la changeante conduite du pape Benoît XIII et à l'infidélité de ses promesses : « Il y avoit un moine en un moustier qui faisoit si fort le religieux, que merveille; il jeûnoit trois fois la semaine, il n'y faillit jamais. Advint qu'il fut éleu abbé, il ne jeûna plus. L'on ly demanda : Sire, vous soûliez jeûner, vous en avés tost oublié vostre coutume. Il répondist qu'il faisoit alors la vigile de la feste où il étoit maintenant. » L'érudition profane se mêle assez gauchement à cette théologie et y fait montre du pédantisme naïf et crédule qui caractérise le moyen âge, mais elle a le mérite de ne pas se prodiguer; nous sommes encore loin de la science bavarde et ampoulée

du XVIe siècle. L'un des orateurs avance comme un fait certain, comme une assertion indubitable, que « Jules César amena l'Université d'Athènes à Rome, et que Charlemagne l'amena de Rome en France. » Telle est la généalogie que se fabriquait l'Université de Paris en 1406.

Ce concile fit grand bruit[1], mais il eut peu d'effet. La victoire remportée par le parti extrême, hostile au pape, fut trop disputée pour produire de graves conséquences. Les opinions opposées continuèrent de se tenir en échec; on resta dans une agitation fiévreuse et impuissante jusqu'au jour où, le 8 novembre 1417, l'énergique décision du concile œcuménique de Constance rétablit l'unité en proclamant Martin V, qui fut reconnu de toute l'Europe chrétienne. Parmi les plus déterminés champions de l'Université, dans sa lutte contre les papes, l'histoire du XIVe siècle cite un prédicateur d'un caractère étrange, homme austère, véritable ascète, mais orgueilleux, violent, plein d'instincts de révolte que le trouble de ces temps surexcitait, et qui finalement périt dans les cachots de Saint-Maur sous le coup des censures ecclésiastiques. Ce sermonnaire, figure originale entre toutes, est Jean de Varennes, dont les harangues soulevèrent une sorte de jacquerie religieuse au hameau de Saint-Lié, à peu de distance de Reims, en 1393. Docteur en décret de l'Université de Paris, auditeur de rote et chapelain de la chapelle apostolique, pourvu de riches bénéfices qui lui valaient plus de quinze cents écus d'or par an, Jean de Varennes quitta un beau jour ces dignités avec tous leurs avantages, et retournant en Champagne, où il était né, il se construisit une cellule dans la banlieue de Reims pour y vivre en ermite.

1. Lire la chronique de Jean Juvénal des Ursins, à l'année 1406. Michaud et Poujoulat, t. II, p. 442. — Lire aussi le Religieux de Saint-Denis. Chronique de Charles VI, t. III, l. XXVII, p. 471. Les discours prononcés dans le synode de 1406 nous ont été conservés, comme beaucoup de sermons, par un sténographe. Dans un endroit du texte on lit cet avertissement du scribe qui était chargé de recueillir les paroles des orateurs: « Ma plume faut (deficit) icy; je n'ay pas bien entendu; suppléés par ce qui ensuivra. »

Cette fuite au désert, ce renoncement généreux, pareil aux plus beaux traits des siècles héroïques de l'Église, le spectacle de ses austérités frappèrent vivement le peuple des campagnes : on accourait en foule sur le mont Saint-Lié, où s'élevait sa cellule, et lui, marchant, une croix à la main, au devant de ces multitudes, il leur parlait avec véhémence des malheurs du temps présent. Il attaquait les papes qui s'obstinaient à perpétuer le schisme en refusant d'abdiquer, il les déclarait indignes et déchus, proclamait la vacance du Saint-Siége, et disait aux masses qu'il n'y avait plus d'autre pape que Jésus-Christ : « Bonnes gens, ne vous déconfortez pas, car de pape ne poons faillir; le doulx Jhésus est nostre vray pape et chief de l'Église, et la très doulce vierge Marie, dame et maîtresse de tout le monde, fait le métier de papesse. » Prenant à partie Benoît XIII, cet inébranlable adversaire de l'Université, il s'écria un jour dans son exaltation : « Par ma conscience, j'y perdrai la vie ou je le mettrai dehors ! » Ses invectives n'épargnaient pas plus le clergé que le Saint-Siége. « Tous les malheurs du monde, disait-il, viennent des ecclésiastiques. » Il tonnait contre les prélats concussionnaires, simoniaques, usuriers; il encourageait le peuple à résister aux arrêts de la justice épiscopale et à se souvenir qu'il avait pour lui le nombre, c'est-à-dire la force. « Ceulx de Reims m'ont promis par un chevalier, par un docteur et par trois eschevins que d'ores en avant on vous fera justice; les curez seront desmariez, et les ordres Mendiants prescheront vérité. Mais s'ils ne le font, venez à moi; je crierai si hault, que le ciel et la terre l'oïront. Vous ne serez plus robez, rongez, ni pillez, et si il y en a encore aucuns qui le soient, venez à moy, et je y mettray remède. »

Les masses populaires, qui ont toujours aimé à entendre la satire de ce qui est riche ou puissant, applaudissaient à ces diatribes et les répétaient quand il avait fini de parler. Il leur avait dit dans un sermon : « Vous êtes plus nombreux qu'eux, et s'ils vous envoient prendre dans vos maisons, fer-

mez votre porte; s'ils la brisent, vous saurez que faire. Contre ces loups dévorants il faut crier : Au loup! au loup! *hahay! mes bonnes gens, aus leus, aus leus!* Quand on crie aux loups, ils s'enfuient et laissent leur proie. » L'auditoire se mit à crier : « *Hahay! aus leus, aus leus*[1]. » Un coup de vigueur supprima cette agitation locale. L'archevêque de Reims, fort maltraité dans les prédications de Saint-Lié, se plaignit au roi : sur l'ordre de la cour, le bailli de Vermandois enleva un matin Jean de Varennes dans sa cellule et le conduisit au château de Reims, d'où on le transféra dans les prisons de Saint-Maur. Personne ne réclama; les amis du prédicateur, se jugeant compromis par de tels excès, l'abandonnèrent[2].

Le contraste est grand entre cet énergumène et le sage orateur qui consacra son éloquence, savante et populaire tout ensemble, à pacifier les esprits, à rétablir, par la charité et le patriotisme, l'union si profondément troublée dans l'Église et dans l'État. Gerson est le contemporain de Jean de Varennes, de Jean Petit, des fougueux controversistes de 1406, et des sermonnaires politiques dont il sera question plus loin : lui aussi s'est inspiré du spectacle des souffrances qui travaillaient une société en dissolution; lui aussi est l'interprète énergique et sincère du sentiment public en ces jours néfastes, où la honte égale le malheur; mais il domine le tumulte et le péril de toute la hauteur d'une âme vraiment chrétienne, d'une raison intrépide, et d'un noble talent. Ses sermons reproduisent les formes les plus variées du discours sacré tel qu'il florissait alors; le moment est venu de consacrer une étude spéciale à l'œuvre de ce prédicateur éminent et d'y chercher la plus belle et la plus complète expression du génie

1. Ces détails sont extraits de l'interrogatoire que Jean de Varennes subit dans sa prison. Les questions et les réponses sont en latin, mais plusieurs chefs d'accusation sont insérés en français dans ce texte latin. — Gerson, t. Ier, p. 906-927. — Voir aussi *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 375. Moland, *Origines littéraires*, p. 200-204.

2. On a de Jehan de Varennes un traité manuscrit en français intitulé : « *Une vraye médecine à l'âme en l'article de la mort.* » Bibl. Nat., mss. nº 1793.

oratoire qui ait paru dans la chaire française sous le triste règne de Charles VI.

§ II

Les sermons français de Gerson, imprimés ou manuscrits.

Comme la plupart des prédicateurs du moyen âge, Gerson a composé deux sortes de sermons; il prêchait en latin devant les clercs, et en français devant le peuple. Ses sermons latins, plus forts de doctrine, plus méthodiques, prononcés au collége de Navarre, en Sorbonne, dans les assemblées de l'Église de France, et dans les conciles, ont été recueillis avec soin et de bonne heure imprimés[1]; un moindre intérêt s'est attaché à ses homélies françaises, et celles qu'une traduction latine n'a pas défigurées sont encore ensevelies dans nos collections manuscrites. La prédication française de Gerson comprend deux époques distinctes : pendant la première, il prêcha devant la cour des sermons qui n'étaient pas exempts de recherche; un peu plus tard, nommé à la cure de Saint-Jean-en-Grève, il composa, pour ses paroissiens, des instructions véritablement populaires, où se remarque un ton de simplicité et d'abandon qui convient bien aux épanchements de la charité pastorale.

La première époque s'étend de 1389 à 1397. Gerson avait alors vingt-six ans et professait les sciences sacrées au collége de Navarre, à côté de Gérard Machet, Pierre de Nogent, et Nicolas de Clamenges[2]. Né en 1363, dans les environs de

1. Voici le jugement porté sur les sermons latins de Gerson par M. l'abbé Bourret, aujourd'hui évêque de Rodez, dans sa thèse sur ce prédicateur : « Les sermons latins de Gerson offrent un des modèles les plus complets du genre scolastique. Moins simples dans leur conception et moins naïfs dans leur forme que ses sermons français, on y trouve beaucoup de théologie, des raisonnements serrés et cet art méthodique d'exposition qui régnait depuis saint Thomas. » P. 14.

2. Ellies Dupin, *Gersonii Opera*, t. Ier. — *Bibliothèque ecclésiastique* (1698), t. XXIII. — Launoy, *Histoire du collége de Navarre*, 2e partie. — Herman Vonder-Hart, *Concile de Constance*, t. Ier, 4e partie, p. 26.

Réthel, au village de Gerson[1], dont il prit le nom suivant un usage fréquent parmi les hommes d'étude au moyen âge, Jean Charlier était entré comme boursier, à quatorze ans, au collége de Navarre ; il suivit les leçons de Gilles Deschamps et du célèbre Pierre d'Ailly[2], et prit successivement les grades de maître ès arts, licencié et docteur. Sa réputation naissante lui gagna la faveur de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui aimait les gens de mérite et qui lui donna, pour l'aider à subsister à Paris, un logement dans son hôtel et un bénéfice dans le comté de Flandre. Le crédit de ce même protecteur lui valut le titre de chancelier de l'Université et l'honneur de prêcher à l'église Saint-Paul, en présence de la cour. A cette période de sa vie se rapporte une partie de ses sermons français sur les *Mystères* et de ses *Panégyriques des saints*. On reconnaît aussi, à certaines allusions politiques, à quelques dates précises données par le prédicateur, que les sermons de l'Épiphanie, de la Chandeleur, de l'Annonciation et de la Toussaint, un de ceux de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, et les deux derniers sur les Morts, ont été prononcés vers le même temps. En 1397, inquiet des intrigues et des tracasseries auxquelles il se voyait en butte, effrayé des désordres croissants dont il était à la cour l'impuissant témoin, il résigna, sinon le titre, au moins les fonctions de chancelier, avec celles de professeur à Navarre et de prédicateur du roi, et se retira en Flandre, dans son bénéfice. Un manuscrit conservé aux archives de Bruges le désigne comme doyen du chapitre de Saint-Donat et comme chef d'une députation envoyée par les chanoines, en octobre 1397, à Philippe de Bourgogne, pour soumettre à l'approbation de ce duc le choix d'un nouveau prévôt[3]. Son séjour en Flandre dura trois ou quatre ans.

Revenu à Paris dans les premières années du xv[e] siècle,

1. Ce village n'existe plus.

2. Pierre d'Ailly, né à Compiègne en 1350, était alors grand-maître du collége de Navarre. Il fut plus tard évêque de Cambrai, confesseur du roi Charles VII, cardinal en 1411 et légat d'Avignon sous le pape Martin V. Il mourut en 1420.

3. Ms. 387. — Voir Thomassy, *Gerson et le schisme d'Occident*, p. 329.

il remonta en chaire, et sans déserter absolument les églises célèbres et les auditoires illustres, Saint-Paul, Notre-Dame, Saint-Séverin, Saint-Antoine, il consacra son éloquence à évangéliser les artisans et les bourgeois qui habitaient en très-grand nombre l'importante paroisse de Saint-Jean-en-Grève, dont il était le curé. Dès son arrivée parmi eux, il se traça un plan d'instructions sur les devoirs les plus essentiels de la vie chrétienne; il le développa principalement pendant les Avents et les Carêmes, en ayant soin d'approprier son langage à l'intelligence des plus faibles, en s'attachant de préférence à réformer les mœurs, à combattre les habitudes vicieuses, à régler la pratique des plus nécessaires vertus [1]. La prédication populaire de Gerson finit en 1414.

Dans les derniers mois de cette même année, il partit pour le concile de Constance, où il devait siéger en qualité d'ambassadeur du roi, de représentant de l'église de Sens et de délégué de l'Université de Paris. Malgré l'éclat qu'il répandit sur l'Église de France dans cette assemblée, il n'osa pas revenir dans sa patrie lorsque le concile eut terminé ses travaux : il craignit la rancune de Jean sans Peur, dont il avait fait condamner l'avocat, Jean Petit, et il ne revit plus ni ses paroissiens, ni les docteurs, ses émules et ses admirateurs, ni les chaires de Paris, où le souvenir de son éloquence vivait encore. Il erra pendant quelque temps dans les montagnes de la Bavière; puis le duc de Bourgogne ayant péri, en 1419, dans l'embuscade du pont de Montereau, l'exilé passa la frontière de France et vint finir sa vie à Lyon, au couvent des Célestins, dirigé par l'un de ses frères. Ce qui lui restait de forces fut employé à catéchiser les petits enfants, à écrire des livres ascétiques; il mourut en 1429, l'année même où Jeanne d'Arc délivrait Orléans, battait les Anglais à Patay, faisait sacrer le roi et sauvait la France [2].

1. Mss. de la Bibliothèque Nationale, nº 518, fonds Saint-Victor. — Mss. de la Bibliothèque de Tours, nº 303.

2. Ellies Dupin, *Opera Gersonii*, t. Ier, p. 36. — Édit. de 1514, t. IV (fin). — Abbé Bourret, p. 24.

Avant de caractériser l'éloquence de Gerson, disons comment le texte de ses sermons en langue française s'est conservé et dans quel état il nous est parvenu. Ces sermons ont d'abord été recueillis comme l'étaient à cette époque la plupart des productions de la chaire chrétienne, c'est-à-dire par de zélés disciples qui les transcrivaient ou les analysaient d'après des notes prises, au pied de la chaire même, pendant que l'orateur parlait[1]. Quelques-uns, cependant, notamment ceux qui furent prêchés à la cour, avaient été rédigés d'avance avec soin de la main du prédicateur. En 1483 parut à Cologne la première édition complète des œuvres de Gerson; le quatrième volume contient des sermons latins, sans aucun sermon français[2]. Une seconde édition, publiée à Strasbourg en 1488, par le théologien prédicateur Jean Geiler, reproduite à Bâle en 1489, à Strasbourg même en 1494, ne mentionne pas davantage la prédication populaire du chancelier, bien que cette seconde publication se soit enrichie d'un certain nombre de discours écrits en latin.

Vers ce même temps, de nouvelles recherches ayant fait découvrir dans les bibliothèques des colléges de Paris plusieurs ouvrages manuscrits de Gerson, à savoir, des *Traités* de controverse religieuse et des opuscules de piété, une bonne partie des sermons français, inconnus ou négligés jusque-là, se trouvèrent mêlés à cette découverte et signalés à l'attention publique. Un troisième éditeur, Jacques Wimpheling, ami de Geiler, forma de ces récentes acquisitions un volume supplémentaire qu'on imprima à Strasbourg en 1502; mais comme il travaillait pour des savants et pour des Allemands, il eut l'idée, conforme d'ailleurs à l'usage établi, de faire traduire en latin le texte français des sermons : c'est la version latine qu'il publia, et non l'original. Voilà sous quelle

1. Édition de 1502. Tome III, *prologus*, p. 898. (Reproduite par Ellies Dupin, 1706.)

2. Deux ou trois sermons français y sont mentionnés seulement par leur texte dans un index général à la fin du Ier volume. — Édition de Jean Koelhoell, Bibliothèque de Tours, n° 137, incunables.

forme parurent, pour la première fois, les sermons populaires de Gerson, deux exceptés, qui furent de bonne heure imprimés en français et tirés à part, l'un sur la *Passion*, et l'autre sur la *Proposition* adressée au roi en 1405[1].

Pendant deux siècles, rien d'essentiel ne fut changé dans la publication des œuvres de Gerson. Les éditeurs qui se succédèrent suivirent le plan de leurs devanciers; la version latine des sermons français, dont l'auteur était un théologien du nom de Jean Brisgaw, allemand élevé à Paris, fut constamment reproduite[2]. En 1706, l'auteur de la *Bibliothèque universelle des écrivains ecclésiastiques*[3], le docteur janséniste, Ellies Dupin, entreprit de corriger et de refondre, en cinq volumes in-folio, les précédentes éditions de Gerson; cette publication, qui parut à Amsterdam avec l'estampille d'Anvers[4], a pour nous un mérite et un défaut : elle mêle à tort les sermons prononcés en latin avec les sermons français traduits par Jean Brisgaw, bien que cette confusion n'existât pas auparavant, mais, en revanche, elle contient six nouveaux sermons français découverts dans un manuscrit de Saint-Victor[5], et elle les donne dans le texte original[6]. Les dis cours traduits par Brisgaw étaient au nombre de cinquante-trois; en y ajoutant les deux sermons publiés en français dès le XVIe siècle, les six sermons découverts par Dupin et trois autres qui sont encore inédits, on arrive à un total de soixante-quatre discours sacrés, rédigés en français, dont

1. Ces deux publications remontent aux premières années du XVIe siècle, 1500 et 1507, plus haut, peut-être. La première a pour titre: *Contemplations historiées de la Passion* (Antoine Vérard). — *Bibliothèque Nationale*, n° D 5730.

2. Voir les éditions de 1514 (Strasbourg), 1515 (Paris), 1518 (Bâle), 1521 (Paris). Au XVIIe siècle, on ne signale que l'édition de 1606 donnée par le docteur gallican Edmond Richer. — Ces différentes éditions se trouvent dans la Bibliothèque de Tours.

3. Six volumes in-8° (1686).

4. Joannis Gersonii Opera omnia, novo ordine digesta, et in V tomos distributa, etc. Antwerpiæ, MDCCVI. — Dupin, né en 1657, mourut exilé et persécuté en 1719.

5. Mss. n° 138.

6. T. III, col. 1581. — T. IV, col. 565

Gerson est l'auteur. Remarquons ici que tous ces discours, même ceux que le traducteur a travestis, nous les possédons manuscrits dans le texte original; il nous est possible de confronter ce texte avec la traduction. Beaucoup de ces manuscrits, provenant du collége de Navarre et du couvent de Saint-Victor, sont à la Bibliothèque Nationale[1]; une autre série, fort curieuse, existe à la bibliothèque de Tours[2]. Un neveu du chancelier, Thomas de Gerson, habita cette ville; il y était grand chantre de l'abbaye de Saint-Martin: selon toute apparence, il mit ses soins à faire transcrire les ouvrages d'un oncle illustre dont la gloire rejaillissait en partie sur lui. Telle est la double source où pourrait aujourd'hui puiser un éditeur intelligent des œuvres françaises de Gerson[3].

Ces textes sont d'autant plus précieux que les documents du même genre s'offrent à nous plus rarement dans la période qui en ce moment nous occupe. En lisant ces sermons, on peut se représenter l'état général de l'éloquence sacrée au XIVe siècle, se former une idée assez juste des qualités et des défauts qui régnaient alors dans la chaire; on peut mesurer la différence qui existe entre les œuvres oratoires de l'an 1400 et celles du temps où florissait Maurice de Sully: une semblable comparaison mettrait en regard le style de Gerson et celui des sermonnaires contemporains de Louis XI ou de François Ier. C'est ainsi que, grâce à ce solide point de repère, malgré certaines lacunes déjà signalées par nous dans l'intervalle de ces deux derniers siècles, il devient facile d'apprécier les changements survenus, les progrès accomplis depuis les origines du sermon français jusqu'à la fin du moyen âge.

1. Nos 515, 517, 518, 556, 284, 286, 287, 774, 7298, 7326, 7272, 7282, 8188. — M. l'abbé Bourret a décrit ces manuscrits et donné le titre exact des sermons qu'ils contiennent, p. 34-61.

2. Nos 303, 90, 65. — Abbé Bourret, p. 63-66.

3. Un certain nombre d'ouvrages didactiques du chancelier, écrits en français, sont encore inédits et pourraient être l'objet d'une publication spéciale; par exemple, la *Mendicité spirituelle*, la *Doctrine du chant du cuer* (Dialogue), l'*Exposition de la foy pour le simple peuple*, l'*Éguillon d'amour*, *la Montagne de contemplacion*, etc.

Ces discours sont composés sur le même plan, d'après la même méthode que les sermons du XIII[e] siècle; nous y trouvons ces parties essentielles de l'œuvre oratoire, empruntées par l'Église à l'antiquité profane et accommodées par elle au génie de son enseignement, l'exorde, la division, les preuves intrinsèques et les arguments extrinsèques, le dogme, la morale, l'histoire, le syllogisme, l'exemple, le résumé et la péroraison. Gerson divise simplement, brièvement sa matière, lorsqu'il parle au peuple; d'ordinaire, deux points lui suffisent, il va quelquefois jusqu'à trois, rarement au delà. Voici quelques-unes de ses divisions. Un jour de Noël, il montre que la naissance du Christ a servi à glorifier Dieu et à pacifier la terre; un jour d'Épiphanie, prêchant sur les obligations imposées à la royauté, il examine successivement les devoirs du prince envers soi-même, envers ses sujets, envers l'Église. Un autre texte, *Regnum cœlorum vim patitur,* lui suggère un triple développement : le courage des martyrs, la science des docteurs, la vertu des saints, ont assuré la défaite du monde et la victoire du Christ. Dans le corps du discours, l'éloquence de Gerson est moins naturelle, moins facile, moins animée que celle des sermonnaires de la bonne époque du XIII[e] siècle : les preuves dites intrinsèques, tirées de la théologie, les points de doctrine savamment établis rappellent trop souvent la méthode scolastique; l'explication est minutieuse, la discussion pesante, l'allure guindée et compassée; le docteur alourdit et refroidit l'orateur.

Gerson fait de larges emprunts aux maximes des Pères, à l'Écriture, à la Vie des saints, à l'histoire profane et à la légende sacrée; les preuves extrinsèques, chez lui, sont abondantes et témoignent d'une vaste érudition. Que ce savoir, bien souvent, manque de goût et de critique, il est presque inutile de le remarquer ici : Jupiter, Minerve et Mercure marchent trop fréquemment à côté de Moïse, du Christ et de sa mère; Aristote, Cicéron, Stace, Juvénal viennent mal à propos prêter leurs lumières à saint Augustin et aux docteurs de l'Église; le Digeste, par une intervention inattendue, est appelé à

corriger les décisions des conciles. Ce mauvais goût était obligatoire; on n'évitait le reproche d'ignorance qu'à la condition de sacrifier aux ridicules du pédantisme à la mode. Gerson cite quelquefois des vers français; il fait allusion aux romanciers et aux jongleurs populaires; mais ces digressions sont courtes et sans trivialités[1]. Un autre défaut, qu'il tient aussi de son temps, est l'abus de l'allégorie. Des sermons entiers se développent sous cette forme : on dirait des *Moralités* sacrées. Les vices et les vertus personnifiés se transforment en chevaliers, en « damoiselles; » l'oraison est la « chambrière » de l'âme; celle-ci devient un temple qui a pour autel « la volonté; » sur cet autel on fait « sacrifices et oblations de bonnes ou mauvaises affections. » Le bon curé de ce temple est le Saint-Esprit; notre âme en est la paroissienne; le chapelain est la raison qui gouverne « sa paroissienne; » les cloches sont les bonnes inspirations que le Saint-Esprit fait sonner « au plus haut lieu du temple[2]. » Voilà les « sermons étudiés, » les tirades alambiquées, *sermones curiosi,* que Gerson prêchait à la cour et qu'on y applaudissait à la fin du XIV° siècle.

Nous aimons mieux l'orateur dans les discours plus simples où, pénétré d'un sentiment profond, il s'attendrit sur les souffrances du peuple et trace un tableau pathétique des misères renaissantes « du pauvre commun. » Lui-même nous a dit qu'il avait l'âme sensible et portée à la pitié[3]. Cette

1. Dans un sermon sur la *Passion,* il cite ce quatrain :

> A Dieu s'en va par mort amère
> Jhesus, voyant sa doulce mère.
> Si debvons bien par pénitance
> De ce dueil avoir remembrance.

Quelquefois il traduit son texte ou ses citations latines en vers français. Dans un autre sermon sur la *Passion* il débute ainsi : « Quant ung chanteur de romans, vel *historiarum,* narre les paroles, les faiz d'ung bon prince qui fut gracieulx à regarder, vigoureux à guerroyer,... il est voulentiers et doucement oy et escouté, etc. » — Bibliothèque Nationale, mss. n°s 556, 8188.

2. Bibliothèque de Tours, ms. 303. — Bibliothèque Nationale, ms. 7326.

3. Édit. Ellies Dupin, t. IV, colonne 725.

tendresse de cœur, cette sympathie pour les malheureux et les faibles était la source vive et toujours abondante d'où partait son éloquence. Parmi les malheureux de ce monde il rangeait les âmes sincèrement chrétiennes, si nombreuses alors, que le schisme désolait et désespérait; aussi ce sujet est-il un de ceux qui lui tiennent le plus au cœur et qui excitent les mouvements les plus impétueux de sa parole. Secourable aux opprimés, aux disgraciés du sort, aux victimes de nos interminables querelles, religieuses et politiques, il se redresse avec une véhémente indignation contre les ambitieux et les tyrans de tout ordre, instigateurs de complots, artisans du malheur public, boute-feux qui rallument et propagent l'incendie aux quatre coins du royaume. Il ne leur épargne ni les menaces ni les invectives; son style devient hardi, âpre, irrité; il a des expressions amères, des évocations terribles, des élans et des éclats dont il contient à peine l'ardeur.

La variété est donc l'un des caractères du style de Gerson dans ses *Sermons* français; ajoutons-y l'ampleur et l'abondance. Sa pensée a retenu, de l'habitude d'écrire en latin, un tour périodique, une allure ferme et cadencée qui se sent tout d'abord[1]. Cette langue oratoire nous paraît supérieure à celle de la plupart des prosateurs contemporains, Froissart excepté : elle est moins traînante et moins diffuse, moins surchargée de trivialités pédantesques; la sincérité du sentiment, la chaleur du pathétique lui donnent une aisance, une souplesse, une vivacité naturelle inconnues aux écrivains trop laborieux ou trop négligés que cette époque a produits. D'aussi rares mérites avaient élevé Gerson au premier rang

1. Par exemple, dans cet exorde d'un sermon sur les *sept péchés capitaux:* « Avant que je descende à ma matière, je vueil exposer la cause pour laquelle j'ay prins ce thème, et diray mon entencion. Longtems a que dedens le secret de ma pensée j'ai considéré que péché le desloyal, et le traitre maudit de Dieu son droiturier seigneur, faisoit guerre aspre et mortelle contre tout l'umain lignaige. Las! en moy mesmes l'ay je senti plus que ne me fust besoing, et aux autres je l'apperçoy ung chascun jour...» Mss. de la Bibliothèque nationale, n° 518.

des sermonnaires : « Grant chose estoit de Paris, dit un chroniqueur à la date de l'an 1400, quant maistre Jehan Gerson, maistre Eustache de Pavilly, frère Jacques le Grand et autres docteurs et clercs soloient preschier tant d'excellents sermons[1]. » Pavilly et le Grand[2], cités ici à côté de Gerson, sont célèbres surtout par leurs prédications politiques et par leur ingérence dans les querelles de partis; il sera question d'eux plus loin, lorsque nous ferons l'histoire des troubles qui ont agité Paris et le royaume sous Charles VI : nous réservons aussi pour ce même chapitre l'examen des huit *Propositions* ou discours politiques que Gerson a prononcés devant le roi ou devant le peuple pour calmer la fureur des discordes civiles; son rôle de bon citoyen paraîtra mieux et avec plus de grandeur au milieu des passions combattues et intimidées par son éloquence.

§ III

Les principaux sermonnaires du XV[e] siècle. — Saint Vincent Ferrier, Menot, Maillard et Raulin.

Après la mort de Gerson commence, pour la chaire chrétienne en France, une période d'affaiblissement et de déclin. Les grands docteurs qui ont illustré et soutenu l'Église, pendant l'épreuve du schisme, n'ont pas de successeurs. Le nombre même des sermonnaires diminue. Nicolas de Clamenges[3], dans son traité sur la *Corruption de l'Église,* accuse les prélats, le haut clergé de dédaigner la prédication[4]

1. *Description de Paris,* par Guillebert de Metz, édit. Leroux de Lincy (1855), p. 82.
2. La Bibliothèque Nationale contient en manuscrits plusieurs traités ou sermons français de Jacques le Grand, par exemple le *Livre des bonnes mœurs* et l'*Archiloge sophie* dédiée au duc d'Orléans, n[os] 143, 214, 453, 953 et 1508.
3. Ce célèbre théologien, ami de Gerson, né à Clamenges en Champagne, vers 1360, fut recteur de l'université de Paris en 1393, puis secrétaire du pape Benoît XIII. Il mourut en 1435.
4. « Multi sunt ex eis qui nunquam civitates suas intraverunt, suas ecclesias viderunt, sua loca vel diœceses visitaverunt, nunquam pecorum

et de l'abandonner aux moines; ceux-ci, restés maîtres de la chaire, l'occupent avec beaucoup moins d'ardeur et de succès qu'auparavant. Nous ne trouvons pas plus de quinze ou vingt prédicateurs français mentionnés, au xv[e] siècle, par les historiens spéciaux des deux ordres, autrefois si féconds, de Saint-François et de Saint-Dominique; presque tous sont des noms obscurs. C'est seulement vers la fin du siècle, sous les règnes tranquilles de Louis XI et de Charles VIII, qu'un peu de zèle et de talent semble se ranimer, et que l'éloquence du moyen âge, avant d'entrer dans l'époque orageuse de la Réforme, jette un dernier éclat.

On peut signaler plusieurs causes de cette décadence. La plus apparente est l'état de misère et de confusion où la guerre de Cent ans avait précipité le royaume; tout souffrait et périssait dans cette nation envahie, divisée, qui semblait sans lendemain, et près de succomber à tant de blessures mortelles. L'Église, dans le désastre public, avait en outre ses maux particuliers, sa plaie secrète : les études, la foi, la discipline languissaient[1]; les désordres du siècle, les corruptions de la politique et de la guerre, aussi bien que les vices de la mollesse, avaient gagné le clergé[2]; l'âme ardente

suorum vultus agnoverunt, vocem audierunt, vulnera senserunt, nisi ea forte vulnera quæ ipsi eis intulerunt... Multi sunt qui, toto elabente anno, suam bis aut ter intrant ecclesiam, qui totos in aucupio et venatu, in ludis et palæstra dies agunt, qui noctes in conviviis accuratissimis, in plausibus et choreis insomnes transeunt, etc. » Ch. XVII, XIX.

1. On peut lire, sur cette question, le *De corrupto Ecclesiæ statu*, de Nicolas de Clamenges, aux chapitres III, IV, XVI, XIX, XX, XXI. — Voici ce qu'il dit de l'ignorance des prêtres de son temps : « De litteris vero et doctrina quid loqui attinet, cum omnes fere Presbyteros sine aliquo captu aut rerum aut vocabulorum morose syllabatimque vix legere videamus... Si quis hodie desidiosus est, si quis in otio luxuriari volens, ad sacerdotium convolat, quo adepto, statim se ceteris sacerdotibus voluptatum sectatoribus adjungit, qui magis secundum Epicurum quam secundum Christum viventes, et cauponulas seduli frequentantes, potando, commessando, pransitando, convivando, cum tesseris et pila ludendo, tempora tota consumunt Ch. XVI.

2. Nicolas de Clamenges s'exprime ainsi sur les chapelains, les chanoines et le clergé régulier: « Uno verbo dicere mihi licet Capellanos et Canonicos Episcoporum similes esse, indoctos, simoniacos, cupidos, am-

et austère de la prédication chrétienne tombait en défaillance et perdait sa vertu. Quelques hommes cependant, au milieu de l'abaissement général, gardèrent l'esprit apostolique, l'audace intrépide contre le mal, la généreuse liberté de la parole sainte; s'ils n'égalèrent ni le talent ni la renommée de leurs devanciers, si, atteints eux-mêmes des défauts de leur temps, ils ne surent pas toujours maintenir la dignité et la pureté des traditions de l'éloquence, ils trouvèrent du moins, dans un dévouement sincère, d'heureuses inspirations, des accents pénétrants, une force d'action et de persuasion que la société contemporaine a vivement ressentie et dont l'histoire se souvient. Nous dirons quelques mots de ces représentants de la chaire française au XVe siècle.

Le Dominicain saint Vincent Ferrier, missionnaire puissant en paroles et en actes, peut trouver place parmi les sermonnaires français, bien qu'il soit né en Espagne, puisqu'il a prêché en France et qu'il y est mort en 1419[1]. Comme il savait presque toutes les langues de l'Europe, il a parcouru pendant vingt ans, à partir de 1397, une grande partie du continent, l'Angleterre et l'Irlande, en faisant des miracles, en opérant des conversions, en reprochant aux hommes leurs désordres et leurs crimes, en leur montrant la main de Dieu visible et présente dans les malheurs qui désolaient la chrétienté[2]. Sa voix tonante, sa face exténuée imprimaient la terreur aux populations rassemblées en foule pour l'entendre : souvent, les larmes et les sanglots de ses auditeurs couvraient sa voix et le forçaient de s'arrêter. On a de lui un Carême, imprimé en 1482 à Cologne, des sermons

bitiosos, obtrectatores, suæ vitæ negligentes, alienæ curiosos, ebrios, incontinentissimos, vaniloquos, tempus in fabulis et nugis terentes, in cura ventris et gulæ, in carnis voluptatibus hauriendis. » Ch. XX. — Le portrait des simples moines n'est pas flatté davantage.

1. Saint Vincent Ferrier, né à Valence en 1355, mourut à Vannes dans un couvent de cette ville où il passa les dernières années de sa vie.

2. « Verbum Dei seminando, stupenda miracula operando, Hispaniam, Galliam, Germaniam, Angliam et Hiberniam perlustravit. » — Echard et Quétif, p. 763.

sur le « Propre du temps » et des Panégyriques publiés au commencement du XVIe siècle[1] : certains passages de cette éloquence nous paraissent bizarres, mais le sérieux repentir de ses auditeurs ne connaissait pas nos délicatesses[2].

Les autres prédicateurs de l'ordre de Saint-Dominique, à l'exception de l'Italien Barlette[3], ne paraissent pas avoir beaucoup ajouté à la gloire de leur institut. Qu'est-ce, en effet, que ce Jean Capréolus, du diocèse de Toulouse, docteur en théologie, de la faculté de Paris, auteur de « sermons variés » qui ont disparu? Qu'est-ce que le licencié Guidon Marguetat, qui a laissé des homélies manuscrites « sur les épîtres, les évangiles, le propre du temps, et les fêtes des saints? » ou cet autre licencié, Martin François, auteur d'un Carême manuscrit[4]? Le breton Alain de la Roche, « hérault et promoteur infatigable de la dévotion du saint Rosaire, » est du moins un homme éminent par la ferveur de son zèle; on a de lui un recueil manuscrit « de sermons et de petits traités[5]. » Un Franciscain anonyme,

1. *Sermones quadragesimales*, Coloniæ, 1482. — A la suite est imprimé un *ars prædicandi* d'Albert. — *Sermones de tempore, de sanctis per annum*, édit. de 1525, 1530, 1539, 1550, 1559. L'édition de (Lyon), a pour titre: *Distinctiones, aurei sermones et fructuosissimi.*

2. Tel est ce passage d'un sermon pour le 1er jeudi du carême où les maux de l'âme sont comparés à ceux du corps, et le confesseur assimilé à un médecin. Le prédicateur commence par distinguer sept moyens de guérison employés par le médecin du corps : 1° *facies inspicitur ;* 2° *pulsus tangitur ;* 3° *urina attenditur ;* 4° *dietta præscribitur ;* 5° *sirupus immittitur ;* 6° *purgatio tribuitur ;* 7° *refectio conceditur.* — Des moyens semblables s'appliquent à la guérison des âmes. Par exemple, qu'est-ce que la confession? « Confessio est sicut urinale in quo urina peccatoris, ab interiori existens, ostenditur confessori, et ubi infirmitates animæ agnoscuntur. » — *Histoire de la prédication,* par Joseph Romain Joly, 1767, p. 353.

3. Sur Barlette, voir Echard et Quétif, année 1470, p. 884. Les sermons qu'on a de lui sur le *carême,* sur le *salut,* sur les *saints,* sermons imprimés à Rouen, à Lyon, à Paris, à Venise, en 1507, 1515, 1518, 1536, 1571, sont remplis d'interpolations : « *Ab ineptis auditoribus collecti, interpolati, vitiati et adulterati.* »

4. Sur Capreolus et ses *Sermones varii,* sur Guidon Marguetat et Martin François, voir Echard et Quétif, aux années 1444, 1449, 1454, p. 795. 807, 812.

5. « *Sermones et tractatuli Alani.* » — « Celebris ille B. Virginis per Rosarium cultus præco et promotor indefessus. » — *Ibid.* Année 1475, p. 849.

contemporain de Charles VIII, avait jugé nécessaire d'enrichir le répertoire déjà si volumineux des manuels et des rhétoriques sacrées; il fit un ouvrage intitulé « Lieux communs pour la prédication, rangés selon l'ordre alphabétique[1]. » Nous préférons à cette inutile compilation les sermons de Jean Flameng, prêchés à Lille en 1490; ils étaient en français et se conservaient dans leur texte, au XVII[e] siècle, parmi les manuscrits de la bibliothèque de cette ville, qui peut-être les possède encore aujourd'hui[2]. Voilà tout ce qu'ont fait les Frères Prêcheurs pour l'honneur de la chaire française, à cette époque, d'après le témoignage de leurs consciencieux historiens Echard et Quétif.

La liste que nous présente Wading, l'historien des ordres Mineurs, est aussi courte; elle serait plus pauvre, si elle ne contenait deux noms célèbres, Menot et Maillard. Avant d'arriver à ces deux gloires de l'ordre des Cordeliers, nous rencontrons des sermonnaires d'un mérite estimable, à qui n'a pas manqué une certaine renommée locale et viagère. Tel est Antoine de Verceil, auteur de deux *Carêmes,* imprimés à Venise en 1492 et à Lyon en 1504; il vivait en 1480. Nicolas de Nyse, Père gardien d'un couvent de Rouen, mort en 1509, a laissé une œuvre plus considérable : elle comprend des « sermons d'été et des sermons d'hiver, » *Sermones æstivos et hiemales,* deux *Avents,* un *Carême,* des homélies sur le « Propre du temps, » le tout publié à Paris en 1500 et à Rouen en 1508. On imprimait, à la même date, les sermons du Franciscain Étienne Brullefer, docteur en théologie, « sur la pauvreté du Christ et des apôtres. » Ce prédicateur vivait en 1483[3]. Nous ne voyons pas figurer dans cette nomenclature un Cordelier qui fit cependant quelque bruit, sous Louis XI, par une tentative malheureuse et fort inopportune de prédication politique. Il s'agit du Frère Antoine Fradin,

1. Anonymus Gallus. — « *Loci communes pro prædicatoribus alphabetico ordine digesti.* » — *Ibid.* Année 1476, p. 853.
2. « *Sermons pour tous les jours de Carême.* » — *Ibid.* Année 1490, p. 873.
3. Wading, p. 29, 267, 320.

natif de Villefranche, en Beaujolais. Arrivé de sa province à Paris au printemps de 1478, et n'ayant pas conscience des changements accomplis dans le régime de la France, il osa critiquer en chaire « la justice du gouvernement du roy, des princes et seigneurs du royaume ; » il attaqua surtout les ministres, dit que le roi « estoit mal servy, qu'il avoit autour de lui des serviteurs qui lui estoient traistres, et que s'il ne les mettoit dehors ils le destruyroient et le royaulme aussi. » Prendre de telles libertés sous Louis XI, c'était commettre un grave anachronisme. Olivier le Dain, envoyé par le roi, intima l'ordre au prédicateur de se taire ; et comme le peuple, craignant pour la vie de l'audacieux Cordelier, s'attroupait à la porte de son couvent, avec l'intention manifeste de le défendre, un arrêt, publié à son de trompe, défendit les rassemblements « sous peine de confiscation de corps et de biens. » Fradin fut banni à perpétuité du royaume, et partit au milieu des pleurs et des cris du « populaire : » ses plus déterminés partisans l'accompagnèrent fort loin, hors de Paris, mais là se borna leur protestation[1]. Fradin était venu trop tard ou trop tôt ; on n'était plus au temps des Armagnacs et des Bourguignons, on n'était pas encore à l'époque de la Ligue.

Plus avisés, Menot et Maillard, critiquèrent la société et laissèrent en paix le gouvernement. Les satires générales les plus violentes sont moins hardies qu'une simple allusion dirigée contre le pouvoir. Maillard, il est vrai, à ses débuts inquiéta Louis XI qui le menaça de le faire jeter à la rivière cousu dans un sac ; il se tira du mauvais pas en homme d'esprit, par un bon mot et par de la prudence[2]. Orateurs

1. « Et quant le dict frère Anthoine partit, du dict lieu de Paris, y avoit grant quantité de populaire, crians et soupirans moult fort son département, et en estoient tous fort mal contens. Et du courroux qu'ils en avoient disoient d'étranges choses, et y en eut plusieurs tant hommes que femmes qui le suivirent hors de la ville de Paris jusque bien loing, et puis après s'en retournèrent. » Cet événement est conté en détail dans la chronique de Jean de Troyes, année 1478, p. 336, édition Michaud et Poujoulat (1854), t. IV.

2. Il répondit au valet porteur du message : « Va dire à ton maître que

de talent et de verve, ces deux sermonnaires ont été souvent étudiés et cités : pendant longtemps même on n'a connu qu'eux seuls de tous les prédicateurs du moyen âge, parce qu'ils étaient les moins anciens, absolument comme le plus moderne de nos vieux poëtes, François Villon, représentait à lui seul, devant le siècle de Boileau et de Voltaire, presque toute la poésie antérieure à la Renaissance. Le jugement porté sur leur éloquence reste vrai en général, mais il est incomplet et parfois inexact. Dans l'ignorance où l'on était des temps et des hommes qui les avaient précédés, on a signalé chez eux, comme des traits distinctifs et personnels, nombre de mérites, de défauts ou d'habitudes qui étaient, pour ainsi dire, de tradition. En bien et en mal, ils sont moins novateurs, moins originaux, moins singuliers qu'on ne l'a cru. Le passé qui les explique et les excuse leur ôte du relief. Pour les considérer sous leur jour véritable, il faut les remettre à la place qui leur convient, c'est-à-dire au terme de cette longue période de fécondité oratoire que nous venons de parcourir, et dont ils reproduisent certains caractères essentiels avec vivacité.

Menot et Maillard appartenaient l'un et l'autre au plus populaire des ordres religieux, à ces Franciscains qui depuis trois siècles avaient le privilége de porter dans la chaire chrétienne une parole hardie et satirique, un geste véhément et familier, toutes les libertés d'une trivialité pittoresque. Michel Menot, qui a vécu de 1440 à 1518, n'était qu'un simple Cordelier, docteur en théologie, il est vrai, mais sans titre particulier ni charge un peu éminente dans son ordre ; il aurait pu dire encore plus justement qu'Olivier Maillard, son rival en éloquence : « Je n'ai que ma parole, » *nihil habeo nisi linguam*. Cette parole était « d'or, » s'il en faut croire ses auditeurs qui l'avaient surnommé *lingua aurea*. Notre Chrysologue franciscain fit une mission à Tours en 1508,

j'arriverai plus tôt au ciel, par eau, que lui par ses chevaux de poste.» — Niceron, Mémoires, t. XXIII. — Labitte, *Revue de Paris*, 1840, p. 263. Ce mot porte sa date avec lui.

une autre à Paris en 1517, qui renouvelèrent le souvenir des plus vifs succès de popularité que l'éloquence sacrée en France eût obtenus jusque-là. Figurons-nous un Bridaine contemporain de Louis XI et de Charles VIII. On ne sait pas autre chose de lui; sa vie est tout entière dans cet apostolat[1]. La biographie de Maillard est moins courte; ce sermonnaire avait plus d'un talent, et la prédication n'était qu'une des formes de son exubérante activité. Prédicateur du roi sous Louis XI, confesseur de Charles VIII, il vécut à la cour, fréquenta les grands et le peuple, et ne fut pas l'homme d'un seul public et d'un seul auditoire. Son mérite l'éleva aux plus hautes dignités compatibles avec la vie monastique; il fut élu vicaire-général des cordeliers de France et cinq fois provincial; le gouvernement français et le saint-siége lui accordèrent leur confiance en plus d'une affaire délicate. Le pape Innocent VIII, en 1488, le nomma son légat auprès du roi de France pour abolir la pragmatique-sanction de Charles VII; le roi, d'autre part, le choisit pour négocier la cession de la Cerdagne et du Roussillon à Ferdinand le Catholique.

Plus d'un trait semble nous révéler dans Maillard un personnage remuant et ardent, toujours prêt à mêler différents rôles, à s'ingérer et à s'intriguer en des difficultés d'où sa réputation ne sortit pas sans atteinte. On l'accusa d'avoir vendu à l'Espagne les intérêts français; plus tard, ayant voulu réformer trop brusquement le grand couvent de son ordre à Paris, il fut contraint de se retirer, « hué d'un chacun. » Quand Louis XII, en 1499, répudia sa première femme pour épouser Anne de Bretagne, Maillard prêcha contre le roi dans l'église de Saint-Jean-en-Grève et proclama Jeanne la vraie et légitime reine de France. A ce coup, il quitta Paris et se réfugia aux Pays-Bas auprès de l'archiduc Philippe le Beau, père de l'empereur Charles-Quint. L'année suivante il prêchait à Bruges, devant la cour de l'archiduc, le fameux sermon

1. Niceron, Mémoires, t. XXIV.

publié sous le titre de *Sermon tousseux*[1]. Il mourut, le 13 juin 1502, dans un des faubourgs de Toulouse qu'il traversait incognito[2].

On a de Menot le Carême qu'il a prêché à Tours et la mission qu'il a faite à Paris; ces sermons ont été imprimés en 1519, 1525 et 1530[3]; le texte est en latin. Les œuvres de Maillard sont plus variées. Elles comprennent un Avent, un Carême, des sermons pour tous les dimanches et des panégyriques[4]. Outre ces recueils publiés en latin, on a de lui une *Passion,* un sermon sur la *Confession,* et le *sermon de Bruges,* qui sont en français[5]. En examinant les discours de ces deux sermonnaires, nous y retrouvons tous les caractères de l'éloquence du moyen âge, plusieurs fois signalés par nous dans les siècles précédents : le mélange du latin et du français, sur lequel on s'est tant mépris et si mal à propos égayé, la disposition traditionnelle du sermon, l'habitude reçue de consacrer la première partie au dogme et la seconde à la morale, une revue satirique, une peinture souvent trop libre des conditions humaines, comme dans les *sermones ad status,* de fréquents emprunts à la littérature populaire, un emploi abusif des exemples ou des histoires; rien de tout cela n'était une nouveauté. Où donc est l'originalité de nos deux sermonnaires? Qu'y a-t-il dans leur prédication et dans leur succès qui leur soit personnel? Il y a leur talent, c'est-à-dire, leur verve d'éloquence, féconde en mouvements et en saillies, leur imagination piquante et

1. Ainsi appelé parce que le prédicateur y a marqué par des *hem! hem!* les endroits où il devait s'arrêter pour *tousser.*

2. Niceron, Mémoires, t. XXIII. — Labitte, *Revue de Paris* (1840), p. 261-271.

3. *Sermones quadragesimales olim Turonibus declamati. — Sermones Parisiis declamati.*

4. Recueils imprimés en 1493, 1498, 1511, 1513, 1515.

5. *La Récolation de la très-pieuse Passion de N.-S., représentée par les saints et sacrés Mystères de la messe.* Paris, in-8. — L'*Exemplaire de confession*, avec la confession générale. Lyon 1524, in-8°. — Le sermon de Bruges, ou *Sermon tousseux*, a été réimprimé en 1826 par l'abbé Labouderie, in-8°.

colorée qui donne une forme neuve à ces lieux-communs séculaires de satire morale et d'objurgation; il y a aussi l'actualité vivante des mœurs du xve siècle, la mode ridicule ou vicieuse finement observée et mise dans un relief saisissant. La face mobile de l'incorrigible humanité, qui renouvelle et varie sans cesse l'expression des mêmes défauts, rajeunit par des nuances fraîches le coloris des anciennes peintures.

Ce qui nous paraît un signe caractéristique du vrai talent dans l'éloquence de ces deux Franciscains, c'est l'aisance, le naturel, le ton souple et varié de leur prédication. Ils passent, sans effort, du plaisant au sérieux, de la satire mordante et poignante à l'émotion sincère, au pathétique profond. Ils ne frappent pas seulement l'esprit par la crudité d'un style singulier, ils vont jusqu'à l'âme, ils la touchent et la remuent. Ils ont l'abondance des natures fortes et l'imprévu des imaginations passionnées. Leur pensée, comme celle du poëte contemporain Villon, se porte d'un mouvement naïf et d'un essor familier vers cette terrible contemplation du néant des choses humaines, vers cette sombre poésie du sépulcre et de la destruction qui, dans les grands siècles littéraires, a si puissamment inspiré le génie des orateurs chrétiens. Ils esquissent, d'un trait rapide et négligé, de larges tableaux qu'achèvera un jour et remplira un art consommé[1]. L'onction même ne leur manque pas, pour peu que le sujet prête à l'attendrissement, et on les jugerait mal en bornant leur

1. « Nous mourons tous, dit Menot dans son *cinquième sermon après les Cendres*, et comme l'eau nous rentrons dans la terre et nous ne revenons plus à la surface. La Loire coule sans cesse; mais l'eau d'hier est-elle aujourd'hui sous le pont? Il y a cent ans, pas un homme n'existait de ce peuple qui est maintenant dans la ville. A cette heure, c'est moi qui vous prêche; dans un an, peut-être, un autre vous prêchera. Où est le roi Louis, monarque redouté, et Charles qui dans la fleur de sa jeunesse faisait trembler l'Italie? Hélas! ils pourrissent tous deux dans le cercueil. Où sont toutes ces demoiselles dont on a tant parlé? N'avez-vous pas lu le *Roman de la Rose*, et ne vous souvenez-vous pas de Mélusine et de tant d'autres beautés célèbres? Nous mourons tous, et comme l'eau nous fondons dans la terre... » — *Sermones Turonibus declamati*, f° xxvii. — Voir en outre, sur *la Mort*, *Sermones Parisiis declamati*, f° vi-xiii.

éloquence à l'invective et à l'imprécation[1]. Souvent, dans leurs sorties les plus violentes contre les prévarications mondaines, un sentiment généreux échauffe leur cœur; c'est, par exemple, la sympathie pour le faible et l'opprimé dont ils prennent la défense et soutiennent la querelle en face de ces « écorcheurs des pauvres, *excoriatores pauperum,* qui foisonnent dans les villes. » Si l'on excepte les temps de révolution, où l'on ose tout sans danger, l'histoire de la chaire nous offre peu de traits de hardiesse comparables à celui-ci : « Aujourd'hui, messieurs de la justice portent de longues robes, et leurs femmes s'en vont vêtues comme des princesses. Si leurs vêtements étaient mis sous le pressoir, le sang des pauvres en découlerait. Seigneurs justiciers, les revenus que vous dépensez sont-ils de votre patrimoine? Non, certes; et les pauvres mineurs orphelins sont mis par vous sous la dent des loups, car vous leur donnez des tuteurs qui les volent et les dépouillent; ne doutez pas que leurs clameurs ne montent jusqu'au ciel et devant Dieu. Vos taxes et vos impôts seront sel et épices pour saupoudrer vos chairs dans la damnation[2]. »

Menot, en son rude langage, appelle « fourbe et voleur » le prédicateur qui « tord l'Évangile pour plaire aux princes et aux grandes dames » : ce n'est ni à lui ni à Maillard qu'on appliquera un tel reproche. On les taxerait même d'exagération et d'imprudence, surtout lorsqu'ils découvrent d'une main brutale et parfois cynique les plaies secrètes de l'Église, si l'on ne connaissait déjà les attaques dirigées par leurs devanciers contre de semblables désordres, et si le Traité de Nicolas de Clamenges, cité plus haut, ne nous faisait mesurer la profondeur du mal. Leurs sermons et le *De corrupto*

1. On pourra s'en convaincre en lisant dans Menot et Maillard le sermon sur la *Passion,* qui est en français (ou peut s'en faut) dans tous les deux. — Menot, *Passionis Domini Expositio,* f° CLXI, col. 1 et 2. — Maillard, *Sermon de Bruges,* Péroraison.

2. Menot, *Sermones Turonibus declam.*, f° XLVII-XX. — *Serm. Parisiis decl.*, f° VII, XVII, XXIX, XCV, XC, CIV, CVIII, CX, CCIV. — Maillard, prêchant à Toulouse sur le même sujet et avec la même liberté, fut menacé de la prison par le parlement. — Labitte, *Revue de Paris,* 1840, p. 263.

Ecclesiæ statu s'éclairent réciproquement, sans parler des témoignages moins sûrs que nous fournit la littérature populaire. « Que trouve-t-on maintenant, nous dit Menot, dans les maisons des prêtres? Est-ce une exposition des épîtres, un commentaire des évangiles? Non; c'est un arc, une baliste, un couteau de chasse et autres armes. Les prélats traînent après eux des chiens, des maquignons, avec livrée militaire, tandis que les chanoines disent leur office dans la cuisine... On prend les bénéfices à *embrassées,* on les vend comme des chevaux en plein marché. Un enfant de dix ans obtient des bénéfices par les « cognoissances » de sa mère... Une fois qu'ils sont abbés, papes et cardinaux, ils veulent que leurs parents soient pourvus; ils font de leur protégé un évêque, un archidiacre, un chanoine, *voir fust-il fils d'ung savetier ou sorty de la maison d'ung bostelier de foing...* Messieurs les curés et chanoines, vous avez cinq ou six cloches sur vos têtes (des abbayes et des prébendes accumulées), pensez-vous qu'on vous donne tout cela pour entretenir tant de cuisines? Tout ce que l'homme d'église retient au delà des convenances est un vol fait à Dieu et aux pauvres, et votre gourmandise crie vengeance[1]. »

Les formes habituelles du style de nos deux sermonnaires, les moyens de persuasion qu'ils emploient de préférence, par lesquels ils saisissent, captivent et maîtrisent l'attention de l'auditoire, sont la description vive et courte, la succession rapide de petits groupes animés et de tableaux changeants, l'apostrophe familière, le dialogue imprévu, la narration développée où leur imagination railleuse et forte se donne carrière. L'expression, chez eux, est souvent triviale, parfois grossière, mais elle est toujours incisive, mordante, colorée; elle fait image, elle emporte la pièce; leur style a des traits

1. *Sermones Parisiis declamati,* f° XCVIII, XCIV, V, VIII, X, CXVII, CXVIII. — *Serm. Turonibus declamati,* f° XVII. — Menot dit encore : « On nomme évêques des gens qui ne savent pas la grammaire et qui n'ont pas le Donat. Nous voyons, non en esprit, mais sous notre œil, des ânes couronnés, *Asinos mitratos,* s'asseoir sur le siége des Apôtres. » *Serm. Parisiis decl.,* f° XCIII.

qui annoncent Rabelais et Montaigne, et jamais la verve du génie gaulois ne s'est plus franchement installée dans la chaire et ne s'est mise plus librement en possession de la doctrine chrétienne[1]. Maillard a moins de vivacité dans l'expression, moins d'esprit que Menot; il est plus simple et plus uni, moins sujet aux familiarités grotesques; mais son éloquence chaleureuse, énergique, n'a pas moins de puissance, ni de souffle, ni d'élan. Le sermon de Bruges, prononcé devant un vaste et brillant auditoire, est rempli d'apostrophes hardies qui prouvent quelle autorité de parole avait conquise le vaillant missionnaire.

Divisant la société en deux parts, celle de Dieu et celle du démon, Maillard interpelle l'un après l'autre les représentants de toutes les conditions sociales qui sont là sous ses yeux; il leur demande pour qui ils tiennent, de quel bord ils se rangent. « Or, levez les esprits, qu'en dites-vous, seigneurs? Êtes-vous de la part de Dieu? Le prince et la princesse en êtes-vous? Baissez le front. Les chevaliers de l'ordre, en êtes-vous? Baissez le front. Et vous, gentilshommes, en êtes-vous? Baissez le front. Et vous, jeunes garches, femelles de cour, en êtes-vous? Baissez le front. Vous êtes écrites au livre des damnés, votre chambre est toute marquée avec les diables. Dictes-moy, s'il vous plaist, vous êtes-vous bien mirées, lavées, époussetées aujourd'hui? — Dis bien, frère. — Plust à ma volonté que vous fussiez aussi soigneuses de nettoyer vos âmes. — Quel remède, frère? — Je vous dys que si au

1. Voici quelques extraits de ces descriptions des mœurs contemporaines qui abondent dans leurs sermons: « O ville de Tours, l'orgueil prostitue tes filles. La femme d'*ung cordouanier* porte une tunique comme une duchesse. Avec 500 livres de rente on a chiens, chevaux et maîtresses; avec 1200 on est l'ami d'un comte, on a maison de ville et de campagne... Vos soins de parure, mesdames, ne vous laissent par le loisir d'arriver à temps à l'office. On aurait plus tôt fait la litière d'une écurie où auraient couché quarante et quatre chevaux que d'attendre que toutes vos épingles soient mises... Quand vous venez, vous arrivez *desbrallées*, et si quelque gentillâtre entre dans l'église, alors il faut que vous lui preniez la main et alliez l'embrasser *bec à bec.* » — Menot, *Serm. Tur. decl.*, f° XVI, LX, CIX. — *Serm. Par. decl.*, f° XCVI.

tems passé il y a eu des torts et méfaits, laissons notre maulvaise vie, Dieu aura mercy de nous ; si que non, je vous convie avec tous les diables[1]. »

Menot, non plus, ne se fait pas faute d'engager un dialogue avec l'auditoire, de le harceler, de le presser de questions et de réponses, de pousser jusque dans leurs dernières objections les pécheurs récalcitrants. Il les saisit de sa main rude, les cite à sa barre, les secoue, les malmène, les renvoie vertement tancés, et, selon le mot d'une chanson du temps, « très-bien lavés[2]. » C'est ainsi qu'il prend à partie les moines plaideurs et chicaneurs qui désertent leur couvent pour disputer en justice des prieurés et des abbayes, et qui passent leur temps à « battre le pavé » aux alentours du palais, « en se cramponnant aux queues des robes » de messieurs du parlement : « Que rencontre-t-on devant les tribunaux, sinon des bénédictins, des bernardins, et aussi les bissacs de Saint-François et des autres ordres mendiants, qui n'ont rien à perdre ni à gagner? Demandez ce que c'est; un clerc vous répondra : notre chapelle est divisée contre le doyen, contre l'évêque; le curé plaide contre ses paroissiens, l'abbé contre ses moines. *Voilà ung piteux mesnage!* — Et toi, maître moine? — Je plaide une abbaye de huit cents livres pour mon maître. — Et toi, moine blanc? — Je plaide un petit prieuré pour moi. — Et vous, mendiants, qui n'avez *terre ny sillon, que battez-*

1. Sermon presché à Bruges en l'an 1500. — Édition Labouderie, 1826. 1 vol. in-8°. — Voir de semblables apostrophes dans le même discours, p. 20, 21.

2. Dans le *Sermon de Bruges* est insérée une *Chanson piteuse*, sorte de cantique répété en chœur par les assistants, sur l'air de *Bergeronnette savoisienne :*

> ... Bonnets rouges et chapeaux blancs,
> Ribleurs et batteurs de pavez,
> Vous mourrez tous, pour parler franc,
> Et serez damnez ou sauvez.
> *Maillart vous a très-bien lavez ;*
> Las! vous amenderez-vous jà,
> Qui menez la vie que sçavez,
> Pour rendre compte et reliqua.

— Labitte, *Revue de Paris*, 1840, p. 271.

vous icy le pavé? — Le roi nous donne le sel, le bois, et ses officiers nous le refusent[1]. » Comme on le pense bien, Menot et Maillard font grand usage de l'exemple, c'est-à-dire de la narration empruntée soit à l'histoire, soit aux légendes pieuses; ils développent cette partie de leur sermon avec un soin curieux et naïf, ils y prodiguent les habiletés et les richesses d'un art qui est à la fois trivial et raffiné.

Ces récits, d'un tour original et d'une allure dégagée, sont autant de petits drames dont l'intérêt se soutient jusqu'au bout, malgré quelques longueurs : on ne saurait mieux les comparer qu'aux scènes principales de nos grands mystères du même temps. Les personnages qui figurent dans la narration, qui viennent y jouer leur rôle, sont tellement vivants, si naturellement transformés en bourgeois et en seigneurs du XVe siècle, si alertes et si fringants sous les couleurs à la mode, qu'on croit les voir agir et parler sur un théâtre. Dans le *Sermon de la Madeleine,* la pécheresse avant sa conversion est une châtelaine de la terre « de Magdalon, » une élégante « vermeille comme une rose, » vêtue « des plus dissolus habillements qu'on eust faict depuis sept ans, » parfumée d'eaux de senteur, « *ad faciendum relucere faciem,* » entourée de soupirants et de demoiselles de compagnie; elle vient, en cet état, présenter « son beau museau » *ante nostrum redemptorem*[2]. L'enfant prodigue est peint sous les traits, avec le costume « d'ung mignon et d'ung vert gallant » du temps de Louis XII : il porte « les bottines d'escarlate bien tyrées, la belle chemise fronsée sus le colet, le pourpoinct fringant de velours, la tocque de Florence à cheveux pignés. » Quand il sent qu'il a en poche « monsieur d'Argenton, et que son père luy a avallée la bride sus le col, il tient table ronde aux ungs et aux aultres où riens n'y est espargné; il a histrions, rôtisseurs, truandes à dextre et à senestre, auxquelles il donne les robes de fin drap, en sorte que c'est ung gouffre de tous

1. *Sermones Parisiis declamati,* f° XCII, CVIII, C, LX, V, CXIII, LXXVIII.
2. *Sermon. Parisiis declam.,* f° CLXIX. — Ce sermon a été réimprimé à part par M. Labouderie, 1832, in-8°.

biens. Mais quand la bourse est vide, quand il n'y a plus que frire, chascun emporte sa pièce de monsieur le bragard, chemise et pourpoinct, si bien que mon gallant fut mis en cueilleur de pommes, habillé comme ung brulleur de maisons, nud comme un ver. Alors ses compagnons sans soucy ont commencé à dire : Aux aultres! celui-là est plumé et espluché, et on luy fist visaige de boys[1]. »

Les défauts trop visibles de Menot et de Maillard ont été reproduits et aggravés, de leur vivant ou après leur mort, par une foule d'obscurs prédicateurs qui n'avaient ni leur talent, ni peut-être leur zèle sincère, et qui ont déshonoré la chaire par d'indécentes extravagances. C'est principalement sur les plagiaires grotesques de leur périlleuse éloquence que retombent les satires d'Erasme et les sarcasmes d'Henri Estienne[2]. Nous n'abuserons contre eux ni des ridicules de leurs imitateurs, ni des railleries de leurs adversaires; l'histoire littéraire, pas plus que l'histoire politique, ne doit s'écrire avec des documents suspects et s'autoriser de témoignages passionnés. Un de leurs contemporains mérite, par sa science et par la dignité de son caractère, d'être excepté du nombre de ces vulgaires prédicateurs qui ont provoqué et plus ou moins justifié les attaques des libres penseurs et des protestants. Nous voulons parler de Raulin, docteur en Sorbonne, proviseur de Navarre en 1481, commentateur de la logique d'Aristote, l'un des sermonnaires les plus écoutés à Paris pendant les vingt dernières années du xve siècle. Raulin n'a pas la verve, le tour d'esprit original, la chaleur de parole qui caractérisent Maillard et Menot; il est sec et dida-

1. *Sermones Parisiis declamati*, f° CIX. — Reproduit dans le tome VI de la première série des *Mémoires de la société des Antiquaires*, p. 437. — Labitte, *Études littéraires*, t. Ier, p. 295. — On trouvera d'assez longs extraits de Menot, de Maillard, de Barlette, de Vincent Férier dans le *Prædicatoriana* de M. Peignot. — On peut enfin consulter, sur tous ces sermonnaires, un opuscule rempli de citations : *Les libres-prêcheurs devanciers de Luther et de Calvin*, 1860. (Antony Méray.)

2. Érasme, *Éloge de la Folie*, p. 162-170. — H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. XXX-XXXVII.

ctique ; le seul point de ressemblance qui existe entre nos deux éloquents missionnaires et lui, c'est le fréquent usage des apologues, des légendes, insérés dans le développement oratoire et venant à l'appui des préceptes. On trouve, par exemple, dans ses sermons[1], l'apologue des *Animaux malades de la peste ;* on y trouve aussi cette histoire si plaisamment contée plus tard par Rabelais : « la Femme qui consulte le son des cloches pour savoir si elle épousera son valet[2]. » Raulin se retira à l'abbaye de Cluny en 1497 èt y mourut en 1514 ; il était né en 1443[3].

Par lui se clôt cette liste si longue des prédicateurs français du moyen âge[4]. Malgré l'abondance des documents signalés, des noms cités, des détails expliqués, nous n'avons pas dissimulé et nous répétons ici que les recherches de nos érudits laissent subsister deux lacunes dans l'histoire des origines de la chaire française, c'est-à-dire au XIVe et au XVe siècles. Il est désirable et nécessaire qu'il se produise, sur l'un et l'autre point, des travaux comparables à l'ouvrage de M. Lecoy de la Marche pour la profondeur et la précision du

1. Deux vol. in-8°, 1542.
2. *Pantagruel*, l. III, ch. XXVII et XXVIII.
3. Niceron, *Mémoires*, T. XI. — Labitte, *Journal de l'Instruction publique*, 28 août 1839. — Géruzez, *Essais d'histoire littéraire*, 2e édition, 1853, p. 129-132. — Peignot, *Prædicatoriana*.
4. On trouvera dans la *Revue de Paris* (1839) un article intéressant de M. Labitte sur un autre sermonnaire qui est presque du même temps, mais qui a surtout prêché après l'an 1500 : c'est Robert Messier. P. 48-54. — Voir aussi un opuscule de M. Schœffer intitulé : *Un prédicateur catholique au XVe siècle* (1862). Il s'agit de Jean Geiler de Kaysersberg, déjà signalé par Labitte dans la Préface de son ouvrage sur les *Prédicateurs de la Ligue*, p. XXIII. Ce même Geiler qui prêcha dans la cathédrale de Strasbourg, a récemment attiré l'attention de M. Louis Dacheux, dont l'ouvrage intitulé, *Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle*, est analysé par la *Revue critique*, n° du 23 juin 1877, p. 401. — Enfin, nous aurions pu citer Guillaume Pepin qui était docteur de la Faculté de Paris, prieur du monastère de Saint-Louis d'Évreux en 1504 et qui mourut en 1533. On a de lui des *Sermones dominicales*, des *Sermones de Imitatione sanctorum*, un *Rosarium aureum beatissimæ Virginis*. Il attaqua fréquemment le pouvoir royal. — *Possevini Apparatus sacer*. — Echard et Quétif, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II.

savoir : nous espérons qu'ils ne se feront pas longtemps attendre, et c'est par l'expression de ce vœu et de cette espérance que nous terminerons les deux chapitres où avons essayé de résumer les résultats obtenus jusqu'à ce jour et les recherches encore incomplètes de la science contemporaine.

CHAPITRE III

L'ÉLOQUENCE ET LA LITTÉRATURE POLITIQUES

L'éloquence dans les temps féodaux. — Conseils des rois et des barons. — Harangues militaires. — L'éloquence dans les Etats généraux, de 1302 1484. — Les temps révolutionnaires. Tribuns et démagogues parisiens au xiv[e] et au xv[e] siècles. — Le sermon politique; les harangues universitaires ou *Propositions*. — Fragments d'anciens discours. Ce qui reste des premiers essais de l'éloquence politique française. — Examen particulier, d'après le journal de Masselin, des discours prononcés aux États généraux de 1484. — Les publicistes du moyen âge. — La littérature d'État et la littérature d'opposition sous Philippe le Bel, Charles V, Charles VI et Charles VII. — La politique dans le haut enseignement. — Influence de tous ces écrits sur l'éloquence et sur les résolutions des assemblées nationales. — Education politique de la bourgeoisie.

L'ancienne France, qui a produit tant d'habiles ministres, tant de hardis penseurs et de publicistes véhéments, a-t-elle aussi connu ce multiple personnage, homme de tribune et homme d'action, à la fois littérateur, historien, philosophe, animant l'universalité de ses aptitudes par une verve d'éloquence communicative et de puissante séduction, en un mot, l'orateur politique? Ou bien, comme on le croit volontiers, cette gloire seule lui a-t-elle manqué? Ne nous hâtons pas de prononcer contre elle, sur ce point, une déclaration d'impuissance, bien qu'elle ait souvent et facilement donné ou laissé prendre un empire absolu à des génies de politique secrète et d'autorité taciturne. Il faut, lorsqu'on jette un coup d'œil en arrière, distinguer les temps, se bien garder de confondre sous une apparence d'uniformité silencieuse les périodes très-différentes dont se compose le passé qui finit en 1789. Dissipons, chez nous, l'illusion qui nous représenterait une France plus résignée et plus muette qu'elle ne l'a

jamais été en effet. Comme la liberté, l'éloquence politique a son histoire, longtemps avant que la Tribune, établie sur les débris du despotisme, soit devenue une institution.

Cette primitive éloquence, irrégulière en ses apparitions, tantôt violente aux époques d'émotion populaire, quand elle agite les masses dans les noirs carrefours du Paris gothique, tantôt grave et pédantesque au sein des états généraux et des parlements, n'a pas laissé de chef-d'œuvre et ne pouvait guère produire que des ébauches marquées de tous les défauts du mauvais goût contemporain; mais les monuments qui subsistent de ses premiers efforts et de sa naissante influence sont aussi nombreux que variés, et quelques-uns attestent une vigueur qui étonne. C'est là un aspect du passé, assez obscur encore, une des faces du génie français les plus imparfaitement étudiées. Aujourd'hui que la puissance de la parole publique, solidement assise, s'exerce dans sa plénitude, avec le sentiment de sa souveraineté, il n'est pas sans intérêt de se reporter à l'humble état de dépendance et de minorité prolongée qui a précédé l'époque de domination et de splendeur. En pénétrant au cœur même des institutions mal définies de l'ancienne France, dans le fonds séculaire du bon sens et de l'honneur national, on y découvre la tradition non interrompue d'un libéralisme latent qui, développé par l'étude et la réflexion, excité par la vue des maux présents, cherche toutes les occasions de se faire jour et d'éclater. Ces protestations, parfois efficaces, souvent inutiles, mais respectables jusque dans leur insuffisance, forment l'introduction et, pour ainsi dire, le prologue obligé d'une histoire de la Tribune moderne.

Le sujet de cette introduction est, par lui seul, si abondant et si vaste qu'il se partage en trois périodes d'un caractère bien tranché : le moyen âge, le XVIe siècle, et les temps de la monarchie absolue sous Louis XIV et sous Louis XV. De ces trois époques, le moyen âge est la moins connue mais non la moins curieuse. Nos brillants orateurs modernes ont là, dans ce lointain des siècles, des précurseurs et des ancêtres bien indignes d'eux pour le talent : la forme est rude, embarrassée,

chez les premiers défenseurs de l'opinion publique; ils semblent fléchir sous le poids de la parole, leur pensée militante est emprisonnée dans l'expression comme un guerrier dans une lourde armure. Sous ces dehors grossiers, on sent une âme sincère, une conviction énergique, un esprit juste. Leur science du cœur humain, leur expérience des révolutions, sans valoir la nôtre a moins de lacunes qu'on ne serait tenté de le supposer. Ils savent, avec un air de bonhomie, parler aux intérêts, flatter les passions, gouverner une assemblée. Dans les improvisations qu'ils lancent aux foules ameutées, dans les harangues savantes qu'ils adressent au pouvoir, on voit déjà s'annoncer plus d'un principe de droit et de liberté que la philosophie moderne établira et que leur sagacité avait saisi d'instinct. C'est cette primitive époque, originale entre toutes, que nous allons examiner.

§ Ier

L'éloquence politique, dans la période féodale, avant la première convocation des états généraux.

L'opinion commune assigne pour origine à l'éloquence politique les innovations du règne de Philippe le Bel et la convocation des états généraux. A notre avis, c'est faire tort à l'éloquence, c'est effacer une page de son histoire et lui retrancher en quelque sorte un quartier de noblesse. Elle remonte beaucoup plus haut; elle commence avec la nation même, c'est-à-dire avec la liberté, aussi ancienne en France que la nation[1]. Pour avoir paru d'abord sous une forme aristocra-

1. Avant l'époque des états généraux, la liberté existait sous une double forme : municipale et aristocratique. Les barbares avaient importé en Gaule le principe de la délibération en commun sur de communs intérêts : de là, leurs *plaids* ou *màls*, et plus tard, les assemblées du *Champ de mars* ou du *Champ de mai*. D'un autre côté, certaines habitudes de liberté municipale, conservées par la domination romaine, survécurent, surtout dans le midi, sous le nom de *priviléges* et de *coutumes*. L'affranchissement des communes, au XIe siècle, l'exemple des républiques italiennes, les progrès de la bourgeoisie développèrent ces germes anciens, et lorsque Philippe le Bel institua les états généraux, ces deux éléments de la liberté politique, d'o-

tique et féodale, la liberté n'eut pas moins, dès le début, les mœurs orageuses et le tempérament passionné d'où partent ces éclats de parole, ces saillies imprévues d'une éloquence qui s'ignore elle-même. Les états de 1302 n'ont pas inauguré la tradition parlementaire, ils l'ont continuée en la développant : le tiers-ordre, constitué, agrandi, enrichi, a pris place dès ce moment dans les assemblées des hommes libres, « des Francs de France[1] ; » il a obtenu ou recouvré un droit que la noblesse exerçait depuis la conquête, et qu'il n'avait perdu lui-même ni entièrement ni partout. Avant cette adjonction ou cette promotion du tiers-ordre, les assemblées aristocratiques, royales ou féodales, plénières ou partielles, changeant de nom et de forme avec le temps, successivement appelées « champs de mars, ou champs de mai, synodes, plaids, assises, parlements ou grands jours, » avaient appliqué et maintenu, dans les circonstances et les époques les plus diverses, le principe fondamental du gouvernement représentatif[2]. Selon Savaron, du VIe au XIVe siècle, en se bornant aux assemblées générales convoquées par la couronne, on

rigine et de forme diverses, l'élément municipal ou gallo-romain, et l'élément germanique ou féodal, se réunirent dans les assemblées nationales. Voir Rathery, *Histoire des états généraux* (1845), p. 1-40. — Georges Picot, même sujet (1872), t. Ier, ch. Ier, p. 1-20.

1. Les *Francs de France* sont les leudes du prince, les grands feudataires et les guerriers nobles qui assistent aux assemblées convoquées par celui-ci, pour délibérer sur les intérêts généraux, et pour recevoir les communications qui concernent la chose publique. De là ce vers d'une ancienne romance, intitulée *La belle Isabelle :*

> Quant vient en Mai, que l'on dit as long jors,
> Que *Franc de France* repairent de Roy cort.

— P. Paris, *Romancero français*, t. Ier, p. 49.

2. Parmi ces formes primitives et ces changeantes ébauches du gouvernement représentatif, il faut distinguer : 1° les assemblées générales convoquées par les rois ou par les empereurs; 2° les assemblées partielles, convoquées par tel ou tel des grands vassaux de la couronne, après l'organisation de la féodalité; 3° le conseil du roi, d'où sortit, sous Philippe le Bel, le *Parlement de Paris.* Dans l'origine, ce conseil, qui était permanent, s'occupait des affaires politiques et des affaires judiciaires qui surgissaient dans les domaines de la couronne. Sous Philippe-Auguste, il se divisa, et forma d'une part, la *cour des pairs,* chargée des cas féodaux et des querelles des

compte cent deux tenues d'états[1]. Voilà donc où nous chercherons les plus lointaines origines de la liberté et les plus anciennes manifestations de l'éloquence politique de notre pays.

Comment ressaisir l'aspect et la vivante image de ces assemblées des temps féodaux? Comment peindre ces réunions turbulentes, batailleuses, pleines de bruits d'armes, de rixes et de sauvages emportements? Qui nous représentera cette éloquence ardente et inculte, jaillissant, comme au temps d'Homère, du choc des passions exaltées et du conflit des ambitions rivales? Interrogeons nos vieilles chroniques, surtout nos *Chansons de Gestes*, plus expressives que les chroniques et non moins fidèles à reproduire les tableaux mouvants de la vie sociale. Si peu que nous soyons touchés du patriotique désir qui excitait Cicéron, dans le *Brutus*, à remuer la poussière des antiquités romaines pour y retrouver des fragments de discours et des vestiges d'orateurs, les indices significatifs se multiplieront sous nos regards; les scènes animées de ces parlements de barons, si fréquents pendant la paix et pendant la guerre, si essentiels au gouvernement de la France héroïque et féodale, se dérouleront dans leur vérité naïve et s'imposeront à notre imagination.

Un premier trait bien frappant est l'estime que ces terribles hommes d'action professent pour le talent de la parole. On pourrait croire que les barons du siècle de fer, héritiers des barbares du v[e] siècle, méprisent le beau langage, et l'on ne s'attend guère à voir l'éloquence en faveur parmi les agitations et les aventures où ils passent leur vie. Certainement la force physique est un mérite haut placé dans leur opinion; mais cette supériorité matérielle et brutale n'écrase pas l'autre, celle qui vient de l'esprit: le guerrier accompli cumule les deux gloires et les réconcilie en sa personne. Comme un Grec de l'*Iliade*, il sait se montrer intrépide sur le champ de bataille, sage dans le conseil, adroit et persuasif

barons, et la *Cour du roi*, « Curia Regis, » qui s'occupa des affaires judiciaires. Sous Philippe le Bel, « la cour du roi » devint le parlement.

1. Cité dans la collection de Mayer relative aux états généraux (1788).

dans ses discours. Bien dire est une partie de la perfection chevaleresque et de l'idéal héroïque au XIIe siècle. Cette éloquence, expression d'une âme bien née, n'ajoute pas seulement une grâce et un prestige au dur éclat de ses héros farouches; elle double leur puissance, car elle est aussi une force; elle assure le succès des entreprises et fixe la fortune des combats. En toute affaire d'importance, militaire ou politique, son rôle est marqué, son intervention se fait sentir. Elle suggère les desseins qui mettent en branle des peuples entiers; elle éclaire les situations douteuses, raffermit les découragements contagieux et prévient les vastes paniques qui sont la ruine des expéditions confuses du moyen âge.

Aussi les chefs d'empire, dans les chroniques et dans les poëmes, possèdent-ils presque tous ce don de la parole, auxiliaire utile de leur autorité; ils ont auprès d'eux des conseillers « bien emparlés et bien enlangagés, » des Ulysse et des Nestor, doués de l'esprit d'à-propos et de repartie, habiles à combattre et à soutenir une opinion. Roland est éloquent, Charlemagne l'est aussi : « leurs paroles sont hautes[1], » dit le poëte; elles sont, quand il le faut, insinuantes et courtoises. Philippe-Auguste, dans les *Grandes chroniques de France*, harangue son armée, le matin de la bataille de Bouvines; le résumé de son discours nous a été fidèlement conservé[2]. Quesnes de Béthune, dans Villehardouin, est, en mille rencontres critiques, le sauveur de l'armée et sa providence, grâce aux fécondes ressources de son esprit et de sa parole : ambassades, négocia-

1. Bon sunt li cunte, et leurs paroles haltes.
Chanson de Roland, v. 1097.

— Voir les discours de Roland, de Ganelon, de Turpin, de Pinabel, et de Charlemagne dans ce poëme, vers 10, 24, 46, 441, 1120, 1124, 2206, 2316, 2885, 3405, 3766, 3784.
Ganelon est loué pour son éloquence habile et mesurée :

Par grant saveir cumencet à parler,
Cume celui ki ben faire le set.

De même, Pinabel, défenseur de Ganelon :

Ben set parler e dreite raisun rendre.

2. *Grandes Chroniques*, édit. P. Paris, t. IV, p. 173 (année 1214).

tions, conseils de guerre, tout roule sur lui; l'expédition n'avance qu'autant qu'il lui fraye la voie par son expérience avisée et par l'adresse de ses discours. Le doge de Venise, Dandolo, décide également par un discours ses concitoyens à s'unir aux Francs; la guerre est votée en assemblée populaire après force harangues, suivant les traditions des républiques de l'antiquité[1]. Du Guesclin et Olivier de Clisson, dans Froissart, discourent fort sagement au conseil du Louvre sur la paix et la guerre[2]; le maréchal Boucicaut est loué de sa belle éloquence[3] par son biographe; tous justifient cette maxime citée par Comines au sujet de Louis XI: « Que nulle qualité n'est mieux séante ni plus profitable à un prince et gouverneur de peuple que d'avoir la parole à son commandement[4]. »

Tenons donc pour un fait démontré l'usage fréquent et le rôle important de la parole publique dans les siècles les plus reculés de notre histoire. Si nous voulions étudier en détail le texte des nombreux témoignages qu'il nous a suffi d'indiquer, nous y verrions paraître et s'annoncer les formes variées du discours public, l'ébauche de ce qu'on appelle, aux époques savantes, les genres oratoires[5]. Bien que la nature parle seule en ces harangues et que l'inspiration personnelle

1. Les Discours sont si nombreux dans Villehardouin qu'il nous est impossible de les citer. Signalons celui que l'historien lui-même a prononcé à Venise devant le peuple assemblé à Saint-Marc (ch. XVII), ceux du doge (ch. XXXIX), les harangues des ambassadeurs envoyés à l'empereur de Constantinople (ch. LI), les conseils tenus à Corfou (ch. LIX), « au moustier Saint-Estienne » (ch. LXII), les messages « de Quesnes de Béthune à la cour de l'empereur « Sursac et de son fils Alexis, » (ch. XCIII). Quesnes de Béthune nous est présenté comme « bons chevaliers et sages et bien emparlés. » (Ch. LXVII et XCIV). — Les discours sont fréquents aussi dans Henri de Valenciennes (ch. V, VIII, XXX, VII.)

2. L. I[er], ch. CCLXXIV, p. 683, édition Buchon. Ailleurs, Froissart fait l'éloge du sire de Mauny qui « sagement estoit emparlé et enlangagé. » (L. I[er], ch. CCCXX). — Voir aussi le discours de Philippe d'Arteveld à ses capitaines, la veille de la bataille de Rosebecque. L. II, ch. CXCI, p. 245.

3. *Mémoires de Boucicaut*, 4[e] partie, ch. X. — Edit. Michaud et Poujoulat, t. II, p. 326.

4. L. IV, ch. X, p. 376.

5. Il y a, par exemple, dans la *Chanson de Roland*, l'ébauche d'une orai-

y soit toute l'éloquence, leur brièveté forte et sensée dit bien ce qu'elle veut dire[1], non sans adresse et sans ménagements appropriés aux temps et aux personnes; les principes de l'art y sont parfois devinés et appliqués; la simplicité un peu rude du style est relevée par un accent de bonhomie malicieuse et par certaines familiarités pittoresques dont les saillies de Henri IV nous offriront plus tard de si piquants exemples[2].

Un incident vient-il irriter la controverse et déchaîner les passions? Un mot a-t-il touché au vif quelqu'un des bouillants vassaux rassemblés, la veille d'une bataille, sous la tente du prince, « en un verger, » comme disent les *Chansons de Gestes*, ou dans les cours plénières d'Aix-la-Chapelle, de Paris et de Laon, aux bonnes fêtes de Pâques et de la Pentecôte? Aussitôt une rumeur s'élève : ceux qui se croient blessés dans leur orgueil, menacés dans leurs intérêts, « se dressent en pied, » s'interpellent avec fureur, en tirant à moitié leur épée du fourreau : le parlement retentit des éclats de voix d'une foule d'orateurs *à la chère hardie, au cuer de baron*. Si c'est aux longues tables des festins royaux, alignées dans la grande salle du palais, que grondent « la noise et hutin, » nos impétueux discoureurs, bravant le suzerain qui s'évertue à modérer leurs altercations outrageuses, se lancent à la tête les couteaux d'acier, les quartiers de chevreuil et les « cygnes empoivrés » dont la table est garnie. Qu'on le croie bien : aucun trait n'est de fantaisie dans ces descriptions; il y faut voir la peinture ressemblante des assemblées féodales antérieures aux états généraux de 1302. Nos trouvères ont

son funèbre et celle d'un plaidoyer, sans parler des sermons, des discours politiques et des harangues militaires (vers 2885 et 3766).

1. On peut leur appliquer ce mot de Cicéron sur les anciens orateurs romains : Pauca dicentes; brevitas autem interdum laus est in aliqua parte dicendi... Bene dicere nemo potest, nisi qui prudenter intelligit. » *Brutus*, ch. VII et XIII.

2. Dans la guerre du bien public, les Bourgnignons s'étant approchés de Paris, le duc Jean de Calabre qui les commandait, apercevant les Parisiens en bataille : « Or ça, dit-il, mes amis, nous les aulnerons à l'aulne de la ville qui est la grant aulne. » — Comines, l. Ier, ch. II, p. 90.

naïvement décrit et versifié les scènes que la vie réelle offrait à leurs regards, et nous conclurons ces remarques en appliquant ici une réflexion de Cicéron sur Homère faite à propos des origines de l'éloquence grecque : « Si ce poëte, dit-il, a tant vanté les discours de Nestor et d'Ulysse pendant la guerre de Troie, c'est évidemment parce que l'éloquence était florissante dès ce temps-là[1]. » Disons, nous aussi que nos chroniqueurs et nos trouvères auraient moins souvent célébré les guerriers « bien emparlés » et les auraient placés dans un rang moins illustre s'ils n'avaient pas été temoins des honneurs et des applaudissements dont les comblaient leurs contemporains. La poésie qui peint les mœurs, se garde bien d'exalter ce que la société méprise.

§ II

L'éloquence des états généraux. Assemblées du XIVe siècle. — L'éloquence révolutionnaire. Tribuns et démagogues sous Jean le Bon, Charles V et Charles VI. — Le sermon politique.

Le XIVe siècle est une époque moins poétique et d'un sérieux déjà tout moderne. Il voit s'ouvrir les états généraux[2], et commencer les troubles populaires, le rôle factieux des écoles, l'insurrection de la rue contre le gouvernement. Dans ces conditions nouvelles et diverses, l'éloquence politique gagne en audace et en puissance. Il est des occasions où la parole révolutionnaire porte aussi loin et frappe aussi haut qu'aient jamais atteint et frappé les plus fameuses tirades démagogiques de notre temps. Du premier coup, nos anciens tribuns

1. *Brutus*, ch. X.
2. Saint Louis, dans certaines occasions, consulta le tiers ordre et adjoignit des bourgeois à son conseil privé. Une ordonnance de 1262 sur les monnaies fut rendue après une délibération où trois bourgeois de Paris, trois de Provins, deux d'Orléans, deux de Sens, deux de Laon, donnèrent leur avis. — Rathery, *Histoire des états généraux*, p. 39. — *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 231. — « Il paraît résulter des recherches de M. de Stadler qu'en 1294 il y avait eu des assemblées partielles, et qu'en 1295 il y eut une assemblée générale des trois ordres à Paris. » — Perrens, *Etienne Marcel*, introduction. — Voir aussi M. Picot, t. 1er, p. 18, 19, 20, 21.

ont possédé la plénitude de leurs moyens. Trois sortes de discours appellent notre examen : les harangues des états, les remontrances ou *propositions* de l'Université, les déclamations des agitateurs et des démagogues; ce sont là, en effet, les trois formes que revêt l'éloquence politique pendant la dernière période du moyen âge, et nous l'observerons sous ces trois aspects.

Que nous reste-t-il des harangues prononcées dans les états généraux du XIVe siècle? Quelques fragments de comptes-rendus analytiques rédigés par les greffiers des états, ces ancêtres de nos sténographes. Il faut aller jusqu'au siècle suivant pour rencontrer un discours entier et de véritables développements oratoires. On peut demander au continuateur de Guillaume de Nangis la traduction latine du discours de la couronne, par lequel furent inaugurés, le 10 avril, les états de 1302, à Notre-Dame[1]. On croyait avoir conservé un fragment de l'adresse présentée au roi par les députés du tiers dans cette même session: il a été prouvé que le texte cité par Savaron est l'œuvre d'un publiciste officieux, un article de pamphlet ou de journal[2]. Il est regrettable que les histo-

1. T. Ier, p. 315. — Edition de la Société de l'Histoire de France. L'historien l'a conservée en la traduisant en latin, et peut-être en l'abrégeant. La voici traduite de la version latine : « Nos États ont été conquis à la pointe de l'épée par nos ancêtres; ils ne connaissent d'autre suzerain que Dieu; nous défendrons, au risque de notre fortune et de notre vie, leur pleine indépendance; quiconque ira à l'encoutre de ce dessein sera traité en ennemi du royaume et en sujet félon ». — Voir aussi Rathery et Picot, *Histoire des états généraux*, à l'année 1302. — L'orateur officiel fut le chancelier Pierre Flotte,

Qui dedans Paris commença
A sermoner! ainsois tença,
Car son sermon tenco sembla;
Je ne say où son texte embla...
(Chronique de Geffroy de Paris, p. 31.)

2. « A vous très-noble prince, nostre sire, Phelippe, par la grâce de Dieu, roi de France, supplie et requert le pueple de vostre royaulme, pour ce qui lui appartient que ce soit faict, que vous gardiez la souveraine franchise de votre royaume qui est telle que vous ne reconnoissiez de vostre temporel souverain en terre fors que Dieu, et que vous fassiez déclarer, si que tout le monde le saiche, que le pape Boniface erra manifestement et fist péchié mortel, notoirement en vous mandant par lettres bullées

riens se taisent sur les états tenus à Tours, en 1308, au sujet des Templiers[1]; et s'ils nous ont laissé une vive esquisse de l'assemblée du 1er août 1314, réunie à Paris, au Palais, avant la guerre de Flandre, leur description, leur gazette de la séance, si parlante qu'elle soit, ne rachète qu'imparfaitement la perte des discours inspirés par cette imposante manifestation. S'avançant sur le bord de l'estrade où le roi, les barons et les prélats étaient assis, tandis que les élus de « chascune cité du royaume » se tenaient debout au pied de « l'échafaud, » Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, « prescha, » disent les chroniques, avec un succès extraordinaire[2]. Quand il eut fini « sa complainte, » le roi se leva à son tour et demanda quels étaient, dans l'assemblée, ceux qui tenaient pour lui. Cet appel hardi et la rhétorique du chancelier enlevèrent les suffrages. Un bourgeois de Paris, Étienne Barbette, parlant au nom des communes de France, jura qu'ils « estoient tous prêts à marcher, à leurs coûts et despens, là où le roy les voudroit conduire, » ce qui n'empêcha pas les Parisiens, un an après, de pousser au gibet de Montfaucon le chancelier de France, l'orateur applaudi des états de 1314. Il y a toujours eu de cruels revirements d'opinion à Paris contre les interprètes trop habiles de la politique des princes.

Ce ne furent pas non plus des assemblées muettes, ces états de 1317, qui confirmèrent la loi salique, ni ceux de 1329, qui repoussèrent du trône de France, Édouard III[3], ni

qu'il estoit souverain de vostre temporel et que vous ne pouviez prébendes donner, ni les fruits des églises et cathédrales vacants retenir, et que tous ceux qui croyent au contraire il les tient pour héréges. » — Savaron, dans la collection Mayer (1788), T. VII, p. 724, MM. de Wailly et Boutaric ont démontré que cette pièce, écrite pour agir sur les esprits et répandue à profusion, était du publiciste officieux de Philippe le Bel, Pierre Dubois. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVII. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1860, p. 10.

1. « Et fist le roy une semonce par tout son royaulme à plusieurs nobles et non nobles qu'ils fussent à Pasques à Tours, et avec luy emmena il une grande multitude. » *Grandes chroniques*, t. V, ch. LXIV, p. 179.

2. *Grandes chroniques*, t. V, ch. LXXI, p. 207.

3. M. Hervieu a fort savamment analysé et résumé les travaux peu connus de ces premières assemblées et leurs importantes résolutions. —

ceux de 1338, où l'on sanctionna le libre vote de l'impôt[1], ni ceux de 1355, où les députés des trois ordres, unanimes dans leur patriotisme, votèrent cinq millions et demi de subsides annuels[2] pour chasser l'Anglais, et répondirent aux exhortations du chancelier Pierre de la Forest, « qu'ils voulaient vivre et morir avec le roy et mettre corps et avoir en son servise[3]. » Tout à coup, vers le milieu du siècle, des événements éclatent qui étendent singulièrement l'action de l'éloquence sur les affaires publiques, et créent un interrègne de liberté populaire dont on n'avait pas vu d'exemple en France depuis l'établissement des sociétés nouvelles et du régime féodal.

De 1356 à 1360, au milieu du désordre et de la terreur qui suivent la défaite de Poitiers, pendant que Paris révolté frappe d'interdit la royauté captive, la parole est, avec l'émeute, comme aux plus beaux jours du forum et de l'agora, l'unique ressort du gouvernement. Pourquoi donc cette époque orageuse et tragique, à laquelle n'ont manqué ni les talents ni les caractères, et qui inspirait à Froissart tant de récits éloquents, ne nous a-t-elle pas laissé une seule page où revive la passion et la verve des tribuns qu'elle a suscités? Peut-être en faut-il accuser tout simplement l'indifférence des harangueurs eux-mêmes pour ces improvisations dont ils n'appréciaient guère que l'effet immédiat et les résultats pratiques; plus d'un discours éloquent et digne de mémoire dans sa véhémence semi-barbare a dû périr ainsi, emporté par le vent de l'orage qu'il

Revue de Législation (1874), p. 269-277; *ibid.* (1875), p. 193-197, 523; *ibid.* (1876), p. 439, 449, 459, 463, 475, 483. — Boutaric, *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1860, p. 13-15.

1. « Environ ce temps, en ensuivant le privilège de Loys le Hutin, roy de France et de Navarre, fut conclud par les gens des estats de France, présent le dit roy Philippe de Valois, qui s'y accorda, que l'on ne pourroit imposer ni lever tailles en France sur le peuple si urgente nécessité ou évidente utilité ne le requerroit et de l'octroy des gens des Estats. » — Nicoles Gilles, *Annales de France*, année 1338.

2. Cette somme, qui suffisait à équiper et entretenir 30,000 hommes d'armes pendant un an (la solde étant alors de 10 sols par jour), fut imposée « sur toutes gens de tel estat qu'ils fussent, gens d'église, nobles ou autres... » — Rathery, *Etats généraux*, année 1355.

3. *Grandes chroniques*, t. VI, p. 20.

avait soulevé et sans laisser plus de trace que les sentiments éphémères qui se succèdent au sein des multitudes oublieuses. Ce qui du moins subsiste, c'est l'impression ressentie par les contemporains et notée par l'histoire, c'est le souvenir des hommes résolus qui entreprirent de gouverner par la persuasion cette démocratie gothique où figurent, sous les costumes du XIVe siècle, des types et des personnages d'une éternelle actualité.

Voici d'abord, au premier plan, l'homme du roi, ce même chancelier de la Forest, archevêque de Rouen, humble et décontenancé au lendemain du désastre, avocat d'une cause perdue, essayant de plaider les circonstances atténuantes de l'incapacité de son maître devant les états rappelés à Paris en octobre 1356, pendant que le peuple s'agite sous le coup des fatales nouvelles et assiège la salle des délibérations[1]. Un silence incrédule et menaçant accueille cette apologie officielle, cet appel qui s'adresse à des dévouements tournés en révolte. Alors se lève l'orateur de l'opposition, débordant de haines invétérées, de ressentiments accumulés, de projets impatients d'aboutir, faisant écho à la rumeur du dehors, et à travers les emportements d'une indignation légitime ourdissant la trame des ambitions égoïstes d'un parti. Robert le Coq, évêque de Laon, ancien avocat et maître des requêtes au Parlement, « esprit léger, périlleux en paroles et très-mauvaise langue, » vendu à Charles de Navarre, donne le signal de l'explosion : « Il est temps de parler, s'écrie-t-il; honni soit qui bien ne parlera, car oncques mais n'en fut temps si bien comme maintenant. » Puis il entame la matière toujours riche et facile des abus, vexations et dilapidations du présent règne; il demande au nom du peuple,

1. Rathery et Picot, *Histoire des Etats généraux*, année 1356. — *Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 35 : « Il exposa à ceux des trois Estats comme le roy s'estoit vassaument combattu de sa propre main et nonobstant ce, avoir esté pris par grant infortune. Et leur monstra le dit chancelier coment chascun devoit mettre grant peine à la délivrance du dit roy. » — Le procès-verbal de ces états est cité par Secousse, *Mémoires sur le roi de Navarre*, t. III, p. 47.

que « les officiers du roi, » c'est-à-dire les fonctionnaires, soient tous destitués : « le royaume de France, dit-il, a été moult mal gouverné, dont trop de méchefs sont advenus, et le peuple ne peut plus souffrir ces choses[1]. » Il continue son « sermon et preschement » en attaquant la personne du roi, en flétrissant le Dauphin, duc de Normandie, « prince de très-mauvais sang et pourry, indigne de vivre, » en insinuant que les états ont bien le droit d'ôter et de transférer la couronne[2]; enfin, par manière de péroraison, il propose aux « esleuz » une sorte de serment du Jeu de paume, et leur fait jurer « d'estre tous un et alliés ensemble, » ligués et confédérés contre la royauté[3]. A quelques pas de là, sur un théâtre plus vaste, en pleine sédition, s'agitent et « manifestent » les hommes de Marcel constitués en gouvernement populaire dans « le parloir aux bourgeois. »

Marcel, homme d'action énergique, n'était pas un discoureur. Il s'imposait par l'audace calculée de ses projets, par l'intrépide sang-froid de son caractère. Il était de la race des Taciturnes dont la fascination mystérieuse n'est pas moins puissante sur les foules mobiles que le brillant prestige des harangueurs : en cela il différait des agitateurs contemporains, tels que Jacques et Philippe d'Arteveld, « beaux langagers, » selon Froissart[4]. Si l'on veut connaître son style, il faut lire

1. Tous ces détails sont extraits des *Grandes Chroniques*, t. VI, ch. XXVIII, p. 54, et d'un acte d'accusation contre Robert le Coq, publié par la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1841), t. II, p. 365, 370. — Voir aussi Rathery, années 1356 et 1357.

2. « Et quand ceste faulse et malvoise parole li fut issue de la bouche, un de ses complices li marcha sur le pié... » — Acte d'accusation, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1841).

3. Acte d'accusation. — Les états de 1356 et 1357 comptaient plus de huit cents membres, dont la moitié au moins venaient des communes. La *Grande ordonnance*, de mars 1357, monument remarquable d'un libéralisme anticipé, contient le résumé des délibérations de ces états. Elle est citée en entier dans l'ouvrage de M. Perrens sur *Etienne Marcel*. M. Georges Picot, dans son *Histoire des états généraux*, a fort bien apprécié l'esprit qui régnait dans cette assemblée.

4. C'est ce que dit aussi Juvénal des Ursins dans sa chronique du règne de Charles VI, p. 349 et 351. (Edit. Michaud et Poujoulat.)

les deux lettres de lui que M. Kervyn de Littenhove a découvertes; la première, écrite au régent, est d'un révolté qui sent sa force; la seconde, envoyée aux Flamands, est d'un chef de parti qui commençant à prévoir sa chute invoque le secours de l'étranger[1]. Ce gouvernement du silencieux prévôt avait de bruyants organes. Il se tenait en rapports directs et constants avec le peuple par la voix des quatre échevins, spécialement chargés d'expliquer la politique de Marcel, de réchauffer les tièdes, de combattre les dissidents[2]. Tous les jours, des paroles ardentes étaient lancées « des fenestres de la maison de ville[3], » aux bandes en armes qui remplissaient la place de Grève de leurs chaperons rouges et bleus; ces motions provoquaient l'invariable cri de la foule surexcitée : « Nous voulons vivre et morir avec le prévost des marchans[4]. « Un méridional naturalisé Parisien, Charles Toussac, passait pour une des bonnes têtes et pour la meilleure langue de tout cet échevinage; il joignait à la faconde pittoresque et sonore du

1. *Etienne Marcel*, par F. T. Perrens, 1860, p. 383. — La *Démocratie au moyen âge*, par le même, 1873. — *Étude sur Étienne Marcel*, par M. Siméon Luce, 1859.

2. Ces échevins s'appelaient Pierre Boudon, Bernard Cocatrix, Jean Belot et Charles Toussac.

3. « Ledit prevost des marchans et ses compagnons (après le meurtre des maréchaux de Champagne et de Clermont), alèrent en leur maison en Grève que l'on appeloit la *Maison de Ville*. Et là le dit prévost étant aux fenestres de la dite maison, sur la place de Grève, parla à moult grant nombre de gens armés qui estoient en la dite place et leur dit que ceux qui avoient esté tués estoient faux, mauvais et traistes... » — *Grandes chroniques*, t. VI, ch. LVIII, p. 88. — Le « parloir au bourgeois » fut d'abord rue des Grès, près des Jacobins, puis plus près de la Seine, puis près du Châtelet. En 1357, Marcel acheta pour 2880 livres la « maison aux piliers » sur la place de Grève; elle fut nommée la *Maison de la Ville*. C'est sur cet emplacement que fut bâti en 1529 l'Hôtel-de-Ville brûlé en 1871.

4. « Il demanda d'estre soustenu, et ils crièrent qu'ils vouloient vivre et morir avec le dit prévost des marchans. » — *Grandes Chroniques*, t. VI, ch. LVIII, p. 38. — Le chaperon rouge et bleu, aux couleurs de Paris, fut imaginé par Marcel en 1358 et imposé à son de trompe. Il portait ces mots sur l'agrafe : « En signe d'alience de vivre et morir avec le prévost contre toutes personnes. » Le recteur l'interdit à l'Université. Lors du massacre des deux maréchaux au Louvre, Marcel coiffa le régent de son propre chaperon pour le sauver.

pays des troubadours la finesse d'esprit particulière aux provinces de langue d'oïl. Instigateur des mesures les plus radicales, c'était lui qui, dans les occasions décisives, dans les *journées* du parti, avait pour mission de faire l'opinion des masses et de surveiller « les royaux ; » aussi les Grandes Chroniques ont-elles recueilli plusieurs morceaux de ses harangues et cité quelques-unes de ses maximes dont voici la plus notable : « Il y a, disait-il, trop de mauvaises herbes au jardin du public, elles empeschent les bonnes de fructifier et amender ; pour le profit et sauvement du peuple, il faut nettoyer le jardin [1]. »

Une preuve caractéristique de l'empire exercé par la parole en ce temps-là, c'est que les amis du régent, opposant discours à discours, descendaient sur la place publique, y tenaient des *meetings* en plein vent, et disputaient aux partisans de Marcel l'adhésion du peuple et de la bourgeoisie. Le futur Charles V en personne s'aventurait parfois dans les quartiers du centre de Paris, haranguant la multitude qui accourait à sa vue et enveloppait son escorte. Un jeudi de janvier 1358, « environ l'heure de tierce, » c'est-à-dire, sur les neuf heures du matin, il sortit à cheval de son « chastel » du Louvre, « lui sixième ou septième, » et poussa jusqu'aux Halles où foisonnait « le commun de Paris » : là, il déclara qu'on l'avait calomnié, qu'il n'était pas vrai qu'il songeât à s'évader de Paris ou à le remplir de gens d'armes ; « qu'il avait au contraire l'intention de vivre et de morir avec les habitants de sa bonne ville ; » prenant ensuite l'offensive et rétorquant les allégations de ses adversaires contre eux-mêmes, il dit que si l'Anglais couvrait le royaume et si lui, régent, ne pouvait « rebouter » les ennemis, la faute en était à ceux qui tenaient le pouvoir et l'argent, et que, pour lui, il n'avait pas encore vu un seul denier des subsides levés depuis deux ans par les états [2]. Charles V, qualifié de « roi sage et éloquent » dans son épitaphe, parlait en effet avec une élégante et naturelle pré-

1. Tome VI, ch. L, p. 80.
2. *Grandes Chroniques*, t. VI, ch. XLIX, p. 77.

cision. Son langage exprimait le bon sens net, tranquille, spirituel, qui était son talent et qui fut le génie sauveur de la France. « Cette belle parleure étoit si bien ordonnée, dit Christine de Pisan, et avoit si bel arrangement, sans aucune superfluité, qu'un rhétoricien quelconque en langue françoise n'y sceust rien amender[1]. » Aussi fut-il applaudi des Parisiens, tout prince qu'il était, et l'opinion lui revint ce jour-là[2].

Effrayés de se voir battus par leurs propres armes sur un terrain dont ils se croyaient maîtres, les échevins convoquèrent une assemblée dans les vingt-quatre heures à Saint-Jacques de l'Hôpital, près du rempart, au bout des rues Mauconseil et Saint-Denis. Le régent s'y rendit avec son chancelier qui porta la parole ; mais la réplique de Toussac fut si véhémente, il parla de Marcel avec une chaleur si communicative que le populaire acclama les hommes de l'hôtel de ville et tourna le dos, cette fois encore, aux royalistes[3]. Si beaux parleurs que soient les princes, il est bien rare que l'éloquence les tire d'affaire en temps de révolution.

Sur la rive gauche, à la même époque, un autre harangueur, un maître fourbe d'une désinvolture tout à fait moderne poursuivait sa campagne oratoire et s'avançait, lui aussi, par cette voie de rapides succès, dans la faveur publique : nous avons suffisamment désigné Charles le Mauvais, démagogue de sang royal, flagorneur de la rue, mendiant de popularité, remuant les bas-fonds pour y gutter

1. *Histoire du roy Charles le Sage*, ch. XVII, p. 1. — Son épitaphe, à Saint-Denis, porte : « Icy gist le roy Charles le Quint, saige et éloquent. »

2. « Et furent les parolles du dit duc (de Normandie) moult agréables au peuple ; et se tenoit la plus grande partie par devers luy. » — *Grandes chroniques*, ch. XLIX, p. 77.

3. « Si dist moult de choses Charles Toussac, et par espécial contre les officiers du roy. Et dist encore que le prévost des marchans étoit preud'homme et avoit fait ce qu'il avoit pu pour le bien et le sauvement et le proufit de tout le peuple. Et dist que sur le dit prévost régnoit haine, et que il le savoit bien. Et que si le dit prévost cuidoit que ceux qui là estoient présens et les autres de Paris ne le voulsissent porter ni soustenir, il querroit son sauvement là où il le pourroit trouver. » Et là aulcuns qui estoient de leur aliance crierent, disans que ils le porteroient et soustenroient contre tous. » — *Grandes Chroniques*, ch. L, p. 80.

l'occasion de voler une couronne. « Sire larronciaux, lui disait d'un ton de valet insolent l'un de ses affidés, encores te aideray-je à mettre ceste couronne en ta teste comme roy de France[1]. Par un de ces caprices de la nature dont on ne connaît que trop d'exemples, la perversité d'une âme scélérate se doublait, chez lui, d'un merveilleux talent de parole. Il allait de ville en ville, pérorant à Paris, à Rouen, à Amiens, et colportait dans le peu qui restait du royaume ses motions insurrectionnelles et sa candidature. Un jour, à Paris, monté sur une estrade adossée aux murs de Saint-Germain-des-Prés, devant dix mille personnes qui remplissaient le val des Écoliers, il parla depuis six heures du matin jusqu'à midi, et « l'on avoit disné par tout Paris, disent les naïves chroniques, qu'on l'entendoit encore preschant sur son échafaud[2]. »

Une autre fois il fit à Rouen l'oraison funèbre des *martyrs* de son parti, c'est-à-dire, de ses anciens complices abandonnés par lui et décapités par les gens du roi; le texte de son discours, suivant l'usage, était emprunté aux Livres saints : *Innocentes et recti adhæserunt mihi,* « les purs se sont dévoués à ma cause[3]. Qu'on ne s'étonne pas de ces formes religieuses et de ces habitudes scolastiques transportées dans une éloquence aussi profane que celle-là. Il n'existe, au moyen âge, qu'une grande école de parole publique, c'est la chaire; il n'y a pas d'autre modèle du discours que le sermon; parler devant un auditoire, quel qu'il soit, déclamer devant une foule sur n'importe quel sujet c'est « prescher, » et l'on dit d'un général haranguant sur le champ de bataille qu'il « sermonne » ses soldats. Un moment vint où Charles de Navarre,

1. Le mot est de Robert le Coq. — *Bibliothèque de l'École des Chartes,* (1841), t. II, 370.

2. Les *Grandes Chroniques,* t. VI, ch. XL, p. 65. Ce discours avait pour texte : « *Justus dominus et justitias dilexit.* »

3. *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 419. — Il avait prescrit de mettre les corps de ses partisans dans la chapelle de l'église Notre-Dame. Son discours est du 11 janvier 1358, c'est-à-dire, du même jour où le régent, à Paris, allait haranguer les Parisiens aux Halles. — *Grandes Chroniques,* t. VI, ch. XLIX, p. 77.

présenté au peuple du haut des fenêtres de l'hôtel de ville par l'échevin Toussac fut proclamé roi de France en place de Grève : « Beaux seigneurs, s'écria-t-il, en remerciant ses électeurs populaires, le royaulme est moult malade, et y est la maladie moult enracinée; et pour ce, ne peut-il estre si tôt gary; si, ne vous vueillez pas mouvoir contre moy si je ne apaise si tost les besognes, car il y faut trait et labour[1]. » A peine avait-il touché la couronne qu'un coup de force[2], parti des rangs de la bourgeoisie, renversait le gouvernement de Marcel et rétablissait pour vingt ans le régime du silence[3].

L'agitation renaît en 1381, après la mort de Charles V, et vers la fin du siècle pendant la démence de Charles VI; la parole ressaisit aussitôt son empire. Un trait particulier distingue cette crise des précédentes; le retour de l'état révolutionnaire provoque un incident nouveau : l'intervention de l'Université dans la politique. L'Université était une puissance au XIVe siècle; son autorité avait gagné tout ce que le saint-siége divisé et la royauté discréditée avaient perdu, et l'on peut dire que pendant cinquante ans elle fut, en occident, le seul pouvoir moral incontesté. Quand l'empereur Charles IV vint en France, en 1378, c'est l'Université qui lui fit les honneurs de la bonne ville de Paris : un notable docteur, chancelier de Notre-Dame de Paris, maître Jehan de la Chaleur, escorté des facultés « honorablement vêtues de leurs chappes et habits fourrés, » adressa au prince un de ces discours

1. La scène est longuement décrite dans les *Grandes Chroniques*. Charles de Navarre parla deux fois, avant et après l'élection. « Et aussy prescha Toussac, » dont le discours se place entre les deux harangues du prince. — T. VI, ch. LXXIX, p. 116.

2. Sur cette révolution de 1358 et, notamment, sur le rôle qu'y joua Jean Maillart, voir un article de M. Siméon Luce dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1857), p. 415-422.

3. Les états furent assemblés plusieurs fois sous Charles V, en 1367 à Sens, en 1369 et 1370 à Paris; les *Grandes Chroniques* (t. VI, p. 272) résument le discours que le roi y prononça sur la Guyenne et les Anglais en 1369. Elles citent pareillement le discours du chancelier Jean de Dormans, prononcé à la même date, et le récit que fit Guillaume de Dormans revenu de son ambassade en Angleterre. — Voir Georges Picot, *Histoire des états généraux*, année 1369. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 234.

d'apparat qu'on appelait alors *collations*, pour les distinguer des sermons et des thèses scolastiques. « A quoi l'empereur respondit de sa bouche en latin[1]. » Le système électif, qui régissait l'institution universitaire, les hardiesses de l'enseignement, les généreux entraînements de la jeunesse, la propagande démocratique dont les « nations » de Flandre et d'Italie étaient le foyer[2], inclinaient ce grand corps, orgueilleux de ses priviléges et sûr de sa force, vers le parti des revendications séditieuses; aussi le vit-on oublier la sagesse dont il avait fait preuve au temps de Marcel, céder au torrent, entrer dans le mouvement, avec la prétention de l'arrêter ou de le conduire[3]. Gerson, le plus illustre et le plus prudent de ces docteurs égarés dans la politique, justifie la nouveauté du rôle qui lui était imposé ou conseillé en alléguant l'importance même du corps enseignant : « Qui oserait disait-il, nous dénier le droit de représenter le royaume dans l'assemblée des états? L'Université, c'est plus qu'un peuple, c'est un monde[4]. » Elle concentrait, en effet, dans son sein, sous une forme barbare comme la société même, la puissance collective du talent, de la science et de la foi. Gerson venait de poser, en style d'école, le principe de la suprématie politique de l'esprit ou de la prépondérance des capacités. Figurons-nous donc cette fusion de la rue et de l'école, ce mélange et cette promiscuité des harangueurs en bonnet carré avec la tourbe des agitateurs qui soulevaient les écorcheurs et les maillotins; l'originalité de l'état révolutionnaire que nous retraçons est là.

1. *Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 392. — Christine de Pisan, *Vie de Charles V*, l. III, ch. XLII, p. 111. Édit. Michaud et Poujoulat, t. II. Sur ce voyage de l'empereur Charles IV, voir une relation manuscrite intitulée : « *Discours sur la venue de l'Empereur en* 1378, etc. *Bibliothèque Nationale*, mss. n° 2846.

2. Perrens, la *Démocratie au moyen âge* (1873), t. Ier, p. 86-92.

3. Sur l'état de l'Université au XIVe siècle, voir *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 239-270. Quelques historiens portent jusqu'à 30,000 le nombre des écoliers et des suppôts de l'Université au moyen âge.

4. « Universitas repræsentatne universum regnum? Immo vero totum mundum... » — *Proposition* intitulée *Vivat rex!* Opera Gersonii, in-f°, t. IV, p. 583-590. — Cité par Rathery, *États généraux*, année 1412.

On taxerait volontiers d'exagération ou de mensonge l'historien moderne qui, pour peindre cette navrante période de notre vie nationale, emprunterait fidèlement aux chroniqueurs contemporains les pages naïves qu'ils ont écrites sous l'impression des événements, en face du spectacle qui se renouvelait chaque jour. On l'accuserait de faire le roman du passé avec des couleurs beaucoup plus récentes, et de transporter au XVe siècle, par un travestissement rétrospectif, l'appareil et les procédés de nos époques de *Terreur*. La vérité est que dans leurs récits, d'une irrécusable sincérité, la mise en scène bien connue des drames révolutionnaires se trouve au complet. Voici les clubs, aux motions excentriques, notés par le Religieux de Saint-Denis[1]; voici les sociétés secrètes, les conciliabules nocturnes où se donnent rendez-vous les factieux, « gesticulant avec fureur en roulant des yeux menaçants[2]; » voici la garde nationale oisive et bruyante, défilant, paradant sans but et sans trêve, dépeuplant les ateliers et les boutiques, fatiguant la ville jour et nuit de patrouilles inutiles, encombrant les rues d'hommes en guenilles couverts d'armes brillantes, *sordidi in armis fulgentibus*[3]. On court sus aux nobles et aux prêtres; on décrète un impôt forcé sur les riches, l'impôt sur le revenu[4]. L'âme fièvreuse de tout un peuple a passé dans ce cri : « Nous ne voulons plus de maîtres! nous voulons vivre libres ou mourir[5]! » Des placards couvrent les murs

1. Livre Ier, année 1381, ch. IV et V. — Sur ce chroniqueur de Charles VI, voir plus haut, p. 169 et 208.

2. *Id.* « Tunc civitas secum discors intestino inter summos et infimos flagrabat odio. » L. Ier, ch. V.

3. *Id.* « Continue in vigiliis nocturnis et diurnis excubiis tempus in vanum terere cogebantur. » — *Id.*, l. XXXIV, ch. XXV. — Sur le nombre et la composition de la garde nationale parisienne, voir Froissart, l. II, ch. CLI, CLXXXVII, p. 200, 242. Édition Buchon. — Voir aussi Perrens, *Démocratie au moyen âge*, t. Ier, p. 237, t. II, p. 32-52.

4. Le Religieux, etc. « Intumescentes superbia, nobilium ecclesiasticorumque virorum exprobrantes dominia, administrationem civilem per se melius regi posse quam per dominos naturales fatue judicabant... *civium facultates metiendo...* » L. II, ch. III, IV, V, p. 11-20. — L. XXXVIII, ch. XVIII.

5. *Id.* « Libertatem quisque licentius appetebat et jugum excutere...

et les portes des églises : « Chers concitoyens, on veut vous désarmer, vous enlever vos chaînes de fer et vos barricades. Aux armes! nos vengeurs approchent[1]. » Des mots d'ordre féroces courent dans les masses : « il y a des gens qui ont trop de sang et qui ont besoin qu'on leur en tire avec l'épée[2]. » On colporte des listes de suspects sur lesquelles en regard de chaque nom se lit une lettre à l'encre rouge signifiant l'un de ces arrêts de mort : *à tuer, à bannir, à rançonner*[3].

C'est là le public de nos harangueurs en 1381, en 1407, en 1412, pendant plus d'un quart de siècle. Leur place est dans cette mêlée; leur action s'exerce sur cette longue démence du peuple de Paris, presque toujours pour l'exaspérer, quelquefois pour la calmer et la guérir. Il y a bien des variétés à distinguer parmi les meneurs populaires. Les uns naissent subitement de l'effervescence de la rue, de l'écume de la foule; ils s'improvisent pour un jour chefs de bandes, instigateurs des violences et des crimes; ils marquent le but aux ardeurs incertaines, aux impatiences aveugles; dès que le coup est fait, leur rôle éphémère est rempli, ils retombent dans le silence et l'obscurité. Par exemple, en 1381, lors du soulèvement qui suivit la mort de Charles V, un ouvrier corroyeur, *alutarius quidam,* ramassant trois cents émeutiers

seque millies morituros quam ut tantum dedecus atque damnum admitti patiantur... In parlamento Burgensium coeunt et cunctis jugum excutere mens fuit et poscere libertatem. » L. II, ch. III, IV, V, p. 15-30.

1. « De nocte in valvis ecclesiarum affixerunt cedulas continentes : Cives amantissimi, noveritis quod in brevi catenæ ferreæ villæ cum armis vestris defensivis vobis auferentur. Et ideo animose et fortiter curetis resistere, scientes quod in proximo validum vobis mittetur auxilium. » Le Religieux de Saint-Denis, l. XXXX, ch. XXXIX.

2. *Id.*, l. XXXIV, ch. XXV.

3. Juvénal des Ursins, année 1413, p. 490. — Sur l'étendue de cette agitation révolutionnaire, en France, en Angleterre, en Flandre, et sur les ligues formées entre les séditions locales ou internationales, voir Froissart, l. II, ch. CVI, CXII, CXV, CXXVIII, CLI, CLIX, CLXXVII, CLXXXVII, p. 151, 157, 159, 161-166, 177, 210, 242. (Édit. Buchon.) — Voir aussi Juvénal des Ursins, édit. Michaud, t. II, p. 348, et le Religieux de Saint-Denis, l. III, ch. 1er. — *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 227.

armés de poignards, les harangua en place de Grève, puis, franchissant les ponts à leur tête, il les lança contre les portes du Palais où se tenait tremblant le gouvernement de la régence. Nous avons ce discours d'un ouvrier parisien du XIVe siècle, traduit, il est vrai, en latin par un chroniqueur trop scolastique; c'est une déclamation absolument révolutionnaire : « A quand donc notre tour de jouir du repos et des douceurs de la vie? Qui nous délivrera du joug de ces seigneurs dont la rapacité nous exploite, dont l'orgueil nous écrase? Ils vivent de notre substance[1]; c'est avec nos dépouilles qu'ils bâtissent des palais et nourrissent leurs gens; l'éclat de leur règne vient de la sueur du peuple[2]. Nous sommes à bout de patience. Levons-nous tous! Que Paris prenne les armes, plutôt que de souffrir la honte et la servitude. » Pendant que l'émeute, poussée par ce tribun, bat le seuil de la demeure royale et menace de forcer l'entrée, une fenêtre s'ouvre; le chancelier de France, Miles de Dormans, évêque de Beauvais, parlemente avec les insurgés. Dans les concessions qu'il leur fait, il va jusqu'à reconnaître le principe de la souveraineté nationale : « Oui, on aurait beau le nier cent fois, le suffrage populaire est le fondement de la monarchie. Ni le roi, ni ses conseillers ne pourraient faire un peuple, mais un peuple ferait bien un roi[3]. » Ainsi parle le pouvoir, en tout temps et en tout pays, quand il se sent vaincu, et qu'il a peur.

Les orateurs de l'Université ne descendaient pas habituellement dans la rue; ils lui faisaient écho et lui donnaient le signal des interventions énergiques. Leur tribune était dans

1. Substantias nostras illis impertimur... » — Le Religieux de Saint-Denis, t. Ier, ch. VI.

2. Ex sudore regnicolarum regius fulget honos.» *Id., ibid.* — On peut rapprocher de ces harangues celles qui se débitaient alors en Angleterre, lors de la révolte de Wat Tyler. — Froissart, l. II, ch. CVI. (Édit. Buchon). Le Religieux, etc., l. III, ch. XVIII. — Perrens, la *Démocratie*, etc., t. II, p. 32.

3. « Nam etsi centies negent, reges regnant suffragio populorum, eorumque vires illos formidabiles faciunt. » Le Religieux, etc., l. Ier, ch. VI. — Perrens, la *Démocratie*, etc., t. II, p. 52.

l'église ou dans l'assemblée des états, comme en 1412; souvent aussi, tout fourrés d'hermines et bardés de syllogismes, ils portaient leurs remontrances au Louvre, au château Saint-Paul, et interpellaient en grand appareil le gouvernement. Ces harangues, fabriquées dans l'officine de l'école, s'appelaient *Propositions*. Ce sont, en effet, des thèses politiques, soutenues d'arguments en forme, hérissées de textes sacrés, farcies de citations et de commentaires : on s'en fera une idée en parcourant les huit discours de Gerson que nous possédons en français, imprimés ou manuscrits, et dont chacun, à son heure, fut un événement[1]. Des échappées satiriques, sur les crimes et les ridicules contemporains, jettent quelque variété dans cette lourde et prolixe érudition qu'un souffle passionné soulève; la réalité vivante s'y montre à l'improviste, colorée d'un reflet ardent, et c'est grâce aux nombreux épisodes, où les orateurs se laissent facilement entraîner, que ce fatras scolastique peut encore aujourd'hui intéresser l'histoire et piquer la curiosité d'un lecteur sérieux.

Entre tous ces docteurs qui fanatisèrent Paris pendant les troubles du XIV[e] et du XV[e] siècle, trois députés de Sorbonne, le carme Eustache de Pavilly, le maître ès arts Benoît Gentien, l'abbé du Moutier Saint-Jean, se signalèrent, notamment aux états généraux de 1412, par la fougue de leurs invectives et le cynisme de leur style, emprunté à la place Maubert et

1. Voici l'ordre chronologique de ces huit *Propositions*. La première, relative au schisme, est de 1395; la seconde, vers le même temps, fut faite en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris; une des plus célèbres, la troisième, intitulée *Vivat rex*, est de 1405. Juvénal des Ursins en fait mention dans sa chronique. Le sermon sur la *Justice*, prononcé en 1408, est aussi une *Proposition*. Viennent ensuite : le discours intitulé *Veniat pax*, dont on n'a qu'une traduction latine; un sermon contre les prétentions des Frères mendiants, un autre, de 1409, sur l'union avec les Grecs, enfin, la Proposition de 1413 où il félicite le roi et Paris de la défaite des Cabochiens. Ce sermon fut dit en plein air, à Saint-Martin des Champs, à la suite d'une procession, devant un auditoire nombreux « où, dit Juvénal des Ursins, il y avait du peuple beaucoup. » — *Bibliothèque Nationale*, mss. n[os] 72, 75, 72, 82. — Fonds saint Victor, n[os] 515, 518, 848, 1356, 2320. — Fonds Colbert, n[os] 7298 7326. — *Opera Gersonnii*, édit. Dupin, t. IV, p. 565. — Abbé Bourret, *Thèse sur Gerson*, p. 112-124.

au quartier des Innocents. Ce sont les Menot et les Maillard de la prédication politique, les dignes précurseurs de la violence brutale des tribuns de la Ligue. A tour de rôle, ils prenaient à partie les courtisans, les « officiers à gros gages, » ces cumulards du régime gothique, ils vouaient au carcan et au pilori les gens de finance, « ces mangeurs du peuple; » leur insolence frondeuse, insultant tous les pouvoirs, faisait trembler sur leurs siéges les présidents et les conseillers du Parlement. « Voyez, s'écriaient-ils, ces truandeaux qui tantost estoient clercs à un recepveur, gens de néant et de petit estat, et qui aujourd'hui sont fourrés de martres et autres riches habits, tellement qu'on ne les congnoist plus; ils ne donneront à disner à aulcun s'ils n'ont le hypocras et autres telles friandises, et toutes ces despenses-là viengnent du roy... Et vous, gens du Parlement et de la chambre des Comptes, jeunes maistres des requestes ignorants, choisis à la faveur, présidents, qui, en faisant gagner sa cause à un malfaiteur, dictes : « c'est contre le droict, mais il est mon parent; » vous, chancelier, qui recevez deux mille livres par an de traitement, quatre mille cinq cents francs d'or pour les lettres de rémission, vingt-six mille livres sur les subsides de guerre, deux mille livres pour vostre garde-robe; vous, procureurs généraux appoinctés à six cents livres, conseillers appoinctés à trois cents livres, quémandeurs de pots de vin, trafiquants d'arrêts et de sentences; vous, officiers de la cour, qui occupez trois ou quatre emplois que vous ne pouvez remplir, et dont vous cumulez les grands et excessifs gages; serviteurs et servantes du roy et de la reyne, maulvaises herbes et orties périlleuses du jardin royal, qui empeschez les bonnes herbes de fructifier, il faut vous oster, sarcler et nettoyer, afin que le demeurant en vaille mieulx. Sur ce, nous requérons qu'on vous prenne tous, vous et vos biens aussy[1]. » Ces diatribes, vociférées, toutes fenêtres ouvertes,

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. VI (1845), p. 277. — Rapport de Jehan Leroy, procureur du Roy, tiré des archives de Dijon. — *Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins (Michaud, t. II, p. 480, 482. — Mons-

dans la grand'salle de l'hôtel Saint-Paul, où se tenaient les états, passaient et se répétaient d'échos en échos jusqu'aux jardins ouverts à la foule : accueillies par d'effrayantes clameurs, *clamoribus horrisonis,* elles se traduisaient presque toujours en arrestations et en massacres. « A la suite du discours prononcé par le notable docteur Eustache de Pavilly, on mist à la Conciergerie quinze dames et demoiselles de l'hôtel de la reyne et un certain nombre d'officiers du roy [1]. » Les chroniques sont pleines de pareils comptes-rendus. Ce que les harangueurs avaient suggéré, la sédition l'exécutait dans les vingt-quatre heures [2].

Ajoutons, pour l'honneur de l'Université du xv° siècle, que si elle a produit des démagogues malfaisants, des délateurs haineux et féroces, pourvoyeurs du gibet et de la prison, elle a aussi donné aux opinions modérées de fermes défenseurs et des champions victorieux. Nous avons déjà rappelé le nom du plus illustre et du plus intrépide des docteurs engagés dans les luttes religieuses et civiles qui déchiraient alors le royaume : chacune des harangues de Gerson fut une bataille gagnée par le parti de l'ordre, du bon sens et de la paix contre les pires factieux que la France ait jamais connus. On peut dire, en se fondant sur le témoignage des historiens contemporains, que l'influence de sa parole courageuse a préparé et facilité l'œuvre d'apaisement et de salut qui, plus tard, s'accomplit sous le règne de Charles VII. A côté de Gerson, mais au-dessous de lui, nous placerions volontiers le moine Augustin Jacques Legrand, si vers la fin il n'eût compromis sa gloire et son caractère en négociant, au nom d'un parti, l'appui de l'Angleterre pour fomenter en France la

trelet, ch. xcix. — Le Religieux de saint Denis, l. XXIII, ch. xxix-xxxi. — L. XXXIV, ch. ii, vii, xii, xviii, xxiv, xxvi. — L. XXXV, ch. xxxix.

1. Juvénal des Ursins, année 1412. — Édit. Michaud, t. II, p. 482.

2. Le Religieux, etc., l. XXXVII, ch. xvii et xviii. L. XXXIV, ch. ii, xii, xxiv, xxvi. — Il existe à la Bibliothèque Nationale une « *Rellation manuscrite de la sédition et émotion populaire arrivée en la ville de Paris en l'an* 1413 : « l'émotion » débute par un sermon d'Eustache de Pavilly ; on n'agit qu'après que le prédicateur a conseillé l'action. Mss. f. fr., n° 2926.

guerre civile[1]. Ce prédicateur éloquent est cité par Guillebert de Metz dans sa Chronique, à la date de 1400, comme l'un de ceux qui attiraient tout Paris à leurs sermons[2]. Au commencement, il fit un noble usage de cette éloquence. Prêchant devant la cour, dans un temps où celle-ci avait encore un pouvoir presque absolu, il osa lui reprocher en face les vices qui la déshonoraient et qui devaient la perdre : « Si vous ne m'en croyez pas, dit-il à la reine Isabeau, parcourez la ville sous le déguisement d'une pauvre femme, et vous entendrez ce que chacun dit[3]. » Quand il eût terminé son sermon, un courtisan dit tout haut : « Si l'on m'en croyait, on jetterait à l'eau ce misérable. »

Fort de la loyauté de son dessein qui était, non de ruiner l'autorité royale, mais de l'avertir pour la sauver, Jacques Legrand revint à la charge, et dans un autre discours prononcé devant le même auditoire il tonna contre le luxe, la mollesse et les débauches où périssaient à la fois la vigueur militaire de la nation et la dignité de la couronne. « La suprême gloire en ce temps-ci, s'écria-t-il, c'est de fréquenter les bains, de porter des habits bien lacés, à belles franges et à longues manches. Cela vous regarde spécialement, messieurs, ajouta-t-il avec énergie en se tournant vers les oncles du roi, et je vous dirai que c'est vous vêtir de la substance, des larmes et des gémissements du pauvre peuple, dont les plaintes montent sans cesse vers Dieu pour accuser tant d'injustices[4]. » Il conclut en prédisant que « le souverain maître des rois transporterait le sceptre de France

1. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 379. — Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XV, p. 802.

2. Voir plus haut, p. 369.

3. « La déesse Vénus règne seule à votre cour; l'ivresse et la débauche lui servent de cortége et font de la nuit le jour au milieu des danses les plus dissolues. Ces maudites et infernales suivantes, qui assiégent sans cesse votre cour, corrompent les mœurs et énervent les cœurs. Elles efféminent les chevaliers et les écuyers, en leur faisant craindre d'être défigurés par des blessures. » — Traduit de la chronique latine du Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, ch. VII, année 1405.

4. Traduit du Religieux de Saint-Denis, l. XXVI, ch. VII.

à des étrangers, et que le royaume, corrompu et divisé par les princes, s'anéantirait bientôt. » Tout ce qu'il y avait de sage et d'honnête dans Paris, dit le chroniqueur, applaudit à la généreuse sincérité de ce langage.

§ III

Les états généraux du XV[e] siècle, sous Charles VII, Louis XI et Charles VIII. — Discours cités dans le Journal de Masselin.

Nous ne quitterons pas le moyen âge sans y chercher encore quelques exemples d'une noble et forte éloquence. De 1422 à 1439, dans la crise aiguë où l'énergie de la nation parut un instant succomber, Charles VII usa largement de la suprême ressource des royales détresses ; il fit appel dix fois aux états généraux [1]. Ceux-ci, convoqués en province, à Chinon, à Orléans, à Tours, à Meun, sur le terrain même de la lutte à outrance contre l'envahisseur, furent admirables de loyauté et de résolution. Ils donnèrent des hommes et de l'argent, sans se décourager et se plaindre, en ne demandant à la royauté que de ne pas s'abandonner elle-même [2]. On aimerait à connaître les discours et les orateurs qui ont alors raffermi le cœur de la nation et soutenu pendant tant d'années, en de si dures extrémités, l'esprit de sacrifice et l'invincible espérance; mais presque rien ne s'est conservé des paroles qui furent dites en ces occasions décisives; le silence des historiens semble indiquer qu'on y a plus agi que parlé, et que le sentiment qui dominait dans ces assemblées était un patriotisme sans phrases. Le seul fragment qui nous

1. Des états avaient été assemblés à Paris en 1420. « Là proposa maistre Jehan le Clerc qui prit pour son thème ces paroles: « *Audita est vox lamentationis et planctus Sion.* » Juvénal des Ursins, année 1420.

2. On a de ce temps un *Mémoire politique* adressé à l'ex-reine Isabeau par l'un de ses conseillers. Ce document contient une suite de conseils en 106 articles à l'adresse du roi Charles VII. Isabeau, vieillie et corrigée par les événements, vivait dans la retraite à Paris. On rapporte cet écrit à l'année 1434. Il est cité dans le t. XXVII (1866) de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, p. 128-153.

reste de cette époque appartient à des jours meilleurs; c'est un discours prononcé aux états de 1439 par Jean Juvénal des Ursins, évêque de Beauvais, l'auteur de la chronique souvent cité par nous. Issu d'une famille de riche bourgeoisie que son dévouement au roi et sa résistance aux factieux avaient illustrée au XIVe siècle, fils d'un prévôt des marchands et frère d'un chancelier de France [1], Jean Juvénal, qui fut plus tard archevêque de Reims, était, en 1439, le chef de la députation ou, comme on disait, de « l'ambassade de Paris » dans l'assemblée d'Orléans : nul, en effet, n'y représentait plus dignement, avec une autorité plus imposante, le courage, les vertus et les lumières de cette partie du tiers-ordre restée fidèle à la bonne cause.

La péroraison surtout de son discours est fort belle. L'orateur s'adresse à ce sentiment royaliste qui, dans l'ancienne France, était la forme vivante et la plus haute expression du sentiment national : rappelant les récentes victoires, le merveilleux changement survenu dans les affaires du royaume, tant de villes reconquises, tant de périls dissipés et de si terribles ennemis subitement vaincus ou écartés, il voit dans ce retour de fortune une preuve certaine de la protection d'en haut; il conjure tous les bons Français de se serrer autour d'un prince choisi par le ciel pour l'accomplissement d'un grand dessein de miséricorde, pour la délivrance et le relèvement de la patrie. « Regardez, dit-il, et advisez quelles merveilles Dieu a faites pour luy; comme il fut sauvé de la main de ses ennemis à Paris, la bataille de Beaugé, la déroute des siéges mis par les Angloys à Montargis, à Orléans, à Compiègne, et le recouvrement en partie des pays de par deçà; la mort miraculeuse du roy d'Angleterre, du comte de Salisbéry

1. Le père de notre orateur né en 1350, mort en 1431, fut prévôt des marchands en 1388; son frère, Guillaume Juvénal, né en 1400, mort en 1472, prit les sceaux de France en 1445, Jean Juvénal passa du siége de Beauvais à celui de Reims en 1449; il sacra Louis XI, et fit partie de la commission des évêques qui revisèrent la sentence prononcée par les Anglais contre Jeanne d'Arc. Il mourut en 1473.

et autres ennemis. Ces choses sont-elles venues par les vaillances et vertus des nobles, par les prières des gens d'église? Je crois que non. Mais Dieu l'a fait et a donné courage à petite compagnie de vaillants hommes à ce entreprendre et faire, à la requeste et prière du roy. Considérez cette noble maison de France, le roy, la reyne, M. le Dauphin, quelle auguste famille de Dieu gardée, de Dieu aimée, de Dieu prisée et honorée, comme vous pouvez voir apparemment! Ne la devez-vous doncques aimer? Certes si faites. *Regem honorificate, Deum timete*[1]. » Nous trouvons là, si je ne me trompe, l'accent particulier aux inspirations et aux croyances des contemporains de Jeanne d'Arc, une effusion touchante et sincère du patriotisme de l'ancien peuple français, si constant dans ses affections, malgré de passagères infidélités.

Vingt ans après, Jean Juvénal, devenu archevêque, premier duc et pair de France, prit la parole dans une autre assemblée d'états tenue à Tours en 1468. Les temps étaient changés : le pouvoir royal, consolidé par les institutions et par la gloire de Charles VII, tournait à un despotisme doucereux et rusé; l'impôt permanent, aggravé par Louis XI, pesait lourdement sur le peuple. L'orateur défendit cette fois les opprimés et les faibles; son éloquence, non moins forte et loyale que dans l'assemblée de 1439, nous est un exemple de la sage fermeté avec laquelle les bons citoyens osaient parler de la misère des petits en face des grands. Il décrit d'abord, d'un style naïf mais expressif et qui ne craint pas le mot propre, les brigandages de toute sorte qui ruinent les provinces : « Vos peuples sont tout détruits, appauvris de chevance, tellement qu'à peine ont-ils du pain à manger pour les excessives tailles qu'on leur met sus, et par pilleries et mangeries qu'ils souffrent. De là une terrible fièvre, rêverie et frénésie qui entretient chez eux l'esprit de rébellion et dont profitent les seigneurs ennemis de la couronne. » D'où vien-

1. *Collection relative aux états généraux*, par Mayer. Paris 1788, t. IX, p. 137. — Ce discours est extrait de la *Vie de Charles VII* par Jean Chartier.

nent ces maux? De l'excès des gages et des pensions payés aux courtisans. Hélas! s'écrie-t-il dans un mouvement qui n'est pas sans hardiesse, hélas! tout est du sang du peuple. On ôte la pasture du pauvre commun et la rapine qu'on fait est en vos maisons. Pourquoi grevez-vous et détruisez-vous ainsi mon peuple, comme dit Dieu par le prophète? » Une autre « vuidange » — nous dirions un *drainage*, — de l'or de France, c'est le luxe. « On ne voit partout que des draps de soye, robes gipponnées et cornettes; les pages même de plusieurs gentilshommes et les valets se vêtent de draps de soye; et les femmes, Dieu sait comme elles sont parées des dits draps et robes, cottes simples et en plusieurs et diverses manières! En ces choses-ci l'âme et la substance de la chose publique s'en va et ne revient point. » Où est le remède? Dans la sagesse et l'humanité du roi. « Il y eut quelqu'un, en un conseil, qui dit un jour : exigez et taillez hardiment, tout est vôtre. Ce sont maximes d'un tyran, et non dignes d'estre entendues[1]. » Ainsi parlait la liberté de l'ancien temps, plus généreuse qu'efficace, trop souvent impuissante lorsque la sédition n'était pas là pour lui prêter main-forte. Elle avait le cœur droit et de nobles fiertés; elle savait faire entendre des vérités utiles, mais ses avertissements, comme ses menaces, manquaient de sanction[2].

Hâtons-nous d'arriver aux états généraux de 1483, qui couronnent avec une certaine grandeur l'histoire de notre politique intérieure au xv[e] siècle. Cette assemblée, l'une des plus imposantes que le moyen âge ait connues, certainement la plus riche en talents, en convictions vigoureusement soutenues, la plus célèbre par la gravité des questions de principes qui y furent discutées, se réunit à Tours au lendemain de la mort de Louis XI. La session, marquée d'incidents notables, dura près de trois mois; tout le détail des résolutions prises

1. Même collection. — Tiré de l'*Histoire de Louis XI*, par Duclos.
2. On a de Jean Juvénal des Ursins plusieurs harangues manuscrites: 1° une harangue au comte d'Eu; 2° une harangue au roi Louis XI avant son sacre, en 1461; 3° la harangue aux états de Tours, en 1468. — *Bibliothèque Nationale*, mss. n° 2701.

et des discours entendus nous est fidèlement rapporté dans le volumineux *Journal* du député de Rouen Masselin[1], auditeur patient des harangues d'autrui et déterminé harangueur lui-même. C'est le plus ample document où l'on puisse étudier les ressorts cachés de ces assemblées, leur intime constitution; c'est là qu'on voit à l'œuvre l'éloquence, et qu'on apprécie au juste l'ascendant qu'elle exerce, la réalité des succès qu'elle obtient.

Deux sortes de harangues se prononçaient aux états généraux; deux genres d'éloquence, fort différents, y paraissaient et s'y déployaient l'un après l'autre. Il y avait d'abord les discours d'apparat, d'un caractère plutôt démonstratif que politique, officiels et solennels comme les séances d'ouverture et de clôture où ils étaient débités. Le mauvais goût du temps, grossier et quintessencié, s'y donnait carrière. Nous avons, de la session de 1483, deux discours en français qui appartiennent à ce genre empesé et alambiqué; tous les deux sont l'œuvre du chancelier Jean de Rely, chef de « l'ambassade » de Paris[2]. Divisés en trois points, comme les sermons, remplis d'invocations à Dieu et aux saints, farcis de textes bibliques ou classiques, en vers et en prose, surchargés de longues périodes, ils ne présentent aucun trait saillant; c'est de la rhétorique majestueuse et ennuyeuse[3]. A côté de cette

1. Jehan Masselin, official de l'archevêque, député du bailliage de Rouen. — Son *Journal*, rédigé en latin, a été publié et traduit par A. Bernier dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France*, 1835.

2. Jean de Rely, né en 1430, mort en 1499, fut chancelier et archidiacre de Notre-Dame, professeur de théologie, recteur de l'Université, docteur en Sorbonne, aumônier du roi Charles VIII, et enfin, évêque d'Angers. — « L'ambassade » de Paris aux états de 1483 comptait sept députés. Les discours de Jean de Rely ont été imprimés et publiés à part, du vivant même de l'auteur. On les trouvera dans la collection de Mayer (1788) déjà citée, t. IX.

3. Nous signalons, dans le cahier des états de 1483, les plaintes du tiers-ordre, rédigées et citées en français. Elles portent principalement sur les excès des gens de guerre et se terminent par ces mots: « Et à la vérité, si ce n'étoit Dieu qui conseille les povres et leur donne patience, ils cherroient en désespoir. Et se n'eust été l'espérance que le peuple avoit qu'il auroit allégement au joyeulx advenement du Roy, ils eussent aban-

éloquence des grands jours, il s'en produisait une autre beaucoup plus simple, et si modeste qu'elle s'ignorait elle-même. Celle-là, qui n'avait pas le temps de se gâter par l'effort et la recherche, éclatait subitement dans ce qu'on appelle aujourd'hui le travail des commissions. Quand les députés de chacun des trois ordres ou de chaque province se réunissaient par groupes distincts en assemblée secrète pour discuter les articles du cahier des états, ces débats à huis-clos, souvent très-vifs, provoquaient le développement des opinions en lutte, et pour peu qu'un certain talent de parole, nourri de fortes études, excité par la passion, se déclarât chez quelques-uns et jaillît au feu de la controverse, on entendait alors de véritables discours, francs de style et de pensée, éphémères comme la circonstance, mais bien supérieurs aux harangues emphatiques et bien plus dignes de la publicité, qu'ils n'obtenaient pas. Masselin, bon connaisseur, s'est bien gardé de négliger ces souvenirs dans son *Journal;* il les note, au contraire, avec complaisance et décrit avec vivacité l'effet produit; seulement, il a commis la faute habituelle aux lettrés de son temps : trop dédaigneux de la langue française, il a traduit tous les discours ainsi que ses impressions personnelles en latin, manquant par là l'occasion de rendre à l'histoire de notre littérature un service signalé.

Pourquoi, par exemple, ne nous a-t-il pas conservé le texte français de l'étonnante improvisation de ce bourguignon, Philippe Pot, seigneur de la Roche [1], dont la parole nerveuse et les maximes libérales n'auraient point été déplacées à la

donné leur labour.» — Cité par M. Rathery, *Histoire des états généraux,* année 1483.

1. Philippe Pot, né en 1428, vécut d'abord à la cour de Philippe le Bon qui avait été son parrain et qui le chargea de quelques missions diplomatiques. Il passa au service de Louis XI en 1477 et fut nommé Sénéchal de Bourgogne. Son éloquence était célèbre ; on l'avait surnommé « la bouche de Cicéron.» Il mourut en 1494. — La Bibliothèque Nationale, où nous avons cherché vainement l'original de son discours, possède une lettre de lui, écrite à un religieux de haut lieu et de grand état. Mss. fr. n° 1278 (89).

tribune de 1789? Les députés présents l'écoutèrent avec transport[1], et malgré le voile jeté d'une main malavisée sur les hardiesses du fond et de la forme, le relief de ce discours s'accuse avec vigueur : des qualités de premier ordre, sensibles encore aujourd'hui, bien qu'amorties, attestent l'originalité supérieure de l'homme qui l'a prononcé. Tout y est précis et substantiel; point de scolastique ni de pédantisme; nous entendons un vrai politique et non un docteur : le développement, plein de logique et de passion, court au but avec une rapide simplicité. C'est un discours d'une composition toute moderne.

Rien de plus important que le sujet de la discussion. Il s'agissait de fixer la nature et les limites du pouvoir des états. L'assemblée était-elle souveraine? Devait-elle commander et décréter au nom de la nation ou se borner à des prières et à des conseils? Deux opinions opposées, défendues avec chaleur, se tenaient en échec. Masselin, partisan décidé du pouvoir des états, allait prendre la parole quand le seigneur de la Roche s'empara de l'estrade qui servait de tribune[2] et emporta le vote par la force et la véhémence de son langage. La thèse de Philippe Pot s'appuie sur des axiomes presque révolutionnaires qui n'ont point échappé au profond historien du tiers-état, Augustin Thierry. Selon l'orateur, « la royauté est une fonction et non un patrimoine héréditaire[3]; dans le peuple réside la souveraineté; il la délègue aux rois, mais, pendant l'interrègne des minorités royales, la souveraineté retourne à la nation et aux états ses mandataires. » Ce principe, gros de conséquences, le seigneur de la Roche prétend l'établir par le raisonnement et le confirmer par la tradition. « N'avez-vous pas lu, dit-il, que dans l'origine c'est le suffrage du peuple souverain qui a créé les rois[4]?

1. « Magno omnium favore est auditus. » Masselin, p. 157.

2. « Surrexit ergo vir præfatus *de la Roche*, et se eminenti loco statuit, hisque verbis locutus est... Inter omnes liberius atque copiosius concionari mihi visus est. » — *Id.*, p. 150.

3. « Regnum dignitas est, non hæreditas. » P. 151-157.

4. « Initio domini rerum populi suffragio reges fuisse creatos. »

Il préféra les plus dignes et les plus habiles ; chaque peuple s'est choisi un chef en ne consultant que son intérêt propre, car le roi est fait pour le peuple et non le peuple pour le roi. S'il en est parfois autrement, c'est que le prince au lieu d'être un bon berger est un loup qui mange son troupeau. Tous les écrivains ne vous ont-ils pas dit que l'État est la chose du peuple[1] ? Puisque l'État appartient au peuple, pourquoi celui-ci négligerait-il son bien[2] ? Comment se fait-il que des courtisans osent attribuer au prince, qui n'existe en partie que par le peuple, la souveraineté que le peuple lui a confiée[3] ? C'est ici le point capital, duquel tout dépend. Qui écoutera vos plaintes, si vos droits ne sont pas reconnus ? Pourquoi donc hésiter ? Pourquoi baisser les yeux et les tenir attachés à terre ? Pourquoi vous fatiguer à saisir de simples branches et négliger le tronc de l'arbre ? Maintenant que vous siégez ensemble, vous balanceriez ? Où donc est l'obstacle ? Il est dans la faiblesse de vos cœurs qui vous rend indignes de toutes les plus nobles entreprises[4]. »

Quelle perte que celle du texte original de cette improvisation dont nous ne donnons ici qu'un très-court fragment ! Beaucoup d'autres députés parlèrent avec verve sur des questions moins importantes ; les trois cents pages du journal de Masselin se composent en majeure partie de l'analyse ou de la traduction de tous ces discours. Un jour, les choses s'envenimèrent ; l'accord faillit se rompre entre la noblesse et le tiers-ordre au sujet de l'indemnité des députés. Il faut savoir que, même sous ce régime aristocratique, les fonctions de représentant n'étaient pas gratuites ; les frais de séjour et de déplacement étaient supportés par les électeurs et non par les élus. L'assemblée fixait la somme due à chaque députation,

1. « Nonne crebro legistis rempublicam rem populi esse ? »
2. « Quod si res ejus sit, quomodo rem suam negliget aut non curabit ? »
3. « Quomodo ab assentatoribus tota principi a populo ex parte facto tribuitur potestas ? »
4. « Sed quid hæsitamus ? Humi capita dejicimus ?... neque aliquid sancte solideque potest subsistere quod fit invitis aut inconsultis statibus. » P. 152-157.

et les bailliages, les villes, les provinces payaient à leurs mandataires l'allocation votée. Les électeurs retenaient parfois l'argent lorsqu'ils n'étaient pas contents des députés. Un représentant de la ville de Dijon au XVI[e] siècle, Étienne Bernard, réclamant des échevins pour lui et ses collègues l'indemnité de quinze livres par jour, conforme au tarif des états, n'obtint que cette réponse insuffisante : « On ne vous doit rien pour la belle besogne que vous avez faite[1] ! » Combien d'électeurs modernes, s'ils osaient et s'ils pouvaient, payeraient leurs députés, après la dissolution, en monnaie des échevins de Dijon !

L'indemnité était proportionnée au rang et à la qualité des personnes. Il y avait des députés à vingt-cinq francs, et des députés à six francs par jour[2]. Vers le temps où nous sommes, la taxe généralement admise accordait 25 livres à un archevêque, 20 livres à un évêque, 15 livres à un abbé chef d'ordre, 12 livres à un abbé commendataire, 10 livres aux doyens et aux archidiacres, 7 livres 10 sols aux députés des siéges royaux, 6 livres aux députés du plat pays. On reconnaît l'ancien régime aux différences de ses tarifs politiques. Les comptes de la ville d'Orléans, à la date de 1468, font mention d'une somme de 415 livres 10 sols dépensée par les députés de cette ville pour une session de vingt-huit jours, « non compris 14 livres 10 sols pour huit poinçons de vin clairet fournis pour leur boiste, et 9 livres payées au voiturier par eau qui les avait menés d'Orléans à Tours et de Tours à Orléans par la rivière de Loire. » Tout était donc prévu et calculé dans l'indemnité, même la buvette. Par une bizarre répartition des charges, qui n'étonnera personne, ce n'était

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. X (1849). — On a des lettres de Philippe le Bel, datées de 1302, et adressées au Sénéchal de Beaucaire, pour enjoindre à la ville de Bagnols, diocèse d'Uzès, d'avoir à payer ses députés. En 1484, Jean de Saint-Délis, député de la bourgeoisie de Troyes, demanda 4 livres 16 sous par jour. Ses vacations montèrent à cent un jours. — Rathery, *Histoire des états généraux*.

2. De 1484 à 1593, la taxe des députés du tiers paraît avoir été de 4 à 10 livres ou au plus 15 livres par jour. Mais rien de plus variable.

point chacun des trois ordres qui subvenait aux dépenses de ses représentants particuliers : le tiers à lui seul portait le fardeau de la représentation des états. Cela parut inique à certains députés de 1483, et quand le moment fut venu de voter le budget de l'assemblée, qui s'élevait à cinquante mille livres, ils demandèrent que la part afférente aux représentants de la noblesse et du clergé pesât sur les deux ordres privilégiés : un avocat de Troyes, maître Guillaume Huyard, soutint cette motion.

Là-dessus, un député noble, Messire Philippe de Poitiers, chevalier, se lève furieux[1] et, dans une sortie violente, s'emporte contre l'insolence de ces avocats « qui se croient les seuls représentants du peuple et s'attribuent le patronage exclusif des intérêts du royaume entier. » Son discours est à lire, même aujourd'hui, car il nous montre pendant combien de temps ont couvé ces ferments de discorde sociale que notre siècle voit éclater. « Je voudrais bien, dit-il, que monsieur le préopinant[2] m'apprît s'il pense que les ecclésiastiques et les nobles, qui sont membres de cette assemblée, n'ont procuré aucun soulagement au peuple, et, s'il s'imagine que ses services et ceux des députés du tiers-état ont plus profité à celui-ci que les travaux du clergé et de la noblesse. Qui donc a déclaré les misères du pauvre peuple et défendu sa cause? Le clergé. Quels hommes, après le peuple, pâtissent le plus des souffrances du peuple et doivent s'attacher plus étroitement à ses intérêts? Je l'affirme en toute conscience, ce sont les ecclésiastiques et les nobles dont l'aisance et la fortune dépendent entièrement de celle du peuple et qui l'aiment bien plus que les avocats et les gens de justice. Même quand le peuple est misérable, les avocats continuent de s'enrichir. Pourquoi donc ces avocats s'arrogent-ils le titre de défenseurs du peuple? Il semble, à les entendre, que les ecclésiastiques ne s'occupent que d'affaires d'église, les nobles, des affaires

1. « Vir disertus et ferventis animi in hæc prorupit verba... » Masselin, p. 499.
2. « Dominus proponens... »

militaires, et qu'eux seuls songent à la nation, afin que sa reconnaissance et son argent récompensent leur dévouement. Qu'ils le sachent bien : nous ne sommes pas moins qu'eux les mandataires du peuple. Tous les députés sont censés tenir leur pouvoir de l'ensemble des électeurs des trois ordres, et chacun d'eux ne tient pas uniquement son mandat de l'ordre qui l'a nommé. Si vous en croyez l'avocat, les parties supérieures du corps politique seront bientôt esclaves et tributaires des autres, ce qui bouleversera l'économie du corps social. Souhaiter cette désunion, je le jure, c'est le désir d'une âme qui n'est que folle ou perverse[1]. »

Ces citations, qu'il serait facile de multiplier, nous présentent sous un jour nouveau peut-être la liberté de parole et d'opinion qui animait nos anciens états généraux ; elles nous révèlent la force des talents qui se produisaient dans l'ardeur des discussions. Nous l'avons dit : l'effet immédiat de ces discours répondait peu à leur mérite ; les plus généreuses inspirations restaient bien souvent impuissantes, mais après tout, cette insuffisance des résultats pratiques de la parole sincère n'est pas le caractère exclusif des assemblées politiques du moyen âge. Le gouvernement, de toutes parts assailli et comme étourdi d'abord, laissait tomber ce beau feu et la première ivresse de liberté se dissiper : la fatigue et la désunion survenaient, le désir du retour se faisait sentir ; l'intrigue alors et la séduction obtenaient le vote des subsides,

1. P. 499-511. — Un autre seigneur indigna Masselin par l'expression brutale et cynique de ses opinions despotiques. « Un député de la noblesse, homme d'un âge mûr et renommé pour sa vertu, appuya en ces termes les propositions de ceux qui votèrent le maintien des plus lourds impôts : — « Moi je connais, dit-il, les mœurs des vilains. Si on ne les comprime pas en les surchargeant, bientôt ils deviennent insolents. Si donc vous ôtez entièrement cet impôt des tailles, il est sûr que tout de suite ils se montreront les uns à l'égard des autres, comme envers leurs seigneurs, gens rebelles et insupportables. Aussi, ne doivent-ils pas connaître la liberté ; il ne leur faut que la dépendance. Pour moi, je juge que cette contribution est la plus forte chaîne qui puisse servir à les maintenir. » — Étranges paroles, ajoute Masselin, et bien peu dignes d'un homme de cette réputation et de ce mérite ! » p. 421.

puis chacun, de guerre lasse, regagnait ses foyers, intérieurement flatté de son personnage et, comme nous disons, de ses succès de tribune, mais plein d'humeur contre tous ceux, ministres ou députés, qui avaient fait avorter de si nobles commencements et converti en déceptions de si brillantes espérances. Les orages parlementaires de 1483 aboutirent à cette froide et impérative déclaration du chancelier de France, dont nous avons le texte français et où l'on voit clairement à qui resta le dernier mot : « Messeigneurs des Estats, le bien du roy est le bien et proffit du royaume; le bien du royaume est le bien du roy; le dommaige du roy est le dommaige du royaume et le dommaige du royaume est le dommaige du roy. Vous avez faict remonstrances honorables au roy; il s'y veult employer autant que prince le peut faire envers ses subjects. Vous connoissez que ce luy est plus grant honneur d'estre roy des francs que des serfs. Mais faut considérer ce qui fut dit aux anciens, c'est que, par requérir trop grande franchise et liberté, tombe-t-on en trop grand servage[1]. »

L'assemblée, vaincue et dupe, n'accepta pas sa défaite sans protester. « Toute la salle frémissait; un murmure d'indignation s'éleva de tous les bancs et couvrit la voix du chancelier qui déclarait la volonté du roi[2]. » Il y eut même, pour parler en style moderne, une explosion à l'extrême gauche : un théologien, membre très-ardent du parti populaire[3], s'échappa en invectives dont ses amis effrayés durent contenir la violence. « Oui, nous sommes joués, s'écria-t-il, et depuis qu'on a obtenu notre consentement pour la levée des deniers, tout le reste a été méprisé et foulé aux pieds. On n'a tenu compte ni des demandes inscrites dans nos cahiers, ni de nos résolutions définitives et des limites que nous avons fixées. On s'est borné à changer le nom des impôts; ce qui s'appelle taille sera désormais un libre octroi. Est-ce donc dans les mots et

1. *Collection relative aux états généraux*, par Mayer, t. IX, p. 430.
2. Masselin, p. 391.
3. « Unus vero theologus, plebis fervens et audax zelator, tum hæc penè licentiose subjunxit... » Masselin, p. 646.

non plus dans les choses que consistent désormais notre travail et le bien de l'État? Malédiction de Dieu, exécration des hommes sur ceux dont les complots et les intrigues ont causé ces malheurs! N'ont-ils pas de conscience de nous prendre notre bien malgré nous et contre une convention solennelle! Dites, larrons de l'État, détestables agents du despotisme, est-ce là le moyen de faire prospérer la nation? Je vous parle au nom de Dieu : non-seulement vous tous, coupables et complices, mais tous ceux qui prêteront les mains à la consommation de votre forfait sont tenus à restitution[1]. » Cet honnête homme d'Église, aussi naïf que fougueux dans ses étonnements, était de ce tempérament politique qui a produit au XVIII[e] siècle l'opposition tenace et exaltée des jansénistes.

§ IV

Les publicistes du moyen âge. — La littérature d'État et la littérature d'opposition.

Notre conclusion, au sortir de ces recherches et de ces analyses ne sera, nous l'espérons, contestée par personne. Le moyen âge a connu et pratiqué, sous des formes variées, la liberté politique, une liberté sans doute irrégulière et très-incomplète, tantôt légale et tantôt factieuse, compatible avec beaucoup d'abus, mais vivace, énergique, cédant par intervalles et semblant disparaître sans jamais abdiquer. Il a connu également une certaine sorte d'éloquence politique, inspirée de ce même souffle de liberté, éloquence diverse et multiple aussi, très-imparfaite sous le rapport de l'art, tour à tour pédantesque et triviale, mais abondante jusqu'à la diffusion, souvent originale et colorée, exprimant avec une impétueuse sincérité, en mal comme en bien, le caractère étrange, confus, tourmenté d'une société et d'un régime où

1. Masselin, p. 647.

se heurtaient tant de contrastes. Cette promptitude de l'opinion à se déclarer et à se répandre, cette verve facile des talents imprévus, que les circonstances révélaient subitement à eux-mêmes et aux autres, cesseront de nous étonner si nous réfléchissons qu'une éducation toute spéciale préparait de bonne heure les esprits aux spéculations les plus élevées de la science politique. A côté des harangueurs il y avait des publicistes. Des livres de ces écrivains était formée la substance des meilleurs discours : nous pouvons signaler, dès le règne de Philippe-Auguste, le développement continu d'une littérature sérieuse dont les éléments essentiels sont empruntés à la philosophie chrétienne, au droit romain, aux livres d'Aristote. On nous permettra d'en retracer brièvement les progrès et l'influence pour achever de faire la lumière sur les origines mêmes de l'éloquence que nous venons d'étudier.

L'Université de Paris était à peine constituée que l'enseignement de certaines chaires, librement appliqué à l'étude des questions sociales et des matières d'État, faisait ombrage au pouvoir. Dante, qui avait pu entendre vers la fin du XIIIe siècle les docteurs de la naissante Sorbonne et les maîtres célèbres de la rue du Fouarre[1], les a placés dans le paradis de sa *Divine Comédie* en récompense de leur savoir courageux; l'un des plus hardis, Siger ou Sigier de Brabant, commentateur de la *Politique d'Aristote,* brille au premier rang parmi les gloires du céleste séjour : « Là resplendissait, dit le poëte, l'éternelle lumière de Siger qui, enseignant dans la rue du Fouarre, *syllogisa* d'importunes vérités[2]. » C'est probablement le plus ancien exemple en France d'un professeur illustré par la politique. Siger, associé au collége de Robert Sorbon vers 1260, eut aussi pour auditeur Pierre Dubois, publiciste officieux de Philippe le Bel, avocat de la

1. « On pense que Brunetto Latini mourut à Paris en 1294 et que Dante âgé de vingt-neuf ans y était avec lui. Une tradition veut qu'il ait été reçu bachelier et maître en théologie à Paris; il avait passé tous les actes préparatoires au doctorat, mais l'argent lui manqua pour aller jusqu'au bout et il revint à Florence. » *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 106, 107.
2. Chant X, v. 136.

couronne contre le saint-siége : le plus vivant souvenir que les leçons du maître eussent imprimé dans la pensée de l'élève était une maxime dont l'à-propos n'a pas vieilli depuis le XIII[e] siècle. « Lorsque la *Politique d'Aristote*, écrit Dubois dans sa *Délivrance de la Terre sainte*[1], nous était expliquée par un excellent docteur en philosophie, maître Siger de Brabant, je l'ai entendu qui disait que pour soutenir et conduire les États une bonne constitution vaut mieux qu'un bon prince[2]. » Un autre professeur de cette même rue du Fouarre, publiait en ces termes le programme de ses leçons : « Quiconque veut connaître les discussions sur le juste et l'injuste, qui enseignent à faire de nouvelles lois et à corriger les anciennes, n'a qu'à venir entendre maître Nicolas d'Autrecourt[3]. »

De l'enseignement, la politique passa dans les sermons et dans les livres. Nous avons déjà cité les hardiesses de Jacques de Vitry, d'Hélinand, de Robert de Romans, prédicateurs du XIII[e] siècle[4] ; nous avons vu, dans Joinville, un Frère mineur menacer de déchéance, en présence de saint Louis[5], les dynasties injustes et tyranniques. C'était aussi le temps où l'élève d'Albert le Grand, Henri de Gand, docteur en Sorbonne, accordait aux sujets le droit de s'insurger contre un pouvoir inique et de le renverser[6]. Plus sage et plus

1. Ouvrage en latin, *De recuperatione Terræ sanctæ*.

2. *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 107. — On a de Siger de Brabant, en manuscrit, des *Quæstiones logicales, naturales, fallaces, impossibiles*, savamment expliquées par M. J. V. le Clerc dans le t. XXI de l'*Histoire littéraire*. Nous y renvoyons le lecteur. Siger de Brabant, qui est aussi appelé Siger de Courtrai, mourut à la fin du XIII[e] siècle.

3. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 462. Ce Nicolas d'Autrecourt vivait au XIV[e] siècle. Le carme Pierre de Casa et le bénédictin Gui de Strasbourg firent à Paris des cours semblables.

4. P. 336. — Lecoy de la Marche, p. 347-353.

5. Joinville, page 17, 207. Édit. de Fr. Michel, 1859.

6. Dans ses *Quodlibeta*, l. IV, quæstio 20; l. VI, q. 23, et l. XIV, q. 8. « Debent subditi agere ad depositionem superioris potius quam tolerare ipsum, et non obedire. » Mais qui décidera s'il y a lieu ou non à insurrection? Qui règlera ce droit et fixera les droits du prince et des sujets? Selon notre docteur, c'est le pape, car il est « l'architecte suprême de la société humaine. » Il y a là le germe des doctrines de la Ligue. — Henri

complet à la fois dans son traité sur le *Gouvernement des Princes*[1], saint Thomas d'Aquin y résumait avec méthode, avec une richesse d'érudition classique digne du XVIe siècle et dans un style clair et correct, toute la science politique dont l'esprit humain fût alors capable. Les doctrines de l'antiquité y sont analysées, discutées, comparées aux nouvelles institutions; le parallèle de la république et de la monarchie est fait sans haine et sans préjugé[2] : si l'auteur, tout bien considéré, préfère la monarchie, c'est parce qu'il estime qu'un pouvoir concentré sert mieux l'intérêt public qu'un pouvoir dispersé et désuni.

Bien loin de s'arrêter, cet élan des esprits dont nous avons voulu marquer l'impulsion première, redouble et se fortifie dans les deux siècles suivants, remplis d'excitations politiques. Tout le monde sait qu'une littérature d'État, en partie favorisée par la royauté, en partie provoquée par les crises intérieures, se développe sous Philippe le Bel, Charles V, Charles VI et Charles VII. Elle se compose d'œuvres bizarres, mais fort curieuses, rédigées, les unes en latin, les autres en français, souvent farcies d'un savoir indigeste et d'imaginations puériles, souvent frappées au coin d'un rare bon sens, semées d'idées neuves et d'aperçus ingénieux; nous y trouvons comme une première vue confuse et troublée des problèmes difficiles que les temps modernes seront chargés d'éclaircir. On peut diviser en plusieurs classes, d'après les différences caractéristiques du fond et de la forme, ces productions de la philosophie politique du moyen âge. Il y en a qui restent fidèles aux procédés subtils de l'école, à sa méthode encyclopédique : telle est l'imitation faite par Gilles de

de Gand né vers 1217 vécut 76 ans. Il avait étudié à Cologne sous Albert le Grand, il professa à Paris en Sorbonne, et mourut archidiacre de Tournai. On a de lui beaucoup d'écrits, tous en latin, sermons, commentaires, controverses, histoires. — *Histoire littéraire*, t. XX, p. 146.

1. *De Regimine principum*. Édit. 1612, t. XVII, opusculum XX.

2. L'ouvrage fort remarquable de saint Thomas, plein de doctrine antique, est dédié au roi de Chypre. Il contient quatre livres. Le chapitre II du livre Ier, traite de la monarchie et de la république.

Rome, en 1292, du traité de saint Thomas d'Aquin sur le *Gouvernement des princes*. Dédié à Philippe le Bel, qui l'avait inspiré, cet ouvrage contient, en trois livres, un résumé, une « somme » de tous les devoirs dont se compose le métier de roi[1]. Gilles de Rome, en latin *Ægidius Columna*[2], disciple de saint Thomas, précepteur de Philippe le Bel, fut recteur de l'Université de Paris, et mourut archevêque de Bourges en 1316; son travail, aussitôt traduit en français, devint classique et fit autorité[3].

D'autres écrits, assez semblables à nos « actualités, » sortes de brochures ou de pamphlets plus courts et plus incisifs que ces savants traités, ont une allure libre et usent d'un style familier jusqu'à la négligence ; l'auteur y cause volontiers avec le public et laisse courir sur le papier les fantaisies de son imagination et les sentiments de son cœur. Ce trait particulier caractérise les œuvres des légistes et des conseillers royaux sur lesquels la couronne s'appuyait pour résister à l'Église et à la féodalité. Le plus ancien de tous et le plus éminent, Pierre Dubois, révélé il y a quelques années et jugé avec une haute compétence[4], est un esprit à la fois aventu-

1. Voici un aperçu de ce traité assez long qui comprend 624 pages dans l'édition de 1607. Le I[er] livre est intitulé : *Comment le prince doit se gouverner lui-même*. Il se subdivise en quatre parties : *bonheur, vertus, passions, mœurs* du prince. Le second livre : *Comment il doit gouverner sa maison*, c'est-à-dire, *sa femme, ses enfants, ses serviteurs ;* de là trois parties. Le troisième livre traite du *gouvernement de l'État*. Première partie : *fondements de la société et de l'État ;* deuxième partie : *du gouvernement pendant la paix ;* troisième partie : *du gouvernement pendant la guerre*. Le premier livre a rapport à l'*éthique*, le second à l'*économique*, le troisième à la *politique ;* l'ouvrage, écrit en style coupé et morcelé, est, dans l'ensemble, une imitation d'Aristote et, vers la fin, une imitation de Végèce. Comme saint Thomas, Gilles de Rome connaissait à fond l'antiquité latine, et, par les latins, l'antiquité grecque.

2. Moine Augustin qu'on croit de la noble famille Colonna. — Sur ce personnage, consulter la thèse latine de M. Courdaveaux (*Ægidii Romani de regimine principum doctrina*, 1857), et un article de M. Jourdain dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XIX (1858).

3. Il fut traduit en plusieurs langues, et spécialement en français par Henri de Couchy. On a d'anciennes copies très-bien transcrites de cette ancienne traduction. — *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 74, 75, 396, 404.

4. *Revue des Deux-Mondes*, 15 février et 1[er] mars 1871. Articles de

reux et pratique, doué d'une sagacité inventive, d'une clairvoyance à longue portée : on l'a justement appelé « le premier des parlementaires gallicans. » Ses idées sur l'agrandissement du rôle de la France en Europe, ses projets de colonisation pour l'Orient, les réformes administratives et militaires qu'il propose d'appliquer en France, les craintes qu'il exprime sur la solidité du pouvoir temporel des papes nous prouvent combien, dès l'an 1300, les fortes têtes du tiers-état se préoccupaient des plus graves intérêts de la politique intérieure et extérieure du royaume[1].

Certains publicistes, comme Raoul de Presles, l'auteur du *Songe du Verger*[2], ou Philippe de Maizières, l'auteur du

M. Renan. — Pierre Dubois, né en Normandie, était en 1300 avocat des causes royales à Coutances; pendant la lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII, il fut le publiciste officieux de la couronne. Il représentait Coutances aux états de 1302. En 1308, il fut élu aux états de Tours et joua un rôle important dans le procès des Templiers. On le perd de vue à partir de cette époque. — On peut lire aussi dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars, 1[er] avril, et 15 avril 1872, un travail de M. Renan sur un autre ministre de Philippe le Bel, Guillaume de Nogaret.

1. Ses écrits actuellement connus sont au nombre de dix ou onze, la plupart en latin, quelques-uns en français. Le plus ancien traite de l'*abrégement des guerres* (*summaria doctrina abbreviationis bellorum*, etc.) et d'une réforme de la république chrétienne; il y remarque les changements déjà opérés dans la tactique, l'importance naissante de l'infanterie, etc. Il rêve pour la France la domination universelle. Viennent ensuite trois pamphlets en latin contre le pape, et deux *supplications* du peuple au roi, en français, sur les querelles de religion. Dans son travail le plus considérable, *De recuperatione terræ sanctæ*, il propose de coloniser l'Orient et d'y introduire au moyen d'un système d'études la civilisation occidentale. Ces projets de croisade qu'il développe à l'imitation de Hayton, de Marins Sanuto, de Guillaume de Nogaret, de Raymond Lulle, — dont les ouvrages parurent en 1306, 1307 et 1310, — sont des occasions qu'il se donne à lui-même pour hasarder ses idées réformatrices. Citons enfin ses écrits en latin contre les Templiers et un mémoire également en latin adressé à Philippe le Bel pour l'engager à se faire empereur d'Allemagne. Ses idées politiques se résument en trois points principaux : le devoir du roi est d'établir une paix perpétuelle en Europe, de conquérir Constantinople et la Terre Sainte, et de s'emparer de la puissance religieuse pour la faire servir à ses desseins.

2. Le père de Raoul de Presles avait été secrétaire du roi sous Philippe le Bel, puis avocat général sous Louis X et Philippe le Long. C'était un gallican décidé, opiniâtre défenseur des droits du roi contre les prétentions du saint-siége. Son fils, l'auteur du *Songe du Verger*, maître des requêtes sous Charles V, vécut de 1316 à 1381. Il composa, outre cet ou-

Songe du viel pèlerin [1], recourent à la fiction pour s'insinuer plus facilement ou se donner avec moins de risques plus de liberté [2] ; quelques-uns, comme Jehan de Brie, le *Bon Berger*, endossent la cotte du paysan et glosent avec malice sur les inconvénients et « adventures piteuses » de la bergerie politique [3] : mais si variée que soit la composition de ces écrits, qu'il s'agisse des déclamations pédantesques de Christine de Pisan [4], des complaintes ou des satires verbeuses d'Alain Chartier [5], partout se marque dans cette littérature la ten-

vrage, une Dissertation latine *De potestate papæ* et un traité du gouvernement : *Compendium morale de Republica.* Il traduisit en français la *Bible* et la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Le *Songe du Verger,* dialogue entre un clerc et un chevalier, est un vaste répertoire où sont traitées toutes les questions du temps, depuis la distinction des deux pouvoirs jusqu'au dogme de l'Immaculée Conception. Le moyen âge y puisa, comme dans un arsenal d'idées, et ce livre fut alors pour le pouvoir laïque ce que devint au XVIIIe siècle le Dictionnaire de Bayle pour l'école philosophique. — Voir Lenient, *La satire au moyen âge.* Ch. XIV, p. 218-227.

1. Selon M. P. Pâris il faudrait attribuer à Philippe de Maizières les deux Songes, celui du Pèlerin et celui du Verger. — *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles Lettres,* 2e sér. t. XV. Ancienne série, t. XIII, XVI et XVII. Nous n'insistons pas sur ces auteurs ni sur ces écrits que l'ouvrage de M. Lenient a suffisamment mis en lumière.

2. Philippe de Maizières né en 1312 en Picardie, esprit ardent et aventureux, fut d'abord chancelier et ambassadeur des rois de Chypre, Pierre Ier et Pierre II de Lusignan. Remarqué de Charles V pour sa profonde connaissance du droit féodal et canonique, il entra au conseil du roi et fut nommé chevalier banneret de son hôtel. C'est vers 1382 qu'il écrivit le songe du *Viel pèlerin,* recueil de conseils adressés au jeune roi Charles VI.

3. *Le vray régime et gouvernement des bergers et bergières,* 1379. Ouvrage très-remarquable, plein de finesse et de malice sous une forme naïve, écrit d'un style net, vif, et qui n'a pas la pesanteur diffuse des écrits du temps. L'auteur en est inconnu, car Jehan de Brie est un pseudonyme. — Lenient, *La Satire au moyen âge,* p. 227. La Bibliothèque Nationale possède de ce petit écrit une édition imprimée chez Simon Vostre, rue Neuve-Notre-Dame à l'image de saint Jean l'Evangeliste. *Fonds de la Réserve, S.* 880.

4. Nous avons déjà cité les poésies et les ouvrages historiques de Christine de Pisan, p. 99, 100, 273. — Ses principaux écrits politiques sont : le *Livre de Paix,* en trois parties, dédié au duc de Guyenne (1412), le *Corps de Policie,* une *Lamentation sur la guerre civile* (1410), adressée au duc de Berry. — Thomassy, *Ecrits politiques de Christine de Pisan.* — Lenient, p. 253-256.

5. Alain Chartier, né en Normandie vers 1386, fut clerc, notaire et secrétaire des rois Charles VI et Charles VII. Voir plus haut, p. 103-104.

dance du tiers-ordre à juger le gouvernement, à commenter l'antiquité par la libre critique des institutions contemporaines. L'homme du tiers, en ce temps-là, pèse assez peu dans la balance des forces sociales, il exerce par lui-même une influence médiocre sur les affaires; ce n'est qu'un roseau en politique, mais un roseau intelligent qui connaît sa faiblesse et songe aux moyens de se prémunir et de se défendre.

Eh bien! voilà l'école où pendant plusieurs siècles s'est formée l'éloquence politique du moyen âge; elle a puisé dans cet enseignement la vigueur de ses inspirations. Ces députés des états généraux que nous avons vus s'assembler avec un sentiment si fier de leurs droits, avec le ferme dessein de limiter l'arbitraire, de remédier aux abus, de donner au peuple soulagement et protection, ils n'apportaient pas seulement du fond de leurs provinces, comme on l'a trop dit, la rancune des vanités souffrantes ou des intérêts lésés, une indocilité taquine, une aveugle turbulence; leur conduite se réglait sur de plus nobles principes. L'étude et la réflexion leur avaient donné des convictions arrêtées, et si, chez la plupart, la pratique des affaires manquait, leur sens droit y suppléait souvent par d'heureux instincts, par des pressentiments et des intuitions que l'avenir n'a pas toujours démentis. Ne séparons donc pas chez eux la forme du fond; voyons avant tout dans leurs discours l'expression longtemps contenue des idées que la lecture et l'observation leur avaient suggérées et qui fermentaient dans leur esprit en attendant le moment d'éclater. Dût ce parallèle sembler excessif, nous n'hésiterons pas à dire, toute proportion gardée et toute différence maintenue entre deux époques et deux civilisations très-inégales, que les orateurs de nos anciens états généraux avaient eu pour maîtres les écrivains politiques de leur temps, comme plus tard les constituants de 1789 furent les élèves des philosophes du XVIII[e] siècle[1].

1. Nous avons développé ce sujet dans un ouvrage spécial : *L'Eloquence politique et parlementaire en France avant* 1789. (Paris, Eugène Belin, 1882.)

CHAPITRE IV

L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE ET L'ANCIEN BARREAU FRANÇAIS.

Organisation de la justice et des tribunaux en France, depuis l'époque des invasions barbares jusqu'au xvie siècle. — De la justice royale, féodale, ecclésiastique ou municipale. — Rôle des avocats ou « emparliers » devant ces anciens tribunaux. — Constitution du barreau français au xive siècle ; témoignages recueillis dans les ordonnances ou dans les écrits du temps. — Les grands avocats du xive et du xve siècles.— Ce qui nous reste des monuments de leur éloquence. — De la littérature judiciaire dans l'ancienne France. Les *Etablissements* de saint Louis ; les *Assises de Jérusalem* et les *Assises d'Antioche* ; les traités de Pierre de Fontaines, de Philippe de Beaumanoir, de leurs contemporains et de leurs successeurs immédiats.

Pour bien expliquer les origines du barreau français, il nous semble nécessaire de rechercher tout d'abord comment la justice s'est constituée dans notre pays et quelle était l'organisation des tribunaux devant lesquels plaidaient nos plus anciens avocats. On ne peut apprécier le rôle de ces avocats des temps primitifs et leur condition sociale, que si l'on commence par mesurer, avec l'exactitude permise en ces matières souvent incertaines, le champ qui s'ouvrait à leur activité, à leur savoir, à leur éloquence. Quelle a donc été la première forme de la justice dans la France du moyen âge ? Vers quelle époque voyons-nous paraître pour la première fois des avocats et des parties plaidant en français ?

§ Ier

Organisation de la justice, depuis les invasions barbares jusqu'au XIIIe siècle. — Le barreau primitif ; les *Conseils* et les *Emparliers*.

Les invasions barbares, en substituant à l'administration impériale le pouvoir militaire et politique des rois francs, avaient changé le personnel des tribunaux beaucoup plus que

les formes judiciaires établies par les Romains. En cela comme en tout, le dessein des envahisseurs fut d'entrer dans la civilisation et de se l'approprier, mais non de la détruire [1]. Le souverain continua d'être le représentant par excellence et comme l'incarnation du principe de la justice; les rois mérovingiens, absolus comme les Césars, entourés de dignitaires qui reproduisaient les titres pompeux de la hiérarchie impériale, jugèrent en personne, à l'imitation des empereurs, et présidèrent la cour suprême du royaume, « le plaid du palais, » *placitum palatii,* composé de leurs principaux officiers [2].

Dans les provinces, les chefs militaires, délégués du roi, ducs, comtes ou *grafen,* gallo-romains ou francs d'origine, rendaient la justice au nom du souverain comme l'avaient rendue les légats et les préfets au nom de l'empereur. Chacun d'eux s'adjoignait des « auditeurs, » sorte de conseillers choisis par lui dans les notables habitants du pays et pris indifféremment parmi les conquérants ou parmi le peuple conquis: on les appelait *boni viri, scabini,* échevins, ou *rachimbourgs,* selon l'idiome tudesque ou latin qu'ils parlaient [3]. Ces *auditeurs* des temps mérovingiens ressemblent fort aux « assesseurs » qui aidaient de leurs avis les légats impériaux dont ils étaient pareillement les élus [4]. Ainsi se formèrent les plaids

1. C'est ce que nous avons démontré, tome Ier, p. 43-47. — Lire, sur ce sujet, le remarquable travail de M. Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France,* l. III, ch. IV-XIII, p. 325-408.

2. Le 15 mars 693, un « plaid du Palais, » cité dans les chroniques, comprenait douze évêques, douze grands (*proceres, optimates*), huit comtes gallo-romains, huit comtes d'origine germanique, ou *grafen,* quatre référendaires, deux sénéchaux et plusieurs leudes ou « fidèles. » Le roi présidait le plaid une fois par semaine. En son absence, il était remplacé par le comte ou le maire du palais. — Beugnot, les *Olim* du parlement de Paris, t. Ier, introduction, p. XV, XVI. — Pardessus, *Essais historiques,* etc., 1851, p. 7.

3. Fustel de Coulanges. *Histoire des Institutions politiques,* etc., p. 162, 163, 164, 423, 425, 440-449.

4. Ce sont là les termes officiels. — Grégoire de Tours, *De gloria confessorum,* 71. — Formules nos 457 et 484. — Digeste, I, 22. — Code théod., I, 12. — Code de Justinien, t. Ier, p. 51.

de province, désignés dans les chroniques, dans les codes et les formules sous un nom germanique *mall, mallum,* ou sous des noms latins, *conventus, forum, audientia, auditorium :* ils se tenaient en public et attiraient d'ordinaire un grand concours de peuple[1]. On pouvait appeler des jugements du comte, ou délégué du roi, au roi lui-même, comme, sous l'empire, on appelait des sentences du légat au tribunal de l'empereur.

Cette juridiction locale, d'un ressort assez étendu, avait sous son autorité d'autres juridictions de moindre importance, qui relevaient d'elle comme elle-même relevait du plaid royal : c'étaient, par exemple, les justices municipales, conservées de l'organisation romaine et qui statuaient au civil en matière peu grave ; c'étaient les tribunaux des *centeniers* ou juges de villages dont la circonscription comprenait un certain nombre d'agglomérations rurales, ce que le moyen âge appela « un territoire[2], » ce que nous appelons un arrondissement. Ces juges inférieurs avaient succédé aux *juges pédanés* de l'organisation romaine[3]. A côté des institutions publiques existaient certaines juridictions privées et privilégiées sous le nom d'*immunités :* les rois accordaient parfois à leurs principaux officiers, plus souvent encore aux églises et aux monastères le droit de juger dans leurs domaines, à l'exclusion des tribunaux ordinaires. Ces concessions, dont l'origine se retrouve dans les coutumes germaniques[4], et qui furent à leur tour le germe des juridictions féodales,

1. Formules de Marculphe. — *Capitul. regum Francorum,* t. II, p. 437. — Fustel, 451. — Pardessus, *Essai historique sur l'organisation judiciaire,* etc., p. 8.

2. Mais n'a au *territoire,*
Où nous tenons nostre auditoire,
Homme plus saige, fors le maire. — Pathelin, v, 16.

3. Fustel, p. 167. — Beugnot, préface des *Olim,* t. Ier, XVI, XVIII.

4. « Chez les Germains, il y avait deux sortes de justice, la justice privée et la justice publique. Chaque chef avait la juridiction sur sa famille, sur ses serfs, sur ses *lites,* sur tous les hommes soumis à son *mundium,* c'est-à-dire placés sous sa dépendance. » — Fustel de Coulanges, *Organisation de la justice,* etc. *Revue des Deux-Mondes,* 15 mars 1871, p. 277.

profitèrent principalement au clergé, vers le temps des Mérovingiens; ainsi se fonda la puissance des tribunaux ecclésiastiques[1].

Tout en respectant les usages romains, la conquête y avait introduit un grave changement; elle avait rompu, et pour des siècles, l'unité de législation en plaçant le code barbare, non pas au-dessus, comme on l'a dit trop légèrement, mais en face de la loi romaine et sur le même rang. Les deux races qui se partageaient le sol, les richesses, les honneurs et la puissance gardèrent leurs lois accoutumées; elles comparaissaient devant les mêmes tribunaux qui appliquaient, suivant l'espèce, l'une ou l'autre législation, et quand un Gallo-romain et un Franc étaient en procès, la cause se jugeait d'après la loi du défendeur[2]. Ce système judiciaire, sorte de combinaison entre les traditions de l'empire romain et les coutumes de la Germanie, fut accepté des Carlovingiens et se maintint, sans altération grave, jusqu'à l'établissement de la féodalité. Charlemagne et ses successeurs tiennent, chaque semaine, le plaid du palais; ils exercent un droit de surveillance et de cassation sur toutes les juridictions de l'empire[3].

1. Fustel, *Histoire des Institutions politiques*, etc., p. 446-457. — Pardessus, p. 8.

2. « Les Gaulois siégeaient dans les tribunaux au même titre que les Francs. Ce qu'on appelait *mall* en langue germanique et *conventus* en langue latine était composé d'hommes des deux races indifféremment. Les Francs n'y étaient en majorité que dans les cas où ils formaient la majorité des propriétaires du canton. Dans chaque procès on avait égard à la race de l'accusé ou du défendeur, on n'avait pas égard à celle du juge. Il pouvait arriver qu'un Franc fût jugé par un tribunal composé en majorité de Gaulois... Il est digne de remarque que les peines qui étaient prononcées par ces tribunaux des comtes ou du roi étaient à peu près les mêmes que sous l'empire romain. On peut observer encore que ces peines frappaient les Francs aussi bien que les Gaulois. » — Fustel, *Histoire des institutions*, etc., p. 411, 454. — Pardessus, *Loi Salique*, 2e dissertation, p. 515, 579.

3. Beugnot, préface des *Olim*, t. Ier, XVI, XVII. — Outre le plaid du palais, il y avait à la cour des Mérovingiens et des Carlovingiens le tribunal du grand Sénéchal, administrateur des fiscs royaux ou impériaux. Le grand Sénéchal réformait les décisions des intendants, *villici*, qui rendaient la justice dans les domaines du prince.

Leurs capitulaires recommandent aux juges, aux assesseurs les qualités et les vertus qui sans doute manquaient souvent à la justice en ce temps-là, c'est-à-dire, la douceur, le désintéressement, l'amour du vrai, le respect du droit; les *missi dominici* reçoivent pour instructions de surveiller les tribunaux, de révoquer et de remplacer les magistrats prévaricateurs[1].

Dans l'organisation que nous venons de décrire, quel était le rôle des avocats? Quelle mention l'histoire fait-elle de leur existence et de leur éloquence? A notre avis, l'ancien barreau gallo-romain, constitué en collége, en *ordre*, par Justinien et soumis par les empereurs à une série de règlements[2], ce barreau, si longtemps illustre[3], eut la même destinée que les institutions judiciaires sur lesquelles il s'appuyait : il dura comme elles, en se transformant peu à peu, en s'affaiblissant graduellement sous l'action générale des événements qui détruisaient la justice, les arts, la littérature et toutes les forces

1. « Ut judices, vicedomini, præpositi, advocati, centenarii, scabini, boni et veraces et mansueti eligantur... præcipimus habere vicedominos, præpositos, advocatos bonos, non malos, non crudeles, non cupidos, non perjuros, non falsitatem amantes, sed Deum timentes et justitiam in omnibus diligentes... ut missi nostri scabinos, advocatos et notarios per singula loca eligant et eorum nomina secum scripta deferant... Ut pravi centenarii tollantur, et si comes pravus inventus fuerit, nobis nuntietur. — *Capitularia regum Francorum*. (Édit. de 1780), t. Ier, p. 467, 689, 961, 438. — Années 809, 837, 805.

2. Les lois d'Honorius et de Théodose limitaient le nombre des avocats dans chaque préfecture et dans chaque tribunal. Anastase accorda aux plus anciens le titre de *clarissimes*. Pour être reçu avocat, il fallait être âgé de dix-sept ans, avoir étudié le droit pendant cinq ans, et passer un examen devant le gouverneur de la province. Les noms des avocats admis étaient inscrits au *tableau*, dans chaque ressort. Avant de plaider une cause, on faisait le serment de dire la vérité. — Boucher d'Argis, *Histoire de l'ordre des avocats*. (Profession d'avocat, t. Ier, p. 84-40, édition Dupin, 1830.)

3. Voir Ampère, *Histoire littéraire* de la France, t. Ier, p. 151-157; t. II, p. 39-77. Nous avons résumé le tableau tracé par cet historien dans les pages 21, 22 et 23 de notre 1er volume. — Sidoine Apollinaire parle avec éloge de l'éloquence d'un avocat gaulois du ve siècle, Flavius Nicétius: « *Audivi adolescens quum pater meus, præfectus prætorio, gallicanis tribunalibus præsideret... Dixit disposite, graviter, ardenter, magna acrimonia, majore facundia, maxima disciplina.* » — Epist., l. VIII, 6. Sidoine naquit à Lyon en 430. Son père fut préfet des Gaules sous Valentinien III.

[redacted]

vives de la civilisation. « Il y a eu de tout temps des advocats en France, dit Pasquier, dans le *Dialogue* de Loysel[1], car comme un estat ne peut subsister sans justice, aussi la justice ne peut se poursuivre ny s'exercer sans l'assistance et le conseil de ses ministres, dont les advocats sont les principaux; et de faict, vous voyez qu'il en est fait mention en trois ou quatre lieux des *Capitulaires* de Charlemagne. » Dans les *Capitulaires* des Carlovingiens on cite, en effet, deux sortes d'avocats : ceux des corporations et des communautés, et ceux des particuliers. Les premiers, appelés *advocati, defensores, pastores laici, munburdi,* étaient les défenseurs attitrés des intérêts et des droits des églises, des monastères, parfois même de certaines villes; ils soutenaient leurs querelles en justice, administraient leur temporel, se battaient en duel pour vider leurs contestations et conduisaient leurs vassaux à la guerre[2]. Le mot « advoëz, » dans l'ancien français, et celui de « vidame, » *vicedominus,* ont très-souvent cette signification. Ces avocats publics, assez semblables à des fonctionnaires, étaient nommés tantôt par le prince, tantôt par les évêques ou par les abbés des monastères, ou bien encore par les officiers municipaux, avec l'agrément du comte, chef politique et judiciaire de la province[3]. Suivant l'importance des villes et des églises, on leur accordait le droit de choisir un ou plusieurs « avocats[4], » et ces emplois ne se donnaient qu'à des laïques.

Les avocats ordinaires, à clientèle privée, s'appelaient *causidici, clamatores,* l'expression *clamor* ayant alors le sens de *plainte portée en justice*[5]. Un capitulaire de 805 prescrit d'in-

1. *Dialogue des advocats du parlement de Paris,* p. 159. Édit. Dupin, *Profession d'Avocat,* 1830.
2. Boucher d'Argis, p. 42, 43. — Ces avocats d'Eglise furent institués, dit-on, dans un concile de Carthage, en 405. *Capitul. reg. Francor.,* t. II, p. 707.
3. *Capitul.* de 793, t. Ier, p. 259. — T. II, p. 406, 437.
4. *Capitul.* de 824, t. II, p. 322, 323.
5. *Capitul.* de 805, titre 8. — *Capitul. Reg. Franc.,* t. Ier, p. 424. — Bouch[illegible]. 43.

carcérer tout *causidicus vel clamator* qui s'insurgera contre la sentence rendue par les échevins[1]; un autre capitulaire de la même époque ferme l'accès des tribunaux à l'avocat convaincu de fraude[2]; enfin l'article 13 d'une ordonnance impériale de 819 porte que « si les parties sont incapables de se défendre ou ne connaissent pas la loi, le comte doit leur donner un défenseur *qui pro eis loquatur*. Le ministère des avocats est interdit en matière capitale : *In causa capitali non per advocatum sit agendum*[3]. »

Les révolutions politiques ont toujours de profonds contrecoups dans les institutions judiciaires; à chaque transformation du gouvernement et de la société correspond un changement dans l'organisation de la magistrature et des tribunaux. Les deux premières dynasties, issues du fait de l'invasion germanique et représentant un pouvoir imposé à une société dont on respectait la civilisation, avaient très-peu modifié l'état préexistant; il n'en fut pas ainsi de l'établissement du règne féodal : c'était une vraie conquête du sol et de la puissance politique qui s'accomplissait au profit de l'aristocratie militaire, au détriment de la royauté et de la nation. Victorieuse à la fin du xe siècle, la féodalité imposa non-seulement à la France une autre dynastie, mais un nouveau droit social, une législation conforme à ses intérêts et à ses principes; d'une main souveraine elle frappa toutes choses à son empreinte. L'action centrale fut brisée en même temps dans l'administration et dans la justice; le droit de juger appartint à tout propriétaire de fief, ancien ou nouveau, comme un droit inhérent au fief même, comme l'une de ses principales prérogatives[4]. On ne trouverait pas en ce temps-là un seul arrêt qui ait été rendu au nom de la société ou au

1. « *Clamatores vel causidici* qui non judicium scabinorum adquiescere volunt in custodia recludantur. » *Capitul. reg. Francor.*, t. Ier, p. 424.
2. « A judiciorum communione separetur. » *Id.*, t. Ier, p. 1059.
3. Théod. Froment, *Essai sur l'éloquence judiciaire* (1874), p. 5.
4. Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. XXV, ch. XX et XXI. — Cette maxime, qu'on a contestée, était vraie au XIe siècle; plus tard, les légistes royaux l'ont combattue, et les seigneurs l'ont abandonnée.

nom du roi, comme représentant de la société. La justice cessa d'être considérée comme une institution publique ; on ne voyait en elle qu'une des manifestations de l'autorité seigneuriale. Le principe universellement admis était celui-ci : tout homme, qui a terre, a aussi dans l'étendue de sa terre la fonction de vider les procès et de punir les crimes. Le roi lui-même remplissait cette fonction moins comme roi que comme seigneur; à vrai dire, le roi, au XI[e] siècle, n'était que le premier des seigneurs ; il n'y avait plus alors en France que des justices seigneuriales [1].

La société se partageait, comme on sait, en deux classes de personnes profondément distinctes : les nobles, et ceux qui, tout en étant hommes libres, n'étaient pas nobles [2]. Contrairement à ce que nous avons remarqué sous les deux premières dynasties, où l'égalité régnait devant la justice, l'action judiciaire se divisa ; on établit des tribunaux particuliers pour la noblesse et une juridiction spéciale pour les hommes libres non nobles. Chaque seigneur, possesseur de grands fiefs, eut une cour, *curia,* composée de ses vassaux, une assise de chevaliers où les nobles de tout rang étaient jugés par leurs pairs [3]. La fonction de juger dans la cour du seigneur, et de venir siéger à son appel, compta au nombre des principales obligations du service féodal ; elle ne fut ni moins stricte, ni moins lourde, ni parfois moins dangereuse que le devoir militaire dans un temps où tout condamné avait le droit, une fois la sentence rendue, de prendre à partie ses juges, soit en champ-clos, soit devant la justice. Rien de fixe ni dans le nombre des juges ou assesseurs [4], ni dans le nombre

1. Pardessus, de l'*Organisation judiciaire,* p. 9, 10, 323. — Fustel de Coulanges, des *Institutions judiciaires de la France, Revue des Deux-Mondes,* 1871, p. 539.

2. La juridiction sur les serfs tient à un autre ordre d'idées. — Pardessus, *ibid.,* p. 17-20.

3. Beugnot, Introd. aux œuvres de Beaumanoir, p. XXI. — Préf. des *Olim,* p. LXI. — Tout vassal devait le service à son seigneur *et in hoste, et in curte,* le service militaire et le service judiciaire. (*Curtis,* synonyme de *curia* en bas-latin.)

4. Beaumanoir et Pierre de Fontaines, au XIII[e] siècle, disent que quatre

et l'époque des sessions; le seigneur mandait ses vassaux quand il voulait, à tour de rôle, ordinairement deux fois par an, aux grandes fêtes, dans sa résidence habituelle ou dans tel autre lieu qu'il lui plaisait de désigner. La haute cour des ducs de Normandie, qu'on appelait l'*Echiquier,* se tenait à Rouen, à Caen, à Fécamp, à Falaise; les assises féodales des comtes de Champagne s'intitulaient *Jours des Barons*[1]; d'autres sessions extraordinaires, tenues à Troyes, s'appelaient les *Grands Jours de Troyes*[2]. Souvent le seigneur suzerain déléguait à l'un de ses grands officiers, vicomte, sénéchal ou bailli, la présidence de ces tribunaux[3]. En Normandie l'usage s'établit de bonne heure d'adjoindre aux assesseurs nobles un jurisconsulte, un clerc ou maître ès lois, et de tenir registre des décisions prises par la cour[4].

Au temps des Mérovingiens et des Carlovingiens, les hommes libres non nobles avaient été soumis comme les nobles eux-mêmes à la juridiction du *mall* que présidait en chaque province le comte, délégué du roi; sous le régime féodal, ils subirent la justice du seigneur dont ils habitaient le domaine, et cette justice, lorsqu'elle s'appliquait aux personnes qui n'étaient pas de la noblesse, prenait plusieurs formes. Certaines villes, surtout dans le Midi, gardèrent les magistrats municipaux, jugeant au civil, qu'elles possédaient depuis le temps des Romains; mais la justice seigneuriale y fut représentée par un officier du seigneur, le prévôt, qui jugeait au criminel[5]. On comprend, d'ailleurs, que l'organisation de la justice dans les villes ait présenté bien des variétés et de notables différences, selon l'importance même de chaque ville et selon la force du lien qui l'attachait au

personnes suffisaient pour former une cour, ou, selon l'expression du temps, pour *garnir une cour.* — Ch. XXI, art. 37, ch. LXV, p. 333.

1. *Dies Baronum.*

2. Beugnot, préface des *Olim,* t. II, p. IV et VII.

3. Beugnot, *ibid.,* p. XXVI. — Sur les sénéchaux et les baillis, voir Pardessus, *Organis. judiciaire,* p. 257, 258, 282.

4. Beugnot, *ibid.,* p. XXXV.

5. Pardessus, p. 16, 341, 344. — Beugnot, préf. des *Olim,* t. II, p. LII.

seigneur. Dans beaucoup de communes, il n'y avait d'autre tribunal que celui qui était présidé par le délégué du seigneur, vicomte, bailli, viguier, ou prévôt[1]. Ce qui est digne de remarque, c'est que le principe du *jugement par les pairs* s'appliquait à toutes les juridictions, féodales ou bourgeoises, et même aux justices rurales[2].

Dans la cour du seigneur, l'homme de condition noble trouvait en face de lui, pour juger sa querelle, ses pairs ou ses égaux siégeant à côté du seigneur ou de son représentant; de même, le bourgeois, ou le vilain comparaissait devant un tribunal composé d'assesseurs bourgeois ou paysans comme lui, sous la présidence d'un magistrat municipal ou d'un officier du seigneur. C'était le président qui choisissait dans la ville ou dans la circonscription rurale « un conseil de bonnes gens, des plus sages du pays et des plus anciens[3]. » Par conséquent, dans toutes les juridictions, les juges, à l'exception du président, étaient des jurés[4]. Ces justices, constituées comme nous venons de l'indiquer, soit dans les villes, soit dans les villages, c'est-à-dire formées sous l'autorité d'un offi-

1. Sur les attributions de ces magistrats, voir Pardessus, p. 279-282 et 289. On distinguait les grands et les petits baillis.

2. Pardessus, *Organis. judic.*, p. 283, 284.

3. Fustel de Coulanges, *Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. LXXII, p. 289-295. — Pardessus, p. 337. — Beugnot, préf. des *Olim*, t. Ier, p. XL. — Préface des *Assises de Jérusalem*, t. II, p. III-VII. — Les vilains ou manants, qui n'étaient pas serfs et qui jouissaient de leurs droits civils, s'appelaient *colons, colongers, hommes censiers, hommes cottiers, hommes coutumiers*. Quand un débat était soulevé entre deux hommes de classes différentes, la coutume du moyen âge était presque constamment que l'on prit pour juges les pairs de celui qui était l'inférieur.

4. Voici deux exemples de ces tribunaux établis à l'époque féodale pour rendre la justice aux hommes libres non nobles. L'un est la *Cour de bourgeoisie*, établie par Godefroy de Bouillon dans le royaume de Jérusalem; l'autre est la juridiction établie en 1114 à Valenciennes par Baudouin III comte de Hainaut. « Le duc Godefroi establi deus cours séculiers: l'une, la haute court, de quoi il fut gouverneor et justisier, et l'autre la court de la Borgesie, à laquel il establi un home en son leuc, a estre gouverneor et justisier, lequel est apelé visconte. Et establi a estre juges de la dite court borgeis de la cité, des plus loiaus et des plus sages qui en la cité fucent. » — Jean d'Ibelin. Voir Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. II, p. VII. Sur la cour de Valenciennes, voir, *id.*, p. IX.

cier seigneurial, s'appelaient *justices du seigneur;* elles s'exerçaient le plus souvent en plein air, sur une place, à la porte du château ou devant l'église. Le lieu où se faisaient les jugements, marqué et fixé une fois pour toutes, clos par une haie, était un lieu sacré, une sorte de sanctuaire, un asile. La plupart des arrêts portent qu'ils ont été rendus « à l'endroit ordinaire, » tantôt « auprès des chênes, » ici « sous les ormes, » là « sous le grand tilleul. » Si maintenant nous disons que la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, établie d'abord pour juger les affaires du clergé et celles des laïques soumis au pouvoir temporel des églises, s'était considérablement accrue par suite du droit accordé aux évêques de juger toutes les contestations que le consentement des parties, laïques ou non, leur déférait[1], nous aurons tracé les grandes lignes de l'organisation judiciaire instituée ou modifiée par le régime féodal[2], et nous pourrons reproduire la question déjà posée dans l'époque antérieure : Existait-il des avocats attachés à ces divers tribunaux? Quel pouvait être alors, devant ces juridictions, l'office de la parole?

A première vue, on est tenté de croire que l'intervention des avocats y était inutile. Sans insister ici sur l'imperfection de la langue française qui ne se prêtait guère alors aux développements du discours, il est évident que l'usage du combat judiciaire, en vigueur devant toutes les juridictions, féodales, bourgeoises ou rurales[3], réduisait fort les

1. Sur ce point, lire les savantes explications données par M. Pardessus, p. 363-379. La législation du clergé se composait du droit romain, de quelques lois des rois Francs et des canons des conciles.

2. Dans les *Assises de Jérusalem* nous voyons aussi des tribunaux de commerce, par exemple, la *Cour de la Chaîne et la Cour de la Fonde* établies dans les cités maritimes de la Syrie. La « cour de la Chaîne — ainsi appelée de la chaîne qui fermait le port, — jugeait les affaires maritimes; elle se composait de jurés pris parmi les négociants. La « cour de la Fonde, » ou du bazar, présidée par un bailli, et composée de quatre jurés syriens, et de deux jurés francs, appliquait aux procès de commerce la législation de la *Cour des Bourgeois*. — Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. II, p. XXIII-XXVI.

3. Le combat judiciaire est d'origine germanique (Velleius Paterculus,

plaidoiries, et l'on est tenté de répéter, en l'exagérant, le mot de Loysel, dans le *Dialogue des advocats:* « il falloit plus de champions de bataille que de bons parleurs[1]. » On se tromperait cependant si l'on s'imaginait que l'épée tranchât toutes les contestations devant des tribunaux muets; d'abord, un avocat était presque toujours nécessaire pour engager la querelle et jeter le gant selon certaines formules qu'il y avait péril à négliger[2] : ajoutons que, les procès étant fort nombreux[3], beaucoup de causes, même sans parler de celles que jugeait l'Église, échappaient à cette décision brutale de la force[4].

Un fait certain, mais assez peu connu, doit être mis en pleine lumière : c'est la rigueur et la précision des formes de la justice féodale; c'est aussi l'esprit de subtilité, de ruse et de chicane qui régnait dans les tribunaux et qui compliquait ce formalisme[5]. Les témoignages les plus anciens concordent

ch. CXVIII). Cependant la loi des Francs ne l'admettait pas. C'est le roi des Bourguignons, Gondebaud, qui l'introduisit dans notre pays. Saint Avit protesta contre cette coutume; une lettre d'Agobard en demanda la suppression à Louis le Débonnaire. (*Opera*, t. Ier, p. 120). En l'an 1118, Louis le Gros accorda comme une faveur aux Religieux de Saint-Maur que leurs serfs pourraient combattre contre les hommes libres. Même privilége accordé à l'Eglise de Chartres en 1128. Louis le Jeune interdit le combat pour une affaire de moins de cinq sols, en 1168. En 1215, Philippe-Auguste décida que les champions se battraient avec des bâtons de trois pieds. — Laurière, *Ordonnances des rois de la troisième race*, t. Ier, p. XXXIII-XXXVIII. Loysel, *Dialogue des advocats*, p. 169, édit. Dupin.

1. Page 168.

2. Sur les gages de bataille et les règles du combat, consulter Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoisis:* T. II, ch. LXI, p 376, 378, ch. LXIV, p. 433, 434. — Montesquieu. *Esprit des Lois*, l. XXVIII, ch. XIX, XXIII, XXVIII, XXIX, LXI, LXIII.

3. Fustel de Coulanges, *Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. XCV p. 572.

4. Montesquieu, l. XXVIII, ch. XVIII.

5. *La Parole et la Forme dans l'ancienne procédure française*, par Henri Brunner, professeur à l'université de Lemberg. Traduit par M. Hecquet de Roquemont, *Revue critique de législation* (1871-1872), p. 25, 31, 546. « On s'imagine à tort qu'à l'époque dite féodale les différends étaient vidés avec une simplicité patriarcale, quand le combat judiciaire n'était pas appelé à les trancher. Une étude approfondie démontre que ni l'obscurité ni la confusion ne sont les caractères distinctifs de cette époque, mais au

sur ce point. Prenons pour exemple le détail des subtilités qu'on peut lire dans les *Assises de Jérusalem* où se trouvent reproduits assez fidèlement les usages judiciaires du XI[e] et du XII[e] siècles. « On ne peut savoir totes clergies (toutes les sciences), dit Jean d'Ibelin; de même ne semble il pas que l'on puisse savoir toz les plais ne totes les forces et les soutillances (subtilités) qui sont en plait. Mès qui plus en set, meillor plaideor est tenus[1]. » L'assistance d'un homme de chicane, d'un maître ès lois était donc indispensable pour éviter de tomber dans les piéges de l'adversaire et de donner prise contre soi par quelque mot imprudent ou par l'oubli des formes consacrées. Le même Jean d'Ibelin en donne la raison : « Cil qui dit sa parole en court, si il fault ou mesprent, il n'y peut amender; cil qui la fait dire à aultre, si celui à qui il l'a fait dire fault ou mesprent, il et son conseil poent amender ainz (avant) jugement. Et por ce, ne plaidera on jà si bien por soi come pour autre[2]. » Aussi voyons-nous abonder en ce temps-là les « conseils » et les avocats.

On se servait de plusieurs noms pour désigner l'office, d'ailleurs très-varié, qu'ils étaient appelés à remplir. Comme en beaucoup d'affaires, que le combat devait trancher, ils se bor-

contraire cette rigidité de la pensée juridique qui signale, à son point de départ, le développement normal du droit. » P. 559.

1. Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. I[er], ch. XXVI, p. 51. — « La procédure féodale, telle qu'elle est décrite par Jean d'Ibelin, n'offre que lenteurs, détours, subtilités et chicanes misérables. On dirait que cette législation a pour but d'éterniser les procès... Toute cette partie du livre d'Ibelin respire au plus haut degré l'esprit subtil qui donna naissance à la philosophie scolastique... Dans un tel système de procédure, les paroles ou les formules employées étaient de la plus haute importance, puisque d'un mot placé bien ou mal à propos pouvait dépendre d'abord la direction, puis ensuite la décision d'une affaire. Dans le choix judicieux et dans l'emploi de ces paroles brillaient l'expérience, l'adresse et la présence d'esprit de ces grands maîtres plaideurs dont les noms retentissaient en Syrie et en Chypre... » — Beugnot, *ibid.*, Introduction, p. LIII-LV.

2. Chapitre XI, p. 35. — Le ministère de l'avocat n'était pas obligatoire; la partie avait le droit de plaider sa cause elle-même. En Orient toutefois, dans la *Cour des Bourgeois*, les parties étaient assujetties à cette règle que « *nus hom n'i deit plaidier sans avant-parlier.* » — T. II, ch. CXXXIII. — *La Parole et la Forme dans l'ancienne procédure française*, p. 539.

naient à introduire l'instance ou la défense, en prononçant les termes juridiques, on les appelait *Prælocutores, avant-parliers,* d'où l'on a fait *amparliers* et *emparliers*. Les formules qu'ils débitaient, et qui différaient selon la nature même des causes, sont éparses dans nos vieux auteurs[1]; nous citerons seulement celle de l'*Appel en champ-clos*[2]. « Messeigneurs, j'ai à proposer devant vous contre monseigneur tel que void-là, pour monseigneur tel que vous voyez ici, aucunes choses auxquelles il chet vilenie, et si Dieu m'aist, il m'en poise : car tant que j'ay vécu, je ne viez onc au dit tel que bien et honneur; mais ce que j'entends dire et proposer contre lui, *je le dirai comme advocat de céans,* et pour tant que ma partie me le fait entendre *et veut que je le die et propose,* et m'en avouera s'il lui plaist et promis le m'a en présence de vous, *le m'a baillé par escrit et substance et le tiens en ma main*[3]; car jamais par moy ne le féisse; car le dit ne me fit oncques mal ne je à lui que je saiche... Pourquoi, messeigneurs, vous supplie qu'il ne vous déplaise et que vous veuillez octroyer que je dise et propose de votre licence, et avec ce prie à monseigneur tel qu'il me le pardoinne! car, si m'aist Dieu, en tout autre je le serviroye; mais en cettui cas si convient que je fasse mon devoir, car j'y suis tenu. »

1. Voici, par exemple, une formule de l'action pour meurtre : « *Sire, tel se claime à vos de tel... qui a tel murtri et doné le cop ou les cos de quei il l'a meurtri.* » — Formule de l'action pour homicide : « *Sire, tel se claime à vos de tel... qui a doné le cop ou les cos, par quei il a mort receue; et se il le née, il est prest de prover li tot ensi come la court esgardera ou conoistra que il prover le deie...* » — *La Parole et la Forme*, etc., p. 169.

2. Cette formule est citée par du Breul dans le *Style du parlement*, et reproduite par M. Berryer en tête de ses *Leçons et modèles d'éloquence judiciaire.* — Voir aussi Pasquier, *Rercherches de la France*, l. IV, ch. 1er. — Beaumanoir, *Coutumes du Beauvoisis*, t. II, ch. LXI, LXIV, p. 377, 437. — Jacques d'Ibelin, ch. XX, édit. Beugnot, t. Ier, p. 4, 60. — Brunner, *la Parole et la Forme*, etc., p. 478-376.

3. En soulignant ces mots, nous indiquons toutes les précautions que prenait l'avocat pour n'être pas confondu lui-même avec sa partie et attaqué à son tour, personnellement, par l'adversaire, comme aussi pour n'être pas désavoué par son client. La théorie de l'*aveu* et du *désaveu* était très-compliquée. Voir Brunner, *la Parole et la Forme*, p. 547-551.

Le Président répondait à l'avocat : « Or, proposez votre fait ou querele. » L'avocat proposait « au mieulx qu'il pouvait, par les plus beles paroles et mieulx ordonnées et plus entendiblement ; » puis venaient ses conclusions : « Mon fait ainsi proposé, comme vous, messeigneurs, avez oï, je concluds ainsi, que si le dit tel *confesse* les choses que j'ay proposées estre vrayes, je requiers que vous le condamniez avoir forfait corps et biens pour les causes dessus dites, ou que vous le punissiez de telles peines que prononcent us et coutumes ; et s'il *le nie*, je dis que monseigneur tel ne le pourrait prouver par tesmoins, ou autrement suffisamment. Mais il le prouvera par lui ou son armé en champ clos, comme gentilhomme, retenue faite de cheval, d'armes et autres choses profitables ou convenables à gages de bataille et en tel cas, selon sa noblesse, et lui en rends son gage. » A ces mots, l'avocat jetait le gant dans le parquet. L'avocat de l'appelé désavouait tout ce que l'appelant avait fait proposer contre lui. « Il ment, comme mauvais qu'il est du dire, sauf l'honneur de la cour : et tout ce qu'il a fait dire et proposer contre moi, je le nie tout..... et voici mon gage. » Il jetait alors son gage ; le juge autorisait le combat ; des cérémonies religieuses consacraient ces préliminaires, et les deux parties entraient ensuite en lice[1].

Dans les causes qui se plaidaient à fond, sur enquêtes ou sur témoignages, l'avocat n'était pas seulement un simple héraut d'armes, le porte-voix des combattants, le metteur en scène du procès ; il remplaçait les champions et jouait le rôle principal. Son nom changeait alors ; on l'appelait, en latin, devant les tribunaux ecclésiastiques, *narrator, causidicus, advocatus,* en français, *conteur, porparlier, avocat*[2]. Si l'af-

1. Le supplice de Ganelon, dans la *Chanson de Roland,* nous montre en action toute cette procédure du combat judiciaire. — Vers 3740-3930. Dans une note fort savante (t. II, p. 235, édit. Mame), M. L. Gautier montre la conformité de cette description poétique avec la juridiction féodale. — Lire dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (xviiie année, p. 253), le cérémonial d'une épreuve judiciaire au xiie siècle, par M. Léopold Delisle.

2. *La Parole et la Forme,* etc. Revue critique de législation, 1871-1872, p. 536-540. — Il faut dire que fort souvent toutes ces expressions, dont

faire était d'importance, les parties s'entouraient d'un conseil dont quelques membres pouvaient être désignés d'office par le juge et choisis par les jurés; c'était ordinairement l'un des membres de ce conseil qui portait la parole et remplissait le rôle d'avant-parlier et d'avocat. Devant certaines juridictions, les témoins eux-mêmes s'exprimaient par l'intermédiaire d'un avant-parlier[1].

Dès ces temps reculés, la profession d'avocat était lucrative et honorée. Dans les cours nobles, nous voyons d'illustres chevaliers, des hommes qui ont vécu d'agitations et de combats, qui se vantent d'avoir assisté à tous les siéges fameux, et pris part aux plus grandes entreprises de leur siècle, se livrer comme des légistes de profession à l'étude, à la pratique des lois, et, par leur science, acquérir plus d'autorité qu'ils n'en tiraient de leurs fiefs et de leurs dignités. « Je sui envieilli en plaidant por autrui, » disait à la fin de sa vie, Philippe de Navarre, le premier des gentilshommes d'Orient qui ait écrit sur la procédure féodale du royaume de Jérusalem[2]. Il cite avec orgueil les hauts et puissants seigneurs dont « il fut accointé, » et qui avaient été ses maîtres dans l'art de la chicane : Jean d'Ibelin le Vieux, sire de Baruth, adversaire habile et heureux de l'empereur Frédéric II, Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, d'Ascalon et de Ramés, parent des rois de Chypre et de ceux de Jérusalem, Raoul de Tibériade, Geoffroy le Tort, chambellan de Henri le Gros, roi de Chypre, le sire de Sidon, Jacques d'Ibelin : tous ces personnages, et d'autres « riches hommes et vavassors, moult sages et soutils et bons plaideors[3], » ne dédaignaient pas de pa-

nous indiquons le sens propre et l'origine, *prælocutor*, *avant-parlier*, *amparlier*, *avocat*, etc., s'employaient indifféremment.

1. *Ibid.*, p. 536-540.

2. Il était né à la fin du XII[e] siècle. En 1218, il assistait au siége de Damiette ; il passa ensuite au service de la maison d'Ibelin. — *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 433, etc. — *Assises de la Haute-Cour*, ch. XVII, p. 492.

3. Sur ces personnages, voir l'*Histoire littéraire*, t. XXI, p. 433, etc., l'Introduction aux *Assises de Jérusalem*, par M. Beugnot, p. XXX, XXXI et XXXVIII, et le texte des *Assises*, t. I[er], ch. XCIV, XLIX, p. 525, 570.

paître en justice pour soutenir de leurs conseils et de leur parole ceux qui imploraient les lumières de leur expérience et l'appui de leur autorité. Aussi ont-ils gagné, dit Philippe de Navarre, « grans biens, grans henors et richesses, » qui sont encore dans leurs maisons; « ils sont demoré en bonne mémoire et longe, et leurs héritages portent bone garantie de lor sens et de lor valor[1]. » Notre jurisconsulte clot son livre par cette réflexion que nous pouvons accepter comme l'opinion des temps féodaux sur la profession d'avocat : « Le mestier de plaideors si est de moult grant auctorité; car par soutil plaideor peut l'on aucune fois sauver et garder en court son henor et son cors, ou l'iritage de lui ou de aucun de ses amis; et par faute de soutil plaideor, porreit l'on perdre l'ennor ou le cors, ou l'iritage. Et en moult de leus peut valeir et aidier celui qui a grace de soutil conneissance et à sei et à ses amis[2]. » Peut-on dire plus clairement que la science juridique et la parole exercée n'étaient point frappées d'impuissance devant les tribunaux de la féodalité, et que les « champions » n'avaient ni supplanté ni supprimé les avocats? Notons bien que les livres de Philippe de Navarre et de Jean d'Ibelin sont animés du plus pur esprit féodal et nous offrent l'image la plus sincère de la législation des XIe et XIIe siècles[3].

Les exemples que nous venons de citer appartiennent à la chrétienté d'Orient qui, transplantée en Terre-Sainte par les croisades, y avait porté les lois et les mœurs de l'Occident. Les mêmes usages régnaient en France; l'aristocratie féodale, comme autrefois les patriciens de Rome, donnait autant de soin à l'étude des lois qu'à l'étude des armes. Il n'en a été autrement qu'à l'époque où la noblesse est tombée en décadence[4]. Au moyen âge, les chroniques mentionnent fréquemment tel homme noble « qui était savant en droit; » on lit

1. *Assises*, t. Ier, ch. XCIV, p. 570.
2. *Ibid.*, ch. XCIV, p. 569.
3. Beugnot, *Assises de Jérusalem*. Introduction, p. XIV.
4. Fustel de Coulanges, l'*Organisation judiciaire*, etc. *Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. XCIV, p. 533.

plus d'une fois dans les chartes ces mots appliqués au même personnage : « chevalier et docteur en lois. » On trouve, au XI[e] siècle, un fils d'un comte d'Évreux qui écrivit un livre de droit canonique, comme on trouve au XIV[e] siècle un Talleyrand-Périgord qui se fit connaître par des études sur la jurisprudence. A Toul, vers le même temps, un fils du duc de Lorraine, Adalbéron, étudiait le droit dans l'école épiscopale en compagnie d'un parent de l'empereur Henri III, le prêtre Brunon, qui devint pape en 1048, sous le nom de Léon IX. « Tous deux, dit le chroniqueur, se mirent en état de démêler les finesses, les chicanes et les abus de la procédure[1]. » On cite, au X[e] siècle, des comtes d'Anjou savants en droit et habiles à plaider : le comte Maurice[2], contemporain de Hugues Capet et père de ce Foulques *Nerra* ou le Noir, qui mourut à Metz en 1040, le comte Geoffroy II, dit Martel[3], et Geoffroy V, Plantagenet, chef de la dynastie qui monta sur le trône d'Angleterre avec Henri II : « ils surpassaient les clercs et les laïques par leur éloquence[4]. »

Chaque classe de la société ayant alors sa législation particulière et ses tribunaux distincts, toutes les classes s'appliquaient avec la même ardeur à étudier la partie du droit qui leur était nécessaire : si la noblesse se piquait d'exceller dans le droit féodal, le clergé approfondissait le droit canonique, et la bourgeoisie ne négligeait pas le droit coutumier. Le droit canonique, formé de la réunion des décrets de la cour romaine, des bulles pontificales, des décisions des conciles, des sentences des Pères de l'Église, en un mot, des règles et canons qui constituent le gouvernement ecclésiastique, était étudié dans les écoles épiscopales, les officialités et les monastères avant d'être en-

1. *Histoire littéraire*, t. VII, p. 25.
2. « Peritus in causis. Illi erat popularis et erudita oratio. » — *Histoire littéraire*, t. VII, p. 26.
3. Voici quelques vers de son épitaphe :

Quis nitor eloquii, judiciive rigor !
... Quantus doctrina, quantus et ingenio ! — *Id.*, *ibid.*

4. « Inter Clericos et Laïcos facundissimus. » — *Id.*, *ibid.*

seigné publiquement dans les universités. C'est ainsi que se fortifièrent dans cette science l'archevêque de Reims Hincmar, le moine Abbon de Fleury, Lanfranc, abbé du Bec, en Normandie, « dont les juges des cités acceptaient les décisions avec applaudissement, » Yves, évêque de Chartres, auteur d'un traité de législation, un autre évêque de Chartres, Jean de Salisbury, enfin, le pape Innocent III lui-même, qui s'était fait d'abord une réputation comme légiste[1]. L'enseignement du droit canon fit de grands progrès au XII[e] siècle, lorsque le recueil célèbre du canoniste toscan Gratien, intitulé *Décret* ou *Concordance des canons,* passa d'Italie en France et fut reçu avec une sorte d'enthousiasme dans les écoles et les tribunaux de la chrétienté[2].

C'est le moment où se fondent nos plus anciennes écoles publiques de droit. On n'y professe pas seulement le droit canonique, mais souvent dans la même chaire on enseigne en outre le droit civil ou droit romain, dont l'étude avait été reléguée jusque-là, comme celle de la jurisprudence ecclésiastique, dans les monastères[3]. Dès le X[e] et le XI[e] siècles, on enseignait le droit civil à Toul et à Angers; les contemporains admiraient un savant professeur, le doyen de la cathédrale d'Angers, Robert, qui était aussi un habile avocat[4]. Le clergé du

1. *Histoire littéraire,* t. IX, p. 214. Hincmar, né en 806, mourut en 882; Abbon mourut en l'an 1004; Lanfranc était abbé du Bec en 1042; Yves de Chartres fut sacré en 1091; Jean de Salisbury est né vers 1110; Innocent III fut élu pape en 1198.

2. Gratien était un religieux de Bologne. Sa collection parut en 1151. Un poëte contemporain, Pierre de Beaugenci, célébra cette apparition dans une pièce de vers français que don Martène raconte avoir lue parmi les manuscrits de l'abbaye de Bazzelles, au diocèse de Bourges (*Voyage littéraire,* partie I[re], p. 29). Ces vers se sont perdus depuis. — Sur le droit canonique, voir Beugnot, Introduction aux œuvres de Beaumanoir, p. IV, XIV, XLVIII, L. — Pardessus, *Organisation judiciaire,* etc., p. 362-392. Au XIII[e] siècle, la publication des Décrétales de Grégoire IX et de la Sexte de Boniface VIII donnèrent à la science du droit canonique toute sa solidité et toute son ampleur. *Histoire littéraire,* t. XIII, p. 205.

3. « Dans les couvents, les moines étudiaient le droit civil en particulier. » *Histoire littéraire,* t. IX, p. 214-220.

4. Actio causarum, civilis dictio juris,
In quibus ingenio vicerat et studio.

— *Histoire littéraire,* t. VII, p. 24, 25, 60, 61, 151; t. IX, p. 214-220.

midi de la France courait aux écoles de Pise et de Pavie, où l'étude du droit romain refleurissait alors; le fameux Lanfranc, avant d'enseigner le droit à Avranches et à l'abbaye du Bec, l'avait professé au commencement du XIe siècle à Pavie, sa ville natale. Le siècle suivant voit naître l'illustration des écoles d'Orléans, de Montpellier et de Paris : l'auteur d'une glose sur le Digeste et le Code[1], Azon, professait à Montpellier, sous le règne de Philippe-Auguste; l'école de Paris avait aussi, vers l'an 1198, un célèbre professeur de droit civil, Philippe, que Gilles de Paris a chanté dans son poëme latin sur Charlemagne[2]. Jamais le droit romain n'avait cessé d'être connu en France. On avait eu de tout temps le code de Justinien, ses *Institutes* et ses *Novelles*, ainsi que le code théodosien; les Italiens retrouvèrent le *Digeste* de Justinien ou ses *Pandectes* en 1137, et cette découverte passa les monts aussitôt[3]. On mit de bonne heure en français le *Corpus juris civilis*, comme l'attestent de très-anciens manuscrits qui nous ont conservé ce travail de traduction[4] ; on sait aussi que l'école d'Orléans se singularisa par sa hardiesse à enseigner et commenter le droit romain en français[5].

De ces écoles sortirent une foule de jurisconsultes, de praticiens et d'avocats, la plupart clercs ou moines, dont un bon nombre s'élevèrent aux plus hautes dignités de l'Église. Être légiste fut longtemps le plus sûr moyen d'avancement dans

1. Imprimée à Spire en 1482. — *Histoire littéraire*, t. XVI, p. 86.

2. Ce poëme, en cinq livres, a pour titre *Carolinus*. Il fut composé pour l'instruction de Louis VIII. Gilles de Paris était né en 1164. — *Histoire littéraire*, t. XVI, p. 29, 185, 190; t. XVII, p. 36-69. — T. IX, p. 214-220.

3. Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. XXVIII, ch. XLII. — *Histoire littéraire*, t. IX, p. 214-220.

4. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, t. Ier: *La Digeste vielle*, vélin XIIIe siècle, no 495. — *Li nouvels codes Justinian*, Vélin XIIIe siècle no 496, 497, 498. — *Les Institutes à l'empereeur Justinian*, Vél. XIIIe siècle, no 1063, 1064, 1065, 1069. — *Li codes en romanz*, no 1070, 1933, 1934. Mss. du XIIIe et du XIVe siècles.

5. *Li Livres de Jostice et de Plet*. Éd. Rapetti (1850). Introd. p. XXXIII. Saisissons cette occasion de signaler un savant article publié par M. de Rozière dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* sous ce titre : *l'Ecole d'Alais au XIIIe siècle* (1870. T. XXXI, p. 51-67).

le clergé. Suger s'était d'abord fait connaître par son talent d'avocat[1]. Quelques-uns de ces ecclésiastiques restaient dans les tribunaux de l'officialité; d'autres allaient plaider dans les juridictions laïques. Le goût du clergé pour ces fonctions lucratives fut poussé si loin, que de toutes parts on se plaignit. Saint Bernard, l'évêque Marbode, Pierre de Blois, Jean de Salisbury, Pierre le Chantre, Adam, abbé de Perseigne, critiquent l'empressement des clercs à quitter les églises et les couvents pour vivre dans la chicane au milieu des procès[2]; les conciles de Reims, de Latran et de Tours[3] reprochent aux moines et aux chanoines leur âpreté à gagner de l'argent, en soutenant de mauvaises causes, et leur interdisent de se faire avocats ou procureurs sans une permission expresse de leur évêque[4]. Toutes ces défenses, si souvent renouvelées, prouvent combien étaient fortes les habitudes qu'on essayait de réprimer.

Après les ecclésiastiques et les nobles, les bourgeois, à leur tour, étudièrent le droit. N'étaient-ils pas appelés, eux aussi, à juger et à plaider, soit devant la justice municipale, soit devant les prévôts, les viguiers et les baillis[5]?

1. « Præclarus et optimus causidicus habebatur. » *Histoire littéraire*, t. IX, p. 214-220.

2. « Les jurisconsultes et les avocats, dit Pierre de Blois, ne tendent qu'à inventer des ruses et des subtilités pour confondre le droit de leurs parties, prolonger les procès, en faire naître de nouveaux et ne respirent que lucre et exactions. » Epist. XXVI et XXVI. — Pierre de Blois, mort en 1198, avait été professeur de grammaire en France et précepteur du jeune roi Guillaume II de Sicile, en 1167. Il avait étudié le droit à Bologne en 1160. — L'évêque de Rennes, Marbode, né en 1035, avait été maître d'éloquence à l'école d'Angers. — Sur Pierre le Chantre et Adam, abbé de Perseigne (mort en 1203), voir *Histoire littéraire*, t. IX, p. 214-220. — T. XVI, p. 437-447.

3. En 1131, 1139, 1163.

4. *Histoire littéraire*, t. IX, p. 214-220. — Fustel de Coulanges, *Revue des Deux-Mondes* (1871), t. XCIV, p. 552.

5. Dans les *Assises de Jérusalem*, il est question d'avocats bourgeois plaidant devant la cour des bourgeois, et même devant la haute cour. Jean d'Ibelin et Philippe de Navarre en citent plusieurs : Raimont de Conches, « moult sage borgeis qui veneit souvent plaideer en la haute-court; » Raimont Antiaume, autre « soutil borgeis; » Nicolas Antiaume, « qui moult

Pour eux, la science qui importait avant tout, c'était celle du droit coutumier. Depuis l'époque des invasions germaniques, le mélange des lois romaines ou barbares d'origine, qui s'étaient tour à tour établies dans les Gaules, l'ignorance croissante des magistrats chargés de les appliquer, l'arbitraire des tyrannies locales, les révolutions survenues dans l'état social et dans la condition des personnes, mille causes faciles à discerner avaient introduit dans la législation générale un désordre d'où sortirent, au xe siècle, d'une part, les maximes de la jurisprudence féodale pour la classe des gentilshommes, et, d'autre part, une foule d'usages qui tenaient lieu de droit écrit pour les bourgeois et les paysans. « De la chute de tant de lois, il se forma partout des coutumes, » a dit Montesquieu[1]. C'est ce que les jurisconsultes appellent *consuetudines patriæ*[2]. Rien de plus variable que cet ensemble d'usages et de traditions. Chaque province avait « sa coutume, » on peut même dire que chaque tribunal, si petit qu'il fût, se faisait à lui-même sa jurisprudence. Philippe de Beaumanoir, à la fin du xiiie siècle, se plaignait encore qu'on ne trouvât pas, « el royaulme de France deux chastelenies qui de toz cas uzassent d'une meisme coustume[3]. » Primitivement, le droit coutumier n'était ni écrit ni codifié, pas plus que le droit féodal lui-même; il se transmettait d'une génération à l'autre, dans chaque pays, par le souvenir des anciens, *memoria majorum*, par l'appli-

savoit des us dou royaume; » Balian de Sidon et Philippe de Baisdon, « grans plaideurs en cort et hors de cort. » — Édit. Beugnot, t. II, p. 34.

1. *Esprit des Lois*, l. XXVIII, ch. xi. — « On peut dire avec une sorte d'assurance, que le droit suivi dans les tribunaux dès les temps de la troisième race fut en partie formé des débris, ou, si l'on veut, des réminiscences de celui qui était en vigueur sous les deux premières races. » Pardessus, *Organisation judiciaire*, p. 253. — M. Beugnot, dans l'*Introduction aux Assises de Jérusalem*, a fort nettement expliqué comment la législation des xe et xie siècles est sortie des législations antérieures, t. Ier, p. i-x.

2. Beugnot, préf. des *Olim*, t. Ier, p. xcv.

3. *Coutumes et Usages du Beauvoisis*, prologue, p. 14, édit. Beugnot, 1842.

cation réitérée et quelquefois amendée des mêmes décisions [1].

Le meilleur légiste et praticien, dans la bourgeoisie, était donc, en ce temps-là, celui qui gardait le plus fidèlement la tradition locale, qui l'appropriait habilement et avec « soutilance » aux cas particuliers et récents : si l'on possédait à fond les coutumes de plusieurs pays, on devenait un homme supérieur, un fameux « amparlier, » un « plaideor de sovraine science et sapience, » comme dit Philippe de Navarre. Au XIIe siècle, on commence à rédiger les coutumes : celle de Vervins fut écrite en 1130, celle de Poperingue, ville flamande, en 1150, et le comte Philippe fit codifier toutes les coutumes de Flandre, en 1180 [2]. Mais la vraie époque de la rédaction des codes de notre ancien droit, coutumier ou féodal, c'est le XIIIe siècle ; cette époque est, d'ailleurs, dominée par deux événements judiciaires de la plus haute importance : le triomphe de la justice royale sur les autres juridictions, et la création d'un parlement sédentaire à Paris, d'où résulta, par une conséquence immédiate, l'établissement du barreau français.

§ II

La justice royale depuis le règne de Philippe-Auguste. — Création du Parlement et de l'Ordre des avocats.

Sous les premiers Capétiens, la justice royale s'exerçait au même titre que la justice seigneuriale et prenait des formes semblables. La cour du roi, *curia regis*, primitivement investie d'attributions administratives et judiciaires que remplirent, au XIVe siècle, le grand conseil, le parlement, la chambre des comptes, juridictions spéciales sorties de son sein [3], n'é-

1. Pardessus, *Organis. judic.*, p. 253, 255. — Beaumanoir, édit. Beugnot, Introduction, p. IV-VII, LXIX. — Fustel de Coulanges, *Revue des Deux-Mondes*, 1871, p. 297.

2. *Histoire littéraire*, t. IX, p. 214-220.

3. Pardessus, de l'*Organisation judiciaire depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII*, p. 20-142. — « *La Cour du Roi*, avait des attributions qui s'étendaient à l'infini ; on peut les résumer d'un mot, elle s'occupait de tout ce

tait alors que la haute cour féodale du duché de France : sa souveraineté se bornait au domaine de la couronne, aux pays *de l'obéissance le roi*[1]. Dans ces limites, elle connaissait des affaires qui concernaient les vassaux du roi; les bourgeois et les vilains du domaine royal étaient jugés, comme dans les autres fiefs, soit par les magistrats municipaux, soit par les baillis, sénéchaux, prévôts et autres officiers du prince, qui s'entouraient, eux aussi, de jurés ou d'assesseurs[2]. Ni le lieu ni l'époque des assises de la « cour du roi » n'étaient fixes et déterminés; elle s'assemblait sur tous les points du domaine royal où se trouvait le prince quand il voulait rendre la justice ou délibérer avec ses vassaux des grands intérêts de la couronne; elle se composait des seigneurs, des prélats et des officiers qui escortaient le prince ou de ceux qu'il avait mandés spécialement pour la circonstance. Chacun voulant être jugé par ses pairs, il fallait modifier la composition de la cour suivant l'importance des accusés ou des plaideurs[3]. Dès le XIIe siècle, on y voit siéger des clercs ou des légistes qui aident de leurs conseils les assesseurs nobles[4]; en l'absence du roi, la cour est présidée par le grand sénéchal[5]. On a des actes du règne de Philippe-Auguste qui nous montrent la

dont s'occupait le roi.» Fustel de Coulanges, *Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. XCV, p. 590.

1. Beugnot, les *Olim*, Introduction t. Ier, p. XXI. Les pays d'*obéissance le roi*, composaient le domaine féodal et seigneurial du roi, celui qu'il possédait au même titre que les grands feudataires possédaient leurs fiefs, c'est-à-dire les villes et comté de Paris, l'Orléanais, et de grandes terres situées en Champagne et en Picardie. Ce domaine s'agrandit plus tard, comme on sait. Les fiefs possédés par les grands feudataires s'appelaient pays *de non obéissance le roi*. — Fustel de Coulanges, *Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. XCIV, p. 539, 540.

2. Voir plus haut, p. 276. — Par exemple, dans l'origine, le tribunal du Châtelet de Paris, était la juridiction du prévôt qui représentait le roi, comme comte de Paris. — Beugnot. préface des *Olim*, t. II, p. LIX. — Sur les *Justices royales inférieures*, voir Pardessus, p. 289-295.

3. Fustel, *Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. XCIV, p. 548. — Beugnot, préf. des *Olim*, t. Ier, p. XXXIV. Voir les exemples cités par l'auteur, p. XXVI, XXXII, XXXIII.

4. Beugnot, préf. des *Olim*, t. Ier, p. XXXII, LXIII.

5. Pardessus, p. 21.

cour royale tenant ses assises à Soissons, Melun, Vernon, Péronne, etc.[1]. Dans certaines contestations faciles à trancher sans l'intervention de la cour, le roi, assisté d'un de ses officiers[2], tenait une audience à l'entrée de son palais et expédiait les parties : c'était le *plaid de la porte,* et nous en trouvons un exemple illustre dans la *Vie de saint Louis,* par Joinville[3]. Semblable aux cours féodales des grands vassaux de la couronne ou grands feudataires, la *curia regis* en différait, même alors, en un point essentiel : le roi, comme chef suprême de la féodalité française pouvait, en certains cas, citer à sa cour les plus hauts barons et les plus puissants seigneurs, à condition de leur donner leurs pairs de fief ou leurs égaux pour juges[4]. Il y a plus, lorsque le vassal d'un seigneur subissait un déni de justice, une *défaulte de droit,* il lui était loisible d'en demander réparation à la cour du roi, et l'appel, en l'espèce, était admis[5]. C'est le premier degré d'où s'éleva la justice royale pour dominer sur toutes les juridictions, seigneuriales, ecclésiastiques, municipales, pour les supprimer et les remplacer toutes.

Ce progrès commence vers le temps de Philippe-Auguste et suit sans interruption la marche ascendante de la royauté, comme un effet suit sa cause. Une nouvelle transformation politique et judiciaire s'accomplit en sens inverse de la révolution féodale : le pouvoir monarchique, raffermi, développé par une conduite habile et vigoureuse, soutenu par l'opinion et par la science naissante, rétablit peu à peu dans la justice et dans le gouvernement l'unité de direction que la féodalité

1. Beugnot, *ibid.*, p. LXIII.
2. Un de ceux qu'on appelait *ministeriales hospitii regis*. Pardessus, p. 56. — Cet officier, qui assistait le roi, fut appelé dans la suite *maître des requestes, id.*, p. 76.
3. Pardessus, p. 77.
4. Dans la formule de l'hommage prêté en 1225 par Thibaut de Champagne au roi de France, nous lisons cet article : « Le roi me fera le droit de sa cour *suivant le jugement de ceux qui ont pouvoir et droit de me juger.* » — Fustel, *Revue des deux-Mondes,* 1871, t. XCIV, p. 541. — Pardessus, p. 57-67.
5. Pardessus, p. 27, 38, 73.

avait brisée. La cour du roi, qui déjà s'appelle *chambre aux plaitz* et *parlement* sous saint Louis [1], se fortifie par l'adjonction de nombreux praticiens [2]; elle se dégage de ses anciennes attributions administratives et se consacre à ses fonctions judiciaires [3]. Ses assises, plus fréquentes, deviennent aussi plus régulières dès le milieu du XIII[e] siècle ; elle s'assemble presque toujours à Paris, à des époques annoncées d'avance, ordinairement à la Pentecôte, à la Toussaint, à la Saint-Martin, à la Chandeleur, à la Nativité de la Vierge [4]. Les ordonnances de 1296 et de 1302 établissent à Paris le siége du parlement et instituent deux sessions par an, l'une à Pâques, l'autre à la Toussaint [5] : c'était indirectement décréter la permanence, car le nombre croissant des affaires força bientôt d'étendre les deux sessions toute l'année [6].

D'autres mesures prises à la même époque, par exemple, la création des grands baillages sous Philippe-Auguste, l'abolition du duel judiciaire dans les États du roi sous saint Louis [7], et l'application généralisée du principe de l'appel au

1. Pardessus, p. 96, 119, 120.

2. Beugnot, préface des *Olim*, t. I[er], p. LXXI. On les appelle « les maistres. » — Un arrêt de 1222 signale dans la *curia regis* la présence de plusieurs de ces maîtres. — Pardessus, p. 111.

3. C'est à partir du règne de Philippe-Auguste que la *curia*, surchargée d'affaires, commence à se partager en trois sections qui devinrent le grand conseil, la chambre des comptes, et le parlement proprement dit. Ce partage des attributions était un fait accompli au temps de Philippe le Bel. — Préf. des *Olim*, t. I[er], p. LXXIII.

4. Préface des *Olim*, t. I[er], p. LXX.

5. « Propter commodum subditorum nostrorum et expeditionem causarum nostrarum, proponimus ordinare quod duo parlamenta Parisiis tenebuntur in anno... « Le roi tenra deux parlements en l'an, en tems de paix, des quiex li uns sera aux wictiemes (octaves) de Toussains, et li autres aux trois semaines de Pâques... » Ordonn. de 1296 et de 1302. — *Le parlement de Paris*, par Ch. Desmazes (1859), p. 5 et 17.

6. Pardessus, p. 166. L'ordonnance de 1296 nous donne les noms des membres du parlement, de ceux « qui doivent y résider continuement. » Ce sont tous des légistes, clercs ou laïques. — Desmazes, p. 19.

7. Par l'ordonnance de 1260, saint Louis supprima le duel judiciaire dans le domaine de la couronne et le remplaça par l'enquête. Mais cet usage ne disparut pas tout de suite ni sans résistance des cours seigneuriales. « Quant li rois Loïs l'osta de sa cort, il ne l'osta pas des cours à

parlement, avaient singulièrement rehaussé l'autorité de la cour et reculé les limites de sa compétence. Les grands baillis, chargés tout ensemble de rendre la justice et d'exiger des vassaux du roi le service militaire ainsi que les impôts, avaient la haute main sur les juges inférieurs, prévôts, viguiers, échevins, maires, les nommaient et les révoquaient, cassaient au besoin leurs sentences et tenaient eux-mêmes, tous les mois, sur un point quelconque de leur baillage, *in circuitu baillivarum suarum,* une assise qui se composait de cinq assesseurs qu'ils avaient choisis. C'était là, en quelque sorte, un tribunal de première instance, des arrêts duquel on pouvait appeler au parlement [1]. La plupart des grands baillis sortaient de la cour du roi, où ils avaient siégé comme « maistres » ou légistes, et souvent ils y reprenaient leur siége au terme de leurs fonctions, qui se bornaient à une durée de trois ans dans le même bailliage [2]. Partout où la couronne faisait sentir son action et élargissait son domaine aux dépens de la féodalité, le tribunal du grand bailli remplaçait les cours féodales ou les assises des chevaliers [3]. Dans les

ses barons. » — Beaumanoir, ch. LXI, t. II, p. 380. Voici le texte de l'ordonnance : Au parlement des Octaves de la Chandeleur. « Nous deffendons à tous les batailles par tout nostre demengne (domaine)... et en lieu de batailles, nous meton prüeves de tesmoins... » Laurière, *Ordonn. des rois de la troisième race,* t. Ier, p. 87, 89. *Les Establissements de saint Louis* (1270) renouvellent la défense, l. Ier, ch. II.

1. Beugnot, préface des *Olim,* t. Ier, p. LXVIII, LIX. — T. II, p: XXVII-XXX. — Les grands baillis (*bailli* dans l'ancien français signifie *régent, délégué*), qu'il ne faut pas confondre avec les petits baillis, d'origine plus ancienne, paraissent avoir été institués entre 1180 et 1190. L'ordonnance de 1190 dit expressément: « In terris nostris, quæ propriis nominibus dis tinctæ sunt, *baillivos nostros posuimus.* — Pardessus, p. 245-250. Sous saint Louis nous trouvons les grands baillis en fonctions dans les villes suivantes : Amiens, Bourges, Calais, Caen, Coutances, Étampes, Gisors, Laon, Mâcon, Mantes, Orléans, Rouen, Senlis, Tours, Sens, Verneuil. Dans certains pays, surtout dans le midi, les grands sénéchaux avaient un pouvoir égal à celui des grands baillis. — Pardessus, p. 257-260. — Beugnot, préf. des *Olim,* t. II, p. VII-XXV.

2. Beugnot, Introduction aux *Coutumes du Beauvoisis,* t. Ier, p. XX-XXI. Le chapitre Ier du livre de Beaumanoir est intitulé : de l'*Office as Baillis,* p. 17.

3. Beugnot, *ibid.,* t. Ier, p. XXI. — Préface des *Olim,* t. II, p. XXXI.

pays mêmes qui restaient soumis aux seigneurs, ou dans les communes qui possédaient une justice municipale, l'intervention des grands baillis royaux était à l'envi sollicitée : les jugements par jurys tombaient de tous côtés en désuétude, délaissés à la fois par la noblesse et par les roturiers à cause des charges que le « service du plaid, » comme on disait alors, imposait aux jurés[1]. Les seigneurs refusaient de siéger comme pairs, les villes se plaignaient de la partialité des justices communales[2]; les vilains et les bourgeois protestaient contre l'arbitraire des officiers seigneuriaux, contre la bizarrerie de sentences rendues conformément à des coutumes qui variaient d'une juridiction à l'autre; c'était à qui réclamerait les garanties qu'offrait à tous ses degrés la justice du roi, bien supérieure dès ce temps-là en science, en impartialité, en raison à toutes les vieilles juridictions, et c'est ainsi que l'autorité des grands baillis royaux intervenait dans le propre domaine des seigneurs pour y multiplier les cas d'exception et pour y introduire le principe de l'appel au parlement du roi[3].

Cela nous explique qu'on ait pu dire qu'à la fin du XIIIe siècle toutes les justices relevaient directement ou indirectement du roi[4]. Secondée par l'action simultanée des influences générales que nous venons d'indiquer, la royauté avait déjà reconquis les attributions essentielles de la souveraineté judiciaire; elle était sur le point d'en ressaisir la plénitude. Pour le succès de ce dessein elle rencontrait d'utiles auxiliaires même parmi les légistes qui servaient les seigneurs et garnissaient leurs cours : sans le vouloir et par le

1. C'est un point, fort intéressant et très-significatif, que M. Fustel de Coulanges a parfaitement expliqué. De l'*Organisation judiciaire, Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. XCIV, p. 545-550.

2. Beugnot, Introduction au livre de Beaumanoir, t. II, p. XLIV-XLIV. — Beaumanoir, t. II, p. 264-265 (chapitre L, *Des bones villes*).

3. Pardessus, p. 90, 91. M. Guizot a dit : « Le roi était devenu une sorte de juge de paix universel au milieu de la France. » *Cours d'histoire moderne*, t. IV, p. 412. — Beugnot, préf. des *Olim*, t. Ier, p. LXVI-LXXII, t. II, p. XXXVIII. — Fustel, *Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. XCIV, p. 575.

4. Beugnot, préf. des *Olim*, t. II, p. L.

seul effet de leurs habitudes d'esprit, tous ces praticiens et jurisconsultes, élèves des universités, pénétrés des maximes du droit romain, étaient de connivence avec les légistes royaux et secrètement gagnés à la même cause. Passant leur vie à lire les lois romaines et ne lisant guère d'autres livres, ils y trouvaient à chaque page l'image d'une monarchie toute-puissante qui, vue à travers ces lois, leur semblait toujours juste, vigilante et tutélaire et leur apparaissait comme le modèle et le type le plus achevé des institutions humaines[1]. Il existait donc à la fin du XIIIe siècle une classe d'hommes nombreuse, savante, respectée, composée de clercs et de laïques, de bourgeois surtout, passionnément dévouée au triomphe de la royauté et de la justice royale. Animés d'une sorte d'enthousiasme légal et érudit[2], ces hommes parmi lesquels se recruta bientôt l'élément sédentaire, permanent et appointé de la magistrature, poursuivaient d'un cœur unanime et d'une volonté tenace un double but : l'abaissement ou la ruine du régime féodal, de ses tribunaux et de ses codes, l'établissement d'une juridiction uniforme, régulière, organisée sur les bases et d'après les principes d'un droit savant, assez forte pour dominer ou remplacer toutes les autres juridictions[3], pour mettre l'ordre et la lumière dans l'inextricable confusion de notre droit coutumier, enfin pour ramener la justice de tout le royaume à son centre véri-

1. Fustel de Coulanges, *Revue des Deux-Mondes*, 1871, t. XCIV, p. 575, 577.

2. « Les légistes firent du roi un être d'une nature supérieure et presque surhumaine ; ils conçurent la suprématie royale comme un dogme et une sorte de religion. » — Fustel, *ibid.*, p. 578. — Beaumanoir dit : « Ce qui li plest à fere doit estre tenu por loi. » (T. II, p. 57, ch. XVIV.) — Le roy est empereeur dans son royaume ; or saichez qu'il peut faire ordonnances et constitutions. » (Bouteiller, *Somme rurale*, l. II, titre Ier.) — « Crime de sacrilége est de croire contre la sainte foi de Jésus-Christ et de faire ou dire contre le roy. » (*Id.*, l. Ier, t. XXVIII). — « Ce que plest au prince vaut loi. » (*Livre de Jostice et de Plet*, p. 9).

3. En ce qui concerne les juridictions ecclésiastiques que les légistes royaux essayèrent aussi de réduire en de justes bornes, lire les réflexions très-sensées de Philippe de Beaumanoir, t. II, p. 245, ch. XLVI et t. Ier, Introduction, p. LV-LX.

table, à sa source naturelle et légitime, la royauté. Voyons maintenant quelle place tenaient les avocats dans cette classe puissante des légistes du XIIIe et du XIVe siècle, et comment la transformation judiciaire que nous venons de résumer a pu changer leur situation.

Dès le XIIIe siècle, même avant le règne de Philippe le Bel et l'édit de 1303 qui a constitué, avec le parlement, le barreau de Paris, les avocats des diverses juridictions avaient pris une importance dont témoignent tous les auteurs de ce siècle qui ont écrit sur le droit. Le recueil de lois et d'usages, daté de 1270 et connu sous le nom d'*Establissements de saint Louis,* leur consacre un chapitre où il leur est notamment recommandé d'apporter de bonnes et loyales raisons pour défendre leurs clients sans invectiver contre la partie adverse[1]. Les noms primitifs de *prælocutor, d'avant-parlier, d'emparlier,* de *conteur* et de *porparlier* tombent en désuétude; le nom seul d'*advocat* subsiste. « Cil qui parolent pour autrui sont apelé avocas, » dit Beaumanoir dans son chapitre V[2]. Cet auteur écrivait en 1283. Nous voyons que, de son temps, le serment professionnel était déjà imposé aux avocats[3]; le juge pouvait, d'office, suspendre l'avocat ou le « debouter, » si celui-ci « estoit coustumier de dire vilenie au ballif ou as jugeurs ou à le partie adverse[4]. » Outre « la courtoisie, » Beaumanoir recommande à celui qui plaide le calme et le sang-froid, l'absence de colère; il lui conseille aussi d'être bref et « de conter son fait au moins de paroles qu'il porra[5] : » toutes prescriptions qui nous font suffisam-

1. L. II, ch. XIV : *Comment avocas se doit contenir en cause.* « ... Et toutes les raisons à destruire la partie adverse, si doit dire courtoisement, sans vilenie dire de sa bouche ni en fet ni en dit. » P. 261. — Laurière, *Ordonnances,* t. Ier.

2. T. Ier, p. 89.

3. « Cil qui veut se meller d'avocation doit jurer que, tant qu'il maintenra l'office d'avocas, il se maintenra en l'office bien et loialment, et qu'il ne soustenra à son essient forsque bone querele et loial.» T. Ier, p. 90.

4. *Id.,* p. 93.

5. *Id.,* p. 92.

ment connaître les défauts dominants[1] de la plaidoirie et des plaideurs de ce temps-là. Tant que la justice n'eut pas de siége fixe ni d'assises certaines, le barreau fut ambulant comme la justice ; les avocats du même ressort voyageaient à la suite des juges et passaient d'une ville à l'autre, en gros équipage ou en train modeste, « selonc leur estat : » on les payait par journées, mais les salaires étaient proportionnés à la réputation du « maistre, » à l'importance de la cause et au train qu'il menait. « Car il n'est pas resons, dit Beaumanoir, que un avocas qui vas à un cheval doie avoir aussi grant jornée comme chil qui va à deux chevax ou à trois ou à plus, ne que chil qui poi (peu) set ait autant que cil qui set assés, ne que cil qui plaide pour petite querelle ait autant que cil qui plaide pour grant[2]. » S'il y avait débat entre l'avocat et sa partie sur le taux du salaire, « l'estimation étoit faite par le juge ; » le tribunal taxait les dépens.

Le livre de Philippe de Navarre, antérieur d'au moins vingt ans à l'ouvrage de Beaumanoir[3], trace le portrait du « bon plaideor : » à la justesse des réflexions, on reconnaît aisément l'homme qui a beaucoup plaidé lui-même. Philippe de Navarre exige « cinq manières[4], » c'est-à-dire cinq qualités de quiconque veut être « soubtil conduisor de fait de court : » d'abord, « un naturel sens et agu engin ; ce est le fondement, » car sans l'esprit, l'homme le plus savant ne serait qu'un « ahne » chargé de reliques ; il faut qu'il ait aussi le goût

1. Un femme n'est pas reçue à faire l'office d'avocat « por autrui por loier, » dit Beaumanoir, mais elle peut, avec l'agrément de son mari, ou de son « baron, » plaider pour elle-même ou pour ses enfants ou pour sa famille. « Les hommes de religion, » sont exclus du barreau, conformément aux décrets des conciles dont nous avons parlé plus haut, ce qui prouve que le nombre des avocats laïques augmentait chaque jour. — *Id.*, p. 95, 97. Il y a un chapitre tout entier sur ce dernier point dans le *Livre de Jostice et de plet*, écrit vers 1260. — Ch. XIX, l. II, p. 102.

2. Page 90.

3. Philippe de Navarre mourut vers 1270 dans un âge fort avancé.

4. *Assises de Jérusalem*, t. Ier, p. 563, ch. XCI : « *Les cinq manières dou soutil plaideor.* »

du métier ou la vocation[1], puis l'autorité du caractère, la probité, sans laquelle « il perdroit son anme, » enfin le courage patient et persévérant qui le met au-dessus des injures, et l'excite « à porsuivre outréement sa querele et parfaire son dessein. » Ce qui n'est pas moins intéressant, c'est de lire, dans un autre livre sorti de la même école des jurisconsultes féodaux de l'Orient[2], une leçon de rhétorique à l'adresse des « avant-parliers ou avocas. » L'auteur anonyme leur fait une obligation de l'éloquence et, s'autorisant du précepte de saint Augustin, leur rappelle que tout discours qui veut persuader le juge doit plaire, instruire et toucher[3]. On ne s'attendait guère à rencontrer dans les *Assises du royaume de Chypre et de Jérusalem* tant de littérature !

Au XIVe siècle, le barreau devient stable et permanent comme la justice; les ordonnances qui règlent l'état de la magistrature organisent l'ordre des avocats. La série de ces édits qui constituent le barreau français commence en 1274. Philippe III, à cette date, ordonne que les avocats, « tant du parlement que des bailliages, sénéchaussées, prévôtés et autres justices royales, jureront sur les saints évangiles de ne se charger que de causes justes, de les défendre diligemment et fidèlement, et de les abandonner s'ils reconnaissent qu'elles ne sont pas justes[4]. » Faute de prêter ce serment, ils seront interdits. Par cette même ordonnance, le « salaire »

1. « La segonde est qu'il ait volonté d'estre plaideour, car soutilance ne li vaudreit, se il n'aimeit l'œuvre... » P. 564.

2. *Abrégé des assises de la court des Bourgeois,* ouvrage anonyme.

3. « Et sachés que ceste gent (les avant-parliers) doivent estre ehleus à gent bien parlans et de belle loquence... Et à moi cemble que tels gens doivent avoir en eux ce que monseignor saint Augustin dit en son livre : à ce que lor dit (leur langage) ait noblesse et beauté, il lor sont nécessaires trois choses, c'est assavoir, la première, que il plaize, la segonde, que il demonstre, la tierce que il meuve. Pour laquel choze il convient : à ce que il plaize, il doit parler aorneement, et à ce que il demonstre, il doit parler apertement, et à ce que il meuve, il doit parler o (avec) grant ardour et en grant fervour. » — T. II, ch. XII, p. 245.

4. *Ordonnances des rois de la troisième race,* Laurière, t. Ier, p. 300. Cette ordonnance, du 23 octobre 1274, est en latin. — Boucher d'Argis, *Histoire de l'ordre des avocats* (édit. Dupin), p. 49.

des avocats est taxé au maximum de trente livres tournois par procès[1] : chacun doit s'engager sur l'honneur à ne rien prendre au delà du taux légal, soit en pensions, soit en cadeaux; on renouvellera ce serment tous les ans, et ceux qui l'auront violé seront notés d'infamie et chassés[2]. Philippe le Bel en 1291, Louis le Hutin en 1313 et le parlement en 1344 renouvellent ces prescriptions et ces défenses, qu'on éludait, sans doute, assez facilement[2]. L'ordonnance de 1344, fort longue et toute en latin, a une importance particulière. Ses principales dispositions établissent l'usage du rôle ou du tableau des avocats; nul ne sera reçu à plaider si son nom ne figure au tableau, et pour y être inscrit il faudra donner des garanties de savoir et de capacité[3]. Les avocats y sont distingués en trois classes : les consultants, ou conseillers, *consiliarii*, les plaidants, *proponentes*, et les stagiaires, *audientes*.

Recommandation est faite aux débutants d'écouter longtemps, de ne pas plaider trop tôt avant de s'être suffisamment exercés et formés[4]; défense est réitérée au barreau tout entier « de vitupérer par d'oultrageuses paroles les membres du parlement qui représentent la personne et l'honneur du roi[5]. » Un règlement de 1327, concernant les avocats inscrits au Châtelet, les qualifie « d'avocats commis, » sans doute parce

1. « Salaria advocationis officium exercentium non debent excedere pro tota causa *summum triginta librarum Turonensium.* » — P. 201. — « Lor salaire ne doit pas passer, pour une querele, trente livres. » Beaumanoir, t. Ier, p. 90. — « Ces trente livres revenaient à environ 600 livres de notre monnaie, » écrivait au XVIIIe siècle, M. Boucher d'Argis, p. 106. — « Cette somme est égale en poids à 720 livres de notre monnaie actuelle, et représente une valeur très-supérieure. » Desmazes, le *Parlement de Paris* (1859), p. 172. — Les juges du Châtelet, à la même époque, ne recevaient que quarante livres par an d'appointements. Laurière, t. II, p. 1.

2. Boucher d'Argis, p. 106, 107.

3. « Ponantur in scriptis nomina advocatorum; deinde rejectis non peritis, eligantur ad hoc officium idonei et sufficientes... » — Laurière, t. II, p. 225.

4. Une ordonnance rendue par Charles VIII en 1490 exige, pour l'inscription au tableau, cinq années d'études « dans une Université renommée, » et un diplôme conféré par cette Université. — Boucher d'Argis, p. 54.

5. Laurière, t. II, p. 228. — Voir dans Boucher d'Argis une longue analyse de cette ordonnance, p. 51, 67 et 75.

qu'ils étaient d'abord reçus au parlement qui ensuite les envoyait, à titre de commis ou de délégués, plaider devant une juridiction inférieure[1]. On trouverait encore, jusqu'à la fin du XVe siècle, d'autres règlements qui ont pour but de confirmer les privilèges de l'ordre et de sauvegarder sa dignité en réprimant les excès de ses membres les moins dignes; mais la plupart se bornent à remettre en vigueur les statuts anciens trop souvent tombés en désuétude. Un article de ces règlements prescrit aux avocats de venir de bon matin à l'audience, un peu après le lever du soleil, « l'espace qu'ils peussent avoir ouy une messe courte[2]; » un autre article leur défend « d'avocasser tous ensemble, » sous peine d'une amende de dix livres; l'ordonnance de 1363 leur enjoint d'être « brefs, de ne pas user de redittes, et de ne parler que deux fois, sçavoir est en réplique et duplique après leur plaidoyer[3]. » Le point capital des honoraires est touché dans presque toutes ces dispositions qui se répètent si fréquemment : le maximum reste fixé à trente livres jusqu'à la fin du moyen âge; mais les prix inférieurs à ce taux élevé variaient à l'infini, selon l'importance et la durée des procès. On se fera une idée de ce que coûtait alors la justice, en frais de voyages et d'enquêtes, en honoraires de procureurs et d'avocats, si l'on jette les yeux sur la très-curieuse analyse que M. Lot a faite de la collection des rouleaux du parlement composée d'environ vingt-cinq mille pièces[4].

1. Boucher d'Argis, p. 49. Une ordonnance de 1345 parle des avocats qui fréquentent les foires de Brie et de Champagne, c'est-à-dire qui plaident devant le conservateur des privilèges de ces foires.

2. Laurière, t. II, p. 8 et 9.

3. Boucher d'Argis, p. 182. — L'ordonnance de 1364 veut que les avocats qui plaident aux Enquêtes aident gratuitement de leur ministère les pauvres plaideurs. — P. 110.

4. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1872, t. XXXIII, p. 218-258; 559-594. Exemples de frais de voyages : une dame Béatrix, voyageant vers 1342, dans les environs de Nîmes avec une suivante, quatre hommes d'escorte, quatre chevaux et trois valets, dépensait par jour 40 sous tournois. Un chevalier en voyage dépensait 6 ou 8 sous au plus par jour. — Exemples d'honoraires : « *Item*, pour deux advocaz, pour plaidier la dicte cause le dit jour, XXX sols tournois (taxe.) — *Item*, pour le salaire de

Ainsi constitués en corporation, les avocats, dans les deux derniers siècles du moyen âge, étaient l'une des classes les plus riches, les plus actives et les plus influentes de la société contemporaine. Un reflet de la splendeur du parlement brillait sur eux, lorsque couverts de la simarre de soie noire, du mantelet d'écarlate doublé d'hermine et coiffés du chaperon fourré, ils plaidaient dans la Grand'Chambre, vaste vaisseau aux vitraux coloriés, revêtu de draperies fleurdelisées[1]. Consultés par la Cour en certaines occasions, admis quelquefois à siéger, près des magistrats, sur les fleurs de lys[2], ils avaient rang dans la noblesse de robe et portaient, eux aussi, le titre de chevaliers-ès lois. « Or, sachez, dit Boutiller dans sa *Somme rurale,* que le fait d'advocacerie si est tenu et compté pour chevalerie. Car tout ainsi comme les chevaliers sont tenus de combattre pour le droit par l'épée, ainsi sont tenus les advocats de soutenir le droit de leur pratique en science; et pour ce sont-ils appelés, en droit écrit, chevaliers ès lois, et peuvent et doivent porter d'or comme font les chevaliers[3]. » Leur richesse, leur faste, qui portait ombrage à la

deux advocaz de Mascon, qui les conseillèrent en ce temps, x livres (taxe.) — *Item,* pour le salaire d'un advocat qui vint au dict jour, LX sous, (taxe), etc., » p. 227 et 562. — En 1373, la ville de Laon avait deux avocats, Jehan Desmazes et Jehan Soillet. Elle donnait à chacun d'eux huit livres par an. — Desmares, p. 177. Ces avocats, aux gages des villes, sont parfois traités d'une façon irrévérente dans les comptes municipaux ou dans certaines lettres des contemporains. On les appelle « les brailleurs de la ville, » et il est question de « leur braire et de leur crier. » — *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 811.

1. Sur le costume des avocats, lire le chapitre VIII de Boucher d'Argis, p. 58-65.

2. Cet honneur était réservé à douze avocats des plus illustres ou des plus anciens, à ceux qu'on appelait *consiliarii.* — Boucher d'Argis, p. 51.

3. L. II, t. II, édit. de 1598. — Boutiller exagère ici la noblesse des avocats. A une époque où les fonctions d'avocat et celles de magistrat étaient souvent confondues, certains avocats furent anoblis et assimilés aux chevaliers d'armes qui siégeaient à la cour. Mais, en ce cas, il fallait que le roi par un acte spécial anoblit personnellement tel ou tel avocat; la profession seule ne rendait pas nobles ceux qui l'exerçaient. Ce qui reste vrai, c'est que les avocats en général participaient à la considération et à la dignité de la magistrature. — Th. Froment, Thèse sur l'*Eloquence judiciaire,* p. 35.

magistrature elle-même, un âpre amour du gain, qui dans quelques-uns du moins faisait scandale, excitèrent plus d'une fois contre l'ordre entier l'indignation des prédicateurs et la verve des poëtes[1] : mais quelle est, au moyen âge, la classe de la société, si respectable qu'elle fût en général, qui ait été à l'abri de la satire ou de l'anathème?

§ III

Les principaux avocats du XIV[e] et du XV[e] siècles. — Souvenirs de leur éloquence.

Le barreau était fondé; l'institution ne tarda pas à s'illustrer par de grands talents et par de nobles caractères. Il serait trop long d'énumérer ici tous les avocats qui, depuis le règne de saint Louis jusqu'au temps de François I[er], ont laissé un nom dans l'histoire de l'ordre, et qui, à ce titre, ont mérité d'être cités par Loysel dans son *Dialogue*[2]. Leur célébrité se présente à nous sous trois formes. Les uns se sont élevés aux premières dignités de l'Église ou de l'État; d'autres ont joué un rôle au sein des assemblées politiques et des agitations populaires; il y a, enfin, ceux qui se sont contentés de la place éminente qu'ils occupaient au Palais.

Un pape ouvre cette liste : c'est Clément IV, qui sous le nom de Gui Foulques ou Foucault, avait longtemps plaidé à Paris avec une rare éloquence. Le barreau n'avait pas d'avocat plus célèbre. On lui confiait les grandes causes. Sa science et sa probité lui valurent l'estime et l'affection de saint Louis qui l'admit et le retint six ans dans son intimité. Le nom de Gui Foucault se trouve associé à celui d'un autre avocat, le

1. *Roman du Renart*, t. I[er], p. 307, vers 8221-8648. — *Roman de la Rose*, t. IV, p. 44, (édit. de Méon.) — Barbazan, *Fabliaux et Contes*, t. I[er], p. 306; t. II, p. 385-388; v. 1107-1122. — Guiot de Provins, *Bible*, v. 2443-2448.

2. *Pasquier, ou Dialogue des advocats du parlement de Paris.* — Édit. Dupin, 1830. — Antoine Loysel, élève de Cujas, fut lui-même avocat à Paris. Il mourut en 1617. On a de lui, outre ce Dialogue, des discours, des brochures et des *Institutes coutumières.*

jurisconsulte Pierre de Fontaines, dans un arrêt du premier volume des *Olim*, à la date de 1258. Élu pape en 1265, Clément IV mourut en 1268[1]. Après avoir donné un chef à l'Eglise, le barreau français lui donna un saint, Yves de Kermartin, célèbre par la *prose* de sa fête et par sa chapelle[2]. Yves avait étudié le droit à Orléans et à Paris; il plaida dans quelques bailliages du ressort du parlement; mais c'est en Bretagne surtout, comme official de l'évêque de Tréguier, qu'il déploya ses talents et ses vertus : on rapporte qu'au lieu de se faire payer par ses clients il leur donnait de l'argent; mérite qui a dû compter parmi ses titres à la canonisation[3]. A côté de ces deux personnages figure dignement l'évêque de Mende, Guillaume Duranti, l'auteur du « Miroir du Droit, » *Speculum judiciale*. Né vers 1230 dans le diocèse de Béziers, formé à la jurisprudence par de longues études qui des écoles de Montpellier le conduisirent aux écoles d'Italie, Guillaume Duranti plaida pendant sa jeunesse : bien que les aventures d'une existence fort active et les emplois qu'il remplit auprès du Saint-Siége l'aient de bonne heure éloigné du barreau, il resta fidèle à ces premiers souvenirs et y puisa les éléments d'un livre qui, d'abord accueilli par une faveur universelle, soutint ce succès prodigieux pendant deux siècles[4]. Il monta sur le

1. *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 92. Guy Foucault était né près de Narbonne; avant d'être pape, il fut fait évêque du Puy et archevêque de Narbonne. — Loysel, *Dialogue*, p. 162.

2. Cette chapelle, fondée en 1347 par les écoliers bretons étudiant à Paris, était située dans la rue Saint-Jacques, à main gauche en remontant la rue, au coin de la rue des Noyers. Les plaideurs qui avaient gagné leur cause y suspendaient, en manière d'*ex-voto*, les sacs de leurs procès. On chantait à la messe, le jour de la fête de saint Yves:

Sanctus Yvo
Erat Brito,
Advocatus
Et non latro:
Res miranda populo!

3. *Histoire littéraire*, t. XXV. — Loysel, *Dialogue*, p. 172. Loysel raconte l'histoire d'un procès plaidé par saint Yves à Tours, p. 173, 174.

4. Voir, dans l'*Histoire littéraire*, un très-savant travail de M. J.-V. le Clerc, sur la vie et les œuvres de Duranti, t. XX, p. 411-497. — Voir aussi

siége épiscopal de Mende en 1285 et mourut en 1296. Nous pourrions citer encore Pierre de Fontebrac, simple chanoine de Chartres, qui gagna le chapeau de cardinal en défendant les causes ecclésiastiques au Palais[1]; l'évêque d'Arras, Jean Canard, qui plaida pour le roi Charles V contre le comte de Montfort[2], accusé de félonie; Pierre de Bréban qui était à la fois avocat au parlement et curé de Saint-Eustache[3]; nous avons hâte d'arriver à ces autres avocats d'une célébrité plus mondaine qui ont quitté le barreau pour les grandeurs et pour les orages de la politique.

Quelques-uns comme Raoul de Presles, Jean Desmares, Regnault d'Acy, entrèrent dans les conseils du roi; beaucoup furent chanceliers de France, par exemple, Pierre d'Orgemont[4], Arnaud de Corbie, Guillaume de Dormans, Henri de Marle[5] : le barreau donna au parlement un premier président en 1400, Jean de Popincourt, et un président à la chambre des comptes, Oudart de Molins, avocat du roi Charles VI[6]. Le fameux Jouvenel ou Juvénal des Ursins, le chef de la maison de ce nom, qui eut un fils chancelier de France et un autre fils archevêque de Reims, avait plaidé au Palais avant d'être prévôt de Paris et de gouverner cette ville, pendant la plus affreuse époque de notre histoire, avec une vigueur et

t. XVI, p. 78-92. — Beugnot, Introduction aux coutumes du Beauvoisis, t. I[er], p. XV.

1. Il fut nommé cardinal par Clément VI qui avait été élu pape en 1342. — Voir Loysel, *Dialogue*, p. 183.

2. Jean Canard mourut en 1407. D'autres l'appellent Jean Coüard. — Loysel, p. 185. — Froment, p. 344.

3. Pierre de Bréban vivait sous Louis XI. Il plaida en 1476 devant le roi de Portugal. — Loysel, p. 166.

4. Le nom de Pierre d'Orgemont se trouve sur le plus ancien tableau de l'ordre des avocats, à la date du 13 novembre 1340. Son fils fut archevêque de Paris.

5. Arnaud de Corbie, né à Beauvais, fut chancelier en 1388. Guillaume de Dormans, avocat du roi en 1359, chancelier de France par la démission de son frère Jean de Dormans, eut un fils Miles de Dormans, qui remplit aussi les fonctions de chancelier sous la minorité de Charles VI. Guillaume de Dormans fut un des négociateurs du traité de Brétigny. — Loysel, p. 179, 181.

6. Froment, *Essai sur l'éloquence judiciaire*, p. 344.

une autorité que tous les partis furent contraints de respecter[1]. Un certain nombre de ces personnages subirent les cruels retours de la faveur royale ou populaire; ils payèrent de leur vie ou de leur liberté cette haute fortune : Raoul de Presles, secrétaire de Philippe le Bel, fut jeté en prison et torturé après la mort de ce prince[2]; Regnault d'Acy, conseiller du régent en 1357, fut massacré par le peuple dans les rues de Paris[3]; Jean Desmares, avocat général au parlement, homme de tiers-parti, trop modéré pour les séditieux, trop populaire au gré des courtisans, périt sur l'échafaud en 1383, dans les représailles que la cour victorieuse exerça contre les maillotins[4]. « Ce qui nous apprend, comme dit Loysel en son *Dialogue,* combien il est périlleux de s'entremettre des affaires publiques aux époques de troubles[5]. »

Après ces grands noms, dans un rang plus modeste et dans une considération plus sûre, nous trouvons de savants hommes qui ont honoré leur profession soit par leurs écrits, soit par leur expérience des affaires et leurs succès d'audience. Tels sont, ce Pierre Dubois, avocat du roi au bailliage de Coutances, sous Philippe le Bel, publiciste hardi, ingénieux et fécond, déjà signalé dans le précédent chapitre[6]; Guillaume du Breuil, auteur d'un *Style du Parlement* rédigé vers 1330[7]; Pierre de Cugnières, l'adversaire des juridictions ecclésiastiques : irrité des attaques de cet adversaire, le clergé s'en vengea en faisant sculpter sa figure « en un coing du chœur de Nostre-Dame

1. Juvénal des Ursins fut prévôt de Paris en 1388, avocat général au parlement en 1400. Il mourut en 1431. Loysel, p. 186-189. — Froment, p. 23 et 344.

2. Froment, p. 16 et 340.

3. Loysel, p. 180.

4. *Jean Des Mares*, notice biographique par Félix Bourquelot. — *Revue historique de Droit,* t. IV, 1858, p. 244-264. Cette étude, très-savante, est pleine d'intérêt.

5. Page 183.

6. Page 430.

7. Le *Style du Parlement* est un recueil des usages et des formules du Palais. — Sur Guillaume du Breuil, voir Loysel, *Dialogue,* p. 176; Froment, *Thèse,* p. 23 et 342; *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1re série, t. II, et 5e série, t. IV.

sous les traits d'un marmot contre lequel les bonnes femmes et les petits enfants allaient attacher des chandelles, afin de lui brusler le nez par dérision[1]. » Vers le même temps, se distinguaient de la foule des « plaidereaux et des advocaceaux, » Jean de Nully et Jean Filleul dont l'âpreté véhémente et mordante fit parfois scandale et attira sur eux les censures du parlement[2]. Un de leurs confrères, Jean le Coq, autre parleur impétueux et hardi, neveu de Robert le Coq, ce chef du parti de Charles le Mauvais aux états de 1357, nous a laissé un recueil d'arrêts où nous retrouvons, comme dans un journal, le registre exact des audiences du parlement de l'an 1383 à l'an 1397, avec l'indication des causes qui furent plaidées et des avocats qui parlèrent[3].

S'il faut en croire les plaisanteries d'un poëte contemporain, Eustache Deschamps, et les *Lettres sur l'estat d'advocacion* qu'il écrivit à quelques avocats de ses amis[4], cet « estat » au XIVe siècle ne donnait pas seulement la gloire et la puissance aux ambitieux, mais il procurait aux épicuriens et aux sages toute la douceur et tout le brillant d'une existence fortunée. « Vous avez le *Paradis sur terre,* disait le poëte à ses heureux amis; vous possédez de belles maisons bien situées, des jardins pleins de fruits, les meilleures places à Notre-Dame, des

1. Loysel, *Dialogue,* p. 164, 165. Pierre de Cugnières, ou, comme disait le peuple, Pierre de Cugnet, était avocat général du parlement sous Philippe de Valois en 1329. — Pasquier, *Recherches de la France,* l. III, ch. XXXIII.

2. Froment, p. 343. — Loysel, p. 185 : « Ils estoient d'un naturel fort prompts, hauts à la main et hutins, s'il m'est loisible de parler en l'ancien langage... »

3. Loysel, p. 184. — Froment, p. 25-28. — Le recueil de Jean le Coq, *Joannes Galli,* intitulé, *Questiones per arresta parlamenti decisæ,* a été publié au XVIe siècle par le profond jurisconsulte calviniste Charles Dumoulin (1500-1566.) Quelques-uns des procès qui y sont rapportés, et notamment celui des trois soles (1387), ont été analysés par M. Hauréau dans le Journal *le Droit,* en août et septembre 1862.

4. Eustache Deschamps mourut en 1421. Voir, plus haut, p. 97 et 98. Les *Lettres* dont il s'agit ici sont adressées « à messire Jehan Desmares, à maistre Jean d'Ay et à maistre Simon de la Fontaine advocas en parlement. » La date précise en est inconnue.

chevaux doux à monter, des lits et des vêtements parfumés. Un chapelain est à vos ordres pour vous chanter la messe le matin. Chacun s'efforce de vous être agréable, chacun vous fait bon visage. Vos paroles sont des oracles et vous n'avez de paroles que pour ceux qui les payent. Fourrés de menu vair, quand le temps est froid, vous buvez de clairs vins et mangez des viandes délicieuses. Votre profession est la meilleure du monde[1]. » L'énumération qui précède nous montre, du moins, que cette profession était fort recherchée[2].

Elle ne le fut pas moins dans le siècle suivant, si l'on excepte la période la plus désastreuse de la guerre de Cent ans. En 1425, quand le roi et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, conclurent la paix, le « roolle » des avocats, le tableau de l'ordre, au parlement de Paris, était réduit à treize noms. L'histoire politique, dans cette horrible époque des commencements du xve siècle, a retenu le nom de Guillaume Cousinot qui défendit éloquemment devant le conseil du roi, en 1408, la veuve du duc d'Orléans et ses enfants ; il avait pris pour texte de son plaidoyer ces mots : « Elle était veuve, et Dieu l'ayant vue en fut touché de compassion[3]. » La chronique de Juvénal des Ursins l'appelle « un notable maistre. » D'autres noms ont été remarqués, mais pour être flétris : ce sont Jean Rapiout et Nicolas Raulin qui, traîtres à Charles VII, se vendirent aux Anglais et travaillèrent au démembrement du royaume pour s'enrichir. A ce détestable trafic, Raulin gagna

1. Bourquelot, *Revue historique de Droit*, t. IV, p. 250. — Froment, p. 31, 32.

2. D'autres noms, que nous avons omis, sont cités par Loysel comme appartenant aussi au xive siècle : l'avocat Jehan de Meheye qui porta la parole contre Enguerrand de Marigny en 1315, les avocats Jehan d'Orléans et Guillaume de Balagny qui plaidaient en 1325 et 1330. « Je trouve qu'en ce temps-là, dit-il, il y avoit un nommé Celo, un Jean de Saint-Germain, un Hugues de Fabrefort, un Jean Pastourel, un Pierre la Forest, qui estoient des plus célèbres, sans compter Jean de Rumilly, Gilles le Noir, Raoul d'Ulmones, Raoul d'Amiens, Denys de Mauroy, Pierre l'Orfèvre, Jean Périer, Clément de Reillac, Raoul Simont, Martin Doublé, Jean de la Rivière, Jean Auchier, tous fameux alors... » P. 175, 184.

3. *Hæc vidua erat, quam quum vidisset Dominus, misericordia motus [est] super eam.* » Saint Luc, ch. vii, 12, 13. — Loysel, p. 192. — Froment, p. 54.

des fiefs nombreux en Hainaut, en Auvergne, en Bourgogne, et quarante mille florins de revenu; il se combla de tant de biens, dit Loysel, que le duc de Bourgogne son maître fut enfin contraint de lui dire : *c'est trop, Raulin*[1].

Sous Louis XI et Charles VIII, le barreau se ranime, comme la littérature, comme la France elle-même; il reprend, avec sa vigueur féconde, ses traditions de loyauté. Pourtant, les grands talents sont rares dans cette seconde moitié du siècle; nous n'y trouvons guère à signaler que deux noms : Pierre Bataille, que Louis XI choisit pour l'un de ses députés auprès des ducs de Bourgogne et de Bretagne en 1473[2]; Antoine Duprat, qui fut précepteur de François Ier et devint chancelier de France et cardinal sous le règne de son élève[3]. A ces générations obscures, et comme fatiguées des longues convulsions de l'époque précédente, allait succéder, dans la puissante éclosion littéraire du XVIe siècle, la race héroïque des contemporains de l'Hospital et de Henri IV, les Pasquier, les Séguier, les Loysel, les de Montholon, les Pithou, les de Mesmes, les de Thou, les Arnaud, les du Vair, ces dignes et fermes esprits, ces âmes si françaises, si vertueusement éloquentes, ces magistrats si lettrés qui ont porté la réputation du barreau français à une hauteur qu'on n'a point surpassée[4].

Jusqu'à l'époque de la Renaissance où nous touchons,

1. Loysel, p. 190, 191, 192. — Froment, p. 61. Au terme de sa carrière, Raulin fonda un hôpital à Beaune pour couvrir ses fautes : « Il a fait assez de pauvres, dit Louis XI, pour leur ouvrir un hôpital. » Un siècle après, sa famille était obligée de s'y réfugier.

2. « On le tenoit pour le plus grand légiste de France, » dit Loysel, p. 199. Il mourut à 44 ans. — Voir Ayrault, *Pratique judiciaire*, l. III, p. 50. Gaudry, *Histoire du barreau*, ch. XIII.

3. On peut ajouter à ces deux noms, d'après Loysel, Philippe de Morvillers, Benoist Gentien, Denis de Mauvoy, Jean de Vailly, Pierre la Gode, Aignan Viole, André Cotin, Pierre le Cerf, Michel du Puy, Jean Boileau, de Reauté, Bezançon, l'Huyllier, Jacques Mareschal, Jean Barbin, Pierre de Marigny, Jacques Barme, Pierre Remon, Jacques Cappel, Jean le Lièvre Guillaume Roger, Jean le Maistre, Jean Bouchard, — avocats d'une certaine valeur, estimés de leur temps, et sur lesquels le *Dialogue* nous donne quelques rapides indications. — P. 192, 212.

4. Sur l'histoire du barreau au XVIe siècle, sujet qui n'entre pas dans notre cadre, on peut consulter l'étude de M. Froment dont elle forme la meil-

mais devant laquelle nous devons nous arrêter, deux choses avaient entravé l'essor de l'éloquence judiciaire et gâté le talent naturel de ces premiers avocats dont nous avons voulu rechercher la trace et réveiller le souvenir. C'étaient la multiplicité infinie des formes de la procédure et la fausse idée qu'on se faisait de l'art oratoire. Un manuscrit du XIII[e] siècle a conservé les pièces d'un procès entre le chapitre de Laon et le mayeur et les jurés de la ville : on n'y compte pas moins de quatre-vingt-dix actes[1]. En vain des ordonnances royales supprimèrent-elles quelques-unes de ces formalités excessives, requêtes, enquêtes, examens, griefs, procuration, assignation, mise au rôle, sommation de lier et de joindre, communication des sacs, jugement préparatoire, et autres inventions de l'esprit de chicane signalé par nous dès l'époque féodale, l'éloquence n'en restait pas moins embarrassée sous le fatras de celles qui furent maintenues[2]. La subtilité scolastique, passant des chaires de droit et de théologie dans les plaidoyers, venait encore surcharger et compliquer les exagérations traditionnelles de ce formalisme.

Comme les prédicateurs, les avocats débutaient par un verset de la Bible ; leur discussion se hérissait de textes sacrés et de citations profanes ; ils avaient tout le savoir et tout le mauvais goût des docteurs. La rhétorique leur prescrivait de diviser leur discours comme une somme théologique : « *Materiam causarum tuarum divide per membra, ut melius commendes memo-*

leure partie. — Thèse sur l'*Éloquence judiciaire en France avant le* XVII[e] *siècle* (1874).

1. En 1237. — Froment, Thèse, p. 29. — Alexis Monteil, *Histoire des Français*, XIV[e] siècle, lettre LXIX.

2. On peut voir une imitation de la procédure usitée au XIV[e] siècle dans une petite pièce satirique du même temps, l'*Advocacie Nostre-Dame*, œuvre d'un rimeur bas-normand. Cette pièce est la traduction d'un ouvrage latin du savant jurisconsulte Barthole, professeur de droit à Pise et à Pérouse, mort en 1356. Barthole, pour faire bien comprendre la marche d'un procès instruit dans les formes, imagine une cause qui se plaide entre la sainte Vierge et le Diable au tribunal de Jésus : *Processus Satanæ contra B. Virginem coram judice Jesu.* — Dupin, *Lettres sur la profession d'avocat* (1830). — Lenient, la *Satire au moyen âge*, ch. XI, p. 185. — Froment, p. 345-347.

riæ[1]. » On lit dans le *Style du Parlement,* publié en 1330, des recommandations qui nous semblent trahir et dénoncer les défauts les plus saillants des orateurs de notre ancien barreau. Il est enjoint aux avocats de laisser les divagations pour aller droit aux moyens décisifs, d'éviter les répliques inutiles et les redites; il leur est recommandé de ne pas remuer au hasard leurs pieds et leur tête, de ne pas ouvrir en parlant une bouche démesurée, de ne pas se défigurer par des contorsions, de ne pas déployer dans les petites causes une pompe déplacée; en un mot, de mettre leur voix et leurs discours en harmonie avec le sujet. Sans trop de témérité, on peut supposer que ces conseils et ces préceptes contiennent une satire indirecte et le ressemblant portrait des avocats de ce temps-là. Qu'on se les représente donc gesticulant à outrance, donnant la réplique, la duplique et la triplique à la partie adverse, s'égarant en prétentieuses digressions, dépensant autant d'érudition, comme dit Monteil, pour six gerbes d'avoine que pour le comté de Champagne, et l'on se fera sans doute une assez juste idée de quelques-uns des abus et des ridicules qui déparaient alors les discours du Palais[2].

Le manque de documents ne nous permet pas d'aller au delà de ces conjectures ni de juger plus à fond l'éloquence judiciaire du moyen âge. Jean Petit, apologiste de l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407, est moins un avocat qu'un docteur fanatique et famélique; la honte du monstrueux plaidoyer prononcé par lui devant le conseil du roi, et transcrit dans la chronique de Monstrelet, ne doit pas rejaillir sur le barreau français[3]. On a si souvent analysé et cité ce discours, qu'il nous suffira d'en dire ici quelques mots. Tout s'y réduit,

1. Bibliothèque de Bruxelles, mss. n° 14777. — M. le Clerc ajoute spirituellement : « Ces préceptes étaient dominés par une recommandation qui est la première de toutes : « *Præferas solventes non solventibus,* » préfère ceux qui paient à ceux qui ne paient pas. » — *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 416.

2. *Histoire des Français,* XIV[e] siècle, Lettre LXIX. Froment, p. 24.

3. T. I[er], ch. XXXIX, p. 177. Ce discours remplit 64 pages. — Édition de la Société de l'Histoire de France, 1857.

selon la méthode de l'école, à un vaste syllogisme : la majeure établit que dans certains cas l'assassinat est chose licite et honnête; la mineure applique ces principes au meurtre du duc d'Orléans. Pour justifier l'assassin, Jean Petit déshonore la victime. Des prémisses ainsi posées résulte cette conséquence : le meurtrier, loin d'être un criminel, est un héros. En faisant le coup, il a vengé le roi et servi l'État; on lui doit « amour, honneur et récompense. » La majeure se divise en quatre parties; chaque partie se subdivise à son tour. Dans la première, on prouve que la convoitise est la source de tous les maux; or, il y a trois sortes de convoitises, « l'orgueil de la vie, la convoitise des yeux et la concupiscence de la chair. » La seconde partie démontre que la convoitise fait les apostats; or, il y a deux sortes d'apostats, les hérétiques et les schismatiques. La troisième partie roule sur les crimes de lèse-majesté humaine qui naissent aussi de la convoitise; or, la majesté humaine peut être lésée de quatre manières, ce qui induit l'orateur à raconter l'histoire de Lucifer, d'Absalon et d'Athalie, comme il a conté plus haut l'histoire de Julien l'Apostat, de Sergine et de Zambri, punis de mort pour leur apostasie. La quatrième et dernière partie est la plus compliquée; elle contient l'exposition de huit vérités et d'autant de déductions ou corollaires sortis de ces vérités. La plus importante des « vérités » de la thèse admet, comme un axiome, qu'il est licite et méritoire d'occire ou de faire occire un tyran. Ce point fondamental, Jean Petit l'établit par douze raisons, en l'honneur des douze apôtres : trois raisons tirées des philosophes moraux, parmi lesquels il cite Cicéron et Boccace; trois raisons tirées de la théologie; trois raisons fournies par le droit civil, et trois exemples tirés de la sainte Écriture, dont le dernier est celui de saint Michel, inspirateur et modèle du duc de Bourgogne.

La mineure, qui fait la seconde moitié du discours, tend à prouver que tous les crimes spécifiés dans la majeure ont été commis par le prince assassiné. Il y a quatre chefs pour démontrer le crime de lèse-majesté. Le duc d'Orléans s'est atta-

qué à la personne du roi, d'abord, en essayant de ruiner sa santé et d'usurper son pouvoir par « diableries et maléfices, » secondement, en s'alliant aux ennemis du roi, troisièmement, en empoisonnant le dauphin, quatrièmement, en nuisant à la chose publique. Il était donc permis de « l'occire, » et il était « plus méritoire, honorable et licite qu'icelui tyran fût occis par un des parents du roi que par un étranger qui ne seroit point prince du sang du roi, et par un duc que par un comte et un baron, et par un baron que par un simple chevalier, et par un chevalier que par un simple homme. » Tel est le plan du discours de Jean Petit[1].

Répandez sur ce canevas grossier et bizarre une profusion de textes sacrés et profanes, d'histoires, de légendes et d'anecdotes, avec un fatras de distinctions et de commentaires tirés des scolastiques, et vous aurez l'ensemble de cette élucubration vulgaire, subtile, sinistre, où se peint dans toute sa laideur l'odieux génie, l'âme hypocrite et féroce non-seulement d'un pédant stipendié[2], mais d'une société et d'un temps que les perversités de la guerre civile avaient dépravés et qui puisaient à pleines mains, dans la casuistique d'un faux savoir, les plus révoltants sophismes pour justifier le guet-apens et l'assassinat. Le conseil du roi approuva par son silence ce panégyrique ; le peuple de Paris s'assembla le lendemain sur la place de Notre-Dame, et l'auteur, du haut d'une estrade, déclama son discours pour la seconde fois, aux applaudissements de la foule[3].

1. Lire l'appréciation de ce panégyrique dans le *Cours d'Eloquence française*, de Gérusez, t. Ier, p. 129, et dans l'étude de M. Froment, *Thèse sur l'Eloquence judiciaire*, p. 42-51.

2. Dans son exorde, Jean Petit a l'impudeur d'avouer que s'il défend le duc de Bourgogne il est payé pour cela. « La première raison (pour laquelle j'entreprends ce discours), si est que je suys obligié à le servir par serement à luy fait, il y a trois ans passez. La seconde que lui, regardant que j'estoie petitement bénéficié, m'a donné chascun an bonne et grande pension pour me ayder à tenir aux escholes, de laquelle pension j'ay trouvé une grant partie de mes despens, et trouveray encores, s'il lui plaist, de sa grâce... » — Monstrelet, t. Ier, p. 182.

3. Disons cependant, d'après la chronique de Juvénal des Ursins, que

Six mois après, la veuve du prince assassiné, Valentine de Milan, rentra dans Paris, accompagnée de son chancelier, Pierre Lorfèvre, et de maître Cousinot, avocat au parlement. Elle fit lire devant le conseil du roi, par l'abbé de Saint-Fiacre, de l'ordre de Saint-Benoît, une réfutation de la harangue du cordelier Jean Petit. Peut-être ce discours, « contenu en un livre escrit en françoys, » et conservé par Monstrelet comme le précédent[1], était-il l'œuvre de Cousinot lui-même. Il est bien supérieur au plaidoyer de Jean Petit, car il défend avec éloquence la vérité, le bon sens et le malheur. Ce n'est pas qu'il soit exempt de mauvais goût et de pédantisme; il paie tribut aux défauts régnants, à l'érudition indigeste et déplacée, à la manie de diviser et subdiviser à l'infini : Ovide y est cité à côté de Jésus-Christ, l'*Art d'aimer* à côté de l'Écriture[2]; on y trouve trois parties, dont chacune contient six points, ce qui fait que « tout le propos est enfermé dans dix-huit points[3]. » Voilà l'empreinte de l'école et la marque du temps. Mais ce lourd appareil n'empêche pas les libres mouvements d'une âme attendrie et indignée de se produire; une conviction forte, le cri de la nature,

cette approbation ne fut pas unanime : «Les propositions de maistre Jean Petit semblèrent bien estranges à aulcunes gens notables et clercs, mais il n'y eust si hardi qui eût osé parler contre, fors en secret.» En 1413, sur les instances et à la requête de Gerson, une assemblée de théologiens déclara ces propositions hérétiques; cette condamnation fut ratifiée par le parlement en 1416 et par le concile de Constance en 1418. Jean Petit fut déclaré hérétique et anathématisé. — Voir, dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (T. XXVI, 1865), *l'Enquête du Prévôt de Paris sur le meurtre du duc d'Orléans.*

1. Monstrelet, t. Ier, ch. XLIV, p. 269. Ce discours remplit 67 pages du texte de l'historien.

2. Après avoir dit, avec les Livres Saints : *Qui gladio percutit, gladio peribit,* l'orateur ajoute : « Comme dit Ovides en l'art d'amours,

Non æquior est lex
Quam necis artifices arte perire sua. — P. 335.

3. Ce « propos » peut se résumer ainsi : 1° le roi est obligé à faire justice pour six raisons; 2° Jean de Bourgogne a péché pour six raisons; 3° le duc d'Orléans est innocent des crimes qu'on lui impute pour six raisons.

s'échappant à travers ces entraves artificielles, éclate en accents vraiment pathétiques. L'orateur fait appel à la justice du roi, à ses sentiments fraternels : « Hélas ! Sire, pour qui feroies-tu justice, si tu ne fais pour l'amour de ton frère? Qui aura fiance en toy, si tu faulx au frère qui te amoit le mieux? Si tu n'as esté ami à ton frère, à qui seras-tu ami, attendu qu'on ne te demande fors que justice. O très-noble prince, considère que ton frère germain à toy est osté. Dores en avant tu n'auras plus de frère, ni jamais tu ne le verra plus... Par le grand sens qui en lui estoit, il honnouroit toute la lignée royale de France. Car à peine pourroit-on trouver plus facond, ne mieulx emparlé que lui, plus courtois, mieulx proposant et respondant devant nobles, clercs et lais. »

Tout le mérite de ce plaidoyer est dans une suite d'apostrophes et de prosopopées un peu traînantes et monotones, mais naturelles et bien placées, remplies d'émouvantes peintures. Le souvenir de Charles V, père du malheureux duc d'Orléans, est évoqué ; le père même du meurtrier est interpellé dans son tombeau et mis en face de Jean sans Peur : « O Philippe, duc de Bourgogne, si tu vivois maintenant, tu n'approuverois pas partie adverse et dirois que ton propre fils a forligné... O roi Charles, si tu vesquisses aujourd'hui, que dirois-tu? Quelles larmes te apaiseroient ? Qui t'empescheroit que tu ne feisses justice de sa très-cruelle mort ? Hélas ! roy Charles, tu pourrois dire droictement avec Jacob : *Fera pessima devoravit filium meum,* la très-mauvaise beste a dévoré mon enfant. » L'orateur revient ensuite à Charles VI, et, ranimant la victime, il suppose qu'elle se plaint au roi, son frère, et lui demande vengeance : « Hélas ! Sire, si l'esperit de ton frère parlast, entens quelle chose il diroit. Il diroit, certes, les paroles qui s'ensuivent ou pareilles : « O Monseigneur mon frère, regarde comment pour toy j'ay receu mort. C'estoit pour la grant amour qui estoit entre nous. Regarde mes playes, desquelles cinq espécialment furent cruelles et mortelles. Regarde mon corps, batu, foulé et enveloppé en la

boue. Regarde mes braz coppéz et ma cervelle espandue hors de mon chef. Regarde s'il est douleur pareille à ma douleur!... » La péroraison n'est pas moins touchante. Tous les assistants sont convoqués, l'un après l'autre, auprès des restes sanglants du duc d'Orléans et invités à verser des larmes sur une telle infortune[1]. Lorsque l'abbé de Saint-Fiacre eut fini, l'avocat Cousinot, développant le texte que nous avons cité plus haut[2], posa les conclusions de la partie plaignante; le conseil les admit et décida que le duc de Bourgogne ferait réparation au prince et à sa veuve, que ses hôtels seraient rasés et qu'il serait condamné à passer vingt ans dans la Terre-Sainte. Cet arrêt donnait satisfaction à la conscience publique; il ne lui manqua que d'être exécuté[3].

Vers le même temps, en 1404, une cause qui fit quelque bruit dans le quartier des écoles, avait été plaidée au parlement : il s'agissait de la violence faite par les gens du chevalier Charles de Savoisy aux écoliers de l'Université qui se rendaient en procession à l'église Sainte-Catherine. Les écoliers avaient été battus, dispersés à coups de flèches et d'épées, et poursuivis jusqu'au pied de l'autel où l'on disait la messe. Gerson parla pour l'Université, dont il était le chancelier, contre Guillaume Cousinot, avocat du chevalier de Savoisy : nous avons son plaidoyer en français, imprimé dans le recueil

1. « O tu, roy de France, prince très-excellent, pleure doucques ton seul frère germain, l'une des précieuses pierres de ta couronne. O toy, royne très-noble; pleure le prince qui tant te honnouroit, lequel tu vois mourir si piteusement. O toy, duc de Bourbon, pleure, car ton amour est enfouye en terre! Et vous tous aultres, nobles princes, pleurez, car le chemin est ouvert pour vous faire mourir traitreusement. Pleurez hommes et femmes, povres et riches, jeunes et vieulx, car la doulceur de paix et de tranquilité vous est ostée... O vous, hommes d'Église et sages, pleurez le prince qui très-grandement vous aymoit et honnouroit. » — Monstrelet, t. Ier, p. 335.

2. Page 474.

3. En 1414, Gerson fit l'oraison funèbre du duc d'Orléans à Notre-Dame. « Et prescha au dit service funèbre le chancelier de Nostre-Dame maistre Jehan Gerson, docteur en théologie moult renommé, si parfondémeut et haultement que plusieurs docteurs et autres s'en esmerveillèrent. » — Monstrelet, t. III, ch. CXXXIII, p. 55.

de ses œuvres[1]; c'est un discours simple et vif, peu scolastique, peu chargé de citations et de divisions, écrit avec verve et d'un style abondant. Le texte, heureusement choisi, se prête à un développement aisé et naturel : « *Estote misericordes,* ayez pitié des victimes, ayez pitié du royaume menacé, de la justice insultée, de l'autorité royale méconnue, ayez pitié des malfaiteurs en les punissant pour les guérir et les sauver. » Tout le discours est là. L'endroit le plus intéressant est le récit des faits. Dans une suite d'images saisissantes, l'orateur nous fait voir les rangs tout à coup rompus par les archers et les hommes d'armes, de faibles enfants au milieu des flèches et des épées, trébuchant sous les pieds des chevaux et se hâtant de gagner l'église, comme un lieu inviolable et sacré; l'église elle-même envahie, les divins offices suspendus, les chantres dispersés et les dames pieuses, qui étaient venues pour la messe et le sermon, cachant les petits enfants sous leurs manteaux[2]. « Et vrayement paroles me défaillent à déclarer l'indignité de ceste besogne. Aidez-moy; pensés par vous-même quelle horreur c'estoit et quelle confusion, veoir tel nombre de jolis escoliers, comme agneaux innocens, fuir et trébucher devant les loups ravissables... C'estoit droitement une perséqution telle comme vous regardez en ces peintures, quand Hérodes faict occire les Innocents. Ung escolier fut navré d'une sagette en la mammelle assez près de l'autel; l'autre, au col; l'autre ot sa robe parcée. Et briefvement, au milieu des perséquteurs qui tiroient à la volée, n'y avoit quelconque sans péril de mort, fust maistre ou escolier; fust noble, fust non noble; fussent de vos enfants, messeigneurs; fussent autres trente navrés. En bonne foi, ici a matière trop grande de miséricorde et de compassion. »

D'autres passages, non moins remarquables, nous prou-

1. Opera, t. IV, col. 571-582. Gerson s'excuse « d'usurper l'office des saiges orateurs et avocats de très-singulière et claire éloquence » qui plaidaient au Parlement.
2. *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 417.

vent que Gerson n'avait pas lu sans profit « les enseignements de Tulle en sa rhétorique, » qu'il aime à citer. Il en a retenu, notamment, l'art d'accuser et de mettre en relief les torts de l'adversaire. « Si Chevallerie persécute Clergie, qui la défendra? Où sera sauvegarde royale gardée, si la fille du roy est vilennée et violée? Que sera du royaume de France, fors une rapine et larronnerie, si justice en est tellement déboutée? » Un ancien n'eût pas mieux dit. Il y a aussi beaucoup d'adresse à faire intervenir sainte Catherine dans la cause, à intéresser au procès son honneur outragé : « O vierge très-glorieuse, madame sainte Catherine, vous estes digne en vérité que on portast autre honneur et révérence à vostre église et à vos reliques, et au saint Sacrement de l'autel qui dedans vostre église se célébroit; la belle représentation de la Nativité de nostre Seigneur et de son saint sépulchre glorieux, qui est dans vostre église, deveroient estre autrement honorés. » Si habilement défendue, l'Université l'emporta, autant du moins que le bon droit pouvait triompher de la violence en ces temps d'anarchie. Le parlement renvoya l'affaire au conseil du roi; néanmoins, par provision, il mit Charles de Savoisy en état d'arrestation, et lui interdit de quitter Paris jusqu'à nouvel ordre.

Ce plaidoyer de Gerson, celui de l'abbé de Saint-Fiacre et le discours de Jean Petit, voilà les seuls monuments qui nous restent de l'éloquence du barreau jusqu'à l'époque de la Renaissance[1] : s'ils ne suffisent pas à nous éclairer sur le caractère de cette éloquence, ils nous permettent du moins d'en-

1. Signalons ici un plaidoyer manuscrit prononcé devant Charles VII par Charles d'Orléans en 1458 dans le procès criminel de Jean II duc d'Alençon. Bibliothèque Nationale, mss. n° 1104. — Ce plaidoyer, d'une dizaine de pages, est cité en entier dans l'ouvrage publié en 1844 par Champollion-Figeac, sous ce titre : *Louis et Charles, ducs d'Orléans*. Ecrit d'un style facile, il est intéressant à lire. On y trouve bien, çà et là, quelques subdivisions scolastiques et des allégories déplacées, mais, en général, le ton est naturel. Il y est question de « l'advocat » nommé *Pitié*, et de dame *Raison*. L'orateur s'excuse de n'être « ni saige ni bon clerc et de n'apporter qu'une petite chandelle entre tant de grans lumières de sens et clergie. » P. 363.

trevoir par quelle sorte de mérites, au milieu de choquantes imperfections, les avocats que nous avons cités comme la gloire de l'ordre ont pu justifier leur réputation. A défaut de documents oratoires, nous avons d'autres documents, importants et nombreux, de la science et du talent de nos anciens avocats ; ce sont les écrits qu'ils ont composés sur le droit. Nous allons les examiner. Il existe, en effet, une littérature judiciaire, aussi bien qu'une littérature politique, au moyen âge.

§ IV

La littérature judiciaire. — Pierre de Fontaines, Philippe de Beaumanoir, Philippe de Navarre, Jean et Jacques d'Ibelin, jurisconsultes d'Orient et d'Occident.

Dans son livre intitulé *Conseil à un ami*, qui fut composé vers 1253, Pierre de Fontaines, ancien bailli de Vermandois, conseiller au parlement, dit qu'il est le premier qui ait écrit sur le droit en français[1]. Il avait eu quelques devanciers qu'il ignorait, parce qu'ils étaient fort peu nombreux et très-peu connus ; mais il reste vrai, néanmoins, que c'est seulement dans la seconde moitié du XIIIe siècle, sous le règne de saint Louis, qu'on a commencé à écrire avec suite et méthode sur les matières de jurisprudence. Deux causes ont retardé la formation d'une littérature judiciaire en France ; d'abord, la difficulté de créer une langue spéciale pour le droit, puis la répugnance qu'éprouvait la noblesse, dans les temps féodaux, à divulguer les secrets d'une législation qui était le fondement de sa puissance politique. Beaucoup de seigneurs, nous l'avons dit[2], tiraient honneur et profit de la science du droit ; ils ne dédaignaient pas d'être forts en chicane et d'intervenir, à titre de « plaideurs ou de conseils, » dans les procès que jugeaient les hautes cours ; mais ils

1. « Nus (nul) n'emprist oncques mais ceste coze devant moy. » — *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 131-137.
2. Pages 451, 452.

se gardaient de rien dicter ou publier : la tradition orale, soigneusement recueillie, leur suffisait; ils réservaient leur savoir pour eux et pour leur famille, avec un orgueil jaloux, comme un privilége incommunicable. Lorsque les *Lettres du Sépulcre,* qui contenaient le texte des lois du royaume de Jérusalem, tombèrent aux mains de Saladin en 1187, on pressait Raoul de Tibériade, le maître et l'ami de Philippe de Navarre, fort expert en ces matières, d'écrire ce qu'il savait « des us et coutumes et des assises, » afin de suppléer ou de rétablir le code primitif disparu; il s'en défendit avec humeur : « Voulez-vous donc, dit-il, que je fasse mon égal quelque subtil bourgeois ou quelque bas homme lettré[1] ? » En dépit de ce sentiment féodal, égoïste et défiant, quelques écrits parurent, à l'époque même et sous l'influence de la féodalité, sans attendre l'impulsion de la politique royale qui devait agir plus tard sur Pierre de Fontaines et Philippe de Beaumanoir. Signalons ces origines de la littérature judiciaire au moyen âge.

La disposition à fixer, à mettre par écrit les éléments du système féodal se révéla d'abord en Italie, en Allemagne et en Angleterre; ces pays produisirent presque simultanément, des ouvrages dont l'objet était de soumettre le droit féodal aux principes de critique et d'analyse qui depuis longtemps dirigeaient l'étude du droit romain et du droit canonique[2]. Sous le règne de l'empereur Frédéric Ier, entre les années 1158 et 1168, deux consuls de la ville de Milan, Obertus ab Orto et Gerardus Niger, publièrent l'un et l'autre un livre en latin sur la jurisprudence féodale suivie par la cour de cette ville. Il n'existe plus que des fragments de ces livres qui, retouchés à diverses époques et par des mains différentes, augmentés des constitutions de Frédéric Ier, Frédéric II, et Conrad IV, ornés de gloses et de commentaires par les jurisconsultes du XIIIe siècle, formèrent le recueil connu sous

1. Philippe de Navarre, *Assises de la Haute-Cour,* ch. XLVII, p. 523.
2. Beugnot, *Assises de Jérusalem,* t. Ier. Introduction, p. XXXIII.

le titre de *Consuetudines feudorum* ou de *Liber feudorum*[1]. Un autre feudiste, dont le nom est inconnu, avait écrit vers le même temps, c'est-à-dire, sous les règnes de Conrad III et de Frédéric Ier, un livre sur les *Bénéfices* ou plutôt sur les fiefs, qui contenait l'exposé fidèle du droit féodal en usage parmi les peuples de l'Allemagne orientale. Cet ouvrage écrit en latin, *Vetus auctor de beneficiis*[2], se divise en trois parties : la première, consacrée à des réflexions générales, n'a pas de titre; la seconde est intitulée *De ordine placitationis;* la troisième, *De urbano beneficio*. Dans ce traité, remarquable par une méthode vraiment scientifique, le droit féodal apparaît comme une législation claire, certaine, reposant sur des bases définitivement arrêtées[3].

En Angleterre, Henri Ier, surnommé *Beau Clerc,* ouvre la série des jurisconsultes anglo-normands qui ont laissé tant de monuments de leur science habile et de leur esprit délié. Le code de lois qu'il promulgua, entre 1100 et 1135, pour faire pénétrer les coutumes féodales dans l'intelligence et dans les mœurs du peuple conquis, est antérieur à la publication du *Liber feudorum* et du *Vetus Auctor de beneficiis;* il s'y montre jurisconsulte et moraliste autant que législateur; ses efforts pour convaincre, quand il lui était si facile de commander, donnent à son livre un caractère de noblesse et d'élévation[4]. Le grand justicier d'Angleterre sous Henri II, Glanville, qui repoussa l'invasion écossaise et alla périr en 1190 au siége de Saint-Jean-d'Acre, fut chargé, vers 1166, de rédiger un traité sur les lois et les coutumes du royaume[5].

1. Sur l'autorité et l'utilité du *Livre des fiefs*, sur l'influence qu'il exerça, voir Beugnot, *Assises*, etc., p. XXXIV. — J. Minier, *Précis historique du droit français* (1854), p. 319, 320.

2. Imprimé par Thomasius, *Selectæ feudaliæ* (1708), t. Ier, 1, 71, et réimprimé par Canciani (*Libellus antiquus de beneficiis*), dans sa *Collection des Lois antiques des Barbares*, t. III, p. 113.

3. Beugnot, *Assises*, etc. Introd., p. XXXIV.

4. Houard a publié ce code dans ses *Traités sur les coutumes anglo-normandes*. Rouen, 1776, t. Ier, p. 260-371.

5. La dernière édition en a été donnée par M. Marnier dans ses *Établissements de l'Échiquier de Normandie*. Paris, 1839.

Le but, à la fois usuel et théologique, que poursuit cet esprit éclairé, est de recueillir, de coordonner les éléments de la jurisprudence qui régnait dans la cour de l'Échiquier et d'établir une sorte de transaction entre les principes souverains du droit féodal et les anciennes coutumes du peuple anglo-saxon[1].

Vers l'an 1180, un inconnu, d'origine populaire, rédigeait l'*Ancien coutumier de Normandie*[2]. Cette fois, on ne s'adressait plus uniquement à la classe dominante ; on osait sortir du cercle étroit que les institutions avaient tracé et que resserraient encore les préjugés : l'auteur de cet ouvrage si piquant par sa forme naïve, si curieux par les révélations qu'il contient, faisait entrer l'étude du droit féodal dans une voie nouvelle. En décrivant fidèlement les coutumes et les institutions civiles de la Normandie, la situation morale et sociale de la noblesse et du peuple, il montra que la multitude populaire devait être comptée pour quelque chose, même dans le système féodal, et que son état civil, encore si mal établi et si souvent contesté, pouvait fournir une matière intéressante aux méditations et aux recherches du légiste[3].

Venons maintenant à la célèbre école des jurisconsultes français d'Orient dont les travaux ont précédé de quelques années ceux de l'école monarchique et parlementaire de Paris. Lorsque le royaume chrétien de Jérusalem fut constitué, en 1099, Godefroy de Bouillon chargea quelques hommes expérimentés d'interroger les croisés des divers pays de l'Europe sur les usages et les coutumes de leur nation. Ces commissaires se livrèrent à une enquête approfondie et consignèrent le résultat de leurs recherches dans un projet de code qui présenté au roi, soumis par celui-ci au patriarche de Jérusalem et aux chefs de l'armée, devint, après un mûr examen, la charte du royaume. Le code ou la charte comprenait deux parties distinctes : les *Assises de la haute cour*, et

1. Beugnot, *Assises*, p. xxxv.
2. Voir les *Établissements de l'Échiquier de Normandie*, par M. Marnier.
3. Beugnot, *Assises*, etc., t. Ier, p. xxxvi.

les *Assises des bourgeois,* c'est-à-dire, les lois pour les seigneurs, et les lois pour le peuple. On enferma ce texte précieux dans le trésor de l'église du Saint-Sépulcre, le lieu le plus vénéré de la ville de Jérusalem : de là le nom de *Lettres du Sépulcre,* qui lui fut donné[1]. Le coffre qui contenait les *deux Assises* ne pouvait être ouvert, soit pour consulter, soit pour modifier la charte, qu'en présence de neuf personnes qui étaient : le roi, ou l'un des grands officiers de la couronne, deux hommes liges du roi, le patriarche ou le prieur du Saint-Sépulcre, deux chanoines, le vicomte de Jérusalem, et deux jurés de la cour des bourgeois[2]. Philippe de Navarre et Jean d'Ibelin témoignent que ce n'était pas là un texte immuable, une constitution exclusive : les lois fondamentales furent plusieurs fois amendées et mises en harmonie avec les changements que la guerre et l'arrivée de nouveaux croisés introduisaient dans la société féodale d'Orient[3].

La prise de Jérusalem par Saladin, le 2 octobre 1187, entraîna la destruction des *Lettres du Sépulcre.* « Tout ce fu perdu, dit Philippe de Navarre, quand Saladin prist Jérusalem, ne oncques puis n'i ot escrite assise, ne us, ne cous-

1. ... « Et les apeloit om les *Lettres dou Sépulcre,* parce que chascune assise estoit escrite par sei en un grant parchemin franchois, et en chascune chartre aveit le seau et le signau dou roi et dou patriarche aussi, et dou vesconte de Jérusalem aussi ; et toutes les lettres estoient grans lettres tornées, et la première lettre dou comencement estoit une grant lettre enluminée d'or, et toutes les rubriques vermeilles. Les us et coustumes qui là estoient escrites, furent faites par grant conseill et par grant esgart et par grant estude et par grant ordenement... » — Livre de Philippe de Navarre, t. Ier, ch. XLVII, p. 522. — Voir aussi le livre de Jean d'Ibelin, t. Ier, ch. I et II, p. 22, 23. — Beugnot, Introd., p. I-XXIV. — *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 439-440.

2. ... « Et quant il aveneit aucunes feis que aucun débat estoit en la cort d'aucune assise ou usage, par quei il convenist que l'om veist l'escrit, l'en cnovroit la huce, où estoient les Lettres, à mains de neuf persones... » — Philippe de Navarre, ch. XLVII, p. 522.

3. « Après ce que les avant dites assises furent faites et les usages establis, le duc Godefroy et les reis et seignors qui après lui furent el dit roiaume les amendèrent par pluisors fois... » — Jean d'Ibelin, t. Ier, ch. III, p. 24. — Philippe de Navarre, ch. LXXI, p. 542. — *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 440.

tume[1].» Jean d'Ibelin dit la même chose : « Et après la terre perdue, fu tot perdu[2]. » Mais à défaut du texte primitif disparu, la tradition orale survivait dans la mémoire des contemporains et dans la pratique des tribunaux. Philippe de Navarre put entretenir et consulter plusieurs de ceux qui avaient vu les *Lettres* avant le désastre de 1187; aussi n'eut-il pas de peine à recueillir la tradition dispersée et à composer, avec ces éléments authentiques, son livre sur les assises de la haute cour[3]. Selon M. Beugnot, ce livre fut écrit vers 1240. L'auteur, qui avait pris part à presque toutes les guerres d'Orient pendant les premières années du siècle, était alors fort âgé; il paraît avoir cédé aux instances d'un ami qui désirait s'instruire à fond sur ces matières et profiter de la longue expérience d'un tel jurisconsulte; il se repentit plus tard de sa complaisance et regretta d'avoir donné l'exemple de périlleuses révélations[4].

Ce regret tardif est exprimé dans un traité moral que le même auteur composa sur la fin de sa vie, et que nous avons en manuscrit; il est intitulé : *Les quatre tens d'aage d'ome*[5]. Philippe de Navarre nous y apprend, en outre, qu'il avait écrit, dans son âge mûr, un premier ouvrage ou recueil aujourd'hui perdu, qui comprenait l'histoire des guerres d'Orient, en vers et en prose, des mémoires sur sa vie, des chansons d'amour et des poésies religieuses[6]. Quant à son Traité

1. Ch. XLVII, p. 522.
2. Ch. CCLXIII, p. 429.
3. « Et tout ce ais je oï retraire à plusours qui ce virent et sorent ains (avant) que la lettre fust perdue, et as plusors autres qui bien le savoient... » Ch. XLVII, p. 522. — Beugnot, t. Ier, Introd. p. XXIV. — *Histoire littéraire* t. XXI, p. 441, 442.
4. Ce fist il à la proière et la requeste d'un de ses seignors qu'il aimoit, et après s'en repenti molt. » — *Les quatre tens d'âge d'ome,* fol. 407.
5. Bibliothèque Nationale, mss. supplém. fr. n. 198, 254[22]. — *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 443. Il y passe en revue les quatre âges de l'homme, enfance, *jovant* ou jeunesse, moyen âge et vieillesse. Il énumère et décrit les manières d'être de chaque âge, ses mœurs, ses défauts, ses qualités, ses avantages, et il accompagne le tout de préceptes appropriés à chacune des situations de la vie. — *Bibliothèque de l'École des Chartes,* Notice sur Philippe de Navarre, t. II, p. 23-31.
6. « Phelipes de Navare, qui fist cest livre, en fist autre deus. Le premier

de jurisprudence, qui est son principal titre auprès de la postérité, il comprend quatre-vingt-quatorze chapitres, parfois très-courts, et a pour but, non pas d'exposer une théorie complète du droit féodal d'outre-mer, mais de rapporter, sur les points les plus essentiels, l'opinion que l'auteur avait vue prédominer parmi les juges des hautes cours de Syrie et de Chypre. Ne demandons à ce livre ni méthode dans la disposition des matières, ni proportion dans les développements, ni habileté dans l'art de traiter les questions. Le temps n'est pas encore venu où les jurisconsultes, délivrés de toute préoccupation politique, pourront appeler l'art au secours de la science et élever des monuments à la fois solides et réguliers.

Philippe de Navarre ne se dirige d'après aucune idée générale. Sans doute, il était un novateur, il essayait une chose qui n'avait pas été faite avant lui et dont les conséquences devaient être très-graves; mais en définitive, il innovait plus dans la forme que dans le fond, car son désir était de fixer et non d'ébranler l'autorité de la tradition. Ainsi la seule méthode qu'il soit possible de découvrir dans son livre, qui n'est à vrai dire qu'un recueil de consultations, sans relation immédiate les unes avec les autres, c'est une distinction clairement établie entre les « assises, » ou les décisions judiciaires, qui sont prouvées et celles qui ne sont que probables. Cette division a l'avantage de séparer le vrai du faux, le certain de l'incertain [1]. Le caractère dominant du livre de Philippe de Navarre, son plus utile mérite est donc de nous présenter un fidèle tableau

fist de lui meemes une partie ; car là est dit dont il fu, et comant et porquoi il vint deça la mer, et comant il se contint et maintint longuement par la grace notre Seignor. Après i a rimes et chançons plusors que il meismes fist ; les unes des granz folies dou siècle, que l'on apele amors ; et assez en i a que il fist dune grant guerre qu'il vit à son tens, etc... » — *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 433. — Sur la vie et les écrits de Philippe de Navarre, voir M. Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. Ier, p. XXIV, XXXVII-XL, et 475.

1. Beugnot, Introduction, p. XXXVIII-XLII. — On trouvera dans le t. XXI de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 433-465, un examen approfondi des manuscrits de cet ouvrage, des éditions et des traductions qui en ont été faites. La même observation s'applique aux écrits des jurisconsultes d'Orient dont il nous reste à parler.

de la vérité historique en ces matières : l'auteur se renferme dans son rôle d'historien impartial et sincère de la jurisprudence féodale, et n'allègue ses propres opinions qu'avec réserve et timidité.

L'ouvrage de Navarre, écrit avec une raison simple et ferme, avec un sens droit et une visible bonne foi, passa aux mains de Jean d'Ibelin, pour qui sans doute il avait été composé. Celui-ci, doué d'un esprit étendu, fécond et pénétrant, d'une science renommée jusqu'au fond de l'Orient et qu'on venait consulter de toutes parts, agrandit l'ouvrage, le compléta et en fit un véritable traité féodal d'outre-mer. Nous avons déjà fait connaître la qualité, le rang et les actions de ce seigneur. Il était d'une famille qui résidait en Orient depuis le commencement du XIIe siècle et qui avait fait construire, entre Jaffa et Ascalon, le château d'Ibelin, dont elle prit le nom. Alliée aux rois de Jérusalem et aux rois de Chypre, elle donna souvent des bails ou régents aux deux royaumes ; elle y exerça, pendant le XIIIe siècle, une influence supérieure à celle des souverains. Jean d'Ibelin, devenu comte de Jaffa et d'Ascalon, combattit avec saint Louis à la Massoure : il frappa l'armée tout à la fois par sa bravoure et par une magnificence que Joinville, qui était son parent par les femmes, nous a décrite[1]. Fait prisonnier après le désastre, il fut transféré à Damiette, dans la même galère qui portait Joinville et d'autres prisonniers de marque. Il mourut en 1266. Selon toute apparence, c'est entre l'événement que nous venons de rappeler et l'époque de sa mort qu'il composa son livre sur « les assises. »

Ce livre contient deux cent soixante-treize chapitres. Il y a fondu l'ouvrage entier de Philippe de Navarre ; mais par un motif resté inconnu, il ne nomme pas une seule fois l'auteur. Son devancier n'avait eu presque aucune action sur les cours féodales d'Orient ; les magistrats suivaient toujours l'impul-

1. P. 79. — Voir *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 447-454. — Beugnot, *Assises*, etc. Introduction, p. XLIX-L-LI, p. 21, 22.

sion de leur conscience, ou même celle de leurs intérêts et de leurs affections, plutôt que de reconnaître une autorité légale dans un recueil d'ailleurs imparfait[1]. Jean d'Ibelin, en perfectionnant ce recueil, composa un ouvrage qui, après avoir exercé pendant près d'un siècle une influence incontestée sur les tribunaux d'outre-mer, fut enfin accepté, comme code de loi, par les seigneurs du royaume de Chypre[2]. D'après le plan qu'il paraît avoir adopté, il s'est proposé de perfectionner le fond et la forme du livre de Philippe de Navarre : le fond, en poussant plus loin que n'avait fait son prédécesseur les recherches destinées à placer dans tout son jour le corps entier de la législation d'outre-mer ; la forme, en disposant le produit de ses investigations avec assez d'ordre et de clarté pour que son livre pût être admis dans les tribunaux et dans les écoles comme un traité méthodique et complet. Il examine chaque usage judiciaire, chaque « assise » isolément, pèse au poids d'une conscience sévère la légalité de cet usage, l'admet ou le rejette, et porte ensuite son attention sur un autre. C'est ainsi qu'il parcourt les diverses branches de la législation féodale, attaquant les difficultés, les incertitudes, les contradictions de la coutume, et passant rapidement sur les dispositions incontestées. En suivant cette méthode, on n'enrichit pas la science d'un ouvrage accompli, mais on fournit aux juges, aux parties et aux légistes un guide fidèle et assuré[3].

L'exemple donné par Philippe de Navarre et Jean d'Ibelin excita l'émulation de nombreux jurisconsultes ; le prestige qui entourait la tradition orale s'était évanoui : l'habitude vint de soumettre à une libre discussion l'esprit et les décisions des anciennes assises. Nous ne possédons que quatre

1. *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 450.

2. Beugnot, Introduction, p. LI. — « En 1368, les Seigneurs de Chypre décidèrent que le livre de Jean d'Ibelin serait revu et corrigé par seize hommes liges de la cour, en présence de Jean de Lusignan, prince d'Antioche et bail du royaume ; que cette nouvelle rédaction, déclarée authentique, aurait force de loi dans le royaume... » — *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 454.

3. Beugnot, Introduction, p. L, LXII.

des ouvrages de jurisprudence qui furent publiés en Orient par des contemporains de Jean d'Ibelin et à son imitation : l'un fut écrit par Jacques d'Ibelin, l'autre par Geoffroy le Tort ; les auteurs des deux derniers sont restés inconnus.

Ce qui caractérise ces imitations, c'est leur brièveté. Jean d'Ibelin s'était attaché à développer les doctrines de Philippe de Navarre, son maître ; Jacques d'Ibelin, Geoffroy le Tort et les imitateurs anonymes s'occupèrent de presser et de resserrer les longues déductions de Jean d'Ibelin. Ce ne sont plus que des abréviateurs qui veulent faire descendre la doctrine des régions élevées où elle avait été élaborée pour la rendre accessible à tous les esprits et pour la répandre dans tous les rangs de la société féodale. Jacques d'Ibelin, arrière-petit-neveu de Jean d'Ibelin, vécut jusqu'à la fin du XIII[e] siècle ; son recueil, en soixante-neuf chapitres, est clair et substantiel ; on y rencontre quelques notions que le modèle ne contient pas[1]. On possède deux fragments de Geoffroy le Tort ; l'un, qui est un extrait des matières expliquées par Jean d'Ibelin, et l'autre qui semble indiquer une composition originale ; le tout forme trente-deux chapitres. L'auteur, qualifié d'*ancien chevalier* et de *moult bon plaideor,* était chambellan du roi de Chypre en 1247[2]. Restent les deux compilations anonymes qui complètent les œuvres aujourd'hui publiées des jurisconsultes d'Orient : la *Clef des assises* et le *Livre au roi*. Le premier de ces ouvrages n'offre guère autre chose que le recueil des titres de chapitres du livre de Jean d'Ibelin en deux cent quatre-vingt-dix articles ; les cinquante-deux chapitres du second comblent une lacune qui se remarque dans les précédents traités, et suppléent au silence que Navarre et d'Ibelin ont gardé sur la royauté. Le *Livre au roi* paraît être un fragment détaché d'un très-vaste ouvrage sur les diverses parties de la législation féodale d'Orient ; il

1. Sur Jacques d'Ibelin, voir Beugnot, t. I[er], Introduction, p. LXIV et 452. — *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 457.

2. Beugnot, Introduction, p. LXV et 435. — *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 455, 456.

fut sans doute écrit par un jurisconsulte de la cour d'Acre entre les années 1271 et 1291[1].

Tous les travaux que nous venons d'analyser se rapportent, comme on le voit, aux assises de la haute cour et contiennent la jurisprudence des tribunaux réservés à la noblesse. Mais il existait une seconde charte dans les *Lettres du Sépulcre;* cette charte avait institué les « assises des bourgeois, » c'est-à-dire les tribunaux où l'on appliquait aux classes non nobles la législation féodale. Pour les tribunaux inférieurs, il se trouva aussi des légistes qui prirent soin de recueillir les décisions les moins contestées, et cette seconde partie du droit féodal ne fut pas plus négligée que la première. Le *Livre de la cour des bourgeois,* œuvre anonyme composée de trois cent quatre chapitres, a conservé le résultat de leurs commentaires et de leurs enquêtes ; ce n'est pas un traité de législation dicté par l'esprit scientifique, mais un résumé des coutumes en vigueur et de la jurisprudence adoptée : de là un défaut d'ordre et de méthode, une absence de toute déduction logique, plusieurs contradictions, en un mot, les incohérences et les irrégularités trop ordinaires à ces recueils qui ne sont et ne veulent être que des répertoires[2]. Un intérêt particulier s'attache à ce recueil. Non-seulement les mœurs de la bourgeoisie chrétienne de Jérusalem y sont naïvement peintes ; mais il nous offre le plus ancien livre de droit qui ait été écrit en français. Les faits historiques que ce livre cite ou rappelle nous autorisent à penser qu'il a été rédigé entre les années 1173 et 1180, par conséquent, avant la perte des *Lettres du Sépulcre :* le caractère général, la forme et les défauts de l'ouvrage, beaucoup de particularités, qu'il est inutile de mentionner ici, justifient pleinement cette conjecture. Nous avons donc là, du moins

1. M. Beugnot suppose que l'auteur inconnu du *Livre au Roi* est Gérard de Montréal, savant jurisconsulte cité dans un rapport des commissaires vénitiens qui en 1531 explorèrent l'île de Ctypre pour y découvrir des ouvrages de droit. — Introduction, p. LXVI.

2. Beugnot, t. II, Introduction, p. LVII.

dans les parties essentielles qui ont échappé aux remaniements ultérieurs, l'esprit et même le texte fidèlement reproduits de la charte bourgeoise établie et sanctionnée par les rois francs de Jérusalem. Aucun document d'une telle antiquité n'existe dans notre littérature judiciaire, à l'exception du recueil des lois anglo-normandes[1].

Vers le milieu du xiv[e] siècle, un jurisconsulte du royaume de Chypre, frappé des défauts du livre des *Assises des Bourgeois,* entreprit, à l'âge de soixante-dix ans, d'en écrire un autre plus complet, plus méthodique, mieux approprié aux changements survenus dans la législation, les coutumes et les mœurs. On ignore son nom; on sait seulement qu'il vivait sous le règne de Hugues IV, qui dura de 1324 à 1361. Pendant quarante ans, il avait rempli diverses fonctions près de la *Cour des bourgeois* de Nicosie, ville capitale du royaume; il y avait passé onze ans comme juré, onze ans comme greffier et dix-huit ans comme avocat. Il débute par cette déclaration : « Ce livre peut estre appelé le livre contrefait au *Livre des assises.* » C'était indiquer l'intention de suivre une voie entièrement opposée à celle du jurisconsulte auquel nous devons l'ouvrage précédent. Il est, en effet, difficile de trouver deux traités plus opposés par le fond et par la forme; car le premier est rédigé comme un code de lois, et celui-ci est purement dogmatique. L'éditeur moderne a publié ce second traité sous le titre d'*Abrégé du livre des assises :* il est plus court que l'autre et nous est parvenu inachevé; on y compte seulement cent douze chapitres ; cet ensemble se divise en deux parties, dont l'une traite du droit civil proprement dit, et l'autre, de la procédure. La méthode simple et ferme de l'auteur, la sagesse des principes qu'il établit et des opinions qu'il développe placent cet ouvrage, malgré l'état imparfait où nous le trouvons réduit, parmi les productions

1. Beugnot, *Assises de la Cour des bourgeois,* t. II, Introduction, p. xxxvii. — *Histoire littéraire,* t. XXI, 463. — Le texte de la *Cour des Bourgeois* dans l'édition de M. Beugnot comprend 226 pages, grand in-folio.

les plus distinguées de l'école des jurisconsultes fameux d'outremer[1].

Entre cette école et celle de France, qui est presque contemporaine, il existe une différence notable. Dans l'Orient chrétien, la féodalité, imposée par la conquête et maintenue par la guerre, conservait en plein XIIIe siècle toute sa vigueur. Le droit féodal régnait sans opposition et sans partage : aussi, les jurisconsultes qui l'appliquent dans leurs écrits ne conçoivent pas même l'idée d'un autre droit qui puisse limiter ou contredire le droit dominant. Ils ignorent le droit romain ou le négligent[2]. C'est à peine si dans le volumineux recueil

1. Beugnot, p. LIX, 235, 236. — Une publication récente vient d'enrichir d'un texte nouveau la littérature judiciaire de l'Ecole féodale et française d'Orient. En 1876, la Société mekhithariste de Saint-Lazare a donné une version française de l'ancienne traduction arménienne des *Assises d'Antioche*. Le texte de ces « Assises, » primitivement rédigé en français, n'existe plus; une traduction en fut faite au XIIIe siècle par un noble seigneur arménien, Sempad, connétable du royaume d'Arménie, frère de ce roi Hayton, dont le nom est resté attaché à une chronique citée plus haut, dans ce volume (p. 191). C'est cette traduction authentique qu'on vient de découvrir et de mettre en français. Les *Assises d'Antioche* sont une application particulière des principes généraux de la législation féodale, contenus dans les *Lettres du Sépulcre,* et développés par Philippe de Navarre et Jean d'Ibelin. La principauté d'Antioche, l'un des grands fiefs du royaume de Jérusalem, avait son usage, comme le comté de Tripoli, autre grand fief, avait le sien, et l'on savait déjà, par le témoignage des historiens contemporains, que ces coutumes particulières avaient été mises en écrit. « L'usage » d'Antioche paraît avoir été rédigé dans les cinquante premières années du XIIIe siècle, vers le temps où Philippe de Navarre et Jean d'Ibelin écrivaient. Ces Assises, partagées en deux livres, sont assez courtes; elles ne peuvent se comparer ni pour l'étendue, ni pour l'importance des matières, aux *Assises de Jérusalem*. Le livre de « la Haute cour » forme dix-sept chapitres; le livre de la « Cour des Bourgeois » en contient vingt et un. — Une savante introduction ouvre ce volume. (Venise, imprimerie arménienne médaillée, 1876.) — La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* a donné une analyse de cette publication. (T. XXXVII, p. 541, 1876.)

2. « Les jurisconsultes d'Orient avaient quelques notions vagues sur l'existence du droit romain; mais ils comprenaient que ses principes et ceux de la féodalité étaient incompatibles. Les consuls de Milan (premiers auteurs du *Liber feudorum* au XIIe siècle), animés du même esprit, disaient : *Legum autem romanarum non est vilis auctoritas, sed non adeo vim suam extendunt ut usum vincant aut mores.* » — Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. Ier, Introduction, p. LXIX.

de leurs travaux on rencontre une allusion au « code de l'empereor Justinien[1]. » En France, au contraire, la féodalité combattue, affaiblie, commençant à douter d'elle-même, tombe en décadence au XIIIe siècle. Les juridictions royales usurpent de tous côtés, avec l'assentiment de la bourgeoisie et du peuple, sur les juridictions seigneuriales, et ce progrès de la justice du roi a pour soutiens et promoteurs les jurisconsultes qui écrivent sur les matières de droit à cette époque. Leur objet n'est pas, comme en Orient, de constituer la législation féodale dans sa précision et sa rigueur; ils s'appliquent bien plutôt à la mitiger et à la réduire, en conformant ses dispositions essentielles aux principes du droit romain[2].

Un effort visible en ce sens peut être signalé dans l'ouvrage de Pierre de Fontaines, composé vers 1253. Joinville nous a représenté ce légiste assis au pied du chêne de Vincennes avec saint Louis et jugeant les causes que le roi lui renvoyait[3] : Pierre de Fontaines, qui avait été grand bailli du Vermandois son pays natal, était alors maître des requêtes au parlement de Paris. Plusieurs arrêts de cette cour, recueillis dans les *Olim,* nous montrent qu'il y siégeait en 1258, 1260 et 1266. Noble de race comme Philippe de Navarre, il a, comme lui, écrit son livre pour former un jeune gentilhomme dans la science des lois; de là, le titre de cet ouvrage: *Conseil que Pierre de Fontaines donna à son ami.* On pense qu'il mourut vers l'an 1289[4]. Le *Conseil* comprend trente-cinq chapitres[5]. Plusieurs critiques ont reproché à l'auteur

1. Jean d'Ibelin, ch. CXCII, p. 309.
2. Beugnot, *Assises*, etc., t. Ier, Introduction, p. XLII, LVII, LXIX
3. P. 18, édit. Fr. Michel.
4. « On l'enterra à Saint-Denis aux pieds du roi son maître, en la manière qu'il gisoit à ses pieds de son vivant. » Du Tillet, *Recueil des rois de France,* p. 116. — Sur Pierre de Fontaines on peut consulter la notice biographique placée en tête de l'édition Marnier (1846) et deux articles de l'*Histoire littéraire,* t. XIX, p. 131-138, et t. XXI, p. 545.
5. Parmi ces chapitres, notons le XIe sur les *Amparliers :* « Je lo (je conseille) à l'emparlier qu'il ust de plus briés paroles et de plus clères qu'il porra... Et sachent bien li emparlier que trop est granz desloiautez de vendre sa

d'avoir tenté une conciliation impossible entre le droit romain et le droit du moyen âge. « Il a eu le tort, dit M. Beugnot, de croire le droit coutumier compatible en toutes ses parties avec le droit romain ; et prenant pour point de départ une idée dont la fausseté cependant se révélait à chaque instant devant lui, il alla hardiment chercher dans le Code, dans le Digeste et dans les Novelles, l'explication des rapports du seigneur avec son vassal, avec ses hommes ou avec ses serfs, et de tous les autres usages fondés par la féodalité. Ajoutons que, fatigué des efforts qu'il fallait faire pour forcer ainsi le caractère des deux législations, il abandonna cette entreprise, et termina son ouvrage en y insérant, sans aucun commentaire, une foule de lois romaines traduites en français[1]. » Malgré cette erreur fondamentale, très-excusable en ce temps-là, le livre de Pierre de Fontaines est un remarquable monument de notre plus ancien style judiciaire et une preuve frappante de l'importance que les études de droit prenaient en France au XIIIe siècle[2].

Les *Etablissements de saint Louis* ont été rédigés un peu avant 1273 ; c'est encore là une tentative un peu forcée de rapprochement et d'assimilation entre le droit féodal ou coutumier, le droit romain et le droit canonique[3]. L'auteur de cette compilation célèbre, qui porte le nom du saint roi mais

langue por autrui désiriter, ne por fere li damache ; car s'il n'estoit tant des sosteneurs de malvaises quereles, il ne seroit mie tant des entrepreneurs... » P. 57, 63. — Pierre de Fontaines, dans son chapitre XI, ne se sert pas encore du mot d'*advocat*, et Philippe de Beaumanoir, dans son chapitre V, ne se sert plus du terme d'*amparlier*. Cette différence est à remarquer.

1. Introduction aux *Coutumes du Beauvoisis* (1842), t. Ier, p. XIII.

2. Le *Conseil*, écrit en dialecte picard, est d'une lecture difficile et obscure. — Sur les onze manuscrits de cet ouvrage, voir Marnier, Introduction, p. XXX-XLIV. — Quant au livre intitulé *la Royne*, qui porte aussi le nom de Pierre de Fontaines, c'est un recueil composé en partie du *Conseil*, et en partie des œuvres d'autres jurisconsultes anonymes et contemporains. — Marnier, p. XVIII. — *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 137, 138.

3. Le titre porte : « Establissemens selon l'usage de Paris et d'Orléans et de court de Baronie. » — Laurière, *Ordonnances des rois de la troisième race*, t. Ier, p. 107.

qui n'est pas de lui, a réuni, dans une sorte de concordance mal établie, la coutume d'Orléans, celle de l'Anjou, deux ordonnances royales, et des textes tirés du Code et du Digeste[1]. L'amalgame est confus, parfois énigmatique[2]; il faut cependant louer l'intention qui s'y révèle de poser les bases d'un droit commun et de diminuer les irrégularités et les contradictions de la justice contemporaine[3]. Il est probable que cette compilation est l'œuvre des jurisconsultes de l'école d'Orléans : elle se divise en deux livres; le premier, où domine la coutume d'Anjou, contient cent cinquante-deux chapitres; le second qui n'en compte que quarante-deux, fait de larges emprunts à la coutume d'Orléans. Le succès de cette œuvre fut très-grand et son influence dura pendant tout le moyen âge[4].

De la même école, vers la même époque, sortit une autre compilation anonyme, intitulée : *Li Livres de Jostice et de Plet*. Elle comprend plus de trois cents chapitres répartis en vingt livres[5]. L'éditeur moderne croit, sur de nombreux indices, qu'elle fut rédigée entre les années 1254 et 1260. Comme dans les *Establissemens* et dans le *Conseil*, la législation romaine s'y combine péniblement et prématurément avec le droit coutumier; il y a là, en présence, deux systèmes

1. La compilation s'appela d'abord *Establissemens le Roi*, puis, *Establissemens de saint Louis*. Une préface, plus récente que l'ouvrage, dit : « Li bons roys Loeys fist et ordena ces establissemens avant ce que il allast en Tunes, en toutes les cours layes du royaume et de la prévosté de France... Et furent faits par grant conseil de sages homes et de bons clercs pour confermer les bons usaiges et les anciennes coustumes qui sont tenues el royaume de France... » P. 107.

2. Beugnot, Introduction aux *Coutumes du Beauvoisis*, t. Ier, p. XIV.

3. « Et por ce que nous voulons que le peuple qui est dessous nous puisse vivre loyalement et en paix, et que li uns se garde de forfere à l'autre;... et por chastier et refréner les maufèteurs par la verge de droit et de la roideur de justice... » P. 108.

4. Paul Viollet, mémoire lu à l'Institut, en février et mars 1877, sur les sources des *Establissemens de saint Louis*. — *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 133-137, 162-169. — M. Viollet prépare, pour la Société de l'histoire de France, une nouvelle édition des *Establissemens*.

5. Édition Rapetti et Chabaille (1850). — *Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France*.

juridiques opposés ; en essayant de se confondre, ils se brisent l'un contre l'autre, sans parvenir encore à produire la loi qui doit se faire plus tard de leur mutuelle conciliation.

L'œuvre supérieure de ce temps, celle qui honore vraiment les jurisconsultes français d'Occident au XIIIe siècle, c'est le recueil des *Coutumes du Beauvoisis* rédigé en 1283 par Philippe de Beaumanoir. L'auteur, lui aussi, était gentilhomme. Né en Picardie, au commencement du règne de saint Louis, il gouverna successivement les bailliages de Senlis, de Tours, de Clermont en Beauvoisis et la sénéchaussée de Saintonge ; il siégea au parlement de Paris à côté de Gui Foucault ou Foulques, le futur pape Clément IV ; il mourut un peu avant 1296, après avoir rempli à Rome en 1289 une mission dont l'avait chargé le roi Philippe le Bel[1]. Le mérite caractéristique de son ouvrage est l'élévation des sentiments, la justesse pénétrante de l'esprit, la hardiesse des déductions. Beaumanoir prend son point d'appui dans l'analyse des coutumes du Beauvoisis, mais il ne s'y enferme pas ; sa pensée curieuse rayonne au-delà du cercle étroit de ses observations premières et poursuit son enquête à travers les coutumes des provinces voisines. Habile à généraliser les principes, elle cherche dans la diversité confuse du droit coutumier, les éléments d'un droit national uniforme, et elle les découvre, non pas en s'attachant aveuglément aux maximes du droit romain, mais en se dégageant quand il le faut de la raison écrite et en s'éclairant de la lumière du droit naturel[2]. Le

1. Beugnot, Introduction, p. XVIII-XXX. — *Histoire littéraire,* t. XX, p. 359-361. — Outre son grand ouvrage sur le droit, Philippe de Beaumanoir a laissé des poésies que nous possédons en manuscrit. Le recueil poétique qui porte son nom se divise en trois parties : 1° *La riote del monde, le roman de la Manekine ;* 2° *Li salus d'amors,* dont il a été question dans notre premier volume, p. 360 ; 3° une complainte d'amours. — *Histoire littéraire,* t. XX, p, 394-404.

2. Beugnot, p. XXXI-XLVII. — Minier, *Précis du droit français*, p. 291-293. — *Histoire littéraire,* t. XX, p. 357-408. On trouvera dans ces trois ouvrages une étude développée et un jugement motivé sur le livre de Beaumanoir. Les copies manuscrites et les éditions successives des *Coutumes du Beauvoisis,* y sont aussi l'objet d'une attention particulière. — Beugnot, p. XXXV, LIX, CXXI, CXXVII, CXXX. — *Histoire littéraire*, p. 385-394.

style est net, précis et ferme, avec une pointe de vivacité familière qui ajoute du piquant à la noblesse et au sérieux du sujet. On a reproché aux devanciers de Beaumanoir un manque absolu d'ordre et de méthode; il est certain que ces anciens écrivains sont étrangers à toute idée et à toute habitude de composition régulière : Beaumanoir n'est pas exempt de ce défaut, cependant le désordre est moins frappant dans son livre que dans les œuvres déjà signalées et analysées par nous, car chacun des soixante-dix chapitres de son travail renferme un traité complet sur une matière déterminée[1].

Dans les deux siècles suivants, nous ne rencontrons aucun ouvrage d'un mérite assez original pour être comparé au livre de Beaumanoir[2]. La plupart des travaux sur le droit, composés aux XIV[e] et XV[e] siècles, sont des *Coutumiers* rédigés en français ou des traités spéciaux écrits en latin. Indiquons, parmi ces derniers, la *Practica aurea,* traité de procédure d'après la loi romaine, écrit vers 1311 par Pierre Jacob, originaire d'Aurillac, élève des universités de Toulouse et de Montpellier; le *Stylus curiæ parlamenti Franciæ,* formulaire rédigé en 1330 par Guillaume Dubreuil, avocat au parlement[3]; la

1. Avant de quitter le XIII[e] siècle, mentionnons la *Coutume d'Amiens* dont on a deux rédactions manuscrites, et les *Estatu dou royaume de France,* connus par des citations et des extraits mais dont le texte complet s'est perdu. — Minier, *Précis du droit français,* p. 284, 288, 289. — Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale contient, sous les n[os] 1073, 1074, 1075, l'indication « d'une *Ordonnance de maistre Tancrez,* chanoine de Bolongne, qui traite coment toute personne se doit avoir en justice. » Il y en a deux copies, du XIII[e] siècle, et une troisième, du siècle suivant. « L'Ordonnance » débute ainsi : « Mi compaingnon, vos vos estes grant piéçà entremis que je vos féisse un livret... » Elle finit par ces mots : « Loenge en soit à la beneoite Trinité, Père, Filz et sains Esperis. Amen. »

2. Si l'on veut établir un rapprochement entre les travaux des jurisconsultes français du XIII[e] siècle et ceux des jurisconsultes étrangers du même temps, on peut consulter les indications fournies par M. Beugnot sur les ouvrages des légistes anglais Hornes, Bracton, Britton, sur l'auteur inconnu de la *Fleta,* sur les *Siete Partidas* d'Alphonse IX roi de Castille. — *Assises de Jérusalem,* t. I[er], Introduction, p. XLI, LVII, LVIII. — *Coutumes du Beauvoisis,* t. I[er], Introduction, p. CXVIII-CXX. On peut lire aussi Minier, *Précis du Droit français,* p. 314-318.

3. Guillaume Dubreuil, ou du Brueil, mourut peu de temps après l'année 1344. La *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1841-1843, 1[re] série, t. III,

Practica forensis de Masuer qui est du xv[e] siècle et qui eut longtemps force de loi en Auvergne, où elle parut d'abord[1]. Les *coutumiers* abondent. Il y a le recueil des *coutumes notoires du Chastelet de Paris,* contenant les sentences rendues par les prévôts sur des points difficiles, depuis l'an 1300, jusqu'en 1387; — les *anciennes constitutions* de ce même Chastelet, dont la date est inconnue, mais qui sont peut-être antérieures aux *coutumes notoires;* — les *quatre cent quatre-vingt-deux décisions de Jean Desmares,* publiées à la fin du xiv[e] siècle, sous forme de maximes de droit ou même de simples conseils[2]. Ces *décisions* se rapportent à la coutume de Paris. Viennent ensuite les *coutumes de Champaigne et de Brie,* « que li roys Tiebaulx establit, » la très-ancienne « coutume » de Bretagne, celle de Bourges, *l'ancien style de Normandie,* les *coustumes et stilles gardez au duchié de Bourgogne,* lesquels furent observés, au dit duché, jusqu'en l'année 1459[3] : cet ensemble de codes principaux se complète par deux publications d'un caractère plus général et d'une portée plus haute; nous voulons dire la *Somme rurale* du lieutenant au bailliage de Tournai, Jean Boutillier, mort vers 1420, et le grand *Coutumier de France,* dont on ne connaît ni la date ni l'auteur[4]. L'examen de ces recueils et de ces travaux nous offrirait d'utiles informations, de savantes recherches faites par des praticiens habiles, versés dans la procédure, instruits en jurisprudence, mais on n'y trouverait rien qui fût l'œuvre de théoriciens ou de publicistes éclairant le passé et préparant l'avenir[5].

p. 47-62), contient sur cet avocat un savant article de M. Henri Bordier.

1. Minier, p. 298, 306, 311.

2. Minier, p. 306, 307.

3. *Ibid.*, p. 312, 313, 311.

4. Une tradition veut qu'il ait été composé sous le règne de Charles VI. — La *Somme rurale* mentionne des arrêts rendus par le parlement depuis 1370 jusqu'en 1417. Cujas l'appelle un excellent livre, *optimus liber.* Minier, p. 308-310. — *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 2[e] série, t. III (1846-1847), notice sur Jean Boutillier, p. 89-143.

5. Nous avons remarqué, parmi les manuscrits de la Bibliothèque Na-

Disons donc, en terminant l'analyse de notre plus ancienne littérature judiciaire, que la belle époque de cette littérature, c'est la seconde moitié du XIIIe siècle, en Occident comme en Orient. La même force de génie, qui, dans la poésie et dans les arts éclatait par des créations d'une richesse si variée, animait aussi ces études juridiques si abstraites et si sévères : l'ardeur féconde du siècle suffisait à tout et poussait tout en avant. Quand le déclin, au siècle suivant, se fit sentir dans les œuvres de pure imagination, il n'épargna pas ces travaux d'une inspiration si différente, et pour que l'esprit français, là comme partout, reprît sa vigueur et son élan, il fallut attendre la puissante impulsion que lui communiqua la Renaissance au XVIe siècle.

tionale, sous le n° 1695, un *Traité du droit des gens en français*, qui est du XVe siècle, et, sous le n° 1072, une traduction en vers du premier livre du Digeste par « Phelippes Joullin, licencié en loys, advocat à Bloys. » Cette traduction est du même temps.

TROISIÈME SECTION

ROMANCIERS, MORALISTES ET TRADUCTEURS.

CHAPITRE PREMIER

LES ROMANCIERS.

Variété des genres secondaires en prose. — Nombreux ouvrages imprimés ou manuscrits. — Les origines du roman moderne. — Contes et récits des XIIIe et XIVe siècles. — *Le roi Flore et la belle Jehanne.* — *La comtesse de Ponthieu.* — *Le Dit de l'empereur Constant.* — *Aucassin et Nicolette.* — *La légende d'Asseneth.* — *Troïlus et Briséida.* — Influence de la littérature italienne sur quelques-uns de nos anciens conteurs. — Le roman de mœurs au XVe siècle. — *Jehan de Saintré*, par Antoine de la Salle. — Satires en prose : les *Cent Nouvelles nouvelles*; les *Quinze Joyes de mariage.* — Caractères généraux de ces anciennes fictions. — Mérites de style ou d'imagination qui s'y remarquent; dans quelle mesure ces romans ont contribué aux progrès de la prose narrative.

Cette dernière partie de notre littérature, fort peu connue du public et assez négligée des érudits, est cependant, croyons-nous, l'une des plus riches. On s'imaginerait difficilement la variété des matières qui y sont traitées et le nombre des ouvrages, la plupart inédits, dont elle se compose. A notre avis, c'est de ce côté-là surtout, dans cette abondance inexplorée, que le zèle intelligent des recherches pourrait, aujourd'hui encore, se déployer avec succès et se signaler par d'intéressantes découvertes. La foule obscure et confuse de ces productions, qui forment ce qu'on peut appeler *les genres*

secondaires en prose, et que nous allons examiner dans ces deux chapitres, se subdivise en plusieurs classes : il y a d'abord les romans, dont quelques-uns sont célèbres, puis les ouvrages de morale, bien moins connus que les romans, enfin, l'innombrable quantité des écrits didactiques, de toute forme et de toute importance, et les traductions. Il n'entre pas dans le dessein du livre que nous écrivons de nous attacher à l'étude des œuvres restées manuscrites et de mettre en lumière ce qui est encore inédit; nous saisirons, toutefois, l'occasion qui s'offre à nous d'encourager cette exploration féconde et d'en indiquer aux plus courageux, aux plus avisés de nos lecteurs, les ressources et les facilités.

§ Ier

Les romans en prose, aux XIIIe et XIVe siècles.

La poésie narrative, dont nous avons décrit plus d'une fois l'ampleur et l'exubérance, avait amassé pendant deux siècles une matière presque inépuisable de fictions sérieuses ou comiques, chevaleresques ou populaires, guerrières ou galantes : de cette large source, accrue de si nombreux affluents, est sorti le roman sous toutes ses formes. Bientôt commence, en effet, un vaste travail de reproduction et d'imitation qui, s'appliquant à l'ensemble de ces longs récits, où s'était jouée si complaisamment l'imagination de nos trouvères, traduit leurs vers en prose, et tantôt se borne à resserrer ou à paraphraser le texte primitif, tantôt remanie le fond avec la forme en insérant dans le cadre ancien des épisodes nouveaux. Considéré à cette époque de transformation première et de grossière ébauche, le roman n'est autre chose qu'un poëme vieilli et dégradé d'où la rime et la poésie ont disparu. Déjà, en étudiant le déclin de la poésie narrative et ses métamorphoses, nous avons retracé l'histoire de ces nombreux plagiats et leur vogue durable[1] ; s'y arrêter ou y revenir serait

1. Tome Ier, p. 366-371.

superflu; mais nous devons faire connaître par quels progrès un art ingénieux s'est dégagé de cette imitation vulgaire et a produit quelques œuvres d'un caractère original.

Les formes et les inspirations diverses de la poésie narrative reparaissent dans le roman, et rien de plus naturel, puisque les récits en prose ont pris modèle sur cette poésie : il y a le roman chevaleresque, plein des souvenirs et de l'esprit des poëmes épiques; le roman bourgeois et populaire, plus voisin des fabliaux ; le roman d'aventures, qui se propose moins de peindre les mœurs sociales que de multiplier en liberté les incidents et les péripéties. Comme dans les poëmes, il faut distinguer les sujets purement imaginaires, qui sont les plus nombreux, et les fictions mêlées de vérité historique. Quant aux éléments du récit, tout est d'emprunt, tout vient du répertoire poétique ; on pille le trésor amassé par l'imagination des trouvères, on en tire à l'envi les moyens d'action, les ressorts de l'intrigue, les descriptions habituelles, les amplifications faciles ; chacun puise et se munit d'invention dans ce fonds commun, dans ce patrimoine du génie national. Où donc peut être le mérite original de nos conteurs? Çà et là nous le reconnaîtrons à l'art simple et délicat de la composition, à la vivacité du style, à des situations bien ménagées, à des traits de naïveté touchante ou spirituelle, surtout à la peinture sincère et forte des mœurs contemporaines. Cherchons de préférence et distinguons de la foule les romans où brillent ces indices de talent et de vérité ; attachons-nous à y découvrir tout ce qui révèle un goût meilleur, un art fin et poli, une langue qui s'épure.

Nous avons, du XIII[e] siècle, plusieurs contes et nouvelles en prose[1]; — sans parler, bien entendu, ni des romans de Gauthier Map et de Robert de Boron, antérieurs à cette époque[2], ni des imitations en prose que, de bonne heure, on a

1. *Nouvelles françoises du* XIII[e] *siècle,* par MM. L. Moland et d'Héricault. — P. Janet, 1856, 1 vol.

2. Ces romans sont de la fin du XII[e] siècle. On se souvient que, dans

faites des poëmes du cycle breton [1]. Parmi ces contes récemment publiés, et qui presque tous, comme la *Légende d'Amis et Amiles* [2], roulent sur des sujets souvent traités en vers, aucun n'est remarquable; deux ou trois sont intéressants. C'est, par exemple, un épisode assez agréable à lire, malgré son invraisemblance, que celui de la *Belle Jehanne* qui, calomniée et perdue dans l'esprit de son mari, se déguise en écuyer et, sous ce travestissement, s'attache aux pas de cet époux malheureux et prévenu, le suit dans ses expéditions, le tire du péril, le guérit quand il est malade, ne se découvre à lui qu'après un long mystère, lorsque le calomniateur repentant ou confondu a tout avoué [3]. La reconnaissance, amenée par des incidents qu'il ne faut pas trop discuter, est simple et touchante [4]; le sentiment vrai qui y domine corrige l'invraisemblance des détails; on pardonne volontiers quelques inventions bizarres au vieux conteur qui a su et voulu peindre la vertu résignée, courageuse, habile dans sa patience et

le cycle breton, les œuvres en prose ont précédé les poëmes en vers. — Voir t. I[er], p. 225-228.

1. L'*Histoire littéraire* cite un romancier du nom de Beaudoin Butors, né en Flandre vers 1240, et protégé des comtes de Hainaut, qui à la demande de ses patrons « *desrima aucuns contes des aventures de Bretaigne.* » Il reste de cette entreprise cinq fragments manuscrits assez mal liés entre eux et de peu d'importance. — T. XXI, p. 565-571.

2. Ce conte est la traduction en dialecte champenois d'une légende latine assez ancienne que Vincent de Beauvais a insérée dans le *Speculum historiale* (l. XXII, ch. CLXII, CLXVI, CLXIX). — Sur cette légende et ce roman, ainsi que sur les divers poëmes et miracles d'*Amis et Amiles*, voir *Histoire littéraire*, t. XXII, p. 289-299. — L. Moland et d'Héricault, Introduction, p. XXIII-XXXI.

3. *Le roi Flore et la belle Jehanne*, p. 112-140. — Roman traduit d'un poëme d'aventures dont le texte, croyons-nous, n'a pas été imprimé. Ce sujet est à peu près le même que celui qui est traité dans un autre poëme, *Le comte de Poitiers*, publié par M. F. Michel, et dans le roman en vers de Gibert de Montreuil, intitulé *La Violette* ou Gérard de Nevers. — *Histoire littéraire*, t. XVIII, p. 768. — T. XXII, p. 783.

4. Ce récit, écrit dans le dialecte picard, est aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, fonds de Sorbonne, n° 454. Avant d'être publié par MM. L. Moland et d'Héricault, il l'avait été par M. Fr. Michel dans le volume du *Panthéon littéraire*, consacré au théâtre du moyen âge. On en trouve une imitation dans la *France historique*, livraison du 1[er] décembre 1852.

triomphante dans son dévouement. Ces anciens romans aiment à donner aux femmes un rôle à la fois sacrifié et prépondérant. Tantôt on les expose, comme la *Comtesse de Ponthieu,* à des aventures dans les forêts, à des rencontres de brigands, où elles subissent les derniers outrages[1]; tantôt on fait des paris insolents sur les défaillances de leur vertu, et ceux qui ont tenu la gageure contre l'honneur féminin ne reculent, pour gagner, devant aucun moyen : ruse, violence, corruption, mensonge, calomnie, rien ne leur coûte, rien n'est épargné. De l'abîme où les précipite soudain le crime ou la fatalité, les femmes se relèvent soit par leur énergie persévérante et leur douceur intrépide, comme la « belle Jehanne, » soit par l'ascendant même et les victoires miraculeuses de leur beauté, comme la « comtesse de Ponthieu : » l'épreuve tourne le plus souvent à leur gloire; elle les rétablit et les ramène, après mille aventures, au rang d'où elles étaient déchues, et leur vie si agitée finit dans le repos d'un bonheur parfait.

Une autre idée favorite de nos vieux conteurs est de mettre dans l'amour le contraste et l'obstacle des religions et des races. Ils se plaisent à unir par le mariage ou par la passion des cœurs que l'ardente hostilité des croisades sépare si profondément : la comtesse de Ponthieu, prise en mer par des Sarrasins, épouse le soudan du Maroc; Aucassin, fils du comte de Beaucaire, aime éperdument une jeune captive du pays barbaresque, Nicolette[2]. Cet amour, qui offense à la fois le monde et Dieu, et que la société comme la religion réprouve, s'emporte dans sa violence contrariée à des éclats d'une impiété toute moderne; il blasphème avec une ironie superbe les plus terribles croyances du christianisme. « Beau

1. Voir le roman qui porte ce titre, et l'indication des imitations modernes qui en ont été faites au XVIII[e] siècle. — L. Moland et d'Héricault, p. XXXV-XXXVIII. Le texte publié en 1856 est tiré des mss. 455 (supplém. fr.) et 7185 (Cangé). Il est écrit en dialecte picard.

2. *Nouvelles françoises du* XIII[e] *siècle*, p. 229. — Dans le poëme d'aventures de *Flore et Blanchefleur,* c'est un païen qui aime une chrétienne. *Histoire littéraire,* t. XXII, p. 818-824.

Sire, dit le comte de Beaucaire à son fils, si vous ne renoncez à Nicolette, votre âme ira tout droit en enfer et ne verra jamais le paradis! — Et qu'ai-je à faire en paradis, réplique l'impétueux amant. Ce que je veux, c'est Nicolette, ma très-douce amie, que j'aime tant. Je vais vous dire ceux qui vont en paradis. Ce sont de vieux prêtres éclopés et manchots, de vieux moines toujours crachants et toussants devant les autels et les cryptes, de vieilles nonnes bouffies de tumeurs et de maladies; avec ces gens-là je n'ai que faire. C'est en enfer que je veux aller. Là vont les beaux clercs et les élégants chevaliers qui sont morts aux guerres et aux tournois, les belles dames courtoises bien pourvues d'amants, les harpeurs, les jongleurs, tous les rois du siècle. Avec eux je veux aller, mais que j'aie Nicolette, ma très-douce amie avec moi[1]. » Il y a déjà comme une pointe de l'audace irréligieuse d'un don Juan dans ce jeune cavalier du XIIIe siècle.

Bien que les sujets de ces romans soient pour la plupart d'invention pure et que la fantaisie du narrateur s'y donne pleine carrière, on essaie de les colorer d'une certaine vraisemblance historique; on les rattache de près ou de loin à des faits connus. Le roman de l'*Empereur Constant,* l'un des plus médiocres, aboutit à la naissance de Constantin « ki fu puis molt preudom[2]; » le conte du *Roi Flore* renferme des

1. « En paradis qu'ai-je à faire? Je n'i quier entrer, mais que j'aie Nicolete ma très-douce amie que j'aim tant. C'en paradis ne vont fors tex gens com je vous dirai : il i vont ci viel prestre et cil viel clop et cil manke qui tote jor et tote nuit crapent devant ces autex et en ces viés croutes, et cil à ces viés capes érèses (usées), qui sont nus et décaus et estrumelé... Icil vont en paradis; aveuc ciax n'ai jou que faire. Mais en infer voil jou aler : car en infer vont li bel clerc et li bel cevalier qui sont mort as tornois et as rices guerres, et li bien sergant et li franc home. Aveuc ciax voil jou aler. Et s'i vont les beles dames cortoises, que eles ont deux amis ou trois avouc leur barons... Et si i vont herpeor et jogleor et li roi del siècle. Aveuc ciax voil jou aler, mais que j'aie Nicolete ma très-douce amie aveuc mi. » P. 243, 244.

2. *Nouvelles françoises du* XIIIe *siècle,* p. 32. — Ce roman, contenu dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fonds de Sorbonne, n° 509, est apprécié dans l'*Histoire littéraire,* t. XXI, p. 571-573. — Lire aussi, dans la *Romania* (avril 1877, p. 161), un travail approfondi sur le cycle légen-

allusions à la fondation récente de l'empire latin de Constantinople[1]; la comtesse de Ponthieu, mariée au soudan du Maroc, en a une fille qui devient la mère « du courtois turc Salehadin, tant preus et sages et conquérant[2]. » Il serait étonnant que l'histoire fût dédaignée de nos conteurs, lorsqu'elle tient une si large place dans les poëmes de nos trouvères.

Tout en reconnaissant que la verve et la fécondité ne manquent pas aux romanciers du XIIIe siècle, il faut avouer que l'art de composer un récit est, chez eux, bien faible encore. Ils ont d'heureuses saillies, mais ils ne savent ni choisir avec goût les détails, ni les disposer et les assortir; leur talent n'existe qu'à l'état d'instinct. Les incidents se suivent au gré d'une imagination hardie et puérile qui se permet tout, qui ne recule ni devant l'extravagant, ni devant le grossier et l'obscène, qui ne s'inquiète jamais de justifier ce qu'elle invente, qui respecte aussi peu la délicatesse que le bon sens. On n'a pas d'autre plan que le hasard; rien n'est amené ni préparé; on passe brusquement d'un épisode à l'autre, et quand le narrateur fatigué est à bout d'invention, il le déclare et prend congé du lecteur. Le style a pour mérite unique la facilité d'une expression courante et claire. Il est sans relief, comme il est sans étude et sans variété. Les descriptions se ressemblent et se répètent. Les beaux chevaliers sont invariablement « bien taillés de gambes, de piés, de cors et de bras ; ils ont les cheveux blons et menus recercelés, les yeux vairs et riants, la face clere et traitice, le nés haut et bien assis : » les belles dames ou « mescinetes » ont les « lèvres vermeilles plus que n'est cerise ni rose el tans d'esté, les dens blanches et menues, elles sont grailes parmi les flans, qu'en vos deux mains les peusciés enclorre. » Toujours et partout un personnage respectable est « preus et vaillans et boins as

daire dont Constantin était le héros, cycle en vers et en prose auquel appartient le roman dont il est ici question.

1. Page 156.
2. Page 228.

armes, courtois, larges et deboinaires, ne mie orghelleus ; » une femme vertueuse est « haute dame et gentille, molt amée de boines gens. » Il y a dans cette littérature naissante autant de phrases toutes faites et de lieux communs descriptifs que dans les littératures vieillies. Rien d'étonnant : le narrateur ne voit que l'aspect extérieur des choses et se borne à l'indiquer d'un trait rapide et superficiel. Le mieux écrit de ces premiers romans, celui dont le style a le plus de grâce et de douceur, est le roman d'*Aucassin et Nicolette* [1]. Œuvre d'inspiration provençale sous une forme française, ce joli conte, mêlé de chant, rappelle, par sa vivacité brillante, la belle pastorale d'Adam de la Halle, *Robin et Marion*, qui, elle aussi, disions-nous plus haut [2], est comme illuminée d'un reflet du ciel du Midi. Ici, tout est riant et plein de soleil ; la fête de la nature répond aux transports charmants des cœurs ; une atmosphère chaude et légère enveloppe la scène où l'action se déploie, où les sentiments parlent, où les personnages épuisent les joies et les épreuves de leur amoureuse destinée.

Au XIVe siècle, le roman a perdu les grâces naïves, l'abondance facile, l'heureuse insouciance qui caractérisent les inventions de l'âge précédent ; il n'a pas encore acquis les mérites nouveaux qui compenseront un jour l'absence des qualités qu'il n'a plus. C'est pour l'imagination une époque de langueur et de tourment ; pour la langue, une période de crise : la terrible réalité de la guerre de Cent ans obsède et envahit les esprits ; toute la vigueur du génie français passe dans les histoires qui retracent les souffrances et les angoisses de la patrie. Pourtant, au début du siècle, avant l'ère des désastres, quelque chose de l'aimable simplicité primitive sub-

1. *Nouvelles françoises du* XIIIe *siècle*, p. 231. — On possède une copie unique de ce conte ; c'est le manuscrit coté no 7989 du fonds français de la Bibliothèque Nationale. Les nouveaux éditeurs citent dans leur Introduction les imitations et les publications qui, de bonne heure, ont été faites de ce roman, p. LXI, LXII. — Voir aussi l'*Histoire littéraire*, t. XIX, p. 749-761.

2. Tome Ier, p. 610.

siste et fait l'agrément de certains récits venus jusqu'à nous; plus tard, sur la limite de ce siècle et du précédent, d'autres romans, écrits pendant l'une des courtes trêves où l'on respirait entre deux catastrophes, nous révèlent le commencement de cette influence qui sera si durable et si forte sur notre littérature, — l'influence italienne. Ces deux traits méritent d'être signalés dans les meilleurs morceaux du recueil récent de MM. L. Moland et d'Héricault : *Nouvelles françaises en prose du* XIVe *siècle*[1].

La légende d'*Asseneth* ouvre ce volume. Ce n'est qu'une fiction de quelques pages, composée sans doute par les juifs convertis des premiers siècles, recueillie dans le *Miroir historique* de Vincent de Beauvais[2], et traduite en français par Jean de Vignay, entre les années 1317 et 1327[3]. M. Saint-Marc Girardin en a finement apprécié le charme original, lorsqu'il a dit qu'on y retrouve le génie de l'Orient mêlé aux plus délicates inspirations du génie chrétien[4]. Cette fiction rappelle à la fois la Bible et les *Mille et une Nuits*. Fille de Putiphar, conseiller maître de Pharaon, Asseneth, « belle entre toutes les vierges de la terre, » habitait le plus haut étage d'une tour qui flanquait la maison de son père et s'élevait

1. Paris, Janet, 1858.

2. Le *Speculum historiale*, est du XIIIe siècle. — Vincent de Beauvais, dominicain, né en 1200, mort en 1264, a composé une sorte d'encyclopédie sous le titre de *Speculum majus*. Ce « Miroir général » se divise en quatre parties : le *miroir naturel*, ou description de la nature, le *miroir moral*, résumé des sciences morales, le *miroir scientifique*, ou *speculum doctrinale*, contenant la philosophie, la physique, la rhétorique, la politique, le droit, la grammaire, etc., enfin, le *miroir historique*. Cette compilation a été imprimée en 10 vol. in-fol. en 1473.

3. Mss. de la Bibliothèque Nationale, n° 6938, fonds français. — Le manuscrit est daté de 1333. Jean de Vignay, religieux hospitalier de l'hôtel et ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Paris, a traduit, à la requête de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, le *Miroir historique*, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, la *Moralité du Jeu des échecs*, de Gilles de Rome, les *Epîtres et Évangiles* pour tous les jours de l'année.

4. *Essais de littérature et de morale*, 1853, t. II, p. 110-121. — Brunet, *Évangiles apocryphes*, 1849, p. 536. — L. Moland et d'Héricault, Introduction, p. XIV-XVI. — Louandre, *Les vieux conteurs français*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1873.

au milieu d'un verger magnifique, arrosé d'eaux vives. Sa chambre, faite de marbres de couleur, incrustés de pierres précieuses et tapissés de draps d'or, contenait un lit doré couvert d'une étoffe de pourpre « tissue à or et à jacintes. » « Là dormait Asseneth seule, et aucun homme ne s'était assis sur ce lit. » Et « Asseneth était grande comme Sara, gracieuse comme Rébecca et belle comme Rachel. » Un jour, envoyé par Putiphar, Joseph vint à la tour. « Et estoit Joseph vestu d'une cote blanche très-resplendissante et d'un mantel de pourpre tyssu d'or; et avoit une couronne dorée sur son chief, et en cette couronne estoient douze très-fines pierres, et sur ces pierres il y avoit douze estoiles d'or, et tenoit en sa main verge royale et un rameau d'olivier très-plain de fruits. »

Quand Asseneth le vit s'avancer sur un beau char traîné par quatre chevaux « blancs comme neige, » elle s'écria : « Voici le soleil qui vient à nous en son char! Je ne savoie pas que Joseph fust fils de Dieu. Qui peut engendrer si grant beauté d'homme, et quel sein de femme peut porter telle lumière? » Joseph consent à l'épouser, à condition qu'elle reniera ses idoles. Asseneth, « malade de paour et de joie, » renonce aux dieux qu'elle adorait, et fait pénitence. Pendant sept jours, vêtue d'une cote noire, le front chargé de cendre, elle pleure amèrement; elle a jeté « toutes ses ydoles par la fenestre, et donné toute sa viande royale aux chiens. » Alors une lumière brille à l'Orient, un ange descend du ciel en sa chambre, avec un visage enflammé; il lui met la main sur la tête et la bénit : « Asseneth! Asseneth! esjoïs toi et conforte, car ton nom de vierge est escript el livre des vivans, et je t'ay donnée espouse à Joseph. » Le lendemain, Joseph revint à la tour; Pharaon leur posa sur la tête « couronnes d'or, les meilleures que il avoit, » leur fit grans noces et grants disners qui durèrent sept jours et commanda que nulz ne feist œuvre, les noces durantes[1]. » Ce joli récit, cette légende dorée, où la

1. Pages 4, 7, 8, 11.

splendeur orientale s'enveloppe et se tempère de naïveté gauloise, est comme un joyau détaché de la richesse biblique par le traducteur Jean de Vignay et enchâssé dans la prose de notre ancienne littérature.

Le roman de *Troilus,* qui remplit la seconde moitié du même récit, est d'un genre très-différent et suggère de tout autres observations[1]. Il s'agit des amours de Troilus et de Briséis ou Briséida, amours d'abord fortunées et voluptueusement décrites, puis rompues brusquement par l'infidélité de la maîtresse et par le trépas de l'amant. C'est là, on le voit, un épisode de la légende troyenne, expliquée ailleurs[2], et si souvent mise en vers et en prose, en drame et en roman, depuis le poëme de Benoist de Sainte-More jusqu'à la pièce de Shakespeare, « Troille et Cressida. » Nous ne recommencerons pas, à ce propos, une étude spéciale et des comparaisons littéraires qui sortiraient du plan de ce livre[3]; ce qui nous importe ici et nous intéresse, c'est moins le sujet très-connu et un peu banal de ce roman, que le visible progrès dont témoigne le style du romancier. Il nous semble utile d'en chercher la raison. Deux siècles après Benoist de Sainte-More, Boccace, remaniant à son tour la légende troyenne,

1. Le recueil ne contient que trois romans : *Asseneth, Troilus,* et entre les deux, l'*Histoire de Foulques Fitz Warin.* Cette histoire, traduite d'un ancien poëme qui n'existe plus, appartient, pour le fond et pour la forme, à l'Angleterre. Elle est écrite dans le dialecte anglo-normand, qui, au XIVe siècle, s'était alourdi et corrompu au contact de l'idiome anglo-saxon ; aussi est-elle d'une lecture difficile et peu agréable. La savante Introduction des éditeurs explique les origines de cette légende, les développements du poëme transformé en roman d'aventures, et donne tous les renseignements bibliographiques utiles à connaître. — P. XVI-XLV. Le texte, imprimé à Paris en 1840 par M. Fr. Michel, à Londres en 1855 par M. Thomas Wright, est tiré d'un manuscrit du *British Museum* (ms. reg. 12, CXII), qui est du temps d'Edouard II (1307-1327.)

2. Voir tome Ier, p. 347-364.

3. Nous croyons devoir signaler le travail approfondi et les curieuses recherches de MM. L. Moland et d'Héricault sur les origines et les transformations de la légende troyenne : anciens et modernes, français et étrangers, poëtes, chroniqueurs, dramaturges et romanciers, tous ceux qui, depuis Homère jusqu'à Shakespeare, ont touché à la légende, sont cités et appréciés en pleine connaissance de cause. — Introduction, p. XLV-CXXXIV.

déjà paraphrasée en 1287 par l'*Historia trojana* du médecin sicilien Guido delle Columne, y avait choisi l'épisode des amours de Troïlus, et en avait fait un poëme plein de passion, de tendresse et de langueur, intitulé *Il Filostrato* [1]. Le roman français que nous examinons n'est qu'une traduction libre des octaves du poëte florentin : faut-il attribuer à l'original les mérites qui distinguent l'imitation? Sans contredit, et nous avons là un exemple fort ancien de l'influence exercée sur notre littérature par la supériorité naissante des grands écrivains de l'Italie.

Expliquons-nous bien. Cette question des rapports littéraires de la France avec l'Italie, et de la réciprocité des services que les deux pays se sont rendus, est assez souvent obscurcie d'une équivoque facile à dissiper. Il est certain, et nous l'avons dit ailleurs, que la gloire et le mérite de la priorité nous appartiennent : l'imagination française, déjà riche et puissante à une époque où le génie de la péninsule s'ignorait encore lui-même, avait tout donné, dès le XII[e] siècle, à l'Italie; notre langue, nos poëmes, nos chroniques, nos fictions gaies ou sérieuses franchirent aussitôt les monts, et cette invasion, qui féconda l'Italie, dura environ deux cents ans [2]. Au déclin du moyen âge, un mouvement se fait en sens contraire. Les génies italiens, opulents de nos dépouilles, savent se créer, tout en nous imitant, une richesse propre; ils se donnent une originalité qui déjà commence à se retirer de nous, et des mérites que l'improvisation paresseuse de nos trouvères a, de tout temps, trop négligés. Ils nous surpassent dans l'art patient et difficile de composer avec goût et d'écrire avec délicatesse; leur langue souple et sonore, élégamment travaillée, touche à la perfection littéraire, tandis que la nôtre, perdant son avance, s'attarde et s'appesantit dans une demi-barbarie. Beaucoup de nos anciennes fictions, portées au loin par le premier essor du génie français, nous reviennent

1. Boccace, né à Paris en 1313, mourut à Florence en 1375.
2. Tome I[er], p. 167, 372, 443.

alors d'Italie, transformées par un art brillant, nouveau pour nous, vêtues d'une parure gracieuse dont le prestige éblouit la France au point de lui faire oublier que le fond vient d'elle, et qu'en accueillant ces créations charmantes elle reprend son bien. Il y a donc, en résumé, deux époques très-distinctes dans cet échange international des productions littéraires des deux pays; la seconde période, où les rôles sont intervertis, date de la fin du XIVe siècle : l'heureuse Italie, en nous payant une partie de sa dette, efface le souvenir et l'éclat des bienfaits dont nous l'avons comblée.

Les relations politiques continuaient à faciliter ce commerce d'idées et cette action réciproque du génie des deux peuples voisins. Un roi français était encore à Naples; la dynastie des ducs d'Anjou, comtes de Provence, occupait le trône des Deux-Siciles. Aussi, le roman de *Troïlus* est-il l'œuvre d'un seigneur angevin, grand-officier de la couronne de Naples. Pierre de Beauveau, seigneur de la Roche-sur-Yon, gouverneur du Maine, sénéchal de Provence et d'Anjou, nous déclare dans son prologue qu'ayant un jour pénétré dans la bibliothèque du roi de Sicile, son maître[1], il y découvrit, au milieu de « mains romans et de mains livres, » un petit écrit en langue italienne, « appelé Fillostrato, » et que charmé de son style « très-piteulx et plaisant, » il entreprit de le mettre en français. Ce personnage était fils de Jean II de Beauvau, qui mourut, en 1391, capitaine du château et de la cité de Tarente; son nom figure avec honneur dans l'histoire des dernières campagnes de la guerre de Cent ans : Jean Chartier, Juvénal des Ursins, Jean de Bourdigné, auteur des *Annales d'Anjou,* le citent aux années 1416, 1418, 1424, 1431 et mentionnent ses exploits. Aussi galant chevalier que brave soldat, il composait « de plaisants diz, de gracieuses chançonnetes et balades, » se prodiguant fort au service des dames, où il fut un jour mortellement atteint et navré : l'infidélité d'une maîtresse, éperdument aimée, lui fit au cœur

1. P. 119, 120.

une blessure incurable. C'est pour endormir et tromper sa douleur qu'il traduisit ce roman qui lui offrait la peinture d'un malheur semblable au sien ; il le « translata, » dit-il, « en larmoyant ; » il y mit, en effet, tout son cœur, et grâce à l'inspiration de cette sympathie profonde, il réussit à rendre les sentiments passionnés, l'ardente mélancolie dont le poëme original est rempli. Les qualités de l'auteur italien, la richesse des développements, l'observation fine et pénétrante du cœur humain, la douceur harmonieuse du style, l'éloquence ingénieuse, mais diffuse et maniérée, des sentiments, cette verve et cette facilité supérieure qui caractérisent les vrais talents, ont passé, en partie du moins, dans la traduction de l'amoureux sénéchal.

La prose du moyen âge, en reproduisant un modèle brillant et gracieux, prend de l'ampleur, du nombre, une allure aisée, une forme régulière et polie, sans perdre sa piquante naïveté : dès les premières pages de ce récit, on est frappé des différences qui le distinguent des romans que nous avons analysés. Pierre de Beauveau imite les défauts de l'original en même temps que ses beautés ; nous voyons paraître çà et là dans son vieux style les *concetti* dont le faux éclat abusera, au XVI[e] siècle, le goût français[1]. L'amour qui est peint quelquefois sous les dehors d'une galanterie délicate, comme le mobile des nobles sentiments, comme le mérite suprême qui achève et accomplit l'honnête homme[2], est le plus souvent décrit avec la licence d'imagination particulière aux conteurs italiens. Composé vers la fin du XIV[e] siècle ou dans les commencements de l'âge

1. « Et quant aucun ventelet venoit de cele part, qui lui frappoit au visage, il disoit que c'estoit des souppirs que Brisaïda lui envoyoit... Maintenant je suis le feu que j'ay tiré des yeulx et du visage de Brisaïda ; je ars et brule plus que jamais... Et si le soleil descend au lieu là où vous estes, je le regarde avec ung despit et envie, pource qu'il me semble qu'il prend plaisir à veoir mon bien et qu'il se lève plus matin qu'il n'a accoustumé pour le désir qu'il a de retourner pour vous veoir... » P. 189, 259, 284.

2. « Troïlus prenoit très-grant plaisir de veoir les jeunes gens honnestement et gentement habillez, et tenoit ung chacun, de quelque condition qu'il fût, perdu s'il n'estoit amoureux. » P. 198.

suivant, ce roman obtint un grand succès; les nombreux manuscrits qui le contiennent en sont la preuve[1]. Récit entraînant, animé, pathétique, il exerça sur les esprits une influence secrète mais réelle, et les tourna vers l'imitation de la littérature italienne en montrant ce que le génie d'un peuple étranger pouvait offrir de ressources pour développer et féconder le génie national.

II

Le roman de mœurs et la satire en prose au XVe siècle. — Antoine de la Salle.

Un autre écrivain, plus jeune que Pierre de Beauvau, comme lui protégé des rois de Sicile, entra dans la voie que le sénéchal venait d'ouvrir et prit modèle sur les conteurs italiens : nous voulons parler d'Antoine de la Salle, le plus remarquable romancier du xve siècle, l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles*, de la *Plaisante chronicque du Petit Jehan de Saintré*. La Salle était bourguignon[2]. Né en 1398, il vécut au delà de 1461. Il nous apprend lui-même, dans un de ses ouvrages non publié[3], qu'il remplissait les fonctions de viguier d'Arles en 1424; il était, à la même époque, secrétaire de Louis III d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile, qu'il accompagna en Italie l'année suivante. C'est ce même roi Louis III qui, en 1431, chargea Pierre de Beauvau de négocier son mariage avec la fille du duc de Savoie; on peut donc supposer, sans témérité aucune, que nos deux romanciers, attachés au service du même prince, vivant l'un et l'autre à

1. Introduction, p. CVI.
2. Gollut, *Mémoires de la république séquanoise*, p. 890.
3. Il existe deux manuscrits de cet ouvrage à Bruxelles. Notre écrivain l'a composé, vers la fin de sa vie, pour l'instruction de ses élèves, les trois fils du comte de Saint-Pol. Le Grand d'Aussy en a donné un extrait (*Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque Nationale*, t. V, p. 292.) — A la suite du *Petit Jehan de Saintré*, les manuscrits et quelques éditions imprimées présentent aussi une œuvre historique composée par Antoine de la Salle pendant son séjour dans les états du duc de Bourgogne ; elle a pour titre : *Addicion extraite des Chroniques de Flandres*.

sa cour, s'y sont connus et fréquentés. La Salle connut aussi à Rome le Pogge, que ses *Facéties* mordantes et cyniques, mises à l'index, n'empêchèrent pas d'être secrétaire apostolique sous les pontificats successifs de huit papes ; ce livre lui plut fort, dans le premier scandale de sa nouveauté, et il y puisa largement, quelques années plus tard, lorsqu'il écrivit chez le duc de Bourgogne, à Genappe, les *Cent Nouvelles nouvelles*. Le roi Louis III était mort en 1434. Son successeur, le roi René, grand ami des écrivains et des artistes, littérateur et artiste lui-même [1], retint le spirituel secrétaire auprès de sa personne et lui donna, avec le titre de chambellan et d'écuyer, la charge d'élever son fils aîné, Jean d'Anjou, duc de Calabre, âgé de sept ans. Le soin de cette royale éducation et le séjour du précepteur à la cour de René durèrent jusqu'à l'année 1448.

Dans l'intervalle, le maître composa pour son élève et lui dédia un recueil encyclopédique qui contenait un traité de morale d'après Cicéron, une traduction abrégée de Frontin, la légende du *Paradis de la royne Sibille,* la Chronique des rois de Sicile et de nombreux détails sur le cérémonial des cours, sur le blason, sur les gages de bataille, l'art de la guerre et la chevalerie : il l'intitula plaisamment la *Sallade,* par un double jeu de mots, selon le goût de ce temps-là [2]. En 1447, Antoine de la Salle fut choisi, en qualité d'écuyer du roi, pour l'un des juges du tournoi de Saumur. L'année suivante, ayant achevé l'éducation de Jean d'Anjou, il quitta la cour de René et passa au service de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui lui donna

1. *Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires,* d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie, par M. Lecoy de la Marche, 2 vol. 1875. — Voir surtout, t. II, ch. IV et V, p. 135-196.

2. « *La Sallade* est ainsi nommée, dit-il dans sa dédicace à Jean d'Anjou, parce qu'en la sallade se met plusieurs bonnes herbes. » C'est aussi par allusion au nom de l'auteur. Cet ouvrage où est cité *Jehan Michel présentement evesque d'Angiers* (lequel prélat occupa le siége d'Angers jusqu'en 1447), fut imprimé deux fois : 1° à Paris, sans date, in-folio ; 2° à Paris, chez Philippe le Noir, 1527, in-folio.

ses enfants à élever et l'emmena en Flandre, auprès de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Avant son départ, le roi de Sicile l'avait gratifié d'un cadeau de cent florins, dont il est fait mention dans les comptes de la maison d'Anjou[1]. C'est en Flandre, sous l'inspiration de ses nouveaux protecteurs, au milieu des pensionnaires lettrés de l'opulente maison de Bourgogne, que notre écrivain, excité tout ensemble par l'esprit satirique et par l'enthousiasme chevaleresque qu'il voyait régner autour de lui, donna l'essor à son imagination et composa, en dix ans, ces trois ouvrages de prose excellente, auxquels il doit sa célébrité : les *Quinze joyes du mariage,* les *Cent Nouvelles nouvelles* et le *Petit Jehan de Saintré.* La tardive fécondité d'un talent si fin et si souple, éclatant tout à coup, se reconnut aux mérites variés et à la perfection de ses écrits.

Les *Quinze joyes du mariage* parurent d'abord[2]. Elles sont citées dans les *Cent Nouvelles nouvelles* qui ont précédé la *Plaisante chronicque de Saintré.* Nous lui attribuons sans hésiter le premier de ces trois ouvrages, bien qu'il n'y ait pas déclaré ouvertement son nom[3] : les ressemblances de ton, de style et d'esprit qu'il est si facile de noter entre cet écrit et les deux suivants parlent assez d'elles-mêmes et désignent suffisamment l'auteur. Il n'est guère probable qu'un inconnu ait possédé au même degré des qualités pareilles, ce rare talent d'observer, de conter et de peindre, et que la Salle ait eu pour rival anonyme un autre lui-même. L'air de parenté nous semble ici le meilleur des arguments[4]. Ce petit livre

1. A la date du 19 juin 1448 : « *Item, Anthonio de Salla, nostro scutifero et familiari, florenos centum, quos ei graciose dedimus, dum novissime a domo nostra discessit.* — Archives Nationales, p. 1334[14]. — Vallet de Viriville, *Nouvelle Biographie générale.* — Lecoy de la Marche, t. II, p. 176.

2. Probablement en 1450. — Édition Janet (1853), Introduction, p. VIII.

3. Un manuscrit de 1464, découvert à Rouen, contient un huitain énigmatique où la Salle a révélé et déguisé son nom. — Vallet de Viriville, *Nouvelle Biographie générale.* — Voir aussi l'édition Janet, p. VI, VII.

4. Le dialecte picard domine dans l'ouvrage, selon la remarque de Le Duchat, ce qui n'est pas étonnant puisque l'auteur habitait alors le nord de la France. On y trouve cependant un grand nombre d'expressions usitées

n'est pas, il est vrai, un roman : c'est une satire contre le mariage, un pamphlet mordant et incisif contre la tyrannie capricieuse et l'infidélité des femmes. Mais les mœurs bourgeoises y sont touchées d'un trait si juste, l'intérieur des ménages populaires du xve siècle y est représenté dans des tableaux si vrais et si vivants que nul roman de mœurs, au moyen âge, n'a égalé la finesse, le piquant, le relief de ces descriptions, l'abondance et la verve de ce style aimable, enjoué, naturel, où la malice s'enveloppe de bonhomie, où le scepticisme railleur prend un air de naïveté.

Antoine de la Salle est le premier des prosateurs français du xve siècle, après Comines. Il a donné comme un modèle du style comique en vieille prose française, et nous ne connaissons guère de comédie en prose, avant le xviie siècle, qui nous offre l'équivalent des réparties spirituelles, des dialogues animés, et de cette rapide succession de scènes et de portraits dont sont remplies et égayées les *Quinze joyes du mariage*. Écoutez les caquets des commères assises au pied du lit de l'accouchée, dans la *Tierce joye,* leurs propos qui se croisent, les médisances qui volent de bouche en bouche et daubent le mari aux applaudissements de la femme; assistez aux tête-à-tête des deux époux, à leurs querelles intestines compliquées de l'intervention des parents, des voisins, des enfants et des domestiques; suivez dans l'inépuisable fécondité de ses artifices l'humeur mobile, tour à tour caressante et grondeuse, de l'épouse, en contraste avec la patience résignée de l'époux, et vous reconnaîtrez que le théâtre, qui a produit en tant de façons le type éternel du bonhomme Chrysale, n'a rien de plus vif, de plus alerte, de plus finement observé. D'où vient ce titre ironique donné par l'auteur à son œuvre? On peut y voir une allusion à ces prières en français qui s'ajoutaient aux offices, dans les livres d'heures, et qui s'intitulaient, par exemple, les *Quinze joyes* ou les *Quinze douleurs de Notre-Dame, mère de Dieu;* nous avons ici comme une litanie des

particulièrement ou exclusivement dans le Midi qu'il avait autrefois et longtemps habité. — Introduction, p. ix.

tribulations du mariage où revient sans cesse, pour conclure chaque énumération, le répons sacramentel : « *Ainsi usera sa vie en languissant toujours, et finira misérablement ses jours*[1]. » Cette irrévérencieuse imitation n'est pas sans inconvénient. L'auteur, pour remplir son cadre, est forcé de trouver dans le mariage « quinze joies » bien distinctes et de diviser sa matière en quinze parties d'égale importance ; or, il arrive, surtout vers la fin, que, le sujet venant à s'épuiser, ces divisions arbitraires sont vagues et confuses, et que les derniers chapitres répètent les premiers. De là, des longueurs, des allures moins vives, un intérêt moins soutenu, et c'est, à notre avis, le seul défaut littéraire qu'on puisse reprocher à l'écrivain. Quant à blâmer son scepticisme railleur et à le taxer d'immoralité, comme l'ont fait certains critiques, ce serait prendre trop au sérieux une œuvre si légère et donner bien de la gravité à un pur jeu d'esprit[2].

Les *Cent Nouvelles nouvelles,* dont la légèreté est moins facile à excuser, furent racontées, sinon écrites, dans l'intervalle de l'année 1456 à l'année 1461. Le dauphin de France,

1. « Et comme aucunes dévotes créatures, pensans en la Vierge Marie, et considérant les grandes joyes qu'elle povoit avoir durans les saincts mistères qui furent en l'Annonciation... et autres, au nom et pour l'onneur desquelles plusieurs bons catholiques ont fait plusieurs belles et dévotes oraisons à la louenge d'icelle benoicte Vierge Marie, moy aussi, pensant et considérant le fait de mariage, ay advisé qu'il y a quinze sérémonies, lesquelles ceulx qui sont mariés tiennent à joyes, plaisances et félicités, mais, selon tout bon entendement, celles quinze joyes sont les plus grans tourments, douleurs, tristesses qui soient en terre... » — Prologue, p. 6.

2. En terminant, l'auteur fait amende honorable aux dames et s'offre à écrire contre les maris. « Et si elles n'estoient contentes de ce que j'ay cy escrit, et elles vouloient que je preinsse peine à escrire pour elles, à la foulle (à la charge) des hommes, en bonne foy je m'ouffre : car j'ay plus belle matière de le faire que cette cy n'est, veu les grans tors, griefs et oppressions que les hommes font aux femmes en plusieurs lieux... » P. 163. — A la fin de l'Introduction, on trouvera d'intéressantes indications sur le manuscrit des *Quinze Joyes,* rédigé en 1464, et sur les plus anciennes éditions de cet ouvrage, p. XI-XVI, édition Janet, 1853. — On peut rapprocher les *Quinze Joyes* certaines satires en prose contre les femmes ou certaines apologies du sexe féminin, qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale, dans les manuscrits du XVe siècle : « *Le dialogue appologétique excusatoire du dévot sexe féminin ; Le myroer des Dames nobles et illustres ; L'Istoyre du Miroüer des Dames mariées,* nos 1130, 1189, 1190, t. Ier du catalogue, p. 190, 198, 363.

le futur Louis XI, brouillé avec son père et exilé du royaume, vivait alors au château de Genappe, en Brabant, où il recevait de fréquentes visites du comte de Charolais, qui, à cette époque, n'était pas son rival et ne s'appelait pas encore le Téméraire. Ces deux princes, en attendant l'heure de régner, tenaient une cour mêlée et fort joyeuse, aux dépens du bon duc Philippe de Bourgogne[1]; le lieu était charmant : une vaste et fertile campagne, semée de bois, arrosée des eaux paisibles de la Dyle, s'ouvrait aux plaisirs de la promenade et de la chasse. On se réunissait le soir autour d'une large cheminée où brûlaient des arbres entiers, ou bien, pendant l'été, sous des tonnelles de vigne vierge, entre des murailles de buis taillé. Là se succédaient, avec la verve grossière et la liberté cynique de ce temps, les gais propos, et les récits d'aventures scabreuses. Excitée par cette vie d'amusements et de bonne chère, la folle humeur d'une jeunesse désœuvrée éclatait en bruyantes audaces d'imagination et de paroles. Chacun apportait son écot et disait sa *nouvelle*[2].

Le nom des narrateurs s'est conservé en tête de leurs récits; ils étaient environ trente-cinq, parmi lesquels nous remarquons Philippe Pot, seigneur de la Roche, le même qui se signala aux états généraux de Tours, en 1483, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, protecteur d'Antoine de la Salle, celui-ci, enfin, l'auteur des *Quinze joyes,* à qui la cinquantième nouvelle est

1. Le duc avait promis au dauphin une pension de trois mille florins d'or par mois. — « Les principaux de la suite du dict Dauphin, raconte Olivier de la Marche dans ses Mémoires, furent le seigneur de Montauban et le bastard d'Armignac, avec le seigneur de Craon; et avoit mondit seigneur le Dauphin de moult notables jeunes gens, comme le seigneur de Cressols, le seigneur de Villers, de l'Estang, M. de Lau, M. de la Barde, Gaston du Lyon; car il fut prince, et aima chiens et oiseaux, et mesme, où il sçavoit nobles hommes de renommée, il les achetoit à poids d'or, et avoient très-bonne condition. » Edit. du Bibliophile Jacob (1858). Notice, p. XII.

2. Une *nouvelle* est un fabliau en prose, un conte. Ce mot a d'abord appartenu à la langue littéraire du Midi; il a passé de là en Italie d'où il nous est revenu au XV[e] siècle. Le *Décaméron* de Boccace est un recueil de cent nouvelles; un autre recueil, imité du *Décaméron* et antérieur à celui-ci, était intitulé : *Le Cento novelle antiche.* (Voir l'édit. de 1825, Milan.)

attribuée[1]. La part du comte de Charolais est de trois nouvelles[2]; le dauphin de France, plus inventif, en raconte une dizaine[3]. « Louis XI, dit Brantôme, aimoit fort les bons mots et les subtils esprits... Et celui qui lui faisoit le meilleur conte et le plus licencieux, il estoit le mieux venu et festoyé. Et luy mesme ne s'espargnoit à en faire[4]... » Aussi l'a-t-on regardé avec raison comme le principal inspirateur de ce recueil, qu'on a souvent intitulé les *Cent Nouvelles du roi Louis XI*. La facétieuse compagnie du château de Genappe avait un secrétaire; dans le recueil, il est appelé l'*Acteur* ou le rédacteur : selon les vraisemblances, c'était Antoine de la Salle, l'un de ces secrétaires qui, selon le mot de la comédie, ont tout l'esprit dont leurs maîtres se font honneur. A quel autre titre aurait-il figuré dans cette réunion de gentilshommes et de princes? Et qui mieux que lui pouvait tenir la plume? Il a donc rédigé et certainement arrangé ce qu'il avait entendu conter; il y a mis beaucoup du sien, beaucoup des Italiens, soit pour le fond, soit pour la forme; c'est seulement quelques années plus tard, lorsque le dauphin était devenu roi de France, que le volume, ainsi composé, a paru[5].

1. La liste de tous ces noms se trouve dans la notice de l'édition de 1858, p. XIII-XVIII. Le seigneur de la Roche est un des plus féconds; il conte jusqu'à douze nouvelles.

2. Les nouvelles 16, 17 et 58.

3. Nouvelles 2, 4, 7, 9, 11, 29, 33, 69, 70, 71. — L'épître dédicatoire, adressée au duc de Bourgogne et de Brabant, se termine par cet avertissement: « Et notez que, par toutes les nouvelles où il est dit *par Monseigneur,* il est entendu par *Monseigneur le Dauphin,* lequel depuis a succédé à la couronne, et est le roy Loys unziesme, car il estoit lors ès pays du duc de Bourgoigne. »

4. Introduction, p. XVIII.

5. Nous devons dire que M. Thomas Wright, à qui l'on doit la meilleure édition des *Cent Nouvelles nouvelles* (Bibliothèque Elzévirienne, 1858), pense que ces contes n'ont pas été réellement narrés et débités par les princes et les seigneurs auxquels on les attribue, mais qu'ils sont tout simplement une œuvre écrite, une composition d'Antoine de la Salle. L'ingénieux écrivain, pour accréditer son œuvre, aurait imaginé d'y faire intervenir, comme narrateurs, d'illustres personnages; mais ce ne serait là qu'une feinte ou une fiction. Selon le même éditeur, l'*Avertissement* qui nous signale le roi Louis XI comme l'auteur de plusieurs récits ne se trouvait pas dans le manuscrit original; il a été ajouté à dessein par le premier imprimeur,

On peut y remarquer trois sortes de *Nouvelles*. Les unes sont imitées de Boccace et des anciens fabliaux[1]; les autres sont empruntées aux *Facéties* du Pogge; le reste est original et fondé sur des faits véritables[2]. « Se peut très-bien et par raison fondée en apparente vérité, dit l'*Acteur* dans sa préface, ce présent livre intituler de *Cent Nouvelles nouvelles;* jà soit ce qu'elles soyent advenues ès parties de France, d'Allemaigne, d'Angleterre, de Haynault, de Flandres, de Braibant, etc.; aussy, pour ce que l'estoffe, taille et façon d'icelles est d'assez fresche mémoire et de myne beaucoup nouvelle. » Par là se justifie le titre donné au recueil. Les *Cent Nouvelles nouvelles* sont, pour la plupart, d'une origine plus française, d'une date plus récente, d'un intérêt plus actuel que les récits déjà surannés du *Décaméron;* elles ont un air de nouveauté et de fraîcheur que le recueil italien n'a plus[3]. L'auteur a raison de vanter « la bonne mine et la façon » de ces *Nouvelles;* si quelque chose peut excuser ou atténuer la grossièreté du

Vérard, et reproduit dans les éditions plus récentes. On sait que M. Wright a découvert à Glasgow, dans la Bibliothèque du musée huntérien, un manuscrit des *Cent Nouvelles nouvelles*. Ce manuscrit, possédé par Gaignat au XVIIIe siècle, et vendu pour 100 livres 1 sol en 1769, avait disparu. Le texte y diffère des éditions imprimées; le dialecte picard, très-sensiblement effacé dans ces éditions, subsiste et domine dans le manuscrit.

1. Cette imitation est déclarée dans l'Epître dédicatoire: « Sans attaindre le subtil et très-orné langage du livre de *Cent nouvelles*. » — Le *Décaméron* de Boccace, traduit en français, d'après une version latine, par Laurent du Premier Faict, sous le règne de Charles VI, se trouvait en manuscrit dans toutes les Bibliothèques royales et princières. — Mss. de la Bibliothèque Nationale, t. Ier, nos 129, 240. La date indiquée est 1414.

2. L'édition de 1858 indique l'origine de chaque récit, comme aussi les imitations qui en ont été faites au XVIe siècle en France ou en Italie. Parmi les *Nouvelles* tirées de Boccace, citons les numéros 1, 9, 14, 16, 18, 19, 23, 34, 38, 60, 61, 64, 78, 88 et 96; les sujets pris du Pogge sont les numéros 3, 8, 11, 12, 20, 21, 32, 50, 79, 80, 85, 90, 91, 93, 95 et 99.

3. Sur le manuscrit unique et les anciennes éditions de ce recueil, voir la notice placée en tête de l'édition de 1858, p. XX-XXII. — Il serait intéressant de noter dans les *Cent nouvelles nouvelles* les traits de mœurs, les réflexions et observations qui rappellent le texte des *Quinze Joyes*. Citons ici une seule de ces ressemblances: « *Es mectes* (frontières) *du pays de Hollande, un fol naguères s'advisa de faire du pis qu'il pourroit, c'est assavoir soy marier.* » (La XIIe Nouvelle, p. 78.)

fond, c'est la grâce de la forme, ce style fin, piquant et pénétrant, vif et précis dans son allure nonchalante, sous une apparence de naïveté négligée. Le mérite original du livre et de l'auteur est là [1].

L'œuvre capitale, et cette fois avouée, d'Antoine de la Salle, la *Chronicque du Petit Jehan de Saintré,* fut achevée à la même époque et dans ce même château de Genappe. Une date précise, le 25 septembre 1459, nous est indiquée par l'épître dédicatoire. L'auteur dédia ce roman à son ancien élève, Jean d'Anjou, duc de Lorraine et de Calabre, fils du roi René; ce qui semble prouver que, s'il y mit la dernière main en Flandre, il l'avait écrit et préparé à la cour du roi de Sicile. En effet, c'est bien là un livre d'éducation première, selon l'esprit du temps, et l'on a pu justement l'appeler le *Télémaque* du xve siècle. Antoine de la Salle était de ces précepteurs aimables qui savent répandre sur un fond de morale et de raison l'agrément d'une fiction légère. Que s'est-il proposé? De tracer le portrait idéal du parfait chevalier, du gentilhomme accompli, tel que l'imaginaient ses contemporains. Plein de cet objet, il a rassemblé et développé avec un soin extrême, avec une vraie richesse de doctrine élégante et solide, tous les enseignements sacrés ou profanes qui pouvaient, selon lui, élever par degrés à ce point de perfection

1. Un petit livre du même temps, réimprimé dernièrement par l'éditeur Janet (1855), peut être ici mentionné et rapproché tout à la fois des *Cent nouvelles nouvelles* et des *Quinze Joyes du mariage :* c'est l'*Evangile des Quenouilles,* autre tableau de mœurs fidèle et assez piquant. Ici, l'auditoire est populaire, et ce sont des femmes qui médisent des hommes : double différence qui distingue ce petit écrit des deux ouvrages d'Antoine de la Salle. Une société de gaies commères « bien enlangagées » se réunit chaque soir pour veiller, filer et causer. L'une d'elles tient le dé de la conversation pendant toute une soirée et dit son avis sous forme d'axiome, comme si c'était *une vérité d'Evangile ;* la compagnie glose, approuve ou discute. Il y a en tout six *soirées,* ou six évangiles dont chacun se divise en plusieurs versets ou chapitres. Cela est vif, amusant, assez spirituel, mais trop frivole et d'un mérite trop mince pour nous arrêter plus longtemps. — Une courte et savante préface de l'Editeur nous fournit de suffisantes indications sur la date probable, sur l'auteur présumé, sur les manuscrits et les vieilles éditions de cette facétie.

une âme bien née : la religion, la science, la galanterie, la valeur guerrière sont tour à tour invoquées et, par leurs vertus réunies, concourent à former ce modèle. La première moitié du roman contient un traité complet des devoirs de la vie chevaleresque.

Distinguons les caractères multiples de cette composition, les influences très-diverses qui ont agi sur l'esprit du romancier. Rempli de coups d'épée, de tournois, d'expéditions lointaines, de prouesses et « d'emprises, » comme on disait alors, le roman du *Petit Jehan de Saintré* continue la tradition épique des Chansons de Gestes, des poëmes d'aventures, des fictions en prose imitées ou traduites de notre grande poésie. Par la beauté de l'idéal qu'il fait briller aux yeux, par le charme viril de ces nobles images et l'enthousiasme généreux qu'elles inspirent, il mérite de prendre rang parmi les œuvres que le souffle des temps héroïques anime; une descendance visible le rattache à cette haute lignée; un reflet de l'éclat poétique et guerrier du moyen âge reluit dans ses descriptions. D'un autre côté, la sobre imagination de l'auteur, la vérité des peintures, l'absence du merveilleux donnent à cette fiction un air frappant de ressemblance avec les chroniques qui racontent les événements contemporains et décrivent la vie réelle. Plusieurs chapitres peuvent se comparer soit aux Mémoires de Bouciquaut, soit à la Chronique du chevalier flamand Jacques de Lalaing, mort en 1453[1]. Le trait distinctif de ce roman est que la fiction s'y règle sur la vérité historique. Aussi a-t-il pour titre : l'*Hystoyre et plaisante cronicque du petit Jehan de Saintré.*

Le héros n'est pas imaginaire; l'auteur l'a emprunté aux annales de l'Anjou. Jehan de Saintré, sénéchal d'Anjou et du Maine, combattit bravement dans les guerres de Saintonge,

1. Bouciquaut mourut en 1421. Ses mémoires furent écrits par son ordre et de son vivant. La Chronique de Lalaing fut écrite par Georges Chastelain. — Voir plus haut, p. 261, 274, 275. — On peut aussi rapprocher des descriptions du *Petit Jehan de Saintré* plusieurs chapitres de la *Chronique de Charles VI*, par le Religieux de Saint-Denis. (T. Ier, liv. XI, chap. IV, p. 673.)

en 1350 et 1351, ainsi qu'à Poitiers, où les Anglais le firent prisonnier. « On le tenoit, dit Froissart, pour le meilleur et plus vaillant chevalier de France. » Revenu de captivité, il reçut du duc de Normandie, régent du royaume, la mission d'accompagner les ambassadeurs d'Édouard III ; et plus tard il fut l'un des quatre commissaires désignés par le roi Jean pour livrer au roi d'Angleterre les provinces de Poitou, Saintonge et Angoumois. Il mourut dans la ville de Saint-Esprit, sur le Rhône, le 25 octobre 1368 [1]. De ce fond historique, Antoine de la Salle n'a pris qu'un nom et une date, le titre et le cadre de son roman. Comme le personnage réel dont il porte le nom, le héros du roman vit à la cour du roi Jean, et sa chronique fictive se développe en plein XIVe siècle. Mais là s'arrête la ressemblance ; tout le reste est de pure invention.

Rien d'étonnant que l'auteur, en traçant le portrait idéal du chevalier accompli, ait çà et là pris modèle sur les plus fameux gentilshommes de son temps qu'il avoit pu rencontrer dans les cours de Bourgogne ou d'Anjou. Jacques de Lalaing, par exemple, ce Bayard du XVe siècle, renommé dans tout l'Occident pour sa bravoure et ses vertus, a dû lui fournir plus d'un trait [2]; deux princesses de haut rang, Marie de Bourbon, femme de Jean d'Anjou, Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, qui aimèrent l'illustre guerrier, ont sans doute suggéré au romancier l'idée de la *jeune Dame des belles cousines de France* [3]. Il est bien rare que l'esprit le plus inventif ne trouve pas, dans le monde réel et vivant qui l'entoure, ces

1. Édition de 1843. — Introduction, p. VI.

2. Cette opinion vraisemblable est émise par M. Vallet de Viriville, *Nouvelle Biographie générale*. (Article sur Antoine de la Salle.)

3. Marie de Bourbon, femme de Jean d'Anjou, mourut en 1448. C'est en 1445 que Jacques de Lalaing vint à la cour du roi de Sicile, duc d'Anjou. « Auprès de sa propre femme, Jean d'Anjou avait pu connaître et observer la conduite de sa *belle cousine*, Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, née en 1426, mariée en 1440 et qui mourut en 1487. » (Vallet de Viriville.) — Ces mots *beau cousin* et *belle cousine* étaient comme des titres honorifiques et des noms d'amitié donnés par les rois et les princes soit aux membres de leur famille, soit à ceux qui vivaient dans leur familiarité. Cette expression *la dame des belles cousines de France* désigne simplement *une princesse du sang royal*.

secours qui le soutiennent, ces inspirations qui donnent l'essor à sa faculté créatrice. Ce beau roman, si noble, si élégant, d'une délicatesse souvent raffinée, change de ton vers la fin et se termine comme un fabliau. Des hauteurs de l'idéal mystique, héroïque et galant de la chevalerie errante, les personnages tombent tout à coup dans le monde badin et vulgaire du *Décaméron* ou des *Cent nouvelles nouvelles*. Le descendant des preux, le modèle des Paladins, voit se dresser devant lui un rival dont le langage et l'encolure annoncent les héros de Rabelais. Sans doute, le style héroï-comique n'était pas une nouveauté; l'invasion de la satire et de la parodie n'avait respecté ni les Chansons de Gestes, ni les poëmes d'aventures, ni les mystères; on en pourrait citer de nombreux exemples : mais ici l'offense à l'idéal prend une gravité particulière et significative.

L'auteur semble n'avoir exalté, au commencement de son récit, les sentiments généreux que pour les tourner, à la fin, plus amèrement en dérision. Le caprice imprévu auquel s'abandonne la *Dame des belles cousines* n'est pas une de ces défaillances banales dont les romans sont remplis; en se dégradant, l'infidèle amante de Saintré trahit et déshonore toutes les grandeurs dont elle était l'âme et le soutien. On avait célébré, dans les plus éloquents chapitres, l'influence magique et bienfaisante d'une noble passion; on nous avait enseigné que l'amour est le mobile des actions héroïques et vertueuses, que la valeur, la courtoisie, la piété même reçoivent de lui l'impulsion et le conseil : tout le sublime et le généreux des cœurs s'échauffe, nous disait-on, à ce foyer d'enthousiasme. Et voilà que ce puissant amour, principe de tout bien et de toute grandeur, brusquement flétri par d'indignes mésaventures, se brise comme une idole méprisée; l'idéal qu'il éclairait de sa lumière, qu'il vivifiait de sa chaleur, s'éclipse et s'éteint au milieu des sarcasmes d'un dénouement bouffon. Ce contraste choquant, ce démenti que l'auteur se donne à lui-même serait, dans une composition littéraire, la pire des fautes, si ce n'était pas un trait de vérité : le caractère

d'une époque de transition s'y marque avec une saisissante évidence ; l'auteur ne pouvait mieux peindre, que par cette brusque opposition, la lutte des deux esprits contraires qui se disputaient la société contemporaine. Tout en retenant encore une partie des traditions du passé féodal et chevaleresque, le xv[e] siècle s'ouvrait largement aux influences dont l'énergie dissolvante ruinait les croyances et les institutions anciennes; ce n'est pas l'un des moindres mérites du *Petit Jehan de Saintré,* que d'avoir si fidèlement représenté l'état flottant de l'opinion dans ce déclin du moyen âge [1].

1. On sait que M. de Tressan a travesti ce sujet en l'habillant à la mode du xviii[e] siècle. Il a fait de la *Dame des belles cousines* une marquise de la Régence, et du petit Jehan de Saintré un page ou un Chérubin de l'*Œil-de-bœuf.* Il est curieux de comparer les fades mignardises de cette imitation avec la piquante naïveté de l'original. — Dans le même volume, M. de Tressan imite un autre roman du xv[e] siècle, intitulé *Gérard de Nevers et la belle Euriant.* Ce roman n'était lui-même qu'une traduction en prose du poëme de la *Violette* attribué à Gibert de Montreuil, trouvère du xiii[e] siècle, et publié en 1834 par M. F. Michel. De ce même sujet Boccace avait tiré une *Nouvelle* du *Décaméron* (troisième journée), et Shakespeare sa pièce de *Cymbeline.* (*Histoire littéraire,* t. XVIII, p. 769). — On rapporte quelquefois au xv[e] siècle le roman, fort spirituel, de *Jehan de Paris ;* mais il appartient au siècle suivant, et ne rentre pas dans le plan de notre livre. — Sur les trois manuscrits du *Petit Jehan de Saintré* (Bibliothèque Nationale, n[os] 7569, 1673, 445), et sur les anciennes éditions de ce roman, on peut consulter la notice de M. J. Marie Guichard, p. xxiii-xxx, édition de 1843.

CHAPITRE II

LES MORALISTES ET LES TRADUCTEURS.

Les Traités de morale et d'économie domestique, imprimés ou manuscrits. — Les *Livres de raison.* — Le *Ménagier de Paris.* — Œuvres de littérature variée. — Correspondances manuscrites de quelques personnages. — Les Traités de dévotion en français. — Nombreux ouvrages manuscrits de philosophie chrétienne, de piété mystique ou savante. — Richesse du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. — Littérature didactique; livres de science, de médecine, d'astronomie, de rhétorique, de chasse, de guerre, et d'histoire naturelle. — *Li Trésors* de Brunetto Latini. — Le *Livre* de Marco-Polo. — La traduction au moyen âge. Oresme, Bercheure et les principaux traducteurs contemporains.

Aussi nombreux que les romans, les ouvrages de morale et de piété sont moins connus; presque tous sont restés manuscrits, ce qui semble prouver qu'ils avaient peu de lecteurs. C'est le sort des livres qui instruisent, de plaire moins au public que les livres qui amusent.

Au premier rang des ouvrages sérieux, nous placerons ces écrits qui tiennent à la fois de l'arithmétique et de la morale et que les Grecs appelaient *économiques,* parce qu'on y enseigne l'art de bien gouverner une maison. Comme la sagesse et la vertu sont aussi nécessaires à la prospérité d'une famille que le bon ménage de ses finances, ces livres traitent de la règle des mœurs et de l'administration des biens; ils donnent des conseils à la femme et au mari; ils disent comment on doit élever ses enfants, diriger ses domestiques, vendre et acheter, affermer et cultiver ses terres, et tenir une balance exacte entre les dépenses et les revenus. Il y entre jusqu'à des

recettes de cuisine[1], avec des considérations sur la manière de recevoir et de régaler ses amis. Souvent on les appelait *Livres de raison*[2] : c'étaient alors des registres de famille où le chef de chaque génération venait à son tour inscrire, outre ses profits et ses pertes, le souvenir heureux ou funeste des événements intérieurs de la maison, quelquefois même certaines mentions des affaires publiques; il y joignait des avertissements pour les siens, avec ses dernières volontés et ses exhortations suprêmes[3]. Montaigne a loué son père d'avoir observé cette coutume avec un soin qu'il ne sut pas imiter lui-même[4].

§ Ier

Le *Ménagier de Paris*. — Littérature variée : Traités de morale; Correspondances manuscrites de quelques personnages. — Livres de dévotion en français.

Nous avons, de la fin du xive siècle, un ouvrage fort curieux en ce genre, qui, sans être précisément un *livre de raison,* représente fidèlement et nous aide à comprendre cette littérature patriarcale, ce naïf mélange de morale et d'économie à l'usage des familles. C'est le *Ménagier de Paris*. Découvert en manuscrit dans une bibliothèque particulière et

1. Mss. de la Bibliothèque Nationale, no 1038 du Catalogue, t. Ier, p. 177. Recettes du xiiie siècle. — No 1154 (xve siècle.) *De la règle et manière comment le mesnage d'un bon hostel doit estre gouverné,* t. Ier, p. 194. — *Règle pour vivre longtemps,* no 1007, p. 174.

2. Dans le vieux français, *raison* signifie *calcul, compte,* comme en latin *ratio,* en italien *ragione.*

3. *Revue des Deux-Mondes,* 1er septembre 1873. *Les livres de Raison de l'ancienne France,* par M. A. Geffroy. — *Les Familles et la société en France avant la Révolution,* par M. Charles de Ribbes, 1873.

4. « En la police économique, mon père avoit cet ordre, que je sçais louer mais nullement ensuyvre : c'est qu'outre le registre des négoces du mesnage où se logent les menus comptes, il ordonnoit un papier-journal à insérer les survenances de quelque remarque, et jour par jour les mémoires de l'histoire de sa maison... Usage ancien que je trouve bon à refreschir, chascun en sa chascunière, et me trouve un sot d'y avoir failly. » — Les Romains aussi avaient eu leurs « livres de raison, » *rationaria, tabulæ,* qui avec les *libri commentarii,* les *stemmata* et les *laudationes mortuorum,* contenaient l'histoire des familles.

dans l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, ce traité anonyme, dont la composition se place entre le mois de juin 1392 et le mois de septembre 1394, fut publié pour la première fois, en 1847, par M. Pichon. Il se divise en trois parties que l'auteur appelle « distinctions. » La première, toute morale, indique les moyens « d'acquérir l'amour de Dieu et la salvacion de nostre âme ; » la seconde « distinction » est consacrée aux menus détails du ménage ; la troisième décrit les « jeux et esbattemens honnestes. » Chaque partie est subdivisée méthodiquement, par points et par articles, avec une subtilité toute scolastique. L'auteur inconnu, bourgeois de Paris sans doute et peut-être magistrat, avait de belles relations ; il se dit l'ami du prévôt des marchands, Hugues Aubriot, l'homme de confiance du roi Charles V ; nous voyons aussi, par certains souvenirs qui lui échappent, qu'il a beaucoup voyagé, beaucoup vu et appris dans ses voyages : il était à Melun en 1358, à Niort en 1373 ; il aime à conter et cite, avec complaisance, non-seulement les histoires de Suzanne, de Griselidis ou de la chaste Lucrèce, empruntées aux docteurs, mais bon nombre d'anecdotes locales et récentes qu'il a recueillies sur son chemin.

Son dessein, en écrivant ce traité, était de former le cœur de sa jeune femme, qui n'était âgée que de quinze ans, et de lui tracer un tableau des principaux devoirs de l'épouse et de la maîtresse de maison. Il l'appelle « chère seur ; » partout il lui parle avec une autorité douce, abondante en conseils affectueux, avec la sollicitude prévoyante d'une tendresse presque paternelle. Son style, doux comme la sagesse dont il est l'interprète, a les grâces familières et l'ingénuité du bon vieux temps, un tour nonchalant, une allure un peu traînante, qui ne messied pas à la simplicité de ces épanchements. « Vous devez estre, chère seur, (c'est le quint article de la première *distinction* qui vous le dit), très amoureuse de vostre mary pardessus toutes autres créatures vivantes, et du tout en tout estrange [1] des oultrecuidés et

1. *Aliena*, éloignée, contraire.

oyseux jeunes hommes, qui sont de trop grant despence selon leurs revenus, et qui sans terres ou grands lignaiges deviennent danceurs, et aussi des gens de court, de trop grans seigneurs, et en oultre de ceulx et celles qui sont renommés d'estre de vie jolie, amoureuse ou dissolue... Et pour ce, chère seur, je vous pry que le mary que vous arez, vous le vueillez garder de maison maucouverte et de cheminée fumeuse, et ne luy soyez pas rioteuse, mais doulce, aimable et paisible. Gardez en hyver qu'il ait bon feu sans fumée[1]... » La transition naturelle de ces conseils pratiques nous conduit à la seconde *distinction*, qui traite en détail des soins matériels du ménage. Dans cette partie, l'auteur s'est aidé du *Viandier de Paris*, récemment composé par Taillevent, maître-queux de Charles V[2] ; il a consulté en outre « un fort excellent livre de cuysine, » anonyme, dont la plus ancienne édition imprimée parut, à Lyon, en 1542[3]. Aussi n'a-t-il rien oublié ni dédaigné comme inutile ou trop vulgaire ; le jardin, la basse-cour, l'étable, la cuisine et le marché, les enfants, le bétail, et les domestiques, tout passe à l'examen sous l'œil du maître.

Nous apprenons de lui comment se donnait un repas de noce, un dîner de gala au temps du roi Charles VI ; il fait le compte exact des mets et des services. Ses indications contiennent en détail plus de vingt menus différents. Voici l'un de ces menus, tels que les imaginait la sensualité du XIVe siècle : *Disner pour un jour de char*, c'est-à-dire pour un jour gras,

1. T. Ier, p. 76, 171. — Le texte ajoute : « et en esté gardez que en vostre chambre ni en vostre lit n'ait nulles puces, ce que vous pouvez faire en six manières. » P. 171.

2. Il existe du *Viandier* des éditions de 1490, 1500, 1515, et des manuscrits plus complets que les éditions. — Voir une notice de M. Pichon dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1843, p. 253, et l'*Analecta Biblion* de M. du Roure, t. Ier, p. 167.

3. Lire dans le tome XXI de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (année 1860), un article sur un *Traité de Cuisine* de l'an 1306. Le traité se termine ainsi : « Quiconques veut servir en bon ostel, il doit avoir tout ce qui est en cest roolle escrit en son cuer, ou en escrit sus soi ; e qui ne l'a, il ne puet bien servir au grei de son mestre. » P. 224. — Article de M. Douet d'Arcq.

« servi de trente et un més, à six assiettes. » — Première « assiette, » ou premier service : « Garnache et tostées[1] ; pastés de véel, pastés de pinpurneaux, boudins et saucisses. — Deuxième assiette : « Civé de lièvres et les costellettes, pois coulés, saleure et grosse char, une soringue d'anguille et autre poisson. » — Tierce assiette : « Rost, connins, perdris, chappons, lux, bars, carpes, et un potage escartelé. » — Quarte assiette : « Oiseaulx de rivière à la dodine, ris engoulé, bourrée à la sausse chaude et anguilles renversées. » — Quinte assiette : « Pasté d'aloés, ruissoles, lait lardé, flaonnés sucrés. » — Sixième assiette : « Poires, dragées, neffles et nois pelées. Ypocras et le mestier[2]. » S'il faut en croire l'auteur du *Ménagier*, la consommation annuelle de Paris était, à cette époque, de 30,316 bœufs, 188,552 moutons, 30,794 porcs, et 19,604 veaux. Un autre ouvrage du même temps, la *Description de Paris*, par Guillebert de Metz[3], nous fournit les éléments assez incertains d'une pareille statistique : « On menjoit à Paris chascune sepmaine, l'une parmy l'aultre comptée, 4,000 moutons, 240 bœufs, 500 veaulx, 200 pourceaulx salés et 400 pourceaulx non

1. Grenache et rôties.

2. Sorte d'oublie. — Il y a aussi des menus de *soupers de char*, des menus de *disners de poisson* pour carême. T. II, p. 101. — A la suite du traité de cuisine de 1306, publié par M. Douet d'Arcq, se trouvent aussi plusieurs menus, avec l'indication de prix de chaque plat. On y voit, par exemple, qu'un dîner de cérémonie donné à un évêque et à plusieurs chanoines coûte la somme totale de *quatre livres sept sous neuf deniers*. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1860, p. 226.

3. Publiée sur le manuscrit unique par M. Leroux de Lincy, en 1855. — Ce livre contient trente chapitres. Dans les dix-neuf premiers, l'auteur copie le commentaire ajouté par Raoul de Presles à sa traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin et contenant une description de Paris ; dans les onze derniers il est original. « S'ensuit la description de la ville de Paris de l'an mil quatre cens et sept. Laquelle description est divisée en cinq parties. La première partie contient la Cité entre deux bras du fleuve de Saine. La deuxième partie est de la haulte ville, où les Escoles de l'Université sont. La tierce partie parle de la basse ville devers Saint-Denys en France. La quarte est des portes de la ville. La quinte devise en général de l'excellence de la ville... L'on souloit estimer à Paris plus de quatre mille tavernes de vin, plus de quatre-vingt mille mendiants... » Ch. xx.

salés. Item, on y vendoit chascun jour 700 tonneaux de vin[1]. »

Les traités de pure morale, sans mélange d'économie domestique, sont manuscrits pour la plupart. Citons l'*Estrif de vertu,* « par excellent clerc maître Martin le Franc, prévost de Losanne; » les *Bonnes mœurs* et l'*Archiloge Sophie,* du Frère Jacques Legrand, signalé plus haut parmi les prédicateurs ; « ung petit Traitié de moralité de philosophie, » et le *Triomphe des vertus,* ouvrages anonymes ; les *Lucidaires de grant sapientie,* traité fort ancien dont le manuscrit est du XIVe siècle; le *Jouvencel,* de Mgr du Bueil; le *Jardin des nobles*, par Pierre des Gros, Frère mineur; l'*Horloge de Sapience,* traduit de Jehan de Souabe; le *Traitié de félicité,* par Soillot; le *Discours allégorique d'entendement et raison,* par Charles de Coetivy, comte de Taillebourg; les *Ansoignementz du père à son fils,* traité anonyme; le *Mortifiement de vaine plaisance* et l'*Abuzé en court,* par le roi René[2].

Le tome XXIIIe de l'*Histoire littéraire* contient l'analyse et plusieurs fragments de trois ouvrages en prose d'un chansonnier du XIIIe siècle, qui était en même temps chancelier de l'église d'Amiens, Richard de Fournival[3]. L'un, qui est intitulé de la *Poisanche* ou *puissance d'amour,* est une sorte de dialogue en style picard ou de dissertation sur l'art d'aimer adressée à un écolier; le second, qui est écrit pour une jeune fille que l'auteur appelle « ma bele très-douce suer, »

1. Ch. XXX, p. 81.

2. Catalogue général des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, nos 600, 143, 214, 187, 190, 461, 580, 192, 1154, 1190, 1191, 1146, 1768, 960, 19039, 1695, 1989, 12775, 25293, pages 60, 44, 10, 18, 14, 15, 16, 46, 58, 193, 194, 199. — Les deux ouvrages du roi René furent écrits, l'un en 1454, l'autre en 1473. Lecoy de la Marche, *le roi René,* etc., t. II, p. 162-168. — Œuvres du roi René par M. de Quatrebarbes, t. III et IV, (1849). — Dans un article de *la Romania* (janvier 1877), M. P. Meyer étudie une *Paraphrase du Psaume Eructavit,* un *Traité de la Messe*, une compilation de maximes bibliques, traduite en français sous le titre de *Livre de Sapience,* et un *Calendrier*. Ces pièces se trouvent dans un manuscrit bourguignon du XIVe siècle. P. 3-5, 10, 27.

3. P. 709-729. — Sur Richard de Fournival, voir *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. II.

offre une théorie, un « castoiement » du même genre, sous le titre de *Consaux* ou *Conseils d'amour;* le troisième traité, *Bestiaire d'amour,* exprime les mêmes idées sous une forme érudite et badine, avec des comparaisons allégoriques tirées de l'histoire naturelle. Bien que ces productions bizarres et subtiles soient plus dignes d'un chansonnier que d'un chancelier d'église, il s'y mêle assez de raison pour qu'il soit possible de les mentionner ici. Les matières d'amour n'étaient pas toujours séparées des sujets plus sérieux par une limite très-précise; on passait sans scrupule d'un genre à l'autre; témoin le roi René qui, vers le même temps, écrivit le *Mortifiement* et le *Livre du cueur d'amours espris* [1].

Parmi ces œuvres de littérature variée, nous placerons également les *Lettres* en français qui nous restent de plusieurs personnages, et dont quelques-unes sont fort anciennes [2]. Si ces confidences ont le plus souvent rapport aux affaires et aux intérêts, elles révèlent aussi les caractères, elles déclarent les sentiments et les passions; ce lien les rattache aux livres de morale. Signalons en particulier, dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire,* les lettres écrites par Marguerite de Provence, femme de saint Louis, à son neveu Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre : elles ne sont pas exemptes de locutions provençales, et la phrase, à peine dégagée de la forme latine, y a plus de dignité que de mouvement, plus de nombre que de variété; mais l'embarras de quelques con-

1. Mss. de la Bibliothèque Nationale, nos 24399 et 1509. — Œuvres du roi René par M. de Quatrebarbes, t. III. — Lecoy de la Marche, t. II, p. 158. — Rapprochons de ces traités de Fournival et du roi René un *Art d'amour* anonyme coté, aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, sous le no 611, t. Ier, p. 62. — M. Jules Petit a publié en 1867 à Bruxelles un *Art d'Amour* attribué à Jean Lebel; cet ouvrage, très-étendu, est en deux volumes; il se divise en trois parties : la première comprend trois livres, la seconde sept livres, et la troisième deux livres. Le titre complet est: *Li ars d'amour, de vertu et de boneurté.*

2. *Histoire littéraire,* t. XXI, p. 792-830. Les personnages dont les lettres en français sont citées dans ce volume sont au nombre de quinze environ, tous du XIIIe siècle. — Le t. XXIV donne aussi un aperçu des correspondances familières et des lettres publiques que nous a laissées le XIVe siècle, p. 424-428.

structions et l'incertitude de la copie ne dérobent pas entièrement au lecteur moderne la netteté ni même la grâce de ce style ancien[1]. Lorsque ces publications épistolaires, qui commencent à peine, seront achevées, lorsque nous posséderons imprimées les correspondances publiques ou secrètes des hommes les plus actifs et les plus éminents du XIVe et du XVe siècles, il y aura lieu de les examiner dans une étude spéciale, et c'est là un des nouveaux enrichissements que peut espérer encore, après tant de découvertes, l'histoire littéraire du moyen âge[2].

Cette histoire, longtemps dédaignée, recevrait un autre surcroît de richesses qui ne seraient pas d'un moindre prix, si l'on publiait un jour les livres de philosophie chrétienne, de dévotion mystique ou savante, écrits en français par d'illustres docteurs et actuellement accumulés dans les manuscrits de nos principales bibliothèques. Qu'il nous soit du moins permis de signaler rapidement ce que recèlent ces trésors ignorés; l'utilité des indications rachètera peut-être l'aridité de la nomenclature. La première classe de ces pieux ouvrages comprend des recueils de prières, des *heures*, des livres de messe et « d'offices, » des psaumes traduits ou commentés, des calendriers, des « instructions ou ordonnances » qui enseignent comment « on doit oïr la messe, » comment « il faut se confesser[3] : » ajoutons-y plusieurs *Vies de N.-S. Jhesu-Crist*, les *Vies des saints et des apôtres* et d'innombrables

1. Pages 830-833.
2. Mlle Dupont, qui a publié les Mémoires de Comines au nom de la Société de l'Histoire de France, prépare une édition des Lettres de Louis XI.
3. *Le rational du divin office*, translaté de Guillaume Durant par Jehan Golein, par le commendement du roi de France Charles le Quint (1374). *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. Ier, no 176, 437. — *Missel à l'usage de l'Eglise de Paris*, XVe siècle, no 180. — *Les heures de Nostre Seigneur*, no 384. — *La raison pourquoi l'on dit chacun jour VII heures*, XVe siècle, no 944. — *Le Sautier en françois. Letanie en françois. Calendrier en françois. Le Pater noster et le Credo* translatés avec la glose en françois, XVe siècle, nos 896, 1809, 916, 944, 984. — *Instruction pour entendre la Messe :* « Comment l'en se doibt avoir durant le tems de la messe. » Manière et « ordonnance comment l'en se doibt confesser. » Nos 190, 436, 940, 916, 944, 990, 1003, 1794.

miracles en prose[1]. Quelques-unes de ces « Oroisons et Méditacions, » de ces « Composicions de la sainte Escriture, » datent du XIIIe siècle[2].

Nous devons une mention particulière au livre que le chevalier de la Tour-Landry composa, vers 1371, pour l'éducation de ses trois filles. Ce chevalier, qui possédait en Anjou, non loin de Chollet, un fief dont il subsiste encore quelques ruines, a vécu sous les règnes de Philippe VI, Jean II, Charles V et Charles VI; on ignore l'époque de sa mort. Il avait fait, dans sa jeunesse, quelques poésies légères, et il écrivit pour ses fils un autre livre d'éducation qui s'est perdu. L'ouvrage que nous avons contient cent vingt-huit chapitres. C'est un recueil de préceptes et d'exemples, une sorte de morale en action, dont les récits sont tirés de la Bible, de l'Histoire Sainte et des auteurs profanes. Quelques emprunts ont été faits aux fabliaux, et il s'y est glissé des anecdotes d'un tour libre qu'on s'étonne de rencontrer dans un traité écrit pour des jeunes filles. Le style est simple, facile, un peu traînant; il intéresse et attache par un accent de naïveté et de sincérité. Nous en citerons un exemple pris dans l'introduction qui paraît avoir été d'abord écrite en vers, puis remise en prose. Le chevalier raconte que se promenant dans son verger, par un beau jour de printemps, le souvenir de sa femme, qui était morte assez récemment, lui revint à l'esprit; voyant alors ses filles accourir et se jeter dans ses bras, il pensa aux périls qui les attendaient à leur entrée dans le monde. Frappé de cette idée, il composa cet écrit pour les prémunir. « Et ainsi, dit-il, comme en celuy tems je pensoye, je regardai emmy la

1. *Mss. de la Bibliothèque Nationale*, t. Ier du catalogue. N°s 423, 988, 981, 967, 1805. Nous recommandons ici, une fois pour toutes, de consulter l'utile et savant ouvrage en sept volumes publié par M. P. Pâris, de 1836 à 1848, sous le titre de *Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. On y trouvera la description de la plupart des manuscrits qui renferment les ouvrages que nous venons d'indiquer et ceux que nous citerons plus loin. Les rares éditions imprimées qui existent de quelques-uns de ces ouvrages y sont aussi notées.

2. *Mss. de la Bibliothèque Nationale*, n°s 425, 786, 962, 437, 963, 571, 616, 984, 1809.

voye, et vy mes filles venir, desquelles je avoye grant desir que à bien et à honneur tournassent sur toutes riens, car elles estoient jeunes et petites et de sens desgarnies... Le monde est moult dangereux et moult envyeux et merveilleux; pour ce, forte chose à congnoistre le monde qui à présent est... » S'adressant à deux prêtres et à deux clercs de sa maison, il leur commanda de relire les livres qui composaient sa bibliothèque, « comme les Bibles, les Gestes des roys et les Cronicques de France, de Grèce et d'Angleterre, et de maintes autres estranges terres, » puis d'en extraire les bons exemples, et c'est avec ces éléments qu'il composa son ouvrage[1].

Viennent ensuite, dans ce même ordre de travaux et d'écrits, de bons et solides traités où l'on se propose d'éclairer la foi, de soutenir l'âme dans la diversité de ses épreuves, d'expliquer à chaque profession ses devoirs particuliers : cette sage et forte doctrine s'adresse au commun des fidèles et conduit au salut par la voie ouverte à tous, sans exiger ni susciter les vertus d'exception. C'est ce que le moyen âge appelle « le doctrinal de la foi, le doctrinal de conscience, ou le doctrinal aux simples gens[2]. » Le caractère pratique de l'enseignement s'y reconnaît à la simplicité des titres[3]. Un bon nombre des traités de Gerson appartiennent à ce genre simple, par exemple, le *Traité des tentations,* les *Sept dons du Saint-Esperit,* le *Miroir de l'âme,* le *Miroir de bonne vie,* la *Médecine de l'âme pour le dernier trépas*[4]. Quelques noms

1. Imprimé deux fois au XVIe siècle, cet ouvrage a été publié de nouveau par M. de Montaiglon en 1854. Une savante notice de l'éditeur moderne nous fait connaître les manuscrits, les éditions et les traductions qui attestent le succès de cet écrit. (Introduction, p. XXXVII-LVI.)

2. Mss. nos 923, 947. — *Bonne doctrine pour devotes femmes,* par Simon de Courcy, confesseur de Marie de Berry (1406), no 926. — « Compilation d'enseignements religieux sur l'ancien et le nouveau Testament. » Nos 906, 909.

3. *La science de bien mourir.* — *Le bien commun,* par Robert Ciboule chancelier de Nostre-Dame de Paris. — Le *Chapitre de bonne conscience,* par le même. — *Le livre de sainte méditacion et congnoissance de soy,* par le même. — *Instruction pour bien vivre* (XIVe siècle). — *Des quatre dernières choses qui sont à advenir.* — Nos 423, 447, 1762, 990, 993, 999.

4. Nos 1793, 2460, 1003, 990. — D'autres écrits anonymes ou provenant

contemporains, moins illustres que le sien, sans être entièrement obscurs, se rencontrent avec lui dans la même liste : le fougueux Jean de Varennes, déjà cité ailleurs[1], a laissé « une Vraye médecine à l'âme en l'article de la mort ; » Robert Cibolle ou Ciboule, chancelier de Nostre-Dame, a écrit, parmi d'excellents ouvrages, « le Livre des justes ; » on a de Jehan de Boiri, évêque de Meaux, « une Exposition sur la femme forte[2]. » D'autres livres anonymes, comme « la Vraye manière de adorer Dieu, » ou « l'Effect de oroison, » ou « les Méditacions sur la Passion[3], » complètent cette série de travaux destinés à fortifier l'enseignement de la chaire chrétienne en développant les points les plus importants de la doctrine[4].

La dévotion tendre et subtile des mystiques semble se donner carrière dans certains écrits aux titres bizarres, à moins que ces apparences de recherche et d'affectation ne soient une de ces modes du faux goût qui souvent s'imposent aux auteurs les plus sérieux, aux matières les plus respectables. Nous avons la *Tapisserie chrétienne,* le *Chasteau périlleux,* le *Jardin de contemplation,* le *Retour du cuer perdu,* la *Gésine Nostre-Dame,* les *Péticions très-dévotes* « pour requerre la grâce, » les *VII eschelez de l'escale* « par quoy l'on doit monter au paradis[5]. » En parcourant cette foule de méditations,

d'autres docteurs portent parfois les mêmes titres : *Le miroir de l'umaine salvation.* — *Le trésor de l'âme.* — *Le livre des tentations et du péchiez.* Nos 188, 562, 909, 1000, 1004, 1005, 1006, 2095, 1802.

1. Page 357-360.

2. Nos 1793, 1841.

3. Nos 930, 1916.

4. Notons encore dans cet ordre d'écrits : *Le livre de la misère de l'omme* par Lothiers, « indignes dyacres ; » — *La vilté et misère du monde,* par le même ; — *La nouvelleté du monde,* anonyme ; — *Le dyalogue du père et du filz ;* — *La maison de conscience,* par maistre Jehan Saulnier, docteur en théologie ; — *Les XV douleurs Nostre-Seigneur ;* — *Les XV joyes Nostre-Dame ;* — *Traicté du Saint-Esperit ;* — *Traicté du Saint-Sacrement,* nos 916, 945, 957, 1027, 1136, 444, 984.

5. Mss. de la *Bibliothèque Nationale,* nos 432, 445, 997, 998, 1866, 1136, 187. — Ajoutons : « Les XII périls d'Enfer ; » — « le Miroer des Dames ; » — « le Deffenseur de l'Immaculée Conception ; — « le Pèlerinage de vie hu-

toutes ces formes délicates, ingénieuses, raffinées, du sentiment pieux, tout ce travail de la pensée fervente repliée sur elle-même, s'étudiant avec passion, avec tourment, s'excitant et s'épurant par cette inquiète analyse et cet infini désir du mieux, nous avons surtout remarqué les écrits qui, du moins par le sujet et par l'inspiration générale, offrent des ressemblances avec l'*Imitation de Jésus-Christ,* longtemps appelée l'*Internelle consolation*. Bien que le texte original de l'*Imitation* soit en latin, ce livre célèbre pourrait être utilement rapproché des traités français du même temps ; l'histoire de ses origines, si difficile à éclaircir, recevrait peut-être de ces comparaisons quelque lumière inattendue[1].

A ceux qu'attire encore l'obscurité de ce problème resté presque insoluble, comme à tous ceux qui se plaisent aux délicatesses de la littérature ascétique, nous oserons recommander les manuscrits suivants : le *Livre des voics de Dieu,* qui est du XIVe siècle[2] ; *Des biens que tribulacion fait à l'âme;* le *Traité très-consolatif en tribulation;* le *Jardin de vertueuse consolation*[3], un *Traité de la sainte âme;* le *Secret parler entre Dieu et l'âme, entre l'espous et l'espouze*[4] ; le *Livre de vie*

maine » — le Reconfort des Dames mariées ; » — « les Joyes de Paradis ; » — « le Livre des Angeles ; » — « les VIII béatitudes évangélicques ; » — « l'Amour et dilection de Dieu ; » — « les Poissanches ou puissances de l'âme dévote ; » — « un Traicté de requeste de contemplation ; » — « le Traicté de perfection ; » — « les Trois estats de l'âme chrétienne ; » — une Manière simple et dévote pour aviser simples gens à faire un pèlerinage à Rome. » — Nos 444, 446, 602, 610, 1841, 989, 990, 1137, 1142, 1175, 1875, 2095, 2460.

1. Lire la belle étude de M. Caro, de l'Académie française, intitulée : *Quelques réflexions sur l'Imitation de Jésus-Christ,* à l'occasion d'une édition nouvelle. — Jouaust, 1875. Entre les deux auteurs présumés du livre, Gerson et Thomas a Kempis, M. Caro ne peut se résoudre à prononcer (p. XII). — Dans un ouvrage récent sur *Gerson,* M. Jean Darche (Thorin, éditeur) conclut en faveur du chancelier de l'Université.

2. No 1792.

3. Nos 1009, 1026, 1031, 916.

4. No 444, 1875, 1136. — Il y a aussi, en ce genre : l'*Enseignement de divine sapience à l'ancelle et âme devotte ;* — *Comme l'âme a à soy garder* (XIVe siècle) ; — le *Livre de l'espouze ;* — *Dédication et sanctification de l'âme* (XIVe siècle) ; — *Quinze perfections nécessaires pour aimer Dieu,* nos 1136, 1026, 1802, 915, 990.

et aiguillon d'amour et de dévotion; De l'humilité et congnoissance de soy, par Gerson[1]. Certainement la lecture de ces anciens ouvrages, oubliés aujourd'hui, les premiers où la langue française soit descendue dans les plus intimes profondeurs de l'âme humaine pour lui tenir des discours célestes, serait une excellente préparation à l'étude des saint François de Sales, des Fénelon, de tous ces écrivains éloquents et pénétrants de nos grands siècles classiques qui ont possédé à un degré si rare la science de la vie intérieure et qui l'ont exprimée dans un langage admirable[2].

§ II

La littérature didactique en prose. — *Li Trésors* de Brunetto Latini. — Le *Livre* de Marco-Polo.

Un des caractères de la science renaissante, au moyen âge, est d'aspirer à l'universalité. On est facilement enclin à tout embrasser quand on ne peut rien approfondir. De là, des encyclopédies nombreuses, en vers et en prose, en latin et en français, sous le titre de *Sommes,* de *Trésors,* de *Miroirs* ou d'*Images du monde*[3] : parmi ces recueils, la prose française

1. Nos 1136, 1003. — Les autres traités spirituels de Gerson, en français, sont : *Le secret parlement de l'homme contemplatif à son âme ; — La montagne de contemplation ; — Vision allégorique ; — Traicté de mendicité spirituelle ; — Dialogue du cuer mondain et du cuer seulet,* nos 190, 909, 990, 973, 974, 1797, 2460.

2. Les tomes XV et XX de l'*Histoire littéraire* citent deux fragments de prose religieuse qui appartiennent au XIIe et au XIIIe siècles : le premier est une *Vie de saint Julien,* sans nom d'auteur ; l'autre est une *Vision* de Marguerite de Duyn, prieure de la Chartreuse de Poletin, p. 483, 304-320. — Voir dans le t. XXX de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1869), une savante notice de M. Léopold Delisle sur un *Recueil de traités de Dévotion* ayant appartenu à Charles V, p. 532-542.

3. Par exemple : le *Speculum majus* ou *universale* de Vincent de Beauvais (1200-1264) ; le *Trésor,* de Pierre de Corbiac ou de Corbian, en vers provençaux (XIVe siècle) ; l'*Image du monde,* de Gautier de Metz, en vers français (XIIIe siècle.) — *Histoire littéraire,* t. XVI, p. 121 ; t. XVIII, p. 449 ; t. XXIII, p. 294-335.

revendique le *Livre du Trésor*, de Brunetto Latini, composé vers la fin du XIIIe siècle. Ce livre se divise en trois parties. La première, qui est intitulée *De la naissance de toutes choses*, comprend l'histoire du monde depuis Adam jusqu'à l'année 1266, avec ce que l'on savait ou ce que l'on croyait savoir de l'histoire naturelle. L'astronomie, la géographie, l'agriculture et l'économie rurale y trouvent place, sous forme de compilations empruntées à l'antiquité et çà et là rajeunies par quelques observations particulières. La seconde partie, toute philosophique, reproduit et commente la morale d'Aristote ; la troisième, enfin, plus originale et plus intéressante que les deux autres, traite de l'art de gouverner les hommes et s'étend spécialement sur la rhétorique, considérée comme un instrument de la politique[1]. L'ensemble, qui varie un peu selon les manuscrits, forme un total d'environ quatre cent vingt et un chapitres[2].

Pourquoi un Italien, auteur d'écrits rédigés en langue italienne[3], a-t-il préféré la langue française lorsqu'il a voulu composer une encyclopédie? Il a donné lui-même deux raisons de cette préférence : « C'est, dit-il, parce que nous sommes en France, et parce que la parleure des François est plus délitable et plus commune à toutes gens[4]. » Pour résumer et

1. *Histoire littéraire*, t. XX, p. 276-304. — *Li livres dou Trésor*, documents inédits sur l'Histoire de France, 1863. Introduction par M. Chabaille, p. X-XVIII.
2. *Histoire littéraire*, t. XX, p. 292.
3. Brunetto Latini, avant de composer *le livre du Trésor*, avait publié plusieurs ouvrages qui contiennent les éléments de son encyclopédie : l'*Ethica d'Aristotile ;* le *Quattuor Virtudi*, traduction d'un traité de saint Martin de Brague ; le *Credo*, le *Passioni figurate*, le *De la fede di Cristo ;* une traduction du *Pro Marcello*, du *Pro Ligario*, du *Pro Dejotaro ;* un *Sonnetto* à la Vierge ; la *Rettorica*, traduction du IVe livre de la *Rhétorique à Herennius ;* le *Tesoretto*, poëme moral de plus de trois mille vers où il annonce la publication du *grand Trésor*, son œuvre capitale. — Introduction, p. VII-IX.
4. « Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romanz, selon le langaige des François, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est por deux raisons : l'une, car nos somes en France, etc. » L. Ier, partie I, ch. Ier, p. 3.

propager l'universalité du savoir alors acquis et constaté en Occident, il convenait de choisir, parmi les idiomes nouveaux, la langue universelle. Né à Florence, vers 1230, d'une famille honorable, Brunetto Latini y mourut en 1294. Rien d'étonnant qu'il ait eu l'idée d'écrire sur toutes choses, car il a touché a tout, et le personnage qu'il a joué dans sa patrie n'a manqué ni d'éclat ni de variété. Philosophe, historien et poëte, il eut le Dante pour élève; il enseigna l'économie politique au sénat florentin et prit part au gouvernement, comme secrétaire des conseils de la république. Proscrit, en 1260, avec les chefs du parti guelfe vaincu, il trouva en France un refuge, demeura à Paris environ sept ans, jusqu'à la chute du parti gibelin : le *Trésor* est l'œuvre de son exil. Rentré à Florence, rétabli dans son crédit et dans ses honneurs, il finit sa vie sans nouvelle secousse et obtint cette gloire, si rare en tout pays de faction, d'emporter en mourant d'unanimes regrets. C'était un homme aimable et spirituel, unissant la vivacité française à la grâce italienne; le style du *Trésor*, abondant en comparaisons ingénieuses, nous offre une image assez fidèle de cet agréable et fécond esprit[1].

Le vaste projet que Brunetto Latini avait hardiment embrassé fut repris en détail et traité, dans ses parties les plus diverses, par des écrivains moins ambitieux, d'une compétence plus bornée mais plus sûre. Voyages, commerce, agriculture, histoire naturelle, mathématiques, médecine, astronomie, toutes les applications alors possibles d'une science encore si vague et si défectueuse, sont l'objet de nombreux traités ou récits manuscrits, ignorés pour la plupart; nous voulons du moins les passer en revue. Dans le petit nombre de ceux que l'impression a mis en lumière, le plus remarquable, et l'on peut dire le plus étonnant, est le *Livre* où Marco Polo, citoyen de Venise, raconte en français les aventures de ses

1. Voir particulièrement le Début, l. Ier, ch. I, p. 1 ; la définition de la *Justice*, l. II, ch. XXVII, p. 293, 398 ; la définition de la *Rhétorique*, l. III, ch. Ier, p. 467, 468, 470 ; la définition de la *Politique*, l. III, 2e partie, ch. Ier, p. 575.

voyages et de son long séjour en Orient[1]. Qu'on se figure un Européen du XIIIe siècle parcourant l'Asie à petites journées, pendant vingt-six ans, pénétrant dans ses profondeurs les plus reculées, jusqu'aux extrémités de la Chine, s'initiant aux mœurs des pays qu'il traverse, apprenant leur langue, admis dans la confiance de leurs princes, puis, lorsqu'il est revenu en Occident, après avoir fait le tour du monde, résumant ce qu'il a vu en deux cents chapitres. Telle est la matière de cette relation si curieuse, si originale et trop peu connue.

Marco Polo était né à Venise, en 1251, d'une famile patricienne et commerçante. Un de ses oncles, établi à Constantinople, avait un comptoir à Soudach, sur la mer Noire. Son père, Nicolo Polo, et le second de ses oncles, partirent de Venise, en 1255, pour aller trafiquer avec les Mongols qui envahissaient l'Asie occidentale; les hasards de cette aventureuse expédition conduisirent nos deux voyageurs, par la route du nord de l'Asie, sur les frontières de la Chine, dans la capitale de Khoubilaï-Khâan, le chef suzerain des princes tartares. Bien accueillis, longuement questionnés sur la situation des chrétiens de Byzance et de Palestine, on les renvoya, en 1266, avec un message pour le pape. La renommée de cette puissance pontificale, qui avait soulevé l'Europe par l'effort gigantesque des croisades, frappait les imaginations barbares jusqu'aux limites du monde alors connu. Koubilaï-Khâan demandait à Rome de lui envoyer cent docteurs en théologie capables de démontrer dans une controverse publique la vérité du christianisme et la fausseté des autres religions : si cette démonstration était faite, il promettait de se convertir avec tout son peuple[2]. Rome envoya deux Frères prêcheurs qui, rebutés des périls du voyage, s'arrêtèrent en Arménie et refusèrent d'aller plus loin[3]. Plus courageux, nos marchands vénitiens retournèrent, en 1271, auprès du grand

1. *Le Livre de Marco Polo,* citoyen de Venise, publié, d'après trois manuscrits inédits, par M. G. Pauthier, 2 vol. 1865.
2. *Livre de Marco Polo*, ch. VII, p. 13.
3. « Ils orent moult grant paour d'aler avant. » Ch. XII, p. 20.

Khâan par la route qu'ils avaient suivie précédemment; ils emmenaient avec eux le jeune Marco, fils de Nicolo Polo, qui avait grandi pendant leur premier voyage; ils restèrent trois ans et demi en chemin et n'arrivèrent qu'en 1275[1]. Présenté au chef mongol, Marco Polo, qui avait vingt-cinq ans, lui plut par sa bonne mine et par son intelligence; on lui donna le rang de « baron » à la cour du grand Khâan[2]. Bientôt il sut les quatre langues qui se parlaient dans le pays[3]; on lui confia des ambassades lointaines et difficiles qu'il remplit à merveille; ses talents l'élevèrent à la dignité de gouverneur d'une province qui contenait vingt-sept villes[4].

Pendant les dix-sept ans qu'il passa au service du souverain mongol, Marco Polo visita la Chine, le Tonquin, l'Inde, Ceylan, les côtes du Coromandel et du Malabar, la partie de la Cochinchine située près du Cambodge; il fit le tour de l'Asie orientale, et lorsqu'il voulut revenir en Europe, avec son père et son oncle, il prit la route de mer et débarqua au golfe d'Ormus. Traversant la Perse, remontant jusqu'à la mer Noire, leur caravane gagna Constantinople; de là, ils redescendirent à Venise, où ils arrivèrent en 1295. On eut peine à les reconnaître, tant ils ressemblaient à des Tartares par le costume, la figure et le langage; ils dépouillèrent peu à peu cet aspect

1. « Et demeurèrent, au retourner, bien trois ans et demy; et ce fu par les maus temps que il orent et pour les granz froidures. » Ch. XIII, p. 21.

2. Voici le récit de l'entrevue : « Quant les deux frères et Marc furent venus en celle grant cité, si s'en alerent au maistre palais où ils trouvèrent le seigneur à moult grant compagnie de barons. Ils s'agenoillierent devant lui et s'umilierent tant comme il porent. Le seigneur les fist drecier en estant, et les reçut moult honnorablement... Et quant il vit Marc, qui estoit joeune bacheler, si demanda qui il estoit? « Sire, dist son père messire Nicolas, il est mon filz et vostre homme. — Bien soit il venuz, dist le seigneur... » Et demourerent à la court avec les autres barons. » — Ch. XIV, p. 21.

3. On parlait plusieurs langues à la cour de Khoubilaï-Khâan : *la langue mongole*, qui était celle des conquérants, *la langue chinoise*, celle du peuple vaincu, *la langue tartare ouigoure*, *la langue persane* et même *la langue arabe*. Ces langues avaient une écriture et des alphabets différents qu'apprit aussi Marco Polo. — Ch. XV, p. 23.

4. La province d'Yang-Tcheou, ch. CXLIII, p. 467.

oriental et rentrèrent dans les habitudes européennes. Pleine des richesses et des objets précieux qu'ils avaient rapportés d'Asie, leur maison fut appelée « la cour ou le palais des millionnaires, » *Corte dei millioni;* Marco Polo reçut du peuple le surnom de *Marco Millioni*. Singulière destinée que celle de cet homme qui avait passé vingt-cinq ans à cheval sur les routes de la Perse, de l'Inde et de la Chine, et qui, une fois rentré en Europe, se vit jeter pour plusieurs années dans une prison. La guerre ayant éclaté entre Venise et Gênes, Marco Polo s'y engagea et tomba entre les mains des Génois vainqueurs, en 1296.

C'est pendant sa captivité qu'il recueillit ses souvenirs et fit son livre. Il avait rencontré dans les cachots de Gênes un Italien, Rustichello ou Rusticien, de Pise, auteur d'un abrégé en prose française des poëmes de la Table Ronde [1]. Il le prit pour secrétaire et lui dicta sa relation, qui fut écrite en français [2]. Rendu à la liberté un peu après 1298, il fit présent d'une copie de son manuscrit à « messire Thiébault de Cépoy, » qui se trouvait à Venise, de 1305 à 1307, comme l'envoyé de Charles de Valois, comte d'Artois, frère de Philippe le Bel, marié à l'impératrice titulaire de Constantinople, Catherine de Courtenay [3]. Cette copie, multipliée par l'ordre de Thiébault de Cépoy et de Charles de Valois, répandit le livre en France [4]; il fut bientôt traduit dans toutes

1. *Notice sur la relation originale de Marco Polo*, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1833 par M. Paulin Pâris et reproduite dans le *Journal asiatique* de septembre 1833, p. 244-252. — Selon M. Disraeli, Rusticien de Pise aurait publié cette compilation des romans de la Table Ronde en Angleterre, à la cour des rois Henri III et Édouard Ier, avant de retourner en Italie. — *Amenities of literature*, vol. I, p. 103, édit. Baudry. — *Le Livre de Marco Polo*, t. Ier, Introduction, p. LXXXVII, Rusticien y est appelé « Rusta Pisan. » — Voir aussi *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 546.

2. Ce point est très-bien éclairci dans le travail de M. Pauthier, t. Ier, *Introduction*, p. LXXXII-XCI.

3. *Prologue* du livre de Marco Polo. T. Ier, p. 1.

4. Selon M. Paulin Pâris, le manuscrit original rédigé par Rusticien de Pise était rempli d'italianismes, et sentait l'étranger. Sur ce manuscrit,

les langues de l'Europe et lu avidement; mais il « devisait » de choses si extraordinaires et si merveilleuses, qu'on l'admira sans y croire[1]. Il eut, toutefois, ce sérieux effet d'exciter les esprits aux études géographiques, d'élargir l'horizon si étroit de l'ignorance publique, et de jeter des semences d'idées hardies qui, plus tard, ont fructifié. C'est la relation de Marco Polo qui a donné l'éveil au génie de Colomb[2]. Le mérite de ce récit, après la richesse du sujet, est la sincérité du narrateur. Marco Polo dit exactement ce qu'il a vu, mais il le décrit faiblement. Son style est simple, bref, un peu sec, comme le style d'un journal de voyage. Rien des splendeurs et des merveilles orientales ne se reflète dans ces descriptions sans force et sans couleur; on se prend à regretter, en les lisant, que la puissante imagination d'un Froissart ou même la vivacité d'esprit d'un Joinville n'ait pas eu la fortune de se trouver en face de tels spectacles et de se déployer dans l'imprévu et la variété de telles aventures. Heureusement, les choses toutes seules sont d'une nouveauté si attrayante, le

communiqué par Marco Polo, Thiébault de Cépoy aurait fait faire, à Venise même, où il séjourna plusieurs années, et sans doute par un clerc de sa suite, une rédaction plus correcte qui aurait été soumise à Marco Polo et approuvée par lui. Le texte imprimé est transcrit sur cette copie revue et corrigée en 1307. — T. Ier, Introduction, p. LXXXIV-XC. — Sur les manuscrits aujourd'hui existants, et sur les cinquante-six éditions qui ont précédé celle de M. Pauthier, voir l'Introduction, p. XCV. On peut classer ainsi par langues ces éditions : 23 en italien, 9 en anglais, 8 en latin, 7 en allemand, 4 en français, 3 en espagnol, 1 en portugais, 1 en hollandais.

1. Notice biographique sur Marco Polo par M. Delécluse, *Revue des Deux-Mondes,* juillet 1832. — Ce livre est intitulé dans les anciennes copies : le *Devisement du monde,* le *Livre des Merveilles du monde.*

2. Delécluse, *ibid.* — On lit cette note curieuse dans un ouvrage intitulé *Analyse des travaux de la société des Philobiblon de Londres :* « Il paraît qu'un certain Pamfilo Castaldi, de Feltre, aurait connu l'imprimerie xylographique et l'aurait employée vers la fin du XIVe siècle, *d'après l'idée que lui en auraient donnée des bois que Marco Polo rapporta de Chine à Venise, et qui avaient servi à l'impression de livres chinois.* La tradition nous apprend que Gutenberg, allié à la famille vénitienne des Contarini, avait vu ces bois à imprimer. L'invention de l'imprimerie en Europe se relierait ainsi directement, par l'intermédiaire de Marco Polo, à la pratique de cet art en Chine. » — Octave Delpierre, Londres, 1862.

narrateur, malgré son insuffisance, est d'une si évidente bonne foi, que sa narration s'impose à nous et nous saisit, sans le secours du talent. Marco Polo, nommé membre du grand conseil de Venise après sa captivité, vécut jusqu'en 1324 : « En lui mourut, dit le rédacteur d'une copie de son livre, le meilleur citoyen de la république [1]. »

De ces grands récits, où l'on nous décrit les mœurs, le climat, la puissance et la fécondité de continents entiers, nous retombons à des documents historiques, dont l'ancienneté fait tout l'intérêt, et qui nous éclairent quelques points obscurs des origines d'une ville ou des coutumes d'une province. Le *Livre des métiers de Paris,* rédigé sous le règne de saint Louis, par l'ordre du prévôt Étienne Boileau [2], intéresse surtout l'histoire de cette ville et celle des commencements de l'industrie française; c'est le plus ancien monument de la législation des communautés ouvrières en France. Chargé par le roi de la prévôté de Paris, dont il releva l'autorité discréditée [3], Boileau eut l'idée de cette compilation; il eut, en

1. Introduction, p. xx. — Le tome Ier du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale nous fournit l'indication de plusieurs récits de voyages ou de traités géographiques que nous croyons à propos de signaler ici : *La Relation de Jehan de Mandeville* (imprimée à Londres en 1725); Un *Petit traictés des passaiges faits par les Francoys oultre mer,* par Sébastien Mamerot; un livre anonyme des *Merveilles du Monde;* une traduction française du *Livre des* XIIII *royaumes d'Aise* (Asie), par le seigneur de Courcy ; *la Itinérance de la pérégrination de frère Bicult,* translatée du latin en françois ; *le Chemin de la pérégrination* de frère Odric de Forojulii, également traduit ; la traduction d'un *Traité de l'état de la Terre-Sainte et de l'Egypte,* nos 1377 à 1380, 2129, 2626.

2. *Documents inédits sur l'Histoire de France,* 1837. — Édition Depping. On en possède cinq manuscrits. — Préface, p. IX-XVIII.

3. Étienne Boileau fut nommé prévôt de Paris en 1258 ; il exerça cette fonction pendant environ dix ans. Avant cette époque, la prévôté de Paris était une charge vénale et fort mal remplie ; il n'y avait plus ni justice ni sûreté dans la ville. Saint Louis supprima la vénalité et choisit Étienne Boileau, bourgeois notable et vrai *prudhomme,* suivant le langage du temps. — Ce nom est écrit *Boiliaue, Boileue, Boitleaue, Boileaue,* et quelquefois en latin, *Bibens aquam,* dans les documents contemporains et en tête du livre des métiers. — Depping, p. LXXXI-LXXXVI. — Voir aussi *Histoire littéraire,* t. XIX, p. 104-114.

outre, le mérite de donner à ces règlements une forme précise et d'en assurer l'exécution pour plusieurs siècles. Les corporations d'artisans, représentées par leurs maîtres jurés ou prudhommes, comparurent l'une après l'autre, au nombre de cent environ[1], devant le prévôt, au Châtelet, pour déclarer les us et coutumes pratiqués depuis un temps immémorial dans leur communauté : un clerc tenait la plume et enregistrait les dépositions. C'est dans ce registre que Boileau a pris la matière du livre qui porte son nom : le fond du recueil lui était fourni par les corporations elles-mêmes; l'ordre, le choix, l'expression viennent de lui; il a donné un corps, une existence légale, une sanction à des règles vagues, incertaines, qui n'avaient jamais été rassemblées et dont plusieurs peut-être n'avaient pas même été écrites[2].

Un autre document du même genre, moins volumineux, mais antérieur de près d'un demi-siècle, a été récemment découvert et publié par M. Lecoy de la Marche sous ce titre : *Coutumes et péages de Sens*[3]. Il s'agit d'un partage, entre le roi et le vicomte de Sens, des « péages et des coutumes, » c'est-à-dire, suivant la signification propre du mot, des *impositions* établies par l'usage sur les denrées et les marchandises qui étaient vendues ou fabriquées dans la ville ou qui la traversaient[4]. Le texte est de la fin du XIIe siècle ou des commencements de l'époque suivante; à cette date, les monuments authentiques de la prose française peuvent se compter; nous avons donc là quelques pages dont l'importance philologique sera certainement appréciée. Nous ne pouvions omettre d'aussi anciens témoins de la formation progressive de notre

1. Un certain nombre de corporations, celles des bouchers, des épiciers, des tanneurs, des vitriers, etc., s'abstinrent, soit par négligence, soit pour d'autres raisons. — Introduction, p. LXXXV.

2. Boileau, dans un court préambule, explique comment et pourquoi il a rédigé ce livre. P. 2, 3.

3. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1866. — P. 265-299. — Voir aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, l'*Ordonnance du Péage de la ville de Mascon* (XIVe siècle), no 2484.

4. Lecoy de la Marche, p. 266.

langue et des efforts qu'elle faisait alors pour se plier aux exigences variées et croissantes de la vie sociale[1].

Les ouvrages didactiques proprement dits, ceux qui représentent la science bizarre ou, si l'on aime mieux, le pédantisme ignorant du moyen âge, sont encore manuscrits. Plusieurs, cependant, nous semblent mériter de sortir de l'obscurité, quand ce ne serait que pour nous faire voir quelles chimères hantaient ces imaginations inquiètes, quelles apparences de vérités ébauchées et entrevues excitaient et trompaient leur ardeur curieuse. Le moyen âge avait l'ambition du savoir, le pressentiment des grandes découvertes; il lui a manqué la méthode qui conduit à la certitude. Nous rencontrons, à côté de quelques *bestiaires* et *lapidaires* anonymes, traduits du latin ou imités de traités versifiés[2], un bon nombre de compilations sur l'alchimie et sur l'astrologie; les titres sont des plus variés : « *Introductoirs d'astronomie; Élections* selon les regards et les conjonctions de la lune aux planètes; les *Signes* et les *Points;* les *Nativités* et les *Horoscopes; Tableaux cabalistiques;* la *Fleur* d'alchimie; la *Pierre* des Philosophes; » on ferait une longue liste des divagations

1. Nous n'avons pas les mêmes raisons littéraires ou philologiques de mentionner ici avec quelque détail deux autres publications d'un intérêt purement historique, à savoir : le *Rôle des impositions* de 1292, inséré dans la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France* (Géraud, 1837), et la *Chronique de Guillebert de Metz*, écrite en 1407 et déjà signalée par nous. L'étude de ces documents serait à sa place dans un travail critique sur les sources de l'histoire de Paris ; ils se rattachent à un ensemble curieux d'informations spéciales où figurent le poëme latin d'Abbon sur le *Siége de Paris*, par les Normands, l'*Architrenius* de Jean de Hauteville et la *Philippide* de Guillaume Le Breton au XIIe siècle, les Dits des *Rues*, des *Crieries*, des *Moutiers et des ordres de Paris*, les Dits de l'*Université*, des *Jacobins*, des *Cordeliers* et des *Béguines* par Rutebœuf, le *Dictionnaire* latin de Jean de Garlande, mêlé d'indications en français sur les métiers et le commerce de Paris (XIIe siècle), le *De Laudibus Parisius*, écrit vers 1322 par un habitant de Senlis, le poëme latin sur Paris composé au XVe siècle par l'Italien Astézan. — Voir la préface de M. Leroux de Lincy, *Chronique de Guillebert de Metz*, et les *Eclaircissements* de M. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*.

2. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, t. Ier, n°s 412, 834, 944, 2007, 2008, 2009, 2043. — Voir aussi *Histoire littéraire*, t. XXIII, p. 709-729.

qui ont rempli et signalé l'enfance de la science française [1]. Notons, en passant, des *Arts poétiques* en prose [2], quelques ouvrages sur les finances et la marine [3]; mais c'est la médecine surtout qui est largement représentée dans les catalogues. Énumérer toutes les productions de cette littérature médicale serait excessif : bornons-nous à choisir dans la foule, sinon les plus importantes, du moins les plus anciennes.

Nous avons, en effet, des traités de médecine et de chirurgie, rédigés en prose française, qui remontent au xive et même au xiiie siècles; par exemple, la *Tour de grant richesce* et les *Vertus de l'eaue Salemonde,* la *Doctrine de faire incisions,* le *Roman de fysique,* les *Serorgeries* de maistre Goubert de Paris [4]. Un livre intitulé *Maladies des chevaux* débute ainsi : « Au nom de la sainte Trinité, le Père, le Filz et le Saint-Espérit [5]... » Un autre a pour titre : *Médecines d'oyseaulx* [6]. Un traité « d'hippiatrique » formule cet axiome : « Le cheval est moult nécessaire aux hommes d'État [7]. » Si nous ajoutons à cette nomenclature forcément abrégée les *Trésors de venerie* [8], les livres sur les *Tournois,* sur les offices

1. Manuscrits, nos 613, 1339-1359, 2017, 2019, 2020. — *Histoire littéraire,* t. XXI. Analyse des écrits d'un *Astrologue anonyme,* p. 423-437.

2. *Les douze Dames de Rhétoricque,* n° 1174 ; *Table des ritkmes françoises,* n° 2161; *la Science poétique,* nos 2081, 2159. — Le livre des *Douze Dames de Rhétoricque,* a été publié en 1851 par L. Batissier (Moulins); nous l'avons analysé dans un précédent chapitre. (Pages 146, 147.)

3. Nos 2484, 2132.

4. Nos 1161 (xiiie siècle); 1318 (xiiie siècle); 2030 (xive siècle); 222 et 834 (xive siècle). — Le t. XXI de *l'Histoire littéraire* contient une courte analyse d'un opuscule français d'un médecin du xiiie siècle, Alebrand de Florence, p. 415-418.

5. N° 1287. — Un Traité d'arithmétique, de géométrie et d'astrologie commence de même : « Toute bonne science vient et procède du benoit saint Esperit. » N° 1839.

6. N° 2006.

7. N° 2002. — Voir, en outre, les *Régimes de Santé,* les *Enseignemenz des orines,* les *vaines et les seignées, les vertuz et propriétez de l'eaue de vie, le Regime des Dames, la Nature des herbez, la recepte pour obvier d'avoir la colicque,* etc., nos 623-631 ; 1320, 1327; 2032, 2045, 2027, 2028, 2031, 2039, 2043, 2046, 2047.

8. Nos 616, 1296, 1304.

d'armes et les blasons [1], les traités diplomatiques, les *Rosiers des guerres*, les *Arbres des batailles* [2], sans oublier les *Préceptes d'architecture* et les *Jeux d'échecs moralisés* [3], nous aurons peut-être réussi à faire comprendre qu'à défaut de savoir et de talents véritables, l'activité d'esprit, du moins, n'a pas manqué à nos vieux prosateurs. Ce mérite, qu'on ne saurait leur refuser, éclate encore dans les nombreuses traductions qu'ils nous ont laissées et qui n'ont pas médiocrement contribué à former la langue française et à l'enrichir.

§ II

Les principaux traducteurs. — Pierre Bercheure ou Bersuire et Nicole Oresme.

On a commencé de bonne heure à traduire; nos plus anciens textes en prose, sauf un ou deux, sont des traductions. L'Eglise recommandait et certains conciles ordonnèrent ce travail. On « translata du latin en roman » des homélies, des psaumes, des épîtres et des évangiles, quelques livres de la Bible et de la Vie des saints, en un mot, les ouvrages d'instruction sacrée et d'édification. Dès le siècle dernier, les Bénédictins, dans l'*Histoire littéraire* [4], l'abbé Lebœuf, dans ses très-savantes *Recherches* [5], signalaient ces anciennes traductions et en citaient de remarquables fragments; des éditions

1. Nos 387, 587, 1280, 1968, 1238-1240, 1965. — *Le roi René*, par Lecoy de la Marche, t. II, p. 155.
2. Nos 567, 1277, 1245, 1966, 1967, 1983, 1996, 2258, 2249.
3. Nos 580, 812, 1167-1174. — L'Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle, a été publié par M. Lassus à l'Imprimerie Nationale, en 1858. Ce riche et précieux volume est rempli de dessins et de figures que Villard de Honnecourt avait recueillis dans ses voyages; les dessins sont accompagnés du texte original explicatif dont on nous donne le fac-simile avec une traduction en français moderne.
4. Le tome XIII de l'*Histoire littéraire*, qui contient ces textes n'a paru qu'en 1814 ; mais il a été rédigé sur les notes des Bénédictins et composé des matériaux qu'ils avaient recueillis.
5. Deux Mémoires publiés dans le tome XVII de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 709-761 (1751).

récentes et plus correctes ont mis ces textes en pleine lumière. Nous avons, de la fin du XIe siècle ou des commencements du siècle suivant, une version française des *Psaumes*, publiée par M. F. Michel[1], une traduction des *Quatre livres des Rois*, insérée dans la collection des *Documents inédits*. avec le texte français des *Sermons* de saint Bernard, par M. Leroux de Lincy[2]. On peut lire, dans le tome XIII de l'*Histoire littéraire* et dans les deux Mémoires de l'abbé Lebœuf, d'autres monuments non moins anciens de ce travail de traduction encouragé par l'Église : les *Dialogues* du pape saint Grégoire le Grand[3], ses *Moralités sur Job*, son *Sermon sur la sagesse*, une *Passion* selon saint Mathieu, des *Épîtres* de saint Paul, une *Vie de sainte Bathilde*, reine de France[4].

On a découvert tout dernièrement, à Épinal, la traduction d'un *Dialogue* d'Isidore de Séville en dialecte lorrain du XIIe siècle[5] : voilà ce que nous connaissons aujourd'hui de l'œuvre multiple et considérable de nos premiers traducteurs, voilà les premières leçons qui enseignèrent à un idiome naissant une construction plus régulière, une marche plus sûre, l'art d'être à l'avenir plus clair et plus complet. Les noms de quelques-uns de ces traducteurs, transmis par les Chroniques, sont venus jusqu'à nous. Albéric de Trois-Fontaines assure que Lambert de Liége traduisit, au XIIe siècle, les *Vies des Saints* et les *Actes des Apôtres ;* Lambert d'Ardres, qui fait mention de plusieurs traductions, dit qu'un

1. Oxford, 1860. — Voir aussi Bartsch, *Chrestomathie française*, 3e édition, p. 42. — Lebœuf, Académie des Inscriptions, t. XVII, p. 724.

2. Paris, 1841. — *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 13-24. — Lebœuf, p. 720. — Bartsch, p. 43, 194.

3. Né vers 540, mort en 604. — Ces Dialogues viennent d'être publiés par M. W. Fœrster, Halle, 1876 : *Li Dialoge saint Gregore lo pape.* — Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, nos 430, 431.

4. *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 7-14. — Lebœuf, p. 720, 721, 725-728. L'abbé Lebœuf cite, en outre, au même endroit, la traduction de l'épître latine de saint Bernard aux Chartreux du Mont-Dieu, diocèse de Reims, p. 721.

5. *Romania*, juillet 1876, p. 269, 318. Le Dialogue est intitulé : *Dialogus Animæ conquerentis et Rationis consolantis.* (*Patrologie* de Migne, t. LXXXIII, col. 825.) L'auteur de la découverte, M. François Bonnardot, a publié le texte entier avec un commentaire philologique approfondi.

nommé Alfrius traduisit aussi la *Vie de saint Antoine*[1]. Un de ces comtes de Guignes, dont Lambert a écrit l'histoire, s'était fait traduire le *Cantique des Cantiques*, des évangiles et des sermons, par Landri de Valogne; un savant homme, nommé Geoffroy, lui fit une version de livres de médecine, et Simon de Boulogne mit en français, à son usage, le traité de Solin, qui n'est qu'un abrégé de l'Histoire naturelle de Pline[2]. Ce comte, si désireux de s'instruire, était Baudouin II; il vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle, et mourut en 1205[3]. Les traductions des Livres saints, accompagnées de commentaires, se multiplièrent tellement que l'Église, qui les avait d'abord favorisées, s'en effraya; elle aperçut le danger de cette divulgation indiscrète et souvent infidèle; sa faveur et ses encouragements se changèrent en opposition. Il est, en effet, des matières délicates où l'on commet une hérésie en faisant un contre-sens. Le pape Innocent III, écrivant à l'évêque de Metz, en 1199, blâma l'usage immodéré de ces traductions et de ces commentaires, qui étaient alors dans toutes les mains : parmi les ouvrages dont il mettait ainsi la version à l'index, figurent les *Évangiles*, les *Épîtres* de saint Paul, le *Psautier*, les Moralités sur Job, presque tous les textes que nous venons de citer[4].

Ralenti un instant sans être arrêté par cette désapprobation, l'effort des traducteurs se détourna sur d'autres objets. On « translata, » comme nous l'avons dit ailleurs[5], des livres

1. Albéric, de l'ordre de Citeaux, écrivit au XIIIe siècle une chronique qui va depuis la création jusqu'à l'année 1241. Lambert de Liége, qui est cité dans cette chronique à l'année 1177, dirigeait l'école Saint-Laurent établie dans cette ville. Il mourut en 1177. — Lambert d'Ardres, sous Philippe-Auguste, a écrit une histoire de la maison de Guignes. — Lebœuf, p. 720. — *Histoire littéraire*, t. XIII, p. 114.

2. Solin rédigea ce traité vers l'an 230.

3. *Histoire littéraire*, t. XV, p. 501.

4. « ... Laïcorum et mulierum multitudo non modica *Evangelia*, *Epistolas Pauli*, *Psalterium*, *Moralia Job*, et plures alios libros sibi fecit in gallico sermone transferre. » — Epist. Innocentii III, lib. II, Epist. 141. — *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 182, 379.

5. Page 455.

de droit, des traités de médecine, tous ces éléments des connaissances pratiques dont la société ne peut se passer. Les manuscrits du XIIIe siècle contiennent une *Vie de César*, par Suétone, un livre de Sénèque, l'*Art militaire* de Végèce, la *Chronique* d'Isidore de Séville, une Épître de Paul Diacre, et son *Histoire des Lombards* mis en français[1]; le livre de Gilles de Rome, *de Regimine principum*, fut aussi traduit à la fin de ce même siècle[2]. Vers 1273, Hagins le Juif, qui habitait Malines, traduisit en français le *Principe de la Sagesse* ou *Rescid Chocma*, ouvrage d'Aben Ezra écrit en hébreu[3]; au commencement du siècle, l'un des Français établis dans l'empire de Byzance savait assez de grec classique pour donner en notre langue une version du roman grec de *Barlaam et Josaphat*, attribué sans raison sérieuse à saint Jean Damascène[4]. Ce n'est pas que, à cette époque, la littérature sacrée ait été entièrement négligée des traducteurs. On rajeunit les versions antérieures, dont la langue avait vieilli. Pierre, évêque de Paris, traduit de nouveau le *Psautier* en 1210[5]; Guiart des Moulins, chanoine d'Aire, traduit la Bible

1. *Li fais des Romains* par Suétoines, manuscrits de la Bibliothèque Nationale, nos 251 et 1391; *le Livre de Seneke*, nos 375 et 834; Flave Vegesce, *de la Chose de chevalerie*, no 1229; *la Cronicque de Ysodore, escripte en vulgal fransoiz*, no 688; la *Epystole de Paul Diacone et monache de mont de Cassino*; l'*Ystoire de li Longobart, de Paul Diacone*, no 688.

2. Lebœuf, p. 733.

3. « Ci define li livres de comencement de Sapience que translata Hagins li juis de ebrieu en romans; et Obers de Montdidier escrivoit le romans. Et fu fait à Malines en la meson sire Henri Bate; et fu finés l'en de grâce 1973, l'endemein de la seint Thomas l'apostre. » — Abraham Aben Ezra florissait à Tolède dans le XIIe siècle. — *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 500.

4. M. Paul Meyer explique dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, (1866), comment il fut amené à découvrir des lambeaux de cette traduction dont l'auteur est inconnu, p. 313-317. Rappelons à ce propos qu'un autre Français, Aimes de Varennes, qui composait en 1188 le roman de Florimont, parait avoir possédé le grec vulgaire, *ibid.*, p. 331. — Saint Jean Damascène, né en 676 mourut en 734. L'auteur du roman qu'on lui attribue est inconnu; on a fait de ce roman plusieurs versions en français. L'une des principales est le poëme de Gui de Cambrai. L'ensemble de cette légende a fourni à M. Paul Meyer le sujet d'un travail approfondi publié à Stuttgard (1864) en collaboration avec M. Zotemberg.

5. Lebœuf, p. 731.

d'après l'extrait que Pierre Comestor en avait fait au siècle précédent [1]; nous avons une traduction de l'*Apocalypse* dans un manuscrit du XIIIe siècle [2]. On traduit aussi des ouvrages de piété, par exemple, la *Règle de saint Benoît* et l'*Image du monde*, « livre de mestre Gossouin, translatez de latin en roumanz » à la date de 1245 [3]. Mais on peut dire que dès ce moment le travail de la traduction se sécularise et que son ardeur se porte de préférence sur des matières profanes où l'on rencontre, au lieu des sévérités et des ombrages du pouvoir ecclésiastique, les encouragements du pouvoir royal.

Au XIVe siècle, sous l'impulsion donnée par Philippe le Bel, Jean le Bon et Charles V, le vaste ensemble de la littérature antique est entamé avec suite et avec vigueur. Pierre Bersuire traduit Tite Live [4]; Simon de Hesdin, Valère Maxime [5]; Jacques Bauchant, Sénèque [6]. On refait la traduction de Végèce [7]; des anonymes traduisent Salluste et Suétone [8]; on ne tarde pas à interpréter Cicéron, et l'on commence par sa rhétorique [9]. Il était naturel de désirer que l'oracle de

1. *La Bible moralisée, la Bible hystoriaux de Pierre le Mangeur*, manuscrits de la Bibliothèque Nationale nos 9, 10, 153-166, 167, 169, 402, 897, 906. — Pierre Comestor, doyen de l'église de Troyes, auteur de l'*Historia Scholastica*, mourut dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris, en 1185.

2. Nos 375, 408. Voici d'autres manuscrits du XIIIe siècle, contenant des versions françaises de la Bible : nos 899, 901, 963, 965.

3. Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, no 574. — Il faut ajouter à ces travaux du XIIIe siècle les versions de l'Ecriture Sainte faites par les Vaudois et des traductions pieuses exécutées en Angleterre. — Lebœuf, p. 731-734.

4. Bibliothèque Nationale, manuscrits, nos 30-36, 259-277.

5. Nos 41, 282-292.

6. Nos 190, 572, 581, 834, 917, 2473. — Jacques Bauchant, de Saint-Quentin, était sergent d'armes du roi Charles V.

7. No 585.

8. « Les anciennes hystoires romaines translatées de latin en françois selon Lucan et Suétoines et Salustre (année 1364), nos 39, 40, 64, 246, 250, 251, 281, 293-297. — Indiquons ici des traductions de César, d'Orose, de Quinte-Curce, d'Ovide, qui sont moins anciennes : nos 38, 39, 64, 279-281, 47, 557, 258, 137, 883.

9. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 182. — Lebœuf, Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XVII, p. 751. La Rhétorique de Cicéron fut traduite en 1383 par Jean d'Antioche.

l'école, le célèbre stagirite, s'expliquât en langue vulgaire : Evrart de Conti, médecin de Charles V, traduit les *Problèmes* d'Aristote; des miniatures du temps nous montrent le roi recevant des mains de Nicole Oresme sa traduction de la Politique[1]. Toutes ces traductions du grec, faites sur la version latine, ne peuvent avoir le mérite de la fidélité, mais elles ont celui de la concision et d'une fermeté de style dont la prose française n'avait donné jusque-là que de bien rares exemples[2]. Par une tentative simultanée, d'autres interprètes contemporains font passer en français les ouvrages des Pères de l'Église et les meilleurs écrits de la littérature savante du moyen âge : saint Augustin, Cassien, Boëce, saint Grégoire le Grand sont les premiers dont les traductions, ou récentes ou renouvelées, se répandent dans le public[3]. Raoul de Presles, qui venait de donner une nouvelle version de la Bible, entreprend de traduire la *Cité de Dieu*, de saint Augustin; son travail, commencé en 1371, est terminé en 1375. On assure que Charles V, inspirateur de l'entreprise, accorda une pension de six cents livres au traducteur pour soutenir son courage et pour lui procurer les loisirs nécessaires[3].

L'antiquité latine presque en entier, une partie de l'antiquité grecque, mais bien défigurée, reparaissent ainsi sous une forme visible à tous les regards. L'héritage du passé cesse d'être le domaine privilégié de quelques-uns pour rede-

1. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 182, 183. — Lebœuf, p. 752.
2. Le Carme Jean Goulain traduisit Cassien « du commandement du Roy Charles V; » deux dominicains traduisirent Boëce en prose, vers 1336; Pierre de Hangest, « prévost en l'église d'Amiens », translata les quarante homélies du pape saint Grégoire le Grand. — Parmi les écrits de la littérature savante du moyen âge, on traduisit, sous Philippe le Bel, *le Cœur des secrets de Philosophie;* sous Charles V, *le Livre des Propriétés des choses*, *le Rustican du labeur des champs*, le *Policraticon* de Jean de Salisbury, *le Miroir historial* de Vincent de Beauvais. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, encouragea particulièrement ce genre de traductions. — Lebœuf, p. 740-743, 746; Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, nos 50, 51, 175, 912, 913, 916, 963, 765. — Nos 134-137, 215-222, 455, 612, 613.
3. Lebœuf, p. 740, 941. — Manuscrits, nos 12-29, 170-174, 434. — Un anonyme traduisit, au XIVe siècle, l'ouvrage de saint Jérôme *Sur la vie monastique* et les *Lamentations* de saint Bernard, nos 430, 434.

venir le patrimoine commun des nations modernes. Lorsqu'on parle de la renaissance littéraire du XVIe siècle, il ne faut pas oublier que ce mot ne saurait s'appliquer aux lettres latines : elles n'ont point ressuscité, parce qu'elles n'étaient pas mortes[1]. Au XVe siècle, la vogue des traductions, accrue et propagée, s'étend à la littérature étrangère. Un clerc du diocèse de Troyes, Laurent de Premierfait[2], traducteur des Économiques d'Aristote, des Traités de Cicéron sur l'amitié et la vieillesse, traduisit le *Décaméron* de Boccace, à la requête de Simon du Bois, valet de chambre du roi Charles VI[3] ; Jean Lebesgue et Jean Lévesque, sous Charles VII, mirent en français la *Première guerre punique,* de Léonard Bruni, surnommé l'Arétin[4] ; plusieurs ouvrages de Pétrarque furent aussi traduits par des anonymes[5]. Beaucoup de traductions, à l'origine, avaient été faites en vers ; au XVe siècle, on les refait en prose. On rajeunit également bon nombre de traductions en prose déjà surannées[6].

Singularité digne de remarque ! Parmi tant de livres philosophiques, oratoires, historiques et poétiques, qui ont attiré l'attention des traducteurs, il ne se trouve aucun essai tenté pour mettre en français Horace et Virgile[7] ! Tacite aussi paraît

1. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 326.

2. *Premierfait* est le nom d'un petit village de l'Aube, dans le canton de Méry-sur-Seine, 11 kilomètres d'Arcis, à 27 kilomètres de Troyes. Il contient 185 habitants. Laurent, comme c'était alors l'usage, prit le nom de son pays natal. Il mourut en 1418. — Sur ce traducteur, voir Lebœuf, p. 759.

3. Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, nos 127, 129-133, 226-240, 597-579. — Quelques-uns de ces manuscrits portent la date de 1409, d'autres, celle de 1414. — On rencontre aussi quelques traducteurs anonymes de Boccace au XVe siècle.

4. Ce nom, qui signifie natif d'Arezzo, fut porté par plusieurs personnages célèbres. — Léonard Bruni né en 1369, mourut en 1444. Il fut secrétaire apostolique sous quatre papes et chevalier de Florence. — *Manuscrits de la Bibliothèque Nationale,* nos 36, 722.

5. Nos 223, 224, 225, 695-596. — Nous avons cité ailleurs la traduction du *Filostrato* de Boccace, par Pierre de Beauvau, p. 517-521.

6. Sur les traducteurs du XVe siècle, voir les Mémoires de l'abbé Lebœuf, p. 754-661.

7. Un Italien, M. Comparetti, a publié récemment un livre intitulé *Virgilio nel medio evo,* dont M. Boissier a rendu compte dans la *Revue des*

avoir été négligé. Une seule traduction faite sur le grec nous est indiquée par le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Nationale[1]. Un très-petit nombre d'exemplaires grecs étaient épars dans les principales bibliothèques de ce temps, où parfois on lit cette mention : « Un grand livre ancien, escript en grec. » Quelques-uns, envoyés aux rois de France par les empereurs byzantins, avaient été distribués en présent à des monastères. Aristote régnait, mais en latin, et il avait le plus souvent passé, avant cette transformation, par l'arabe, par l'hébreu; dangereuses épreuves, peu favorables au sens et à la clarté. On n'avait ni les historiens grecs, ni les poëtes dramatiques, ni Homère, dont Pétrarque disait, lorsqu'il vit pour la première fois le texte de l'*Iliade :* « Votre Homère est muet pour moi, ou plutôt je ne l'entends pas. »

Plusieurs Dominicains étudièrent le grec, mais dans les missions étrangères et pour la prédication, non pour entendre Homère, ni même saint Jean Chrysostome et saint Basile. Tout ce qui venait de ce pays schismatique était suspect et le fut longtemps[2]. Malgré ses lacunes et ses imperfections, le travail entrepris par nos anciens traducteurs et poursuivi pendant trois siècles a porté ses fruits. En forçant la langue française à reproduire l'énergie, l'ampleur, la précision du latin, il lui

Deux-Mondes. (1er février 1877.) On y peut voir quelle idée les savants et le peuple se faisaient de Virgile, au moyen âge, et quelle singulière légende s'était formée autour de ce grand nom.

1. N° 1021. « Fleurs de toutes vertuz, translaté de grec langaige. » Anonyme.

2. *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 325, 326. — On cite, parmi les rares hellénistes du moyen âge : le pape Clément V (mort en 1314) qui recommande l'étude du grec dans ses Décrétales; Alexandre V, né à Candie, élu pape en 1409, qui avait traduit vers 1380, quelques ouvrages grecs à Paris; l'archevêque d'Aix, contemporain de Gerson et de Pierre d'Ailly, Guillaume Fillastre, commentateur de Ptolémée; les dominicains Jofroi de Waterford, Guillaume de Meerbeke, Henri Kosbein, traducteurs de Platon, d'Aristote et de Proclus; un autre frère prêcheur, Guillaume Bernardi, de Gaillac, qui mit en grec, dit-on, la somme de saint Thomas d'Aquin. C'est en 1458 qu'une chaire de grec fut instituée dans l'Université de Paris et confiée à Grégoire Tifernas dont les disciples furent les maîtres de Reuchlin. — *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 387, 388. Sur l'étude de l'hébreu et de l'arabe au moyen âge, *ibid.*, p. 386.

a communiqué une partie de ces qualités étrangères, et l'a rapprochée par degrés de la perfection du modèle; il a fait entrer dans le vocabulaire une foule de mots que le fonds primitif, formé par l'usage populaire, ne contenait pas. Pour exprimer tant d'idées nouvelles, tant de faits scientifiques rassemblés dans cette immense variété d'écrits, il fallait créer des mots nouveaux, qu'on tira du latin comme les mots anciens par un procédé un peu différent : cette richesse, de date récente mais de même provenance, puisée comme l'ancienne à la source primitive, fortifia l'idiome national et l'agrandit sans en altérer l'unité; elle le mit en état de soutenir la gravité des hautes et nobles matières, et le prépara à devenir à son tour une langue classique[1]. Les ouvriers de ce labeur utile sont, nous l'avons vu, pour la plupart obscurs ou anonymes; nous choisirons dans leurs rangs deux des plus célèbres, Pierre Bersuire et Nicole Oresme, le plus ancien traducteur de Tite Live et le principal traducteur d'Aristote, et nous compléterons les indications générales qui précèdent par une notice abrégée sur leur vie et sur leurs travaux.

Pierre Bersuire, autrement dit *Bercheure,* est né vers 1290, dans un petit village de Vendée peu éloigné de Bressuire : il prit le nom de cette ville, suivant un usage alors fort répandu, car la forme ancienne, la prononciation locale de ce nom est précisément *Bersuire*, en français, et *Berchorium,* en latin[2]. Dans ses traités latins, notre auteur s'ap-

1. Nous aurions voulu pouvoir résumer ici les recherches aussi exactes qu'intéressantes qui sont contenues dans le tome XXIV de l'*Histoire littéraire,* sur les *Bibliothèques,* l'*état et le prix des livres* ou *manuscrits,* sur les *copistes* et les *libraires.* La lecture de ces pages si savantes est indispensable à qui veut connaître le mouvement des études et des esprits au moyen âge; nous en signalons, du moins, l'importance; p. 278-326.

2. M. L. Pannier, dans un article biographique que la *Bibliothèque de l'École des Chartes* a publié en 1872, prouve par des pièces manuscrites authentiques que tel était le vrai nom de notre traducteur. Quant au nom de la ville, il est certain qu'au XVIIIe siècle encore il s'écrivait et se prononçait *Bersuire.* — « Bersuire est nommée souvent *Bressuire* par ceux du dehors, » dit Lamartinière dans son *Grand Dictionnaire,* t. Ier, p. 163, (Édit. de 1739.) La forme actuelle, résultat d'une métathèse très-fréquente dans les noms de lieu, est donc récente. — L. Pannier, P. 326-330.

pelle *Petrus Berchorius*[1]. Entré au couvent bénédictin de Maillezais, il le quitta, après un séjour de plusieurs années, pour se rendre à la cour pontificale d'Avignon. Il y demeura quinze ans, jusqu'en 1340, et y composa deux ouvrages latins considérables, le *Reductorium morale* et le *Repertorium*, sur le conseil du cardinal Pierre des Prés, vice-chancelier du pape. Là, il connut Pétrarque qui, dans une lettre de 1338, le qualifie de *vir insignis pietate et litteris*. En 1342, Pierre Bersuire est à Paris. Il y avait sans doute accompagné le cardinal, son protecteur, envoyé par le pape en ambassade auprès des rois de France et d'Angleterre. Si l'on excepte une période de temps fort courte qu'il passa dans l'abbaye bénédictine de Coulombs, du diocèse de Chartres, le reste de sa vie paraît s'être écoulé à Paris. Il y suivit les cours de l'Université, ne dédaignant pas même de prendre le titre d'écolier et d'invoquer au besoin les priviléges de la scolarité; il y fit un troisième ouvrage, le *Breviarium morale*.

En 1352, et dans les années suivantes, nous le trouvons établi auprès du roi Jean, comme secrétaire; plusieurs lettres royales, datées de cette époque, portent sa signature. C'est aussi le moment où, pour satisfaire au désir de ce roi, qui aimait les récits belliqueux de Tite Live, il entreprit la première version française de la partie des Décades alors connue : un manuscrit indique la date de 1352, un autre donne celle de 1355[2]. Bersuire, corrigeant, en 1359, son *Repertorium*, cite sa traduction comme une œuvre terminée[3]. Le roi le récompensa

1. On lit dans le prologue du *Redactorium morale* écrit vers 1330 : *Sum quidam peccator, natione Gallus, patria Pictavinus, nomine Petrus, cognomine Berchorius.* » Bibl. Nat. ms. lat. 16785, f° 2. — Le village où il est né est Saint-Pierre-du-Chemin, à 25 kilomètres de Bressuire, sur la route de Fontenay-le-Comte.

2. « Cy commence Titus-Livius, translaté de latin en françois, à la requeste de très-noble et souverain prince Jehan, par la grâce de Dieu roy de France, par frère Pierre Berteure, à présent prieur de saint-Eloy de Paris, l'*an mil CCCL et deux.* » — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1872, p. 345. — *Berteure* est une des formes nombreuses que donnait à ce nom la variable orthographe du moyen âge.

3. « In linguam gallicam, non sine sudore et laboribus, transtuli de latina. » Au mot *Roma*.

en le faisant nommer au prieuré de Saint-Éloi de Paris. Bersuire s'y abrita pendant les années orageuses qui suivirent le désastre de Poitiers. Il mourut en 1362[1]. Peu de temps avant sa mort, pour se ménager une retraite loin du centre agité de Paris, il avait acheté, au prix de cent écus d'or, une petite maison située rue des Murs, près de la porte Saint-Victor, dans un lieu solitaire et agreste; on a l'acte de cette acquisition. Une dernière joie ranima et consola sa vieillesse : son illustre ami Pétrarque, envoyé par Galéaz Visconti, seigneur de Milan, vint à Paris, en 1361, complimenter le roi Jean délivré de captivité; nous savons par les lettres du poëte combien cette circonstance qui, pour un temps, les rendit l'un à l'autre, fut agréable à tous les deux[2].

A l'époque de la mort de Bersuire, Nicole Oresme, qui n'avait pas encore traduit Aristote, quittait le collége de Navarre où il était resté treize ans comme élève, comme professeur et comme grand maître. On ignore l'année et le lieu de sa naissance; on suppose qu'il était Normand[3] : ce qui est certain, c'est qu'il entra au collége de Navarre en 1348 pour y étudier la théologie et qu'il fut élu grand-maître en 1356[4]. Selon toute apparence, un certain nombre de ses écrits latins et la plupart de ses sermons sont de ce temps[5];

1. *Notice biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire*, par M. L. Pannier. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1872, p. 325-364.

2. De retour en Italie, Pétrarque écrivit à Bersuire : « L'autre année, pendant que je me plaisais chaque jour à jouir de ta conversation, avec d'autant plus d'avidité que j'en avais été privé plus longtemps... » — Bibliothèque Nationale, ms. latin, 8568. Traduit par M. du Rocher.

3. Il y avait des Oresme à Caen au XIVe siècle.

4. Thèse de M. Meunier: *Essai sur la Vie et les ouvrages de Nicole Oresme*, 1857.

5. Voici la liste des ouvrages d'Oresme écrits en latin. 1° Cinq traités inédits contre l'astrologie : *De uniformitate et difformitate intentionum; De proportionibus proportionum; De proportionalitate motuum cœlestium; Contra judiciarios astronomos; Utrum res futuræ per astrologiam possint præsciri.* 2° Trois ouvrages inédits sur les sciences physiques et naturelles: *Rationes et causæ plurium mirabilium in natura; — Plura quodlibeta et diversæ quæstiones; — Solutiones prædictorum problematum.* 3° Un traité et deux opus-

sa réputation de professeur et de savant lui valut les suffrages du chapitre de Rouen qui l'élut doyen de l'Église métropolitaine en 1361 : la dignité de doyen était la première, dans cette ville, après celle d'archevêque. Il remplit cette fonction pendant seize ans, jusqu'en 1377. Dans l'intervalle, il composa presque tous ses écrits français. Ceux qui parurent les premiers sont : un *Traité contre les Divinations et l'astrologie judiciaire ;* un *Traité sur la sphère ;* une traduction de son ouvrage latin sur les *monnaies*. Le premier est inédit, le second et le troisième ont été imprimés[1]. En 1370 il donna une traduction des *Éthiques* d'Aristote ; l'année suivante, il traduisit la *Politique* et les *Économiques* du même auteur : ces travaux, entrepris à la demande du roi Charles V, furent récompensés par une gratification de plus de cent livres et par le titre de chapelain du roi[2]. Il était occupé de la traduction d'un autre livre d'Aristote, *Du Ciel et du monde,* lorsque le pape Grégoire XI, sur la présentation du roi, le nomma à l'évêché vacant de Lisieux, le 16 novembre 1677. Une fois entré dans son évêché, il n'en devait plus sortir. La carrière des lettres était finie pour lui ; il consacra le reste de sa vie à ses devoirs d'évêque. Oresme mourut en 1382, deux ans après le roi Charles V[3].

Quel est le mérite de ces traductions, les premières qui

cules théologiques inédits : *De communicatione idiomatum ; Expositio cvjusdam legis ; De malis venturis super Ecclesiam.* 4° Un traité imprimé d'économie politique : *De origine, natura, et mutationibus monetarum.* 5° Cent quinze sermons inédits, une rhétorique manuscrite, et un sermon imprimé. — On lui a plusieurs fois attribué, en outre, sept ou huit opuscules sans authenticité. — Meunier, p. 30-48, 117-138. — Sur les écrits rédigés par Oresme contre les astrologues, on peut lire un savant article de M. Charles Jourdain dans la Revue des questions historiques : *Nicole Oresme et les Astrologues à la cour de Charles V.* (1er juillet 1875.)

1. M. Meunier donne la liste des manuscrits et des éditions qui se rapportent aux ouvrages français d'Oresme, p. 48-117.

2. Extrait du compte de François Chanteprime : « Le roy a donné cent livres à M. Nicole Oresme, lequel lui a translaté de latin en françois les Ethiques et Politiques, MCCCLXXI... A. Nicole Oresme pour avoir translaté les Politiques (la somme manque) M.CCCLXXII. »

3. Meunier, *La Vie et les ouvrages de Nicole Oresme,* p. 2-23.

aient été faites des *Éthiques*, de la *Politique* et des *Économiques* d'Aristote? Oresme n'a traduit aucun de ces ouvrages sur le grec : il ne savait pas la langue d'Aristote. A défaut du texte original, il a eu sous les yeux les meilleures versions latines et les meilleurs commentaires que l'on en possédât au XIVe siècle; il a très-sagement préféré les traductions écrites d'après le grec aux traductions faites sur l'arabe[1]. Chacune de ces versions françaises est enrichie de gloses qu'il emprunte aux commentateurs ou qu'il tire de son propre fonds. Si l'on compare sa traduction au texte latin, on reconnaît qu'elle est exacte et fidèle; mais le texte latin n'est lui-même qu'une traduction souvent inexacte du grec; d'où il suit que les infidélités de la version latine ont passé dans la version française. Notre langue, très-imparfaite encore, ne possédait que fort peu de termes philosophiques et scientifiques; expressions et tournures, presque tout était à créer. Si Oresme n'a pas surmonté tant de difficultés, il a lutté avec courage et parfois avec succès contre les obstacles.

Son style est ferme et précis; sa phrase, prenant modèle sur le latin, a souvent une netteté, une concision, une liberté d'allure qu'on s'étonne de trouver dans un écrivain du XIVe siècle. Il y a des pages dans Oresme qui n'ont pas vieilli. Lorsque le mot latin scientifique ou philosophique qu'il avait à traduire n'existait point en français, il n'a pas craint de le revêtir d'une désinence française et de s'en servir. De là, bon nombre de néologismes, presque tous empruntés au latin, mais d'une création si nécessaire,

1. Pour les *Éthiques*, il s'est servi de la traduction grecque-latine de Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, et du commentaire d'Eustathe, d'Aspasius, et de Michel d'Ephèse traduits par le même. — Pour la *Politique* et les *Economiques*, il a eu recours à la traduction grecque-latine de Guillaume de Moerbeke et à celle de deux prêtres grecs anonymes faite en 1294. — Pour le *Traité du ciel et du monde*, il a traduit la traduction grecque-latine du même Guillaume de Moerbeke. Le commentaire grec de Simplicius traduit en latin, celui d'Averroës traduit de l'arabe, quelques traductions latines faites sur l'arabe ont été consultés par lui subsidiairement. — Meunier, p. 86, 87.

d'un emploi si légitime que la plupart ont été consacrés par l'usage et définitivement adoptés. On a dressé une liste de ces mots introduits et naturalisés dans la langue par les traductions d'Oresme; elle est considérable[1]. Si un travail de ce genre était entrepris sur chacun des anciens traducteurs dont les œuvres inédites sont accumulées à la Bibliothèque Nationale, on apprécierait mieux les services rendus par ces obscurs et laborieux écrivains; on se ferait une idée plus juste des richesses que possédait notre vocabulaire à la fin du XVe siècle[2].

1. Cette liste tient environ quarante pages dans la Thèse de M. Meunier, p. 162-204.

2. Depuis que M. Meunier a écrit sa Thèse sur Oresme, ce traducteur a été l'objet de plusieurs travaux. Ce sont surtout les économistes et les philosophes, MM. Guillaume Roscher, Wolowski et Jourdain, qui se sont occupés de lui. — M. Léopold Delisle a classé les manuscrits de la *Politique* et de l'*Économique*. — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1869, p. 601-620.

CHAPITRE III

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Des principales qualités et des plus graves imperfections de la littérature du moyen âge. — Causes diverses qui ont arrêté ses progrès et précipité son déclin. — L'éducation de l'esprit au moyen âge. Organisation de l'enseignement dans les universités. Influence de la scolastique sur le goût public et sur les talents littéraires. — La Renaissance était-elle nécessaire pour rendre à la littérature nationale son essor et sa vigueur? Comment doit être posée et résolue cette question.

Nous avons suivi, pendant plus de quatre siècles, le développement fécond de notre littérature nationale. Nous avons vu éclater, dans tous les genres et sous toutes les formes, en vers et en prose, la riche variété de ses productions. Tenons donc pour un fait acquis, pour une vérité démontrée cette naïve originalité, cette fertilité d'invention qui est le trait caractéristique de la forte et brillante jeunesse du génie français. Notre exposé a mis en relief un autre caractère de cette époque trop longtemps méconnue : nous voulons dire ce vif sentiment, cette passion des choses de l'esprit qui se rencontre à tous les degrés et dans tous les rangs de la société du moyen âge, aux plus sombres jours comme aux temps les plus heureux de son histoire. Partout, à la cour des rois, dans les châteaux des barons, dans les cloîtres, sur les places publiques, dans les nombreuses associations bourgeoises qui expriment, sous des noms différents, la même pensée et poursuivent un même but, on aime la poésie et ce que plus tard on appellera les lettres, on les honore, on les cultive ; partout il y a un public avide, intelligent pour le livre écrit

comme pour la pièce de vers qui se chante, se récite ou se déclame. Ce goût des nobles distractions et des plaisirs délicats, ce zèle pour la science et cette estime du talent étaient, avec la foi religieuse, l'âme d'une société réputée barbare; le haut patronage littéraire, dont l'histoire a fait un titre d'honneur aux rois modernes, existait chez les Valois du XIVe siècle et chez les premiers Capétiens.

Voilà les beaux côtés du moyen âge, l'aspect inattendu que sa florissante activité offre aux regards de l'observateur. Mais il y a place aussi dans cette histoire pour un autre étonnement et pour un regret. A voir ce que le génie français avait déjà produit à la fin du XIIIe siècle, ce qu'il avait accumulé d'inventions fortes ou gracieuses, nobles ou familières, on pouvait se croire fondé à espérer qu'un progrès soutenu et continu l'élèverait plus haut encore, qu'il entrerait sans tarder dans l'âge de la maturité et de la perfection, qu'il enfanterait des œuvres, sinon plus variées et plus riches, du moins plus correctes, d'une forme plus achevée, partant plus durable, et que la langue de notre pays, comme celle de l'Italie, se fixerait, dès le XIVe et le XVe siècle, en s'épurant. C'est le contraire qui est arrivé. Dans la seconde moitié du moyen âge les hautes inspirations tombent ou s'affaiblissent, la grande invention cesse ; la langue devient plus incertaine et plus confuse, excepté chez quelques écrivains supérieurs ; le style poétique s'alourdit ; il semble que la jeunesse, naguère si vigoureuse, de l'esprit français, caduque et vieillie dans sa fleur, s'affaisse épuisée sur elle-même, sans pouvoir atteindre à la virilité.

On a parfois attribué aux troubles prolongés de la désastreuse guerre de Cent ans l'état de crise et de souffrance où nous voyons finir notre ancienne littérature. Cette raison extérieure et d'accident nous paraît insuffisante. Les calamités de cette funeste époque, qui se présentent à notre pensée aujourd'hui réunies et condensées dans l'horreur d'un seul souvenir, ont été séparées, en réalité, par d'assez longs intervalles de repos ; d'ailleurs, le XIe et le XIIe siècles si favo-

rables au développement de la poésie française n'étaient pas non plus des temps d'absolue tranquillité et d'inaltérable félicité : la guerre, enfin, et la souffrance, en exaltant le patriotisme, en retrempant les âmes, donnent l'essor au génie bien plus souvent qu'elles ne l'abattent. Cherchons donc une cause moins passagère et plus profonde ; or, nous croyons la trouver dans la direction imprimée aux esprits par le système d'enseignement qui a prévalu jusqu'à la fin du XVIe siècle. En d'autres termes, sans nier la valeur des raisons accessoires qu'on peut alléguer, sans contester les causes particulières d'infériorité qu'on peut signaler, ce qui, selon nous, a surtout manqué à l'esprit français pendant le moyen âge, c'est l'éducation.

Examinez les œuvres les plus remarquables de notre ancienne littérature. Elles sont pleines de qualités naturelles, d'imperfections et de négligences ; les vives saillies, les traits heureux, la verve, l'imagination, s'y mêlent à des trivialités, à des longueurs, parfois à de pires défauts qui blessent notre moderne délicatesse. La composition est inégale, le goût est absent, ou plutôt il n'est qu'un instinct vague, un sentiment confus et capricieux de la beauté littéraire ; l'art se réduit à des procédés élémentaires, à des pratiques de tradition et tombe facilement dans la routine. Nos poëtes sont des improvisateurs bien doués qui ne savent pas écrire. Cela est si vrai que, dans la plupart des genres poétiques, les œuvres les plus anciennes, celles où se sent la première force de l'inspiration, la nouveauté de l'invention, sont les meilleures ; dès que ce beau feu s'éteint ou languit, tout tombe et périt à la fois : rien ne soutient la faiblesse inexpérimentée du poëte et ne rachète ses négligences ; le genre s'épuise tout d'un coup et ne produit plus que des remaniements diffus et d'insipides contrefaçons.

Cet art difficile de composer et d'écrire, ce choix habile des mots, ce soin de la perfection, toutes ces qualités fines et délicates dont la réunion forme les talents accomplis et produit les œuvres durables, la nature sans doute les ébauche,

le génie les devine, mais le travail seul les donne : c'est le fruit laborieux d'une culture assidue, c'est un secret qui ne s'obtient qu'au prix d'une patiente initiation. En aucun pays, peut-être, la nécessité d'un effort persévérant, d'un enseignement méthodique ne s'imposait plus impérieusement qu'en France, puisque notre langue et notre nation, formées l'une et l'autre par une suite de révolutions et par une fusion d'éléments contraires, avaient peine à se dégager de la discorde et du chaos, à se fixer dans l'unité, et se trouvaient fort loin de cette condition heureuse que la nature a faite à certaines races privilégiées chez lesquelles la perfection elle-même naît et fleurit spontanément comme le génie. Mais où sont en France, pendant tout le moyen âge, les maîtres du goût ? Dans quelles écoles, par quelles règles, à la lumière de quels modèles se développent, se fortifient et s'épurent les talents littéraires ? Nul ne communique à d'autres le secret de l'art d'écrire, puisque personne ne le possède ou ne semble s'en soucier : l'enseignement des universités, loin d'exciter et de diriger les vocations, les détourne, et si les modèles ne manquent pas, si les préceptes abondent dans les livres, l'esprit se ferme à cette clarté ; l'âme, en présence des chefs-d'œuvre, reste insensible. Aussi peut-on dire que les plus beaux génies, au moyen âge, n'ont pas donné leur vraie mesure ni rempli leur destinée ; ils demeurent incomplets, enveloppés, pleins de lacunes et d'incohérences ; rien d'étonnant si leurs œuvres les plus hardies ne sont bien souvent que de vives et brillantes ébauches, et si l'épanouissement littéraire de cette époque ressemble à la végétation hâtive d'une terre fertile et mal cultivée.

Pour donner à cette vérité tout son jour, montrons ici quelle était l'organisation de l'enseignement dans les universités du moyen âge.

L'Université de Paris, qui fut le type et le modèle de toutes les autres[1], s'était formée de la réunion des écoles de logi-

1. « Toutes les Facultés de théologie et de philosophie ont été, au moyen âge, organisées sur le modèle de l'Université de Paris ; toutes les

que établies sur la montagne Sainte-Geneviève avec l'école de théologie instituée dans le cloître Notre-Dame[1]. Les bulles du pape Innocent III en 1208, 1209, et 1213 consacrèrent l'établissement nouveau[2]. L'Université, *universitas scholarum,* ou *studium generale*[3], comprenait quatre facultés : la théologie, le droit canon ou faculté de Décret, la médecine, et les arts. Les trois premières étaient dites supérieures; c'était ce que nous appelons le haut enseignement; la Faculté des arts servait de préparation et d'introduction aux études spéciales des trois autres; elle n'avait d'autre objet que la culture générale de l'esprit. En dehors de l'organisation universitaire, il existait de petites écoles de grammaire où l'on donnait un enseignement du premier degré comprenant la lecture, l'écriture et les éléments du latin : cela correspondait à notre enseignement primaire, à une partie de notre enseignement secondaire; quant aux cours de la Faculté des arts, ils peuvent être comparés aux classes supérieures de nos collèges[4]. C'est donc cette Faculté qui, à notre point de vue, doit être considérée avec une attention particulière, si l'on veut juger du caractère littéraire de l'enseignement au moyen âge.

La logique, réputée l'art par excellence, était l'objet prin-

Facultés de droit, sur le modèle de l'Université de Bologne. » — Thurot, *Thèse sur l'organisation de l'enseignement au moyen âge,* p. 205. — Trois Universités ont été établies sur le modèle de celle de Paris au XIIIe siècle, dix au XIVe siècle, dix-huit dans le siècle suivant.

1. Thurot, p. 7. — La Thèse de M. Thurot, sur l'*Organisation de l'enseignement au moyen âge,* est un modèle de précision et de clarté dans un sujet obscur et difficile. — On peut consulter, en outre, sur cette même question, l'ouvrage latin de du Boulay, *Historia universitatis parisiensis* six vol. in-folio (1665-1673) ; l'*Histoire de l'Université de Paris,* par Crévier en sept vol. in-12 (1761); l'*Histoire littéraire,* t. IX, p. 76-92; t. XVI, p. 41-64, et particulièrement le t. XXIV, p. 240-276; un article de M. Georges Bourbon, sur la *Licence d'enseigner et le rôle de l'Ecolâtre au moyen âge,* dans la *Revue des questions historiques* (1er avril 1876, p. 513).

2. Thurot, *Organisation,* etc. (1850), p. 11-12.

3. Ce sont les expressions par lesquelles on la désigne dans les actes officiels du XIIIe siècle. — Thurot, p. 11.

4. Thurot, p. 37, 94.

cipal, pour ne pas dire exclusif, des cours de la Faculté. On distinguait deux sortes de leçons : les leçons ordinaires, et les leçons extraordinaires[1]. Les premières, qui commençaient le lendemain de la Saint-Denis, 10 octobre, et se terminaient à l'entrée du Carême, traitaient uniquement de la logique ; c'était le cours obligatoire et réglementaire, fait par les maîtres ès arts dans les écoles que la Faculté avait choisies, et spécialement dans la célèbre rue du Fouarre[2]. Les leçons extraordinaires, sortes de conférences accessoires, pouvaient se faire toute l'année, en tout lieu ; les simples bacheliers y suppléaient au besoin les maîtres : elles embrassaient des matières plus variées et plus libres, la métaphysique, la morale, les sciences, la rhétorique et les langues.

L'enseignement complet de la Faculté des arts exigeait au moins deux années. Dans la troisième année, l'étudiant subissait une épreuve orale, qui s'appelait *déterminance* parce qu'on y posait[3] des thèses ou questions qu'il fallait soutenir et développer publiquement contre l'argumentation des examinateurs. Au XVe siècle, les *déterminants* prirent le nom de bacheliers[4]. Voici le programme de l'examen : Introduction de Porphyre, livre des Catégories, Syntaxe de Priscien, Topiques et *elenchi* d'Aristote, le livre des Six principes, le traité des Divisions de Boëce, le traité de Donat sur les figures de grammaire, les Topiques de Boëce, les seize premiers livres de Priscien, les premiers et les seconds Analy-

1. *Lectiones ordinariæ, lectiones transitoriæ*, ou *cursoriæ*. Les leçons ordinaires étaient ainsi appelées parce que la matière, la forme, le jour, l'heure et le lieu étaient déterminés par la Faculté; les leçons extraordinaires laissaient une plus large place au libre arbitre de chacun. — Thurot, p. 65.

2. Ainsi appelée de la paille (*feurre*, en vieux français), sur laquelle s'asseyaient les étudiants. — En latin, *Vicus straminis* ou *straminum ;* ce que Dante a traduit par *vico degli Strani*.

3. *Determinare quæstionem*, poser une question en la précisant.

4. *Determinantes, bachalarii*. — La Faculté leur expédiait des lettres testimoniales de leur grade, des certificats qui tenaient lieu de diplôme. Pour être admis à *déterminer*, il fallait être âgé de quatorze ans au moins et justifier de deux années d'assiduité. On exigeait en outre du candidat qu'il eût fréquenté pendant deux ans les disputes des maîtres et disputé lui-même pendant le même temps dans les écoles.

tiques[1]. Même épreuve et même programme pour la licence, avec des questions de morale, de physique, de mathématiques et d'astronomie en plus; la limite d'âge, pour être admis à la soutenance, était fixée à vingt et un ans. Un dernier acte, appelé *inceptio,* solennellement passé devant la Faculté réunie, couronnait cette série d'examens et d'argumentations, et conduisait le candidat au grade par excellence, à la *maîtrise ès arts*[2] : une fois agrégé à la corporation, le licencié pouvait monter en chaire, *in cathedram*, c'est-à-dire s'asseoir sur la chaise à pupitre où siégeaient les régents, et ouvrir lui-même une école. Il portait désormais le titre de *maître, magister,* devant son nom de baptême[3].

Que ressort-il de cet exposé? C'est que ces examens et cet enseignement se réduisaient à des exercices oraux. Les compositions écrites ne furent jamais en usage au moyen âge[4]. La leçon du maître consistait dans l'explication d'un texte et se résumait par un certain nombre de questions tirées de l'auteur expliqué[5]; ce cours était souvent écrit d'avance et dicté. Quant à l'élève, assis sur la paille en hiver et dans la poussière en été, il prenait des notes, et s'en servait pour figurer dans les disputes et soutenir contre le maître ou contre ses camarades les argumentations obligatoires. La dispute était le seul exercice, le seul travail qui lui fût imposé par les règlements. « On dispute avant le dîner, écrivait Vivès en 1531; on dispute pendant le dîner, on dispute après dîner; on dispute en public, en particulier, en tout lieu, en tout temps. » Les boursiers des colléges disputaient tous les sa-

1. Thurot, p. 43. Ce programme fut très-peu modifié pendant tout le moyen âge.
2. *Graduari* signifie *passer maître.*
3. Le simple bachelier et le licencié non agrégé s'appelaient *Domini.*
4. Thurot, p. 88. — *Histoire littéraire,* t. XXIV, p. 266, 267.
5. L'explication s'appelait *expositio.* Au moyen âge on n'enseignait pas la science directement et en elle-même, mais seulement par le commentaire des livres qui faisaient autorité. Leçon signifie *lecture;* on ne disait pas *faire un cours,* mais *lire un livre* (legere librum); au lieu de dire *suivre un cours,* on disait *entendre un livre* (audire librum).

medis ; chacun était à son tour répondant et opposant[1]. Il se fit, au xve siècle, une révolution importante dans la discipline de la Faculté des arts : la plupart des étudiants, jusque-là externes, devinrent pensionnaires et furent renfermés dans des *colléges* ou *pédagogies*. De là, sous la conduite du principal ou *pédagogue*, aidé d'un sous-maître, *submonitor*, ils allaient aux écoles de la Faculté, ou bien, les régents de la Faculté venaient faire leurs cours au collége même[2] : mais les méthodes ne changèrent pas pour cela.

Voici le tableau de l'emploi du temps, dressé en 1503 par Jean Standonc pour le collége de Montaigu : de quatre heures du matin à six heures, leçon ; à six heures, messe ; de huit heures à dix, leçon ; de dix heures à onze, discussion et argumentation ; à onze heures, dîner ; après le dîner, examen sur les questions discutées et les leçons entendues, ou, le samedi, dispute ; de trois heures à cinq heures, leçon ; à cinq heures, vêpres ; de cinq à six heures, dispute ; à six heures, souper ; après le souper, jusqu'à sept heures et demie, examen sur les questions discutées et les leçons entendues dans la journée ; à sept heures et demie, complies ; à huit heures, en hiver, coucher, et à neuf heures, en été[3]. Vers la fin du xve siècle, plusieurs professeurs, dans leurs leçons extraordinaires, donnaient une assez large place à l'étude de la rhétorique et de la poésie latines. Guillaume Fichet, passé maître en 1467, inspirait à ses élèves le goût de l'élégance dans le style ; le célèbre Robert Gaguin, formé par lui, développa son enseignement. Le collége de Navarre, où les études littéraires étaient en honneur dès le temps de

1. Thurot, p. 88, 201.
2. *Id.*, p. 93-98. — Les premières communautés d'étudiants, appelées colléges, n'avaient été généralement fondées, avant le xve siècle, qu'en vue des études théologiques. C'étaient des pensionnats à l'usage des étudiants qui suivaient les cours des trois Facultés supérieures ; des internats pour le haut enseignement. Cependant, quelques bourses y étaient attribuées à des élèves de la Faculté des arts. Au xve siècle, les colléges ou pensionnats d'étudiants de la Faculté des arts se multiplièrent.
3. Thurot, p. 100. — Félibien, *Histoire de Paris*, Preuves, t. III, p. 727-728.

Gerson, de Pierre d'Ailly, d'Oresme et de Clémengis, compta parmi ses maîtres de rhétorique, sous Louis XI, Guillaume Tardif et Guillaume Montjoie, qui ont écrit en latin sur l'art qu'ils professaient. Des Italiens, à la même époque, donnaient à Paris des leçons particulières de versification latine. Plusieurs colléges instituèrent un cours hebdomadaire de belles-lettres qui se faisait dans l'après-midi d'un jour de congé. Il existait, en 1455, un cours d'hébreu commun aux quatre nations de la Faculté des arts ; le cours de grec, de Grégoire Typhernas, que cette Faculté payait cent écus par an, commença en 1457, et celui du Spartiate Hermonyme date de 1477 [1]. Mais ces réformes tardives, souvent éphémères et combattues, ces tentatives particulières, utiles à quelques-uns, ne changeaient rien aux habitudes générales, aux traditions séculaires ; elles laissaient toute sa force et tout son empire au système établi, à l'ancien esprit. La plupart des théologiens et des maîtres ès arts méprisaient ces nouvelles études, qu'ils confondaient sous la dénomination de grammaire : bon grammairien, mauvais logicien, c'était leur maxime [2].

Voilà, dans ses traits essentiels, l'enseignement que reçut en France, du XII[e] au XVI[e] siècles, l'élite des esprits. Notre dessein n'est pas de faire ici le procès à la scolastique, ni de contester les avantages de cette gymnastique assidue des intelligences qui certainement y fortifiait, y développait à un très-haut degré la pénétration, la souplesse, la vivacité hardie, l'imperturbable facilité de l'élocution. Nul, dans les joutes de la parole ne résistait à nos docteurs ; on redoutait, par toute l'Europe, dans les négociations et les conférences aussi bien que dans les conciles, les disputeurs français. Leur éloquence bizarre, mais abondante, impétueuse et subtile, serrée dans un tissu d'arguments comme dans une cotte de mailles, hérissée de citations dont elle perçait et accablait l'adversaire, commandait partout l'attention et inspirait aux ora-

1. Thurot, p. 83-86.
2. *Id.*, p. 84.

teurs étrangers le découragement et l'effroi. L'Université de Paris étendait alors sur la chrétienté l'empire incontesté de sa parole; la voix de ses représentants retentissait au loin; et, comme on disait d'elle au concile de Constance, *habebat magnam audientiam*[1]. De l'exercice continuel de la dispute était donc né l'art de parler à l'infini sur tous les sujets; mais cet art est plus nuisible qu'utile à l'art d'écrire, et jamais on ne vit mieux combien ces deux aptitudes sont différentes. Ces docteurs, qui gouvernaient et dominaient les esprits par leur science éloquente, étaient, même en latin, de très-médiocres écrivains : on a peine, en les lisant aujourd'hui, à comprendre le succès de leurs œuvres les plus applaudies, et il est bien rare qu'une page moins pédantesque, moins surchargée de citations et de formules, se rapproche assez des exemples de composition et de goût laissés par l'antiquité pour nous donner une idée de la puissance que l'histoire leur attribue et pour justifier leur réputation[2].

Si l'enseignement de la scolastique corrompait la langue savante dont il se servait[3]; s'il en dégradait la perfection et négligeait l'art d'écrire même en latin, quel secours, quelles lumières pouvaient en attendre nos poëtes et nos prosateurs français? Rendons justice, nous le voulons bien, aux mérites de la scolastique, mais ses plus décidés partisans sont obligés de reconnaître qu'elle ne s'est jamais proposé de former le goût public, ni de favoriser les vocations littéraires. Là est la cause, intime et permanente, des imperfections graves de notre ancienne littérature, de la lenteur de ses progrès, et finalement de son déclin. Réduits à ne prendre conseil que de leur fantaisie propre, n'ayant sous les yeux

1. *Thes. anecd.*, t. II, col. 1619. — *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 269.
2. J. V. le Clerc, *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 267-269.
3. Le latin était comme une langue vivante dont chacun disposait à son gré, usant avec une liberté sans limite du droit de fabriquer les mots et de les construire à volonté. Nul n'égalait le dédain de nos docteurs pour la grammaire et l'usage, leur intrépidité à dire en latin ce que le latin n'avait jamais dit. » J. V. le Clerc, *Histoire littéraire*, t. XXIV, p. 268

que les exemples très-défectueux de leurs devanciers et les mœurs encore grossières d'une société à demi civilisée, nos poëtes, nos écrivains, en vrais enfants de la nature, s'abandonnaient sans scrupule aux inspirations d'un génie mal réglé, à la facilité périlleuse de leur verve; ils se permettaient tout, parce que personne ne savait ni leur rien défendre ni leur rien commander[1]. Que fallait-il pour ranimer la littérature appauvrie et défaillante, pour élargir son horizon, pour l'élever à des hauteurs où elle n'avait pas même l'ambition d'atteindre? Deux choses étaient nécessaires : inspirer aux esprits, aux talents le sentiment et le désir d'une perfection dont l'idée leur échappait, et leur en montrer le chemin.

Nous ne discuterons pas ici l'opinion de ceux qui prétendent que la Renaissance, en changeant la direction de l'esprit français, a contrarié le développement de notre littérature et altéré son originalité. Cette opinion, faite de préjugés et d'ignorance, ne soutient ni ne mérite l'examen. Mais dans cet ensemble de réformes et d'innovations, que le mot de Renaissance exprime et caractérise, on peut rechercher ce qu'il y avait de plus utile, de plus fécond et de vraiment nécessaire. Le XVIe siècle a remis en lumière les chefs-d'œuvre retrouvés de la littérature grecque ; c'est là son œuvre la plus célèbre et le plus apparent de ses bienfaits : on lui doit plus encore, et son titre le plus solide, sa meilleure gloire, à notre avis, est d'avoir rallumé, à la flamme de son savant enthousiasme, cet amour passionné de la beauté littéraire, depuis si longtemps éteint en Occident, et d'avoir enfin assuré, par une réforme profonde des méthodes d'enseignement, cette haute culture des esprits, cette éducation du goût public d'où sont sortis les chefs-d'œuvre du siècle suivant. Le moyen âge n'était pas aussi pauvre en ressources, aussi dépourvu de textes classiques, aussi ignorant de l'antiquité qu'on le

1. On connait ce mot de Clément Marot, ancien élève de la Faculté des Arts de Paris, sur ses professeurs : « Nos régents du temps passé étoient de grandes bêtes ; je veux perdre ma part de paradis, s'ils ne m'ont perdu ma jeunesse. » — *Vie de Cl. Marot* par d'Héricault (1867), p. XXX-XL.

croit généralement[1]; il possédait la littérature latine presque en entier, c'est-à-dire celle des deux antiquités qui, sans être la plus belle et la plus parfaite, a cependant exercé sur l'esprit français l'action la plus directe et la plus décisive. Il lui a manqué de connaître le prix et le véritable usage de ce trésor. Il étudiait les poëtes en logicien, s'étonnant, comme Ramus l'avoue en parlant de lui-même, de ne pas trouver de syllogismes dans Virgile : les plus nobles et les plus délicates créations du génie antique étaient les plus dédaignées. Avec un sentiment plus juste du mérite des œuvres admirables dont il nous a transmis le dépôt, il y aurait pris l'idée d'un art supérieur et d'un goût épuré; disciple intelligent des maîtres, il se serait formé aux méthodes sévères de la composition, aux qualités solides du style qui seules font durer les écrits. Nul doute que notre littérature, ainsi dirigée et fortifiée par une habile imitation de l'antiquité latine, n'eût de bonne heure égalé les rapides progrès de la littérature italienne : l'Italie, en effet, n'avait jamais entièrement abandonné les traditions classiques ; elle n'avait subi ni aussi longtemps ni aussi docilement l'empire de la scolastique.

Au XVIe siècle, la réforme urgente et qui primait tout le reste, c'était moins peut-être d'acquérir de nouvelles richesses et de chercher de nouveaux modèles que d'apprendre à tirer parti de ce qu'on possédait déjà. Tant que cet intérêt essentiel resta en souffrance, les progrès généraux de notre littérature et de notre langue, malgré le talent supérieur de quelques écrivains et le zèle de tous, furent pénibles et contestés. En 1598 s'accomplit cette réforme salutaire, l'un des plus grands bienfaits du XVIe siècle : l'enseignement classique et littéraire, tel qu'il existe encore aujourd'hui dans ses parties fondamentales, fut constitué et remplaça l'ancienne organisation que nous avons décrite. Dès lors, la face des choses, dans la société comme dans la littérature, chan-

1. Consulter, sur cette question, l'article de M. Boutaric, inséré dans la *Revue des questions historiques*, sous ce titre : *Vincent de Beauvais et la connaissance de l'antiquité classique au moyen âge.* (1er janvier 1875.)

gea; la civilisation et la langue françaises atteignirent leur point de perfection. On n'a pas toujours, selon nous, suffisamment apprécié l'importance de cette révolution de l'enseignement, qui a produit des effets si prompts et de si considérables résultats ; elle vaut bien, ce nous semble, par la grandeur et l'universalité de ses conséquences, la réforme philosophique dont Descartes est l'auteur et la réforme scientifique dont la gloire appartient à Bacon.

Le naïf génie du moyen âge n'a pas péri tout entier, comme on est encore trop porté à le croire, dans cette brillante transformation de notre littérature : il est facile d'en suivre la trace et d'en reconnaître les inspirations en plus d'une page de nos modernes chefs-d'œuvre. L'esprit chrétien qui animait la poésie populaire des *mystères* revit dans *Polyeucte* et *Athalie ;* un écho lointain des épopées chevaleresques retentit dans les mâles accents du *Cid,* à travers les légendes du *romancero* espagnol qui l'a transmis à Corneille. Le puissant génie de Molière a des éclats de verve comique qui rappellent la franche gaîté et les libres saillies des Farces du moyen âge. La bonhomie malicieuse des Fabliaux est le trait caractéristique de l'originalité de la Fontaine. Bossuet, élève de la maison de Navarre où avait été élevé Gerson, reproduit dans ses sermons la dialectique nerveuse et la profonde théologie des docteurs de l'ancienne Université de Paris. Il n'est pas jusqu'à la philosophie politique des mémoires de Comines qui ne semble avoir inspiré certaines pages du *Discours sur l'Histoire universelle* ou de l'*Esprit des Lois.* On hérite du moyen âge, sans le savoir, et en le dédaignant. Traité comme un ancêtre dont la barbarie fait tache parmi les splendeurs et les élégances modernes, il contribue à former cette gloire du haut de laquelle on le méprise ; et si modeste que paraisse, dans la magnificence de son ingrate postérité, la part de richesse qu'il apporte, elle y est visible. D'une époque à l'autre, la filiation des idées et des talents est certaine, la tradition des sentiments et des croyances ne s'interrompt pas ; on se ressemble, en se mé-

connaissant; aussi, ce qui domine dans l'histoire du développement de notre littérature, depuis ses origines jusqu'au temps des chefs-d'œuvre, ce qui subsiste, au fond, sous les apparences changeantes, malgré la variété et le combat des éléments nouveaux qui viennent tour à tour s'ajouter à l'ensemble, ce qui résulte de ce travail latent des siècles, de cet effort continu vers la perfection, c'est l'harmonie et l'unité.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME ÉPOQUE.

La poésie satirique, morale et didactique. — Les derniers poëtes lyriques.

TROISIÈME PARTIE

LES PROSATEURS FRANÇAIS DU XIIe AU XVIe SIÈCLE.

PREMIÈRE SECTION

Les Historiens.

DEUXIÈME SECTION

Les Orateurs.

TROISIÈME SECTION

Romanciers, moralistes et traducteurs.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE V[e] EUG. BELIN ET FILS






Aubertin, M.C. A10648 Ed.2 v.2
Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen age.
DATE
NAME
DATE
-10-08
/11.
1930
1937
Faculty
Taken From Library
JUL 5 1938

